

HISTOIRE  
DU DIOCÈSE  
DE VANNES

PAR

J<sup>h</sup>-M. LE MENÉ

CHANOINE DE LA CATHÉDRALE DE VANNES

*Président de la Société Polymathique du Morbihan.*

---

TOME I<sup>er</sup>

ILLUSTRÉ DE 98 GRAVURES



VANNES  
LIBRAIRIE EUGÈNE LAFOLYE

—  
M. DCCCLXXXVIII

de Noël Guégan S. M.

HISTOIRE  
DU DIOCÈSE  
DE VANNES

PAR

J<sup>n</sup>-M. LE MENÉ

CHANOINE DE LA CATHÉDRALE DE VANNES

*Président de la Société Polymathique du Morbihan.*

---

TOME I<sup>er</sup>



VANNES  
LIBRAIRIE EUGÈNE LAFOLYE

M. DCCCLXXXVIII



ÉVÊCHÉ  
DE  
VANNES

VANNES, LE 18 JANVIER 1888.



MON CHER CHANOINE,

*J'ai lieu de me réjouir de vous avoir encouragé à publier l'HISTOIRE DU DIOCÈSE DE VANNES. Cet important ouvrage vous fera beaucoup d'honneur ; il rendra de grands services. C'est un vrai travail de Bénédictin. Que de recherches il vous a coûtées ! Que de veilles vous y avez consacrées ! Je vous savais capable de le mener à bonne fin. Tant est vraie cette affirmation du poète latin :*

.... Labor omnia vincit

Improbis !

*Courage, oserai-je dire à l'auteur et à l'éditeur, qui ont rivalisé de zèle et de générosité.*

*Pourrai-je ajouter, un jour :*

Tandem laborum

Fructum tenetis!

*Espérons-le ! Il faut semer avant de récolter.*

*Je dois reconnaître que, dans le champ de la science, des lettres et des arts, la moisson, surtout de nos jours, est peu lucrative. Elle vous rapportera, du moins, votre juste part de félicitations et de remerciements.*

*Après avoir parcouru, avec un intérêt toujours croissant, votre premier volume, presque achevé, j'aime, mon cher Chanoine, à me faire l'interprète de vos nombreux souscripteurs.*

qui, d'avance, vous avaient rendu justice par leur empressement à seconder vos efforts.

Ils n'auront pas à regretter de vous avoir soutenu dans cette entreprise, qui présentait des difficultés de plus d'une sorte. Sans vous flatter d'être parvenu à les vaincre toutes, vous pouvez vous rendre le témoignage de n'avoir rien négligé pour justifier notre confiance.

Il n'est pas encore l'heure de porter un jugement définitif sur votre œuvre incomplète. Poursuivez-la avec la même ardeur et l'application consciencieuse que vous apportez à tout ce que vous faites. Vous aurez bien mérité du diocèse, en nous apprenant à mieux connaître ses origines, les différentes phases de son existence, ses vicissitudes politiques, religieuses et sociales, ses us et coutumes, ses monuments, nos Saints, nos Évêques, nos Ducs et nos Duchesses, nos devanciers à tous dans le giron de cette vieille Église, notre Mère, si digne de notre vénération, de notre amour et de notre reconnaissance, pour tous les bienfaits dont elle nous a comblés. Aussi bien il nous est permis de nous glorifier de nos ancêtres dans la foi. Non contents d'admirer leurs travaux et leurs vertus, nous devons marcher sur leurs traces....

C'est l'exemple que vous venez de nous donner, mon cher Chanoine. Il vous vaudra l'approbation de vos confrères et de tous les hommes désireux de remonter le cours des âges pour s'instruire en s'édifiant.

Vous aurez à corriger çà et là des fautes de détail et d'impression.

Au point de vue de l'exécution typographique, l'HISTOIRE DU DIOCÈSE DE VANNES ne contribuera pas peu à la réputation grandissante de la Maison Lafolye. Papier, impression,

gravures dans le texte, tout est disposé de manière à contenter les amateurs des bons et beaux livres. Ils ne seront pas plus que moi de l'avis de l'ouvrier à qui est échappée cette naïve exclamation : « C'est dommage que l'on sache que l'illustration de ces volumes ait été faite ici ! On l'eût trouvée plus belle, en l'attribuant à des artistes de Paris. »

Ce qui me fournit l'occasion de dire que, si la Province abandonnait la Capitale à ses propres ressources, celle-ci ne conserverait pas la considération, le prestige, la renommée dont elle jouit à tant de titres. Pour son compte, la Bretagne y a toujours été noblement représentée dans les carrières libérales.

L'HISTOIRE DU DIOCÈSE DE VANNES ne ferait pas mauvaise figure auprès de mille autres publications similaires sorties des ateliers les plus en vogue.

Est-ce à dire que toutes les gravures qui rehaussent le récit aient la même valeur ? Je me garde d'établir un parallèle de cette nature. Toujours est-il que notre pays a ses dessinateurs, ses imprimeurs, ses écrivains distingués. Dans leur humble sphère, ils ont droit à des éloges que nous avons peut-être tort de leur décerner avec trop de réserve et de timidité. Ailleurs, on tombe quelquefois dans l'excès contraire. In medio stat virtus. Qu'il me soit permis d'exhorter mes compatriotes à prendre, en pareil cas, un juste milieu, dont personne n'aurait à se plaindre.

Agréer, mon cher Chanoine, l'assurance de mon sincère attachement.

† JEAN-MARIE, Ev. de Vannes.

# HISTOIRE

DU

## DIOCÈSE DE VANNES

---

### CHAPITRE I

---

### ORIGINES

1. NOTIONS PRÉLIMINAIRES. — 2. DRUIDISME. — 3. POLYTHÉISME.  
— 4. CHRISTIANISME. — 5. S. CLAIR. — 6. SON ÉPOQUE. —  
7. SON TOMBEAU. — 8. DARIORIGUM. — 9. FISCALITÉ. —  
10. LIBERTÉ. — 11. LYONNAISE.

#### 1. — PRÉLIMINAIRES

L'HISTOIRE est un enseignement. Les leçons qu'elle donne sont d'autant plus intéressantes et efficaces, qu'elles nous touchent de plus près; aussi l'histoire générale de l'humanité le cède en intérêt à celle de la patrie, et celle de la patrie elle-même à celle de la famille. C'est que plus l'histoire se particularise, plus les personnes et les lieux sont connus, et par suite plus les faits sont attachants.

C'est avec cette pensée dominante, que nous entreprenons l'histoire du diocèse de Vannes. Il ne s'agit pas ici, comme on le pense bien, de l'histoire politique du pays, de ses comtes ni de ses ducs, de ses luttes ni de ses révolutions; il n'est question que de son histoire ecclésiastique, c'est-à-dire de ses pontifes et de ses saints, de ses établissements religieux et de ses usages.

Ordinairement l'histoire ecclésiastique d'un diocèse commence à l'arrivée de ses premiers missionnaires; mais quand on veut se rendre un compte exact de l'état des esprits et de la résistance que dut rencontrer le zèle des premiers apôtres, il est indispensable de jeter un coup d'œil sur les institutions religieuses du peuple à convertir. Ces notions préliminaires sont encore utiles, souvent même nécessaires, pour comprendre certaines coutumes ou certains abus, signalés dans les siècles postérieurs.

## 2. — DRUIDISME

Or dans le pays de Vannes, comme dans le reste de la Gaule et dans la Grande-Bretagne, deux religions se trouvaient en présence, au moment où le christianisme parut dans le monde : le *Druidisme* indigène et le *Polythéisme* romain. Quelques notions sommaires sur ces deux cultes vont servir d'introduction à l'histoire du Christianisme chez nos ancêtres.

La religion des Armoriciens, et en général des peuples celtiques, était un écho des traditions primitives, beaucoup plus fidèlement conservé chez eux que chez les Grecs et chez les Romains. Malheureusement nous ne possédons pas le corps complet de leurs croyances, parce qu'il leur était défendu de les écrire, et nous en sommes réduits à quelques fragments, conservés par les auteurs latins ou par les chants populaires de la Bretagne.

Les Gaulois admettaient l'existence d'un Dieu suprême et unique, créateur de toutes choses et inventeur de tous les arts. Jules César l'assimile au Mercure des Romains; les érudits modernes lui donnent communément le nom d'Hésus, trouvé sur un autel antique.

Ils admettaient en outre, dans un ordre inférieur, diverses personnifications spéciales des attributs divins, par exemple un Dieu de la lumière ou du soleil, Bélen, un Dieu du commerce, Teutafès, un Dieu de la guerre, Camul, etc.

Les Gaulois, comme les Germains, étaient tellement pénétrés de la grandeur et de l'immensité de Dieu, qu'ils ne voulaient pas le renfermer dans les étroites limites d'un

temple; ils ne voulaient l'adorer que sous les ombres des forêts sacrées, ou sous la voûte du ciel.

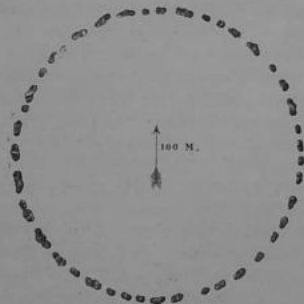
Les sacrifices gaulois étaient sanglants, comme ceux de tous les autres peuples; si l'on immolait des animaux, on immolait aussi malheureusement des hommes. « Ceux qui sont affligés de maladies graves, dit César, vi, 16, ceux qui se trouvent dans les combats ou les dangers, immolent des hommes pour victimes, ou font vœu d'en immoler : ils pensent que la volonté des Dieux immortels ne peut être fléchie que si l'on donne la vie d'un homme pour la vie d'un homme; ils ont des sacrifices du même genre, infiltrés en vue de l'intérêt public. D'autres ont des mannequins d'une grandeur immense, faits de branches flexibles, et dont ils remplissent les membres d'hommes vivants; ils y mettent le feu, et les hommes périssent enveloppés par la flamme. Ils regardent comme plus agréables aux Dieux immortels les supplices de ceux qui ont été surpris dans le vol, dans le brigandage, ou dans quelque autre méfait; mais quand il n'y a pas assez de cette espèce de gens, ils vont jusqu'à supplicier des innocents. »

Au reste ces sacrifices ne coûtaient guère aux Gaulois : ils étaient prodiges de leur vie. Ce sentiment procédait d'un dévouement sincère et absolu à une grande idée, celle de l'immortalité de l'âme. Cet article de leur foi religieuse était leur cachet distinctif dans l'ordre moral. Mourir n'était pas une affaire, c'était un voyage; et le Gaulois, ignorant les tristesses de l'enfer véritable, partait en souriant d'avance aux amis qu'il allait rejoindre; tout au plus si une sorte de métempsychose venait expier les désordres de la vie. Aussi le règlement des intérêts divers et le remboursement des créances étaient fréquemment remis à l'autre vie. On brûlait non seulement le corps du défunt, mais ses vêtements, ses armes, ses animaux favoris, les objets qu'il avait aimés, afin qu'il ne manquât de rien dans l'autre monde. On apportait, sur le même bûcher, des commissions pour l'autre vie, des lettres pour des parents qu'on avait momentanément perdus. Des amis se plaçaient même volontairement sur le bûcher de leurs amis, afin de continuer la vie avec eux.

Si le plus souvent on brûlait les corps, quelquefois cepen-



dant l'on se contentait de les inhumér; parfois même les deux modes de sépulture étaient pratiqués simultanément. Pour recevoir les restes mortels d'un défunt, l'on construisait assez souvent un *dolmen*, ou une chambre en grosses pierres plates, précédée ou non d'une allée, puis l'on recouvrait le tout d'une masse de pierres ou de terre rapportées : c'est ce qu'on appelle aujourd'hui *galgal* et *tumulus*. Quelques-uns de ces monuments atteignent des proportions gigantesques, comme les *halls* de Tumiac en Arzon, de Gavr'iniz en Baden, de Mané-er-hroeg et de Mané-Lud en Locmariaquer, de S. Michel en Carnac, etc. D'autres sont d'une exigüité remarquable, comme ceux de Beker-nôz, de Thinic et de Beg-er-vil en Quiberon, des Clos-neufs en Pluherlin,



Cromlech de l'Ile-aux-Moines restauré.

etc. On ne sait pas depuis combien de temps les Gaulois élevaient des tumulus, mais on sait aujourd'hui d'une manière positive qu'ils en construisaient encore pendant la domination romaine, comme le prouve le mélange de poteries celtiques et de poteries romaines, trouvées dans quelques-unes de ces sépultures.

A côté des tumulus se placent les *menhirs* ou pierres longues plantées verticalement en terre. Ces pierres, lorsqu'elles se trouvent isolées, sont ordinairement des monuments funéraires, comme l'ont démontré plusieurs fouilles. Mais lorsqu'elles forment un cercle ou une couronne autour d'un tumulus, ou une allée pour y conduire, elles paraissent constituer un décor ou une portion d'un monument plus considérable. Toutefois les alignements si remarquables de Brambien, d'Erdeven, et de Carnac, n'ont pas encore livré complètement leur secret.

Les croyances religieuses des Gaulois étaient soigneusement entretenues par leurs prêtres. Souverainement respectés dans leur patrie, les *Druides* ont reçu, même de la part des écrivains grecs, des marques d'estime. Aristote, qui vivait au iv<sup>e</sup> siècle avant J.-C., enseignait que la philosophie avait commencé parmi eux, et que sous ce rapport les Celtes avaient été les premiers maîtres de la Grèce. Un autre savant, plus ancien, Pythagore, qui vivait au vi<sup>e</sup> siècle avant J.-C., les avait déclarés « les plus élevés de tous les hommes par l'esprit. » La hiérarchie se composait des Bardes, des Ovates et des Druides proprement dits.

« Les Bardes, ou poètes, dit Ammien Marcellin, V, chantaient dans des vers héroïques, et aux doux accords de leur harpe, les exploits des grands hommes. » Ils portaient un habit brun et un manteau de même couleur, garni d'un capuchon. Ils appartenaient au sacerdoce par leurs chants sacrés, à l'aristocratie par leurs odes, et au peuple par leurs chansons. Aussi ont-ils survécu à la destruction du Druidisme, en Armorique, en Cambrie et en Irlande; et quelques-uns de leurs chants, plus ou moins fidèlement conservés, sont parvenus jusqu'à nous. On peut lire, notamment dans les *Chants populaires de la Bretagne*, recueillis par M. de la Villemarqué, les *Séries druidiques* et la *Prédiction de Guenc'hlan*.

Les *Eubages*, *Ovates* ou *Vates*, étaient *devins* et *sacrificateurs* : fonctions proprement religieuses, qui les élevaient beaucoup au-dessus des Bardes. Diodore de Sicile, qui écrivait sous César et sous Auguste, s'exprime ainsi à leur sujet : « Les devins prédisent l'avenir, tant par le vol des oiseaux, que par l'inspection des victimes, et le peuple leur est entièrement soumis. Ils pratiquent surtout quelque chose d'extraordinaire et d'incroyable, quand il s'agit de délibérer sur des affaires extrêmement importantes. On immole alors un homme, que le devin frappe d'une épée, au-dessus du diaphragme, pour juger de l'avenir, tant par la manière dont la victime tombe par terre, que par la palpitation de ses membres; il observe encore de quelle manière le sang coule. Les Gaulois ajoutent beaucoup de foi à cette sorte de divination, qui est fort ancienne parmi eux. C'est une coutume

reçue chez ce peuple de n'offrir aucun sacrifice, sans le ministère d'un prêtre. Ils donnent pour raison de cet usage, que lorsqu'on veut offrir des présents aux Dieux, il est à propos de recourir à la médiation des personnes qui connaissent la divinité et qui sont ses confidentes. »

Les *Druides* proprement dits étaient les *docteurs* et les *juges* de la nation. « Les *Druides*, dit Ammien Marcellin, avaient un esprit plus cultivé que les *Devins* et les *Bardes*, ils vivaient ensemble en communauté à la manière des *Pythagoriciens*, et ils s'appliquaient à des questions occultes et sublimes. » — Strabon dit de son côté, dans sa *Géographie*, l. iv : « Ils passent pour être d'une intégrité à toute épreuve. De là vient qu'on leur remet la décision des différends que les particuliers et même les peuples entiers ont les uns avec les autres. Quelquefois les *Druides* des deux partis ennemis discutent entre eux ce qui fait le sujet de la guerre et trouvent le moyen de pacifier des armées qui étaient sur le point de se battre. » — « Les amis et les ennemis, dit Diodore de Sicile, ont la même soumission pour eux. On a vu souvent que lorsque les armées étaient déjà en présence, et que le soldat, après avoir jeté sa lance contre l'ennemi, était sur le point de forcer les rangs l'épée à la main, les *Druides* se présentaient entre les deux armées, apaisaient le soldat irrité, comme on apprivoiserait des bêtes sauvages : tant il est vrai que parmi les nations les plus barbares et les plus féroces, la fureur cède à la sagesse, et qu'il n'y en a aucune où Mars n'ait de la considération pour les *Muses*. »

Jules César ajoute plusieurs détails intéressants (Com., vi, 13). « Ils jugent presque tous les différends publics et particuliers ; si un crime est commis, si un meurtre est perpétré, si une contestation s'élève pour un héritage ou pour une borne, c'est à eux de statuer : la récompense ou le châtement les regarde. Si un homme, soit public, soit privé, ne défère pas à leur décision, ils l'excluent de la participation aux sacrifices. C'est la peine la plus grave chez eux ; ceux qui l'encourent sont mis au rang des impies et des scélérats, tout le monde évite leur rencontre et leur conversation, tout le monde les fuit comme des pestiférés, tout accès en justice

leur est fermé, tout honneur leur est refusé. » L'excommunié et le lépreux du Moyen-Age n'excitaient pas plus d'horreur.

Cette prodigieuse influence des *Druides* était basée sur l'enseignement, que seuls ils distribuaient aux populations. « Ils étaient exemptés, dit César, du service militaire et de toutes les autres charges. Aussi, séduits par de si grands privilèges, une foule de Gaulois venaient d'eux-mêmes se ranger sous leur discipline, on y était envoyé par leurs parents. On dit qu'ils ont à y apprendre un nombre si considérable de vers, que plusieurs y passent vingt ans. Ils ne se croient pas permis de les confier à l'écriture, quoique partout ailleurs, dans leurs affaires publiques, comme dans leurs affaires privées, ils emploient l'écriture et se servent de lettres grecques... Ils cherchent surtout à inculquer la doctrine que les âmes ne périssent pas, et qu'après la mort elles passent d'un corps dans un autre ; ils pensent que ce sentiment excite vivement le courage et fait mépriser la mort. Ils disent encore et enseignent à la jeunesse



Pierre gravée  
de Méné-er-Hroog.  
(Locmariaquer.)

beaucoup d'autres choses sur les astres et leurs mouvements, sur le monde et sa grandeur, sur la nature des choses et la puissance des Dieux immortels. » — On peut lire dans les *Chants populaires de la Bretagne les Séries*, et l'on y trouvera la confirmation du témoignage de César, et un écho lointain de l'enseignement des Druides.

Pline, le seul auteur qui ait parlé de l'habillement des prêtres gaulois, leur donne des tuniques et des saies de couleur blanche. C'était aussi la couleur adoptée par les *Druidesses*, qui vivaient en communauté dans l'île de Sein et dans d'autres lieux de l'Armorique, et dont le souvenir s'est perpétué dans les fées du Moyen-Âge. Le même auteur nous parle des objets vénérés par les Druides. Il faut mettre en première ligne le *chêne*, qui était par sa force et sa majesté l'emblème de la divinité, et dont le nom (*deru* ou *deru*) a servi à désigner les Druides eux-mêmes; ses feuillages servaient à toutes les cérémonies du culte, et les forêts sacrées étaient la demeure des prêtres. — Il faut mentionner en second lieu le *gui*, et principalement le gui du chêne, qu'on employait comme remède universel, et notamment comme spécifique contre la stérilité des animaux : la manière de le cueillir se trouvant racontée partout, il est inutile d'en parler ici. — Il faut mentionner enfin le culte des *fontaines sacrées*, qui s'est perpétué à travers le moyen-âge, malgré les défenses des conciles, et qui survit aujourd'hui, transformé et sanctifié par le Christianisme. Ce fait et plusieurs autres du même genre prouvent que certains usages particuliers à la Bretagne ont leur origine dans un passé bien éloigné, et que quelques notions préliminaires sur le Druidisme ne sont pas un hors-d'œuvre dans l'histoire religieuse du diocèse de Vannes.

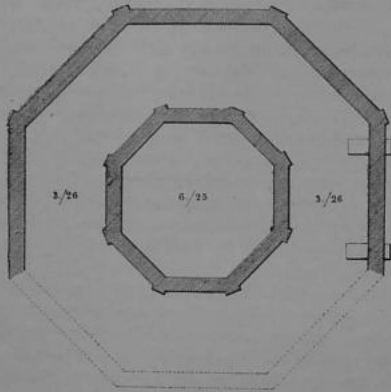
### 3. — POLYTHÉISME

La conquête romaine fut pour la Gaule le commencement d'une immense révolution sociale et religieuse. D'abord les Druides perdirent leur pouvoir civil; le jugement des procès et le monopole de l'enseignement leur furent graduellement enlevés par les conquérants. Ensuite ils perdirent

même une partie de leur pouvoir religieux, par les restrictions apportées à l'exercice de leur culte. Ainsi l'empereur Auguste interdit la religion druidique à ceux des Gaulois qui étaient citoyens romains; il défendit l'immolation des victimes humaines, lors même qu'elles seraient volontaires, et s'il permit d'offrir encore du sang, ce fut à la condition que le supplice n'irait pas au-delà d'une blessure ou d'une incision. Tibère, son successeur, se montra plus sévère encore, car un écrivain contemporain rapporte que ce prince extermina les Druides et les Devins de la Gaule : *Tiberii Caesaris principatus sustulit Druidas eorum, et hoc genus Vatum medicorumque* (Pline, *Hist. nat.* xxx, 1). Il y a sans doute de l'exagération dans ce témoignage, ou bien les ordres de l'Empereur furent incomplètement exécutés, car plus tard Claude dut reprendre l'œuvre de proscription, et Suétone attribue à ce dernier la gloire d'avoir définitivement aboli la religion druidique : *Druidarum religionem... penitus abolevit*. Proscrits et dépouillés, les prêtres gaulois se réfugièrent au milieu des forêts, dans les cavernes, ou dans les îlots, dont sont parsemées les côtes des deux Bretagnes, et où nous les retrouverons plus tard.

Tout en persécutant les prêtres, les conquérants cherchaient à gagner le peuple et à lui ménager une transition facile de la religion nationale au polythéisme gréco-latin. L'un des moyens employés consistait à assimiler les dieux gaulois aux dieux romains et à confondre ainsi les deux religions; de là ces noms qu'on trouve parfois accolés sur des autels antiques, comme Teutatès-Mercure, Mars-Camul, Bélénus-Apollon, etc... n autre moyen fut l'appât des honneurs et des emplois : lorsque la religion romaine fut devenue le seul canal des faveurs, les ambitieux, selon l'usage de tous les siècles, s'y précipitèrent à l'envi. » Ce fut dans les grandes villes du *midi*, dit A. de Courson, (*Hist. des peuples bretons*, t. p. 52) que cette révolution s'opéra avec le plus de rapidité. Les citoyens dégénérés, qui en formaient la population, devaient embrasser avec empressement une religion, dont la morale facile les débarrassait du joug austère du Druidisme... Si les habitants des villes, toujours en contact avec les conquérants, adoptèrent sans répugnance leurs

pratiques religieuses et leurs coutumes, les bourgades, où les Romains n'avaient pas fondé d'établissement, se montrèrent, au contraire, réfractaires à toute innovation. Là s'était en quelque sorte réfugiée la nationalité gauloise, et cette nationalité, comme nous la montrerons ailleurs, resta debout beaucoup plus longtemps qu'on ne l'a cru, malgré tous les empiètements de la conquête. »



Temple de la Grée-Mahé (Pluhérlin).

Or c'était précisément le cas où se trouvait l'Armorique. « L'Armorique, dit M. G. de Closmadeuc (*Bull. polym.* 1867, p. 37.) plus qu'aucune autre province peut-être, a échappé à l'assimilation gréco-latine. Tributaire indocile, elle ne parait jamais avoir renoncé à sa nationalité. Cela est si vrai, que les monuments, qui révèlent le mieux l'implantation solide et durable de la civilisation romaine, sont extrêmement rares dans notre pays. Sous ce rapport, l'Armorique ne saurait être comparée au reste de la Gaule. Où sont chez nous les arcs de triomphe, les colonnes des temples, les autels votifs? Où sont les stèles funéraires avec leur dédicace

*sub ascia?* » — En fait de temples, on n'a découvert jusqu'à ce jour, que celui de la Grée-Mahé en Pluhérlin et celui de Goh-Iliz en Plaudren. En fait de statues, on ne cite que la prétendue Vénus de Quinipily, et quelques figurines, en bronze ou en terre cuite, en assez petit nombre.

D'où vient cette pénurie de monuments religieux, pendant la domination romaine? Sans doute des ravages du temps, et plus encore des ravages des hommes. Mais les monuments celtiques ont été soumis aux mêmes causes de destruction et sont cependant infiniment plus nombreux que les monuments romains. Transportez cette proportion aux premiers siècles de l'ère chrétienne, rétablissez par la pensée les monuments détruits des deux religions, et vous trouverez toujours que le polythéisme romain a été incomparablement moins étendu chez nous que le druidisme indigène. — Mais, direz-vous, la disproportion des monuments devait être moins sensible à l'origine, car les temples et les autels latins étaient élevés surtout dans les villes, d'où les constructions postérieures les ont fait disparaître. — Sans doute; mais cela confirme précisément notre thèse, savoir, que le polythéisme romain n'a été en vigueur que dans les centres plus ou moins considérables de population, et que les campagnes sont restées généralement fidèles au vieux culte national.

Nous ne ferons pas ici, comme nous l'avons fait pour le druidisme, un résumé des doctrines de la mythologie romaine. Ces doctrines, ou plutôt ces fables occupent une assez large place dans les études classiques, et sont plus familières à certains individus que les notions véritables du christianisme. Quel avantage y aurait-il à rappeler la conduite scandaleuse de Jupiter et de Junon, les jongleries de Mercure, les hontes de Vénus, les malheurs de Vulcain, le patronage de Bacchus, et les fonctions de Mars, de Neptune, de Pluton, de Saturne, d'Apollon, de Minerve, de Cérès, de Vesta, et de l'innombrable foule des dieux et des demi-dieux de l'Olympe?

Mais ce qu'il importe davantage de connaître, c'est le résultat pratique de ces doctrines, c'est la gangrène qui rongait la société payenne, et que les premiers missionnaires s'effor-



cèrent de guérir par leurs prédications, leurs sueurs et leurs sacrifices. Cette société profondément malade se noyait dans le sang et la boue : les gladiateurs s'égorgeaient dans les amphithéâtres et dans les festins, pour procurer quelques émotions à des gens blasés ; les esclaves étaient traités et vendus comme des bêtes, et mis à mort suivant le caprice des maîtres ; les femmes étaient avilies, dégradées, prostituées, et les empereurs étaient obligés de faire des lois pour que le genre humain ne s'éteignît pas dans un infâme célibat ; les enfants étaient arbitrairement conservés, vendus, tués ou exposés ; l'imagination s'ingéniait à des prodiges de vice, où il n'y avait plus ni sexe, ni parenté, ni humanité. En un mot, c'était une société mourante et sans aucun remède humain. « Le Messie pouvait seul régénérer le monde. C'était pour ce conquérant pacifique que les Romains avaient subjugué presque tous les peuples connus ; c'était pour ses envoyés que les armées de l'État traçaient de grandes voies à travers les nations ; c'était pour comprendre l'Évangile, que tous les peuples oublièrent leur idiôme particulier et parlaient la langue de Rome, destinée à devenir plus tard la langue de l'Église. »

### 3. — CHRISTIANISME

Le Messie, promis au genre humain, venait de naître en Judée. À l'âge de 33 ans et 3 mois, sous le consulat des deux Geminus, c'est-à-dire l'an 29 de l'ère actuelle, il avait été crucifié au sommet du Golgotha, et par sa mort il avait racheté l'humanité déchue. Après sa résurrection et avant de monter au ciel, il avait dit à ses Apôtres : « *J'ai reçu tout pouvoir au ciel et sur la terre : allez donc, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ; apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai recommandé.* »

Dociles à cet ordre divin, les Apôtres prêchèrent d'abord aux Juifs la divinité de Jésus-Christ et opérèrent de nombreuses conversions. Bientôt la Judée fut trop étroite pour leur zèle, et vers l'an 35 ils se dispersèrent pour annoncer la foi aux Gentils. De la Judée, l'Évangile se répandit de

proche en proche dans le reste de l'Asie, dans l'Afrique et dans l'Europe. L'an 42, S. Pierre, le chef du collège apostolique, quitta Antioche et vint se fixer à Rome, d'où il envoya de nombreux missionnaires en Italie, en Gaule, en Espagne, etc...

Parmi les Evêques envoyés en Gaule par S. Pierre (42-67), la tradition nomme Martial de Limoges, Austremonne de Clermont, Saturnin de Toulouse, Valère de Trèves, Crescent de Vienne, Trophime d'Arles, Paul de Narbonne, Front de Périgueux, Sixte de Reims, Mansuet de Toul, Clément de Metz, Memmie de Châlons, Lin de Besançon, Georges du Puy, etc... La critique moderne n'accepte pas tous ces missionnaires comme appartenant au 1<sup>er</sup> siècle : c'est un débat que nous ne pouvons pas approfondir ici ; c'est à chaque église de défendre ses traditions.

S. Clément, second successeur de S. Pierre (68-77), envoya une nouvelle série de missionnaires en Gaule, et parmi eux la tradition mentionne Denis de Paris, Lucien de Beauvais, Rieul de Senlis, Nicaise de Rouen, Taurin d'Evreux, Exupère de Bayeux, Latuin de Sézec, Julien du Mans, Clair de Nantes, Ursin de Bourges, Eutrope de Saintes, Auspice d'Apt, etc... Sans doute la date de quelques-uns de ces héros de la foi est controversée, mais ceux qui sont reçus sans conteste prouvent que, dès le premier siècle chrétien, les Papes firent de généreux efforts pour propager la foi en Gaule.

### 5. — SAINT CLAIR

De tous ces missionnaires, le seul qui nous intéresse est S. CLAIR, l'apôtre commun de Nantes et de Vannes, de Nantes où il a fixé son siège, et de Vannes où il a laissé son tombeau. Tout ce qui le regarde touche nécessairement notre piété filiale, et demande quelques développements. Ce que nous avons à en dire se réduit à deux points : sa biographie et son époque.

Voici comment l'inimitable Albert Le Grand, dominicain de Morlaix, raconte sa vie, qu'il avait recueillie des anciens Légendaires de Bretagne : (*Vies des Saints de la Bretagne-Armorique, 1680, p. 488*).

« Le glorieux prince des Apôtres, S. Pierre, ayant été exécuté à mort dans la ville de Rome, par le commandement du cruel empereur Néron, qui avoit suscité la première persécution contre les chrestiens, S. Lin fut élevé au Thrône apostolique l'an de grace 68 (S. Lin est de l'an 67 et S. Clément de 68). Lequel suivant les vestiges de son prédécesseur, eut un soin particulier d'envoyer des Evêques et prestres par tous les cantons du monde, pour ayder à ceux que S. Pierre y avoit déjà envoyez; et d'autant que les affaires de la religion s'avançoient es Gaules, Sa Sainteté y envoya bon nombre de saints personnages, l'un desquels fust nostre saint CLAIR, lequel il sacra Evêque l'an 69, et lui donna pour ayde le diacre Adéodat, pour riche présent sa bénédiction apostolique, et pour précieuse relique le cloud, duquel le bras droit de S. Pierre avoit esté attaché en la croix.

« Ces deux saints personnages, obéissans aux commandemens du Pape, sortirent de Rome, et sans s'arrester en aucune ville d'Italie, passèrent les monts, traversèrent les Gaules, se vinrent rendre en la Bretagne-Armorique, et s'arrestèrent en la ville de Nantes.... Les saints Evêque et Diacre étans sur le point d'entrer en la ville, connurent que c'étoit le lieu où ils devoient annoncer l'Evangile, et ayans visité le Temple et connu l'aveuglement de leur superstition ils commencèrent à prêcher l'Evangile, et en peu de jours convertirent et baptisèrent bon nombre de citoyens, qui détestans le culte des idoles firent profession de la religion chrétienne.

« Le diable, craignant le progrès de ces beaux commencemens, fit tous ses efforts pour empescher le cours, et incita l'archi-flaman et les autres prestres du temple, les quels étoient de la secte et religion des Druides, contre le Saint Evêque et son Diacre, les quels furent citez pour rendre raison de leur doctrine.

« S. Clair, craignant que cette persécution n'eut retardé leur conquête spirituelle, assembla les fidelles nouvellement convertis, et de leur avis envoya le Diacre Adéodat prêcher les Vennetois et ceux de Cornouaille, se chargeant de répondre à sa citation, et leur prédisant que cette persécution ne dureroit guères. Le jour venu que le saint devoit estre

ony, il se présenta et prescha hautement des mystères de nostre religion... Tout le peuple en resta émeu, et grand nombre reçurent le baptesme des mains du Saint Evêque, lequel fut élargi, et à l'aide des nouveaux convertis, fit bâtir une petite chapelle, qu'il dédia à Dieu, sous l'invocation des bienheureux Apôtres S. Pierre et S. Paul, et y mit le cloud qu'il avoit reçu du pape S. Lin...

« Pour surcroix de consolation, le Diacre Adéodat arriva à Nantes, et rendit raison à S. Clair du fruit qu'il avoit fait es comtez de Vennes et de Cornouaille, le suppliant d'y vouloir faire un voyage pour confirmer les nouveaux convertis, consacrer des prestres et autres ministres, et donner l'ordre nécessaire aux affaires de la religion. S. Clair se résolut volontiers à ce voyage, et laissant Adéodat à Nantes, visita tout son diocèse, qui s'estendoit depuis Nantes jusques au cap de Sizun et la grand mer orientale, contenant les comtez de Nantes, Vennes et Cornouaille, faisant de grands miracles en confirmation de la vérité qu'il prêchoit.

« Enfin ayant travaillé 26 années en la vigne du Seigneur, chargé de mérites et de couronnes, il décéda au bourg de Réguni, au diocèse de Vennes, le 10 octobre l'an 96, où les chrestiens l'ensevelirent, et s'y voit encore le lieu de sa sépulture. Son anneau et sa crosse ou baston pastoral furent apportés à Nantes, et mis dans le trésor de l'église cathédrale... Vers 386, le corps de S. Clair fut transporté de Réguni en son église de Nantes, où il fut conservé jusqu'à l'an 878, que les Normands ayant mis pied en Bretagne, il fut porté à Angers et déposé dans le monastère de S. Aubin, où il est conservé en une chässe d'argent doré, élevée sur le grand autel. »

Ce récit est au fond le même que celui qu'on trouve dans les divers *Propres* diocésains. Mais si l'ensemble est acceptable, plusieurs détails sont à corriger. Ainsi 1° la division du territoire armoricain en comtés de Rennes, de Nantes, de Vennes, de Cornouaille... est bien postérieure à S. Clair; 2° l'existence d'un temple druidique à Nantes est plus que problématique à une époque où le druidisme était relégué dans les campagnes; 3° les chiffres assignés à la mission et à la mort de S. Clair sont loin d'avoir la précision que leur donne notre auteur.

## 6. — SON ÉPOQUE

A quelle époque vécut donc S. Clair? — Un Ordinaire du XIII<sup>e</sup> siècle, écrit en 1263 par Elie, chantre de la cathédrale de Nantes, dit que S. Clair fut envoyé par le pontife romain, *missus a romano pontifice* : c'est une expression vague, qui ne fixe aucune époque. — Un Bréviaire manuscrit de l'église de Nantes, du commencement du XV<sup>e</sup> siècle, dit de S. Clair : *hic sanctorum apostolorum consortia consecutus* ; c'est plus précis : avoir vécu dans la compagnie des apôtres, ou du moins des hommes apostoliques, ne peut se rapporter qu'à la fin du I<sup>er</sup> siècle ou au commencement du II<sup>e</sup>. Le même Bréviaire, dans l'office de S. Félix, dit que S. Clair fut envoyé par les apôtres, *ab apostolis missus* : ce qui ne peut s'entendre que de la fin du I<sup>er</sup> siècle.

Tous ces documents, il est vrai, sont relativement modernes, mais en les rapprochant de la tradition constante de l'église de Nantes, ils acquièrent un poids important ; ils prouvent dans tous les cas que la tradition nantaise ne date pas d'hier et qu'elle remonte à une vénérable antiquité. Aussi la Commission liturgique, qui a composé en 1857 le nouveau Propre de Nantes, a adopté l'opinion du bollandiste Papebrock, dont voici les paroles : « Je pense, dit-il, qu'on peut s'en tenir à la tradition, qui affirme qu'un missionnaire, du nom de Clair, et peut-être romain d'origine, a été envoyé par le Pontife romain, en Aquitaine, pour y prêcher l'Évangile, vers l'an cent. Ordonné Evêque sans siège fixe, comme cela se pratiquait souvent alors, il y aurait jeté les fondements de différentes églises ; il serait ensuite passé en Armorique, aurait établi son siège à Nantes, serait mort confesseur sur le territoire du diocèse de Vannes, et aurait eu sa sépulture à Réguiny, dans une chapelle qui touche l'église paroissiale, où l'on montre encore son tombeau et sa tête, le reste de son corps ayant été transporté à Nantes. (*Boll. x octobris*, p. 62.)

Mais, dit-on, les premiers successeurs de S. Clair sont du III<sup>e</sup> siècle ; donc le premier apôtre de ce pays est de la même époque. — La conséquence n'est pas rigoureuse. Dans les premiers temps du Christianisme, la succession des Evêques

était quelquefois interrompue par les persécutions ; cela s'est vu à Tours, cela s'est vu ailleurs. Donc S. Clair a pu vivre à la fin du I<sup>er</sup> siècle et au commencement du II<sup>e</sup> et n'avoir eu de successeurs qu'au III<sup>e</sup>. C'est aussi l'avis de la commission liturgique de Nantes ; elle admet très volontiers que S. Clair n'ait pas eu, en tant qu'Evêque, de successeurs immédiats, et même que la chrétienté fondée par lui se soit trouvée, après sa mort, dissipée et pour ainsi dire anéantie, pour ressusciter seulement vers la fin du III<sup>e</sup> siècle, sous l'influence énergique des prédications de S. Similien. Ainsi l'organisation définitive, la fondation véritable de l'église de Nantes ne daterait que de cette dernière époque.

## 7. — TOMBEAU

Le tombeau de S. Clair, religieusement conservé à Réguiny, a été refait au XVI<sup>e</sup> siècle, la pierre sépulcrale est une grande dalle plate, longue de 1<sup>m</sup>85, et large de 0,90 à la tête et de 0,70 aux pieds ; sur la bordure, ou sur l'épaisseur de la pierre, on lisait l'inscription suivante en capitales romaines : LE SEPVL. DE S. CLAIR EVESQUE . . . . LE X OCTO. . . . Vers le XVII<sup>e</sup> siècle, cette pierre fut retaillée dans sa surface supérieure de manière à présenter en relief l'image de S. Clair, avec ses vêtements pontificaux, sa croix et sa mitre. Cette retouche enleva la moitié des lettres de l'inscription primitive et la rendit presque indéchiffrable ; pour y suppléer, on dut graver sur la face supérieure ces mots : S. CLAIRE ENTERRÉ ICI LE X OCTO. 96. Cette pierre est supportée par quatre petits piliers octogones de 0,40 de hauteur, et elle est protégée par quatre colonnes carrées, dans lesquelles s'engageaient jadis les barres de fer qui entouraient le tombeau.

A une petite distance de Réguiny se trouve une fontaine dédiée à S. Clair où l'on se rend processionnellement, chaque année, le 10 octobre. Un peu plus loin, on montre une maison, appelée Kerbelec (*village du prêtre*), bâtie, dit-on, sur l'emplacement de celle qu'aurait habitée le premier apôtre du pays.

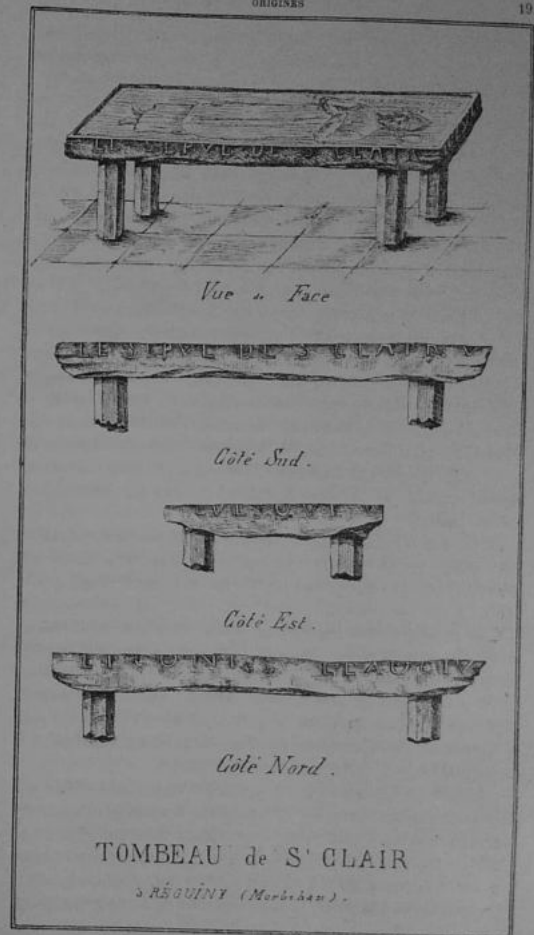
Quant aux reliques de ce glorieux confesseur, il ne sera

pas inutile d'en suivre l'histoire. S. Clair était mort et avait été inhumé à Réguiny. Plus tard, lorsque sans doute le christianisme eut pris certains développements et que la liberté eut été laissée à l'Eglise, les Nantais voulurent avoir le corps du S. Evêque; les Vannetais naturellement refusèrent de livrer un dépôt que la divine Providence leur avait confié; de là une lutte sanglante, suivant la tradition locale. Les Nantais toutefois enlevèrent les reliques convoitées et ne laissèrent à Réguiny qu'une partie de la tête, comme dédommagement. Ces faits durent se passer, suivant Albert Le Grand en 386; mais cette date si précise est loin d'être certaine, car elle n'est appuyée sur aucune preuve et elle est même rattachée à un événement fabuleux, l'arrivée de Conan-Mériadec en Armorique.

Le corps de S. Clair fut conservé à Nantes jusqu'en 878, où l'arrivée des Normands le fit transporter à Angers dans le monastère de St-Aubin. On en fit une translation solennelle au maître-autel de l'abbaye le 25 octobre 1070. Il y est toujours resté depuis, jusqu'à la Révolution française, qui l'a fait disparaître. L'église de Nantes possédait une partie de la tête de son premier Evêque, mais cette relique a disparu également pendant la Révolution. Il ne reste plus de S. Clair que la partie de la tête, conservée à Réguiny, dans un chef en argent: c'est la majeure partie du crâne, depuis le front et les tempes jusqu'à l'occiput; la partie postérieure est de grandeur ordinaire, mais le front paraît petit.

S. Clair, à cause de son nom, est invoqué pour la vue; à Réguiny, on plongeait jadis sa tête dans l'eau, dont on se servait pour se laver les yeux, et Dieu récompensait souvent la foi de ceux qui usaient de ce remède. Ce saint était autrefois honoré dans tout le diocèse de Vannes: un Missel diocésain de 1530 en fait mémoire au 11 octobre; il disparut ensuite de la liturgie locale; mais en 1875 on a rétabli sa fête au 10 octobre, avec le rit double.

Que devint la semence évangélique, répandue par S. Clair et par son diacre Adéodat parmi les Vénètes? On l'ignore, mais il est à présumer qu'elle ne tarda pas à périr, ou du moins à s'affaiblir, sous les efforts du Druidisme et du Polythéisme. Ce qu'il y a de certain, c'est que pendant deux ou trois siècles





on ne trouve aucun fait religieux, concernant spécialement notre pays, et que les documents civils sont eux-mêmes d'une grande rareté.

#### 8. — DARIORIGUM

C'est au II<sup>e</sup> siècle qu'apparaît d'une manière certaine le nom de la cité des Vénètes, sous la domination romaine. Claude-Ptolémée, qui écrivait vers l'an 138, s'exprime ainsi dans la description de la Gaule : « Le rivage occidental, au-dessous des Ossismiens, est occupé par les Vénètes, dont la ville est *Dariorigum*, *ἢν πολις Δαριουριον*. » Ce nom, jeté en passant par le géographe égyptien, a fait jusqu'ici le tourment des étymologistes. Le même auteur, décrivant la côte sud de notre pays, en allant de l'est à l'ouest, dit encore : « Après l'embouchure du fleuve *Hé rius* (la Vilaine?, l'Auray?) on trouve *Vindana portus* (Locmariaquer?), puis le promontoire *Gobée* », probablement la pointe du Raz, ou le cap Finistère. L'itinéraire de l'empereur Antonin mentionne vers 115, plusieurs îles dans l'Océan, dont deux au moins appartiennent au Morbihan, savoir : *Vindilis*, Belle-Ile, et *Siata*, Houat.

Dariorigum faisait alors partie de la *Gaule Celtique ou Lyonnaise*, province immense, qui s'étendait de la Saône à la Manche, et de la Seine à la Loire. Sa métropole était Lyon. Cette ville célèbre, qui avait reçu des missionnaires de l'Asie mineure, fut inondée de sang chrétien, en 177, sous l'empereur philosophe Marc-Aurèle. Cette première tempête fit périr l'évêque Pothin, le diacre Sanctus, les vierges Blaudine et Biblis, les courageux Attale, Epagathe, Mature, Alexandre, Epipode et un grand nombre d'autres. On peut citer encore dans la même province Marcel de Tournus, Valérien de Châlon et Symphorien d'Autun.

L'église de Vannes a jadis honoré d'une manière particulière la mémoire de ce dernier martyr. A l'entrée de la ville, sur la route de Pontivy, se trouvait la chapelle de S. Symphorien, aujourd'hui convertie en usine; l'affluence des fidèles qui accouraient à sa fête, le 22 août, a donné naissance à la foire qui porte son nom, et qui a survécu à la destruction de

son culte. S. Symphorien est encore honoré à Surzur et dans quelques autres lieux du diocèse.

La foi persécutée en Gaule trouva un refuge dans la Bretagne insulaire. Vers l'an 180, Lucius, roi des Bretons de la Cambrie, demanda des missionnaires au pape S. Eleuthère, et en reçut les apôtres Fugace et Damien, qui prêchèrent l'Evangile jusqu'au pays des Pictes et revinrent mourir à Glastonbury. C'est à cette glorieuse conquête que Tertullien fit peu après allusion, en parlant des régions de la Bretagne inaccessibles aux Romains et soumises à Jésus-Christ, *Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo vero subdita*. Si nous mentionnons ici ce fait, c'est parce que plusieurs missionnaires viendront plus tard de la Cambrie prêcher la foi dans l'Armorique.

Le III<sup>e</sup> siècle s'ouvrit pour les chrétiens sous de tristes auspices. S. Irénée avait relevé le drapeau du Christ dans la métropole de la Lyonnaise, et converti presque tous ses habitants. Septime Sévère, pour arrêter les progrès de la foi, prit en 202 une résolution barbare : il donna ordre à ses soldats d'entourer la ville et de faire main basse sur tous ceux qui se déclareraient chrétiens. Le massacre fut épouvantable et le sang des martyrs coula par ruisseaux dans les rues. Une ancienne inscription, qu'on voit à Lyon, à l'entrée de l'église de S. Irénée, porte le nombre des victimes de la foi à dix-neuf mille hommes, sans compter les femmes et les enfants.

Dariorigum, la capitale des Vénètes, reste toujours enveloppée d'un voile impénétrable, au point de vue religieux. La géographie seule fournit quelques renseignements nouveaux tirés d'une carte routière de l'Empire, copiée au XIII<sup>e</sup> siècle et possédée longtemps par la famille de *Peutingier*. Quelques auteurs l'ont appelée *Table Théodosienne* parce qu'ils croyaient que la carte primitive datait du règne de Théodose (379-395); mais il paraît bien plus probable qu'elle remonte au temps d'Alexandre-Sévère (222-235), parce que l'état qu'elle donne de l'Empire appartient à cette époque. Pour notre pays, elle n'indique qu'une voie romaine, c'est celle qui partant de Brest ou de Plouguerneau, passe à *Vorgium* ou Carhaix, puis à *Sulim* ou Castennec, puis à *Dariorigum* ou Dartoritum,

Vannes, et enfin à *Duretio* ou Rieux, pour se rendre à *Portus-Nannetum* ou Nantes. Voilà donc deux noms nouveaux, Sulim et *Duretio*, qu'il faut ajouter à ceux de *Dariorigum* et de *Vindana-portus*.

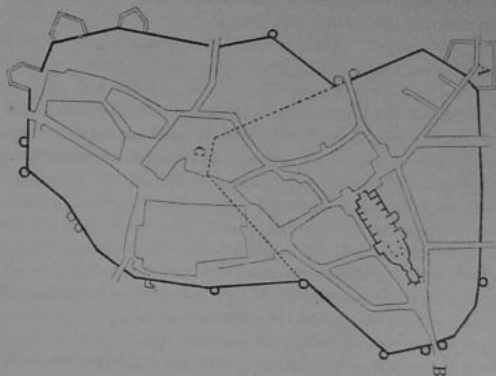
La voie, mentionnée dans la carte de Peutinger, n'était pas la seule qui sillonnât la Vénétie au III<sup>e</sup> siècle. *Dariorigum*, ou Vannes actuel, était le centre d'où partaient toutes les voies. La première sortait par l'ouest, passait au Vincin et allait en droite ligne vers Locmariaquer; la seconde suivait la route de S<sup>te</sup> Anne, passait à Hennebont et se dirigeait vers Quimper; la troisième allait vers S<sup>t</sup> Jean Brévelay et Corseul, avec un embranchement vers Sulim et Vorgium; la quatrième se dirigeait sur Trédion, Sérent, etc.; la cinquième suivait la route de Redon et passait, comme il a été dit, à Rieux, pour arriver à Nantes; la sixième passait à Noyal, d'où elle envoyait un embranchement vers Arzon, et continuait sur Surzur, Arzal et Pontchâteau.

Les hauteurs voisines de ces routes étaient occupées par des camps ou des postes militaires, pour en assurer le parcours et maintenir les populations dans l'obéissance. De nombreuses bornes milliaires, dont quelques-unes sont parvenues jusqu'à nous, portaient les noms des empereurs qui avaient fait construire ou réparer la voie.

Les villes elles-mêmes étaient soigneusement fortifiées. Aussi quand en 276, les barbares de la Germanie envahirent la Gaule et y dévastèrent une cinquantaine de villes, l'empereur Probus, après avoir taillé en pièces les envahisseurs, ordonna aux cités de relever et au besoin de restreindre leur enceinte, et il permit d'employer aux remparts les matériaux des tombeaux anciens, qui étaient trop éloignés de la ville pour être protégés. Une foule de cités de la Gaule se mirent immédiatement à l'œuvre, comme le prouvent les débris de sculptures, d'autels, d'inscriptions, etc., englobés dans la base de leurs murs. Tout dans ces débris annonce le I<sup>er</sup> et le II<sup>e</sup> siècles et le commencement du III<sup>e</sup>.

On est porté à croire que la ville de *Dariorigum* a construit ses murailles à cette époque, c'est-à-dire à la fin du III<sup>e</sup> siècle, ou au commencement du IV<sup>e</sup>. A la base des murs, on voit encore çà et là plusieurs assises de pierres d'assez grand

appareil, jusqu'à la hauteur de 2<sup>m</sup>, 50; et au dessus on remarque des pierres de petit appareil, séparées par des cordons de briques. Ces murs primitifs, restaurés au Moyen-âge, formaient un triangle, à pointes émoussées, dont la cathédrale actuelle occupe à peu près le centre. Le côté nord du triangle longeait les douves du Mené; les deux autres côtés venaient se rejoindre sur les Lices. Ce n'est qu'au XIV<sup>e</sup> siècle, que l'enceinte s'est étendue vers le port.



A. B. C. — Enceinte Gallo-Romaine de Vannes.

Quant au cimetière gallo-romain, les fouilles, pratiquées sur l'emplacement des casernes d'artillerie en 1877, ont prouvé qu'il était situé à l'est de la ville, le long de la voie de Vannes à Nantes; on y a trouvé une quantité d'urnes cinéraires de toute forme et de toute grandeur, ainsi que des monnaies d'Antonin (138-161) de Postumus (261-267), etc. On peut voir tous ces objets exposés au Musée de la Société polymathique.

L'avènement de l'empereur Dioclétien en 284 fut loin d'améliorer la situation des malheureux chrétiens; l'association de Maximien en 286 fit éclater la persécution. Ce

prince, venu en Gaule pour écraser la révolte des Bagaudes, fit immoler de nombreuses victimes, et notamment S. Maurice et ses compagnons à Montigny, S. Victor à Marseille, S. Quentin à Auguste, S. Crépin et S. Crépinien à Soissons, S. Lucien à Beauvais, S. Just à Paris, S. Donatien et S. Rogatien à Nantes, etc. etc..

En 292, les deux Empereurs choisirent deux Césars, Galère et Constance-Chlore, et l'Empire fut partagé entre quatre maîtres. Dès lors, la *fiscalité* romaine prit des développements excessifs.

#### 9. — FISCALITÉ

« En se donnant trois collègues, dit Lactance (*Mort. pers.* vi), en divisant l'univers romain en quatre parts, Dioclétien multiplia les armées dans la même proportion ; car chacun des nouveaux princes s'efforçait de rassembler beaucoup plus de soldats que n'en avaient eu ses prédécesseurs, lorsque la république était gouvernée par un seul maître. Le nombre de ceux qui prenaient devint bientôt tellement supérieur au nombre de ceux qui payaient, que les colons, écrasés sous le poids des indictions, abandonnaient leurs terres, et que les cultures se changeaient en forêts. Afin que la terreur s'étendit partout, les provinces furent aussi découpées en lambeaux (c'est alors que les provinces de la Gaule furent portées de sept à douze, et que la Lyonnaise notamment fut partagée en deux : la première Lyonnaise avec Lyon pour métropole, et la seconde Lyonnaise avec Rouen pour capitale), et une nuée de gouverneurs et d'officiers subalternes s'abattit sur chaque contrée, et presque sur chaque ville. Ce ne furent partout que procureurs du fisc, que maîtres des finances, que vicaires des préfets : race d'hommes auxquels la justice était presque inconnue, et qui ne savaient que condamner et proscrire. »

« Les censeurs, dit le même témoin, se répandant dans chaque localité, bouleversaient tout. Vous eussiez dit une invasion ennemie, une ville prise d'assaut... Les champs étaient mesurés jusqu'à la dernière motte ; on comptait les pieds d'arbres et les ceps de vigne ; on inscrivait les bêtes ;

on enregistrait les hommes... Cependant les animaux diminuaient, les hommes mouraient, et l'on n'en payait pas moins l'impôt pour les morts, de sorte qu'il était impossible désormais de vivre ni de mourir sans payer. Il n'y avait plus que les mendiants dont on ne pouvait rien exiger, parce que leur misère et leur dénûment les mettaient à l'abri de toute injure. »

En 303, Dioclétien, cédant aux instigations de Galère, lança un édit de persécution contre les chrétiens. Le sang coula partout avec tant d'abondance, que les tyrans se vantaient même d'avoir aboli le christianisme. Seul, Constance-Chlore refusa de s'associer à cette barbare destruction ; néanmoins, pour ne pas irriter ses trois collègues, en se jouant trop ouvertement de leurs décrets, il laissa dans la Gaule abattre les églises, « considérant, dit Lactance, qu'après l'orage elles pourraient être rebâties. »

#### 10. — LIBERTÉ

La tolérance de Constance-Chlore fut continuée par son fils Constantin, qui devenu maître de l'Occident, donna la liberté au Christianisme en 313, et reçut lui-même le baptême en 320. La conversion de l'Empereur fut le signal de la conversion d'un grand nombre de ses sujets. Les uns embrassèrent la nouvelle religion par suite d'une conviction sincère, d'autres par politique et pour plaire à César. Beaucoup cependant restèrent attachés à l'ancien culte et fournirent plus tard une base suffisante à sa restauration éphémère.

Quelle fut la part des Vénètes dans ce mouvement religieux ? La liberté rendue au Christianisme permit-elle à quelques missionnaires de pénétrer chez eux, afin de raviver la foi prêchée par S. Clair, et de combattre le polythéisme romain et le druidisme indigène ? — On l'ignore. Mais s'il y eut des conversions partielles, la masse de la population resta fortement attachée à ses superstitions ; et il s'écoulera encore près de deux siècles avant la conversion complète des Vénètes.

Une scène, empruntée à un poète comique, probablement originaire de l'Aquitaine, montre que le Druidisme était

encore vivant en Armorique au IV<sup>e</sup> siècle. Un certain Querolus s'adresse au Dieu Lar :

« Si tu as quelque pouvoir, ô Lar familier, fais en sorte que je sois un homme privé et puissant.

Lar. — « Quelle sorte de puissance désires-tu ?

— « Qu'il me soit permis de dépouiller ceux qui ne me doivent rien, de maltraiter les étrangers, de dépouiller et de maltraiter mes voisins.

— « Ah ! Ah ! c'est le brigandage et non la puissance que tu ambitionnes. Cela posé, je ne sais pas, par Pollux, comment tu pourras l'obtenir. Cependant, voici : j'ai ce que tu désires : va et vis sur les bords de la Loire.

— « Eh bien ?

— « Là les hommes sont gouvernés par le droit des gens ; là point de chicanes ; là les sentences capitales émanent du chêne, et sont écrites sur des os ; là aussi les villageois péroreront et les particuliers jugent ; là tout est permis... je passe sous silence des choses bien plus graves encore, mais ce que je t'ai appris doit te suffire pour le moment.

— « Je ne suis point riche et je n'ai pas envie d'user du chêne ; je ne veux point de cette loi des forêts. »

Quant au polythéisme romain, il avait encore ses monuments et ses adeptes. On a signalé, en 1866, à la Grée-Mahé en Pluherlin, les ruines d'un temple octogone, entouré d'une allée et protégé par une enceinte octogone. L'épaisseur de ses murs, tous en petit appareil régulier et en granit à grains fins, est de 0,64 centimètres ; le diamètre intérieur du petit octogone est de 6,76 et la largeur de l'allée de 3,26.

Il existe encore à Langon, paroisse de l'ancien diocèse de Vannes, dépendant aujourd'hui de Rennes, une chapelle dédiée jadis à S. Vénier et actuellement à S<sup>te</sup> Agathe. Les murs de ce petit édifice sont en petit appareil romain, avec des cordons de briques, et forment un rectangle parfait : une absidiole, profonde de deux mètres, offre une très curieuse fresque, conservée sous le badigeon et figurant une Vénus sortant des eaux, accompagnée de l'Amour monté sur un dauphin et environné de poissons.

Il serait difficile de préciser la date de ces monuments, mais lors même qu'ils seraient postérieurs au IV<sup>e</sup> siècle, ils

prouveraient toujours la résistance prolongée du paganisme en face du christianisme.

A cette époque vivait un saint, qui était appelé à avoir, par lui et par ses successeurs, une grande influence sur notre pays. Il s'agit de S. Martin de Tours. Né à Sabaria, en Pannonie, l'an 316, il fut enrôlé à quinze ans dans les armées romaines. A l'âge de quarante ans, il prit sa retraite et se retira près de S. Hilaire évêque de Poitiers. En 360, il fonda à Ligugé le premier monastère qui ait été construit dans les Gaules. Bientôt sa sainteté et ses miracles le firent vénérer de tous, et en 371 il fut malgré lui élevé sur le siège épiscopal de Tours. Dès l'année suivante il fonda, sur les bords de la Loire, le fameux monastère de Marmoutier, et en fit une pépinière d'évêques et de saints.

#### 11. — III<sup>e</sup> LYONNAISE

Vers 380, la cité de Tours fut détachée de la métropole de Rouen et érigée par l'empereur Gratien en métropole d'une nouvelle province, qui fut appelée *Troisième Lyonnaise*. Cette division fut acceptée par l'Eglise. La *Notice des Provinces et des cités de la Gaule*, rédigée sous l'empereur Honorius, vers 401, énumère ainsi qu'il suit les cités de la Troisième Lyonnaise : « La cité métropole des Turons, la cité des Génomans, la cité des Redons, la cité des Andegaves, la cité des Nannètes, la cité des Coriosolites, la cité des Vénètes, la cité des Ossismiens, la cité des Diablintes. »

Il est à remarquer que cette liste ne donne pas les noms gallo-romains des villes, qui sont, en suivant l'ordre ci-dessus : Cœsarodunum, *Tours* ; Vindinum, *Le Mans* ; Condate, *Rennes* ; Juliomagus, *Angers* ; Condevincum, *Nantes* ; Fanum-Martis, *Corseul* ; Dariorigum, *Vannes* ; Vorgium, *Carhaix* ; Neodunum, *Jublains*. Elle donne aux cités les noms des peuples qui les occupaient : c'est une transformation de noms qui s'opérait alors.

Quelques auteurs ont prétendu que cette *Notice* eut dès l'origine un caractère ecclésiastique, et qu'elle donne par conséquent l'état des sièges épiscopaux en 401. C'est une erreur. Pour ne parler ici que de la Troisième Lyonnaise, il



est certain, et nous le démontrerons plus loin, que Vannes n'eut d'évêque qu'en 465; il est également certain que Corseul dans les Côtes-du-Nord, Carhaix dans le Finistère et Jublains dans la Mayenne, n'ont jamais été sièges épiscopaux. En Gaule, il est vrai, on prit ordinairement pour sièges d'évêchés les capitales des cités, et par suite les limites des diocèses tendirent nécessairement à se confondre avec celles des cités. « Cette tendance, dit M. de La Borderie (*Ann. 1862, p. 114*), dut s'accuser surtout après que le concile général de Chalcédoine, de 451, eut prescrit de modeler, autant que possible, les circonscriptions ecclésiastiques sur les divisions civiles; c'est depuis lors que la *Notice des provinces et des cités de la Gaule* devint en quelque sorte le prototype, l'idéal de la topographie ecclésiastique du même pays. » — Telle est encore du reste la conduite actuelle de l'Eglise dans les pays de mission; les apôtres en y arrivant acceptent la distribution géographique des provinces, les Evêques s'établissent dans les chefs-lieux, et la division ecclésiastique consacre et conserve la division civile.

La suite des événements nous conduit maintenant à parler de la fondation du siège de Vannes et à donner l'histoire de S. Patern, son premier Evêque.



## CHAPITRE II

### SAINT PATERN

(383-495)

1. MAXIME. — 2. CONAN-MÉRIADÉC — 3. S. PATERN I<sup>er</sup>. — 4. EXAMEN. — 5. CONCLUSION. — 6. CONFÉDÉRATION ARMORICAINE. — 7. S. GUIGNER. — 8. S. PATERN II. — 9. CONCILE DE VANNES. — 10. ACTES. — 11. ORGANISATION. — 12. TRAVAUX. — 13. BRETONS. — 14. PERSÉCUTIONS. — 15. MORT DE S. PATERN. — 16. RELIQUES.

#### 1. — MAXIME

Quelques auteurs, comme Albert Le Grand, Gallet, D. Morice... rapportent l'érection du siège épiscopal de Vannes à l'an 388, tandis que D. Lobineau, D. Le Gallois, A. de Courson, A. de la Borderie etc., la placent vers l'an 465. C'est une différence d'environ 77 ans.

Cette question, si importante pour nous, demande à être exposée avec une certaine étendue. Ici, comme dans tout problème historique, il faut : 1<sup>o</sup> savoir ce qui est certain et admis par tout le monde; 2<sup>o</sup> exposer d'une manière précise ce qui est controversé entre les différents partis; 3<sup>o</sup> peser les raisons pour et contre et prendre enfin une décision. C'est ce que nous allons tenter de faire.

En l'an 383, Gratien, régnait à Trèves, Valentinien II à Milan, et Théodose-le-Grand à Constantinople. Maxime, gouverneur de la Bretagne insulaire, ayant été revêtu de la pourpre par les légions romaines, vint en Gaule, entraînant à sa suite, non seulement les troupes romaines qui l'avaient élu, mais encore un grand nombre de Bretons, volontairement attachés à sa fortune. Il débarqua à l'embouchure du Rhin, rencontra l'empereur Gratien sous les murs de Paris, et le poursuivit jusqu'à Lyon, où il apprit sa mort (25 août 383). Dès lors la Gaule entière et l'Espagne recon-



Monnaie de Maxime.

nurent Maxime pour empereur, et Valentinien l'accepta pour collègue. Cet état de choses dura quatre ans. A la fin de 387, Maxime envahit l'Italie, et chassa le jeune Valentinien, qui dut se réfugier près de Théodose. Celui-ci déclara la guerre à l'usurpateur, le défit à Seisseg, puis à Peltau, et le prit enfin dans Aquilée, où ses soldats le mirent à mort (6 août 388). Peu après, le comte Arbogaste, envoyé en Gaule, prit Victor, fils de Maxime, et le fit mourir. Valentinien rentra en possession de l'Italie et de l'Afrique, et eut en outre l'Espagne, la Gaule et la Bretagne. Les partisans de l'usurpateur reçurent leur pardon, mais ils perdirent les dignités et les terres qu'ils avaient obtenues du tyran, et ils furent ramenés à la position qu'ils occupaient avant la révolte de 383. (*Cod. Théodos. — Pacatus. — Zozyne. — S. Gildas. — Bède. — etc.*)

## 2. — CONAN-MÉRIADEC

Tous ces faits sont certains, et admis par tout le monde sans difficulté. Voici maintenant ce qui est controversé. Les Bretons, qui accompagnaient Maxime en si grand nombre, auraient eu pour chef un certain Conan-Mériadec, qui après la conquête de la Gaule aurait obtenu pour sa part la péninsule armoricaine. Conan aurait vaincu et dépossédé les anciens habitants, pour leur substituer ses compatriotes,

et aurait demandé pour lui et les siens une colonie de femmes à la mère-patrie, qui lui aurait expédié S<sup>te</sup>-Ursule et ses compagnes. C'est lui qui aurait établi un siège épiscopal à Vannes vers 388. Après la chute de Maxime son protecteur, Conan, aurait réussi, on ne sait comment, à se maintenir à peu près indépendant dans l'Armorique; dont il aurait changé le nom en celui de Petite Bretagne; et il serait mort en 388 suivant Albert Le Grand, en 392 suivant Alain Bouchard, en 393 suivant Bertrand d'Argentré, en 421 suivant Gallet. Telle est, réduite à sa plus grande simplicité, et débarrassée d'une foule de détails absurdes, la légende du fameux Conan-Mériadec. Personne ne contestera, nous le croyons, la fidélité de ce résumé.

## 3. — SAINT PATERN I

Quant à l'Evêque de Vannes, désigné par Conan-Mériadec, il aurait porté le nom de Patern ou Tathée. Né vers le milieu du IV<sup>e</sup> siècle, en Armorique, suivant la même légende, il se serait retiré d'abord dans la solitude, pour y mener une vie austère et sainte. Il y aurait reçu un grand nombre de disciples, et parmi eux S. Patrice, l'apôtre de l'Irlande, et un second Patern, Evêque de Vannes en 405. S. Patern I<sup>er</sup>, devenu pasteur des âmes, n'aurait rien retranché de ses austerités, et aurait pratiqué avec plus de ferveur encore la prière, le jeûne et les veilles. A ses vertus antérieures, il aurait ajouté une charité inépuisable pour nourrir les pauvres et recevoir les étrangers, et aurait, par l'expulsion des démons, par la guérison des malades et par d'autres miracles, grandement propagé la piété chrétienne, poursuivi par la haine de quelques envieux, et impuissant à rétablir la paix dans son église, il aurait résigné ses fonctions pour se retirer de nouveau dans le désert et y serait mort nonagénaire vers l'an 448 (*Prop. Ven. 1758*).

## 4. — EXAMEN

Comme on le voit, l'existence de S. Patern en 388 n'est appuyée que sur celle de Conan-Mériadec, et l'existence de Conan-Mériadec elle-même ne repose que sur le fait de

l'établissement des Bretons dans l'Armorique dès 383. Or cet établissement est une fable et l'histoire de Conan-Mériadec un mythe.

Le fait principal, celui auquel se rattachent tous les autres, l'établissement des Bretons dans l'Armorique, non seulement ne peut être prouvé, mais se trouve même en contradiction avec tous les documents contemporains. En effet l'année même de la mort de Maxime (388), une loi, insérée dans le code Théodosien, enlève aux partisans de l'usurpateur tous les avantages qu'ils en avaient obtenus : « *Nullus sibi honorem audeat vindicare, quem tyrannica concessit audacia, sed ad pristinum (statum) damnata presumptio revocetur.* » L'année suivante même sentence. En 395 nouvelle loi pour la confiscation des terres reçues du tyran Maxime : « *Qui tyranni Maximi secuti jussionem fundos perpetui juris, non ab ordinariis iudicibus sed a rationalibus acceperunt, eorum amissione plectantur, atque ad rem privatam denuo revertantur.* » (Cod. Th. xv, 14). Donc si les Bretons de Maxime avaient obtenu un établissement territorial en Armorique, ils l'auraient perdu au plus tard en 395.

On aura beau citer le passage du panégyrique, adressé en 389 à l'empereur Théodose par le rhéteur Latinus Pacatus, à propos de l'amnistie : « Personne n'a vu ses biens vendus, personne sa liberté frappée, personne son ancien rang perdu : *Nullius bona publicata, nullius mulctata libertas, nullius proterita dignitas imminuta.* » Ce passage, loin de contredire la loi théodosienne, la confirme admirablement : les fauteurs de Maxime perdirent tout ce qu'ils avaient reçu de ce prince : c'était dans l'ordre et la loi était formelle ; mais ils conservèrent ce qu'ils avaient reçu antérieurement des princes légitimes : c'était une faveur ; l'Empereur aurait pu le leur enlever, et Pacatus le loue de ne l'avoir pas fait. Quelle opposition y a-t-il entre le panégyrique et la loi ? Aucune. Dans tous les cas, la dernière loi, celle de 395, est de six ans postérieure à la harangue de Pacatus, et prouve la volonté constante de l'Empereur d'annuler toutes les donations de terres faites par Maxime. Les Bretons, en les supposant établis en Armorique, auraient donc été dispersés au plus tard en 395.

Un autre document contemporain, la *Notice des Dignités de l'Empire*, rédigée vers 401, renferme un état de toutes les troupes impériales cantonnées dans les diverses parties de la Gaule. On y voit que notre péninsule actuelle était alors occupée par cinq corps de troupes : « Le préfet des soldats Survenus résidait à Nantes, le préfet des soldats Maures-Vénètes à Vannes, le préfet des soldats Maures-Osismiens à Carhaix, le préfet des soldats Martiaux à Aleth près S'-Malo, et le préfet des Lètes-Franches à Rennes. » — Et c'est en présence d'un pareil document, c'est en présence de nombreuses garnisons romaines occupant encore en 401 tous les points stratégiques de l'Armorique, qu'on oserait soutenir l'existence dans cette péninsule d'un royaume des Bretons, en révolte ouverte contre l'Empire. En vérité, pareille opinion n'est-elle pas aussi en révolte trop ouverte contre le bon sens, l'évidence et l'autorité de l'histoire ? (*A. de la Borderie. Ann. 1861, p. 13. — A. de Courson, Redon, p. cxxxvi, ccclxxi.*)

Mais alors que devinrent les auxiliaires bretons, qui, au rapport de S. Gildas et de Bède, accompagnaient Maxime en si grand nombre, et qui ne retournèrent jamais dans leur patrie ? — Ils suivirent naturellement Maxime dans ses expéditions, et probablement dans sa lutte contre Théodose. Dès lors, ils auront été décimés dans les désastres de Seisseg, de Pettau et d'Aquilée. Les survivants auront dû passer au service de Théodose et de Valentinien ; et c'est peut-être grâce à cette circonstance qu'on trouve, dans la *Notice* précitée, la mention de deux corps de Bretons sous les ordres du Maître de la cavalerie des Gaules.

Si la colonisation de l'Armorique par Conan-Mériadec est fabuleuse et contraire à tous les documents contemporains, peut-on du moins signaler l'origine de cette singulière légende ? — Oui, et ce travail a été fait par M. de la Borderie (*Biog. br. I, 406-422*). C'est au X<sup>e</sup> siècle que le nom de Conan paraît pour la première fois, environ 550 ans après l'expédition de Maxime. Que dirait-on de l'existence d'un personnage, rapporté au temps de Philippe de Valois et mentionné pour la première fois en l'an de grâce 1888 ? De plus, l'ouvrage qui parle de Conan-Mériadec est le *Brut y Brenhined*, c'est-à-dire l'Histoire traditionnelle des Brenius, ou Rois

de Bretagne : c'est une collection de légendes et de contes, où les anachronismes coudoient les falsifications historiques. Quelle confiance peut inspirer un pareil document ? Les romans historiques de nos jours sont cent fois préférables. — Néanmoins Conan-Mériadec est né grâce à cette compilation ; et les auteurs subséquents se sont ingénies à *inventer* les circonstances diverses de sa vie et de son établissement en Armorique : c'est ainsi que Geoffroy de Montmouth au XII<sup>e</sup> siècle, Pierre Le Baud au XV<sup>e</sup>, Albert Le Grand et Tousseint de St-Luc au XVII<sup>e</sup>, Gallet et D. Morice au XVIII<sup>e</sup> et Roujoux au XIX<sup>e</sup> ont successivement embelli, revu, corrigé, et surtout considérablement augmenté cette curieuse légende.

En 1705, le savant et judicieux D. Lobineau fit justice de toutes ces fables, dans son *Histoire de Bretagne*. Il prouva, d'accord avec tous les monuments, que la colonisation de l'Armorique, au lieu de se placer dès 383, ne date réellement que de 460 et années suivantes. C'est aussi le sentiment de MM. Varin, de la Borderie, de Courson, et de tous les critiques sérieux, qui ont approfondi cette question.

##### 5. — CONCLUSION

Reconnaissons donc que rien ne prouve l'établissement des Bretons en Armorique à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, et que tous les documents prouvent plutôt le contraire. Tous les faits accessoires croulent nécessairement avec ce fait principal. Il faut donc reléguer parmi les fables la royauté de Conan-Mériadec en Armorique, la demande en mariage de S<sup>te</sup> Ursule et de ses compagnes, l'érection par ce prince du siège de Vannes en faveur de S. Patern, etc... non que tous ces faits soient également faux, mais parcequ'ils sont altérés, interpolés, et rapportés à un souverain chimérique.

Ainsi l'existence de S<sup>te</sup> Ursule et de ses nombreuses compagnes est certaine, son départ de la Bretagne insulaire est incontestable, son martyre à Cologne au temps d'Attila roi des Huns est authentique ; seulement sa mort eût lieu en 451 et non en 384, et son départ ne peut par conséquent avoir eu pour motif le projet de mariage avec Conan-Mériadec. On en peut voir les preuves dans les Bollandistes, au 21 octobre.

Ainsi encore l'érection du siège épiscopal de Vannes est un fait certain, l'existence d'un S. Patern comme premier évêque de cette ville est un fait admis par la tradition constante de son église, la mort du saint en dehors du diocèse est un fait incontesté ; seulement l'érection du siège n'eut lieu que vers 465 et c'est alors seulement que S. Patern reçut la consécration épiscopale, comme on le prouvera plus loin.

C'est donc à tort que les partisans de Conan-Mériadec ont imaginé deux saints Patern, l'un de 388, l'autre de 465, et qu'ils ont attribué au premier ce qui ne regarde que le second, qui est le seul vrai, le seul authentique. D'ailleurs l'église de Vannes n'a jamais honoré qu'un Saint Patern et n'a jamais possédé les reliques que d'un seul. Ce fait capital suffirait seul pour trancher la difficulté. — Quant à un troisième S. Patern, qui vivait au VI<sup>e</sup> siècle, il est étranger au présent débat : il en sera question quand on arrivera à son époque.

##### 6. — CONFÉDÉRATION

L'usurpation tentée par Maxime fut renouvelée peu après par Constantin (407-411), avec un succès et un dénouement semblables. Les Barbares de leur côté se répandirent de toutes parts sur les terres de l'Empire ; Honorius était incapable de les repousser. Les Bretons insulaires, à défaut des soldats romains, chassèrent les envahisseurs et secoururent le joug de Rome (400). Les Armoricains et d'autres peuples de la Gaule en firent autant : ils renvoyèrent les magistrats romains et se constituèrent en République, ou plutôt formèrent une sorte de Confédération pour leur défense mutuelle (*Zozyme*).

Ils y gagnèrent la suppression de l'affreuse tyrannie fiscale de Rome, mais il n'en restèrent que plus exposés aux ravages des Barbares auxquels se joignirent encore ceux des légions romaines, car les empereurs ne cessèrent de traiter les Armoricains en rebelles. C'est ainsi que vers 416, Exupérius tenta de les soumettre : c'est ainsi qu'en 433, Litorius fit une expédition contre eux. Aélius à son tour vint leur

faire la guerre, et en 440 il conclut la paix avec un certain Albinus ou Aubin, qu'on a dit originaire du pays de Vannes. C'est le même Aëtius qui, en 448, lança sur l'Armorique, pour la punir de ses rébellions, le féroce Eocharic, roi des Alains, dont la marche orgueilleuse fut arrêtée par S. Germain d'Auxerre. C'est encore Aëtius qui, en 451, eut assez d'ascendant pour grouper tous les peuples campés en Gaule, les opposer au terrible Attila, roi des Huns, et les faire triompher à la gigantesque bataille de Châlons-sur-Marne.

Les Armoricaïns confédérés semblent avoir vécu en assez bonne intelligence avec les autres gouverneurs romains de la Gaule, c'est-à-dire avec Egidius ou Gilles (454), et avec Syagrius son fils (464). A la mort de ce dernier (486), ils se trouvèrent en contrat avec Clovis, et après la conversion des Francs, ils s'unirent à eux pour ne former désormais qu'un Etat.

Tel est le cadre politique, dans lequel vont se mouvoir des événements religieux, qui intéressent particulièrement le diocèse de Vannes.

#### 7. — SAINT GUIGNER

S. Wigner ou Guigner, dit aussi Guengar et Fingar, était fils de Clyton, l'un des nombreux rois de l'Hybernie. Il se convertit à la prédication de S. Patrice, c'est-à-dire après l'an 432, et dans une assemblée des principaux seigneurs de l'île, il ne craignit pas de témoigner publiquement tout son respect au saint missionnaire. Son père, qui tenait obstinément à l'ancien culte, en fut extrêmement irrité et chassa son fils de ses états. Guigner se réfugia avec une troupe d'amis, chrétiens comme lui, chez un prince armoricaïin, que ses Actes ne nomment pas, mais qu'ils qualifient tantôt *duc*, tantôt *judge*. (Ses Actes se trouvent à la suite des œuvres de S. Anselme, archevêque de Cantorbéry; Patr. Migne, t. 159, p. 326-334). On sait, qu'au milieu du V<sup>e</sup> siècle, l'Armorique n'avait encore reçu aucune colonie bretonne ni irlandaise, et que ses différentes peuplades formaient une confédération, depuis l'insurrection de 409. C'est donc chez l'une de ces peuplades, et, suivant toutes les apparences, chez

les Vénètes, que S. Guigner et ses compagnons vinrent chercher un refuge.

Le prince armoricaïin, ayant appris de la bouche des exilés leur position sociale et la cause de leur exil, leur permit de s'établir sur son territoire, et leur accorda autant de terre qu'un cavalier pourrait en parcourir dans un jour. — Dans quel endroit s'établirent-ils? — Les Actes n'en disent rien; mais il est permis de former des conjectures. Deux paroisses de Bretagne portent le nom de Guigner, savoir: Loc-Eguiner dans le Finistère et Pluvigner dans le Morbihan. Or la première est une ancienne trêve de Ploudiry, qui ne contient que 1191 hectares et ne demande pas une journée pour être parcourue à cheval, tandis que Pluvigner est une immense commune qui renferme 8265 hectares et qui justifie parfaitement les indications des Actes. Aussi l'auteur du *Propre de Vannes* de 1600 n'hésite-t-il pas à affirmer le séjour de S. Guigner dans notre pays; il s'est trompé cependant en donnant au prince armoricaïin le nom d'un chef breton, Guérech, qui lui est bien postérieur.

Quoiqu'il en soit du lieu de l'établissement, les exilés gagnèrent l'estime et l'affection des indigènes, et vécurent familièrement avec eux. Cette familiarité ne serait-elle pas un indice d'une communauté de croyances? Les Irlandais auraient-ils si promptement gagné la sympathie de leurs hôtes, si ceux-ci avaient été les partisans d'une religion ennemie de la leur? Guigner surtout plaisait au prince, et se livrait en toute liberté au plaisir de la chasse. Un jour, ayant pris et dépecé un cerf, il cherchait une fontaine pour se laver les mains, quand, ayant planté en terre la lance qu'il portait, il vit jaillir une source limpide. Touché de ce prodige, il résolut de tout quitter pour se consacrer à Dieu, et se refira dans une grotte, où il vécut quelque temps, se nourrissant de glands et couchant sur la terre. Retrouvé peu après par ses compagnons, il manifesta franchement au souverain sa résolution de vivre dans la pénitence, et celui-ci lui donna l'emplacement de son oratoire et exempta de tout tribut le terrain concédé à la colonie hybernoise. C'est là que Guigner donna à ses compagnons et aux indigènes l'exemple d'une haute contemplation, d'une profonde humilité et de toutes les vertus chrétiennes.



Averti par un ange, il quitta son ermitage, pour retourner dans sa patrie, et la retrouva complètement convertie par le zèle et les travaux de S. Patrice. Son père Clyton mourut sur ces entrefaites, et malgré les instances du peuple, Guigner refusa d'accepter son héritage, en répétant cette parole de l'Évangile que « celui qui, après avoir mis la main à la charrue, regarde ce qu'il a quitté, n'est pas propre au royaume des cieux. »

L'amour de la retraite et le zèle pour le salut du prochain portèrent Guigner à quitter une seconde fois sa patrie, en compagnie de sa sœur Piale, de sept évêques consacrés par S. Patrice, et d'environ sept cents personnes. Le but que cette sainte troupe se proposait était d'annoncer l'Évangile. Ils abordèrent au port de Heul, dans la Cornouaille insulaire, s'avancèrent vers la ville de Conectonne, et furent tous massacrés par les ordres de Théodoric ou Thewdric, prince du pays. Cet événement se passait, croit-on, vers 455; la date n'est pas certaine, mais elle est au moins approximative. L'église de Pluvigner le vénère comme son patron, et possède quelques-unes de ses reliques, ainsi qu'une fontaine qui porte son nom; la cathédrale de Vannes renfermait jadis une chapelle qui lui était dédiée et qui porte aujourd'hui le nom du Sacré-Cœur de Jésus. Sa fête se célèbre dans le diocèse le 14 décembre.

### 8. — SAINT PATERN

Un autre saint personnage, destiné à illustrer le siège de Vannes, commençait alors à paraître. Il s'agit de S. Patern. Nous allons étudier sa vie, en prenant pour point de départ le *Propre diocésain* de 1660, et en soumettant les faits, qui s'y trouvent relatés, à l'examen d'une judicieuse critique.

« Patern naquit dans l'Armorique d'une famille noble. » Ce point ne peut guère être controversé. Patern, comme l'indique son nom, est certainement gallo-romain, et nullement breton; d'ailleurs, à l'époque de sa naissance, les Bretons n'avaient pas encore cherché un refuge en Armorique. La date de sa naissance ne saurait être précisée, mais on peut la placer par estimation vers 420, puisque sa consécration

épiscopale eut lieu en 465 : en lui donnant alors 45 ans, il n'y a rien d'exagéré.

Eclairé de bonne heure sur les dangers que la vertu court souvent au milieu du monde, Patern prit le parti de se retirer dans la solitude et d'embrasser la vie religieuse. Les partisans de Conan-Mériadec disent la même chose de leur prétendu S. Patern I, dont la vie n'est que le calque de la vie du second et véritable S. Patern. Le cloître était alors le refuge des âmes énergiques. « Au milieu des populations abâtardies par le joug impérial, les moines représentaient la liberté et la dignité, l'activité et le travail. C'étaient avant tout des hommes libres, qui après s'être dépouillés de leurs biens patrimoniaux, vivaient moins encore d'aumônes que du produit de leur labeur. »

« Il s'associa, dit le *Propre* de 1660, à quelques moines qui quittaient la Lédie ou la Létavie; — ainsi s'appelaient alors l'Armorique, — pour aller dans la Bretagne insulaire, et quoique le plus jeune de la troupe, il fut élu Abbé par ses compagnons dans le monastère qu'ils y bâtirent. » L'Abbé d'un monastère était ordinairement prêtre, et à cette époque on n'était ordonné guère avant trente ans. En donnant alors à S. Patern 35 ou 40 ans, on ne saurait être loin de la vérité. Quel était ce monastère? On l'ignore absolument. Au fond, ce voyage en Grande Bretagne, au moment des invasions saxonnes, laisse subsister quelques doutes.

« De là, continue le même *Propre*, il se rendit en Hybernie (Irlande); il y resta quelque temps, et après avoir rétabli la concorde entre deux des rois de l'île, depuis longtemps divisés par une haine invétérée, il revint visiter les frères qu'il avait laissés en Bretagne. » Ici le doute augmente, car on attribue le même voyage et le même succès à un troisième Patern qui a vécu dans le pays de Galles au VI<sup>e</sup> siècle. Sans nier formellement le fait, il est bon de se tenir sur la réserve.

### 9. — CONCILE

« Revenu en Armorique, dit le *Propre* de 1660, Patern fut ordonné Evêque dans le Concile de Vannes, tenu vers l'an 465 par Perpetuus, métropolitain de Tours... Une tradition

constante et perpétuelle le donne comme le premier évêque de Vannes, et le distingue de S. Patern, évêque d'Avranches, qui lui est postérieur d'un siècle. » Les Actes du Concile de Vannes ont été conservés et ils vont nous fournir des renseignements authentiques et intéressants.

En quelle année eut lieu ce concile? — Les Actes ne le disent pas. Plusieurs conciles de cette époque se classent facilement, parce qu'ils portent les noms des consuls ou des rois, sous lesquels ils furent tenus; celui de Vannes ne nomme ni consuls ni rois : nouvelle preuve que l'Armorique ne reconnaissait ni l'empire romain, ni les rois francs, et que la confédération continuait à subsister. Cette circonstance convient parfaitement au temps qui suivit la mort d'Egidius, gouverneur romain des Gaules; or ce chef mourut en octobre 464; donc le concile de Vannes serait postérieur à cette date. D'un autre côté, Victorius, évêque du Mans, à qui le Synode communiqua les Actes, mourut en 468; donc le concile serait antérieur à cette date. On peut donc accepter la date de 465, qui est ordinairement donnée par les écrivains au Concile de Vannes.

Le but du Synode était d'ordonner un évêque, *causa ordinandi Episcopi*, ou suivant une variante, d'ériger un évêché, *causa ordinandi Episcopatus*. L'érection de l'évêché regardait le métropolitain et pouvait se faire à la rigueur en dehors du concile; la consécration de l'évêque regardait le métropolitain assisté de ses suffragants. L'érection de l'évêché dut précéder nécessairement la consécration de l'évêque. Les limites assignées au diocèse de Vannes furent naturellement celles du territoire civil des Vénètes : c'était un usage assez général, et conforme du reste au récent décret du Concile œcuménique de Chalcédoine, de 451. Or les Vénètes étaient bornés au Sud par la mer, à l'Est par la Vilaine, à l'Ouest par l'Ellée, et au Nord par l'immense forêt qui occupait le centre de la Bretagne : telles ont été les limites du diocèse de Vannes jusqu'à la Révolution française, ou plutôt jusqu'au Concordat de 1801.

Le diocèse érigé, il fallait ordonner un évêque. Quel était cet évêque? Pour le trouver, examinons le titre et les signatures des Actes. Nous y voyons figurer Perpetuus, Paternus,

Albinus, Athénius, Nunécnius et Libéralis, c'est-à-dire six évêques; ils écrivent à deux prélats absents, Victorius et Talasius. — Or Perpetuus était évêque de Tours, Victorius du Mans, Talasius d'Angers, Nunécnius de Nantes, et Athénius de Rennes : c'est admis par tout le monde, et prouvé d'ailleurs par les autres conciles de cette époque. — Restent trois évêques dont les sièges sont à déterminer : Paternus, Albinus et Libéralis. L'un de ces trois prélats est nécessairement l'évêque de Vannes, puisque le concile était réuni pour son ordination. Lequel des trois? — Nous répondons sans hésitation : Paternus. D'après la tradition constante de l'église de Vannes, le premier évêque de ce siège est S. Patern; personne ne conteste cette tradition locale; or jusqu'à 465, nous n'avons trouvé aucun saint Patern authentique, comme on peut le voir dans les pages qui précèdent; donc le saint Patern que nous rencontrons ici d'une manière certaine est le même que le premier évêque de Vannes.

A ce raisonnement on oppose une question de forme : on se demande comment S. Patern, nouvellement consacré et par conséquent le plus jeune des évêques, a pu signer les Actes du concile immédiatement après le métropolitain et avant tous les autres évêques? Dom Le Gallois a depuis longtemps résolu cette difficulté. « Il est aisé de répondre, dit-il, 1° que les évêques de ces bienheureux tems n'avoient pas souvent grand égard à la dignité de leurs sièges dans l'ordre de la suscription des conciles, puisqu'on trouve qu'au premier de Tours de simples évêques ont signé avant les métropolitains de Bourges et de Rouen, et qu'au concile d'Angers, Victorius du Mans est nommé avant Eustochius son métropolitain, signe évident qu'on n'y regardait pas toujours de si près; 2° que l'ordre des signatures du concile de Vannes a peut-être été changé, et qu'il est en effet différent en divers manuscrits; 3° que les autres évêques voulurent peut-être faire honneur à S. Patern, à raison de sa nouvelle promotion, qui estoit le principal sujet de leur assemblée, de sorte que la raison même qui, dans la rigueur du droit commun, auroit dû le faire signer le dernier, fut celle qui le fit signer le premier; 4° qu'à suivre même l'exactitude scrupuleuse du Cérémonial épiscopal de nos jours,

l'évêque diocésain à l'honneur de précéder tous les évêques étrangers, quoique plus anciens de consécration et d'un siège plus considérable. » (*Lobineau, II, p. 16.*)

Mais à quels sièges appartenait les deux autres évêques, Albinus et Libéralis? — Nous n'en savons rien, et la solution de cette question ne nous touche plus, dès que nous avons trouvé le nom de l'évêque de Vannes. — M. Halléguen (*Revue Arch.* 1862) a prétendu qu'ils étaient évêques des Osismiens et des Curiosolites; mais rien ne prouve l'existence de sièges épiscopaux à Carhaix et à Corseul en 465; il est bien plus probable que ces prélats occupaient des sièges en dehors de la III<sup>e</sup> Lyonnaise: à cette époque on passait facilement d'une province à une autre pour assister aux conciles.

Revenons maintenant aux Actes du Concile de Vannes. On en trouve le texte latin dans la collection des Conciles du P. Labbe, IV, p. 1154, et dans les Preuves de D. Morice, I, p. 182. En voici la traduction.

#### 10. — ACTES

« Les évêques Perpétuus, Paternus, Albinus, Athénius, Nunécius et Libéralis, aux seigneurs très-heureux, aux frères vénérables et aimés en Jésus-Christ, Victor et Talasius, évêques.

« Le bien de la religion doit être l'objet constant de nos soins et de nos méditations, surtout quand nous nous trouvons assemblés, soit à dessein, soit par occasion, afin qu'une décision commune, née de l'accord des volontés, soit appuyée sur l'autorité d'un grand nombre. Les décisions prises par chacun, suivant son esprit particulier, peuvent naître de l'erreur, de la présomption et de la colère, et les règlements faits par chacun, d'après son jugement privé, et sans le concours de ses frères, peuvent à bon droit déplaire aux autres.

« C'est pourquoi la création d'un évêque, — ou d'un évêché<sup>1</sup> — nous ayant réunis dans l'église de Vannes,<sup>2</sup> nous

<sup>1</sup> Peu importe la leçon; si on lit *Episcopatus*, on a 465 pour la date de l'érection du siège de Vannes; si on lit *Episcopi*, on a 465 pour la date du sacre du premier évêque.

<sup>2</sup> Il y avait donc un noyau considérable de fidèles dans la ville, puis qu'une église leur était affectée: c'est la première mention de la Cathédrale.

avons jugé convenable de traiter de la discipline ecclésiastique, qui nous a été confiée par la miséricorde divine, et de la juridiction, dont le soin ne peut être omis sans péché; et après en avoir délibéré, nous avons résolu de sanctionner par de salutaires décrets ce qui aurait été omis dans les règlements antérieurs des pères, ou qui aurait été négligé par suite des temps et de la corruption du siècle. Comme il vous a été impossible d'assister à notre assemblée, nous avons cru à propos de porter les décrets suivants à la connaissance de votre Béatitudo, afin que si vous les approuvez, vous les confirmiez de votre autorité et les fassiez observer.

« I. Nous avons jugé que les homicides et les faux témoins doivent être privés de la communion de l'Eglise, à moins qu'ils n'aient fait pénitence de leurs crimes.

« II. Nous avons également décidé de priver de la communion ceux qui abandonnent leurs femmes, et qui, sans prouver l'adultère, en épousent d'autres, de peur que notre indulgence ne soit une occasion de péché<sup>1</sup>.

« III. Les pénitents, qui interrompent la pénitence qu'ils ont reçue publiquement, qui retournent à leurs premiers errements, et qui se livrent à la vie et aux usages du siècle, doivent être privés, non seulement des sacrements du Seigneur, mais encore des repas des fidèles.

« IV. Les femmes qui auront voué la virginité, et qui auront reçu à cet effet la bénédiction par l'imposition des mains, seront, si elles sont surprises en adultère, privées de la communion, ainsi que leurs complices.

« V. Les clercs ne doivent pas voyager sans lettres de recommandation de leur évêque, et quelque part qu'ils se trouvent sans ces lettres, qu'ils soient privés de la communion.

« VI. Les moines doivent observer la même règle, et si les réprimandes ne les corrigent pas, qu'on emploie les coups<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> On voit, qu'au V<sup>e</sup> siècle, l'Eglise n'avait pas encore complètement réussi à faire accepter l'indissolubilité du mariage; elle luttait encore au siècle suivant, contre les rois mérovingiens sur cet article capital.

<sup>2</sup> Les corrections corporelles étaient alors d'un usage fréquent, et il faut tenir compte de cet usage pour comprendre le canon susdit.

« VII. Les moines ne doivent pas quitter la communauté, pour vivre dans des cellules isolées, à moins qu'ils ne soient éprouvés par de longs travaux, ou affaiblis par la maladie, et qu'un adoucissement de la règle ne soit accordé par l'abbé; dans tous les cas, ces solitaires demeureront dans la clôture du monastère, et resteront sous l'autorité de l'abbé.

« VIII. Il est défendu aux abbés d'avoir plusieurs demeures ou plusieurs monastères, à moins qu'il ne s'agisse d'une retraite fortifiée pour se garantir des ennemis<sup>1</sup>.

« IX. Les clercs ne doivent pas, sans la permission de leur évêque, paraître aux tribunaux séculiers. Mais si quelqu'un suspecte le jugement de son évêque, ou s'il lui dispute quelque propriété, il doit recourir au jugement des autres évêques, et non à celui des puissances séculières, autrement qu'il soit privé de la communion.

« X. Les évêques, pour ne pas blesser la concorde fraternelle, ne conféreront pas un ordre supérieur aux clercs étrangers, sans la permission de l'évêque qui leur aura conféré les ordres précédents.

« XI. Les prêtres, les diacres, les sous-diacres, et les autres à qui il n'est pas permis de se marier, éviteront d'assister aux noces des fidèles, et de paraître aux réunions où l'on entend des chants d'amour et où l'on voit des obscénités mêlées aux danses et aux amusements, afin que leurs oreilles et leurs yeux habitués aux mystères sacrés ne soient pas souillés par de honteux spectacles et d'indignes paroles.

« XII. Tous les clercs éviteront désormais les festins des Juifs et ne leur feront pas non plus d'invitations; si les Juifs ne veulent pas manger des mets communs chez les chrétiens, c'est une indignité et un sacrilège pour les chrétiens d'accepter les leurs, puisqu'ils regardent comme immonde ce que l'Apôtre nous permet de prendre, qu'ils méprisent ce que nous leur offrons, et que nous mangeons nous ce qu'ils nous offrent; les clercs ne sont pas inférieurs aux Juifs<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Quel sombre jour projettent sur le V<sup>e</sup> siècle les dernières paroles de ce canon! L'attaque des asiles même de la prière et la nécessité d'avoir des retraites fortifiées prouvent les guerres effroyables et les bouleversements de cette époque.

<sup>2</sup> On voit par là que les Juifs étaient en assez grand nombre dans la III<sup>e</sup> Lyonnaise, et qu'ils occupaient une certaine place dans la société.

XIII. « Avant tout, les clercs éviteront l'ivresse, qui est la source et la mère de tous les vices; on ne peut gouverner ni son corps, ni son âme, lorsque pris de vin on perd le sens; on est porté au mal, et on peut souvent, sans le savoir, commettre un péché ou un crime. Mais l'ignorance en ce cas ne peut exempter de la punition, puisqu'elle est volontaire. C'est pourquoi celui qui aura été trouvé ivre sera puni, suivant la gravité de la faute, ou par la privation de la communion pendant trente jours, ou par des châtimens corporels.

« XIV. Le clerc qui demeure en ville et qui manque à l'office de matines, sans pouvoir prétexter la maladie, sera privé de la communion pendant sept jours, parce qu'il n'est pas permis à un ministre sacré de s'abstenir d'une dévotion salutaire, quand il n'a aucune bonne raison<sup>3</sup>.

« XV. Nous avons aussi jugé convenable qu'il y ait dans notre province (III<sup>e</sup> Lyonnaise) unité de cérémonies et de psalmodie, afin que nous ayons une seule règle dans les offices, comme nous avons une seule foi dans la Trinité, et afin que notre dévotion ne paraisse pas différente parce que les usages seraient différens<sup>4</sup>.

« XVI. Pour ne pas omettre ce qui fait un grand mal à la religion, à savoir que des clercs s'appliquent aux augures, et sous couleur de religion ou de *sort des saints*, pratiquent la divination, et annoncent l'avenir par l'inspection des Ecritures, nous avons déclaré exclu de l'église le clerc qui serait trouvé conseillant ou enseignant ces choses<sup>5</sup>.

« Seigneurs nos frères, que Dieu protège et garde votre couronne pour son Eglise.

« Moi Perpetuus, évêque, j'ai relu et souscrit cette définition commune, et je juge qu'il faut observer ce qui a été réglé par nos pères et précédemment par nous.

<sup>1</sup> L'office au chœur était alors une obligation pour *tous* les ecclésiastiques de la ville épiscopale, comme il l'est encore aujourd'hui pour les chanoines.

<sup>2</sup> Ce canon a été souvent cité de notre temps, à l'occasion de la reprise de la liturgie romaine. Il parait s'appliquer spécialement aux Bretons chassés de leur patrie par l'invasion saxonne, et qui, en cherchant un refuge dans l'Armorique, amenaient avec eux leurs évêques et leurs prêtres, et conservaient leurs usages particuliers pour la liturgie.

<sup>3</sup> Le sort des Saints consistait à ouvrir au hasard l'Ecriture sainte, et à prendre les premiers mots qu'on y trouvait, comme une réponse à une pensée ou à une question déterminée, ou un indice de l'avenir.

Paternus, Evêque, j'ai souscrit.  
 Albinus, Evêque, j'ai souscrit.  
 Athénius, Evêque, j'ai souscrit.  
 Nunécius, Evêque, j'ai souscrit.  
 Libéralis, Evêque, j'ai souscrit. »

#### 11. — ORGANISATION

Tels sont les Actes du Concile de Vannes. L'assemblée, après avoir atteint le but de sa réunion, se dispersa, et S. Patern dut s'occuper immédiatement de l'organisation intérieure de son diocèse. Or voici quelle était, au V<sup>e</sup> siècle, l'organisation générale des diocèses de la Gaule, et par conséquent le plan mis en pratique par le premier évêque de Vannes.

La société chrétienne, à cette époque, comprenait le *clergé*, les *moines* et le *peuple*, le tout soumis à la juridiction de l'évêque.

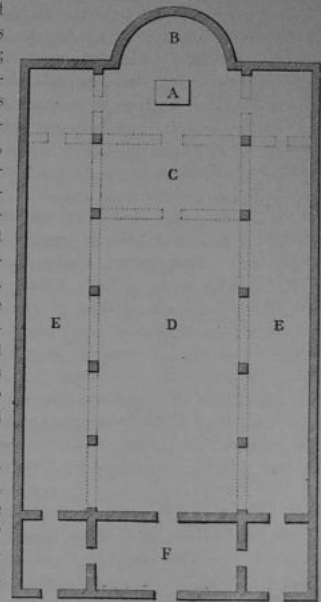
Le *Clergé*, au point de vue du sacrement de l'*Ordre*, se composait de l'Evêque, des Prêtres et des Diacres : cette hiérarchie remontait à J.-C. lui-même et avait par conséquent une origine divine. Au-dessous de ces ministres se trouvaient les clercs mineurs, à qui l'on confiait une partie plus ou moins considérable des fonctions sacrées : les sous-diacres, les acolythes, les exorcistes, les lecteurs, les portiers et les chantres. Au point de vue de la *juridiction*, l'ordre ecclésiastique se rangeait encore autrement. D'abord l'évêque présidait par lui-même à tout, à la célébration des offices dans l'église cathédrale, à l'administration des sacrements, à l'application de la pénitence publique, à l'instruction des jeunes clercs et du peuple, au soin des pauvres et des orphelins, et aux jugements des clercs et des fidèles.

Quand l'évêque était empêché par la maladie, par un voyage, ou par un autre motif grave, il se faisait suppléer dans ses différentes fonctions. Cette délégation donna principalement naissance à l'archiprêtre, à l'archidiaque et au pénitencier.

L'*archiprêtre* était le prêtre le plus ancien ou le plus digne du clergé ; il remplaçait l'évêque à la cathédrale, pour la

messe, la prédication, et les cérémonies religieuses ; peu à peu les prêtres envoyés à la tête des principales paroisses du diocèse prirent par imitation le titre d'archiprêtre, et firent perdre à celui de la cathédrale le prestige dont il jouissait à l'origine.

L'*archidiaque* était le premier entre les diacres du diocèse ; il remplaçait l'évêque pour le soin des pauvres, l'administration du temporel, l'instruction des jeunes clercs, la surveillance même des prêtres et le jugement des causes ecclésiastiques. L'archidiaque, étant seul dans le diocèse, éclipsa bientôt les archiprêtres et devint l'œil et le bras droit de l'évêque. Ce pouvoir, pour ainsi dire exorbitant, se divisa plus tard, et ses débris donnèrent naissance au vicaire général, au directeur du séminaire, à l'économiste du diocèse, à l'officier ou juge ecclésiastique, au théologal...



A. Autel. — B. Presbyterium  
 C. Chœur. — D. E. Nefs. — F. Atrium.

Le *pénitencier* était le dépositaire de la juridiction épiscopale relativement à la pénitence publique. Cette fonction, si importante dans les premiers siècles de l'Eglise et même au moyen-âge, a survécu à l'abolition des pénitences canoniques, et donne encore à son titulaire tous les pouvoirs ordinaires



de l'évêque dans l'administration du sacrement de Pénitence.

Tous les ecclésiastiques, même les jeunes clercs, vivaient en communauté dans la ville épiscopale et sous les yeux de l'évêque. Ils assistaient tous ensemble aux offices du jour et de la nuit, qui se chantaient à l'église, et ils vquaient ensuite à leurs occupations particulières, les prêtres à l'exercice du saint ministère et les jeunes clercs à l'étude de la théologie. Plus tard la séparation se fit entre le clergé attaché à la cathédrale et les étudiants ecclésiastiques; les premiers constituèrent les *Chapitres*, et les seconds les *Séminaires*. Ces deux établissements ont toujours subsisté dans l'Eglise, sous une forme ou sous une autre, parce que toujours l'Eglise a cultivé la prière publique et que toujours aussi elle a dû s'occuper du recrutement du clergé.

Tel était l'ensemble de l'Ordre ecclésiastique au V<sup>e</sup> siècle. On peut vérifier l'exactitude de tout cet exposé dans le grand ouvrage du P. Thomassin : *Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise*, 3 vol. in-folio, Paris, 1678.

Quant à l'ordre monastique, il n'existait que depuis un siècle en Gaule. S. Martin avait fondé en 360 le monastère de Ligugé et en 372 celui de Marmoutier, d'où sortirent ensuite de nombreuses colonies. A la mort du saint évêque (396), l'institut était si prospère, que deux mille moines assistèrent à son convoi. La troisième Lyonnaise compta bientôt de nombreux monastères, et le Concile de Vannes dut s'en occuper, comme on peut le voir en relisant les canons IV, VI, VII, VIII.

Les moines se distinguaient des laïques par la tonsure et des vêtements noirs, mais ils ne faisaient pas encore partie du clergé; ce n'est que plus tard qu'ils commencèrent à compter un certain nombre de prêtres dans leurs rangs. Ils n'avaient pas encore une règle uniforme, et chaque abbé se faisait à lui-même sa règle et sa discipline, en s'autorisant des écrits ou des exemples des Pères d'Orient, et en partageant le temps entre la prière et le travail manuel. (Voir Montalembert, *les Moines d'Occident*, I, p. 273, etc.).

Voilà pour les religieux; quant aux religieuses, elles se partageaient en plusieurs catégories. Les unes restaient dans le monde, en consacrant leur virginité à Dieu, et prenaient

seulement un vêtement brun pour se distinguer : on peut les comparer aux sœurs des tiers-ordres modernes. Les autres recevaient solennellement un voile béni par l'évêque, vivaient en communauté sous la direction d'une abbesse, et se chargeaient de l'éducation des jeunes filles. — Après les vierges venaient les veuves, dont l'occupation était surtout la prière et la pratique des vertus chrétiennes à un degré sublime; quelques-unes d'entre elles étaient chargées de remplir auprès des personnes de leur sexe, notamment auprès des catéchumènes, certains devoirs de bienséance, dont les diacres s'acquittaient auprès des hommes, et cette circonstance leur valut le nom de *diaconesses*. (Thomassin. *Discipl.* I, 178-194).

Après les clercs et les religieux venaient les *laïques*. Ils formaient la masse et comme le corps du peuple chrétien. Mais dans cette foule il faut bien distinguer les catéchumènes, les fidèles et les Pénitents.

Les *catéchumènes* étaient tous ceux qui se préparaient à recevoir le baptême. Les Grecs donnaient ce nom à ceux qui écoutaient une instruction orale, et par suite à ceux qui étudiaient la religion chrétienne avant de l'embrasser. Le temps de l'épreuve variait nécessairement, suivant les progrès accomplis. Outre les instructions privées, les catéchumènes recevaient encore des instructions publiques à l'église, avec les fidèles, mais ils sortaient quand la célébration des saints mystères allait commencer.

Les *fidèles* étaient ceux qui avaient reçu le baptême. Ils avaient droit d'assister au saint sacrifice et à la prière publique, de recevoir l'Eucharistie et les autres sacrements, et enfin d'entendre les instructions plus avancées sur la doctrine chrétienne. Au V<sup>e</sup> siècle, on communiait encore sous les deux espèces : « *Voici le corps du Seigneur*, » disait le célébrant, en distribuant le pain eucharistique : « *Voici le sang du Christ*, » disait le diacre qui suivait, en portant le calice; et le fidèle répondait : *Amen*. Les chrétiens assistaient, non seulement à la célébration des saints mystères, mais encore aux divers offices du jour et de la nuit, à moins d'empêchement sérieux.

Les *pénitents* étaient les chrétiens qui, pour une faute grave, étaient privés de la communion et exclus de l'assemblée des fidèles, jusqu'à ce qu'ils eussent offert une satisfaction

suffisante. Les conciles des premiers siècles sont remplis de prescriptions relatives aux pénitences à imposer pour certains crimes, à la durée des peines et à l'absolution qui leur imposait un terme. Les pénitents descendaient, dans une certaine mesure, au rang des catéchumènes; mais ils différaient des excommuniés, parce qu'ils appartenaient toujours à l'Eglise et avaient encore part à ses prières, tandis que les excommuniés étaient rejetés de la société chrétienne et traités comme des ennemis et des païens.

#### 12. — TRAVAUX

« Saint Patern, devenu Evêque, non seulement ne retrancha rien à ses austérités accoutumées, mais encore s'appliqua avec un zèle nouveau à la prière, au jeûne et aux veilles. Aux vertus, qui brillaient en lui auparavant, il ajouta une charité inépuisable pour nourrir les pauvres et recevoir les étrangers; il donna aussi une vive impulsion à la piété chrétienne par l'expulsion des démons, la guérison des maladies et d'autres miracles. » Cet éloge est tiré du *Propre* de 1757, et bien qu'il soit appliqué à Patern I, de fabuleuse mémoire, c'est au Patern du Concile de Vannes, le seul authentique, qu'en revient toute la gloire: c'est à lui qu'il a dû être primitivement emprunté. En dehors même de ces conjectures, l'éloge précité ne renferme que des généralités, qui conviennent à tous les saints évêques: on peut donc l'appliquer à notre S. Patern comme aux autres.

Ce saint prélat ne négligeait rien pour la sanctification de son peuple. Pénitences, prières, prédications, exemples, tout lui servait pour la conversion des infidèles et l'avancement des chrétiens. Et comme ces moyens ne suffisaient pas à l'ardeur de son zèle, il voulut faire ce que plusieurs évêques de cette époque faisaient déjà: bâtir un monastère, où les âmes d'élite pourraient pratiquer les conseils évangéliques, et où il pourrait retremper lui-même ses vertus. Il avait été moine, et il était toujours resté dévoué à l'ordre monastique. Il éleva donc un ermitage avec une église, à une petite distance de Vannes, et peut être à l'endroit qui s'appelle encore aujourd'hui l'Ermitage, entre Trussac et Conleau. C'est là

que le saint Evêque aimait à se retirer dans les moments disponibles, que lui laissaient la prédication de l'Evangile, l'administration des sacrements, la prière publique et la visite du diocèse.

#### 13. — BRETONS

Pendant que S. Patern s'occupait si activement de la conversion et de la sanctification de son troupeau, il vit arriver dans son diocèse un nombre considérable d'étrangers. Il s'agit des Bretons, chassés de leur pays par les féroces Saxons. Depuis leur affranchissement en 400, les Bretons étaient fréquemment attaqués par les Pictes et les Scots; fatigués de cette guerre incessante, ils appelèrent à leur secours les Saxons de la Germanie (450). Ceux-ci accoururent en toute hâte et repoussèrent les envahisseurs. Après quelques années de services, ils se lassèrent de leur rôle de défenseurs et déclarèrent la guerre à leurs hôtes. (455).

Dès lors commença entre les deux races une lutte acharnée, qui se perpétua pendant deux siècles. Les Bretons, quelquefois vainqueurs, plus souvent vaincus, périrent sous le fer ennemi, ou se réfugièrent graduellement dans le pays de Galles et dans l'Armorique. Telle fut la véritable cause de cette migration bretonne, commencée au V<sup>e</sup> siècle, et continuée au VI<sup>e</sup> et au VII<sup>e</sup>. L'Armorique, dépeuplée par la fiscalité romaine, offrait à cette époque de vastes solitudes et d'immenses forêts. Les Bretons s'y établirent, avec ou sans l'agrément des indigènes, et importèrent dans leur nouvelle patrie leur nom, leur langue et leurs usages.

Il faut entendre S. Gildas, l'un des nombreux émigrés, qui vinrent plus tard chercher un refuge parmi les Vénètes, raconter cette catastrophe terrible. Il faut lire, dans son ouvrage *De excidio Britannia*, cette peinture énergique, où il nous montre les Saxons « plantant leurs griffes » dans le sol breton, et promenant l'incendie d'une mer à l'autre, sur toute la surface de l'île, puis les villes rasées et les habitants massacrés en masse. Les survivants « se réfugiaient dans les montagnes, au milieu des précipices, dans des forêts épaisses et impénétrables, dans les rochers de la mer, et

menaient sur le sol de la patrie une vie continuellement inquiète et troublée. Plusieurs, minés par la faim, se rendaient à l'ennemi et étaient réduits en esclavage, à moins qu'ils ne fussent tués sur le champ : ce qui était une faveur inappréciable. D'autres traversaient la mer, chantant ou plutôt hurlant sous leurs voiles déployées les lamentations du Psalmiste : *Vous nous avez livrés, Seigneur, comme des brebis à la boucherie, et vous nous avez dispersés parmi les nations.* » (Bibl. PP. VIII, 710).

Ainsi l'on voit, vers 465, un chef breton, nommé Fracan, s'établir auprès de S. Brieuc, avec sa famille et son clan. En 470, on trouve, à l'embouchure de la Loire, un autre chef, nommé Riothime, qui fournit douze mille auxiliaires à l'empereur Anthème. De nouvelles défaites des Bretons insulaires par les Saxons, en 473, 477, 485, 490, amenèrent de nouveaux émigrés dans l'Armorique. Les territoires des Curiosolites et des Osismiens semblent avoir été dans ce moment leur principal refuge ; le pays de Vannes en reçut beaucoup moins, et les indigènes y formaient encore la majorité. Laissons venir le temps, et peu à peu les Bretons y auront la prépondérance du nombre et de l'autorité.

Si nous insistons sur l'émigration bretonne, c'est d'abord pour expliquer la dualité de race qui s'est perpétuée dans la Bretagne jusqu'à nos jours ; c'est ensuite pour comprendre la victoire définitive du christianisme, car les Bretons étaient chrétiens, et ils contribuèrent pour leur part à l'extinction de l'idolâtrie ; c'est enfin pour connaître les éléments du peuple mixte, soumis à la juridiction de S. Patern.

#### 14. — PERSÉCUTIONS

Ce saint évêque, malgré ses vertus, eut à souffrir la persécution : un disciple si fidèle de Jésus-Christ devait lui ressembler jusque dans la souffrance, en supportant les effets de la jalousie et de l'injustice des hommes. Il paraît que quelques moines, éblouis par l'éclat de ses vertus, trop lents à le suivre dans la voie de la perfection, commencèrent à lui susciter des embarras, qui à la longue le fatiguèrent. Le prélat eut aussi quelques déboires de la part

des fidèles : un riche propriétaire de la ville possédait un terrain, à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'église paroissiale de St-Patern : l'évêque le lui demanda plusieurs fois, pour y bâtir une église, soit parce que ce quartier commençait alors à se peupler, soit pour toute autre raison ; un refus catégorique fut la réponse constante du propriétaire.

Ces désagréments, joints sans doute à plusieurs autres qui paralysaient son ministère, décidèrent S. Patern à se démettre de ses fonctions. Ordonné en synode, il profita d'un autre synode pour quitter le bâton pastoral. Le Propre de Vannes de 1660, qui nous a servi de guide pour l'ensemble de la vie de S. Patern, va nous servir de nouveau. Nous le reprenons à l'endroit où nous l'avons quitté. « Il se rendit comme à l'ordinaire au synode provincial des évêques ; mais, s'y voyant mal venu de ses collègues et des moines, poussé par l'insolence immodérée de ses détracteurs, et craignant que sa résistance n'occasionnât quelque dommage à quelqu'un ou à son église, il se décida à quitter son siège et le pays, et à se retirer dans l'intérieur de la Gaule. »

A quelle époque eut lieu cette retraite de S. Patern ? — On l'ignore. Toutefois il est probable qu'elle n'eut pas lieu du vivant de S. Perpétue, métropolitain de Tours, qui avait sacré S. Patern, qui connaissait son mérite, et qui aurait facilement déjoué l'intrigue de ses ennemis. Or, S. Perpétue est mort au commencement de l'an 490 ; donc la démission de S. Patern serait postérieure à cette date. L'église de Tours eut elle-même beaucoup à souffrir, vers le même temps, de la part d'Alarie II, roi des Visigoths, qui était arien. Ainsi le métropolitain, S. Volusien, fut relégué à Toulouse en 498, et Vérus, son successeur, fut exilé peu après à Limoges.

Où se retira S. Patern ? — Dans l'intérieur de la Gaule, dit le Propre de Vannes. — C'est une expression bien vague, et qu'il faut essayer de restreindre. La Gaule, à la fin du V<sup>e</sup> siècle, était partagée entre quatre peuples principaux : les Visigoths s'étendaient de la Loire aux Pyrénées, les Burgondes des Cévennes aux Alpes, les Francs du Rhin à la Somme, et les Armoricains ou Gallo-Romains de la Somme à la Loire. Les Visigoths et les Burgondes étaient ariens, et S. Patern, qui cherchait la paix, ne serait pas allé s'établir

chez eux. Les Armoricaïns étaient catholiques; les Francs étaient encore païens, mais favorables aux catholiques; ils s'avançaient graduellement du Rhin à la Somme, de la Somme à la Seine, et de la Seine à la Loire; ils venaient d'écraser Syagrius (486), et le moment arrivait où les Armoricaïns allaient s'unir à eux (500?), et former le peuple gallo-franc, souche des Français modernes. Ce territoire, compris entre la Loire et le Rhin, fut ainsi le dernier à perdre son nom antique de Gaule et le premier à prendre le nom nouveau de France. Or, c'est sur ce territoire que se retira S. Patern. Il n'y a donc pas de contradiction entre ceux de ses historiens qui le disent retiré dans l'intérieur de la Gaule et ceux qui le montrent réfugié chez les Francs.

Quant à déterminer le lieu précis de la retraite de S. Patern, c'est chose impossible, puisque ses actes gardent à ce sujet un silence absolu, et que nulle tradition locale n'est venue dissiper les incertitudes; aucun lieu, à notre connaissance du moins, n'a gardé le souvenir du passage de S. Patern.

#### 15. — MORT DE S. PATERN

« Là, dit le Propre de 1600, il vécut quelque temps encore dans une grande pureté de vie. Enfin il tomba malade dans un village, et sentant son corps, usé par l'âge et les travaux, se dissoudre peu à peu, il reçut le saint Viatique du corps du Seigneur, et illustré par de nombreux miracles, il s'endormit dans le Seigneur, le 16 des calendes de mai. »

Le 16 des calendes de mai correspond au 16 avril, et c'est en ce jour que se célèbre, dans le diocèse de Vannes, de temps immémorial, la fête de S. Patern. Quant à l'année de sa mort, nous ne possédons aucun renseignement précis, et nous ignorons où M. de Courcy (*Itin. Nantes*, p. 78), a trouvé la date de 498 pour le décès de S. Patern. Cette date convient parfaitement à l'époque du saint évêque; elle est incontestablement approximative; mais qu'elle soit exacte, nous ne pouvons l'affirmer, faute de documents. S'il est vrai que le saint fût nonagénaire, il faudrait placer sa mort vers 510, sa

naissance ayant été rapportée d'une manière approximative à l'an 420. On peut toutefois anticiper ces événements d'une dizaine d'années, sans faire la moindre violence à l'histoire.

#### 16. — SES RELIQUES

Quand un saint disparaît de la scène, après avoir rempli une mission plus ou moins considérable, on aime à voir encore ce qui lui a appartenu. C'est comme un dédommagement pour ceux qui ne l'ont pas connu vivant. D'ailleurs la reconnaissance nous oblige à honorer les reliques de S. Patern, et préalablement à rappeler les vicissitudes qu'elles ont subies.

Le corps du saint évêque fut inhumé dans le lieu même où il était mort, et bientôt de nombreux miracles s'opèrent à son tombeau. Les Vénètes, qui semblaient avoir oublié leur ancien évêque, furent ramenés au devoir par le Ciel lui-même. Une sécheresse continue de trois ans désola le diocèse et amena à sa suite la disette et la famine. « Longtemps la cause de ce fléau fut ignorée. Enfin on crut en avoir trouvé la raison. On se souvint que Patern avait été maltraité par les siens, qu'il avait quitté le sol de la patrie, sans lui avoir donné sa bénédiction, et que sans doute Dieu vengeait son serviteur par les calamités présentes. Alors le désir de recouvrer ses ossements se fait jour et se propage dans la cité; on décide d'un commun accord de tenter tous les moyens pour recouvrer son corps.

« Les principaux habitants de la ville se rendent au lieu de sa sépulture et ouvrent son tombeau; mais peine perdue! ils ne peuvent en retirer le corps. Ils s'arrêtent étonnés et anxieux; alors s'avance l'un d'entre eux, homme distingué par la naissance et la fortune; il dit à l'assistance qu'il possède un terrain dans les faubourgs de Vannes, et qu'il l'a refusé jadis au saint évêque qui le lui demandait pour bâtir une église, mais qu'aujourd'hui il promet de donner spontanément le terrain, et même l'argent nécessaire pour bâtir l'église.

« Aussitôt ils retirent sans peine le corps du tombeau, le mettent sur un brancard et le rapportent à Vannes, en

rendant grâces à Dieu... Immédiatement la pluie tombe et la sécheresse disparaît. C'est de là qu'est venue la coutume, religieusement conservée jusqu'à nos jours, de venir prier S. Patern pour obtenir la pluie. Pour placer ses reliques, on bâtit l'église promise. Cette église, dédiée à S. Patern, devint ensuite paroissiale, et conserva les reliques de son patron, jusqu'aux ravages des Normands au X<sup>e</sup> siècle. » (*Propres* de 1600 et 1757).

L'anniversaire de cette translation se célèbre encore chaque année, le 21 mai. Nous verrons, à la date de 919, la suite des pérégrinations des reliques de S. Patern.



### CHAPITRE III

## LES SAINTS

(195-544)

1. EVÊQUES. — 2. BROWÉRECH. — 3. S. GUNTHIERN. —
4. Ste NINNOG. — 5. S. AUBIN. — 6. S. MELAINE. —
7. PAÏENS. — 8. CONCILE DE 511. — 9. S. GILDAS. —
10. RHYYS. — 11. BLAVET. — 12. ÉCRITS. — 13. S. CADO. —
14. SON DÉPART.

#### 1. — ÉVÊQUES

Quel fut le successeur de S. Patern sur le siège épiscopal de Vannes ? — Ce fut S. Dominus, si l'on peut s'en rapporter à une liste tirée du Cartulaire de Quimperlé. Cette liste a été écrite par Gurhédén ou Gooredus, qui vivait en 1080 et qui mourut en 1127. Il est à croire que l'auteur a consulté des documents anciens; mais il faut admettre aussi que ces documents étaient incomplets et incohérents, ou bien que son travail a été maladroitement relouché à une époque postérieure. Ce catalogue, rapproché des conciles et des auteurs contemporains, présente plusieurs lacunes : il omet des évêques dont l'existence est certifiée par S. Grégoire de Tours, qui vivait au VI<sup>e</sup> siècle; en outre il dérange l'ordre de succession de quelques évêques, comme on le verra plus loin.



Voici du reste la liste comparative de Gurhédén et des monuments.

D'après Gurhédén.	D'après l'histoire.
1. S. Paternus.	1. S. Patern.
2. S. Dominus.	2. ....
.....	3. Modeste.
3. S. Clemens.	4. ....
4. S. Amans.	5. S. Amaul.
5. S. Saturninus.	6. ....
.....	7. Macliau.
.....	8. Eonius.
.....	9. Régalis.
6. S. Guinius.	10. S. Guénin.
7. S. Ignorocus.	11. ....
11. S. Budocus.	12. S. Budoc.
12. S. Hinguethens.	13. S. Hinguethen.
13. S. Mercadocus.	14. S. Mériadec.
14. S. Meldeocus.	15. S. Meldéoc.
15. Hamon.	16. ....
16. Mabon.	17. ....
.....	18. Morvan.
17. S. Comeanus.	19. S. Gobrien.
20. S. Justocus.	20. ....
21. Jagu.	21. ....
22. Galgon.	22. ....
23. Luehuarn.	23. ....
.....	24. Agus.
.....	25. Isaac.
.....	26. Winhaéloc.
8. Rainaldus.	27. Raginaire.
9. Susanus.	28. Susan.
10. Junguehel.	29. Courantgen.
18. Dilès.	30. Dilès.
19. Kenmonocus.	31. Kenmonoc.
24. Bili.	32. S. Bili.
25. Cunadan.	33. ....
26. Blinlivet. etc.	34. ....

Dans ce tableau comparatif, la liste de Gurhédén a été rectifiée d'après les monuments de l'histoire ; mais, en suivant

l'ordre des chiffres placés devant les noms, on a la série interpolée, telle qu'elle existe dans le Cartulaire actuel de Quimperlé. Les chiffres placés devant la liste historique donnent le numéro d'ordre de chaque évêque dans la série définitive.

On aura déjà remarqué que la liste de Gurhédén ne nomme qu'un Patern, et le met en tête des évêques de Vannes : cela prouve qu'au XII<sup>e</sup> siècle, aussi bien qu'au XVII<sup>e</sup>, on n'en reconnaissait qu'un, et qu'on le regardait comme le premier titulaire du siège épiscopal.

Quant à l'évêque S. Dominus, il n'est connu que par la liste de Gurhédén. Ce n'est que par conjecture qu'on le place immédiatement après S. Patern, et dans l'intervalle de 491 à 500.

L'évêque Modeste, omis par le moine de Quimperlé, est au contraire parfaitement authentique, et bientôt nous trouverons sa signature au bas des actes du Concile d'Orléans de 511.

## 2. — BROWÉRECH

Cependant des flots d'émigrés bretons, poussés par la conquête saxonne, venaient presque chaque année chercher un refuge sur les côtes vénétiques, et grossir le nombre de leurs devanciers. Peu à peu ils dominèrent les indigènes par le nombre et la puissance, et formèrent un petit Etat ou un Comté, qui s'étendait depuis Vannes jusqu'à l'Elle. On pourrait l'appeler le Bas-Vannetais, par opposition au Haut-Vannetais qui embrassait le reste du territoire.

« Le premier souverain connu de cette principauté est Guérech, Wérech ou Waroch I. Son règne embrasse presque en entier la première moitié du VI<sup>e</sup> siècle (500 ?-550 ?)... La longue durée de ce règne amena chez les Bretons l'habitude de nommer le pays soumis à ce prince *Pays de Guérech*, en latin *Patria Warochi*, en breton *Bro-Wérech* ou *Bro-Erech*, nom qui s'est toujours conservé. A proprement parler, le Browérech était la partie occidentale du pays de Vannes possédée par les Bretons ; à mesure que s'étendit leur domination, le Browérech s'étendit aussi, au point de finir, au

IX<sup>e</sup> siècle, par embrasser le territoire entier de l'ancienne cité vénétique, de l'Ellé à la Vilaine. » (A. de la Borderie, *Ann.* 1862, p. 19). C'est à partir de cette époque seulement que le nom de Browérech devint rigoureusement synonyme de celui de Vénétié.

Les Bretons du Vannetais reconnurent sans résistance la juridiction de S. Patern et de ses successeurs, et ne tentèrent pas, comme ailleurs, de constituer une église distincte avec des évêques particuliers. La ville de Vannes, avec son territoire oriental, ne leur appartenait pas encore; elle faisait partie de la Confédération armoricaine, et elle passa avec elle dans l'empire de Clovis, vers 500 ou 502. Elle continua quelque temps encore à avoir des gouverneurs ou des chefs armoricains, et les Actes de S. Melaine nous en montreront bientôt un échantillon remarquable.

### 3. — S. GUNTHIERN

En attendant, d'illustres émigrés apportaient chez nous le spectacle édifiant de leurs vertus. Il s'agit ici spécialement de S. Gunthiern et de Ste Ninnoc.

S. Gunthiern ou Gurthiern était un des nombreux rois bretons de la Cambrie. Ayant eu le malheur de frapper mortellement, dans une bataille, son neveu, qui combattait dans les rangs ennemis, il en éprouva une si vive douleur, qu'il résolut de quitter le monde et de finir sa vie dans la retraite et la pénitence. Il habita d'abord les lieux déserts de sa patrie, puis, poussé par l'invasion saxonne ou par le désir d'un plus grand détachement, il vint chercher un asile en Armorique, à la fin du V<sup>e</sup> siècle.

L'île de Groix fut sa première demeure. Son oratoire y a été longtemps conservé; la chapelle élevée plus tard sur le même emplacement, à l'extrémité de l'île, servait à un prieuré, qui a été vendue nationalement pendant la Révolution française. Gunthiern demeura plusieurs années dans cette solitude, connu seulement des pêcheurs de la côte. Mais bientôt le ciel manifesta sa vertu par tant de prodiges, que les deux seigneurs propriétaires du lieu lui rendirent toutes sortes de respects et le firent connaître à Gradlon, comte ou

roi de Cornouaille.<sup>1</sup> Le prince breton, dont l'humeur farouche avait été domptée par S. Guengaloé ou Guenolé de Landevenec, fit prier Gunthiern de venir le voir. Le saint obéit, et Gradlon demeura si édifié de son entretien et de son humilité, qu'il lui donna, à l'extrémité orientale de son territoire, au confluent de l'Isol et de l'Ellé, une portion de terre nommée alors Anaurot, et aujourd'hui Quimperlé.

Telle fut la seconde demeure de Gunthiern. La date de son établissement peut s'estimer d'une manière approximative: Gradlon s'occupa surtout des saints à partir de 495, il mourut en 505 suivant son épitaphe; c'est donc entre ces deux dates que S. Gunthiern se fixa sur les bords de l'Ellé, c'est-à-dire vers 500. Réunit-il quelques disciples autour de lui et forma-t-il un établissement monastique? On l'ignore. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette fondation, si elle a eu lieu, disparut ensuite, et probablement à l'époque des ravages des Normands, car en 1020 Alain Cainhiart, comte de Cornouaille, disposa de l'antique domaine d'Anaurot, pour y fonder le monastère de Ste-Croix de Quimperlé.

De la Cornouaille, Gunthiern vint dans le Broérech, et voici à quelle occasion. Une nuée d'insectes s'abattit sur le pays et se mit à ravager les moissons. Waroch, comte du Bas-Vannetais, craignant la famine pour ses sujets, envoya au solitaire trois des principaux habitants du pays, Guedgual, Caluoth et Cadur, pour le supplier d'avoir pitié des malheureux. Gunthiern, sensible aux misères des peuples, envoya de l'eau bénite, et ordonna d'en jeter quelques gouttes sur les moissons. Tous les vers moururent. Waroch, par reconnaissance, donna à S. Gunthiern sur la rivière du Blavel, une terre nommée alors Vegnac et aujourd'hui Kervignac.

Le Saint vint s'y fixer, et le lieu particulier de sa résidence prit le nom de Loc-Gunthiern, contracté aujourd'hui en Loc-coiern. Il paraît certain qu'il demeura toujours depuis dans la paroisse de Kervignac et qu'il y mourut. Ce qui est incontestable c'est que son corps, avec l'histoire de sa vie, fut

<sup>1</sup> Les noms des deux seigneurs étaient, dit-on, Chamen et Héboen; or, le fief dont relevait Groix au moyen-âge, s'appelait Kamenet-Héboé; n'y aurait-il pas ici une confusion dans les Actes?

plus tard, à cause des Normands, transporté et caché dans l'île de Groix, et qu'il y fut retrouvé, vers 1070, avec plusieurs autres reliques. Sa fête arrivant le 29 juin, jour consacré à la mémoire de S. Pierre et de S. Paul, se transférait au 3 juillet. Aucun Propre de Vannes ne fait mémoire de ce roi, qui a cependant vécu dans notre pays. Ses Actes se trouvent dans le Cartulaire de Quimperlé, rédigé au XII<sup>e</sup> siècle par Gurhédén sur d'anciens manuscrits. On peut voir aussi D. Lobineau, *Vies des Saints*, p. 49.

#### 4. — S<sup>te</sup> NINNOC

Une sainte princesse, parente de S. Gunthiern, *ex genere Gurthierni*, vint s'établir, vers le même temps, sur le sol hospitalier du Broérech. Elle s'appelait Ninnoc, et elle avait pour père Brochan, l'un des roitelets de la Cambrie, et pour mère Ménéduc. Après avoir refusé la main d'un roi voisin, elle résolut de consacrer sa virginité à Dieu, et obtint de son père la permission de quitter son pays. Elle ne fut pas seule à partir. Soit qu'elle ait entraîné à sa suite un grand nombre de compatriotes, soit qu'elle ait profité du départ d'une colonie, elle était accompagnée de quatre évêques au moins, et d'une foule de prêtres, de diacones, de religieuses et de laïques des deux sexes; tous ces réfugiés remplissaient sept grands navires (*Boll.* 4 jan). Qu'on juge par là du renfort que les Bretons insulaires apportaient au christianisme en Armorique.

Ces émigrés débarquèrent entre l'Ellé et le Blavet, en un lieu que les Actes appellent Poul-Ilfin. Ils envoyèrent immédiatement informer le comte du pays de leur arrivée, et lui demander la permission de s'établir sur ses terres. Waroch ou Guérech apprit avec grande joie leur arrivée, et ordonna de leur montrer, sur les bords de la mer, dans la paroisse actuelle de Plomeur, un territoire désert. Les Bretons s'y établirent. Les quatre évêques et les nombreux prêtres de cette émigration durent sans doute, pour trouver une occupation suffisante, se répandre dans les cantons voisins et aider ainsi à la propagation du christianisme.

Quant à S<sup>te</sup> Ninnoc, elle s'établit avec un certain nombre de religieuses dans la partie occidentale de Plomeur. Elle

donna ainsi naissance à un monastère de filles, qui de son nom a été plus tard appelé Lan-Ninnoc. Non loin de son couvent, elle éleva un monastère pour les serviteurs de Dieu qui l'avaient suivie. Ces établissements doubles se retrouveront plus tard en France, à Jouarre, à Faremoutier, à Remiremont, à Fontevrault, et ailleurs.

« Au VII<sup>e</sup> siècle, et encore plus tard, dit Montalembert (*Moines d'Occident*. II. 621), l'Eglise ne fit qu'encourager cet usage : il fallait bien à la fois protéger et guider la faiblesse des épouses du Christ, réfugiées dans les forêts ou les déserts, et entourées de bêtes féroces ou de tribus barbares et semi-païennes. Cet usage disparut en son temps, et, avant qu'aucun scandale n'en eût signalé les inconvénients dans les annales monastiques, qui disent tout avec une si rude et si minutieuse franchise. Aux ennemis systématiques de la discipline catholique, aux sceptiques qui seraient tentés de sourire, rappelons le touchant et noble spectacle, si admiré et si vanté, que donnèrent au XVII<sup>e</sup> siècle les solitaires de Port-Royal, pendant leur séjour auprès des religieuses. »

S<sup>te</sup> Ninnoc se livra avec ardeur aux pratiques de la vie religieuse dans son monastère, et Dieu daigna même manifester sa sainteté par plusieurs miracles : ce qui la fit promptement vénérer dans tout le canton. Trois ans après l'arrivée de ces émigrés, le comte Guérech vint à la chasse dans le pays de Plomeur. Ses chasseurs ayant poursuivi avec ardeur un cerf magnifique, cet animal brisé de fatigue courut se réfugier dans l'église du couvent, et oubliant sa timidité naturelle, se coucha aux pieds de S<sup>te</sup> Ninnoc. Quelque fût l'empressement des chasseurs et des chiens, ils s'arrêtèrent, sans oser pénétrer dans le monastère. Le prince étant arrivé sur les lieux, descendit de cheval et entra dans l'église, et surpris du spectacle qui frappa ses yeux, il bénit le Seigneur; puis il passa sept jours avec la servante de Dieu, lui fit plusieurs présents et se recommanda instamment à ses prières.

S<sup>te</sup> Ninnoc était plus attentive à conquérir les biens du ciel que ceux de la terre; aussi vivait-elle avec ses compagnes dans une véritable pauvreté. Guérech, préoccupé de cette

situation précaire, qu'il avait été à même de juger personnellement, résolut d'y remédier sans retard. Quelque temps après sa visite, il retourna au monastère, et lui donna à perpétuité toute la paroisse de Plomeur, avec ses terrains cultivés et incultes, ainsi que la terre où se trouvait l'église de S<sup>te</sup> Julitte dans le lieu appelé Renguis; il donna en outre une rente annuelle de trois cents mesures de vin, et autant de sel et de froment, à prendre sur sa propriété de Batz près Guérande; il y ajouta trois cents chevaux ou cavales, et autant de bœufs ou de vaches, sans compter les animaux de moindre valeur. Comme souvenir et comme preuve de cette donation, il déposa sur l'autel une patène et un calice en or.

L'acte de cette donation, comme du reste la vie de S<sup>te</sup> Ninnoc, est tiré du Cartulaire de Quimperlé, rédigé au XII<sup>e</sup> siècle par Gurhédén (D. Morice, *Pr.* I, 180). Cet acte, considéré dans sa forme actuelle, est certainement apocryphe: outre les anachronismes, il renferme des tournures de phrases et des clauses, qui sentent plutôt le XII<sup>e</sup> siècle que le VI<sup>e</sup>; mais au fond, il constate un état antérieur au XII<sup>e</sup> siècle, et remontant, suivant toutes les apparences, au comte Guérech. D'ailleurs Gurhédén nous en prévient: « Nous avons trouvé, dit-il, la vie de S<sup>te</sup> Ninnoc, dans un vieux livre, écrit en style rustique, et nous avons préféré conserver sa simplicité primitive, plutôt que de l'altérer par des corrections plus ou moins nombreuses. »

En ce qui concerne la date de la donation, le Cartulaire porte CCCCLVIII (458). Cette date est évidemment fautive, puisque Guérech ou Waroch ne vint en Armorique que vers 500. En admettant une faute de copiste, en supposant par exemple qu'au lieu de L il faille lire C, on aurait CCCCXVIII (508), qui se rapprocherait davantage de la date véritable. Il nous est impossible actuellement de rien préciser pour cette date, sinon qu'elle se place certainement au VI<sup>e</sup> siècle: nous en avons pour garants les personnages qui ont été en rapport avec S<sup>te</sup> Ninnoc, tels que Colomb-Kille en Cambrie, et Waroch en Armorique, qui tous appartiennent au VI<sup>e</sup> siècle.

S<sup>te</sup> Ninnoc vécut trente-deux ans dans son monastère, suivant Albert Le Grand. Elle y donna de nombreuses preuves de sa sainteté et opéra même plusieurs miracles. Enfin riche

en mérites, elle termina sa carrière par une mort précieuse aux yeux du Seigneur. Son bienheureux trépas eut lieu le 4 juin: c'est du moins en ce jour qu'elle a toujours été honorée. L'opinion de sa sainteté ne resta pas enfermée dans l'Armorique, car on lit son nom dans les litanies anglaises de la fin du VII<sup>e</sup> siècle.

Son monastère subsista probablement jusqu'aux invasions normandes, au milieu desquelles il dut périr, comme tant d'autres. Au XII<sup>e</sup> siècle, Gurhédén citait les ruines de cet établissement comme une preuve de ses assertions dans la vie de cette sainte. Ces ruines furent relevées à une date postérieure et donnèrent naissance à un prieuré qui dépendait de l'abbaye de S<sup>te</sup>-Croix de Quimperlé. A l'époque de la Révolution française, ce prieuré fut démoli, ainsi que l'église, et il ne reste plus en ce lieu que le nom du village de Lan-Nennec, pour perpétuer le souvenir d'une sainte, qui avait édifié le diocèse pendant de longues années. On voit encore sa statue dans l'église de Plomeur, mais le Propre de Vannes l'a omise dans le calendrier.

## 5 — S. AUBIN

Si Plomeur a donné asile à S<sup>te</sup>-Ninnoc, et Kervignac à S. Gunthiern, Languidic a donné naissance à S. Aubin. « La vie de S. Aubin, évêque d'Angers, nous a été donnée par le fameux Venance Fortunat, qui pouvoit avoir appris une partie de ce qu'il en dit, des personnes mêmes qui l'avoient vu. S. Aubin naquit dans le diocèse de Vannes, de parents illustres dans le pays. Son historien ne marque point en particulier de quel canton du pays de Vannes ils étoient, mais la tradition et l'office propre de l'église cathédrale, dans les leçons de la fête, portaient qu'il étoit de la paroisse de Languidic, à deux lieues de la ville de Hennebont. Et comme une des principales maisons nobles de cette grande paroisse a porté, depuis l'origine des surnoms, celui de Spinefort, des auteurs accoutumés à réduire tout à l'usage de leur tems, ont cru faire honneur au saint, ou ont voulu flatter ceux de cette famille, à présent éteinte, en donnant à S. Aubin le nom et les armes de Spinefort, qui sont lozangées

d'argent et de gueules, comme si le blazon avait été d'usage en ce temps-là. » (D. Lobineau. *Saints* p. 54).

Sa naissance eut lieu en 409 ; cette date est certaine. Elle coïncide par conséquent avec l'arrivée des premières colonies bretonnes sur le territoire des Vénètes. Toutefois S. Aubin n'était pas breton, mais gallo-romain ou armoricain : son nom d'Albinus en est une preuve manifeste ; ce nom avait été porté en 410 par le rival d'Aétius, et dès 493 par le compétiteur de Septime Sévère. Par suite de l'émigration les Bretons et les Armoricains ou Gallo-romains étaient alors juxtaposés dans la Vénéfie, et c'est grâce à cette circonstance que S. Aubin apprit, dès son enfance, non seulement la langue latine, mais encore la langue bretonne, et que plus tard, à la cour du roi Childebert, il put servir d'interprète à S. Tugdual, qui ignorait la langue romaine.

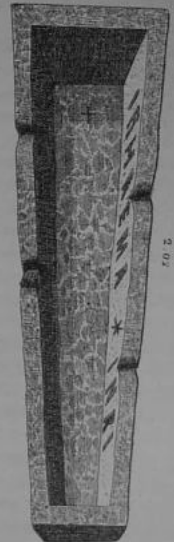
Dès sa jeunesse, Aubin mit un soin extrême à correspondre fidèlement aux grâces de Dieu. Il connut bientôt le vide du siècle ; il en conçut tant d'horreur et de mépris, qu'il abandonna sa patrie et se retira dans le monastère de Gincillant, auprès d'Angers. S. Aubin ne revint jamais dans son pays ; sa vie dès lors nous devient étrangère, et il nous suffit d'y jeter un coup d'œil en passant. Ses vertus le firent choisir, en 504, à l'âge de 35 ans, pour abbé de son monastère. Il s'acquitta de cette charge, avec une vigilance et une charité incomparable, pendant 25 ans. Sa grande réputation, soutenue par des miracles fréquents, le fit choisir pour Evêque d'Angers, l'an 529, à l'âge de 60 ans.

Sans rien relâcher des rigueurs de la vie monastique, il devint une des lumières et une des colonnes de l'épiscopat de son temps. Très zélé pour la discipline ecclésiastique, il proscrivit les mariages entre proches parents et fit insérer un canon spécial à ce sujet dans le troisième concile d'Orléans, en 538. Enfin, comblé de mérites, il rendit son âme à son Créateur, à l'âge de 80 ans, le 1<sup>er</sup> mars 550. Six ans après, son corps fut solennellement levé de terre, et déposé dans l'église de S. Etienne, qui prit aussitôt le nom de S. Aubin. Cette église abbatiale fut ruinée pendant la Révolution française et les reliques du saint évêque furent dispersées. Le diocèse de Vannes est toujours resté fidèle au souvenir de S. Aubin et il en célèbre la fête le 1<sup>er</sup> mars.

## 6. — S. MELAINE

Un autre saint Evêque, également originaire du diocèse de Vannes, illustrait alors l'Eglise de Dieu. S. Melaine naquit, vers 456, à Place ou Placet, village de la paroisse de Brain, sur les bords de la Vilaine. Brain, qu'il ne faut confondre ni avec Brains, ni avec Bains, a toujours appartenu au diocèse de Vannes jusqu'au Concordat de 1801. L'auteur anonyme de la vie de S. Melaine vivait environ un siècle après les événements et mérite par conséquent toute confiance.

« Son enfance, dit son biographe, fut confiée, grâce à la Providence divine, à des ministres du sanctuaire, et non seulement il fut formé aux lettres divines et humaines, mais encore il opéra plusieurs miracles éclatants avec le secours de Dieu. En croissant en âge, il croissait aussi tous les jours en amour pour Dieu. Enfin, arrivé à l'âge viril, il méprisa les plaisirs d'un monde corrompu, et, pour servir plus librement le souverain Roi, il prit l'habit religieux. » L'auteur de sa vie ne nous désigne pas le monastère où il fit profession, mais la réputation, qu'il s'acquit dans le diocèse de Rennes, semble marquer qu'il se consacra à Dieu dans ce pays, et même aux environs de la ville épiscopale, à moins que ce ne soit dans le lieu même de sa naissance. « Il était d'une beauté remarquable, chaste en son corps, pieux en son âme, affable dans sa conversation, aimable dans son aspect, et admirable dans sa prudence et son zèle. . . Sur ces entrefaites le vénérable évêque Amand le fit appeler et lui prédit qu'il serait son



Cercueil en pierre de Lomarec (Crach). 20



successeur. . . Les funérailles terminées, la foule, non-seulement des clercs, mais encore des laïques des deux sexes, va d'un commun accord trouver le bienheureux Melaine, et malgré ses résistances et ses prières, le choisit pour pasteur. » (*Boll.* 6 janv.)

L'année de sa consécration épiscopale n'est pas connue d'une manière certaine, mais on peut par approximation la placer vers l'an 500. — Désormais S. Melaine appartient plus au diocèse de Rennes qu'à celui de Vannes, et nous n'en parlerons plus, si ce n'est dans les occasions où il se trouvera en contact avec ses anciens compatriotes.

Une première occasion ne tarda pas à se montrer. Un certain Eusèbe, gouverneur de la ville de Vannes et qualifié même *Roi de Vannes*, par le biographe du saint, sortit un jour de la ville avec son armée, et se rendit à Comblessac, où il fit arracher les yeux et couper les mains à un grand nombre de malheureux. Cette odieuse exécution fut aussitôt suivie du châtement. Eusèbe fut saisi de douleurs atroces, contre lesquelles les médecins venus avec lui ne purent rien; sa fille Aspasia fut agitée de mouvements épileptiques et d'obsessions démoniaques. S. Melaine, évêque de Rennes, se trouva heureusement à Place. Il fut mandé en toute hâte à Primeville, où étaient les malades. Le roi commença par s'accuser, avec un profond repentir, des actes cruels qu'il venait d'accomplir, et l'évêque touché des supplications, des larmes et des souffrances du prince, le reçut à la pénitence, l'oignit d'huile consacrée, et le guérit ainsi que sa fille. Par reconnaissance, Eusèbe, à la prière d'Aspasia, donna à l'évêque la paroisse entière de Comblessac, qui est en effet restée dépendante de l'abbaye de S. Melaine de Rennes jusqu'en 1790 (*D. Morice. Pr. I. 186*).

#### 7. — PAÏENS

Un autre épisode de la vie de S. Melaine jette un grand jour sur la situation religieuse du diocèse de Vannes, au commencement du VI<sup>e</sup> siècle. Un jour que le S. Evêque de Rennes était à prêcher la foi dans le pays de Vannes, un vieillard de cette contrée, ayant perdu son fils, dit à ses amis :

« Portez le corps de mon fils au B. Melaine, j'ai la confiance qu'il pourra le rendre à la vie, lui qui prêche le Dieu vivant. » — Le cadavre est apporté devant le saint; le père y vient lui-même, et tout en larmes il dit : « Serviteur de Dieu, je crois qu'il est en ton pouvoir de ressusciter mon fils! » — A ces mots le B. Melaine se tournant vers la foule qui s'était réunie : « O Vénètes, leur dit-il, que vous importent les miracles, qui s'opèrent au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, puisque vous refusez si obstinément de recevoir la foi et la croyance en Notre-Seigneur? » Car alors les Vénètes étaient encore presque tous païens : *Erant enim tunc temporis Venetenses penè omnes gentiles*, ajoute l'auteur de la vie de S. Melaine, qui vivait à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, et par conséquent peu de temps après l'évènement. — La foule répondit : « Sois assuré, homme de Dieu, que si tu ressuscites cet enfant, nous croirons tous au Dieu que tu prêches. » S. Melaine fit une prière, posa une croix sur la poitrine de l'enfant, et le rendit vivant à son père. — Alors toute la foule, stupéfaite d'un tel miracle, s'écria : « C'est assez ! Nous croyons tous au Dieu que prêche Melaine. » En effet, peu de temps après, S. Melaine eut la joie de baptiser presque tous les témoins de ce miracle.

Lors même qu'il y aurait exagération dans l'assertion du biographe, qui affirme que les Vénètes étaient encore presque tous païens au commencement du VI<sup>e</sup> siècle, il faut néanmoins reconnaître que l'idolâtrie et le druidisme comptaient encore de nombreux partisans. A ceux qui s'étonneraient de voir le paganisme dominer, ou du moins régner encore, chez nous, à cette époque, nous dirons : Voyez les cités voisines au même siècle : chez les Osismiens, S. Paul de Léon eut des idoles à renverser et des païens à convertir; chez les Curiosolites, S. Tugdual, S. Brienc, S. Malo... trouvèrent les indigènes presque tous infidèles; chez les Redons eux-mêmes S. Melaine et S. Armel eurent à extirper les derniers restes de l'idolâtrie.

« C'est à la suite de semblables prodiges, dit son biographe, que le B. Melaine fut connu de Clovis, roi des Francs, et qu'il devint même son conseiller. A son instigation, le monarque bâtit plusieurs églises, en restaura beaucoup d'autres, et fonda quelques monastères. Par son conseil, il soulagea

largement les pauvres, et rendit les honneurs convenables aux serviteurs de Dieu, de quelque rang qu'ils fussent. Grâce à ses avertissements, il rendit la justice à ses peuples, et propagea suivant son pouvoir le culte divin.

### 8. — CONCILE D'ORLÉANS

« On trouve que Clovis assembla, en 511, un concile de trente deux Evêques à Orléans, où, comme la préface du même concile en fait foi, S. Melaine se fit distinguer d'une manière particulière entre tous les autres, soit en réfutant les objections des hérétiques, soit en établissant solidement les dogmes sacrés de l'Eglise. »

Ce concile se réunit le 10 juillet, cinq mois avant la mort du roi. Il s'occupa surtout de discipline et donna la réponse à diverses questions posées par le monarque, comme le prouve la lettre suivante : « A leur Seigneur, le très glorieux roi Clovis, fils de l'Eglise catholique, tous les Evêques assemblés au concile par son ordre. Comme c'est l'ardeur de votre zèle pour le culte de la religion catholique et pour la foi qui vous a porté à faire assembler ce concile, où nous avons pu traiter ensemble, comme il convient à des évêques, de plusieurs points nécessaires, nous vous envoyons les réponses que nous avons jugé à propos de faire aux articles que vous nous avez proposés. Si vous jugez ces règlements dignes de votre approbation, l'accord d'un si grand Roi avec tant d'évêques en assurera l'observation avec une plus grande autorité. » (Labbe. IV, 1494). L'approbation du Roi donnait une sanction civile aux décrets du concile.

Les décrets ou canons de cette assemblée sont au nombre de trente-et-un. Ils concernent le droit d'asile dans les églises, les ordinations et les devoirs des clercs et des moines, les revenus et les oblations, le carême et les rogations, et quelques autres points accessoires. Ils furent souscrits par les métropolitains de Bordeaux, de Bourges, de Tours, d'Auch et de Rouen. Parmi les souscriptions des évêques, on trouve les suivantes pour la III<sup>e</sup> Lyonnaise :

« Licinius, évêque de l'église métropolitaine de Tours, j'ai souscrit.

Epiphane, évêque de l'église de Nantes, j'ai souscrit.  
Principius, évêque de l'église du Mans, j'ai souscrit.  
Eustochius, évêque de l'église d'Angers, j'ai souscrit.  
Modestus, évêque de l'église de Vannes, j'ai souscrit.  
Melanius, évêque de l'église de Rennes, j'ai souscrit. »

On ne trouve, parmi les souscriptions, aucun évêque des Curiosolites ni des Osismiens; c'est que ces pays se couvraient d'émigrés bretons, dont les prélats restaient étrangers aux affaires de la Gaule, et se gouvernaient d'après leurs usages particuliers. Le flot de l'émigration continuait à monter chez



Chapelle de Langon.

les Vénètes, le même résultat va se produire; désormais les évêques de Vannes ne paraîtront plus aux conciles voisins; bientôt même le siège épiscopal sera occupé par des évêques de race bretonne.

En attendant, nous constatons l'existence authentique de Modestus, évêque de Vannes, puisqu'il a souscrit au premier concile d'Orléans en 511. Depuis combien de temps siégeait-il? Combien de temps siégea-t-il encore? Nous l'ignorons. Gurhédén, qui a omis ce prélat dans sa liste, nous donne ensuite les noms de trois autres évêques, savoir : Clemens, Amans et Saturninus. Comme il y a une lacune d'évêques authentiques entre 511 et 555, on peut les y placer, jusqu'à preuve du contraire.

Une découverte récente vient même corroborer le témoignage du moine de Quimperlé. En parcourant dernièrement un curieux Missel Vannetais, imprimé en 1530, en caractères gothiques et appartenant au presbytère d'Auray, nous avons trouvé la mention suivante, dans le calendrier, au 13 septembre : « *Amantis Episcopi Venetensis commemoratio* : Mémoire de S. Amant évêque de Vannes. » Cette simple note prouve que S. Amant est un évêque authentique, et que Clément son prédécesseur et Saturnin son successeur pourraient être également authentiques : il n'y aurait plus qu'à fixer leur temps. Elle prouve en outre que S. Amant a été jadis honoré d'un culte public et officiel.

Si l'on tenait absolument à hasarder des chiffres, on pourrait proposer 520 pour Clément, 530 pour S. Amant, et 540 pour Saturnin.

Mais si les évêques et leurs travaux sont peu connus, il n'en est pas de même de plusieurs saints qui furent leurs contemporains.

#### 9. — S. GILDAS

Saint Gildas, le fondateur de l'abbaye de Rhuy, naquit dans la Bretagne insulaire, à Areloid, aujourd'hui Dumbarton, à l'ouest d'Edimbourg, et sur les limites de l'Albanie, d'où lui est venu le surnom d'*Albanien*. Un passage de ses œuvres, rapproché d'un texte de Bède qui le complète, prouve qu'il naquit 44 ans après le débarquement des Saxons en Bretagne, c'est-à-dire l'an 494, l'année même de la bataille du Mont Badon, d'où lui est venu un autre surnom, celui de *Badonique*.

Son père s'appelait Caune et tenait un rang distingué dans le pays. Ses frères étaient au nombre de quatre : Cuille, qui succéda à son père, Maïloc, qui fonda le monastère de Lyuhes, Egréas et Allec, qui menèrent la vie solitaire, ainsi que Pétéove leur sœur. Gildas était le plus jeune de la famille, et vers l'âge de quatorze ans (508), il fut confié aux soins du B. Illut, abbé de Lantuit ou Lan-Illut. Il fallait que la réputation de ce pieux et savant instituteur fut bien étendue, puisqu'on venait ainsi de l'Albanie jusque dans la Cambrie, pour profiter de ses leçons. L'enseignement qu'il donnait était

du reste aussi complet que possible, puisqu'il embrassait la grammaire, l'arithmétique, la géométrie, la philosophie et l'Écriture sainte. Le jeune Gildas y trouva comme disciples Samson, Magloire, Paul et Tugdual, qui devinrent plus tard évêques en Armorique.

Tout en étudiant les lettres divines et humaines, il mit un soin particulier à former son âme à la prière, à l'obéissance, à la mortification, à la pureté et à toutes les vertus chrétiennes. Ainsi, à partir de quinze ans jusqu'à sa mort, il fit pour ainsi dire un jeûne continu, ne mangeant que trois fois par semaine, et encore très légèrement.

À l'âge de vingt-deux ans, il se rendit en Irlande, pour perfectionner ses études philosophiques et théologiques auprès des maîtres les plus habiles, « recueillant ainsi le suc céleste, dont il devait ensuite former son miel. » De retour dans sa patrie, il reçut les ordres ecclésiastiques et fut même promu au sacerdoce vers l'an 519. À peine revêtu de ce caractère sacré, il parcourut le nord de la Bretagne, où l'hérésie pélagienne et l'infidélité se partageaient les âmes; à force d'instructions, de patience et de miracles, il parvint à éclairer les païens et à ramener les hérétiques.

Sa renommée traversa bientôt la mer, et Ste Brigide, abbesse d'Irlande morte en 522, lui adressa ses félicitations, et lui demanda un souvenir, en se recommandant à ses prières; le saint lui envoya une petite cloche qu'il avait fondue et bénite lui-même. Peu après il se rendit en Hybernie, sur l'invitation d'un des rois de ce pays; mais poursuivi par la calomnie, il quitta l'île et fit le pèlerinage de Rome, en signalant son passage par divers miracles.

En revenant par l'Armorique, il voulut visiter ses compatriotes établis dans ce pays, fut accueilli par eux avec de grandes démonstrations de joie, et résolut de se fixer parmi eux. Mais redoutant, comme tous les Saints, la gloire humaine, il alla se cacher dans l'île de Houat, en face de la presqu'île de Rhuy. Il avait alors trente ans, suivant son biographe du XI<sup>e</sup> siècle : ce qui nous reporte à l'année 524. (*Boll. 29 janv.*)

À partir de ce moment, S. Gildas nous appartient, et nous avons le droit et le devoir d'étudier sa vie d'une manière

plus particulière. A Houat il établit son ermitage dans le petit vallon nommé *Lenn-er-hoet* (l'étang du bois), et bâtit à côté une petite chapelle pour y dire la messe. Il y demeura quelque temps dans une solitude absolue, se procurant à grande peine les choses les plus nécessaires à la vie corporelle, mais nourrissant son âme de la méditation, de la prière et de la lecture de l'Écriture-Sainte.

Il se promettait bien de vivre dans cette retraite, complètement inconnu des hommes, mais Dieu ne l'entendait pas ainsi. Les pêcheurs qui habitaient cette île, ou qui du moins la fréquentaient, ne parlaient de lui qu'avec admiration ; ils venaient le trouver pour entendre ses instructions, et lui confiaient leurs enfants, pour apprendre la doctrine chrétienne. S. Gildas les accueillait tous avec une égale bonté. Mais bientôt le nombre de ses disciples devint si grand qu'il songea à s'établir en un lieu plus commode pour eux.

#### 10. — RHYUS

Il y'avait en face de son île, sur la côte de Rhuys, un vieux camp (*castrum*), qui dominait la campagne voisine. S. Gildas en obtint la propriété et y bâtit un monastère, dans le double but d'instruire l'enfance et de former des religieux. Sa réputation de science et de sainteté lui attira bientôt de nombreux disciples ; le don des miracles l'y suivit, et beaucoup de malades et de lépreux recouvrèrent la santé par ses mérites.

Quant à l'année de la fondation du monastère de Rhuys, on peut la placer vers 528, environ quatre ans après l'arrivée du saint dans le pays de Vannes. C'est à tort que Albert de Morlaix la fixe à l'an 399, c'est-à-dire un siècle avant la naissance de S. Gildas ; c'est également à tort qu'il attribue cette fondation à Gradlon comte de Cornouaille, qui n'a jamais possédé la presqu'île de Rhuys ; si quelque comte breton a concouru à la fondation de ce monastère, ce ne peut être que Waroch I, comte de Broérech, que nous retrouverons plus loin en relations intimes avec S. Gildas.

Les moines, à cette époque, étaient appliqués alternativement aux travaux manuels, à la prière et à l'étude ; ils vivaient à la sueur de leur front et défrichaient de vastes

étendues de terres incultes, donnant ainsi un exemple salutaire aux populations au milieu desquelles ils s'établissaient. Ils chantaient en commun de nombreux psaumes le jour et la nuit, et pratiquaient des jeûnes fréquents et prolongés. Les monastères étaient en même temps des écoles élémentaires et des collèges, où l'instruction se dispensait avec une générosité et un dévouement admirables. Ces écoles servaient au recrutement du clergé séculier et régulier, et l'Église les a toujours favorisées ; plusieurs d'entre elles ont rivalisé d'éclat avec les écoles épiscopales établies auprès de chaque église cathédrale.

Un an ou deux après la fondation de son monastère, S. Gildas dut retourner en Irlande, pour travailler à la restauration de la foi, des mœurs et de la discipline, qui avaient beaucoup souffert depuis la mort de S. Patrice. Il voulut revoir ensuite son pays natal et convertir de nombreux Pictes et Scots à la religion de Jésus-Christ. Puis chargé de mérites et accompagné d'un certain nombre de religieux qu'il avait recrutés en Bretagne, il revint à Rhuys après une absence de deux ou trois ans.

Les prodiges continuels, que le Seigneur opérât par lui, ne servaient qu'à le rendre plus humble. Son titre d'abbé, était pour lui une raison de servir tous ses frères, conformément à cette parole de Jésus-Christ : « Celui qui est le premier d'entre vous doit être le serviteur des autres. » Sa douceur égalait son humilité. C'était principalement dans ses instructions qu'on découvrait les trésors cachés de la science et de la sagesse de Dieu, dont il était rempli, car il prenait plaisir alors à les produire, non pour se satisfaire, mais pour convertir les pêcheurs, échauffer les tièdes et animer les parfaits.

#### 11. — BLAVET

Au milieu de ses disciples, Gildas n'avait pas perdu l'amour de la solitude. Après avoir passé une dizaine d'années à la tête de son monastère et y avoir solidement établi les pratiques de la vie régulière, voulant éviter la foule que le bruit de ses miracles attirait à Rhuys, il quitta ses frères

(538), et accompagné de S. Bieuzy il alla s'établir sur les bords du Blavel, non loin de l'ancien poste romain, appelé jadis Sulim et aujourd'hui Castennec. Il y trouve une grotte naturelle, qu'il creusa encore davantage, et en fit un petit oratoire. Cet oratoire existe encore et renferme deux autels : celui de S. Gildas et celui de S. Bieuzy. Le saint abbé, manquant de verre pour garnir la fenêtre de sa chapelle, se mit en prière et obtint de Dieu ce qui lui manquait. A l'ombre du rocher, il fit sortir une source limpide, qui coule encore aujourd'hui. Pour son logement, il choisit une fente du rocher qui communiquait avec l'oratoire, et s'y installa avec son compagnon.

Les habitants des environs étaient admis dans la chapelle et y recevaient l'instruction religieuse. L'heure des saints offices leur était annoncée par le son de deux grandes pierres plates, que les saints faisaient résonner en les frappant avec d'autres pierres. Ces deux cloches d'une espèce nouvelle restèrent, pendant plusieurs siècles, affectées au même usage, entre la porte de l'oratoire et la rivière. Des ouvriers qui travaillaient au canal, brisèrent celle de S. Bieuzy ; un fragment considérable en avait été par bonheur transporté précédemment dans le cimetière du bourg. Celle de S. Gildas est toujours restée et est encore près de l'oratoire, exposée à la curiosité et aux pieux larcins des voyageurs.

« Les deux saints ermites, dit M. Luco (*Histoire de S. Gildas*, p. 54), vécurent là seuls, pendant un certain temps, dans la contemplation et la pénitence. Plus tard, quelques autres frères du monastère de Rhuy et grand nombre d'autres personnes vinrent s'adjoindre à eux, et ainsi la solitude du Blavel devint trop petite pour les contenir tous. Avec le secours des cultivateurs des environs, il s'y éleva bientôt une demeure convenable, au lieu nommé encore l'*Ermitage de la Roche*.

« Non loin de la grotte en question, se trouve la pointe de Castennec, promontoire formé par le contour du Blavel. Sur le sommet et au milieu de cette pointe, le paganisme avait édifié un temple et un autel à Vénus, dont la statue en pierre, haute de sept pieds et représentant une femme debout, dans une nudité sauvage, s'élevait sur un monticule voisin. La statue se nommait la *femme de la Couarde*, et à ses pieds se



Rocher de Saint Gildas à Castennec.



voyait une auge de pierre grise, ayant une longueur de six à sept pieds..., qui servait, d'après la tradition, à la purification des prêtres et des victimes dans les sacrifices offerts à l'idole. Le temple était en ruine, quand notre saint se fixa dans cette contrée. Par ses prédications, il ruina bientôt aussi le culte de l'idole, et pour en faire disparaître jusqu'aux moindres vestiges, il utilisa les matériaux du temple et de l'autel à la construction de son monastère, sur la déclivité de cette pointe et du côté de sa grotte. Il fit abattre la statue et l'ensevelit dans les fondements de la maison de Dieu. L'auge fut conservée parce qu'elle pouvait servir dans le couvent.

» Ce monastère se peupla rapidement et devint bientôt plus nombreux que celui de Rhuys. S. Gildas, qui le gouvernait immédiatement, le visitait chaque jour et n'y résidait pas, car il continua à vivre toujours dans sa grotte de prédilection. Il ne dut pas avoir une longue durée. Peut-être fut-il abandonné, quand le saint fondateur quitta le Blavet, pour retourner à Rhuys. » Dans tous les cas, il n'a pas survécu aux ravages des Normands du IX<sup>e</sup> et du X<sup>e</sup> siècles. Plus tard, vers 1125, Alain I<sup>er</sup> de Rohan y fonda le prieuré de la Couarde, qu'il donna à l'abbaye de Redon. C'est dans les ruines de ce prieuré qu'on retrouva, au XVI<sup>e</sup> siècle, la fameuse statue de Vénus ou d'Isis, dressée aujourd'hui à Quinipily.

Pendant son séjour sur le Blavet, S. Gildas fit de nombreux miracles. Un jour des voleurs entrèrent dans sa grotte pour la piller; le saint, d'un regard, les fixa sur place, les sermonna d'importance, et ne leur permit de s'en retourner qu'à la condition de se convertir. — Une autre fois, il reçut des visiteurs, les conduisit lui-même à l'oratoire, leur lava les pieds et leur servit à manger; comme il n'avait plus de vin, il commanda de remplir d'eau le vase dans lequel on mettait le vin de sacrifice, et d'un signe de croix il en fit un vin excellent. — Il avait aussi dans sa grotte un moulin à bras qu'il avait fabriqué lui-même pour moudre son grain: il n'y mit presque jamais du grain; dès que la farine manquait, il lui suffisait de tourner son moulin, qui rendait toujours: c'était un grenier d'abondance qui ne s'épuisait jamais. Ce moulin existait encore au XI<sup>e</sup> siècle, et les malades qui le touchaient avec foi étaient guéris de leurs infirmités.

## 12 — ÉCRITS

C'est probablement dans cette solitude du Blavet, et vers l'an 544, que S. Gildas écrivit son ouvrage *De excidio Britannia, liber querulus*, livre plaintif sur la ruine de la Bretagne. On a cru sur la foi de son biographe, qu'il composa cet ouvrage, dix ans après son établissement dans l'Armorique, c'est-à-dire vers 534. Mais Ussérius a fait remarquer que ce calcul n'est pas exact: S. Gildas dit lui-même, dans son livre, qu'il a été dix ans à se faire prier par ses religieux venus de Bretagne, avant de le composer, or il n'a commencé son établissement monastique que vers 528, il n'a donc écrit qu'après 538; en outre le saint abbé mentionne, dans son ouvrage, des faits que Mathieu de Westminster rapporte à l'année 543, donc le livre n'a été composé qu'après cette date, c'est-à-dire vers 544.

L'ouvrage est divisé en trois parties: 1<sup>o</sup> *Histoire de la Bretagne*, 2<sup>o</sup> *Lettres de reproches* à cinq rois bretons d'alors, 3<sup>o</sup> *Lettre véhémement contre les clercs*. Les cinq rois bretons étaient Constantin, roi de la Domnonée, parent et successeur du fameux Arthur, Vortipor, roi des Démètes, Aurèle-Conan, Cunéglase, et Maglocun, dont les états ne sont pas indiqués. Tout en plaignant ses compatriotes décimés ou expulsés par le fer des Saxons, S. Gildas montre la cause de tous ces malheurs dans les désordres et l'impiété des Bretons; il n'épargne personne, et s'il a des discours mordants, *orationes mordentes*, contre les rois, il a aussi une aigre correction, *acris correctio*, à l'adresse du clergé.

Ce livre, écrit en bon latin, montre un auteur profondément versé dans la connaissance de l'histoire et de l'Écriture sainte qu'il cite avec intelligence. Le vénérable Bède a copié plusieurs passages de cet ouvrage dès le VII<sup>e</sup> siècle; Gurdestin, abbé de Landevenec, le cite au IX<sup>e</sup> siècle; Geoffroi de Montmouth en parle au XII<sup>e</sup>; enfin Polydore Virgile le fit imprimer à Londres en 1526, et depuis il a été inséré dans la Bibliothèque des Pères, et dans la Patrologie de Migne.

## 13 — S. CADO

La vie solitaire de S. Gildas sur le Blavet ne l'empêchait pas de sortir pour prêcher dans le voisinage, et pour visiter le monastère de Rhuy, dont il était toujours le premier supérieur. Dans ses pérégrinations il n'oubliait jamais de visiter son compatriote S. Cado, établi dans une petite île auprès de Belz. Ce saint religieux était fils de Gundlée, roi de Glamorgan, et de Gladuse, sœur de Ste Ninnoc. Il avait été confié, dès l'âge de sept ans, à un moine irlandais, qui lui avait enseigné la grammaire d'après Priscien et Donat. A dix-neuf ans, il s'était rendu en Irlande, au monastère de Lismore, pour se perfectionner dans l'étude et la vertu; il en était revenu à vingt-deux ans, pour suivre les leçons d'un rhéteur breton nouvellement arrivé de Rome. Peu après il s'était retiré dans une vaste forêt, sur les bords de la Saverne, ou du canal de Bristol, et n'avait pas tardé à y jeter, pour ses nombreux disciples, les fondements du célèbre monastère de Lancarvan.

Le flot montant de l'invasion saxonne l'ayant obligé d'abandonner son pays, il vint en Armorique, et se fixa dans une île solitaire de la rivière d'Etel, à l'ouest du bourg actuel de Belz. La tradition prétend que cette île était alors infestée de reptiles, que le saint l'en purgea par ses prières, et que depuis on n'en trouve plus. Dans cette retraite, le prince cambrien reprit sa vie monastique, en l'adaptant surtout à ses anciennes habitudes scolaires. Il aimait à enseigner, et pour rendre son école accessible aux enfants du voisinage, il jeta sur le bras de mer, qui séparait son île du continent, une chaussée de cent mètres. La mer l'ayant démolie, le saint refit courageusement son travail.

Ici la tradition locale a poétisé l'histoire. Suivant elle, le pauvre moine, dépourvu des matériaux nécessaires pour construire une digue de 300 pieds de longueur, se serait adressé au diable. Celui-ci aurait accepté de faire le travail dans une seule nuit, à condition que le premier individu qui passerait sur le pont lui appartiendrait. Le lendemain matin,

le diable vint annoncer au solitaire que le pont était achevé, et alla se poster à l'extrémité sud, afin d'être en mesure de saisir la proie qui lui avait été promise: il comptait bien mettre la griffe sur le saint. Cado sort de son ermitage et s'avance vers le pont; tout-à-coup il lance sur le pont un chat qu'il avait caché sous son manteau et le poursuit jusqu'à ce qu'il ait atteint l'autre rive, où le diable était en sentinelle. Satan, se voyant ainsi dupé, veut détruire son ouvrage;



Plan de l'île de Saint-Cado.

S. Cado se précipite sur lui pour le retenir; mais le pied lui glisse, et laisse sur le rocher une marque, que l'on montre encore aujourd'hui. Le pont fut sauvé et subsiste encore.

S. Cado enseignait le latin à ses élèves et leur faisait apprendre Virgile par cœur. Un jour qu'il se promenait avec son ami S. Gildas, en portant son Virgile sous le bras, il se mit à pleurer, en pensant que l'auteur de ce livre était peut-être en enfer. L'abbé de Rhuy le réprimanda sévèrement sur ce *peut-être*, en protestant que sans aucun doute Virgile

était damné. A ce moment une trombe de vent emporta dans la mer le livre que tenait Cado. Il en fut consterné, et rentré dans sa cellule il se dit à lui-même : « Je ne mangerai pas une bouchée de pain et je ne boirai pas une goutte d'eau, avant de savoir au juste quelle part Dieu a faite à celui qui a chanté sur la terre comme les anges chantent dans le ciel. » — Là-dessus il s'endormit. Bientôt il eut un songe, où une douce voix se fit entendre : « Prie pour moi, prie pour moi; ne te laisse pas de prier; je chanterai éternellement les miséricordes du Seigneur. » Le lendemain un pêcheur de Belz lui apporta un saumon, et le saint retrouva dans le poisson le Virgile que le vent avait emporté. — Il va sans dire que nous ne garantissons pas l'orthodoxie de la réponse censée faite à S. Cado. (Montalembert, *Moines*, III, p. 71).

Outre son école, S. Cado fonda-l-il, dans son île, un monastère de religieux? Les vagues expressions de ses biographes ne permettent guère d'affirmer quelque chose à cet égard. Dans tous les cas, l'exiguïté de l'île n'aurait pas permis l'établissement d'un monastère considérable, et n'aurait pu fournir un travail suffisant à une communauté nombreuse. Toutefois on trouve, vers l'an 1020, un certain Rudalt faisant une donation considérable à S. Cado et en 1089, le duc Alain Fergent donnant l'établissement de S. Cado à l'abbaye de Quimperlé, qui en a joui jusqu'à la Révolution. Dans la chapelle de l'île, on voit encore quelques pierres qui ont servi de lit ou d'oreiller au saint, et une série de tableaux représentant plusieurs traits de sa vie.

#### 14. — SON DÉPART.

Après un séjour de quelques années en Broérech, S. Cado résolut de retourner dans la Grande Bretagne, soit pour obéir à la voix de Dieu, soit pour fuir une invasion de pirates, car les auteurs et la tradition ne sont pas d'accord sur le motif du départ. Mais au lieu de retourner dans sa chère Cambrie, le saint voulut se fixer au cœur même des établissements saxons, et y consoler les nombreux chrétiens qui avaient survécu aux massacres de la conquête et vivaient sous le joug d'une race étrangère et païenne. Il s'établit donc dans le

comté actuel de Northampton, dans la ville de Weednor appelée alors Benaven, en latin *Benaventia* : la ressemblance des noms a porté plusieurs auteurs à confondre cette ville avec Bénévent en Italie, et par suite à faire voyager le prince cambrien dans un pays qu'il n'a probablement jamais visité.

S. Cado se donna tout entier à l'œuvre qui l'avait attiré. Bientôt la dignité épiscopale, à laquelle il fut élevé, lui donna le moyen d'étendre encore davantage son zèle. Le moment approchait cependant où Dieu allait récompenser ses vertus. Un matin, pendant qu'il célébrait la messe pontificale, une bande furieuse de guerriers saxons à cheval, chassant les chrétiens devant eux, entra pêle-mêle dans le temple et se rua vers l'autel. Le saint continua le sacrifice aussi calme qu'il l'avait commencé. Un chef saxon, poussant alors son cheval et brandissant sa lance, alla droit à lui et le frappa au cœur. Cado tomba à genoux et rendit son âme à Dieu.

C'était le 21 septembre, si l'on s'en rapporte au *Propre* de Vannes. Quant à l'année précise, il règne une grande incertitude, car les auteurs varient entre 490 et 500 : la première date est certainement fautive, puisque S. Gildas n'était pas pas encore né à cette époque; la seconde paraît un peu trop retardée. On pourrait prendre comme moyenne l'année 530.

Le culte de S. Cado a été très répandu chez les Bretons de la Cambrie et chez ceux de l'Armorique. En 1351, les chevaliers bretons du fameux combat des Trente, entre Ploërmel et Josselin, se recommandèrent pieusement à S. Cado. Le poète contemporain met sur leurs lèvres la prière suivante : « Seigneur saint Cado, notre patron, donnez-nous force et courage, afin qu'aujourd'hui nous vainquions les ennemis de la Bretagne... » Voici comment il chante après la victoire : « Il n'eût pas été l'ami des Bretons celui qui n'eût point applaudi dans la ville de Josselin, en voyant revenir les nôtres, avec des fleurs de genêts à leurs casques; il n'eût point été l'ami des Bretons, ni des saints de Bretagne non plus, celui qui n'eût pas béni S. Cado, patron des guerriers du pays..., qui n'eût pas chanté : Au paradis comme sur la terre, saint Cado n'a pas son pareil. » (*Barzas-Breiz*, I, 331).

## CHAPITRE IV

# VIOLENCES

(544-600)

1. S. PATERN III. — 2. Ste TRIPHINE. — 3. SA RÉSURRECTION
- 4. S. TRÉMEUR. — 5. MACLIAU. — 6. S. BIEUZY. — 7. S. GONERY. — 8. Ste NOYALE. — 9. RBUYS. — 10. S. GUÉNAEL.
11. — HOUAT. — 12. MORT DE S. GILDAS. — 13. INVENTION DE SON CORPS. — 14. CONCILE DE TOURS. — 15. EUNIUS. — 16. — REGALIS.

### I. — S. PATERN III

**A**VANT de raconter les troubles et les violences qui signalèrent le milieu du VI<sup>e</sup> siècle, il faut examiner un problème historique qui se rapporte à la même époque. Il s'agit de l'existence d'un troisième S. Patern comme évêque de Vannes. Pour mettre le lecteur à même d'apprécier la question, nous allons, suivant notre habitude, exposer d'abord les faits aussi scrupuleusement que possible, puis nous donnerons humblement notre avis.

Voici la biographie succincte de ce S. Patern, tirée des Bollandistes et de divers Légendaires. Il eût pour père un certain Pétranus, originaire de Poitiers, et pour mère Julitte, surnommée parfois Guen. Il vint au monde vers 480. Son père

s'étant fait moine et ayant émigré en Irlande, il fut élevé par sa mère et formé de bonne heure à la vertu. A l'âge de 20 ans environ, il prit lui aussi l'habit monastique, et fut ensuite chargé par son abbé Generosus de la dépense de la maison. Vers 505 ou 510, S. Patern passa dans l'île de Bretagne avec quelques compagnons, et y fonda un monastère dont il fut élu abbé. Il se rendit ensuite en Irlande, pour y voir son père, et profita de son voyage pour prêcher la foi et réconcilier deux princes ennemis. A son retour il fonda deux monastères en Cambrie, se lia d'amitié avec S. David et S. Théliau, et les suivit à Jérusalem, où le patriarche les sacra tous les trois évêques vers l'an 515.

L'année suivante, S. David fut préposé au siège de Ménévie, et peu après S. Théliau à celui de Landaff. S. Patern caché dans son couvent de Clarac, en fut retiré vers 540 par Caradoeus, le conquérant de l'Armorique, et élevé sur le siège épiscopal de Vannes. Ce prélat bâtit un petit ermitage auprès de la ville, et s'y retirait de temps en temps pour se retremper dans la retraite. Il fut en rapport avec S. Samson de Dol, qui mit un jour son obéissance à l'épreuve. Enfin, persécuté par ses religieux, il se démit de son siège, dans un synode des évêques de la province, vers 560, il se retira chez les Francs, et y mourut quelque temps après. Sa fête se célèbre le 16 avril.

Que penser de cette biographie?

Elle ressemble prodigieusement à celle de S. Patern, évêque d'Avranches. Ce dernier naquit aussi en 480, et eut pour père Pétranus de Poitiers et pour mère Julitte; il perdit aussi son père de bonne heure et fut élevé par sa mère seule; à 20 ans il se fit moine à Ansion ou St-Jouin-de-Marnes, et devint également cellier du monastère sous l'abbé Generosus. Ensuite il se retira, non en Bretagne, mais dans le diocèse de Coutances: c'est la principale différence entre les deux vies. En 549, il devint évêque d'Avranches et mourut le 16 avril 557. Ces rapprochements ne semblent-ils pas montrer que ces deux Patern étaient frères jumeaux, ou plutôt qu'ils ne font qu'un seul et même personnage?

En outre, et c'est pour nous le point capital, l'épiscopat de S. Patern à Vannes, au milieu du VI<sup>e</sup> siècle (540-560), est en

contradiction flagrante avec les documents de l'histoire. Il était évêque de Vannes, suivant ses biographes, pendant que S. Samson était évêque de Dol; celui-ci fut élevé sur ce siège en 554 et mourut en 570 : Or en 554 ou 555, Macliau était évêque de Vannes, comme nous l'apprend S. Grégoire de Tours, et il tint ce siège jusqu'à sa mort en 577, comme nous le verrons plus loin. Donc S. Patern n'était pas évêque de Vannes à cette époque. Par conséquent la construction d'un ermitage, la démission en synode et la retraite en France sont des faits assignés à tort à ce S. Patern du VI<sup>e</sup> siècle, et appartiennent en réalité au S. Patern du concile de 405.

Quant aux divers Propres diocésains, ils ont beaucoup varié sur cette question de S. Patern. Ainsi celui de 1757 a célébré S. Patern I, contemporain de Conan-Mériadee; celui de 1600 et récemment celui de 1875 ont adopté S. Patern II, dont la signature se trouve dans les Actes du concile de Vannes; enfin un Missel de 1530 et un ancien légendaire ont honoré S. Patern III du VI<sup>e</sup> siècle. En résumé, pour nous, S. Patern I est fabuleux, S. Patern II est le premier évêque de Vannes, S. Patern III est étranger au diocèse.

Cette question vidée, reprenons la suite des événements.

## 2. — S<sup>te</sup> TRIPHINE

Le comte de Vannes, Guérech ou Waroch I, avait une fille, nommée Trifine, à qui S. Gildas avait inspiré de grands sentiments de piété et de vertu. Le père, qui connaissait mieux que personne le mérite de sa fille, avait un tendre amour pour elle, et désirait lui procurer une position distinguée, quand Conmor, Conomor ou Comorre, comte de Poher, vint la demander en mariage. Ce prince résidait à Carhaix, et il s'était taillé un comté aux dépens de la Cornouaille et du Léon. Récemment (vers 540) il avait profité de la mort naturelle ou forcée de Jonas, pour envahir le comté de Domnonée, épouser sa veuve, et éloigner le jeune Judual l'héritier légitime. C'était un homme cruel et vicieux, qui, pour satisfaire ses honteuses passions, massacrait ses femmes, dès qu'il les voyait enceintes. Sa conduite abominable

commençait à être connue, et il ne trouvait plus à se marier. Tel était le prétendant de la jeune Trifine.

Aux premières ouvertures, qui lui furent faites, Guérech refusa nettement de donner sa fille. Conmor n'en devint que plus ardent à poursuivre son projet; il aurait pu faire la guerre à son voisin, il préféra dissimuler : le tigre se fit



Lech à Plouharnel.

agneau. Il envoya de nouveaux messagers à Waroch, pour lui offrir tous les otages et toutes les garanties désirables. Le père, pour se délivrer de ses importunités lui dit : « Toutes vos offres sont inutiles; vous n'aurez point Trifine, à moins que vous ne me donniez le B. Gildas pour garant de vos promesses. »

Dès lors le comte de Poher concentra tous ses efforts pour gagner S. Gildas. Le pieux abbé fut appelé au palais de



Guérech, où se trouvait déjà Connor. Après avoir murement passé les avantages et les inconvénients de cette alliance, S. Gildas craignant une guerre inévitable entre les deux comtes et mettant toute sa confiance en Dieu, dit au père : « J'accepte votre fille, j'espère, par la grâce de Dieu, vous la rendre saine et sauve. » — Il fit alors promettre à Connor par serment de respecter la princesse : « Souvenez-vous bien, dit-il, que c'est de ma main, ou plutôt de la main de Dieu, que vous la recevez; traitez-la donc, non comme la fille d'un homme, mais comme la pupille du Seigneur. »

Ainsi l'alliance fut conclue, vers 544, et peu de jours après le mariage fut célébré. Les premiers mois de cette union se passèrent dans un calme trompeur. Fidèle à sa promesse, Connor fut plein d'égards et de tendresse pour son épouse; on aurait pu croire que ses instincts sanguinaires étaient morts; ils n'étaient qu'endormis. A peine se fut-il aperçu de la grossesse de Trifine, qu'oubliant tout ce qu'il avait promis et reprenant toute sa brutalité il résolut de la tuer.

La comtesse devina bientôt, aux regards et aux paroles de son mari, le sort affreux qui l'attendait. Afin de s'y soustraire, elle s'enfuit du château et prit le chemin de Vannes. Mais Connor, qui s'était promptement aperçu de son départ, se mit à sa poursuite et l'atteignit aux approches de la ville; la tradition locale prétend que ce fut sur la route du Bondon, à l'endroit où une croix de pierre porte gravée l'image d'une hache. Trifine, dit Albert Le Grand, p. 18, « se voyant découverte, descend de sa haquenée, et toute éperdue de crainte se va cacher parmi des halliers en un petit bocage là auprès. Mais son mari la chercha si bien qu'il la trouva. Lors la pauvre dame se jette à genoux devant lui, les mains levées au ciel, les joues baignées de larmes, lui crie mercy; mais le cruel bourreau ne tint compte de ses larmes, l'empoigne par les cheveux, lui desserre un grand coup d'épée sur le col, et lui avala (abattit) la tête de dessus les épaules, et laissant le corps sur place, s'en retourna. »

Les domestiques, qui avaient accompagné Trifine, coururent porter au comte Guérech la triste nouvelle de ce qui venait d'arriver. Le père désolé ordonna d'enlever le corps sanglant de sa fille et de l'apporter chez lui; puis, ayant défendu de

l'enfermer avant son retour, il prit le chemin de la solitude du Blavet. Arrivé auprès de S. Gildas, il se jeta à ses pieds et lui raconta son malheur : « Rendez-moi ma fille, dit-il, car c'est grâce à votre intercession que je l'ai perdue. »

« Le saint le consola et lui promit de recommander cette affaire aux prières de ses religieux, puis ayant pris sa réfection et fait disner le comte, partirent de compagnie, tirans vers Vennes; mais avant que d'y arriver, S. Gildas s'écarta vers le château où demuroit Commore, (Porth-hoeter-Saleu, dans l'étang de la Motte, en Camors, suivant les uns, ou Castel-Finans, en S. Aignan, suivant les autres), lequel avoit fait lever les ponts et fermer toutes les portes, se doutant bien que le saint abbé ne manqueroit pas de le venir reprendre de sa cruauté et perfidie. Le saint estant arrivé sur le bord du fossé, commence à crier à la sentinelle et demander entrée; mais le guet avoit ordre de ne rien répondre: ce que voyant le saint abbé, et qu'il ne gagnait rien, il fit une promenade tout à l'enour du château par dehors, sur la contrescarpe des fossez, puis les genoux en terre pria Dieu qu'il luy pleust chastier la dureté et obstination de ce déloyal; sa prière achevée, il prit une poignée de poussière, la jetta contre le château, lequel tomba tout à l'instant, et blessa grièvement le comte Comorre; puis S. Gildas vint retrouver le comte Guérok, et poursuivirent leur chemin. »

### 3. — RÉSURRECTION

» Estant arrivé à Vennes, le saint monta dans la salle, où estoit gisant le corps, près duquel il se mit à genoux, et exhorta tout le peuple là présent à prier Dieu assemblément avec luy. La prière finie, il s'approcha du corps et prenant la teste la luy mist sur le col, et parlant à la défunte luy dit tout haut : — « Trifine, au nom de Dieu tout puissant, Père, Fils et S. Esprit, je te commande que tu te lèves sur bout, et me dies où tu as été. — A cette voix la dame ressuscita, et dist devant tout le peuple, qu'après la séparation de son âme d'avec son corps, les anges l'avoient ravie, et estoient tous prêts de la placer au paradis parmi les saints martyrs, mais qu'aussitôt que S. Gildas l'eut appelée, son âme s'estoit réunie à son corps. »

Alors le bienheureux Gildas, la prenant par la main droite, la conduisit à son père, et la lui rendit en disant : « Voici le dépôt que vous m'aviez confié ; gardez-la comme votre fille, et pour l'enfant qu'elle porte, faites-le élever avec soin jusqu'à l'âge de raison. » — Mais Trifine, dans sa reconnaissance, disait à S. Gildas : « Jamais, mon père, je ne vous abandonnerai. — Ma fille, répondit le saint, il ne convient en aucune façon qu'une femme suive un moine. Restez chez votre père jusqu'à votre délivrance ; puis je vous conduirai dans un monastère de vierges, où vous pourrez mener une vie de chasteté. »

Quelque temps après (545), Trifine mit au monde un fils. S. Gildas en ayant été averti, le fit baptiser et lui donna son nom ; mais plus tard l'enfant fut surnommé Trémour ou Tréh-mor, pour le distinguer du saint abbé. Sa mère entra ensuite dans un couvent de vierges. Elle y vécut, servant Dieu dans la chasteté, et après avoir passé ses jours dans le jeûne et l'oraison, elle fut appelée par le Seigneur et mourut saintement. L'histoire ne nous a pas conservé le nom du monastère où se retira S<sup>te</sup>-Trifine ; quelques auteurs ont mis en avant le nom de la paroisse de S<sup>te</sup>-Tréphine dans le comté de Poher ; mais il est difficile d'admettre cette supposition, car Comorre vivait encore et dominait sur ce pays ; d'autres, avec Albert Le Grand, placent ce couvent dans les faubourgs de Vannes, et expliquent la présence de son tombeau à S<sup>te</sup>-Trifine du comté de Poher, par le désir qu'aurait manifesté plus tard la sainte de reposer à côté de son fils, mort avant elle.

Son culte remonte au temps même de sa mort ; son nom se trouve inscrit dans les litanies anglaises du VII<sup>e</sup> siècle ; sa fête a lieu le 21 juillet. On montre encore, à S<sup>te</sup>-Tréphine, dans le cimetière, le cercueil en pierre qui lui a servi, et dans l'église le reliquaire vitré qui renferme presque tous ses ossements. Cette sainte, qui est née et qui a vécu dans le diocèse de Vannes, n'a cependant ni fête, ni mémoire dans le Propre diocésain : c'est une lacune qui mériterait d'être réparée.

#### 4. — S. TRÉMEUR

« Quant à l'enfant Trémouré, dit Albert Le Grand, il demeura sous la tutelle du comte de Vennes jusqu'à l'âge de cinq ans, qu'il fut envoyé en pension au monastère de Rhuis ; car saint Gildas sachant combien il importe que les enfants des seigneurs et gentilshommes soient bien instruits dès leur jeunesse, prenoit des pensionnaires en son monastère, lesquels il instruisoit avec un grand soin, non moins au service de Dieu et devoirs de bons chrétiens, qu'à l'étude des bonnes lettres. »

La mise en pension du jeune Trémour correspond à l'an 550 environ, c'est-à-dire à la mort de son aïeul maternel, comme on le verra bientôt.

Cet enfant fit de rapides progrès dans la science et la vertu ; mais quatre ans après, comme il se promenait à la campagne, un dimanche, le 8 novembre 554, après avoir assisté à l'office divin, il fut rencontré par son père ; et ce barbare étouffant tout sentiment naturel, lui coupa la tête, sans égard pour sa jeunesse et son innocence. Ce crime fut commis, suivant les apparences, dans les états de Comorre lui-même, et probablement dans la paroisse actuelle de S<sup>te</sup>-Tréphine, où se voit encore le tombeau du jeune martyr.

Ce fut le dernier forfait de Comorre : cet usurpateur périt la même année, vaincu par Judual, l'héritier légitime de la Domnonée, et emportant le surnom de *Maudit*. C'est lui qui a fourni le type de *Barbe-Bleue*.

S. Trémour fut immédiatement honoré comme un martyr de J.-C. et son nom se trouve accompagné de ce titre, dans les litanies anglaises du VII<sup>e</sup> siècle. La grande église de Carhaix, autrefois collégiale, et aujourd'hui paroissiale, lui est encore dédiée. Il est représenté sous les traits d'un enfant, portant sa tête dans les deux mains, à Carhaix comme à S<sup>te</sup>-Tréphine. C'est un moyen saisissant de faire connaître le genre de sa mort ; mais ce n'est pas, comme le disent quelques gens du peuple, pour montrer qu'il a porté sa tête entre les mains de l'un de ces endroits jusqu'à l'autre.

« Sa sépulture, dit M. de Fréminville (*Antiquités des Côtes-du-Nord*, p. 344), est dans le cimetière même de la paroisse

de S<sup>te</sup> Tréphine et non dans l'église. C'est une fosse assez profonde, dont les parois sont revêtues de grandes dalles de pierres. A l'une des extrémités, est une pierre placée en travers, et qui paraît avoir servi à supporter la tête du cadavre, comme une espèce d'oreiller. A chaque coin de la fosse est une grosse pierre sphéroïdale. Du côté de la tête est une cinquième pierre arrondie, dans laquelle on a pratiqué une excavation pour recevoir de l'eau bénite. A l'extrémité opposée de cette fosse est un pilier quadrangulaire, d'une seule pierre, de dix pieds de haut, plus large à la base qu'au sommet, et grossièrement cannelée sur toutes les faces. C'est sur ce pilier chargé de mousse, de lichens, et connu sous le nom de *colonne de S. Trémour*, que se voit une inscription. Elle consiste en deux lignes, l'une au-dessus de l'autre. Ces lettres ou caractères sont inconnus et n'appartiennent à aucun caractère d'écriture intelligible. »

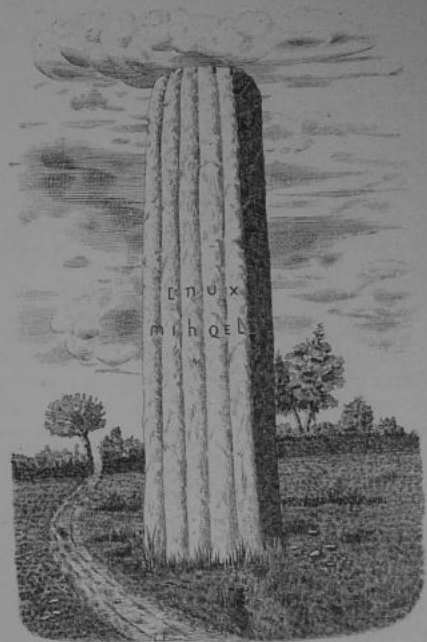
Nous en demandons bien pardon au savant antiquaire ; l'inscription est en caractères latins, et nous y avons lu sans beaucoup de peine ces deux mots CRUX MIHQEL, c'est-à-dire *croix de Michel*. Le mot *croix* rappelle la croix qui surmontait jadis la colonne et dont le trou existe encore au sommet ; le mot *Michel* est le nom d'un individu, parfaitement inconnu. La forme des lettres semble caractériser le IX<sup>e</sup> siècle, et par suite l'inscription serait bien postérieure à S. Trémour ; dans tous les cas, elle lui est étrangère.

Le corps du jeune martyr fut conservé en Bretagne jusqu'au X<sup>e</sup> siècle, où par la crainte des Normands, il fut transporté à Paris, en majeure partie. A l'époque de la Révolution française, l'église de St-Magloire, à Paris, possédait encore quelques ossements de S. Trémour ; ils sont aujourd'hui dans l'église de St-Jacques du Haut-Pas. On en vénère aussi quelques débris à Ste-Tréphine et à Carhaix. Plus heureux que sa mère, ce saint a trouvé place dans le nouveau Propre de Vannes.

##### 5. — MACLIAU

Cependant de graves événements politiques venaient de s'accomplir dans le pays de Vannes, et comme leur connaissance est nécessaire pour comprendre l'histoire ecclésiastique de cette époque, nous les mentionnerons brièvement.

Le comte Guérech, père, de Ste-Tréphine, mourut vers 550, laissant cinq fils. Son petit état, qui s'étendait depuis l'Ellé jusqu'aux environs de Vannes, fut divisé par ses fils



Colonne de Saint Trémour.

en cinq parties à peu près égales : ce qui rendait la part de chacun extrêmement modeste. Canao ou Conober jugea en effet que la sienne l'était beaucoup trop, et, pour réparer ce tort de la fortune, il tua trois de ses frères, se saisit du

quatrième appelé Macliau, et se disposait à le mettre également à mort, quand il fut arrêté par l'intervention de S. Félix, qui venait (548) de monter sur le siège épiscopal de Nantes (*Greg. Tur. IV. 4*).

Macliau jura fidélité à son frère. Mais bientôt il chercha à s'en affranchir, et pour éviter sa vengeance, il courut se réfugier chez son beau-frère Comorre, comte de Poher et de Domnonée, qui vivait encore. Celui-ci, ne se souciant pas de soutenir une guerre pour protéger son hôte, usa de stratagème : il descendit Macliau dans un petit souterrain, sur lequel il fit élever une tombe ou tumulus, et aux guerriers de Canao, qui vinrent bientôt après réclamer leur proie, il dit : « Ce Macliau, dont vous parlez, est mort, et voici où il est enterré. » — Très aises de cette nouvelle, les guerriers se mirent à boire sur la tombe du prétendu mort, puis retournèrent annoncer son trépas à leur maître, qui sans plus attendre réunit définitivement l'apanage de son frère à ses propres possessions. C'est ainsi que Canao ou Conober eut sous sa juridiction tout le pays possédé par son père Guérech.

Macliau, en sortant de sa retraite, se réfugia dans la ville de Vannes, qui était encore plus ou moins soumise aux Francs, et pour plus de sûreté, il se fit couper la longue chevelure qu'il portait à l'exemple des princes et des peuples de son temps, et entra dans le clergé. Cette vocation, imposée par la nécessité, n'était pas de nature à inspirer une grande confiance; néanmoins, quelques années après, à la mort de l'évêque, le clergé et le peuple de Vannes le choisirent pour leur premier pasteur. — Par qui fut-il consacré? — Vraisemblablement par le métropolitain de Tours, dont Vannes relevait depuis son érection en évêché; rien ne prouve l'intervention des évêques bretons dans cette circonstance; de quel droit d'ailleurs l'auraient-ils institué? Cette ordination eut lieu vers 555.

Peu après, en 560, (cette date est certaine), le diocèse de Vannes fut le théâtre d'une lutte sanglante. Chramne, fils du roi franc Clotaire I, était venu chercher un refuge près de Conober ou Canao, comte de Broérech. Celui-ci épousa chaudement la cause du proscrit, se jeta avec ses guerriers sur le territoire de la domination franque, et attira sur lui les armes

du père courroucé. La bataille eut lieu en vue de la mer; mais personne n'en a signalé encore le lieu précis. Les Bretons furent battus; Chanao périt dans la mêlée; Chramne, pris vif, fut avec sa femme et ses filles brûlé dans une chaumière (*Greg. Tur. IV. 20*).

A cette nouvelle, Macliau sentit renaître son ambition : il voulut recueillir l'héritage politique de son frère, malgré les engagements qu'il avait pris dans le clergé. « Il apostasia, dit S. Grégoire de Tours, s'empara de la succession de son frère, laissa croître ses cheveux, et reprit sa femme, qu'il avait quittée en entrant dans le clergé. »

Ce lamentable trait d'histoire nous fait voir : 1° que la même main ne pouvait manier à la fois la crosse et l'épée; 2° que la tonsure était alors, comme aujourd'hui, la condition préliminaire pour entrer dans la cléricature; 3° que la continence était alors, comme aujourd'hui, une loi rigoureuse imposée au clergé.

La violation de toutes ces lois est qualifiée d'*apostasie* par l'historien des Francs; elle scandalisa profondément les fidèles, et attira sur la tête du coupable une excommunication solennelle de la part des évêques de la province. Macliau n'en tint aucun compte, conserva sa juridiction spirituelle sur le diocèse, et l'unit à son pouvoir politique sur le Broérech.

Détournons les yeux de cette triste défection, pour considérer la fin touchante de S. Bieuzy.

#### 6. — S. BIEUZY

Bieuzy, le compagnon chéri de S. Gildas, était resté à la tête du monastère de la Couarde ou du Blavet, après que son maître était retourné à Rhuy, et il s'était promptement acquis l'estime et la vénération de tout le monde. Les habitants du voisinage voulurent même l'avoir pour pasteur, et Bieuzy y consentit avec l'agrément de l'évêque de Vannes. Il avait reçu de Dieu un don spécial pour guérir de la rage les hommes et les bêtes; et ce don fut l'occasion de sa mort.

« Le bon saint, dit Albert-le-Grand, p. 750, faisoit sa charge de pasteur fort exactement. Un jour de feste qu'il étoit prest

à dire la sainte messe, un serviteur d'un gentilhomme voisin proche, qui toutefois n'étoit pas de sa paroisse, luy vint dire que son maître le mandoit de venir tout à l'instant pour guérir ses chiens qui étoient tous enragez dès la nuit précédente, et qu'il n'y eust point de manque que tout à l'heure il fust allé trouver son maître. Notre bon saint luy répondit qu'il luy falloit dire la messe au peuple qui l'attendoit pour cet effet, mais qu'incontinent après il iroit trouver son maître : ce que le valet ne trouva pas bon, car jurant et blasphémant, il luy dit que s'il manquoit d'y venir, son maître viendrait le chercher, qui le feroit bien marcher... et s'en retourna en colère, et alla dire à son maître que le moine n'avoit pas daigné venir, et tout plain de paroles contre ce bon saint, qui emeurent tellement ce gentilhomme, qui d'ailleurs étoit très vicieux, que sa colère le transporta si fort, qu'il vint en furie, accompagné de grand nombre de mauvais garnimens qu'il avoit à sa suite, jusques au lieu où étoit ce bon saint, qu'il trouva à l'autel qui achevoit sa messe, et sans vénération ni respect du saint lieu où il étoit, ny du saint sacrifice qu'il parachevoit, il porta au saint un coup de coutelats sur la teste, qui la luy fendit par la moylié.

« Ce que fait, ce misérable tyran se retira à sa maison, luy laissant son glaive dans la playe; lequel étant arrivé chez luy, trouva que tous ses chevaux et autres bestiaux étoient tous enragez, aussi bien que ses chiens qui déjà l'étoient, lesquels par la permission de Dieu eschapèrent du lieu où l'on les avoit enfermez, et déchirèrent leur maître et ses serviteurs, qui le pensoient deffendre, en sorte qu'ils moururent tous. » C'est ainsi que Dieu punit, quelquefois dès cette vie, les crimes commis contre ses ministres.

« Quant à notre bon Saint, il paracheva sa messe, quoique blessé, ayant toujours le glaive en la teste, et prescha et admonesta ses paroissiens, et leur dit qu'il alloit trouver son bon maître et abbé le bienheureux S. Gildas, pour avoir sa bénédiction avant mourir. A l'instant il prit chemin, où il fut suivi de tous ceux qui étoient lors en son église; et Dieu permit que tout à l'instant que le bon Saint fut blessé, tous ses paroissiens par miracle le scurent, lesquels tant nobles que gens champêtres prindrent le chemin pour suivre leur

bon pasteur et avoir sa bénédiction : lequel ils trouvèrent arrêté en un endroit de la paroisse de Pleuvigné, près le bois de Lanvaux, où il passa la nuit. » On y a érigé depuis une chapelle dédiée à S. Bieuzy.

« Le bon saint passa la nuit à prescher ses paroissiens et en oraison sans dormir, et le matin venu, après la prière faite, il s'achemina jusques sur le bord de la mer, en la paroisse de Baden, là où ils trouvèrent nombre de bateaux qui les attendoient dans lesquels ils s'embarquèrent, sur la confiance du bon Saint, qui leur promit de la part de Dieu, que la grande tourmente qui faisoit ne les eût point engloutis ny noyez. » Il y avait autrefois, non loin du Port-Blanc, une chapelle dédiée à S. Gildas : c'étoit peut-être le lieu de l'embarquement.

« Le bon saint descendu à terre, et toute sa suite, leur fit la dernière exhortation, leur prédisant que dans une heure il rendroit l'âme à son Créateur, les exhortant de se souvenir des bons avis qu'il leur avoit donnez, tandis qu'il étoit leur pasteur, et qu'ils priassent Dieu pour luy, que s'il recevoit grâce devant Dieu, il prioit pour eux et seroit leur protecteur à jamais, et prenant congé de ses prêtres et de ses paroissiens, qui tous avoient les larmes aux yeux de perdre un si bon pasteur, il commença son chemin pour arriver à l'abbaye.

« S. Gildas chantoit vêpres dans l'église, où il eut révélation de l'arrivée de S. Bieuzy, dont il avertit les religieux, qu'il disposa d'aller processionnellement au-devant du saint, qu'ils trouvèrent fort près de l'abbaye, lequel entré dans le chœur de l'église, se jeta à genoux demandant la bénédiction de l'abbé S. Gildas, qui la lui donna, et tout à l'instant il rendit son âme à Dieu. »

Que penser de ce singulier voyage de S. Bieuzy? N'est-il pas étrange et impossible? — Entendons-nous. Au point de vue *naturel*, il est fort étrange, pour ne pas dire impossible, qu'un homme qui a eu la tête fendue, survive trente heures, prêche presque continuellement, et fasse un voyage de quinze lieues avant d'expirer. Mais au point de vue *supernaturel*, la chose est très possible; Dieu a pu faire ce miracle. L'a-t-il fait? La tradition l'affirme; et jusqu'à preuve du contraire rien n'empêche d'admettre son témoignage.

S. Bieuzy fut pleuré de toute la compagnie avec un grand



regret, particulièrement ses paroissiens, qui l'avoient suivi jusques à l'abbaye, où il fut enterré par le bon S. Gildas, qui l'eut toute sa vie en grande vénération, et avoit prié ses religieux qu'après sa mort ils l'eussent enterré auprès de luy. »

La fête de ce saint martyr arrive le 24 novembre : elle ne figure dans aucun Propre de Vannes. Quant à l'année de sa mort, on peut la placer par estimation entre 550 et 560. Son tombeau n'a laissé aucune trace dans l'église de S. Gildas de Rhuys, et c'est à tort que quelques auteurs lui ont attribué une pierre tumulaire du transept nord portant l'inscription *Riocus abba* : Rioc et Bieuzy sont deux noms différents. On ignore l'histoire de ses reliques. Sa tête est conservée et révéralée à Pluvigner et l'autorité diocésaine pourrait peut-être encore vérifier sur son crâne la trace de la blessure qui mit fin à ses jours.

#### 7. — S. GONERY

Un autre saint, qui vivait vers le même temps, a eu également à souffrir de la dureté d'un seigneur voisin. Il s'agit de S. Gonery, prêtre ermite. Il vint de la grande Bretagne en Armorique, poussé par l'amour de la solitude ou par l'invasion saxonne, et se fixa à l'extrémité de la paroisse de Noyal, dans la forêt de Brenguily. Il y bâtit une petite cellule et un oratoire, dans lequel il disait tous les jours la sainte messe ; il était de haute stature et d'une grande force et vêtu d'un long cilice ; il ne mangeait que du pain et des légumes et distribuait le reste aux pauvres ; il passait les nuits en oraison et les jours à travailler de ses mains, pour éviter l'oisiveté.

Il y avait alors à Noyal un seigneur puissant et brutal, nommé Alvand ; cet homme, en revenant un jour de la chasse, aperçut le solitaire et le salua. Gonery, occupé à réciter son office, ne le vit point et par suite ne lui rendit pas son salut. Cette omission bien involontaire irrita le despote, qui dit à ses gens : « Quel est cet individu, qui demeure sur mes terres sans ma permission ? Je vais lui apprendre à qui il a affaire. — Seigneur, lui répondit son intendant, c'est un prêtre

étranger, qui a tout quitté pour l'amour de Dieu, et qui est venu dans ce pays pour faire pénitence ; sa sainteté se manifeste déjà par des miracles. » Alvand, dans sa colère, ne tint aucun compte de cette réponse, et commanda à ses laquais de lui amener le solitaire.

Ceux-ci coururent à sa cellule, en arrachèrent le saint, et le maltraitèrent tellement qu'ils lui cassèrent deux côtes et le laissèrent à demi mort sur le sol. S. Gonery pria Dieu de leur pardonner cette offense, et le remercia d'avoir été trouvé digne de souffrir quelque chose pour sa gloire. Mais Dieu vengea bien vite l'outrage fait à son serviteur, car tous ceux qui l'avaient frappé furent saisis d'un tremblement subit, perdirent la vue et la parole et eurent la tête entièrement contournée. Ils se jetèrent alors aux pieds du saint en manifestant leur regret par leurs signes. L'intendant, arrivé trop tard pour protéger la victime, fut témoin de la punition des bourreaux et courut en avertir son maître.

Alvand arrivé sur les lieux, se jeta humblement aux pieds du saint et demanda pardon pour lui et pour ses serviteurs. S. Gonery profita de l'occasion pour leur enseigner, après les avoir guéris, les mystères de la Trinité, de l'Incarnation, et de la Rédemption : ce qui suppose que ces auditeurs étaient encore païens ou du moins chrétiens fort ignorants. Alvand devint homme de bien, fit de grandes aumônes et persévéra dans la foi jusqu'à la fin. Les habitants du voisinage, informés de ce qui s'était passé, vinrent en foule trouver le saint, les uns pour le voir, les autres pour se recommander à ses prières, ceux-ci pour être instruits, ceux là pour être guéris de leurs infirmités.

Accablé par le concours du peuple et ne trouvant plus la solitude qu'il était venu chercher si loin, S. Gonery abandonna son oratoire, qui devint plus tard l'église paroissiale de son nom et se retira à Plougrescant, sur la côte de Tréguier. Il y vécut encore plusieurs années, dans la pratique assidue de la prière et de la mortification. On ignore l'époque précise de sa mort. Le jour même de son décès n'est pas certain ; à Tréguier on l'a fêté tantôt le 4, tantôt le 7 avril ; à Vannes on l'a honoré le 18 juillet, puis le 28 du même mois. Ses reliques sont partagées entre Plougrescant et l'église cathédrale de

Tréguier : à Plougrescant on conserve dans une chapelle bâtie sur son tombeau, une grande partie de ses ossements, ainsi qu'une chasuble en satin brun, de forme antique, qu'on assure lui avoir servi; à Tréguier on voit encore sa tête et quelques autres ossements.

#### 8. — S<sup>te</sup> NOYALE

La paroisse de Noyal, dont il est question dans la vie de S. Gonery, a tiré son nom d'une sainte bretonne, venue, comme tant d'autres, de l'Angleterre dans l'Armorique. La vie de S<sup>te</sup> Noyale ne se trouve consignée dans aucun monument antique; les divers Propres de Vannes n'ont qu'une simple commémoration de cette sainte au 6 juillet. Nous en sommes donc réduits, comme les Bollandistes, comme tous les biographes, à la seule tradition locale.

Or, d'après la tradition, sainte Noyale vint d'Angleterre avec sa nourrice, et se fixa dans le diocèse de Vannes, aux environs de Bignan. Dans ces parages vivait alors un seigneur puissant, cruel et débauché, nommé Nizan. Cet homme rencontra un jour Noyale, et frappé de sa grande beauté, il lui proposa de l'épouser. Mais la noble étrangère avait consacré sa virginité à Jésus-Christ, et elle rejeta absolument ses propositions. Nizan, irrité de ce refus, la menaça de mauvais traitements et même de la mort, si elle ne voulait pas agréer ses offres. La sainte lui répondit qu'elle ne craignait pas la mort du corps, mais celle de l'âme, et qu'elle était disposée à tout souffrir, plutôt que de manquer à son vœu. Alors Nizan, transporté de colère, va chercher ses serviteurs, et fait décapiter la sainte en un lieu situé près la chapelle actuelle du Bézo en Bignan.

Jusqu'ici la tradition n'offre rien que de très naturel et de très croyable. Mais voici quelque chose d'extraordinaire, qui rappelle la fin de S. Bieuzy et mieux encore celle de S. Denis de Paris. Sainte Noyale, ainsi décapitée, prit sa tête entre ses mains et la porta à sept lieues de là, jusqu'à une chapelle qui lui est dédiée au nord de Noyal-Pontivy. — Nous citons le fait parce que la tradition le rapporte, mais nous sommes loin d'en faire un article de foi. Il est probable que l'imagi-

nation populaire aura fait ici ce qu'elle a fait ailleurs pour S. Trémeur; on aura représenté la sainte, tenant sa tête entre les mains, pour figurer le genre de sa mort, et puis on l'aura fait voyager du Bézo à Noyal, pour marquer les deux points où elle est particulièrement honorée.

La chapelle actuelle du Bézo date du XVI<sup>e</sup> siècle, et n'offre rien d'intéressant. La chapelle de S<sup>te</sup>-Noyale ou Noyalguen était autrefois église paroissiale; elle a été rebâtie au XV<sup>e</sup> siècle : c'est une des plus belles du diocèse; chaque année le clergé de Noyal-Pontivy y célèbre solennellement la fête de cette vierge et martyre. Non loin de la chapelle on montre deux rochers; la sainte, d'après la tradition locale, dormait sur l'un et priait Dieu sur l'autre. Si ce détail biographique était sûr, il faudrait admettre alors que la sainte aurait vécu à Noyal et non à Bignan.

En résumé, les actes cruels accomplis par Nizan sur S<sup>te</sup>-Noyale, par Alvard sur S. Gonéry, par Comorre sur S<sup>te</sup>-Trifine et S. Trémeur, et par un autre tyran sur S. Bieuzy, nous peignent ces différents chefs comme des sauvages, chrétiens peut-être de nom, mais certainement païens de conduite.

#### 9. — RHUYS

Vers le même temps, des violences d'un autre genre se commettaient sur le littoral. Des pirates avaient élu domicile dans une anse de la paroisse de S. Démétrius, entre la pointe de Penvis et celle de Pénerf. De là ils s'élançaient pour piller sur mer et sur terre. Ceux qui tombaient entre leurs mains étaient dépouillés, assommés de coups et souvent laissés pour morts. Les habitants du voisinage, ne se croyant pas assez forts pour chasser ces brigands, s'adressèrent à S. Gildas. Celui-ci se rendit à l'entrée de l'anse, qui était assez étroite, et pria le Seigneur de fermer cette embouchure. Aussitôt la mer y jeta un si énorme banc de sable, que les navires des pirates restèrent échoués. Ce prodige frappa d'admiration les assistants, qui se mirent à remercier Dieu et à honorer de plus en plus S. Gildas. Les larrons, abandonnant leurs barques, quittèrent pour toujours ce refuge.

Lorsque le biographe de S. Gildas écrivait au XI<sup>e</sup> siècle, le banc de sable obstruait encore l'embouchure de l'étang. Au XIV<sup>e</sup> siècle divers aveux, rendus au Duc à Sucinio, mentionnent des terres joignant d'un bout au *vieux étang*. Mais déjà la mer rongeaît la côte, et au XVI<sup>e</sup> siècle, en 1606, il fallait profiter des basses marées pour voir sur la plage une excavation assez étendue qu'on nommait encore le *vieux étang*. Aujourd'hui il n'en reste plus trace, et son emplacement doit être au loin dans la mer.

La paroisse de S. Démétrius, mentionnée ci-dessus, avait son centre aux environs de Penvins et devait comprendre en outre le territoire du Tour-du-Parc. Elle a subsisté jusqu'aux ravages des Normands au X<sup>e</sup> siècle, et a été ensuite remplacée par Sarzeau. L'emplacement de son église est aujourd'hui dans les flots. La chapelle de Notre Dame de Penvins, qui lui a succédé sur le rivage, a été peu à peu isolée par la mer, et l'on a dû la reconstruire récemment à une petite distance de la côte.

C'est sur la paroisse de S. Démétrius que S. Gildas avait fondé un petit monastère, appelé *Coet-Lahen* ou monastère du Bois, parce qu'il était dans la forêt de Rhuis; il faut bien se garder de le confondre avec l'abbaye de S. Gildas-des-Bois, située dans le diocèse de Nantes et fondée seulement au XI<sup>e</sup> siècle. Le saint abbé, après avoir tué un énorme serpent, qui ravageait le voisinage, et après avoir purgé la forêt des reptiles qui l'infestaient, y avait établi un oratoire et désigné quelques religieux pour le desservir et cultiver les terres dépendantes. Or ceux qui se prétendaient héritiers de ces terres accablaient souvent d'injures les serviteurs de Dieu, qui y menaient une vie contemplative et laborieuse, leur reprochant de cultiver autour de leur oratoire plus de terrain que ne leur en avait indiqué S. Gildas.

L'homme de Dieu, voulant qu'ils vécussent tous tranquilles, se rendit sur les lieux, puis s'approchant du rivage, il se mit à genoux et pria dévotement le Dieu des miséricordes, qui fait tout ce qu'il veut dans le ciel et sur la terre. Alors, s'étant levé, il traça avec son bâton l'enclos de son monastère. Une fontaine jaillit aussitôt du lieu où le saint avait prié, et se mit à couler dans la rigole tracée par le bâton : ce petit

ruisseau servit désormais de bornes à la propriété. Ce prodige frappa les assistants de stupeur, et le bruit s'en répandit bientôt au loin.

Le ruisseau miraculeux se voyait encore au XI<sup>e</sup> siècle et même au XVI<sup>e</sup>; depuis il a été graduellement obstrué par la terre. Le monastère de Coet-Lahen fut ruiné, comme tant d'autres, par les Normands; mais au XI<sup>e</sup> siècle il fut relevé, comme prieuré, sous le nom de S. Pabu, à un quart de lieue de Penvins; il tomba en ruines vers le XVI<sup>e</sup> siècle, et aujourd'hui il n'en reste que l'emplacement.

#### 10. — S. GUÉNAEL

A cette époque vivait à Groix un saint, dont les reliques devaient plus tard enrichir la cathédrale de Vannes. Guénael, ou mieux Guen-ael (ange blanc) était né en Cornouaille et avait été élevé depuis l'âge de sept ans dans le monastère de Landevenec; cet établissement ayant été fondé en 496 par S. Guengaloé, Guénael n'a pu naître tout au plus qu'à la fin du V<sup>e</sup> siècle, et non au milieu de ce même siècle, comme le dit le Propre de Vannes.

Après avoir achevé son éducation à Landevenec, Guénael y prit l'habit religieux, et bientôt ses vertus y répandirent un tel parfum, qu'il devint l'admiration de la communauté. Aussi S. Guengaloé, sur son lit de mort, en 532, le désigna pour son successeur, et les religieux ratifièrent ensuite ce choix. Guénael ne consentit qu'avec la plus grande répugnance à se charger du fardeau qu'on lui imposait, et après l'avoir porté pendant sept ans, il le quitta, pour aller en Hybernie, avec quelques-uns de ses frères, afin d'étudier de plus près les vertus des disciples de saint Patrice.

Le don des miracles, qui l'accompagna, le fit bientôt connaître. Alors il se mit à prêcher l'Évangile sur les côtes d'Irlande et d'Angleterre, et il eut la consolation d'abolir les restes des superstitions païennes, de ramener un grand nombre de fidèles à une vie plus chrétienne, et de réformer plusieurs monastères. Après y avoir travaillé de longues années, il revint en Cornouaille, suivi de cinquante religieux, qu'il distribua en plusieurs endroits.

Enfin, dit D. Lobineau, « il se rendit à l'île de Groix, où il trouva un grand nombre de solitaires, avec lesquels il voulut passer le reste de sa vie. Allant un jour au monastère d'un solitaire nommé Caradoc, situé selon toutes les apparences en terre ferme (et peut-être dans la paroisse de S. Caradec-Hennebont), il vit venir à lui un cerf poussé par les veneurs de Guérech, comte du pays de Vannes, qualifié roi dans cette histoire. L'animal presque aux abois, vint, dit-on se réfugier sous le manteau du saint; et les chiens, au lieu de se jeter sur leur proie, vinrent caresser et flatter le saint abbé, sans faire aucun mal au cerf. Les veneurs, surpris de cette aventure, la racontèrent à Guérech, et lui firent naître l'envie de voir l'auteur de cette merveille. Il renvoya sur le champ les mêmes officiers prier Guénael de le venir trouver. Guénael obéit, et Guérech, l'ayant reçu comme un homme de Dieu, n'oublia rien pour l'engager à s'établir près de lui. Mais ce fut inutilement. Guénael demanda la permission de se retirer, et il ne l'obtint qu'à la condition d'accepter deux villages, que le Comte voulut absolument lui donner, quelque refus qu'il en fit.

« Il est à croire qu'il se retira dans sa solitude de Groix, où il alla se disposer à la mort, en s'occupant incessamment de l'oraison. Le jour approchant auquel il devait rendre son âme à Dieu, il fit assembler ses disciples, et après leur avoir fait une exhortation vive et pathétique sur l'observance ponctuelle de leur règle et sur la pratique fidèle de la vertu, il dit la messe, et donnant sa dernière bénédiction à ses enfants, il rendit son âme à son créateur, le 3 novembre vers l'an 580. » En mettant la mort de S. Guénael vers 580 et sa naissance vers 490, on lui donne 90 ans. Ses biographes ne lui donnent ordinairement que 70 ans; par conséquent sa mort se placerait vers 560.

S. Guénael fut inhumé, suivant les uns dans sa solitude, suivant les autres à Landevenec. Au X<sup>e</sup> siècle, son corps fut transporté à Paris, pour le soustraire aux Normands, et peu après déposé à Corbeil. Plus tard un évêque de Vannes, nommé Guéthenoc (1182-1222) en obtint la majeure partie; et dès 1350 on vit exposer à Vannes une partie de la tête de S. Guénael; un tombeau fut même élevé dans le transept sud

de la cathédrale pour recevoir une portion de ses reliques. A l'époque de la Révolution, les reliques conservées à Corbeil furent brûlées; celles qui étaient honorées à Vannes furent perdues.

## 11. — HOUAT

S. Gildas vivait habituellement dans son monastère de Rhuys, où il dirigeait une communauté nombreuse et florissante; quelquefois il se retirait dans son ermitage du Blavet, mais quand il voulait se soustraire complètement au monde, il regagnait l'île de Houat, sa solitude première et bien-aimée. Il y allait tous les ans pour faire une retraite de plusieurs jours. On montre encore à Houat un rocher, sur lequel il se coucha exténué de fatigue, et où il laissa l'empreinte de son corps, pendant que ses disciples recueillaient sur le rivage des soles envoyées par la Providence. Les animaux venimeux avaient disparu de l'île, à sa prière, et jamais depuis, malgré les tentatives de la malveillance, ils n'ont pu s'y perpétuer.

Le saint abbé, déjà septuagénaire, sentant approcher sa fin, se déchargea du gouvernement de sa communauté et se rendit à Houat avec deux ou trois de ses religieux, pour se préparer mieux encore à la mort des justes. Il y vivait depuis quelque temps, complètement en dehors des affaires extérieures et tout occupé des choses du ciel, lorsqu'une nuit un ange du Seigneur lui apparut en songe et lui dit : « Ecoute et comprends, ami de Jésus; Dieu a exaucé ta prière et vu tes larmes; dans huit jours, délivré du fardeau de la chair, les yeux de ton âme verront ce que depuis ton enfance tu as toujours désiré: tu verras en effet dans sa majesté la face désirée de ton Dieu. Confirme donc tes disciples dans la crainte et l'amour de Dieu, enseigne-leur comme toujours à obéir à ses préceptes, afin qu'ils puissent parvenir aux joies éternelles. »

Dès le matin, Gildas fit inviter ses disciples de Rhuys et d'ailleurs de venir vers lui. Quand il les vit réunis, il leur dit : « Mes enfants bien-aimés, puisque j'entre dans la voie de toute chair, il m'est avantageux de mourir pour voir Dieu. Quant à vous, soyez les imitateurs du Christ, comme ses

» enfants chéris ; marchez dans l'amour de Dieu et n'oubliez  
 » jamais ses paroles : N'aimez pas le monde, ni ce qu'il y a  
 » dans le monde, car le monde passe et sa concupiscence  
 » aussi. Aimez de tout votre cœur Notre Seigneur Jésus-  
 » Christ et sa parole sainte. . . » Il leur recommanda ensuite  
 la charité, l'humilité, la patience, la miséricorde et la fuite  
 de tous les vices.

C'est par ces paroles et d'autres semblables, que pendant  
 sept jours le saint abbé s'efforça d'instruire ses disciples,  
 malgré les progrès de la maladie et les défaillances de la chair.  
 Sur ces entrefaites, les religieux du monastère de la Couarde,  
 ses anciens enfants, arrivèrent en nombre, pour assister à ses  
 derniers moments, et dans l'intention d'emporter son corps  
 à leur couvent.

#### 12. — MORT DE S. GILDAS

Le huitième jour, le malade se fit porter dans l'oratoire, et  
 là, ayant fait sa prière, il reçut le Viatique du Corps du  
 Seigneur. Puis s'adressant à ses disciples : « Mes enfants,  
 » leur dit-il, je vous conjure par le Christ de ne pas vous  
 » disputer mon corps; dès que j'aurai rendu l'esprit, enlevez  
 » mon cadavre et placez-le dans une barque, la tête appuyée  
 » sur la pierre qui me sert habituellement d'oreiller. Que nul  
 » d'entre vous ne monte dans la barque, mais poussez-la au  
 » large et laissez-la aller où Dieu voudra. Le Seigneur saura  
 » pourvoir à ma sépulture dans le lieu qui lui plaira. J'ai la  
 » confiance que Dieu, au jour de la résurrection, me fera  
 » ressusciter avec les autres. — Que le Dieu d'amour et de  
 » paix soit toujours avec vous tous ! — Ainsi soit-il ! » répon-  
 » dirent les assistants.

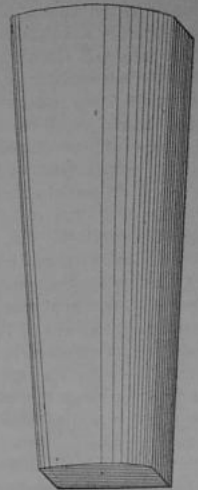
Et S. Gildas, plein de jours et de mérites, rendit l'âme à  
 son Créateur.

C'était le quatre des calendes de février, c'est-à-dire le  
 quatrième jour avant le 1<sup>er</sup> février, ou, suivant notre manière  
 actuelle de compter, le 29 janvier.

Quant à l'année de sa mort, elle n'est pas marquée par son  
 biographe anonyme du XI<sup>e</sup> siècle; mais un renseignement  
 qu'il donne met sur la voie. Il dit que le corps de S. Gildas fut

trouvé, trois mois après sa mort, *pendant les rogations*; d'un  
 autre côté, la mémoire de ce jour a toujours été célébrée le  
*onze mai* dans le monastère de Rhuis; donc S. Gildas est  
 mort l'année où les rogations tombaient le 11 mai. Or, cette  
 coïncidence s'est présentée, d'après l'*Art de vérifier les dates*,  
 en 554, en 565 et en 576. La première date paraît prématurée,  
 la dernière tardive; on peut donc  
 s'arrêter à la seconde, comme l'a  
 fait D. Mabillon. Dans ce cas,  
 S. Gildas aurait eu 71 ans.

Son corps fut traité, après sa  
 mort, comme il l'avait ordonné,  
 c'est-à-dire qu'on le déposa dans  
 une chaloupe, et qu'on l'aban-  
 donna à la merci des flots. Les  
 religieux du Blavet, se voyant en  
 plus grand nombre que ceux de  
 Rhuis, complotèrent entre eux  
 d'enlever ce précieux trésor. Pour  
 les punir, Dieu permit que la cha-  
 loupe s'enfonçât doucement dans  
 la mer avec le corps du Saint.  
 Après avoir passé plusieurs jours  
 à parcourir les rivages voisins et  
 à le chercher partout, ils perdi-  
 rent l'espoir de le retrouver et  
 retournèrent à leur couvent. Les  
 religieux de Rhuis continuèrent  
 leurs recherches pendant trois  
 mois, mais sans succès; alors,  
 pour mettre le Ciel dans leurs  
 intérêts, ils s'imposèrent un jeûne  
 de trois jours et des prières publiques, et l'un d'eux eut une  
 révélation du lieu et du jour où le saint corps se retrouverait.



Couvercle du tombeau  
 de S. Gildas.

#### 13. — INVENTION DE SON CORPS

Le lundi des rogations, 11 mai 565, les moines se rendirent,  
 en priant, jusqu'à un petit oratoire, que S. Gildas lui-même  
 avait fondé au sud du bourg d'Arzon. On l'appelait *Eroest* ou



*Er broëz*, aujourd'hui *Croëz-ty*, c'est-à-dire maison de la Croix. En y arrivant, ils furent agréablement surpris, lorsqu'ils aperçurent dans la baie une chaloupe laissée à sec par la mer. Ils y trouvèrent le corps de leur bienheureux père, aussi frais et aussi entier que lorsqu'ils l'y avaient déposé. En mémoire de cet événement, ils placèrent la pierre, qui servait d'oreiller, sur l'autel de la chapelle, et emportèrent au monastère de Rhuys le corps du Saint, en chantant des hymnes et des psaumes, et suivis d'une grande foule de peuple.

Le corps de S. Gildas fut déposé dans l'église de son monastère, et vraisemblablement à l'endroit où l'on montre encore aujourd'hui son tombeau, c'est-à-dire derrière le maître-autel. La pierre qui recouvre sa sépulture est taillée en forme de chasse et pourrait remonter au VI<sup>e</sup> siècle. Comme à cette époque reculée, l'église romaine ne s'était point encore réservée le droit de canoniser les saints, mais laissait ce soin aux évêques des lieux et à la piété des peuples, témoins des miracles opérés par eux, on commença, aussitôt après son inhumation, à honorer Gildas comme un saint et à lui rendre un culte public. Ses reliques furent levées de terre, suivant l'usage du temps, et mises sur les autels. Il est invoqué dans les litanies anglaises du VII<sup>e</sup> siècle. Dans le diocèse de Vannes, comme dans le monastère de Rhuys, deux fêtes furent établies en son honneur, l'une au 29 janvier, pour l'anniversaire de sa mort, l'autre au 11 mai pour l'invention de son corps. Cette seconde fête n'existe plus dans le Propre diocésain, mais sa suppression est moderne.

Les reliques de S. Gildas furent religieusement conservées à Rhuys jusqu'aux ravages des Normands. Nous verrons, à la date de 919, ce qu'elles devinrent alors, et en quoi elles consistent aujourd'hui. Ses écrits figurent à côté de ceux des Pères de l'Eglise. Son monastère de Rhuys, plus heureux que ceux du Blavet et de Coellahen, a prolongé son existence presque jusqu'à nos jours. Sa sainteté a été admirable, et ses miracles ont été sans nombre. A tous ces titres il méritait une place de choix dans l'histoire du diocèse de Vannes.

## 14. — CONCILE DE TOURS

Peu après la mort de S. Gildas, le métropolitain de Tours réunit un concile provincial dans sa ville, le 17 novembre 567. Neuf évêques y prirent part; quatre d'entre eux étaient étrangers à la province; les cinq autres appartenaient à la métropole de Tours. Ces derniers étaient Euphrone de Tours, Félix de Nantes, Domilien d'Angers, Victur de Rennes, et Domnol du Mans. Il y manquait donc Macliau de Vannes, Allor de Quimper, Cétomérin de Léon, et S. Samson de Dol, dont relevaient quelques évêques auxiliaires.

Comme on le voit par ce simple tableau, aucun évêque breton n'avait pris part à cette assemblée; ils la considéraient comme complètement étrangère à leur langue et à leur nationalité. Mais les évêques du concile n'en jugèrent pas ainsi. Considérant toujours la Bretagne comme relevant en droit, sinon en fait, de la métropole de Tours, ils décidèrent, sur les instances de l'archevêque, « qu'aucun sujet breton ou gaulois ne serait consacré évêque en Armorique, sans l'assentiment ou les lettres du métropolitain ou des provinciaux : *Ne quis Britannum aut Romanum in Armorico, sine metropolitani aut comprovincialium voluntate aut litteris, episcopum ordinare præsumat.* »

L'évêque Macliau, dont il vient d'être question, s'occupait beaucoup plus de son comté que de son évêché. Quoiqu'il eût apostasié, et renoncé même peut-être aux fonctions épiscopales, il ne permettait pas qu'on mit un autre prélat à sa place : il tenait à conserver seul l'autorité religieuse et l'autorité politique dans le pays. Pour se consolider encore davan-



Costume d'évêque  
aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles.

tage, il avait fait alliance avec Budic, comte de Cornouaille, et chacun des contractants s'était obligé par serment à protéger les enfants de son allié comme les siens propres. Budic mourut le premier vers 568, laissant un fils appelé Théodoric. L'ambitieux Macliau, oubliant ses serments, chassa le fils et s'empara de l'héritage.

L'orphelin erra longtemps sans espoir et sans appui. Mais Dieu, qui abhorre le parjure, surtout chez les princes, se lassa des crimes de Macliau. L'héritier de la Cornouaille parvint à réunir une troupe de partisans résolus, se jeta à l'improviste sur l'usurpateur, le tua avec son fils Jacob ou Jacot en 577 et reconquit l'héritage paternel (Grég. Tur. *Hist.* V, 16).

#### 15. — EUNIUS

Aussitôt l'ordre et la distinction des pouvoirs se rétablirent à Vannes : Guérech II ou Waroch, le héros de sa race, recueillit le comté de son père Macliau, pendant que Eunius ou Eonius devenait évêque de Vannes. L'existence de ce prélat est certaine et garantie par S. Grégoire de Tours son contemporain; cependant la liste de Guithéden n'en fait pas mention : nouvelle preuve que cette liste est incomplète.

Eunius se trouva mêlé à de graves événements, dès le commencement de son épiscopat. Chilpéric I, roi de Neustrie, irrité sans doute de voir Vannes devenir la propriété des princes bretons, envoya en 578 contre Waroch les milices de la Touraine, du Mans, de l'Anjou, du Poitou, de Bayeux et d'autres pays. Le comte de Broërech marcha à leur rencontre jusqu'à la Vilaine, et tombant de nuit sur eux tua presque tous les Saxons de Bayeux. Ce succès ne l'aveugla point. Persuadé de son infériorité, il fit trois jours après sa paix avec les chefs neustriens, et en donnant son fils pour otage il s'engagea par serment à être fidèle au roi Chilpéric et à lui rendre la ville de Vannes, ajoutant que si on lui en confiait le gouvernement, il paierait, chaque année et sans mise en demeure, les tributs et les autres redevances d'usage.

Waroch, débarrassé de ses ennemis, trouva ses engagements trop onéreux, et pour en obtenir une modification, il

députa Eunius, évêque de Vannes, au roi de Neustrie. Le monarque irrité adressa de vifs reproches au prélat, pour s'être chargé d'un pareil message, et l'envoya en exil.

Piqués de cette conduite, les Bretons ravagèrent, en 579, le pays de Rennes, et s'avancèrent jusqu'à Corrauz (Corps-nus, près Janzé), brûlant, pillant et saccageant tout sur leur passage. Chilpéric alors rappela Eunius, et lui permit de se fixer à Angers, avec défense expresse de retourner à Vannes. En même temps il envoya une armée, sous les ordres de Beppoten, dévaster le comté de Broërech (Grég. Tur. *Hist.* V, 17).

Les Bretons exaspérés envahirent, par représailles, les territoires de Nantes et de Rennes, et emportèrent un immense butin, et notamment des captifs et du vin. Félix, évêque de Nantes, leur envoya une députation; ils lui promirent bien de se corriger; ils gardèrent même peut-être quelque temps leurs promesses; mais le souvenir du vin qu'ils avaient goûté les ramena plusieurs fois sur le territoire nantais.

Un chant populaire, retrouvé par M. de la Villemarqué (*Barzaz Breiz*, I, p. 75), a conservé le souvenir de ces pillages, et tend à prouver que le vin était chose nouvelle pour les Bretons. « Mieux vaut, dit le poète, vin blanc de raisin que de mure... ô feu! ô acier!... Mieux vaut vin nouveau que bière... Mieux vaut vin brillant qu'hydromel... Mieux vaut vin de Gaulois que de pommes... Vin et sang mêlés coulent... C'est le sang des Gaulois qui coule... »

Quant à l'évêque Eunius, il dut rester à Angers, aux frais du trésor royal. S'il lui était interdit de revenir à son église, il ne lui était pas défendu de se rendre ailleurs. S. Grégoire de Tours (*Hist.* V, 41), nous rapporte qu'un dimanche, en célébrant la messe à Paris, il tomba en poussant un cri, que le sang lui jaillit par la bouche et les narines, et qu'il fut emporté par les clercs. L'historien des Francs attribue cet accident à l'usage immodéré du vin. Quoi qu'il en soit, Eunius recouvra la santé, mais rien ne prouve qu'il reprit le gouvernement de son église.

## 16. — RÉGALIS

Le comte Guérech ou Waroch II, après la mort de Chilpéric (584), s'était laissé gagner par Frédégonde au parti du jeune Clotaire II, contre le vieux Gontran. Soit pour nuire à ce dernier, soit pour satisfaire à la rapacité de ses bandes, il envahit le territoire de Nantes en 580, 587 et 588, emmenant chaque année de nombreux captifs et surtout de grandes provisions de vin. Décidément les Bretons prenaient goût à cette boisson.

Résolu enfin de se venger, Gontran envoya en 590 deux armées, qui envahirent simultanément le pays de Vannes. La première conduite par Beppolen, après avoir passé la rivière d'Oust, tomba sous les coups de Waroch, à qui Frédégonde avait secrètement envoyé un secours de Saxons de Bayeux, déguisés en Bretons. La seconde, conduite par Ebrachaire, s'avança jusqu'à Vannes. L'évêque Régalis envoya au devant du chef son clergé avec des croix et des chantres. Il lui dit avec ses clercs et les habitants de la ville : « *Nous ne sommes nullement coupables envers nos seigneurs les rois (Gontran et Clotaire), et jamais nous n'avons pris parti contre leur pouvoir ; mais tenus en captivité par les Bretons, nous sommes forcés de courber la tête sous ce joug pesant.* »

Cependant Waroch, pour se débarrasser de ses ennemis, accourut à Vannes, fit de magnifiques présents à Ebrachaire, renouvela ses serments de fidélité, qui ne lui coûtaient guère, et donna son neveu en otage. Puis il pressa les Francs de partir, et les fit suivre par son fils Chanao, qui tailla en pièces leur arrière garde sur les bords de la Vilaine (Greg. Tur. *Hist.* X. 10).

Quatre ans plus tard, en 594, une nouvelle rencontre eut lieu entre les Francs et les Bretons ; le chroniqueur Frédégaire se contente de dire que les deux armées s'écharpèrent, mais il n'indique ni le lieu, ni le résultat de la bataille. C'est au bruit des armes que finissait le VI<sup>e</sup> siècle.

52/27

## CHAPITRE V

## OBSCURITÉS

(600-800)

1. S. GUÉNIN. — 2. S. IGNOROC. — 3. S. GUDUAL. —
4. S. BUDOC. — 5. S. HINGUÉTHEN. — 6. CONCILE DE NANTES. — 7. S. MÉRIADÉC. — 8. S. MELDÉOC. — 9. MORVAN. — 10. S. GOBRIEN. — 11. S. JUSTOC. — 12. GUERRES.

## 1. — S. GUÉNIN

Le premier évêque de Vannes au VII<sup>e</sup> siècle paraît avoir été S. Guénin ou Guennin. Son nom nous a été conservé, non seulement par Gurbédén, mais encore par tous les Propres diocésains, qui en font mémoire le 19 août. Il est le sixième évêque dans la liste de Quimperlé, et le dixième pour nous, à cause de l'addition de Modeste, de Macliau, d'Eunius et de Régalis (Voir ci-dessus, p. 58).

Il paraît qu'à Malestroit on a toujours considéré S. Guénin comme originaire de l'endroit, et, qui plus est, comme appartenant à l'illustre famille, qui prit au XI<sup>e</sup> siècle le nom de Malestroit. Une note, relevée sur les registres de cette ville, de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, porte ce qui suit. « En l'année 1419, Jean de Malestroit fut transféré de l'évêché de S<sup>t</sup>-Brieuc

à celui de Nantes. Il fit mettre son écusson sur le presbytère qu'il avait fait bâtir. Son portrait se voit sur la grande vitre de la chapelle de Notre-Dame, dans l'église de S. Gilles : il est représenté à genoux devant le portrait de S. Guénin, de même que sa généalogie, hommes et femmes, tous couverts de besants, qui sont les armes de Malestroit. Aussi on tient par tradition à Malestroit, ainsi que dans les lieux voisins, que S. Guénin était sorti de la famille de Malestroit, et on le représente avec les armes de cette maison. »

Sans doute les Malestroit étaient fiers de se rattacher à S. Guénin, comme les Spinefort à S. Aubin, les Rohan à S. Mériadec... Mais cette prétention n'est pas suffisante pour admettre la réalité du fait. Néanmoins cette tradition est à noter, d'autant plus qu'un monticule voisin de Malestroit porte encore le nom de S. Guénin.

C'est du temps de cet évêque, que S. Méen ou Méven, disciple de S. Samson de Dol, termina le monastère de S. Jean de Gaël, appelé plus tard de son nom. S. Méen était venu vers l'an 600, trouver Waroch II, comte de Vannes. La tradition elle-même a conservé jusqu'à nos jours le souvenir de son passage parmi nous. Dans une lande de la Chapelle-sous-Ploërmel, s'élève un groupe de rochers, qui de loin présentent l'aspect d'une muraille crénelée et que les paysans appellent le château de S. Méen. L'une des roches de cette forteresse naturelle, placée un peu en avant, a la forme d'une tribune, et pour le peuple c'est la chaire de S. Méen : là, dit-on, le saint prêchait la foi chrétienne à des multitudes nombreuses qui couvraient la lande (*A. de La Borderie. Ann. 1862, p. 92*).

Quant à S. Guénin, on ignore la durée précise de son pontificat ; Albert-le-Grand, qui aime mieux hasarder une date que de l'omettre entièrement, met sa mort en 622. Il a donné son nom à une paroisse voisine de Baud, dont il est le patron.

## 2. — S. IGNOROC

S. Guénin eut pour successeur S. Ignoroc ou Igneuc. Celui-ci vivait, suivant le moine de Quimperlé, du temps du comte Ogier, *S. Ignorocus, tempore Ogerii comitis*. Qu'était-ce que ce comte Ogier ? On l'ignore complètement. Son nom paraît

français, plutôt que breton. On est porté à croire que Vannes était sa résidence, par la raison que son nom est rapproché de celui de l'évêque de cette ville : mais ce n'est qu'une simple conjecture. Du reste les documents historiques sont si rares, pour le VII<sup>e</sup> et le VIII<sup>e</sup> siècle, qu'on est fréquemment réduit à poser des points d'interrogation.

S. Ignoroc dut travailler avec ardeur à sa propre sanctification et à celle de son peuple, puisque l'Eglise l'a placé sur ses autels. Il ne reçoit actuellement aucun culte dans le diocèse de Vannes ; mais il paraît que c'est lui qu'on honorait comme patron à S. Igneuc, auprès de Jugon, et à Cesson près de S'-Brieuc ; il a été maladroitement remplacé dans cette dernière église par S. Ignace, sans doute à cause de quelque ressemblance de nom.

C'est peut-être sous son épiscopat que mourut S. Tudy. Ce bienheureux n'a presque rien légué à l'histoire. On sait seulement qu'il se forma à la vie religieuse auprès de S. Maudez, qui vivait sur le territoire de Tréguier, et qui mourut vers la fin du VI<sup>e</sup> siècle. On sait encore qu'il abandonna le nord de la Bretagne, pour venir terminer ses jours au sud de la péninsule : deux localités y ont en effet conservé religieusement son nom. C'est d'abord au diocèse de Vannes l'île de Groix, ou l'île Tudy, qui le regarde comme son patron et qui lui a dédié son église paroissiale ; c'est ensuite au diocèse de Cornouaille un îlot et un bourg, situés dans l'anse de Bénodet, au sud de Quimper, et appelés île Tudy et Loe-Tudy. — Mais dans lequel des deux endroits a-t-il terminé sa carrière ? — Naturellement, à défaut de preuves historiques, les Cornouaillais prétendent que c'est chez eux ; les Vannetais affirment que c'est à Groix. Ce qu'il y a de certain c'est que dès le XI<sup>e</sup> siècle au moins, Groix possédait une grande partie des reliques de S. Tudy, et qu'il y en avait encore des restes à l'époque de la Révolution française. Depuis ce temps, tout a disparu. Seul, le culte du glorieux patron y a été conservé, et sa fête se célèbre le 11 mai. C'est par approximation que l'on met sa mort dans le premier tiers du VII<sup>e</sup> siècle.

C'est également par approximation que l'on peut mettre la mort de S. Ignoroc vers 630 ou 640. Albert-le-Grand fixe sa mort à l'an 627, sans en fournir la preuve, et il lui donne pour

successeurs Rainald, Susan et Junkehel, qui gouvernèrent le diocèse, le premier 4 ans, le second 9 ans, et le troisième 7 ans. Mais comme ces trois évêques n'ont vécu qu'au IX<sup>e</sup> siècle, ainsi que le prouve le Cartulaire de Redon, c'est un intervalle de vingt ans à répartir entre S. Ignoroc et S. Budoc son successeur présumé.

C'est dans cet intervalle qu'il faut placer le séjour que fit chez nous un saint évêque d'Aleth, qui voulut terminer sa vie dans la solitude.

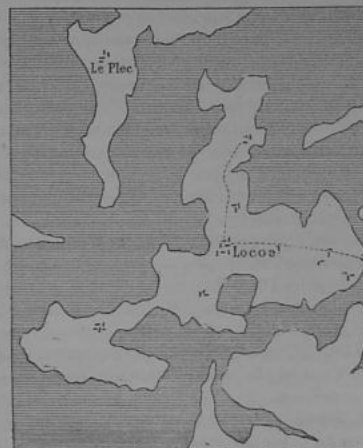
### 3. — S. GUDUAL

Gudual, dit aussi Gurval, Goal et Gau, naquit dans la Grande Bretagne, de parents nobles et riches, vers l'an 590. Elevé dans un monastère de la Cambrie, probablement celui de Lancarvan, et sous les yeux du célèbre Brendan, il fit de rapides progrès dans la piété. Après la mort de son père, il employa ses biens à la fondation d'un monastère, qu'il mit sous la direction de son ancien maître, et dans lequel il prit l'habit religieux. Nommé plus tard abbé du couvent dont il était le fondateur, il y montra tant de vertus et de talents, qu'il parut digne d'un poste supérieur.

Son compatriote S. Malo, évêque d'Aleth, étant mort à Saintes, le 15 novembre 627, après l'avoir désigné pour son successeur, il se laissa vaincre par les instances des députés armoricains, passa la mer avec eux et fut ordonné évêque d'Aleth, du consentement des évêques voisins et du métropolitain. Mais les graves préoccupations et la lourde responsabilité, inhérentes au gouvernement d'un diocèse, lui firent bientôt regretter la vie calme du cloître. Aussi au bout d'un an et quelques mois, en 629, se hâta-t-il de céder le fardeau pastoral à son archidiacre Coalfnit.

Libéré par cette démission, il se retira, avec quelques-uns de ses prêtres, sur les confins de son diocèse, dans le pays de Guer, *in pago Guernio*, dans un ermitage bâti, dit-on, par S. Malo. Des restes de ce couvent ont été signalés en 1872, par M. Rosenzweig, au village de la Grande-Abbaye, au nord de Guer. On y trouve encore un édifice, servant actuellement de cellier, et dont les ouvertures en plein-cintre révèlent l'âge

respectable ; au-dessus se voit la chambre dite de S. Gurval, munie, au levant, d'une fenêtre également en plein-cintre, formée de pierres plates grossièrement taillées ; à côté s'ouvre une cheminée, dans le fond de laquelle s'étaient horizontalement trois assises de construction en feuilles de fougère ou en arêtes de poisson, faites de briques peu épaisses et séparées entre elles par des cordons de briques semblables. Cela sent,



Plan de l'île de Loccal.

à n'en point douter, l'art romain en décadence ou le roman primitif ; c'est un débris de ce que le diocèse actuel de Vannes possède de plus ancien peut-être en fait de constructions religieuses ; et à ce titre, nous nous permettons d'insister auprès du clergé de Guer et auprès du propriétaire pour qu'ils veillent à sa conservation (*Bull. pol.* 1872, p. 141).

Gudual ne resta pas longtemps à Guer ; importuné par le concours du peuple, qu'attirait la réputation de sa sainteté, il vint avec quelques prêtres se réfugier dans le pays breton.



et se fixa, sur la rivière d'Étel, dans une île qui porte aujourd'hui son nom (*Lo-coal*), et qui portait alors le nom de *Plecit*, dont on a fait plus tard celui de *Plec*, resté depuis à une presqu'île voisine. Le saint s'y creusa une grotte sur la côte, et ses compagnons firent comme lui. Sa réputation s'étendit bientôt au loin, et de nombreux disciples, dont le chiffre s'éleva jusqu'à cent quatre-vingt-huit, vinrent se fixer sur son rocher et s'y faire des cellules. Pour garantir leurs demeures contre l'invasion des grandes marées, ils durent édifier des digues d'une lieue environ de longueur, et dont il reste encore des tronçons parfaitement reconnaissables.

Mais le saint dut bientôt encore reconnaître que la foule l'empêchait de jouir de la solitude qu'il cherchait. Il déserta donc son île et, suivi de sept de ses moines, il s'enfonça dans la forêt de Camors. Un fervent chrétien, nommé Mévor, lui accorda, sur sa demande, tout le terrain nécessaire, et reçut en récompense du ciel un fils depuis longtemps désiré. Un monastère y fut aussitôt construit. Le lieu s'appelle aujourd'hui *Locoal-des-bois*, ou *Locoal-Camors*, ou le *Vieux-Locoal* : on y voit encore une chapelle placée sous le vocable du saint. C'est dans cette troisième solitude que *Gudual* ou *Goal* rendit son âme à Dieu, le 6 juin, vers l'an 640, âgé d'environ 50 ans. (*Bull. pol.* 1878, p. 45.)

Sa mère et ses sœurs réclamèrent son corps, ses religieux firent également valoir leurs prétentions. Pour trancher le débat, on plaça le corps sur un chariot traîné par des bœufs, qui se dirigèrent vers *Pluvigner* et s'arrêtèrent sur une colline, sans qu'il fut possible de les faire avancer. On y a bâti depuis la chapelle de *S. Goal*. En voyant les bœufs immobiles, on les remplaça par des taureaux indomptés, qui tirèrent aussitôt le cercueil avec facilité et l'emmenèrent à l'île de *Plécil*, où il fut inhumé. Les nombreux et éclatants miracles, qui s'opérèrent au tombeau du Saint, firent connaître son monastère ; bientôt les possessions du couvent embrasèrent non-seulement l'île de *Locoal*, mais encore le territoire de *Ste-Hélène*, la presqu'île du *Plec* et la côte de *Mendon*. Mais au bout de deux siècles de prospérité, les ravages des Normands vinrent tout détruire. Les reliques de *S. Gudual*, enlevées de *Local*, y revinrent après de longues pérégrina-

tions, et s'y trouvent encore en grande partie. L'ancien *Missel vannetais* de 1530 faisait mémoire de ce Saint au 6 juin ; le *Propre* actuel du diocèse l'a omis dans son *Calendrier*.

## 4. — S. BUDOC

Pour en revenir aux évêques de Vannes, on trouve que *S. Budoc* recueillit l'héritage de *S. Ignoroc*, puisque les trois évêques, qu'on a voulu placer entre eux, appartiennent au IX<sup>e</sup> siècle. *S. Budoc*, à en juger par les honneurs, qui lui ont été rendus après sa mort, a mené une vie exemplaire et héroïque, pleine de vertus et de bonnes œuvres. Malheureusement l'histoire n'a conservé que son nom : le catalogue de *Gurhédén* le mentionne formellement avec son titre de Saint, et il est honoré comme tel dans le diocèse de Vannes le 9 décembre ; dans l'ancien *Propre* de 1600, on en faisait une fête du rit double, aujourd'hui on en fait simple mémoire.

Comme on honore, le même jour, *S. Budoc*, évêque de *Dol*, on s'est demandé s'il n'y avait pas eu confusion entre les saints ou leurs sièges. Les livres liturgiques répondent à cette question ; le *Missel* de 1530 marque au 9 décembre : « Mémoire de *S. Budoc*, évêque de Vannes, confesseur » ; le *Propre* de 1600 indique au même jour la fête de « *S. Budoc*, évêque de Vannes, double du commun. » C'est donc l'évêque de Vannes, et non celui de *Dol*, que nous honorons dans notre diocèse.

*Albert le Grand* fixe sa mort à l'an 657 et ne donne que deux ans de pontificat à son successeur : ce qui est tout-à-fait insuffisant, comme on le verra bientôt. On pourrait donc avancer la date de sa mort jusque vers 650 et mettre sa consécration épiscopale vers 640, ou même avant. Il va sans dire que tous ces chiffres n'ont qu'une valeur approximative.

Vers le même temps, *S. Lory* ou *Laur*, en latin *Laurus*, finissait sa carrière. « Ses actes, dit *D. Lobineau* (*Vies*, p. 158), qui paraissent avoir été dressés dans le IX<sup>e</sup> siècle, ne nous apprennent point précisément quel est le pays, où ce saint homme a pris naissance. On a quelque sujet de croire qu'il était du *Brouérech*, c'est-à-dire du pays de Vannes. Il vivoit dans le siècle avec dignité ; son origine étoit noble ; mais il

lirait encore un plus grand éclat de ses vertus... Pour suivre les attraits d'une grace particulière, qui l'appeloit à une perfection plus grande, il quitta son pays, son bien et ses parens, pour aller dans une terre où il ne fût point connu. Il passa en Pou-tre-coet (Porhoet), où il fut reçu par S. Judicael, roi ou prince des Bretons de la Domnonée, qui résidoit ordinairement à Gael ou aux environs.

» Un autre homme, distingué par sa sainte vie, nommé Elocou, venoit, à la sollicitation de Bili, chapelain de Morone, femme de Judicael, d'abandonner une retraite qu'il avoit bâtie sur le bord de la rivière de Doueff, et étoit allé s'établir ailleurs. Judicael fit présent de ce lieu et de ses dépendances à S. Léry qui voulut bien s'y fixer pour le reste de ses jours (vers 632). Il y bâtit une petite cellule, ou petit monastère, qui a depuis porté son nom, et qui aiant été ruiné dans la suite, soit par la décadence naturelle aux bâtimens anciens, soit par les Normands, n'est plus aujourd'hui qu'une paroisse médiocre, qui conserve le nom et le tombeau de S. Léry.

» Ce fut dans ce lieu qu'il continua les exercices d'une vie toute céleste, et qu'il se rendit utile à tout le pays des environs, par ses discours, par ses exemples, et par les miracles dont il plut à Dieu de récompenser ses prières et la foi de ceux qui s'adressoient à lui. Après une vie assez longue, il tomba malade, et mourut en paix, dans un âge fort avancé. Aussitôt que la nouvelle de sa mort se fut répandue, on s'assembla de toutes parts, pour célébrer ses obsèques, qui furent faites honorablement. On mit son corps dans un tombeau de pierre, qu'il avoit préparé lui-même, et avoit fait apporter de Brouérech sur un chariot traîné par deux taureaux indomptez. »

Sa fête se célèbre le 30 septembre. Son corps fut religieusement gardé dans son ermitage, mais à l'époque des invasions normandes, il fut transféré à Tours dans l'abbaye de S. Julien, et y resta jusqu'en 1562, où les protestants le détruisirent. Le tombeau, qui se voit aujourd'hui dans l'église de S. Léry, est bien postérieur au saint : il est haut de plus d'un mètre, long de 1,70, et large de 0,60; au-dessus est couchée la statue du saint, en chape tenant la crosse d'une main et un livre de l'autre; sur le devant du socle sont

sculptés quatre anges en prières, séparés par des colonnettes; sur la bordure on lit cette inscription *gothique* en relief :

CY FUT MISE LE CORPS DE MONSIEUR SAINT LÉRY

C'est une œuvre du XVI<sup>e</sup> siècle.

A côté de S. Léry, il faut citer S<sup>te</sup>-Onenne, sœur du roi S. Judicael et patronne de Tréhorenteuc. L'histoire n'a rien conservé de ses actes. Au nord de l'église, la tradition désigne



Tombeau de S. Léry

l'emplacement de son château : c'est un coteau couvert de briques; à cent pas de là se trouve sa fontaine; dans l'église on voit sa statue et son tombeau; on l'invoque contre l'hydropisie.

##### 5 — S. HINGUÉTHEN

S. Hinguéthen fut le successeur immédiat de S. Budoec, évêque de Vannes. Il est connu, non seulement par la liste de Quimperlé, mais encore par les actes de son successeur S. Mériadec, et dans les deux documents il est qualifié comme saint. « Mériadec, dit le Propre de Vannes de 1757, naquit d'une illustre famille, vers le commencement du VII<sup>e</sup> siècle. Dès l'enfance sa gravité précoce fut un présage de sa sainteté; sa tendre charité pour le prochain le rendait plus sensible

aux maux d'autrui qu'aux siens propres. S. Hinguéthen, évêque de Vannes, le voyant aussi distingué par ses vertus que par sa naissance, le fit entrer dans son clergé, malgré sa résistance. Après son ordination, on vit grandir encore son humilité, son amour de la pauvreté et l'austérité de sa vie. Riche des biens de la terre, il était plus charitable envers les pauvres et les affligés ; aussi distribuait-il ses revenus ecclésiastiques aux clercs peu fortunés, et ses revenus de famille aux pauvres, ne gardant pour lui que le strict nécessaire.

« Ses abondantes aumônes lui firent bientôt une grande réputation de sainteté. Mériadec s'en aperçut, et redoutant les atteintes de la vaine gloire et la perte de ses mérites, il abandonna le monde et ses biens, pour se retirer dans une solitude à Stival, près Pontivy. Là, par ses austérités, il fit de son corps une hostie vivante; vêtu très pauvrement, il portait toujours un cilice sur la peau et couchait sur un autre cilice. Il jeûnait tous les jours, ne mangeant que du pain et des légumes et ne buvant que de l'eau. Toujours uni à Dieu, il le priait sans cesse, et il parvint à une haute contemplation. Enrichi bientôt de la grâce des guérisons, il rendit la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds et la parole aux muets. »

Ses parents le visitèrent dans sa retraite, les uns pour le fortifier dans sa généreuse résolution, et les autres pour tâcher de le retirer d'une vie qu'ils regardaient comme misérable. Le seigneur du pays y vint comme les autres, et voyant son extrême pauvreté, il lui offrit de venir à son secours ; mais le saint, après l'avoir remercié de sa bonne volonté, le pria seulement de purger la contrée des voleurs qui troublaient le commerce et la sûreté des chemins. C'est ainsi que les saints, tout en servant Dieu, savent rendre service à leur prochain.

Tous ces faits se passèrent sous l'épiscopat de S. Hinguéthen, et supposent une durée de plusieurs années, et certainement plus de deux ans ; or on met communément sa mort en 659 ; donc il était évêque avant 657, comme on l'a remarqué ci-dessus ; il pouvait l'être dès 650 et peut-être même avant.

### 6. — CONCILE DE NANTES

C'est de son temps, et vers 658, que se tint un concile provincial à Nantes. On ne sait s'il y prit part, car les suscriptions en sont perdues. On y fit vingt canons ou règlements, qui sont très précieux comme renseignements sur la discipline et les mœurs du VII<sup>e</sup> siècle. On en peut voir le texte latin dans les Preuves de D. Morice I. 215. En voici la traduction.

I. « Les dimanches et les jours de fête, les prêtres, avant de célébrer la messe, interrogeront le peuple, pour s'assurer qu'il n'y a aucun paroissien étranger; s'ils en trouvent quelqu'un, ils le renverront de l'église et l'obligeront de se rendre à sa paroisse. Ils s'informeront également de ceux qui seraient en dispute et en procès : s'ils en trouvent, ils les réconcilieront aussitôt; s'ils refusent de se réconcilier, ils les renverront de l'église : car on ne peut pas faire une offrande à l'autel avant de s'être réconcilié avec son frère. Cela fait, les prêtres célébreront la messe.

II. Aucun prêtre ne recevra donc à la messe le paroissien d'un autre, à moins qu'il ne soit en voyage ou en instance judiciaire.

III. Il est absolument interdit et défendu aux prêtres d'avoir chez eux des femmes prosrites par les canons... Il est également défendu à quelque femme que ce soit de s'approcher de l'autel, de servir le prêtre à la messe, et même de prendre place dans l'intérieur de la balustrade.

IV. Quand le prêtre apprendra que quelqu'un est malade dans sa paroisse, il ira le visiter aussitôt que possible; en entrant il aspergera le malade et la chambre et récitera les prières pour les infirmes. Il fera ensuite sortir les assistants, et s'approchant du lit du malade, il lui adressera les exhortations convenables et l'engagera à se confesser... Enfin il lui donnera sa bénédiction, lui promettant de revenir prochainement et lui laissant le temps de faire l'examen de ses péchés.

V. Si un malade se confesse en présence de la mort, le prêtre doit l'absoudre, à la condition qu'il accomplira sa pénitence, si Dieu lui prolonge la vie et lui rend la santé.

VI. Conformément aux canons, on n'exigera rien pour les enterrements, à moins que le défunt n'ait prescrit de donner quelque chose à l'église, ou que ses héritiers ne veuillent faire une libéralité... *Il est défendu, suivant les usages anciens, d'enterrer qui que ce soit dans l'église; l'inhumation doit se faire dans le portique ou dans le parvis, ou autour de l'église, mais jamais dans l'église même, ni proche de l'autel.*

VII. Nous défendons à tous les ministres de l'Eglise de se laisser gagner par des présents ou des faveurs, pour présenter frauduleusement à l'ordination un clerc d'un autre diocèse. Si le cas arrive, celui qui aura été ordonné perdra, conformément au concile de Chalcédoine, le don du Saint-Esprit (l'ordre) qu'il aura voulu ravir; le complice, s'il est clerc, sera dégradé, s'il est laïc ou moine, sera soumis à l'anathème.

VIII. Comme un homme ne peut avoir qu'une femme, et un évêque qu'une ville, un prêtre ne peut avoir qu'une paroisse. C'est pourquoi aucun prêtre ne pourra avoir plusieurs églises, à moins qu'il n'ait sous lui d'autres prêtres, *pour chanter l'office du jour et de la nuit dans chaque église et y célébrer la messe quotidienne.*

IX. Quant aux oblations faites par le peuple et restées après la consécration, ou aux pains offerts par les fidèles, le prêtre les déposera convenablement coupés dans une corbeille propre. Après la messe, ceux qui n'ont pas communiqué y puiseront les eulogies (pain béni), les dimanches et les jours de fête. (Suit la formule de bénédiction, comme dans le Rituel romain).

X. Il faut dire et rappeler aux prêtres que les dîmes et les oblations, qu'ils reçoivent des fidèles, sont destinées au soulagement des pauvres, des étrangers et des pèlerins; et qu'ils ne doivent pas disposer de ces biens comme de leur propriété, mais comme d'un dépôt, dont ils rendront compte à Dieu. Les canons règlent leur emploi: il en faut faire quatre parts, la première pour l'entretien de l'église; la seconde pour les pauvres, la troisième pour le prêtre et ses clercs, la quatrième pour l'évêque et ses œuvres.

XI. Quand l'évêque voudra faire une ordination, tous ceux qui aspirent au saint ministère seront convoqués à la ville

épiscopale, le mercredi avant l'ordination, avec les archiprêtres qui doivent les présenter. Alors l'évêque députera des prêtres de son entourage et d'autres hommes prudents, versés dans la loi divine et les règlements ecclésiastiques, pour examiner soigneusement la vie, la famille, le pays, l'âge, l'éducation et l'instruction littéraire et théologique des ordinans... Les examens dureront trois jours, et le samedi suivant ceux qui auront été admis seront présentés à l'évêque.

XII. Si un homme apprend que sa femme a commis un adultère et que la chose soit publique, il est libre de la renvoyer, mais il n'a pas le droit d'en épouser une autre, tant qu'elle vit. La femme coupable fera sept ans de pénitence publique. Le mari est libre de la reprendre, en se soumettant à la même pénitence qu'elle; après les sept ans ils seront admis tous les deux à la communion. La même conduite sera gardée vis-à-vis de la femme, dont le mari aura été infidèle.

XIII. Si une femme non mariée, ou un homme non engagé, se rendent coupables de fornication, ils feront trois ans de pénitence.

XIV. Si l'une des parties est libre et l'autre engagée dans le mariage, celui ou celle qui a violé la foi conjugale fera sept ans de pénitence, et l'autre cinq ans.

XV. Quant aux réunions ou *confréries*, appelées associations, que chacun se borne aux oblations, aux luminaires, aux prières mutuelles, aux enterrements, aux aumônes et aux autres œuvres de piété. Pour les *repas et les festins*, où se produisent des lourdeurs, des injustices, des bouffonneries, des rixes, souvent même des homicides, des haines, des dissensions, ils sont défendus par la loi divine et nous les interdisons absolument. En cas d'infraction de ce décret, le prêtre ou le clerc sera privé de son ordre, et le laïque séparé de l'église jusqu'à pleine satisfaction.

XVI. Quand un prêtre meurt, le voisin ne doit pas capter le seigneur séculier par des prévenances ou d'autres moyens, pour obtenir cette église, ou même une chapelle, sans l'assentiment de l'évêque. S'il le fait, il sera puni comme l'évêque qui ambitionne une plus grande cité, c'est-à-dire qu'il perdra son premier bénéfice et qu'il n'aura pas celui qu'il convoitait.

XVII. Si quelqu'un assassine un autre avec préméditation

et embûches, il se soumettra à une pénitence continue. Si le fait est public, le meurtrier laïque sera exclu de la réunion de la prière pendant cinq ans : après ce temps, il sera reçu à la prière commune, mais il ne participera ni à l'oblation, ni au corps du Seigneur ; après quatorze ans de cette privation, il sera admis à l'oblation et à la communion.

XVIII. Si quelqu'un commet un homicide involontaire, il fera d'abord quarante jours de pénitence au pain et à l'eau ; il sera ensuite pendant deux ans séparé de la prière commune des fidèles et privé de l'oblation et de la communion ; après cinq ans, il sera admis à la communion complète ; mais il restera à la disposition du prêtre pour l'abstinence.

XIX. Par l'autorité canonique, nous défendons aux religieuses et aux veuves de prendre part aux assemblées délibérantes, à moins qu'elles ne soient convoquées par le prince ou par l'évêque, ou bien qu'il s'agisse pour elles d'une affaire personnelle, et encore dans ce cas elles doivent avoir la permission de leur évêque.

XX. Les évêques et les prêtres doivent apporter tous leurs soins pour faire déraciner et brûler les arbres consacrés aux démons, que le vulgaire honore et vénère au point de n'oser en couper ni une branche, ni un rejeton. Les pierres situées dans des lieux ruinés ou dans des bois, que les ignorants vénèrent, trompés par les sortilèges des démons, et près desquelles ils font ou accomplissent des vœux, doivent être renversées et jetées en tel lieu que leurs adorateurs ne les puissent jamais trouver. Il faut enseigner à tout le monde que l'idolâtrie est un grand crime, et que celui qui vénère et honore les objets susdits renie, pour ainsi dire, son Dieu, renonce au christianisme, et doit faire la même pénitence que s'il avait adoré les idoles. Qu'on défende à tout le monde de faire un vœu, de porter un cierge, ou de faire une offrande pour son salut, ailleurs qu'à l'église ; car il est écrit : « Faites des vœux au Seigneur votre Dieu et accomplissez-les. » Nous savons quelles menaces le Seigneur a faites autrefois par ses prophètes au peuple juif, relativement à ceux qui sacrifiaient dans les bois et qui immolaient dans les lieux élevés. Si quelqu'un transgresse ce point, il a perdu la foi et il est pire qu'un infidèle ; il doit être par conséquent séparé absolument

de la communion de l'Église, et n'être rétabli qu'après une digne pénitence. »

Tels sont les règlements du concile de Nantes de 658.

Ainsi qu'on l'a pu remarquer, la plupart des décrets concernent les paroisses, qui se multipliaient dans les campagnes, et la pénitence publique, qui était alors dans tout son épanouissement. Le dernier canon a sans doute fait détruire beaucoup de monuments celtiques, que la superstition populaire avait transformés en intermédiaires diaboliques. Comme le diocèse de Vannes est encore le plus riche



Croix de Coët-a-Toux (D'après J. Miloj).

de Bretagne, et peut-être de la France, en ce genre d'antiquités, on est porté à croire que la superstition condamnée par le concile n'avait pas pris grande racine dans le pays, ou que S. Hinguëthen n'avait pas assisté à l'assemblée et n'avait pas eu à faire l'application de ses décrets dans son diocèse. Les évêques bretons, on l'a vu déjà, s'éloignaient de la métropole de Tours et tenaient à former une province indépendante de l'influence des Francs, et gouvernée par ses usages particuliers.



S. Hinguéthen mourut en 650, suivant Albert-le-Grand et le Propre de Vannes ; mais on ne peut indiquer avec certitude le jour de sa mort, attendu qu'il ne reçoit actuellement aucun culte dans le diocèse. Le calendrier de l'abbaye de S. Méné fait mention au 10 mai de S. Guénguenton, confesseur, dont le corps fut porté à Paris en 963 par Salvator, évêque d'Aleth, et ce saint pourrait bien être le même que S. Hinguéthen, évêque de Vannes, d'après M. Tresvaux ; mais c'est fort douteux, et les noms sont trop différents.

#### 7. — S. MÉRIADEC

« Pendant que S. Mériadec, dit Albert-le-Grand, ravisoit toute la Bretagne en admiration de sa sainteté, S. Hincweten évêque de Vannes vint à mourir, duquel les obsèques faites, le clergé et peuple s'assemblèrent pour faire élection d'un pasteur, digne de posséder ce siège, et convinrent unanimement en nostre S. Mériadec, lequel fut élu et déclaré évêque de Vannes, et députèrent quatre chanoines pour l'aller trouver, et luy faire scavoir l'élection qu'ils avoient faite de luy, les chargeans expressément que, sans avoir égard à ses excuses, ils l'amenassent en ville.

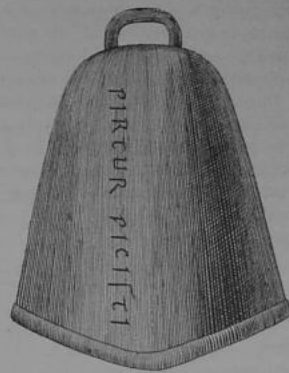
« Ils le furent trouver en son hermitage, et luy firent scavoir leur commission, dont il fut bien étonné, se voyant obligé de quitter sa chère solitude et s'en retourner de rechef converser parmy les hommes, et ne voulut condescendre à leur requeste, rejetant loin de soy la pesanteur d'un si lourd fardeau, trop disproportionné à ses foibles épaules. Les commissaires voyans que leurs prières et persuasions ne servoient de rien, l'enlevèrent de force, et l'emmenèrent à Vannes, où tout le peuple le receut avec une joye extrême, et ne bougea d'auprès de luy, de peur qu'il n'échapist.

« Quelques jours après, ajoute le Propre de 1660, il fut sacré dans l'église cathédrale, au milieu d'une réunion brillante d'évêques et d'un concours immense de peuple qui l'acclamait et l'applaudissait ; c'était vers l'an 650. » Quelques auteurs mettent son sacre dans l'église de S. Samson à Dol, mais ils n'en fournissent aucune preuve ; d'ailleurs rien ne démontre la soumission de l'église de Vannes à celle de Dol avant l'an 848.

« Ce changement d'état, dit à son tour D. Lobineau, n'en apporta point aux dispositions intérieures de Mériadec. Il garda toujours le cilice sous ses habits épiscopaux ; et les draps de son lit, qui n'avoit rien de singulier à l'extérieur, n'étoient tout de même qu'un rude et mortifiant cilice. Sa tendresse pour les pauvres prit de nouveaux accroissements, il donna de nouveaux soins aux malheureux, de plus puissantes consolations aux affligés ; il se regarda comme le père des orphelins et le protecteur caractérisé des veuves. Il se garda toujours avec un soin extrême de tout ce qui avoit la moindre apparence de mal, et se fit un devoir aussi essentiel de l'édification que de la sainteté.

« Enfin, après une vie irréprochable, approchant de sa dernière heure, il reçut le pain de vie, embrassa tous ses frères, car son ministère finissant l'avertissait de ne se regarder plus comme père, et joignant les mains il rendit son âme bienheureuse, en disant ces mots : *O mon Dieu, je remets mon âme entre vos mains.* »

Il mourut le 6, ou plutôt le 7 juin, vers l'an 666, suivant Albert-le-Grand et le Propre diocésain, qui ajoutent qu'il fut inhumé dans la cathédrale et que son tombeau fut longtemps illustré par des miracles. Son tombeau a depuis longtemps disparu de l'église S. Pierre ; le cercueil en pierres, qu'on voit aujourd'hui dans le cimetière de Noyal-Pontivy, et qu'une tradition douteuse attribue à S. Mériadec, ne lui a jamais appartenu ; sa forme accuse le IX<sup>e</sup> siècle et le saint a vécu au VII<sup>e</sup>.



Cloche de S. Mériadec, à Stival.

Le culte de S. Mériadec se propagea rapidement dans le diocèse et même au delà, comme l'attestent les antiques chapelles de Slival, du château de Pontivy, de Baden, de Plumergat, de Pluvigner, de S. Jean-du-Doigt, qui toutes portent son nom. Ses reliques sont aujourd'hui presque complètement perdues; l'église de Vannes n'en possède aucun fragment connu; à S. Jean-du-Doigt, on conserve dans un reliquaire en argent une partie du chef du saint; à Slival on conserve une antique clochette de cuivre battu, de forme conique, qu'on dit avoir appartenue à S. Mériadec et que les sourds se font poser sur la tête pour obtenir leur guérison; sur l'une des faces de la clochette, on lit le nom du facteur: « *Pirtur fecisti (me)* : Pirtur tu m'as faite. »

En plaçant S. Mériadec au VII<sup>e</sup> siècle, entre S. Hinguéthen et S. Meldéoc, nous avons suivi la liste de Quimperlé, les Propres diocésains de 1660 et 1757, et tous les bons critiques, préférablement à D. Lobineau, qui le fait mourir en 1302, c'est-à-dire à une époque où le siège de Vannes était occupé par Henri Tors (1287-1311).

#### 8. — S. MELDÉOC

S. Mériadec eut pour successeur un autre saint. Meldéoc ou Meldoc n'a légué que son nom à l'histoire. Ses œuvres nous sont inconnues, mais elles ont été couronnées par Dieu. Il ne reçoit actuellement aucun culte dans le diocèse; mais il n'en a pas été de même dans le passé, et c'est avec une véritable et pieuse satisfaction que nous avons dernièrement trouvé dans un Missel du rit Vannetais, imprimé en 1530, en caractères gothiques, la note suivante au 26 juin: « *S. Meldoci, Episcopi Venetensis*, Fête de S. Meldoc, évêque de Vannes. » Cette simple note prouve que S. Meldoc est un évêque authentique, comme le disait du reste le moine de Quimperlé; elle prouve en outre que S. Meldéoc recevait encore un culte officiel et public en 1530; ce culte a dû cesser quelques temps après, car dans le Bréviaire imprimé à Vannes en 1589, il n'en est plus mention. La chapelle de Loc-Mello en Guern porte encore son nom. S. Meldéoc mourut en 672, si l'on ajoute foi au dire

d'Albert-le-Grand; son bienheureux trépas aurait eu lieu le 26 juin, si l'on tient compte du jour de sa fête.

Hamon ou Haimon, son successeur, d'après la liste de Quimperlé, n'a légué que son nom à l'histoire. Mabon, qui le suit, est exactement dans le même cas. Albert-le-Grand prétend que le premier a siégé six ans et le second deux; en acceptant ces chiffres, sous bénéfice d'inventaire, nous arrivons à l'an 680.

#### 9. — MORVAN I

C'est ici que se place un nouvel évêque d'une existence incontestable, c'est Morvan I ou Maurice. Quoique oublié dans la liste de Gurbédén, il figure dans toutes les autres, et il est de plus formellement nommé dans les actes de son successeur. Si l'on en croit Albert-le-Grand, il aurait siégé 20 ans, de 680 à 700. De son temps la Bretagne jouissait encore d'une sorte d'indépendance à l'égard des Francs. Une note des Annales de Metz, dit M. de La Borderie (*Ann.* 1862, p. 79, 214), inscrite sous la date de 688, ou plutôt de 691, jette quelque jour sur cette période si obscure. Il y est dit que Pépin de Herstal, ayant définitivement assis sa domination comme maire du palais, ne songea plus qu'à faire rentrer sous l'empire des Francs les nations qui l'avaient reconnu jadis et qui s'en étaient depuis affranchies par l'incurie des Mérovingiens. Ces nations on les nomme: Saxons, Frisons, Bavarois, Allemands, Aquitains, Gascons, Bretons. « Déjà le vaillant Pépin, ajoute-t-on, en avait réduit quelques-unes, mais les autres persistaient dans leur rébellion. » Nul doute que ce dernier cas ne fut celui des Bretons, contre qui Pépin n'avait jusqu'alors rien entrepris, et depuis lors non plus n'entreprit rien; du moins l'on n'en trouve pas trace. D'ailleurs l'origine bretonne de tous les évêques de Vannes des VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles vient confirmer cette induction: assurément, si les Francs eussent possédé Vannes, ils n'auraient pas livré ce siège à des Bretons.

A cette époque un saint prêtre édifiait le diocèse de Vannes: c'était Gobrien, *Gobrianus* ou *Comeanus*, issu d'une famille noble du pays. Né vers 600, dit le Propre de Vannes, il reçut

d'abord une éducation soignée, conforme au rang de ses parents. « Lorsqu'il fut en âge de choisir une carrière, il se sentit appelé à l'état ecclésiastique. C'est pourquoi il s'appliqua à l'étude de l'Écriture Sainte et de la Théologie : pour s'y livrer encore plus complètement, il se retira dans le monastère de Rhuy, afin d'y suivre les leçons d'un religieux, qui y développait avec érudition les lettres sacrées. Dans cette retraite à la fois littéraire et religieuse, il fit autant de progrès dans la perfection évangélique que dans la science.

« A la fin de ses études, il reçut la prêtrise, et fut peu après nommé chanoine de la cathédrale. (692). Avancé tous les jours en ferveur, il donnait presque tout son temps à la prière et y consacrait même souvent la nuit. Outre le cilice qu'il portait jour et nuit, il mâta son corps par le jeûne et les veilles. Il vivait très sobrement, afin de donner plus abondamment aux pauvres. Il aimait tant le cabinet et la solitude, que la ville était pour lui comme un désert, et il ne sortait que pour aller au chœur ou pour exercer des œuvres de charité. Tant et de si belles vertus lui attirèrent bientôt une grande réputation de sainteté. »

A côté des saints, il y a souvent, pour ne pas dire toujours, bon nombre de méchants : c'est comme l'ombre, qui dans un tableau fait ressortir la lumière. Or il paraît qu'à la fin du VII<sup>e</sup> siècle, le diocèse de Vannes était le théâtre de quelque guerre dévastatrice, ou la proie de quelque bande de pillards sans foi ni loi. Les lieux saints n'étaient pas à l'abri du feu : c'est alors qu'eut lieu la ruine de la première chapelle élevée dans notre pays en l'honneur de Ste-Anne. Cet édifice était bâti sur le bord d'une voie romaine, qui allait de Vannes vers Quimper, et dans un lieu qu'il est facile de reconnaître pour une station gallo-romaine, aux fragments de briques à rebord qu'on y trouve à chaque pas. Cette chapelle primitive était nécessairement de style roman, le seul alors connu, et ses murs se composaient non seulement de pierres, mais encore de briques, comme les fouilles postérieures l'ont constaté. La ruine de ce sanctuaire eut lieu le 25 janvier 700. C'est Ste-Anne elle-même qui l'a révélé à Yves Nicolazic le 25 juillet 1624 : « dans cette pièce de terre, dit-elle, que vous appelez le Bocenno, il y a eu autrefois, même avant qu'il y eût ici aucun

village, une chapelle dédiée en mon nom; il y a 921 ans et six mois qu'elle a été ruinée. » La statue de Ste-Anne resta enfouie sous les décombres jusqu'en 1625, et le nom de Ker-Anna, donné au village qui s'y forma, rappela seul le culte de l'aïeule de Jésus-Christ.

C'est peu de temps après ces dévastations que mourut l'évêque Morvan (700). Avec lui finissait le VII<sup>e</sup> siècle.

## 10 — S. GOBRIEN

S. Gobrien semblait désigné d'avance pour lui succéder. Le clergé et le peuple le choisirent de concert pour leur pasteur, malgré sa résistance. N'ayant pu réussir à décliner cette élection, il se soumit humblement à la volonté de Dieu, et fut, suivant Albert-le-Grand, consacré à Dol comme 21<sup>e</sup> évêque de Vannes. Qu'il ait été consacré à Dol, c'est rigoureusement possible, mais nullement certain : qu'il ait été le 24<sup>e</sup> évêque de Vannes, c'est encore plus contestable : jusqu'à présent les monuments et les listes n'ont fourni que dix-neuf prélats, et si Albert Le Grand en a trouvé 21, c'est en mettant avant S. Gobrien des évêques qui lui sont postérieurs.

On ne tarda pas à voir briller dans Gobrien ou Coméen, car c'est ainsi que le nomme le moine de Quimperlé, toutes les vertus d'un saint évêque. Sa vie était angélique, sa mortification continuelle; mais pendant qu'il se traitait lui-même avec une sainte rigueur, il se montrait, comme tous les saints, plus tendre encore et plus généreux pour les pauvres et les infirmes. Aussi Dieu lui accorda-t-il bientôt le don des miracles.

Un pauvre, atteint du *feu sacré* ou du *mal des ardens*, étant venu un jour lui demander l'aumône, le prélat lui dit : « Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, je vous le commande, soyez guéri. » Et aussitôt le malade fut guéri. Le bruit de cette guérison miraculeuse se répandit rapidement, et attira bientôt à Vannes une foule de malades, atteints de diverses infirmités et principalement du feu sacré : au bout de quelques jours ils se trouvaient tous guéris. L'affluence devint telle, que le saint évêque fut obligé de sortir de la ville, pour ne pas l'infester des émanations pestilentielles de

toutes ces maladies. C'est sans doute à cette retraite qu'une sorte de tradition populaire fait allusion, quand elle prétend que S. Gobrien fut chassé par ses ouailles révoltées.

Le mal des ardents était un feu pestilentiel, qui consumait les parties intérieures du corps, les faisait pourrir et devenir noires comme du charbon, pendant que des quantités de pustules brûlantes se formaient sur la poitrine, les bras et les jambes, et y engendraient la gangrène. Cette terrible maladie désola la Bretagne au VIII<sup>e</sup> siècle et y fut appelée le *mal de S. Gobrien* ; en 947, elle ravagea plusieurs provinces du royaume, et y prit le nom des saints qui en obtenaient la guérison ; en 1089, elle dépeupla la Lorraine et en 1095 le Dauphiné ; un gentilhomme de ce dernier pays ayant institué l'ordre de S. Antoine, pour soulager dans les hôpitaux les malheureux qui étaient frappés de cette maladie, le fléau prit le nom de *mal de S. Antoine* ; en 1130 le mal reparut en France et surtout à Paris, où la procession des reliques de S<sup>te</sup> Geneviève fit cesser miraculeusement l'épidémie. Aujourd'hui encore, en Bretagne, le diminutif de ce feu, réduit aux proportions d'une sorte de panaris, s'appelle vulgairement le *mal de S. Gobrien*.

Cependant, après dix-sept années de travaux, le saint évêque de Vannes songea sérieusement à quitter son siège, pour se décharger d'une lourde responsabilité, et pour s'occuper uniquement de Dieu et de l'éternité (717). Il se fit donc donner un digne successeur, se retira dans un ermitage situé en St-Servan, à une lieue de Josselin et s'y livra tout entier à la contemplation, quoiqu'il souffrit déjà des infirmités qui exerçaient continuellement sa patience. Il passa huit ans dans cette retraite, et les employa à se préparer à la mort. Sentant venir sa fin, il appela près de lui son successeur, et ayant fait creuser son tombeau au côté droit de l'autel de son ermitage, il reçut les sacrements de l'Eucharistie et d'Extrême-Onction, et s'endormit dans la paix du Seigneur, en murmurant ces paroles : « *Je remets mon âme entre vos mains.* »

Son bienheureux trépas eut lieu le 3 novembre, comme l'indique le Bréviaire Vannetais de 1580, et c'est en ce jour qu'il était jadis honoré à S. Méen, à S. Briec et à Dol. Mais à Vannes, la fête de S. Guénael, qui arrive aussi le 3

novembre, a fait remettre celle de S. Gobrien au 5, puis au 10 novembre.

Quant à l'année de sa mort, le Propre diocésain de 1660 la fixe à l'an 725 ; Albert-le-Grand assigne la même date et c'est probablement par inadvertance que le Propre actuel met 735. Dans tous les cas, c'est à tort que D. Lobineau recule S. Gobrien jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, à cause de la mention du mal des ardents, et le met après Morvan II : d'abord Morvan II n'eut pas pour successeur Gobrien mais Jacques, comme nous le verrons ; en outre le mal des ardents n'a pas été particulier au XII<sup>e</sup> siècle, il a désolé la France à des époques bien antérieures, ainsi qu'on l'a vu.

S. Gobrien fut donc enterré dans la chapelle de son ermitage, « où Dieu a opéré de grands miracles, en témoignage de sa sainteté ; car, dit le P. Albert, les aveugles y ont été illuminés, les sourds y ont reçu l'ouïe, les muets la parole, les possédés du démon y ont été délivrés, les paralytiques guéris, les fébricitans et autres malades délivrés de leurs infirmités par les mérites de ce saint prélat, à l'honneur et gloire de celui qui se montre glorieux en ses saints. »

On possède encore dans cette chapelle le chef de S. Gobrien, et on y montre, du côté de l'Evangile, son tombeau toujours visité par de pieux pèlerins. La chapelle actuelle est en forme de croix latine ; elle a été partiellement reconstruite en 1548 dans le style ogival ; mais on a eu soin de conserver le bas de la nef, qui est roman, sauf le portail ; cette partie est divisée horizontalement par la moitié, de manière à former un étage : c'était autrefois, dit-on, un hospice pour les malades qui venaient prier le saint. Inutile de mentionner dans cette chapelle une fresque récente, due à un *serrurier* du pays et qui représente les malades allant en *omnibus* trouver S. Gobrien !... — Son tombeau est une œuvre relativement moderne et sans caractère.

#### 11. — S. JUSTOC

Saint Justoc paraît avoir été le successeur de S. Gobrien : c'est du moins le premier qu'on trouve sur les listes de Gurbédan et d'Albert-le-Grand, après avoir éliminé Diles et

Kenmonoc, qui sont certainement du IX<sup>e</sup> siècle. C'est donc lui qui aurait été sacré en 717 et qui aurait administré les derniers sacrements à S. Gobrien en 725.

A cette époque vivait à Vannes un saint jeune homme, appelé Emilien ou Emilion. Il était né à Vannes même d'une famille obscure et pauvre, mais chrétienne et pieuse. Il ne respirait dès sa jeunesse que l'amour de Jésus-Christ et la charité des pauvres. Son désintéressement lui mérita l'estime de ses concitoyens et la confiance du comte de Vannes; qui le chargea du soin de sa maison. Emilion ne profita de sa fortune que pour aider plus efficacement les malheureux. Cependant sa probité et la sagesse de son administration ne le mirent pas à l'abri des attaques de la calomnie. Un jour que, selon sa coutume, il portait, cachés sous son manteau, quelques pains qu'il destinait aux pauvres, il rencontra le comte, qui lui demanda ce qu'il portait ainsi. Emilion répondit : « Je porte du bois pour chauffer les pauvres. » Le comte regarda et ne vit en effet que des morceaux de bois. Le pain reparut lorsqu'il fut distribué aux indigents.

Ce miracle fit du bruit et attira beaucoup de pieux visiteurs à l'homme de Dieu. Emilion, alarmé pour son humilité, prit la résolution d'aller se cacher à Compostelle en Espagne, près du corps de l'apôtre S. Jacques. Il prit la route de terre, et s'arrêta au monastère de Saligny, près de Saintes, où, sur les exhortations de l'abbé Martin, il prit l'habit de S. Benoît. Il fut un modèle de vie religieuse et de sainteté et remplit l'office de cellier. Bientôt, cédant à la jalousie de quelques frères, et voulant être plus libre de servir Dieu, il se retira dans une forêt du Bordelais, nommée alors des Combes, et située le long de la Dordogne. Une grotte sous une roche lui offrit un asile sur le bord du fleuve. Les pèlerins, attirés par l'odeur de ses vertus, ne tardèrent pas à affluer en ce lieu. Le saint accueillait tout le monde, guérissant les âmes et quelquefois les corps; entre autres miracles, il rendit la vie à une femme en faisant sur elle le signe de la croix. Il réunit un certain nombre de disciples, qu'il guida dans la voie de la perfection, en suivant la règle de S. Benoît, et c'est pour cela qu'on lui donne le titre d'abbé. Il tomba enfin malade et mourut vers le 15 novembre 767. Dans la suite, on construisit

dans cet endroit un monastère et une basilique taillée dans le roc. Profanée et abandonnée pendant la Révolution, cette église a été rendue à la piété des fidèles en 1838, par M<sup>e</sup> Donnet, archevêque de Bordeaux. Les anciens compatriotes de S. Emilion ont oublié depuis longtemps son histoire; ils auraient peut-être même oublié son nom, sans le vin généreux qu'ils reçoivent de son ermitage.

Quant à l'évêque S. Justoc, on ignore l'époque précise de sa mort. Albert-le-Grand prétend qu'il siégea onze ans, mais on ne sait où il a pris ce renseignement. S. Justoc ne reçoit actuellement aucun culte dans le diocèse. Il en est de même de S. Emilion.

## 12. — GUERRES

Les catalogues nomment ensuite Jagu ou Jacul, Calgon ou Golgon, Luchenart ou Euehuard, comme évêques de Vannes: l'histoire garde sur ces prélats le silence le plus absolu. Il ne faut pas du reste s'étonner de ce silence, car les guerres, les dévastations et les bouleversements du VIII<sup>e</sup> siècle ont fait périr bien des monuments historiques. C'était l'époque de l'invasion musulmane en Gaule. Une première armée d'infidèles avait ravagé la vallée du Rhône, et avait rencontré à Autun S. Emilien, évêque de Nantes, et à Sens S. Ebbon, métropolitain de la Sénonaise. Une autre armée, conduite par Abdérame, avait brûlé Bayonne, Auch, Bordeaux, Périgueux, Poitiers, et menaçait Tours, quand elle fut attaquée, en 733, par les Francs de Charles-Martel. Le choc fut épouvantable, et la lutte commencée à Tours ne se termina que sept jours après à Poitiers. Trois cent mille hommes, dit-on, périrent dans ces rencontres. La victoire des Francs fut décisive: elle arrêta l'invasion arabe et préserva la Gaule de l'Islamisme.

Charles-Martel mourut en 741, et eut pour successeurs Pépin et Carloman. Pépin resta seul maître de la Neustrie et de l'Austrasie, et se fit proclamer roi des Francs en 752. Dès l'année suivante, considérant que les Bretons ne payaient plus de tribut aux rois francs, Pépin conduisit contre eux une



armée, s'empara de Vannes, *Venedis castrum conquistavit*, et fit trembler le reste de la Bretagne (Carl. Rot. xx.)

Dès lors, les évêques de Vannes se trouvèrent replacés dans cette situation politiquement délicate, qui avait déjà caractérisé en partie le VI<sup>e</sup> siècle; ils avaient à ménager deux ennemis déclarés: les rois francs et le peuple breton. Dès lors aussi, le comte des *Marches* ou des *limites* bretonnes, qui gouvernait Rennes et Nantes, gouverna aussi Vannes et toute la partie orientale de son territoire. Le fameux Roland, qui fut tué à Roncevaux en 778, était, au moment de sa mort, comte des Marches bretonnes: *Hruodlandus britannici limitis praefectus* (Eginhard, *Ann.*)

Cependant les Bretons ne pouvaient s'accoutumer au joug des Francs. « Ce peuple tributaire, dit Eginhard, ne s'était soumis qu'à contre-cœur à payer une redevance. En 786, il refusa de continuer, et Audulfe, sénéchal du roi Charles, reçut la mission, qu'il accomplit avec une rapidité merveilleuse, de réprimer l'audace de cette nation, et il conduisit à Worms les otages et les députés des vaincus. »

Pendant ce temps, l'évêque de Vannes était Agus ou Ago; il est formellement nommé dans une charte de l'abbaye de Redon (p. 130): son existence est donc authentique. Gurhédén l'a omis dans sa liste, mais Albert-le-Grand le mentionne sous le nom d'Agô, et le distingue de Jagu, qui avait précédemment gouverné le diocèse. Il vivait en 780 ou 790, et était déjà remplacé en 797 (Carl. R. p. 148); c'est donc à tort que Albert-le-Grand le fait siéger de 799 à 810.

En 797, Isaac était évêque de Vannes, comme le prouve un acte dressé le 29 septembre de cette année et inséré dans le Cartulaire de Redon, page 147. Il siégeait encore en 814, comme le montre un autre acte du même Cartulaire, page 102. C'est sous son épiscopat, en 799, qu'eut lieu la conquête totale de la Bretagne par les Francs. Wido, Guido ou Guy, comte de la Marche bretonne, résidant à Vannes, appela à son secours plusieurs comtes francs, ses voisins, et réunit ainsi une armée considérable. Il pénétra jusqu'au fond de la péninsule et la soumit tout entière et tout à fait: ce qui ne s'était encore jamais vu, disent les chroniqueurs du temps:

*Tota Britannorum provincia, QUOD NUNQUAM ANTEA A FRANCIS FUERAT, subjugata est.*

Cette fois les Bretons ne s'en tirèrent pas au prix d'un tribut; leur liberté y passa; force leur fut de plier sous le joug d'un maître étranger, et le comte Guy put présenter à Charlemagne, revenant de la Saxe, les armes des divers princes bretons, avec leurs noms gravés dessus. L'année suivante (800), les princes vaincus allèrent trouver le Roi à Tours, pour l'assurer de leur obéissance, et lui faire de magnifiques présents.

Ici commence une nouvelle période pour l'histoire civile et religieuse de notre pays.



## CHAPITRE VI

### CAROLINGIENS

(800-847)

1. LITURGIE ROMAINE. — 2. RÉVOLTES. — 3. CHAPITRES. —
4. ÉVÊQUES. — 5. S. CONVOÏON. — 6. REDON. — 7. RÉGLE. —
8. ÉPREUVES. — 9. CONFIRMATION. — 10. SUSAN. —
11. S. APOTÉME. — 12. NORMANDS. — 13. AFFRANCHISSEMENT. — 14. DIOCÈSE.

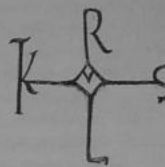
#### 1. — LITURGIE

L'UNE des premières œuvres de Charlemagne, au point de vue religieux, fut de faire recevoir en Bretagne la liturgie romaine. Jusqu'alors, en effet, les Bretons avaient eu leurs offices, leurs missels, leurs chants et leurs usages, assez différents du rit romain. Ils avaient apporté leur liturgie de la Bretagne insulaire, et celle-ci l'avait empruntée aux usages de la Gaule et aux observances de l'Orient. Dès l'an 754, le roi Pépin-le-Bref, sur la demande du Pape Etienne III, avait accepté, pour son royaume, la liturgie romaine à l'exclusion de la liturgie gallicane, et immédiatement des clercs de la suite du pape avaient donné aux chantages français des leçons sur la manière de célébrer les offices. En 780, Charlemagne rappelait dans un capitulaire la grande

mesure du changement liturgique opérée par son père, et enjoignait à tous les clercs d'apprendre et de connaître à fond le chant romain.

C'est vers l'an 800, ou du moins peu de temps avant, ou peu de temps après, que le diocèse de Vannes reçut la liturgie romaine. Un trait, consigné dans les Actes de S. Léry, nous montre, au commencement du IX<sup>e</sup> siècle, un enterrement fait conformément à l'Ordre romain, *ut Ordo romanus docet*. L'auteur n'a sans doute spécifié cette singularité, que parce que c'était une chose nouvellement établie. Voici du reste les circonstances qui précéderent et suivirent cet enterrement: elles méritent d'être mentionnées comme peinture de mœurs.

« Le petit monastère de S. Léry, dit D. Lobineau, étoit desservi par un prêtre nommé Wiegrial, proche parent de l'auteur qui nous a donné les actes de ce saint. Wiegrial étoit un homme considéré, qui possédoit le talent de la parole, et qui menoit une vie très réglée. On lui confioit beaucoup de dépôts, qu'il conservoit avec une fidélité inviolable. Un jour,



Monogramme de Charlemagne.

après avoir posé sur quelques poutres de son église une somme de soixante sous d'argent, qui provenoit tant de quelques dépôts que de ses ménagemens, il sortit pour quelques affaires, et laissa l'église bien fermée à clef. Deux de ses disciples, parens l'un de l'autre, qu'il avoit eu la charité de nourrir chez lui, volèrent cet argent le soir, et passant aisément, d'un moindre crime à un crime plus grand, ils attaquèrent le prêtre, qui revenoit à son monastère à l'entrée de la nuit, et lui coupèrent le cou.

« Le frère du mort courut aussitôt, avec un compagnon, annoncer cette funeste nouvelle à l'auteur de ces Actes, qui demeurait dans la paroisse de S. Léry, et qui la scut avant minuit. Il se leva avec ses clercs et ses disciples, qui étoient environ trente-trois personnes, et se rendit au monastère. La douleur le fit manquer au respect qu'il devoit à ce saint lieu. Il y entra sans faire de prières, et dit à celui qui en avoit la garde :

« Éteins la lumière qui est dans la basilique de ce vieux  
 » sourd, dépouille l'autel, et en jette par terre les nappes et  
 » les voiles, avec les livres, les croix, les chandeliers et tous  
 » les ornemens, afin que ce lieu participe à notre deuil et soit  
 » sans honneur tout le reste de la nuit. »

« Tous les ornemens de l'église demeurèrent ainsi par terre, jusqu'à ce qu'on eût donné la sépulture au mort : ce qui fut exécuté selon l'Ordre romain... Pendant le service, les parens du mort, prosternez à terre devant le tombeau de S. Léri, fondant en larmes, et mêlant en quelque sorte les menaces et les reproches avec les prières, lui demandoient les meurtriers. Ils se prosternèrent de nouveau après l'enterrement, les bras en croix, et demandèrent à Jésus-Christ du fond de leur cœur, avec tout le peuple qui étoit présent, qu'il lui plût, par la médiation de S. Léri, faire éclater sa puissance, en découvrant les meurtriers. S'étant relevés, ils se firent debout, et chantèrent à même fin, les bras en croix, beaucoup de prières, auxquelles le peuple répondit.

« Leur impatience, qui attendoit un miracle, ou quelque chose d'approchant, fut enfin satisfaite. Au sortir de l'église, comme chacun s'en retournait chez soi, quelqu'un de la compagnie qui avoit plus de subtilité que les autres, remarqua sur les habits des meurtriers quelques traces et quelques gouttes de sang, qui n'avaient point été lavées. Aussitôt on se rassemble autour d'eux, et chacun veut examiner ces preuves muettes. Les meurtriers tremblent, changent de couleur, tiennent des discours sans suite, et enfin confessent leur crime. Toute l'assemblée rendit aussitôt grâce à Dieu, et les meurtriers livrés à la justice séculière, eurent les mains coupées, après quoi ils furent pendus, selon la coutume, chacun à un pieu, comme larons. »

## 2. — RÉVOLTES

L'introduction de la liturgie romaine ne rendit pas les Bretons plus dociles aux Francs. La haine du joug étranger leur remit les armes à la main, et une révolte générale, qui avoit l'un de ses foyers dans le diocèse de Vannes éclata en 800. Le chef de cette levée de boucliers étoit, pour notre territoire,

le prince Jarnhilin, qui avoit des domaines à Pleucadeuc, Ruffiac, Carentoir, etc... Mais deux ans après, en 811, le comte Wido ou Guy, renforcé de nouvelles troupes, reprit ses anciennes positions, et promena le fer et le feu dans la province, sans épargner même les églises.

Isaac, évêque de Vannes, « préserva sa ville, ayant intercédé pour ses citoyens, envers le général de l'armée, et mourut en décembre 814. » Nous ignorons où Albert Le Grand a puisé ce renseignement, mais comme il n'a rien de contraire à l'histoire authentique, nous pouvons l'accepter sous bénéfice d'inventaire.

Wenhaéloc ou Guenhaéloc occupa ensuite le siège de Vannes : son nom purement breton indique à lui seul de quel côté se trouvoit la majorité des électeurs, et quel compte devoit en tenir le pouvoir civil. Ce prélat reçut bientôt à Vannes l'empereur Louis le Débonnaire en personne, et voici à quelle occasion.



Denier de  
Louis I le Débonnaire.

En 818, une révolte, peut-être moins considérable que celle de 800, mais beaucoup plus connue, venoit d'éclater en Bretagne, à l'instigation de Morvan, comte de Léon. L'empereur vint à Vannes, passa en revue ses troupes, composées de Suèves, de Saxons, de Thuringiens, de Burgondes, etc., et tint un conseil de guerre pour arrêter un plan de campagne. L'armée franque se dirigea vers le nord-ouest, et campa sur les bords de l'Ellée, auprès de la forêt de Priziac, et vraisemblablement entre les villages de Belair et de Kervenah, où l'on a trouvé, en 1860, environ deux mille monnaies carolingiennes. Les Bretons révoltés vinrent l'y attaquer. Morvan succomba et sa tête fut emportée par les Francs. Les vaincus durent courber de nouveau le front sous le joug étranger.

Pendant que Louis-le-Débonnaire étoit encore dans son camp de l'Ellée, Matmunoc, abbé de Landevenec, vint l'y trouver. L'empereur, surpris de la forme de son habit, fait de peaux de chèvres, et de sa tonsure, qui dénudoit seulement

le front, d'une oreille à l'autre, lui demanda quelle règle il suivait. Ayant appris que c'était celle des moines d'Irlande ou de S. Colomban, il lui témoigna qu'il n'approuvait pas cet usage, lui rappela qu'à l'assemblée tenue à Aix-la-Chapelle, en 802 et 817, on était convenu d'une règle générale pour tous les monastères de l'empire, règle qui, à peu de choses près, était celle de S. Benoît, et lui commanda de la faire observer dans son couvent.

Nul doute que la même règle ne fut alors imposée, si elle ne l'avait pas été encore, à la grande abbaye de S. Gildas de Rhuys, au couvent de Locoal et aux nombreux petits monastères, qui couvraient alors la surface du diocèse de Vannes, et dont les villages appelés aujourd'hui *le Moustoir* conservent un lointain souvenir.

### 3. — CHAPITRE

Une autre règle, dont la présence de l'Empereur provoqua l'adoption, fut celle de S. Chrodegang, relative au clergé des églises cathédrales. On sait que, dans les premiers siècles de l'Église, l'évêque vivait en communauté avec ses prêtres, ses diacres et ses clercs inférieurs. Au IV<sup>e</sup> et au V<sup>e</sup> siècles, les prêtres délégués dans les campagnes, pour y administrer les sacrements, commencèrent à s'y fixer : ce fut l'origine des paroisses rurales, mais aussi la première brèche faite à la vie commune du clergé. Tous les clercs de la ville épiscopale vivaient encore en communauté ; mais dans le cours du VI<sup>e</sup> et du VII<sup>e</sup> siècles, plusieurs cathédrales virent cesser la vie commune ; les revenus ecclésiastiques furent partagés, et les chanoines vécurent séparés. C'est pour réagir contre ce relâchement, que S. Chrodegang, évêque de Metz, rétablit, vers l'an 750, la vie commune dans le clergé de sa cathédrale. Le roi Pépin-le-Bref, et après lui Charlemagne, poussèrent de toutes leurs forces les diverses églises de leur empire à suivre le même exemple, et enfin un concile national, tenu à Aix-la-Chapelle en 816, rendit la règle de S. Chrodegang obligatoire pour toutes les églises de France et de Germanie.

Voici le résumé de cette règle.

Les chanoines doivent vivre en commun, et avoir par

conséquent une table commune, un dortoir commun, et des vêtements fournis par la communauté. Toutefois ils ne font pas vœu de pauvreté et ils peuvent disposer librement des aumônes qui leur sont faites pour les messes, la confession et l'assistance des malades. S'ils restent infirmes, ils peuvent se faire soigner dans une cellule séparée, par un domestique à leurs gages.

Les nocturnes ou matines se chantent à minuit, à partir de Pâques, et à deux heures du matin, à partir de la Toussaint. Prime se chante au lever du soleil, puis les chanoines se réunissent en chapitre, pour entendre la lecture d'un article de la règle et pour recevoir les avis du supérieur. Plus tard, et à différents intervalles, on chante tierce, sexte, none, vêpres et complies.

Chaque dimanche ou fête solennelle, tout le clergé de la ville assiste aux matines et à tous les autres offices de la cathédrale, il entre au chapitre et dîne avec les chanoines dans le cloître. Sept tables distinctes y sont rangées : la première pour l'évêque, l'archidiacre et les étrangers, la seconde pour les prêtres, la troisième pour les diacres, la quatrième pour les sous-diacres, la cinquième pour les autres clercs de la communauté, la sixième pour les abbés et les invités, la septième pour les clercs de la ville.

Pour la nourriture, durant tout le carême, sauf les dimanches, il n'y a qu'un seul repas en maigre, après les vêpres. Depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, il y a deux repas par jour, et permission de faire gras, sauf le vendredi. De la S. Jean (24 juin) à la S. Martin (11 novembre), on fait deux repas, mais il y a abstinence de chair le mercredi et le vendredi. De la S. Martin à Noël, abstinence et jeûne jusqu'à none, ou 3 heures après midi. De Noël au Carême, on fait deux repas, excepté le lundi, le mercredi et le vendredi, où il y a jeûne jusqu'à none.

En dehors des repas et des offices, les chanoines peuvent vaquer au saint ministère, à l'étude, au travail manuel ; ils peuvent même sortir en ville ou aller à la campagne pendant le jour, à la condition de rentrer pour complies. Une plus longue absence peut être autorisée par l'évêque ou le supérieur. Tout manquement à la règle est puni, suivant la

gravité de la faute, par la discipline, le jeûne, la prison et la pénitence publique.

L'habit des chanoines, et en général du clergé, était alors comme aujourd'hui, pour la vie ordinaire, une longue robe ou tunique de laine, retenue par une ceinture. Sa couleur était variable. Au chœur, tous les clercs portaient en outre un long vêtement de lin, à manches étroites, appelé aube; les chanoines y ajoutaient une chape ou manteau de couleur blanche. A l'autel et aux processions, les diacres portaient sur l'aube une dalmatique à larges manches, les prêtres et évêques une dalmatique et une chasuble; la marque distinctive des évêques était surtout la crosse, la mitre n'existait pas encore avec sa forme actuelle, et c'est un anachronisme de donner une mitre aux évêques et aux abbés, qui ont vécu avant le XI<sup>e</sup> siècle.

#### 4. — ÉVÊQUES

Les évêques, aussi bien que les chanoines, furent l'objet de la sollicitude religieuse de Louis le Pieux ou le Débonnaire. Il leur interdit les ornements mondains, et les rappela à la stricte observance de leurs devoirs professionnels. « Ce fut alors que les évêques et les clercs durent déposer les ceintures et les baudriers d'or, les poignards ornés de pierreries, ainsi que les éperons dorés et les vêtements d'une magnificence toute séculière. »

Afin de rendre aux évêques le prestige du mérite, et de supprimer les intrigues des ambitieux, l'Empereur rétablit dès 817 la liberté des élections épiscopales. « Pour nous conformer aux règles des saints canons, dit-il, nous voulons que l'Église jouisse librement du droit d'élection, et que les évêques soient choisis par le suffrage du clergé et du peuple, sans aucune autre considération que celle du mérite personnel. » Ce principe, solennellement proclamé dans un capitulaire impérial, était le retour pur et simple à la régularité canonique, dont les rois mérovingiens d'abord, puis les carolingiens et Charlemagne lui-même s'étaient manifestement écartés en substituant leur volonté et trop souvent leur caprice aux formes d'élections prescrites alors par l'Église. Les évêques

de cour et les clercs de la chapelle palatine durent voir de mauvais œil une mesure qui tranchait avec un usage, dont les premiers avaient bénéficié, et dont les seconds espéraient profiter à leur tour.

Ce droit d'élection se maintint dans l'Église pendant plusieurs siècles, malgré les tentatives des princes pour présenter des candidats ou pour agréer leur élection, et les métropolitains continuèrent de confirmer leurs suffragants. Plus tard les Papes se réservèrent peu à peu la confirmation ou la préconisation des élus et finirent par céder presque partout aux princes le privilège de nommer directement les évêques.

Quant à l'évêque Wenhaéloc, il occupait encore le siège de Vannes en 820, et même au commencement de 821 comme on le voit par un acte de vente, inséré dans le Cartulaire de Redon, page 112, et finissant par ces mots : « Fait à Ruffiac, le trois des nones de février, le dimanche, la troisième année après le départ du seigneur Hlodowic, venu en Bretagne contre Morman, (c'est-à-dire le 3 février 821), regnant l'empereur Hlodowice Jarnhitiu macljern, avec ses fils Portito, et Worbili, Wido comte, Winhaéloc évêque. »

Une particularité curieuse dans cet acte, c'est la délimitation, *en langue bretonne*, de la propriété vendue. Un texte breton du IX<sup>e</sup> siècle est trop intéressant pour la linguistique, pour être passé sous silence; ce passage intercalé dans l'acte latin, en faveur sans doute des contractants, montre que la langue celtique se parlait alors à Ruffiac, et qu'elle était plus répandue au IX<sup>e</sup> siècle qu'elle ne l'est au XIX<sup>e</sup>.

La propriété, vendue par Catweten à sa sœur Roiantken, au prix de quinze sous, s'appelait Ran-Riantear, et s'étendait en Ruffiac « de la portion de Mélan au rocher, (du rocher) au fossé de Matuor, puis le long du fossé jusqu'à l'Imhoir, au delà de l'Imhoir par la lande jusqu'à l'extrémité de la portion de Dofhion, (de là) jusqu'au bout de la portion de Haelmorin, le long du petit fossé jusqu'au fossé rouge, par la lande jusqu'au bout de la portion de Loudinoc, au pont de l'Imhoir. »

Voici le texte breton : *A rann Melan don roch, (a roch) do fos Matuor, cohiton fos do Imhoir, ultra Imhoir per lannam*



*do fois fin van Dofhion, do fin van Haclmorin, cohïton hi fosan do rud fos, per lannam do fin ran Loudinoc pont Imhoir.* Malgré quelques mots traduits en latin, et d'autres mal écrits par le copiste, l'ensemble du texte est encore très intelligible pour les Bretons d'aujourd'hui.

Cette même année 821, mourut l'évêque Wenhaëloc; il eut aussitôt pour successeur Raginaire, Rainaire, ou Rénier. C'était un prélat d'origine franque et que nous retrouvons bientôt à la cour de l'empereur. On le voit mentionné dans plusieurs actes du Cartulaire de Redon, à partir du 1<sup>er</sup> avril 821 jusqu'à la fin de l'an 837. Il était en bons rapports avec le vieux Guy ou Wido, comte des Marches, et avec le jeune Nominoë, gouverneur de la ville de Vannes.

Ce dernier, d'origine bretonne, était un homme fortement trempé et appelé à une brillante fortune. Dévoué à l'empereur par devoir, et à son pays par sentiment, il sut toujours ménager à propos les exigences de la fidélité avec les aspirations de l'indépendance. En 822 et années suivantes, il ne voulut prendre aucune part à la révolte de Wiomarch ou Guyomarch, comte de Léon; et Louis le Débonnaire, pour l'en récompenser, le nomma en 826 gouverneur de toute la Bretagne.

##### 5. — S. CONVOÏON

A cette époque un saint prêtre édifiait l'église de Vannes. Saint Convoïon était né à Comblessac, vers l'an 788; son père, nommé Conon, descendait, selon l'hagiographe, d'une famille sénatoriale, c'est à-dire noble. Il avait reçu de ses parents une éducation conforme à sa naissance, et il s'était ensuite consacré au service des autels dans le diocèse de Vannes. Comme l'âge réglementaire pour le sacerdoce était alors de trente ans, on peut placer son ordination vers l'an 818; un acte du Cartulaire de Redon, de 820 ou environ, le cite comme prêtre et le nomme parmi les témoins d'une vente de terre sur les bords de l'Oust (pag. 163).

Le mérite de Convoïon fut bientôt remarqué par l'évêque Raginaire, et la charge d'archidiacre lui fut confiée. A cette époque l'archidiacre était le vicaire général de l'évêque; il visitait le diocèse en son nom, et avait juridiction sur tous

les curés; pendant ses visites il était hébergé dans les presbytères, et cette charge fut plus tard convertie en une redevance pécuniaire. L'archidiacre avait en outre l'administration des biens de l'église, qui étaient communs à l'évêque et au clergé, et il distribuait à chacun la part qui lui revenait; à la cathédrale il était chargé du matériel du culte et remplissait même les fonctions de maître du chœur.

Convoïon s'acquitta pendant plusieurs années de cette charge importante, à la satisfaction générale. Il était le seul qui ne fut pas content de lui-même, parceque n'aimant pas le monde, il se trouvait hors de son centre au milieu des honneurs du siècle. Pour obéir à Dieu qui l'appelait à une plus grande perfection, il résolut d'embrasser la vie monastique, et fit partager son désir à cinq membres du clergé de Vannes, nommés Leuhémel, Guenealon, Condeloc, Conhoïarn et Tethwiu. Il se démit de ses fonctions d'archidiacre et sollicita l'agrément de son évêque. Raginaire ne put la lui refuser, mais il lui tint quelque temps rancune, comme on le verra, pour avoir enrôlé quelques membres distingués de son clergé. C'était en 832.

##### 6. — REDON

Convoïon, suivi de ses cinq compagnons, se dirigea vers l'est, et chercha quelque temps une solitude, où, loin du bruit, il put se livrer à l'étude et à la pratique de la perfection chrétienne. Enfin il s'arrêta à l'extrémité du diocèse, près du confluent de l'Oust et de la Vilaine, dans un lieu nommé alors Rôs ou Roton et aujourd'hui Redon.

Ravi de la sauvage beauté de ce site, auquel de hautes collines servaient d'abri du côté du nord, il résolut d'y fixer sa tente, et ayant appris que le terrain appartenait à un *mactyern*, nommé Rafuili, demeurant à Lis-fau en Sixt, il se rendit auprès de ce seigneur. Il le rencontra tenant, selon un usage patriarcal, ses assises au bord d'une fontaine, et il lui fit part aussitôt de sa requête. Rafuili accueillit sa demande, et avec le consentement de son fils Catworet, il concéda aux futurs bénédictins le territoire de Redon.

Voici le texte de cette première donation, tel qu'il se trouve dans le cartulaire de l'abbaye :

« Qu'il soit connu de tous les auditeurs que Convoïon vint trouver le tyern Ratuili, assis au bord d'une fontaine, en un lieu appelé Lesfau, et le pria de vouloir bien lui donner une place convenable pour y faire l'œuvre de Dieu. Le tyern le fit, c'est-à-dire qu'il lui donna le lieu appelé Roton, qui lui était demandé, en aumône pour son âme et pour avoir son héritage dans le royaume de Dieu. Fit le jeudi, en présence et du consentement de son fils Catuoret.

« Convoïon et les frères qui abandonnaient le monde, au nombre de six, entrèrent ensuite en ce lieu, nommé Roton. Plus tard le susdit Ratuili vint dans le même lieu, pour y visiter les frères qui priaient le Seigneur, et il confirma sa donation comme une aumône faite pour lui et pour l'empereur et pour l'héritage éternel. — Signe de Ratuili, qui donna et confirma. — Catuoret. — Cumiau. — Callon. — Roinwallon. — Mainworon. — Sulon. — Sulwal. — Retworet prêtre. — Fit le mercredi, au mois de juin, sous le regne du seigneur Lodovic, la 18<sup>e</sup> année de son empire. » (832).

Cependant quelques seigneurs voisins, parents de Ratuili, selon l'apparence, mais assez mauvais chrétiens, prétendirent que la terre de Redon avait été donnée sans leur consentement, et que par suite le don était nul, et les nouveaux moines bons à chasser. Pour couper court à ces manœuvres, Convoïon, en appela à Nominoé, qui tenait alors sa cour à Botnumel, peut-être le Bois-Jumel dans la paroisse de Carentoir. Leuhemel se présenta devant le lieutenant de l'empereur, qui était entouré d'une nombreuse compagnie, et s'exprima ainsi :

« L'abbé Convoïon, avec les siens, m'envoie à votre magnifique présence, pour vous supplier de vouloir bien les protéger et les défendre, pour l'amour de Dieu et pour le salut de votre âme. Ils ont choisi un lieu désert, et ils veulent y bâtir et y prier Dieu tous les jours pour le salut de la Bretagne entière. Mais quelques mauvais tyerns du voisinage s'y opposent, parce qu'ils ne craignent ni Dieu ni les hommes. Et cependant ce n'est ni la misère, ni la nécessité qui nous a réunis, mais uniquement le désir de gagner le ciel. »

A ces mots, Illoc, le principal adversaire des moines, se leva furieux : « Prince, s'écria-t-il, n'écoutez point tous ces discours, n'en tenez aucun compte. Le lieu que ces séducteurs occupent m'appartient ; c'est mon héritage. »

Ces paroles excitèrent chez Nominoé la plus vive indignation. « Dis-nous donc, ennemi de Dieu, vaut-il mieux que ce coin de terre soit occupé par des impies ou des voleurs que par des hommes de bien, prêtres et moines, qui prient chaque jour pour le salut du monde entier ? »

Puis se tournant vers Leuhemel : « Dis-nous, homme de Dieu, quels sont les prêtres qui habitent le lieu en question ? — Glorieux prince, dit l'envoyé, c'est d'abord Convoïon, de Comblessac, fils de Conon et de famille sénatoriale, qui depuis son enfance médite tous les jours l'Écriture Sainte, qui veille et jeûne fréquemment, qui lit, écrit ou travaille des mains, et qui instruit ses frères sans cesse ; il ne veut avoir aucune autorité mondaine, et il s'applique nuit et jour au service de Dieu... Il y a avec lui un homme vénérable nommé Guencalon : issu de nobles parents, ami et conseiller du comte Rorigon, largement pourvu des biens de ce monde, il a tout quitté pour Dieu et pour le salut de son âme. Il y a encore le prêtre Condeloc, qui était très aimé du comte Wido ; il est sage et versé dans les divines Écritures. Il y a enfin deux autres prêtres nommés Conhoïarn et Tethwiu. » (Pr. I. 233).

L'histoire ne nous dit pas le résultat précis de cette entrevue, mais les moines restèrent à Redon.

#### 7. — RÈGLE

Cependant ce n'était pas le tout de se réunir en communauté ; il fallait choisir une règle monastique. Deux règles étaient en présence : la règle des monastères bretons et irlandais, formulée par S. Colomban, et la règle des monastères italiens et français, rédigée par S. Benoît. La première était écartée par les rois carolingiens, et dernièrement (818) Louis le Débonnaire avait prescrit de la quitter à Landevenec. Restait donc la règle de S. Benoît. Mais aucun des novices de Redon ne l'avait pratiquée, et le concours de quelque ancien

religieux leur était indispensable pour se former aux usages bénédictins.

La Providence vint à leur secours, et voici comment. Il y avait à l'extrémité du diocèse, dans une forêt appelée alors Wenoc, (aujourd'hui Lanouée ?) un pieux ermite, nommé Gerfroi, qui après avoir pratiqué les observances bénédictines, au monastère de S. Maur-sur-Loire, en Anjou, s'était retiré dans cette solitude. Il n'avait pour toute compagnie en ce lieu qu'un autre solitaire, nommé Fidweten : ensemble ils chantaient les psaumes et les hymnes de l'office, puis vauaient en particulier au travail, au jeûne et aux veilles.

Une nuit, Gerfroi entendit une voix lui dire de se lever et d'aller enseigner la règle monastique à des religieux qui demeuraient dans un lieu désert. Sans autre renseignement, le solitaire quitta son ermitage, en prévenant toutefois son compagnon, et se dirigea d'abord vers la ville de Vannes. Il y fut accueilli par un prêtre nommé Woretweu, qui lui apprit que la nouvelle communauté qu'il cherchait était située à Redon. Il partit dès le lendemain, avec un guide pour le conduire, et Convoïon, averti de son arrivée, alla au devant de lui avec tous ses frères. Gerfroi se mit aussitôt à l'œuvre, et apprit aux nouveaux religieux la manière de pratiquer parfaitement la règle de S. Benoît. Après avoir séjourné près de deux ans à Redon, il s'en retourna dans son monastère de S. Maur en Anjou, pour finir ses jours dans l'obéissance qu'il avoit enseignée aux autres.

### 8. — ÉPREUVES

Pendant que la nouvelle communauté se formait ainsi aux prescriptions bénédictines, le fondateur S. Convoïon, voulant assurer l'existence civile de son œuvre, alla, dès 832, trouver l'Empereur Louis le Débonnaire, au château de Joac en Limousin, pour le supplier de confirmer, par son autorité souveraine, la donation de Redon faite par le tyern Ratuili. Mais à peine avait-il exposé sa requête, que Raginaire ou Regnier, évêque de Vannes, et Richouin comte de Nantes, dirent à l'Empereur : « Nous vous en supplions, Seigneur Auguste, n'écoutez pas ce discours, car le lieu qu'on vous

demande est un point propre à une place forte, et avantageux pour la sécurité de votre empire. » — A ces mots, l'Empereur entra dans une violente colère, et ordonna de chasser les moines de sa présence.

Ce premier échec ne déconcerta pas Convoïon. Quelques mois plus tard, l'Empereur passa à Tours, en revenant d'Aquitaine, et plusieurs seigneurs bretons allant le trouver pour leurs affaires, le fondateur de Redon s'y rendit également, accompagné du vénérable Condeloc. Il n'avait pas encore ouvert la bouche, ni déposé la cire qu'il voulait offrir en présent, qu'il recevait l'ordre de sortir du palais. — « Dieu, dit-il à Condeloc, n'a pas encore ouvert le cœur de l'Empereur ; allez donc, cher frère, au marché, et vendez-y la cire que nous avons apportée pour le prince. » — Condeloc obéit aussitôt ; mais une femme de mauvaise vie voulut, sur la place même du marché, s'en prendre à lui, et ce ne fut que grâce aux moines de S. Martin, qu'il put se dépêtrer des mains de cette créature.

Convoïon, rebuté des hommes, rentra tristement à son monastère, mais il n'en continua pas moins son œuvre. Dieu, comme pour le consoler, lui procura de nouveaux frères. Aux six premiers religieux se joignirent promptement six autres, savoir, Riöwen, Wetenwoïon, Artwolau, Rivelen, Camdelu et Cunneur. Ils se constituèrent en communauté régulière la veille de la fête de S. Martin (10 novembre), reconnurent Convoïon pour leur abbé et promirent de n'avoir plus rien en propre, mais de mettre en commun tout ce qu'ils pourraient acquérir par leur travail.

Les premiers moines de Redon furent aussi les premiers bienfaiteurs de l'abbaye. Dès 833, Guencalon donna la terre de Colworétan en Augan, Condeloc celle de Mellac en Carentoir ; en 834, Riöwen, en prenant l'habit religieux, donna la propriété de Loulinoc en Ruffiac ; le prêtre Budworet se donna lui-même avec tous ses biens à l'abbaye de Redon, et ne demanda, pour le dernier usage de sa liberté, que la permission de faire le voyage de Rome, ce qui lui fut accordé. Plusieurs autres personnes, tant ecclésiastiques que laïques, firent également des libéralités au monastère naissant ; entre autres le bon tyern Ratuili, se voyant malade, se fit trans-

porter à Redon et donna plusieurs de ses terres de Sixt. (Carl. Rot. p. 5, 15, 12, 353, 7, 10, 4, etc.).

Une chose bien remarquable dans toutes ces donations, c'est la pensée religieuse qui les inspire : on approchait de l'an mil, où la crédulité populaire avait fixé la fin du monde, et chacun voulait s'y préparer par des bonnes œuvres. Aussi tous ces actes commencent invariablement par cette formule : « La fin du monde approchant, les ruines s'accumulant, et les signes précurseurs se montrant déjà, moi N..., considérant la grièvelé de mes péchés, et me souvenant de la bonté de Dieu qui a dit :—donnez l'aumône afin que tout soit purifié en vous,—je donne aux moines bénédictins de Redon, etc. »

#### 9. — CONFIRMATION

Cependant de graves événements venaient de s'accomplir en France. A la suite des différends soulevés entre Louis le Débonnaire et ses enfants, le vieil empereur avait été détrôné et enfermé à S. Médard de Soissons, sur la fin de l'an 833. Nominoé, qui n'avait pris aucune part à ces tristes querelles, affirma publiquement sa fidélité au malheur. Voici dans quelle circonstance.

Il avait promis de visiter la nouvelle abbaye de Redon, et il remplit sa promesse le 18 juin 834. Convoïon, averti de son arrivée, alla au-devant de lui avec tous ses moines, et le conduisit processionnellement au chant des hymnes et des psaumes. Nominoé fut très satisfait de cette réception ; il consola les religieux, se recommanda à leurs prières, et promit de les soulager tous les jours de sa vie ; et passant des paroles aux actes, il n'hésita pas à ratifier, au nom de l'empereur détrôné, la concession du territoire de Redon, que ce dernier avait deux fois refusé d'approuver.

« Moi, Nominoé, dit-il, envoyé de l'empereur Lodovic considérant le chagrin et la tribulation qu'éprouve en ce moment notre maître l'empereur Lodovic... je donne à perpétuité aux moines qui habitent Roton et qui y pratiquent la règle de S. Benoît, le territoire appelé Rôs, limité de deux

côtés par l'Oust et la Vilaine, et au nord par les villages de Mutsin et de Spiluc, dans l'antique paroisse de Bains... ; et cette aumône je la fais à l'intention de mon maître l'Empereur, afin que Dieu, fléchi par la prière des moines, daigne lui venir en aide... Fait à Roton, le jeudi, 14 des kalendes de juillet, la 21<sup>e</sup> année de l'empire du seigneur Lodovic (18 juin 834). Raginaire évêque a souscrit, Worworet, Loieshoiarn, Rodalt, etc... » (Carl. Rot., p. 2).

Cette confirmation était un acte de suprême hardiesse, mais en même temps de profonde habileté. Si d'un côté le gouverneur faisait violence à la volonté hautement exprimée de l'empereur, de l'autre il manifestait ouvertement, en face des fils rebelles du Débonnaire, sa fidélité et son dévouement à son vieux maître. Nominoé comptait si bien que sa conduite serait approuvée, qu'il invita l'abbé Convoïon à se joindre à un député, nommé Worworet, qu'il envoyait à l'empereur.

Les deux envoyés trouvèrent l'empereur rétabli sur son trône, et séjournant au palais d'Attigny, dans le département actuel des Ardennes. Cette fois, au lieu d'ennemis puissants, Convoïon rencontra deux évêques de Bretagne :

Félix de Quimper, et Ermor d'Aleth ou St-Malo ; le premier, de race gallo-franque, ne lui prêta, il est vrai, aucune assistance, mais le second, d'origine bretonne, prit en main sa cause avec un grand zèle, et en parla très avantageusement à l'empereur. Celui-ci se laissa gagner, approuva ce qu'avait fait Nominoé, et par un diplôme solennel, du 27 novembre 834, il donna, non seulement Redon, mais encore la paroisse de Bains et celle de Langon à l'abbaye de St-Sauveur.

Voici la traduction de cette charte curieuse.



Evêque du IX<sup>e</sup> siècle.

« Au nom de Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ, Hlodovic, par la clémence divine, Empereur Auguste. Si par l'amour de Celui, dont la grâce nous a élevé au-dessus des autres mortels, nous donnons des preuves de notre munificence aux lieux consacrés au culte divin, afin que ce culte y soit plus convenable, nous espérons bien en recevoir la récompense du Seigneur. — En conséquence, nous faisons savoir à nos fidèles, tant présents que futurs, que le vénérable Convoion, abbé du monastère de Rolon, qui a bâti cette maison avec notre permission, au pays de Broveroch, dans la paroisse de Bains, et qui a rassemblé dans ce lieu des religieux pour y mener la vie monastique, est venu trouver Notre Altesse, et nous a humblement prié, pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en l'honneur de qui ce monastère a été bâti, de donner quelque portion de nos biens en aumône, pour aider à vivre les frères de ce monastère. — Touché de ses prières, sur l'intervention et la demande de notre fidèle Nominoé, il a plu à Notre Sérénité de donner, audit monastère et aux moines qui y servent Dieu, toute la paroisse de *Bains*, où s'élève le couvent, ainsi que le lieu nommé *Langon* dans le même territoire; voulant, en vertu de notre autorité, que ces biens restent perpétuellement sous leur pouvoir et leur juridiction, pour leur usage, pour les divers besoins et l'amélioration du culte divin, sans aucune diminution ni reprise, et sans que personne prétende les enlever en aucune façon à leur domination, ou les convertir à un autre usage, sous quelque prétexte que ce soit. — Qu'il leur soit permis d'user de ces biens, sans opposition quelconque, pour faire plus soigneusement le service de Dieu; qu'ils puissent régler, disposer et faire tout ce qui regarde leurs besoins et le service de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin que débarrassés des préoccupations de la trop grande pauvreté, ils prient sans cesse la divine miséricorde pour nous, pour notre épouse, pour nos enfants, pour la paix et la stabilité de tout l'empire que Dieu nous a confié. — Et afin que cette libéralité et cette concession ait une autorité immuable et irréfragable, nous l'avons souscrite de notre main et nous y avons fait apposer l'empreinte de notre anneau.

» Signe de Hlodovic, sérénissime Empereur.  
 » Ermenaris notaire, à la place de Hugues.  
 » Donné le 5 des kalendes de décembre, la 21<sup>e</sup> année du règne du seigneur Hlodovic sérénissime Empereur, indication 13 (le 27 novembre 834). Fait au palais royal d'Attigny, au nom de Dieu. Ainsi soit-il. » (Cart. Rot., p. 355.)

Vingt-et-un mois plus tard, Louis-le-Débonnaire donna à la même abbaye la paroisse de Renac, celle de Plaz ou Braïn et celle d'Arzon dans la presqu'île de Rhuis. L'acte de donation, signé à Kiersy, le 30 août 836, est calqué sur le précédent, et sa reproduction est dès lors inutile (Ib. 357).

**POFS**  
**EL**

Monogramme de  
 Louis I le Débonnaire.

Ainsi se trouva définitivement fondée et dotée la célèbre abbaye de St-Sauveur, dont la prospérité et l'importance allèrent depuis en augmentant toujours, et dont l'éclat rejaillit pendant des siècles sur le diocèse de Vannes.

#### 10. — SUSAN

L'évêque Raginaire ou Rainier avait depuis longtemps rendu ses bonnes grâces à l'abbé de Redon, et son nom se retrouve dans les actes du monastère jusqu'à la fin de l'année 837. Il eut pour successeur Susan. Le nom de ce nouveau prélat se rencontre au moins vingt-six fois dans divers actes du Cartulaire de Redon, depuis 838 jusqu'à 848; ce qui détermine d'une manière positive le temps de son épiscopat.

Cet évêque témoigna un intérêt tout particulier à l'abbaye de Redon, puisqu'il lui concéda, par une faveur insigne, la juridiction épiscopale sur les paroisses qui lui avaient été données par l'empereur. Cette concession ne se trouve plus dans le Cartulaire, mais elle est mentionnée dans le renouvellement qui en fut fait en 1021 (p. 307).

Le monastère de St-Sauveur prenait tous les jours de nouveaux accroissements: le vieux tyern Ratuili, après avoir partagé ses biens entre ses enfants, se refira dans l'abbaye et y fut inhumé après sa mort. Son fils Catworet y choisit également sa sépulture, après avoir offert au monastère son jeune fils. A son exemple, beaucoup de seigneurs offrirent



aussi leurs enfants dans le même lieu. Des prêtres distingués, qui jouissaient d'une grande considération dans le monde, abandonnèrent le siècle, pour se retirer à Redon, et gagner le ciel en pratiquant l'obéissance et la pauvreté. Ainsi s'augmentait chaque jour le nombre des habitants du monastère ; on y voyait briller en même temps la charité, l'abstinence, la chasteté et toutes les autres vertus religieuses.

A ces consolations se mêlèrent, comme toujours, quelques amertumes. Illoc, le même qui avait été si vertement apostrophé par Nominoé, avait fait une ligue avec tous ses proches pour chasser les religieux, ou même pour les tuer, s'il n'y avait pas moyen de réussir autrement. Mais cet ennemi, si fier et si cruel, ayant été témoin de la guérison miraculeuse d'un labourer obtenue par les prières des moines, fut saisi de crainte et les laissa dès lors tranquilles.

Il avait un neveu nommé Hingant, qui avait secondé ses violences contre les religieux. Celui-ci se présenta un jour au monastère, et fit dire à l'abbé que s'il ne lui donnait une épée de la valeur de cinq sous d'or, il lui ferait tout le mal possible. Le saint abbé n'ayant pu satisfaire à cette demande, parce qu'il n'avait pas cette somme, Hingant s'en retourna furieux, repassa la rivière d'Oust, et reçut, en débarquant, un coup de pied, dont il mourut au bout de trois jours.

Un autre seigneur, nommé Riswélen, extorqua de l'abbé la somme de vingt sous d'or, pour acheter un cheval et une cuirasse. Mais Dieu ne laissa pas ce vol impuni, et plus tard, sous le règne d'Erispoé, le coupable périt dans une course des Français en Bretagne.

La réputation du monastère commençait à s'étendre au loin, puisqu'un aveugle, nommé Goislen, du pays de Poitiers, vint à Redon, pour y demander sa guérison. S. Convoïon fit prier toute la communauté pour ce pauvre malheureux, et lui donna ensuite, pour se laver les yeux, l'eau qui avait servi à purifier les mains des prêtres. Aussitôt l'aveugle recouvra la vue, et rendit grâces à Dieu d'un si grand bienfait.

#### 11. — S. APOTHÈME

Convoïon, toujours attentif à tout ce qui pouvait procurer des secours spirituels à ses frères et de puissants interces-

seurs auprès de Dieu, cherchait depuis quelque temps le moyen d'enrichir sa maison de quelques reliques considérables. Dans ce dessein, il se rendit à Angers avec deux de ses religieux, nommés Louhemel et Heldemar, et logea dans la ville chez un homme de piété, appelé Heldewald. Il fit confidence à son hôte du but de son voyage, et apprit de lui qu'il y avait dans la ville le corps d'un saint évêque nommé Apothème. C'était un évêque d'Angers, contemporain de St-Martin de Tours. — « Mes très chers frères, disait Heldewald, écoutez ce que je vous dis : S. Apothème évêque était un homme incomparable, et Dieu opère fréquemment des miracles par son intercession. Aussi, les années dernières, quelques religieux de France ont voulu enlever son corps pendant la nuit, mais ils n'ont pas seulement réussi à le remuer. Essayez la même chose, et si le saint consent à s'en aller avec vous, Dieu favorisera votre entreprise. Restez encore ici aujourd'hui et demain ; le troisième jour vous irez à l'église et vous y resterez cachés jusqu'à la nuit ; pendant que les gardiens de l'église seront endormis, vous ouvrirez le tombeau sans bruit et vous ferez tout dans le plus grand silence, car tous les jours il y a un concours de peuple autour du tombeau du saint évêque. »

Les trois religieux de Redon rendirent grâce à Dieu de cette découverte, et se rendirent à l'église, munis de ce qui était nécessaire pour ouvrir le tombeau. Le désir de posséder les reliques insignes d'un saint leur faisait oublier qu'ils allaient commettre un vol véritable ; aussi il n'y a qu'une grande simplicité qui puisse excuser leur action. Ils prièrent Dieu dans le silence de favoriser leur entreprise, et profitant des ténèbres de la nuit, ils levèrent le couvercle du tombeau, prirent les saintes reliques, traversèrent la ville sans trouver personne, et reprirent le chemin de leur pays.

Arrivés à Langon, ils envoyèrent prévenir la communauté d'accourir à la rencontre de ce précieux dépôt. Le bruit s'en répandit bientôt dans toute la province, et un concours immense de toutes sortes de personnes accompagna le saint corps, qui fut porté au monastère au chant des hymnes et des psaumes. Il arriva, le même jour, qu'un enfant aveugle recouvra la vue en touchant la châsse du saint : ce miracle

aussitôt divulgué augmenta encore la confiance que l'on avait déjà en S. Apothème. Les précieuses reliques furent déposées dans l'église de S. Sauveur, du côté de l'orient; on y vint en foule se recommander à ce puissant intercesseur, et l'on crut voir, dans les fréquents miracles que Dieu opéra par son moyen, une approbation authentique du pieux larcin, qui avait privé les Angevins de ce trésor sacré.

On ne sait pas au juste en quelle année eut lieu cette solennelle translation; mais on peut la placer approximativement vers 840, puisqu'un acte du Cartulaire de Redon (p. 165) mentionne en 843 le corps de S. Apothème dans l'église de S. Sauveur.

Cette recherche ou cet amour des reliques est un des traits caractéristiques du Moyen-âge. La chose allait parfois trop loin: ainsi les habitants d'une localité de l'Aquitaine, émerveillés de la sainteté de S. Jean Gualbert, qui traversait leur pays, formèrent entre eux le complot, (heureusement resté sans exécution), de l'assassiner, afin d'être assurés de posséder ses reliques.

## 12 — NORMANDS

En Bretagne les populations n'avaient pas besoin de comploter la mort des saints, pour posséder leurs reliques: les Normands se chargeaient alors de la besogne. Ainsi, le 24 juin 843, ces barbares entrèrent dans la Loire, saccagèrent la ville de Nantes, forcèrent la cathédrale, et y massacrèrent le saint évêque Gohard, avec une foule de prêtres, de clercs, de moines et de laïques. Trois mois après, les Nantais, n'ayant pas encore reçu de pasteur, prièrent Susan, évêque de Vannes, de vouloir bien réconcilier leur église et la rendre au culte; ce qui fut fait le 1<sup>er</sup> octobre de la même année.

C'est aux invasions normandes que fait allusion l'hymne de la Toussaint, qui fut composée à cette époque:

*Auferte gentem perfidam  
Credentium de finibus.*

Cependant l'empereur Louis le Débonnaire était mort le 20 juin 840, et ses trois fils, Lothaire, Louis et Charles

s'étaient battus avec acharnement à Fontenay, le 25 juin 841, pour le partage de sa succession. La France échut à Charles, surnommé plus tard le Chauve.

## 13. — AFFRANCHISSEMENT

Nominoé, gouverneur de Bretagne, avait d'abord reconnu ce prince; mais en 842, il se laissa séduire par un certain Lambert, qui convoitait le comté de Nantes. Secourant donc le joug des rois francs, il fournit, en 843, à Lambert le moyen de s'emparer du comté de Nantes, et envahit lui-même le territoire de Rennes. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque Nantes et Rennes n'appartenaient pas à la Bretagne: elles en constituaient la *Marche* ou la lisière. L'année suivante, 844, Nominoé s'avança jusqu'au Mans et ravagea ensuite le Poitou.



Monnaie de Charles le Chauve.

Charles le Chauve, qui avait déjà paru sur les frontières de la Bretagne, y revint en 845,

avec une puissante armée, et rencontra le prince breton auprès du petit monastère de Ballon, en Bains. La bataille dura deux jours, le 22 et le 23 novembre, et eut pour résultat l'anéantissement presque complet de l'armée franque et l'affranchissement définitif de la Bretagne. Le Roi se résigna à traiter en 846 et accepta le fait accompli.

Nominoé fut moins heureux contre les Normands ou les Danois. Ces barbares descendirent sur les côtes de Bretagne en 847 et portèrent partout la désolation. Les Bretons furent battus trois fois de suite, et leur prince ne put renvoyer l'ennemi qu'en le comblant de présents. — Ces invasions normandes n'étaient encore que le prélude d'invasions plus considérables et plus dévastatrices, qui allaient faire un désert de notre pays. Avant de raconter les bouleversements qu'elles produisirent, il ne sera pas inutile de jeter un coup d'œil sur les établissements du diocèse de Vannes, au IX<sup>e</sup> siècle.

## 14. — DIOCÈSE

Outre la jeune abbaye de Redon, il y avait l'antique abbaye de Rhuys fondée au VI<sup>e</sup> siècle par S. Gildas, le monastère de Castennec, l'abbaye de Locminé ou de Moréac, le monastère double de Lannec en Plœmeur fondé au VI<sup>e</sup> siècle, et celui de Locoal au VII<sup>e</sup> siècle.

A la suite de ces grands établissements, il y avait d'autres monastères moins importants ou moins connus, comme Coetlahen en Sarzeau, St-Cado en Belz, St-Serge et St-Ducocan en Cléguérec, Conoch ou Ste-Leuférine en Ruffiac, Ballon, Busal et Cournon en Bains, Bourgerel en Noyal-Muzillac, Guernvital et St-Thovi, qu'on ne sait où placer, etc., etc. (*Cart. Rot. passim*).

On pourrait ajouter à cette énumération tous les lieux qui portent encore aujourd'hui le nom significatif de *Moustoir*, en souvenir d'établissements monastiques détruits, tous ou presque tous, par les Normands; comme par exemple le Moustoir en Arradon, le Moustoir en Crach, le Moustoir en Carnac, le Moustoir en Caudan, le Moustoir en Merville, le Moustoir en Inguiniel, le Moustoir en Malguénac, le Moustoir-Remungol, le Moustoir-Radenac, le Moustoir-blanc ou Monterblanc, le Moustoir en Elven, le Moustoir en St-Jean-Brévelay, le Moustoir-Maria en Larré, etc., etc.

Quant au clergé séculier, il était disséminé sur toute la surface du diocèse, suivant l'importance des localités. Le mot *parrochia* désignait alors le *diocèse*; il ne s'appliquait pas encore aux paroisses dans le sens moderne; la paroisse rurale ne semble pas avoir porté le titre de *parrochia* avant le XII<sup>e</sup> siècle; jusque là elle est appelée *plebs* en latin, et *plou* en breton.

C'est ainsi que le cartulaire de Redon nous fait connaître au IX<sup>e</sup> siècle les *peuples* ou *plou* suivants: Allaire, Arzon, Augan, Bains, Brain, Caden, Campénéac, Carentoir, Caro, Cléguérec, Guër, Guillac, Lanouée, Locmariaquer, Kervignac, Langon, Malansac, Marzan, Molac, Peillac, Pleucadeuc, Plouhinec, Ploërmel, Pluherlin, Ruffiac, Renac, Sérent, Sixt, Tréal.

La dénomination de *plou* se rencontre aussi dans les noms

suivants: Plaudren, Péaule, Plescop, Plœmel, Pluren, Plougoumelen, Plouharnel, Plouray, Ploerdut, Plumelec, Plumelin, Plumergat, Pluneret, Pluvigner, Pluméliau, Plouay, Plœmeur, Pleugriffet.

Voilà une cinquantaine de paroisses, qui existaient certainement au IX<sup>e</sup> siècle, au moment des premières invasions normandes. A cette liste, il faut ajouter sans hésitation toutes les paroisses, dont l'immense étendue prouve l'ancienneté, comme Ambon, Baden, Baud, Béganne, Belz, Bignan, Bourg-Paul, Brech, Bubry, Camors, Carnac, Caudan, Cléguer, Crach, Elven, Erdeven, Grand-Champ, Groix, Guégon, Guéhenno, Guémin, Guern, Guidel, Inguiniel, Languidic, Limerzel, Lomelo, Malguénac, Melrand, Mendon, Moréac, Naizin, Nostang, Noyal-Muzillac, Noyal-Pontivy, Priziac, Questembert, Quiberon, Quistinic, Redené, Réguiny, Riantec, S.-Jean-Brévelay, S. Servan, Sarzeau, Silffac, Sulniac, Surzur, Theix.

A part quelques paroisses de création postérieure, le diocèse de Vannes était donc constitué au IX<sup>e</sup> siècle à peu près comme il l'a été jusqu'à la révolution de 1790.

## CHAPITRE VII

# SCHISME

(800-800)

1. SIMONIE. — 2. ROME. — 3. LÉON IV. — 4. DÉPOSITION. —
5. SCHISME. — 6. SUITE. — 7. ERISPOÉ. — 8. COMMONI-
- TORIUM. — 9. NORMANDS. — 10. MOINES. — 11. SALOMON. —
12. ÉVÊQUES. — 13. MORTS. — 14. DILÈS. — 15. PRÉSENTS. —
16. MEURTRE.

### 1. — SIMONIE

L'INDÉPENDANCE de la Bretagne avait été reconnue en 846 par Charles le Chauve; toutefois, comme l'a remarqué M. de La Borderie, il restait sur cette terre affranchie une trace vivante, et peut-être dangereuse, de la domination renversée : c'étaient plusieurs évêques de race étrangère, imposés par les rois francs, et dont Nominoé redoutait l'influence. Comme il songeait aux moyens de les réduire à l'impuissance, le vénéré fondateur de l'abbaye de Redon, S. Convoïon, vint à point nommé lui dénoncer le scandale donné par ces prélats, qui ne conféraient les ordres qu'à prix d'argent, et se rendaient ainsi coupables du crime de *simonie*.

« Prince, lui dit-il, vous ignorez sans doute que votre pays est menacé de malheur par la conduite criminelle des évêques,

qui vendent les ordres sacrés à prix d'argent. Je vous dis que si ce désordre scandaleux n'est pas déraciné au plus tôt, vous et votre peuple vous éprouverez les effets de la colère de Dieu et de tous les saints. »

A cette révélation, Nominoé se leva plein de colère, car, dit le biographe contemporain, il avait réellement le zèle de Dieu, seulement son zèle n'était pas suivant la science.

Il convoqua aussitôt tous les évêques de la province, avec des docteurs et des juristes. Cette première assemblée eut lieu en 847, au château de Coetlou, suivant une charte de Redon (p. 87). Quelques antiquaires ont cru retrouver les traces de ce palais à Coetleu, en S. Congard.

La réunion fut solennelle : là se trouvèrent Susan, évêque de Vannes, Félix de Quimper, Libéralis de Léon, Main d'Aleth, et Salacon de Dol. On lut d'abord les canons apostoliques et les divers règlements des pères, qui condamnaient la simonie; puis les théologiens et les juristes de Nominoé demandèrent aux évêques pourquoi ils recevaient des présents pour les ordres sacrés. Ceux-ci répondirent : « Ce ne sont point des présents que nous recevons de nos prêtres, c'est une simple marque d'honneur que nous recevons, et que nous continuerons de recevoir. » Le plus obstiné dans sa défense était Susan, évêque de Vannes.

Après bien des altercations, il fut réglé que deux des évêques seraient députés à Rome, pour rendre compte au Pape de ce qui se pratiquait et pour demander sa décision. Les évêques choisirent, pour les représenter, Susan de Vannes et Félix de Quimper. Nominoé, de son côté, pria Convoïon de les accompagner, pour être témoin du jugement, et le chargea d'offrir au saint Père une couronne d'or, ornée de pierreries et de demander en retour le corps de quelqu'un des martyrs qui avaient gouverné l'Église romaine après S. Pierre.

Les députés des deux partis étaient porteurs des lettres de leurs commettants. Les évêques expliquaient au Pape le point précis sur lequel roulait l'accusation, et signalaient en même temps quelques irrégularités commises dans la province. Nominoé marquait au Pontife la simonie des prélats, le suppliait de lui donner un corps saint, et le pria de tenir son projet de relever le royaume de Bretagne (Pr. I 283).

## 2. — ROME

En arrivant à Rome, S. Convoïon fut reçu par Léon IV. Il lui remit aussitôt les présents et la lettre de Nominoé. Le Pape lui dit qu'il examinerait l'affaire des évêques en concile; il reçut avec plaisir la couronne d'or qu'on lui offrait, et donna à son tour le corps de S. Marcellin, pape et martyr; quant à la Bretagne, il répondit qu'il n'avait pas vu dans les archives romaines qu'elle eût jadis constitué un royaume complètement indépendant de la France, mais qu'il permettait cependant à Nominoé de prendre le titre de Duc, et de porter un cercle d'or aux jours solennels, comme les autres Ducs. Enfin il donna à S. Convoïon la chasuble dont il se servait pour célébrer les saints mystères.

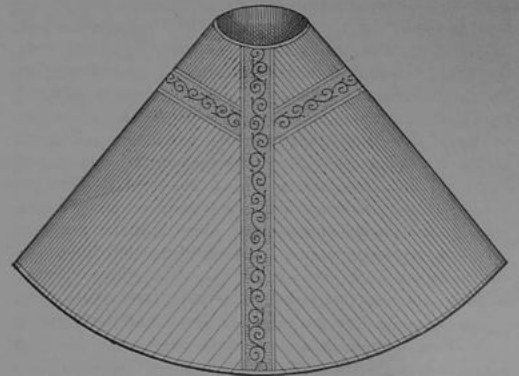
Les évêques députés furent également reçus avec bonté par le souverain Pontife. Léon IV réunit aussitôt un synode, pour examiner leur affaire, et y admit comme témoin le vénérable Convoïon. C'était vers le mois de janvier, en 848. Les évêques assemblés demandèrent aux deux députés comment ils avaient osé recevoir des présents pour les ordinations. Susan et Félix répondirent : « Si nous l'avons fait, nous ignorions que ce fut défendu. » Alors un archevêque nommé Arsène leur dit : « Un évêque ne doit point ignorer ses devoirs; votre réponse n'est pas suffisante. » — Le pape Léon dit à son tour : « Il faut accepter l'autorité de l'Evangile, or le Seigneur a dit : si le sel perd sa force, avec quoi l'assaisonnera-t-on? Si un évêque, un prêtre ou un diacre a été ordonné pour de l'argent, celui qui a fait l'ordination et celui qui l'a reçue doivent être déposés. » — Conformément à ces anciennes règles, il fut ordonné dans ce synode, qu'un évêque ne recevrait de présents pour aucune ordination ecclésiastique; que ceux qui en recevraient seraient déposés, et qu'on mettrait d'autres évêques à leur place (*Pr.* I. 253).

Ainsi se termina l'assemblée; elle avait rappelé la règle, mais elle n'en avait pas fait l'application immédiate aux prélats accusés; c'était désormais l'affaire du métropolitain et de son synode. Les évêques députés prirent congé du Pape. Celui-ci leur donna une lettre en réponse à celle qu'ils lui

avaient remise. Cette lettre a été heureusement conservée, et elle jette un grand jour sur la situation de l'église de Bretagne. Aussi nous nous empressons d'en donner la traduction à nos lecteurs; le texte latin se trouve dans les *Preuves de D. Morice*, I. 289, et dans les *Conciles du P. Sirmond*, III.

## 3. — LÉON IV

« LÉON aux très révérends et très saints collègues, évêques de la nation bretonne. — Les écrits, que vous nous avez adressés, nous montrent avec quel soin et quelle vigi-

Chasuble du IX<sup>e</sup> siècle.

lance, vous procurez la nourriture divine aux troupeaux qui vous ont été confiés. Aussi j'éprouve une joie très vive, et par suite de la recherche des points douteux, je me sens délivré de la crainte d'une certaine négligence qui me tourmentait pour les faibles de ce pays; je suis comme relevé d'une grave maladie, et malgré la souffrance physique, je suis maintenant sans inquiétude d'esprit. Car, ayant appris que quelques laïques s'ingéraient trop dans les cures ecclésiastiques, et



obligé de répondre soigneusement à leurs questions, je croyais que vous, qui êtes chargés des intérêts de Dieu et de l'Eglise, vous dormiez; mais maintenant que, par la grâce de Dieu, je connais vos députés et les prélats de vos églises, je suis plus rassuré qu'auparavant.

» Laissant maintenant de côté la députation commune de tous les révérendissimes évêques, vous demandez si ceux qui par un lucre honteux ne craignent pas de vendre des colombes dans le temple du Seigneur et de se souiller témérairement du crime de Simon, peuvent faire pénitence en conservant leur ordre, ou s'ils doivent perdre leur rang. A ceux qui auront été convaincus de ce crime abominable et proscrit par plusieurs conciles, nous ne pouvons accorder aucun adoucissement de pénitence; nous ne pouvons aller à l'encontre de tant de pères, et nous voulons être assurément de leur avis. Cependant tout doit se juger en concile, car nous n'acceptons aucune condamnation comme valide contre un évêque, s'il n'y a pas le nombre voulu de juges, c'est-à-dire douze évêques ou au moins soixante-douze témoins recevables, qui auront prêté serment sur les quatre Evangiles de ne rien dire de faux: telle est la règle, que nous a laissée le B. Silvestre et que l'Eglise romaine conserve. Et si parmi les accusés, il se trouve un évêque qui en appelle au siège de Rome, personne ne pourra prononcer contre lui une sentence définitive.

» Quant aux autres points que vous nous exposez, et sur lesquels vous nous demandez notre avis, nous allons vous répondre d'après l'avis des pères ou d'après l'antique tradition.

» I. Vous demandez d'abord quels sont ceux qui sont compris dans l'ordre ecclésiastique. Ce sont incontestablement les évêques ordonnés et les clercs. Nous ne pensons pas que vous l'ignoriez; vous l'avez appris des hommes apostoliques. Aussi quand, dans les conciles, les évêques rédigent des lois, quel est celui qui les promulgue en dehors des évêques?

» II. Chaque paroisse doit être régie, sous le pouvoir et la protection de l'évêque, par des prêtres ou d'autres clercs choisis avec la pensée de Dieu; le prélat a le droit de circuler et de visiter, selon qu'il lui paraît nécessaire ou utile.

» III. Quant aux eulogies ou présents à porter aux synodes,

il n'y a rien de fixé par les anciens; cela dépend de la volonté de chaque prêtre. S'il y avait obligation de payer tribut, on viendrait peut-être moins volontiers aux synodes; il ne faut donc rien imposer, mais on peut accepter ce qui est spontanément offert (Voilà l'origine du *jus cathedaticum*.)

» IV. Pour les divinations et les maléfices, il est écrit dans les sacrés canons que ceux qui les pratiquent, ou qui introduisent chez eux les devins et les sorciers, pour connaître quelque chose ou faire un maléfice, sont soumis à une pénitence de cinq ans. Nous mettons au même rang le sort, qui sert chez vous à juger tout: c'est la même chose que les pères ont déjà condamnée; nous ne voulons plus l'entendre nommer parmi les chrétiens et nous en ordonnons la suppression sous peine d'anathème.

» V. Ainsi qu'il a été défini par les pères, aucun ne peut épouser une personne de sa famille; autrement qu'il soit anathème. Il faut observer soigneusement à cet égard les décrets de Grégoire II.

» VI. Il ne convient pas de juger d'après les livres et les commentaires des écrivains, et de laisser les canons des saints conciles ou les règles décrétales, qui chez nous sont mises au rang des canons et employées dans tous les jugements ecclésiastiques. Les canons sont ceux des Apôtres, et ceux des conciles de Nicée, d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangres, d'Antioche, de Chalcedoine, de Sardique, de Carthage, et d'Afrique. Les décrétales sont celles des pontifes romains Silvestre, Sirice, Innocent, Zozime, Célestin, Léon, Gélase, Hilaire, Symmaque et Simplicien.

» Telles sont toutes les sources, d'après lesquelles les évêques jugent, et d'après lesquelles les clercs et les évêques eux-mêmes sont jugés. S'il arrive un cas si extraordinaire qu'il ne puisse être résolu par ces lois, il faut alors recourir aux sentences des saints Jérôme, Augustin et Isidore, dont vous parlez, ou aux ouvrages des autres saints docteurs, ou bien encore en référer au Siège Apostolique.

» C'est pourquoi je ne crains pas de dire à haute voix et de le répéter, que celui qui ne reçoit pas les susdits statuts des saints Pères, que nous appelons canons, qu'il soit évêque, clerc ou laïque, est convaincu par là-même d'avoir abandonné

de fait la foi catholique et apostolique, et de ne plus croire efficacement aux quatre saints et véritables évangiles du Christ. »

Telle est la lettre du pape Léon IV aux évêques de Bretagne. C'est une des pièces importantes du procès, qui leur est intenté, et nous avons cru, pour cette raison, devoir la citer tout au long.

S. Convoion et les évêques députés quittèrent Rome, et arrivèrent bientôt dans leur patrie. Les reliques de S. Marcellin, apportées par l'abbé de Redon, donnèrent lieu à de grandes fêtes religieuses. La translation solennelle s'en fit un dimanche de février de l'an 848 (*Cart. p. 88*), en présence de Nominoé, des évêques, des grands de la province et d'un peuple innombrable.

#### 4. — DÉPOSITION

Nominoé avait convoqué à cette fête plusieurs évêques des provinces voisines, et aussitôt après la cérémonie il leur soumit l'affaire des prélats simoniaques. Cette nouvelle assemblée eut lieu à Redon même, suivant les anciennes Chroniques, (*Pr. I. 284*), et non à Coetlou, comme l'a cru D. Lobineau. Le procès fut examiné avec toute la maturité désirable. Nominoé, trouvant que l'affaire ne marchait pas assez vite à son gré, accepta sur les entrefaites un stratagème proposé par un de ses serviteurs. Cet émissaire alla trouver les évêques accusés, et feignant de leur parler en ami, il leur dit que s'ils ne s'avouaient pas coupables, ils seraient déshonorés par de faux témoins, et que s'ils ne donnaient pas leur démission, ils seraient certainement mis à mort.

Cette manœuvre frauduleuse eut un plein succès. Le lendemain, l'assemblée s'étant réunie dans le monastère de S<sup>t</sup> Sauveur, de faux témoins accusèrent les prélats simoniaques de plusieurs crimes. Ceux-ci effrayés ne répondirent rien, et interrogés par les autres évêques s'ils connaissaient la vérité des crimes qu'on leur reprochait, ils dirent d'une manière générale qu'ils étaient coupables; en conséquence

ils déposèrent leurs crosses et leurs anneaux, en signe de démission, devant toute l'assemblée, et se retirèrent en France, près de Charles le Chauve.

Ces prélats fugitifs étaient Susan de Vannes, Félix de Quimper, Libéralis de Léon, et Salacon de Dol; Main évêque d'Aleth n'en faisait pas partie. Nominoé, heureux de ce résultat, choisit aussitôt Courantgen pour Vannes, Anaweten pour Quimper, Isaïe (?) pour Léon, et Festien pour Dol, et les fit sans doute sacrer par les évêques présents.

Enhardi par ce premier succès, il voulut créer d'une manière fixe deux nouveaux évêchés, aux dépens de celui de Dol, qui embrassait presque toute l'ancienne Domnonée, et désigna les monastères de Tréguier et de S. Brieuc pour sièges des nouveaux prélats. Enfin, pour dédommager l'évêque de Dol de la diminution de son territoire, il le déclara métropolitain de toute la Bretagne.

#### 5. — SCHISME

Que penser de toute cette révolution religieuse? — Il y a ici trois choses bien distinctes : la déposition des évêques, l'érection de deux sièges nouveaux, et la création d'une métropole. — La démission des quatre évêques ayant été obtenue par fraude était irrégulière et anticanonique, et par conséquent leurs successeurs étaient des intrus. — L'érection de deux sièges nouveaux, sans l'intervention du métropolitain, était également irrégulière; mais comme elle était avantageuse aux âmes, l'Eglise la ratifia bientôt. — La création d'une métropole nouvelle, altérait la source de la juridiction ecclésiastique, puisque les évêques recevaient alors leur institution de l'archevêque; l'Eglise romaine ne voulut pas accepter ce changement schismatique. Les autres évêques bretons, au bout de deux siècles, se détachèrent successivement de Dol, pour se soumettre à Tours, et les évêques de Dol, après une lutte de trois siècles, durent reconnaître de nouveau la suprématie du métropolitain de Tours.

Quant à Nominoé, il poussa son entreprise jusqu'au bout; et après s'être affranchi de la juridiction du métropolitain de

Tours, il voulut s'affranchir de la suzeraineté du roi de France et devenir roi lui-même. Comme tous les fondateurs de dynastie, il voulut faire sanctionner sa jeune royauté par l'Eglise, et après avoir convoqué tous les évêques de Bretagne à Dol, il y reçut solennellement, des mains de son nouveau métropolitain l'onction et la couronne royales.

Les comtés de Rennes et de Nantes ne lui appartenaient pas encore définitivement, mais les évêques de ces régions subissaient déjà son influence : Warnaire de Rennes lui était favorable, mais Aclard de Nantes lui était hostile. Ce dernier n'ayant pas voulu assister à son sacre, Nominoé le chassa de son siège et lui substitua Gislard, du clergé de Vannes.

Tous ces envahissements religieux et politiques ne pouvaient passer sans protestation. Les évêques déposés, ainsi que le métropolitain de Tours, se plaignirent au roi Charles le Chauve ; mais celui-ci occupé à faire la guerre à son neveu Pépin et à traiter avec ses frères Lothaire et Louis, ne put leur procurer une réparation immédiate. Le pape Léon IV lui-même écrivit à Nominoé une lettre, dont Gratien nous a conservé un fragment ; il y traite Gislard de voleur et de brigand, pour avoir usurpé le siège d'un évêque vivant, et exhorte le prince à ne point soutenir cet intrus, quelques présents qu'il lui fasse. Nominoé soupçonnant que cette lettre pouvait être offensante pour lui, refusa de la recevoir, et le porteur dut s'en retourner en France.

Sur les entrefaites (840) vingt-deux évêques, dont quatre étaient métropolitains, se réunirent à Tours, ou plutôt à Paris, et adressèrent également à Nominoé une lettre très énergique contre ses usurpations. « Par suite de votre ambition, disent-ils, la terre des chrétiens a été dévastée, les temples ont été en partie renversés, en partie brûlés avec les reliques des saints. Les biens des églises ont été confisqués, les héritages des nobles enlevés, la vie et la liberté ôtées à nombre d'hommes, les rapines, les adultères et les viols multipliés, les évêques légitimes chassés et remplacés par des voleurs, des larrons et des mercenaires. La province de S<sup>t</sup> Martin, dont vous faites partie, quoique vous disiez, a été divisée, et tout l'ordre ecclésiastique bouleversé. . . »

## 6. — SUITE

Mais rien ne put le toucher, et le prince breton, avec l'opiniâtreté propre à sa race, maintint ce qu'il avait établi. Et pour montrer qu'il ne reculerait pas, il entra sur les terres de France, s'empara d'Angers et menaça Le Mans. Puis apprenant que Charles le Chauve était venu mettre garnison à Rennes et à Nantes pendant son absence, il revint sur ses pas, reprit ces deux villes et les fit démanteler, pour n'être pas obligé de les assiéger une autre fois. Il retourna ensuite au Mans et s'en rendit maître.

Rentré en Bretagne, Nominoé se prit à réfléchir enfin aux maux qu'il avait causés à plusieurs églises, et il commença à les réparer sincèrement. Il ne paraît pas avoir inquiété S. Convoïon pour avoir demandé au roi Charles le Chauve et avoir obtenu de lui, le 3 août 850, la confirmation des libéralités faites à son abbaye par Louis le Débonnaire en 834 et 836, ainsi que le droit d'élire l'abbé du monastère, conformément à la règle de S. Benoît. (*Cart. Rot.* p. 363.)

En cette même année 850, s'accomplit à Redon un miracle, dont les circonstances sont assez curieuses. Un moine de Spolète, élevé au diaconat, avait tué l'un de ses frères, sans le vouloir, et en témoignait le plus vif regret. Les religieux, témoins de son désespoir, lui conseillèrent d'aller à Rome se prosterner aux pieds du Pape et lui demander pénitence. Il le fit et raconta le malheur qui lui était arrivé. Le Saint Père lui fit mettre au cou et aux bras des liens de fer, comme c'était la coutume de le faire à l'égard des homicides, et lui ordonna de visiter les lieux célèbres par leur sainteté, et de demander sans cesse à Dieu le pardon de sa faute. — Le diacre se soumit à cette pénitence. Après avoir visité les principaux sanctuaires de Rome, il fut averti en songe d'aller en Bretagne, au monastère où reposait le corps du pape S. Marcellin, avec l'assurance que ses chaînes y seraient brisées. Il se mit en chemin, avec l'agrément du pape, traversa l'Italie, la Bourgogne et la Neustrie, et arriva enfin à Redon le samedi saint. — Il assista à l'office de la nuit avec les religieux et le peuple. Les leçons finies, et le temps de chanter

l'Évangile venu, un prêtre de la communauté, nommé Omin, s'habilla pour lire l'Évangile. Pendant cette lecture, toutes les chaînes du pèlerin furent brisées et les morceaux en furent jetés loin de lui, avec un bruit qui surprit tout le monde. Le matin, le diacre raconta tout ce qui lui était arrivé, et comment Dieu l'avait envoyé en ce saint lieu, pour y recevoir la délivrance du corps et de l'âme. Après avoir loué Dieu d'une si grande faveur, et s'être reposé quelques jours dans le monastère, il retourna à Rome, et ne cessa, tout le reste de sa vie, de bénir le Père des miséricordes.

L'année suivante, 851, Nominoé se laissa entraîner par Lambert à recommencer la guerre. Il traversa l'Anjou, et il arrivait à Vendôme, quand la mort l'arrêta brusquement. Son corps fut ramené en Bretagne et inhumé à St-Sauveur de Redon (*Cart. R. p.* 450). Si les moyens employés par lui, pour affranchir son pays, ne peuvent être tous reconnus par le droit, il lui reste toujours la gloire d'avoir fondé l'unité nationale de la Bretagne et d'avoir reculé ses limites jusqu'à la Mayenne.

#### 7. — ERISPOÉ

Erispoé, son fils et son successeur, dut repousser une nouvelle invasion du roi de France. Charles le Chauve, complètement battu, fit la paix à Angers, en 851, et céda définitivement aux Bretons les territoires de Retz, de Nantes et de Rennes, jusqu'à la Mayenne. Il remit lui-même à Erispoé les insignes royaux, ce qui impliquait la reconnaissance de tous les droits souverains; le seul dédommagement qu'il obtint fut cet hommage libre et fier, rendu l'épée au côté, la couronne en tête, les mains dans les mains, sorte de politesse féodale, la seule que les rois de France arracheront désormais aux ducs de Bretagne.

Convoion, toujours attentif au bien de son monastère, pria Erispoé de reconnaître, comme l'avait déjà fait le roi de France, le droit des moines de Redon de choisir leur abbé, le cas échéant. Le prince breton, qui se trouvait alors à Gael avec sa cour, lui accorda sa demande et lui délivra le diplôme suivant :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Erispoé, par la grâce de Dieu, prince de la province de Bretagne. Comme il est d'usage dans l'Eglise d'écrire, en vue de l'avenir, tout ce qui s'y fait de juste et de religieux, soit par autorité divine soit par autorité humaine,

sachent tous les nobles de Bretagne tant évêques et clercs que laïques, que le vénérable abbé Convoion, qui a bâti le monastère de S. Sauveur de Redon, avec le concours et le consentement de notre père Nominoé et des nobles de la Bretagne, est venu nous trouver au monastère de de ses frères et a demandé devant les fidèles de Bretagne, tant évêques que laïques, de lui accorder ainsi qu'à ses moines, présents et futurs, le droit de choisir leur abbé, conformément à la règle de S. Benoît, c'est-à-dire de n'accepter aucun étranger, ni aucun de leurs frères, sans l'avis et le consentement de toute la communauté.

» Sachant que cette demande est conforme au droit et à la raison, de l'avis et du consentement de notre cousin Salomon, de notre fils Conan, des évêques présents, savoir Courantgen de Vannes, Anaweten de Cornouailles, Retwalatr d'Aleth, Clutvoion (de St-Brieuc?), de Festgen prêtre, de Félix diacre, et de beaucoup de nobles bretons, savoir Paschwéten, Riwelen, Dumvallou, Brient, Sabioc, Vihomarc, Hoetwalart, Sperevi, Bili, Albri, Arthur, Cominan, Ewon, Haelvieu, Tutworet, Roenwallou, Arthui, nous leur avons accordé ce que Nominoé notre père de bonne mémoire leur avait déjà accordé sous son sceau,



Cercueil en pierre, de Noyal-Pontivy.  $\frac{1}{35}$

à savoir qu'ils n'aient pas d'autre abbé en dehors de celui qu'ils auront choisi conformément à la règle de S. Benoît. — Et afin que cette concession soit plus ferme et plus stable, dans le présent et dans l'avenir, nous l'avons signée de notre main et fait signer par tous les nobles susdits, puis nous l'avons fait sceller de notre sceau, ce 19 mai (853?). » (*Cart. Rot. p. 365*).

Non content de confirmer ce que d'autres avaient donné, Erispoé voulut donner lui-même des biens à l'abbaye de Redon et s'inscrire parmi ses principaux bienfaiteurs. Ainsi, vers 854, il donna au monastère la paroisse de Caer ou Locmaria-ker, avec les trois tenues d'Avaelon, de Clides et de Vilata, leurs vignes et prairies, leurs terres et colons; il y ajouta l'île de Crialeis, pour fournir des fèves aux moines, et c'est depuis cette donation, que l'île a perdu son nom antique, pour prendre celui de l'île-aux-Moines (*Cart. Rot. p. 55*).

#### 8. — COMMONITORIUM

Au moment de ces donations, le pape Léon IV promulgua un décret, divisé en quarante-deux articles ou capitules, relatifs à la direction des âmes, au gouvernement des églises et à la discipline cléricale. Il est intitulé : *Commonitorium cuiusque Episcopi ad sacerdotes sibi subditos*. — « Recommandations de chaque évêque à ses prêtres. » Il a été inséré, presque mot à mot, dans le Pontifical romain, et l'évêque doit le lire à la fin de chaque synode. La plupart des prescriptions qui y figurent sont encore observées aujourd'hui; quelques-unes seulement caractérisent le passé et méritent d'être citées pour cette raison.

« Observez les veilles canoniques de la nuit, et récitez le *cursus* aux heures prescrites. (On sait que le *cursus*, qui a précédé le bréviaire, était une certaine série de psaumes, et quelquefois même le psautier complet, à réciter quotidiennement)... Que nul n'ait l'audace de célébrer la messe avec l'aube ou tunique blanche qui lui sert de vêtement ordinaire... Nul prêtre ne doit voyager sans porter l'étole... Que chaque prêtre ait un clerc pour lire les leçons et les épitres, répondre à la messe, et chanter les psaumes alternativement... Que

nul n'ait la présomption, sauf le cas d'urgence, de conférer le baptême à d'autres époques que la vigile de Pâques et celle de la Pentecôte... Que tous les fidèles communient trois fois l'an, à Noël, à Pâques et à la Pentecôte... Que les excommuniés n'assistent pas à la messe avec les fidèles...

» Que chaque prêtre ait un missel complet, un lectionnaire, un antiphonaire, et un livre d'homélies... Que chacun ait à sa disposition le livre contenant les exorcismes et les oraisons pour la réception des catéchumènes et pour l'administration du baptême, l'ordre à suivre pour la réconciliation des pécheurs, pour l'extrême-onction des malades et les cérémonies des obsèques. Que chacun possède aussi le rituel des exorcismes et des prières pour la bénédiction du sel et de l'eau, un *cursus* renfermant les heures nocturnes et diurnes, un *comput* renfermant les notions indispensables sur les épâcles, et les règles à suivre pour les fêtes concurrentes et concurrentes, enfin un martyrologe et un pénitentiel. »

En un temps, où tous les livres étaient manuscrits, la bibliothèque sacerdotale, dont S. Léon IV fournit le catalogue, paraîtra peut-être aujourd'hui fort restreinte, elle formait cependant une collection qui devait être très dispendieuse. Tous les prêtres ne pouvaient pas toujours l'avoir en entier. Aussi certains livres d'office, comme les antiphonaires et les lectionnaires, étaient tenus dans le chœur des églises à la disposition des clercs, mais ils étaient attachés par des chaînettes au lutrin ou aux stalles, afin que personne ne put les emporter.

#### 9. — NORMANDS

Cependant les terribles Normands ravageaient de nouveau la Bretagne. Une armée de ces pillards, conduits par un certain Godefroi, ayant pris Nantes et brûlé Angers et Tours, avait établi son quartier général dans l'île de Biéco, au milieu de la Loire. Chassés de ce repaire par une autre bande de Normands et par les Bretons, ils s'engagèrent dans la Vilaine avec une flotte de cent trois voiles, et campèrent à deux milles de l'abbaye (854). Les religieux épouvantés prirent la fuite, en priant Dieu de préserver le couvent de



la fureur des flammes et de la profanation des païens. Un orage affreux, accompagné de tonnerre et d'éclairs, jeta la terreur dans l'esprit des barbares, et leur fit regarder le monastère comme un lieu favorisé du ciel. Au lieu de le piller, ils y envoyèrent de l'or et de l'argent en offrande, et firent allumer des cierges sur tous les autels; ils posèrent même des gardes autour du monastère et de l'église, pour empêcher tout dommage. Cependant soixante de ces barbares, étant entrés dans la sacristie, burent le vin destiné à la messe, mais ils furent punis de mort le jour même.

Les païens n'eurent pas le même respect pour le reste du pays, qu'ils ravagèrent sans ménagement, tuant ceux qui résistaient, brûlant les maisons et faisant un grand nombre de captifs de l'un et de l'autre sexe. Paschuéten, comte de Browérech, et Couranngen, évêque de Vannes, leur opposèrent toutes les troupes qu'ils purent assembler, et défendirent courageusement le pays; mais enfin ils furent accablés, et faits prisonniers. Les moines de Redon, ayant appris leur captivité, traitèrent avec les Normands de la délivrance du comte Paschuéten, et donnèrent pour sa rançon un calice d'or, avec sa patène, pesant soixante-sept sous d'or, c'est-à-dire environ 250 grammes, ou près de 800 francs de notre monnaie actuelle. Le comte, par reconnaissance, donna au monastère quelques salines sur la côte de Guérande (*Cart. R. p. 49, 21*).

L'évêque Couranngen ne recouvra pas si vite la liberté; au mois de mars de l'année suivante (855), il était encore prisonnier, et le roi Erispoé qui s'était enfermé à Vannes pour défendre la ville contre les ennemis, occupait la demeure épiscopale. C'est ce qui résulte d'une charte, dont voici la traduction: « Le moine Winweten avec son abbé Convoïon vint trouver à Vannes Erispoé, roi de toute la Bretagne, au sujet du petit monastère de Sent-Thovi, qu'il avait reçu de ce prince du vivant de Nominoé, et qu'il avait ensuite donné à S. Sauveur en se faisant moine. Quelques personnes murmuraient contre lui et prétendaient qu'il avait donné ce petit monastère sans la permission du roi; mais Erispoé attesta qu'il l'avait donné au prêtre Winweten pendant qu'il portait le costume de chanoine, et qu'il lui avait donné

la permission de le céder à S. Sauveur, en y prenant l'habit. Fait dans la ville de Vannes, dans la demeure de l'Evêque, pendant que les Normands retenaient captif le prélat, le jeudi avant le Carême (14 février 855), en présence d'un grand nombre de nobles, savoir, Erispoé, Salomon, Conan, Paschuéten, Elmarc, Ursant, Semper, Penoth, Hincant, Bili, Hewen. » (*Cart. R. p. 369, 371*). — L'évêque de Vannes fut racheté ou remis en liberté peu après, puisque les barbares quittèrent le pays au printemps de cette année, et n'emmenèrent point leur captif.

## 10. — MOINES

L'abbaye de Redon se maintenait dans sa première ferveur et produisait des religieux remarquables par leurs vertus. Voici quelques notes sur eux.

Leuhemel, l'un des premiers compagnons de S. Convoïon, le suivit dans presque tous ses voyages, et fut nommé prieur ou prévôt du monastère. Il figure avec ce titre dans nombre de chartes de l'abbaye. C'est lui qui fit construire un hôpital pour les malades et les infirmes, et qui en prit généreusement soin; aussi lui a-t-on appliqué les paroles de l'Écriture, en disant qu'il fut l'œil de l'aveugle et le pied du boiteux. A la mort de son abbé, il cessa ses fonctions de prieur, vécut encore quelques années, et mourut de la mort des justes.

Guencalon fut aussi l'un des premiers moines de Redon; il était de noble extraction et avait été l'ami et le conseiller du comte Rorigon; il avait tout quitté pour le service de Dieu et pour le salut de son âme. Dès 833, il avait donné à l'abbaye sa terre de Colworetan, en Augan, ce qui fait présumer qu'il était de ce pays. Son nom ne se retrouve plus que rarement dans le Cartulaire, et on est porté à croire qu'il mourut de bonne heure, pour aller recevoir de Dieu la récompense promise à ceux qui ont tout quitté pour lui.

Condéloc, son frère en religion et en sacerdoce, avait été l'ami du comte Guy, et avait donné, dès 833, la terre de Mellac, en Carentoir, à l'abbaye. Il fut spécialement chargé du soin du jardin, et un jour que les chenilles l'envahirent, il pria le

Seigneur, et ordonna aux insectes de le quitter immédiatement ; telle était sa foi, que les vers obéirent aussitôt. Il célébra la messe tous les jours, avec une piété angélique, et avait reçu de Dieu le don des larmes. Né un dimanche, ordonné prêtre un dimanche, il mourut également un dimanche, suivant la prédiction qu'il en avait faite à ses frères ; son bienheureux trépas eut lieu le 6 novembre, mais on ne saurait en préciser l'année.

Conhoiarn, autre religieux de Redon, avait une figure angélique, un caractère gai et une âme pleine de charité. Un jour qu'il allait à l'hôtellerie, pour laver les pieds des voyageurs, il y trouva un paralytique, et lui ayant lavé les pieds, avec le secours de son frère Fidweten, il lui rendit la santé. Il avait aussi le don des larmes pendant la prière. Après une vision céleste, il remit son âme entre les mains de son Créateur, le 25 janvier, on ne sait en quelle année. Quelques jours après sa mort, il apparut à un hydropique, nommé Anoworet et surnommé le malade du monastère, parce qu'il y demeurait, et il lui rendit instantanément la santé.

Tethwiu, le cinquième compagnon de S Convoïon, avait abandonné le monde de cœur et de pensée et ne s'occupait que de plaire à Dieu. Sa prière était presque continuelle, son abstinence si rigoureuse, qu'elle faisait l'admiration de la communauté. Un domestique de la maison ayant été écrasé sous une charrette chargée de bois, Tethwiu, qui l'accompagnait, se mit en prière et le blessé se releva sain et sauf. Cependant le serviteur de Dieu devint paralytique et muet dans sa vieillesse ; et après avoir supporté ces épreuves durant cinq ans, il s'endormit dans le Seigneur le 11 janvier, et l'un de ceux qui portaient son corps à l'église de S. Sauveur assura qu'il en sortait un parfum délicieux.

Riowen, qui avait donné, en 834, la propriété de Loutinos, en Ruffiac, était un homme d'une simplicité remarquable et d'une pureté de vie admirable. Un jour il sortit par obéissance, avec quelques autres religieux, pour aller faner au-delà de la Vilaine ; un peu avant midi, il demanda à ses frères la permission de les quitter, pour aller offrir le sacrifice de la messe. Arrivé sur le bord de la rivière et ne trouvant plus le bateau qui l'avait amené, il se mit à le chercher de tous côtés.

Dans cette recherche, il crut marcher sur la terre, mais il s'aperçut enfin qu'il avait marché sur les eaux, quand il se vit de l'autre côté de la rivière. Il vécut encore de longues années, après ce miracle, usant d'une grande vigilance sur lui-même. Enfin saisi par la fièvre, il passa au séjour de la béatitude le 14 août, et son corps fut enterré dans le cimetière des frères.

Fidweten, l'ancien compagnon de l'ermite Gerfroi dans la forêt de Lanouée, avait renoncé, sur les instances de Nominoé, au projet de faire des pèlerinages, et s'était retiré à Redon, où il édifica tous les religieux par ses vertus et surtout par son abstinence. Il accompagnait Conhoiarn, lorsque le paralytique fut subitement guéri. Il annonça la chute d'un frère nommé Orbert, qui jeta peu après le froc, mais qui se retira enfin au monastère de S. Pierre de Pavie pour y faire pénitence. Il guérit aussi d'un violent mal de dents un jeune homme, qui plus tard écrivit la vie de S. Convoïon et de ses premiers compagnons. Enfin, attaqué d'un cancer, il supporta patiemment son mal, fit de touchants adieux à ses frères, et alla recevoir, le 11 décembre, la récompense de ses vertus. (D. Morice, Pr. I, 245).



Moine bénédictin.  
au IX<sup>e</sup> siècle.

On aimait à faire des libéralités à une maison habitée par de si saints religieux. Le roi Erispoé, qui avait déjà fait plusieurs dons à l'abbaye, voulut encore en faire un nouveau le 10 mars 857. « La fin du monde approchant, dit-il, etc..., moi Erispoé, considérant la grièveté de mes péchés et de ceux de mon père Nominoé, je donne à S. Sauveur la moitié de la paroisse de Bains, dont mon père avait déjà donné l'autre moitié ; je donne également la petite paroisse de Plaz (Brain), et toutes les îles y attenantes, formées par le vieux cours de la Vilaine (l'une de ces îles s'appelait Ambon, une autre Plaz

ou Venise, etc.) ; je fais ce don, à la prière du vénérable abbé Convoïon et de ses moines, et d'après le conseil de mon cousin Salomon, qui a dit que celui qui donne du pain aux moines doit aussi donner du foin à leurs bêtes. En retour, les moines chanteront tous les jours, tant que leur maison subsistera, un psautier et deux messes, pour mon âme et pour celle de mon père. Et s'il arrive que moi ou une autre personne veuille contester cette donation, elle payera mille sous d'amende à l'intimé et perdra son procès, et ainsi cette donation sera fixe et inébranlable à l'avenir. — Fait au monastère de Redon, dans le pays de Vannes, le mercredi six des ides de mars, sous le règne de l'empereur Hlotaire. — Signes d'Erispoé fils de Nominoé, Salomon fils de Rivallon, Pritient, Paschuéten, Bili, Albrit, etc., Kourantgen, évêque, Festgen, prêtre, Félix, diacre. » (*Cart. R.*, p. 371).

#### 11. — SALOMON

Quelques mois après cette donation, Salomon, qui aspirait au pouvoir suprême et qui ne pouvait se contenter du second rang, conspira contre son cousin Erispoé et ne craignit pas de l'assassiner sur l'autel d'une église, où il s'était réfugié (novembre 857). Il s'empara du pouvoir, objet de son ambition ; mais Dieu, qui ne laisse jamais le crime impuni, lui réservait le même genre de mort.

Charles le Chauve, à la nouvelle de la mort de son allié, se disposa à envahir la Bretagne pour la sixième fois, mais en apprenant la fière contenance du nouveau roi, il se contenta de renouveler avec lui le traité de paix qu'il avait précédemment conclu à Angers avec Erispoé.

Quelques troubles avaient été naturellement la suite de cette révolution, et on en retrouve la mention dans une charte bien intéressante de l'abbaye de Redon. Un certain Ratfred et ses frères avaient profité de ces troubles pour se présenter au monastère et dire qu'ils étaient héritiers en Bains, et que si l'abbé Convoïon et ses moines ne leur rendaient pas leur héritage en cette paroisse, ils mettraient le feu au couvent et le pilleraient. L'abbé et les moines, n'ayant pas de moyens de résistance, cédèrent à la violence, et leur donnèrent ce qu'ils

exigeaient, savoir, huit parts en Bains et quatre parts et demie en Sixt. Mais cela ne suffit pas ; il fallut encore donner quatre hommes comme garantie de cette restitution.

Salomon, qui venait de s'emparer du pouvoir en Bretagne, ayant appris cette extorsion, en fut très irrité. Il n'entendait pas que des tyranneaux de villages se permissent de rançonner les églises. Il ordonna donc à Ratfred et à Convoïon de venir



Croix de Hanhon en Carnac.

le trouver à sa cour de Colroit, en Plélan. — « Pourquoi, dit-il à Ratfred, as-tu pris par violence le bien légitime de Saint-Sauveur ? — Seigneur, lui répondit l'accusé, je n'ai rien pris par violence, et c'est volontairement, paisiblement et librement que Convoïon et ses moines m'ont donné huit parts en Bains et quatre parts et demie en Sixt. — Est-il vrai, dit Salomon en se tournant vers les religieux, que vous ayez ainsi donné librement les biens de St-Sauveur ? — Non, répondirent-ils, nous n'avons rien donné de plein gré, nous n'avons cédé qu'à la violence. »

Alors Salomon ordonna à Ralfred de lui remettre tout ce qu'il tenait de l'abbaye. Ce qui ayant été fait, il lui dit : « Maintenant cherche les titres, et prouve que c'est ton héritage, suivant la loi, la vérité et la raison, et alors je te rendrai ton bien, en indemnifiant les moines. — Je n'ai pas ici, répondit Ralfred, de titres à produire, parce que je n'ai pas ici mes hommes. — Eh ! bien, reprit Salomon, je te donne dix jours pour réunir les preuves et tes témoins, à la cour de Penhard, près Guérande. »

Alors Ralfred avoua qu'il n'avait ni témoins ni titres, pour prouver son droit d'héritage en Bains. Aussitôt Salomon lui dit : « Puisque tu ne peux pas prouver que c'est ton héritage, promets et garantis, pour toi et pour tous les parents, qu'aucun de vous ne réclamera ce bien à l'abbé Convoion ou à ses moines. — Ralfred le promit et en donna le gage. Et Salomon rendit immédiatement à S. Sauveur et à l'abbé Convoion, en aumône éternelle, pour le salut de son âme et de celle de Nominéo son tuteur, le bien qui avait été injustement et violemment enlevé aux moines. » (*Cart. R. p. 79.*)

Voilà une justice expéditive et sommaire, qui nous montre le roi breton sous un jour très avantageux. Il allait droit au but, et il n'avait pas besoin d'avocats, pour embrouiller les causes, éterniser les procès et ruiner les plaideurs. Il aimait les solutions nettes et rapides.

## 12. — ÉVÊQUES

L'affaire des évêques expulsés en 848 n'était pas oubliée en France. En 859, un concile nombreux se réunit à Savonnières près de Tulle, et s'occupa de plusieurs affaires de la Gaule, et notamment des évêques bretons. Les pères du Concile écrivirent aux évêques Fasticaire de Dol, Wernaire de Rennes, Garurbrius et Félix, qui occupaient, suivant les apparences, les sièges de S. Briec et de Tréguier, pour leur rappeler la soumission due à l'archevêque de Tours et les exciter à fuir les évêques intrus et ceux qui les soutenaient. Ils écrivirent aussi dans le même sens au roi Salomon et l'engagèrent vivement à se soumettre à l'Eglise et au Roi. Ces lettres restèrent sans résultat immédiat, parce que les

dissensions politiques empêchaient alors le rapprochement des esprits.

D'autres préoccupations venaient d'ailleurs compliquer la situation : les Normands continuaient leurs ravages. En présence de ce fléau périodique, S. Convoion eut recours à Salomon, pour lui demander un lieu de refuge, qui fut moins à proximité des pirates que ne l'était l'abbaye de Redon. Le prince, touché de ses instances réitérées, lui donna une maison de campagne qu'il avait dans la paroisse de Plélan. Cet établissement, mentionné dès 862, fut doté en 863, et appelé le monastère de S. Sauveur de Plélan, en souvenir de Redon, et quelques années plus tard le monastère de S. Maxent, quand le corps de ce saint abbé y eut été apporté du Poitou. (*Cart. R. p. 64, 60, 61, 62, 63.*)

L'église de S. Maxent, devenue plus tard paroissiale, est encore dédiée à S. Sauveur. L'abside est d'architecture romane et paraît remonter à la construction primitive; elle est entourée d'une galerie très basse, espèce de crypte, vouée en pierre, et percée de fenêtres très étroites, semblables à des meurtrières, qui ne laissent pénétrer qu'un faible jour. Dans la partie du nord, on voit un autel en pierre, très grossier; la partie du sud a été abattue presque en entier pour faire place à une sacristie. C'est dans ces caveaux qu'on a dû enterrer les premiers bienfaiteurs du monastère. Le reste de l'église est de style ogival et n'offre rien de particulier.

C'est dans ce monastère que S. Convoion passa les dernières années de sa vie, avec un certain nombre de ses moines, car Redon ne fut jamais abandonné. Comme il était parfois difficile aux moines, qui résidaient à Redon, de se rendre à Vannes, pour y recevoir les saints ordres, à cause des courses des Normands, l'abbé envoya trois de ses prêtres, Leuhemel Liosic et Hinnoi, trouver l'évêque Courantgen, et lui demander l'autorisation de faire ordonner ses sujets, en cas de besoin, partout autre évêque. Courantgen, considérant cette situation exceptionnelle, requit le consentement du chapitre de S. Pierre, et accorda l'autorisation demandée, mais à la condition que les sujets ordonnés prieraient pour lui, comme s'il leur avait imposé lui-même les mains. (*Cart. R. p. 372.*)

L'évêque de Vannes n'était pas sans alarmes pour la posses-

sion de son siège. L'affaire des évêques expulsés, traitée au concile de Savonnières, avait été depuis vivement agitée entre le pape Nicolas I et le roi Salomon, parce que celui-ci avait demandé le *pallium* pour l'évêque de Dol. Le Pape lui avait répondu que Dol n'était pas une métropole reconnue par le Saint-Siège, et que les évêques chassés en 848 devaient être jugés canoniquement par un concile de douze autres évêques sous la présidence du métropolitain de Tours ; si ce métropolitain lui était suspect, il pouvait envoyer à Rome deux des évêques expulsés et deux de leurs successeurs, et leur cause y serait définitivement tranchée. Salomon, qui ne voulait pas entamer toutes ces procédures, rétablit, en 866, de sa propre autorité, Félix de Quimper et Libéralis de Léon. Restaient encore Salacon de Dol, qui venait de s'éteindre à Flavigny, et Susan, de Vannes, qui devait également mourir en exil. (*Pr. I, 316-323*).

## 13. — MORTS

En cette même année 866, le roi Salomon subit une grande perte. La reine Wenbrit ou Guenbrit mourut et fut enterrée dans l'église de St-Sauveur de Plélan. A cette occasion, le roi donna à ce monastère plusieurs terres situées dans les paroisses de Guer et de Bourg-des-Comptes. (*Cart. R. p. 39-41.*)

L'année suivante, S. Convoïon se démit du gouvernement de Redon, et le moine Ritcand fut élu pour lui succéder. Celui-ci figure en effet, dès 867, avec le titre d'abbé, dans une demi-douzaine d'actes, conservés dans le Cartulaire du couvent. Convoïon, fixé désormais à St-Sauveur de Plélan, macérait son corps par les jeûnes et les veilles, et semblable à Jérémie, il déplorait par ses larmes les calamités publiques et la désolation des lieux saints. Il mourut le 5 janvier 868, dans la paix du Seigneur, à l'âge de 80 ans, et son corps fut enterré dans le caveau de l'église de St-Sauveur, à côté de la reine Guenbrit, par Ratwili, évêque d'Aleth. Plus tard, après les invasions normandes, ses reliques furent transportées à Redon, et y furent constamment honorées jusqu'en 1793, où elles furent indignement profanées. Un décret de la Congrégation

des Rites, du 1<sup>er</sup> septembre 1866, a rétabli son culte dans le diocèse de Rennes, et un autre décret du 26 août 1875, l'a étendu au diocèse de Vannes.

Courantgen, évêque de Vannes, ne survécut guère à S. Convoïon ; le dernier acte qui mentionne son nom est du 7 août 868. Il mourut dans le courant de l'année suivante, comme nous le prouverons tout-à-l'heure ; heureux s'il fit pénitence de son intrusion, avant de rendre à Dieu un compte rigoureux de ses actes !

## 14. — DILÈS

Son successeur sur le siège de Vannes fut Dilès ou Dilis. Ce prélat n'est mentionné qu'une fois seulement dans le Cartulaire de Redon, mais cette mention va nous apprendre bien des choses. L'acte où il est nommé, concerne deux salines, et ne porte d'autre indication de temps que celle-ci : « Fait à Guérande, un dimanche, aux nones de février... sous le règne de Salomon, et la première année de l'épiscopat de Dilès à Vannes. » (p. 179).

A quelle année répondent ces caractères ? — Salomon étant mort en 874, et Courantgen étant encore évêque en 868, il faut nécessairement se renfermer entre ces deux dates. Or, dans cet intervalle, le jour des nones, ou le 5 février, n'a coïncidé avec le dimanche qu'en l'année 870, d'après le Dictionnaire de l'*Art de vérifier les dates*. Donc, l'acte est de 870.

Le 5 février 870 étant compris dans la première année de l'épiscopat de Dilès à Vannes, on est naturellement porté à placer dans le courant de l'année 869 le sacre de Dilès et la fin de Courantgen.

De là encore une autre conclusion : Courantgen, n'étant plus à la fin de 869, n'a pu prendre part à la conspiration qui renversa Salomon en 874, comme l'ont dit D. Lobineau et D. Morice, et comme l'ont répété de confiance leurs copistes, sans produire la moindre preuve. La mémoire de cet évêque est déjà suffisamment chargée, pour ne pas répondre des crimes des autres ; *cuique suum*.

C'est pour la première fois que cette erreur historique est signalée et démontrée par des chiffres : nous croyons qu'elle en valait la peine.



## 15. — PRÉSENTS

L'année même du sacre de Dilès, le roi Salomon donna la charte suivante à Rilcand abbé de Redon. — « Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Salomon, par la grâce de Dieu, prince de toute la Bretagne et d'une grande partie de la Gaule, savoir faisons.. que le vénérable abbé Rilcand, est venu nous trouver dans notre monastère de Plélan... où est enterré le très révérend abbé Convoïon, ainsi que notre vénérable épouse Guenwret, où nous avons choisi nous même notre sépulture et où nous avons fait placer le corps de S. Maxent, pleuré par l'Aquitaine. Arrivé dans ce lieu, le 17 avril, pour y prier le S. Sauveur et le vénérable Maxent, nous leur avons offert ainsi qu'à la communauté, un calice d'or artistement travaillé, garni de 313 pierres précieuses et pesant dix livres et un sou; une patène d'or, ornée de 145 pierres et pesant sept livres et demie; un livre des Evangiles, avec une cassetle d'or admirablement travaillée, garni de 129 pierres et pesant huit livres; une grande croix d'or, d'un beau travail, garnie de 370 pierres, et pesant vingt-trois livres; une cassetle en ivoire de l'Inde, artistement travaillée et pleine de reliques de saints; une chasuble sacerdotale, brodée d'or, que mon compère le très pieux Charles roi des Francs m'avait donnée; un grand voile pour couvrir le corps de S. Maxent; et pour comble de faveur, l'Evangile du même saint, garni d'ivoire, de marbre et d'or, son sacramentaire, couvert d'ivoire indien, et un livre orné d'or et d'argent à l'intérieur et à l'extérieur, contenant la vie de S. Maxent, en prose et en vers, et la vie de S. Léger martyr. A tous ces dons il faut ajouter les libéralités antérieures, savoir: un autel orné d'or et d'argent; une croix d'argent avec un Christ en or et des pierres précieuses; une autre croix plus petite, couverte d'or et de pierreries; deux vêtements sacerdotaux de pourpre précieuse; et trois cloches de grandes dimensions.

» Le même jour, ledit l'abbé Rilcand, avec ses moines, nous pria de confirmer tout ce que nos prédécesseurs Nominé et Erispoé et divers particuliers avaient donné au monastère de

S. Sauveur.. etc... Fait dans le pays de Porhoët, à Plélan, dans le monastère de Salomon, le dimanche 17 Avril, l'an 809.. etc.. » (*Cart. R. p.* 189).

L'énumération des richesses offertes par le roi breton est très curieuse, parce qu'elle donne une idée des bijoux de l'époque; et c'est à ce titre que nous l'avons insérée dans cette histoire.

On trouve encore une autre preuve de la générosité de Salomon dans une lettre qu'il écrivit au pape Adrien II en 871. Il se proposait de faire le voyage de Rome, peut-être pour achever l'expiation du crime qu'il avait commis en assassinant son prédécesseur, peut-être aussi pour régler les affaires religieuses de son pays. Mais les seigneurs bretons ne voulurent pas le laisser partir, par la crainte d'une irruption de Normands. Alors il écrivit au Pape pour l'informer du dessein qu'il avait eu d'aller à Rome et de l'obstacle qu'il avait rencontré; il le pria d'accepter « sa statue d'or, de grandeur naturelle, avec des pierres incrustées, une mule avec sa selle et sa bride, du prix total de 300 sous, une couronne d'or ornée de pierres précieuses, d'une valeur de 900 sous, trente camisoles, trente couvertures de laine peinte, trente peaux de cerf, soixante paires de chaussures pour les domestiques du palais, et 300 sous; » enfin il le supplia de lui accorder, pour son monastère de Plélan, quelque relique insigne de la ville éternelle.

Jérémie, évêque de X. et Félix, archidiacre de Vannes, conduisirent l'ambassade de Salomon à Rome, et remirent la lettre et les présents au souverain Pontife. Adrien II accueillit favorablement la députation, et donna le bras droit de S. Léon III, l'un de ses prédécesseurs (*Cart. R. p.* 67, 68).

Cette relique fut reçue par l'abbé Liocie, qui venait de succéder à Rilcand dans le gouvernement du monastère de S. Sauveur.

Cet abbé eut, la même année, à régler une affaire entamée par son prédécesseur. Un certain tyern, nommé Alfred, et assez mauvais chrétien, avait empiété sur un petit monastère, appelé S. Ducocan, situé sur les confins de Cléguéroc et de Silliac, et donné jadis à Redon par le prêtre Retworet. L'affaire avait traîné en longueur sous Nominé et sous Erispoé; mais

Salomon, saisi du litige, se rendit sur les lieux, et le termina au profit des religieux. L'acte fut passé à Perret, le 9 juillet 871. (*Cart. R.* p. 198).

#### 16. — MEURTRE

Cependant le roi Salomon touchait à la vieillesse. L'esprit de pénitence l'avait déterminé à vivre dans la retraite, pour pleurer ses péchés et pratiquer les vertus chrétiennes. Mais ses ennemis en avaient profité pour organiser contre lui une vaste conspiration, dans laquelle entrèrent Paschuéten comte de Vannes son gendre, Gurvand comte de Rennes, Guégon fils du comte Rivelen et beaucoup d'autres seigneurs. Le roi ignorait ce qui se tramait contre lui ; il avait même, pour se détacher complètement du monde, pris la résolution d'abdiquer en faveur de son fils Wigon ou Guégon. Il convoqua, pour ce sujet, en 874, tous les évêques et tous les grands seigneurs de Bretagne. De tous ceux qu'il avait appelés à l'assemblée, il ne trouva au rendez-vous que deux évêques et deux comtes. Les autres seigneurs s'assemblèrent en armes d'un autre côté et lui déclarèrent la guerre.

Surpris de voir son gendre à la tête des conjurés, dépourvu de troupes suffisantes pour résister, Salomon prit la fuite et se réfugia dans un petit monastère, où il croyait trouver un asile assuré. Les Annales de S. Bertin placent ce monastère dans le pays de Poher ; la Chronique de Nantes le recule jusqu'aux confins du Poher et du Léon, près de Landerneau, dans la paroisse appelée jadis *Merzér-Salaïn* (Martyre de Salomon), et aujourd'hui La Martyre.

Les rebelles investirent sa retraite le 23 juin au soir. Un reste de religion les empêcha de rien entreprendre contre lui le jour suivant, fête de la Nativité de S. Jean-Baptiste. Ils lui envoyèrent seulement un évêque, pour l'engager à quitter son asile et à se rendre volontairement, pour éviter la profanation possible dont sa résistance pourrait être cause. Salomon, résigné à tout, se munit du sacrement de l'Eucharistie, et se présenta devant ses ennemis avec un courage magnanime. Les Bretons, frappés de respect, n'osèrent tirer l'épée contre lui, et le livrèrent à Fulcoalde et à quelques autres

francs, qui lui firent crever les yeux par son propre filleul. Le vieux roi ne put survivre à ce cruel supplice, et fut trouvé mort le lendemain 25 juin 874.

« C'est lui, ajoute D. Lobineau, que les Bretons honorent sous le nom de S. Salomon martyr. » Quelques auteurs, portant le scrupule un peu trop loin, ont prétendu que Salomon, qui avait assassiné son cousin Erispoé sur l'autel d'une église, avait commis un crime trop affreux pour être canonisé. — Mais depuis quand y a-t-il des crimes irrémissibles ? S. Pierre, le bon larron, S. Augustin et tant d'autres, n'ont-ils pas commis des crimes avant de devenir des saints ? Salomon a expié sa faute par une pénitence héroïque, et il a subi la peine du talion sans murmure.

Son corps fut inhumé dans le monastère de Plélan ou de S. Maxeul, conformément au désir qu'il avait exprimé de reposer auprès de la reine Guenbrit. Plus tard, son corps fut enlevé, probablement pendant les ravages des Normands, et transporté, parait-il, jusqu'à Pithiviers, au diocèse d'Orléans, où une église fut érigée en son honneur. Cependant une partie de ses reliques resta ou revint en Bretagne, car l'église de S. Salomon à Vannes possédait quelques ossements de ce saint roi jusqu'à la Révolution ; depuis la destruction de l'église de S. Salomon en 1793, les reliques ont été transférées à la cathédrale, où elles sont encore l'objet de la vénération des fidèles.

## CHAPITRE VIII

### BOULEVERSEMENTS

(874-1000)

1. PASCHUËTEN. — 2. ALAIN I. — 3. ÈVÈQUES. — 4. QUESTEMBERT. — 5. S. BILL. — 6. RUDALT. — 7. DESTRUCTION. — 8. RELIQUES DISPERSÉES. — 9. S. PATERN. — 10. GUERIN. — 11. ALAIN II. — 12. ÉGLISE. — 13. AURISCAND. — 14. JUDICIAEL. — 15. L'AN MIL.

#### 1. — PASCHUËTEN

PASCHUËTEN et Guryand se partagèrent la Bretagne après le meurtre de Salomon : le premier eut Yannes et Nantes, le second Rennes et St-Brieuc. Ces deux ambitieux, unis pour consommer leur usurpation, cessèrent de l'être après le succès. Paschuëten, dont l'ambition était insatiable, alla provoquer son rival jusque sous les murs de Rennes, mais il y fut honteusement battu.

Le comte de Vannes, malgré ses torts, fut toujours favorable à l'abbaye de Redon. Un tyren de Bains, nommé Credworet, ayant réclamé quelques colons de S. Sauveur, qu'il prétendait lui appartenir, le prince envoya ses commissaires sur les lieux et après avoir demandé le serment des habitants,

il maintint les droits du monastère, qui était représenté par le prieur Guéthenoc, le doyen Léhomet et le moine Libère. (p. 211).

Le 19 juin 875, Paschuëten, se trouvant à Redon, donna à l'abbé Roenwallon et à la communauté les deux villas de Mordan et de Hoethlor, situées dans la paroisse de Fougeray,



Croix de Prostlon, à Looaal.

avec les colons qui les cultivaient; chacune de ces terres payait par an trois porcs, trois moutons, trois agneaux, 24 muids d'avoine, 18 de froment et 9 de seigle (p. 212).

Sur la fin de la même année, le prince ayant perdu sa femme Prostlon, la fit enterrer au monastère de Redon. S'étant rendu en ce lieu, le 8 janvier 876, pour visiter son tombeau, il déposa sur l'autel une croix d'or et de riches

ornements ecclésiastiques, et donna en même temps deux terres nommées Ranhocar et Rancaranton, situées, la première sur la côte de Guérande, la seconde dans le voisinage, et payant par an la première un muid et demi de froment, un de seigle, six d'avoine, un porc d'un sou, une rente d'un sou, deux grands moutons et deux agneaux, la seconde, six muids d'avoine, trois setiers de froment, trois setiers de seigle, dix-sept pains de froment, etc. — On sait que, pour le grain, le muid vaut 18 hectolitres 73 litres, et le setier un hectolitre 56 litres.

En 877, Paschuéten, ayant appris que le comte de Rennes était malade, l'attaqua de nouveau, mais il fut encore battu. Son rival mourut au milieu de la victoire, et lui-même fut tué quelques semaines après.

## 2. — ALAIN I

Alain I, frère de Paschuéten, lui succéda dans les comtés de Vannes et de Nantes, pendant que Judicaël, fils de Gurvand, gouvernait Rennes et St-Brieuc.

La même année, le 6 octobre, mourut Charles le Chauve, roi de France, dont le nom se rencontre si souvent dans notre histoire locale. Il eut pour successeur son fils Louis II surnommé Le Bègue.

En 878, le 3 mai, Alain I, comte de Vannes et de Nantes, se trouvant de passage à Redon, donna au monastère, pour le repos de l'âme de son frère Paschuéten et pour la prospérité de son gouvernement, la paroisse de Bouvron, libre de tout tribut. L'acte fut souscrit par Libère, nouvel abbé de Redon, et par Kenmonoc évêque de Vannes. (*Id.* p. 186). C'est la première fois que nous rencontrons le nom de ce prélat dans le cartulaire de Redon ; il parait avoir succédé à Dilès sans intermédiaire, mais on ignore depuis combien de temps il occupait le siège de S. Patern. On trouve, dès 866, un Kenmonoc abbé d'un petit monastère du diocèse de Vannes : serait-ce le même personnage devenu ensuite évêque ? On ne le sait pas au juste.

Un mois après cette première donation, Alain I tomba malade à Allaire, et y reçut l'extrême-onction des mains

d'Armengaire, évêque de Nantes : cérémonie que certains auteurs ont transformée, par distraction, en sacre et en couronnement. Ayant été informé que la paroisse d'Arzon, donnée jadis à S. Convoïon par Louis le Débonnaire, avait été usurpée depuis par certains seigneurs, il la restitua à l'abbaye, par un acte dressé devant l'église d'Allaire, le 12 juin 878, en présence de Kenmonoc, évêque de Vannes, d'Armengaire, évêque de Nantes, de Libère, abbé de Redon, et d'un grand nombre de témoins. (*Cart. R.*, p. 182).

Plusieurs particuliers imitaient la générosité de leur souverain, et l'on trouve à la même époque des libéralités faites à l'abbaye de Redon par des propriétaires qui demeuraient à Sérent, à Guer, à Augan, et à Sixt. (*Id.*, 213, 219, 218, 156).

## 3. — ÉVÊQUES

La situation des évêques de Bretagne était toujours aussi irrégulière que par le passé, comme on peut le voir par la lettre suivante du pape Jean VIII, écrite en 878. — « A Mahen, évêque de Dol, à tous les Evêques bretons, et à tous les fidèles de la sainte Eglise de Dieu. Nous voulons faire savoir à tous les saints et à tous les fidèles, que, pendant le concile de Troyes (commencé le 11 août), nous avons entendu l'archevêque Adalard notre frère se plaindre que vous méprisez l'église de Tours votre mère, que vous refusez de lui obéir, contrairement à l'antique usage, que vous vous efforcez de ruiner le privilège qui lui a été accordé sur vous par le B. Apôtre Pierre, que vous négligez d'honorer votre archevêque, et que pour comble de maux vous ne craignez pas de lui enlever ses biens. En outre, d'après le récit de ce prélat et le rapport conforme des autres évêques, vous n'êtes pas consacrés suivant l'antique usage par votre métropolitain, mais depuis l'expulsion des évêques légitimes faite par votre Duc, vous vous consacrez entre vous.

« Nous en avons été stupéfaits ; et s'il en est ainsi, nous extirperons ce mal, et nous le vengerons, si vous n'en faites pas pénitence, parce que vous n'êtes pas des pasteurs, mais des intrus. C'est pourquoi nous vous avertissons, et en vertu de l'autorité apostolique, nous vous ordonnons de rentrer en

vous-mêmes, de revenir à votre mère la sainte Eglise de Tours, de lui obéir suivant l'ancienne coutume, de demander pardon du passé à votre archevêque Adalard, afin d'obtenir ensuite miséricorde pour toutes vos fautes auprès de l'arbitre souverain du monde. Si vous n'obéissez pas, vous serez frappés de censures, vous serez complètement privés de notre communion, et toute votre ordination sera rejetée par le siège apostolique.

« Donné le 5 septembre, par la main de Walbert, très humble évêque de Porto, la sixième année du pontificat de notre seigneur Jean, souverain Pontife et Pape universel; indiction XI (878). » (*Pr. I*, 333).

Cet appel au droit ne fut pas entendu; le bruit des armes couvrit la voix du souverain Pontife. Les Normands, durant une dizaine d'années, ravagèrent les bords de la Seine, de la Marne et de l'Yonne; plusieurs bandes pénétrèrent en Bretagne et jetèrent partout l'effroi. Pendant que le feu consumait les villes, les églises et les monastères, les malheureux habitants fuyaient de tous côtés, emportant les reliques des Saints, comme leur plus précieux trésor.

En 887, une flotte de ces pirates pénétra dans la Loire, et mit la ville de Nantes au pillage. L'évêque Landran, avec une partie de son clergé, s'enfuit à Angers, où le roi Charles le Gros ordonna de l'entretenir à ses frais (*Pr. I*, 142).

#### 4. — QUESTEMBERT

En présence de l'ennemi commun, Alain, comte de Vannes et Judicaël, comte de Rennes abjurèrent leur rivalité et s'entendirent pour attaquer simultanément les barbares. Judicaël entraîné par le feu de la jeunesse, et sans attendre son allié, se jeta sur les Normands, en un lieu appelé Traut, et les accula dans un terrain sans issue, mais il périt dans son triomphe (888). Alain accourait de son côté; pour se rendre le ciel propice, il fit vœu de consacrer à Dieu et à S. Pierre de Rome la dîme du butin, s'il gagnait la victoire. Ses soldats firent le même vœu, et chargèrent l'ennemi avec tant de vigueur, que de quinze mille pirates, quatre cents à peine réussirent à regagner leur flotte. La Bretagne, enthousiasmée

de ce brillant fait d'armes, accepta unanimement la royauté d'Alain I, et le salua du nom glorieux d'Alain-le-Grand.

Cette bataille mémorable, qui éloigna pour plusieurs années les barbares de nos côtes, fut donnée suivant une ancienne chronique à Questembert. Les Annales de Metz et Rhéginon l'inscrivent à la date de 890; mais il semble par les actes de Redon qu'elle eut lieu deux ans plus tôt: en effet, dans une donation du 1<sup>er</sup> août 888 on voit paraître Kenmonoc évêque de Vannes et Alain « comte de Broeroch », et le 8 novembre de la même année, Alain est qualifié dans une nouvelle donation « prince et président de toute la Bretagne. » (*Cart. p. 187, 374*); or ce titre ne lui fut donné qu'après la victoire de Questembert.



Monnaie d'Alain I.

Cette donation du 8 novembre 888, offre un caractère bien touchant. Alain-le-Grand demeurait au château de Rieux, sa résidence de prédilection, quand on vint lui annoncer que Guérech ou Quérac, l'un de ses fils, était resté gravement malade à Bren-Hermelin, dans la paroisse d'Allaire. Le père désolé s'empressa d'aller le visiter avec Fulchéric, abbé de Redon, et donna immédiatement au monastère les deux paroisses de Marsac et de Massérac, pour obtenir de Dieu la santé de son fils, et en signe d'investiture il remit son gant à l'abbé. Celui-ci retourna le soir même à Redon, fit sonner les cloches, et mit tous ses moines en prières, pour obtenir la guérison du malade. Les personnes qui entouraient le jeune prince, entendant le son des cloches du monastère, remarquèrent qu'une sueur abondante sortait aussitôt du corps du malade; ses douleurs se dissipèrent, et il se trouva parfaitement guéri.

La générosité d'Alain ne se concentrait pas sur Redon. Ainsi Landran, évêque de Nantes, étant venu le trouver après l'expulsion des Normands, et lui ayant exposé le dénûment de son église, il lui donna, en 889, la terre de Canaby, située dans le Cotentin. De même il donna l'abbaye de S. Serge à l'évêque d'Angers, pour l'indemniser de ses pertes. (*Pr. I*, 142, 332).



## 5. — S. BILI

Kenmonoc, évêque de Vannes, eut pour successeur saint Bili. Ce prélat est mentionné pour la première fois, le 2 mai 892, dans un arrangement conclu, devant l'église paroissiale de Bains, en présence de Fulchéric abbé de Redon et de quelques-uns de ses moines (*Cart. R. p. 220*). Cet abbé, suivant plusieurs auteurs, est le même qui devint, quelques années après, évêque de Nantes, et qui travailla si courageusement à la restauration de son église et de sa cité.

L'évêque Bili se trouvait au château de Rieux, le 15 janvier 895, auprès d'Alain-le-Grand, avec Bernard, nouvel abbé de Redon, quand un certain Keuric de Marzan, y présenta son jeune fils pour recevoir l'habit monastique. L'abbé consentit à l'admettre dans sa communauté. La mère alla ensuite l'y conduire, et on offrit avec lui une petite propriété située au village de Priel, et payant, par an, diverses redevances, un petit porc de deux deniers, un bétail de quatre deniers, quinze pains, quinze deniers, trois muids d'avoine, un muid et un setier de froment, et huit setiers de seigle.

L'habitude de donner quelque chose, en entrant en communauté, était assez générale. Ainsi, vers l'an 900, un certain Reitwalatr se présenta à Redon, et demanda à l'abbé Ritwald, qui était son frère dans le monde, de le recevoir au nombre des frères de sa communauté; et pour ne pas entrer les mains vides, il donna quatre parcelles de terre, qui lui étaient échues en héritage.

C'est ainsi que petit à petit les communautés parvenaient à se suffire, et pouvaient entretenir des hôpitaux, des écoles et diverses œuvres de zèle. Parfois cependant il arrivait, comme il arrive encore aujourd'hui que ces richesses excitaient l'envie et la convoitise. On en trouve plusieurs exemples dans le Cartulaire de Redon. Ainsi, en 903 notamment, Alain-le-Grand, trompé par des flatteurs, — le pouvoir en a toujours, — contesta aux moines une donation faite par Coledoc de Fougeray; mais sur les preuves qui lui furent données, il reconnut loyalement son erreur, et donna une nouvelle investiture avec le bâton de buis qu'il avait à la main. Parmi les

témoins de l'acte on remarque Guy fils de feu Odon ou Eudes roi de France, qui se trouvait alors à la cour du roi breton. (*Cart. R. p. 376.*)

## 6. — RUDALT

Cependant Alain-le-Grand approchait de sa fin : il mourut en 907, comblé de gloire et de mérites. Son fils aîné Rudalt fut « comte de Vannes, après la mort de son père, » mais il n'eut pas comme lui la royauté de toute la Bretagne; chaque comte se considérait comme indépendant sur son territoire. La division de l'autorité, et par suite l'éparpillement des forces, a toujours été un malheur pour les peuples exposés aux attaques de l'ennemi : la Bretagne en fournira bientôt la preuve.

En attendant, l'évêque de Vannes se trouva mêlé à plusieurs actes. Il avait alors pour archidiacre son frère Riwall; celui-ci voulant se dépouiller de la pompe du siècle, pour revêtir la livrée monastique, offrit sa démission à l'évêque et entra dans le monastère de Redon, en lui donnant trois pièces de terre, le 30 novembre 900. (*Cart. R. p. 225*).

Peu après, trois frères, habitant suivant les apparences la paroisse de S.-Just, pillèrent et brûlèrent quelques dépendances de l'abbaye de S.-Sauveur. L'abbé Cathuaint et ses religieux demandèrent justice de ce méfait à Rudalt leur seigneur. Celui-ci convoqua l'évêque Bili et son frère Riwall, de qui relevaient les trois malfaiteurs, et leur demanda pourquoi ils avaient laissé leurs hommes faire tort à l'abbaye. Ceux-ci répondirent qu'ils ignoraient le fait, et que si leurs hommes ne pouvaient pas réparer le dommage, ils le prenaient à leur charge; de leur côté les trois frères promirent de ne jamais réclamer la terre qu'ils convoitaient, et en firent le serment sur la tête et les reliques de S. Just martyr. L'acte en fut dressé, auprès du monastère de Guernvital, en présence d'un grand nombre de témoins, le lundi, 15 mars 913. (*Cart. R. p. 222*).

Quelques mois après, l'évêque Bili donna à l'abbaye de Redon, la trêve de Buiac, qu'il avait reçue du comte Mathuédoi, et la moitié de la paroisse de Guipry, qu'il tenait

de la libéralité du roi Alain I. L'acte en fut passé dans le monastère de Saint-Toinman, et ratifié ensuite, le lundi 25 octobre 913, par Gurmhailon, comte de Cornouaille, qui était regardé comme roi de Bretagne. (*ib.* 223).

Cependant les Normands, ayant appris la mort d'Alain-le-Grand, revinrent rôder autour de la Bretagne. Dès 911, ils pénétrèrent dans la Loire, avec une immense quantité de navires, et s'emparèrent de Nantes. Le peuple abandonna la ville, et l'évêque Adalard, suivi de son clergé, se sauva en Bourgogne, avec les ornements et les reliques des saints. Les pirates, continuant leur route, s'emparèrent d'Angers et de Tours et rançonnèrent Orléans.

Le diocèse de Vannes ne paraît pas avoir beaucoup souffert de cette expédition, car le 1<sup>er</sup> août 916, on voit un certain Rikart donner fort tranquillement sa villa de Penhoel au monastère de St-Sauveur de Redon; l'acte en fut dressé devant l'église de St-Aelwod, aujourd'hui St-Dolay, en présence de Rudalt et de son fils Aldroin, du seigneur Bernard, du seigneur Godalen et de plusieurs autres. (*ib.* 227).

#### 7. — DESTRUCTION

En 919, nouvelle invasion des Normands, la plus épouvantable de toutes celles que l'histoire de Bretagne ait enregistrées. Pas un prince, pas un chef de guerre, ne put tenir tête à l'orage. Villes, églises, monastères, tout fut livré au pillage et aux flammes. Les comtes, les maetyerns, cherchèrent un refuge en France, en Bourgogne, en Aquitaine, et jusqu'en Angleterre. De leur côté les moines quittèrent le pays, emportant les reliques de leurs églises, pour les soustraire aux profanations des Normands.

Pour ne parler ici que du diocèse de Vannes, le fer et le feu se promenèrent depuis la Vilaine jusqu'au Blavet, et en firent un immense désert. *Cæduntur passim Britones, et usque ad Blavitum fluvium omnis possessio eorum diripitur.* Il est à présumer que l'évêque Bili trouva la mort sous l'épée des Normands; du moins est-il honoré comme martyr, le 23 juin, dans le Propre du diocèse. Il existe en Plaudren, près du manoir de Kervasy, une chapelle dédiée à ce saint; l'église paroissiale elle-même est sous son patronage.

Cette dévastation du pays par les Normands ne fut pas le résultat d'une course passagère, mais l'effet d'une occupation ou d'une domination qui dura une vingtaine d'années. Les habitants qui avaient pu échapper à la mort, s'éloignèrent en grand nombre de ce pays désolé; beaucoup moururent dans l'exil, et fort peu revinrent à leur berceau. Les églises, après avoir été la proie des flammes, tombèrent en ruines, et devinrent parfois des repaires d'animaux sauvages. Il en résulta naturellement que plusieurs paroisses du passé ne se rétablirent point ensuite, que dans un certain nombre les centres paroissiaux se déplacèrent, et que sur d'autres points les églises paroissiales réédifiées perdirent leurs titulaires primitifs et en prirent de nouveaux.

Les monastères, grands et petits, subirent le même sort; fort peu se relevèrent de leurs cendres; le plus grand nombre fut ruiné sans retour, léguant seulement à la postérité ce nom significatif de *Moustoir* ou d'*Abbaye*, qu'on retrouve encore si fréquemment dans les noms de villages.

#### 8. — RELIQUES

L'abbaye de St-Sauveur de Redon subit le sort commun, et les Normands n'y laissèrent debout que les quatre murs. Les moines emportèrent les reliques des saints et les objets les plus précieux. L'abbé Adhémar s'enfuit en Poitou, auprès de son frère Aimeric. C'est probablement, grâce à leur réunion, que fut décidé le retour du corps de S. Maxent en Aquitaine. Les moines retirèrent donc, vers 920, le corps du monastère de Plélan, et le transportèrent jusqu'à la Loire; mais apprenant que les Normands ravageaient le Poitou, ils remontèrent jusqu'à Candé, et en achetèrent l'église pour y déposer le corps du saint. Plus tard l'approche des Normands les obligea de fuir, et ils se retirèrent à Auxerre où le comte Richard et l'évêque voulurent donner plusieurs terres au glorieux confesseur. De là, ils se mirent en relations avec le Poitou, et le corps de S. Maxent fut rapporté à Poitiers; un acte solennel en fut dressé le 20 juin 924. (*Cart. R. p.* 228). Quelques années plus tard, vers 940, les dépouilles sacrées du saint abbé furent transportées dans le monastère de la petite ville de St-Maixent,



Bras de S. Gildas.

entre Poitiers et Niort, et y trouvèrent enfin la paix. Mais en 1562 les protestants dispersèrent ses reliques, et en 1793 les impies anéantirent presque entièrement le reste.

Comme les moines de Redon, les moines de Locoal durent prendre également la fuite, pour éviter la mort. Afin de soustraire le corps de leur saint fondateur à la profanation, ils exhumèrent ses restes vénérables et les emportèrent avec eux. Remontant la Loire, ils s'arrêtèrent à Pithiviers, près d'Orléans, où ils laissèrent un de ses os, et où il est honoré sous le nom de S. Gau ; ils passèrent à Yèvre-le-Chatel, en Gâtinois, où se vénéra longtemps son cercueil, et allèrent jusqu'à Montreuil-sur-mer, près de Boulogne. C'est de là que, vers 959, le corps de S. Gudwal fut transféré à Gand, en Belgique, sur la demande d'Arnoul-le-Grand, comte de Flandre, et déposé dans l'église de l'abbaye bénédictine de Blandin.

C'est, sans doute, de ce monastère que sont revenues toutes les reliques du saint possédées dans la

suite par notre pays. L'église de Locoal avait gardé son tombeau, et en 1666 on le couvrit d'un monument en pierre, portant en relief la statue du saint. En 1765, un incendie dévora l'église et entama les reliques ; peu après les précieux ossements furent renfermés dans un nouveau reliquaire et exposés de nouveau à la vénération des fidèles. La révolution de 1793 les a respectés, et ils forment aujourd'hui le plus précieux trésor de la petite paroisse de Locoal.

Au moment de l'invasion normande, il y avait deux autres monastères importants dans le diocèse de Vannes : celui de St-Gildas-de-Rhuys, gouverné alors par l'abbé Daoc, et celui de Locminé, dirigé par l'abbé Taneth. Daoc, après avoir caché sous l'autel de son église, et dans le tombeau même du fondateur, huit des principaux ossements de S. Gildas, emporta le reste de ses reliques avec les ornements du monastère, et s'enfuit à Vannes avec ses moines. Là le clergé lui confia les ossements vénérés de S. Patern, sinon en totalité, du moins en majeure partie. Il passa ensuite à Locminé, où l'abbé Taneth se joignit à lui avec sa communauté, et se dirigea vers le centre de la France.

Daoc et ses compagnons d'infortune errèrent longtemps avant de trouver un établissement définitif. Il parait qu'ils passèrent à Fleury-sur-Loire, où ils laissèrent quelques manuscrits sur leur monastère de Rhuys. Ils arrivèrent enfin, vers 933, dans le Berry. Ebbon, seigneur puissant et pieux, les accueillit avec la plus grande bienveillance et les établit provisoirement dans un ermitage dédié à la Sainte Vierge Marie et situé sur les bords de l'Indre, auprès de Bourg-Dieu ou Déols, *Dolonseforum*. En 935, il commença la construction d'un grand monastère, que la mort l'empêcha de terminer, mais que son fils Raoul-le-Grand acheva peu après. Cette abbaye, dédiée à S. Sauveur et à S. Gildas, sans doute en souvenir de Locminé et de Rhuys, reçut vers 940, les reliques de S. Gildas, de S. Patern et des autres saints bretons.

Le corps de S. Gildas y demeura jusque vers 1030, où S. Félix le rapporta à Rhuys ; aussi le Berry ne possède-t-il plus aucune relique de ce saint. Rentrée en possession des dépouilles vénérées de son fondateur, l'abbaye bretonne les conserva avec amour et au XV<sup>e</sup> siècle plusieurs des osse-

ments principaux furent renfermés dans des reliquaires en argent. L'église abbatiale de S. Gildas de Rhuys, aujourd'hui paroissiale, possède encore une partie de la tête de son patron dans un chef en argent, un os du bras, un os d'une jambe, et un os de la cuisse dans trois reliquaires ayant la forme de ces membres, et enfin plusieurs autres fragments de son corps dans une châsse en argent, en forme de chapelle.

#### 9. — S. PATERN

Le corps de S. Patern, déposé dans l'abbaye de Déols, en fut retiré vers 916, sur la demande de Laune archidiacre de Bourges, avec la permission de Raoul-le-Grand, transporté à sept lieues de là, à Issoudun, et placé dans le monastère bénédictin de Sainte Marie, au faubourg de S. Martin. Ce faubourg prit dès lors le nom de S. Patern, qu'il porte encore aujourd'hui. Ce quartier se trouvant exposé aux ravages des barbares, les reliques du saint furent transportées d'abord dans une maison de la ville close, dite le Pignon-l'abbé, et peu après, vers l'an 1000, dans le château fort de la ville. Les moines de S<sup>te</sup> Marie, chargés de sa garde y furent également transférés, et leur monastère fortifié, *monasterium turritum*, a subsisté jusqu'à la Révolution française.

C'est là que les reliques de S. Patern furent vérifiées, le 12 mars 1186, par Henry de Seuly archevêque de Bourges; le chef et l'un des bras furent mis dans des reliquaires séparés, pour être portés en procession, et le reste fut placé dans un cercueil en pierre élevé sur quatre piliers. C'est alors ou peu après que Guéthenoc, évêque de Vannes, recouvra « une grande partie des ossements de S. Patern, qu'un moine, par commandement dudit saint, apporta à Vannes de son temps. » Ce qui confirme cette donnée, c'est que durant le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle, le chapitre de Vannes faisait exposer dans l'église de S. Patern, pour le pèlerinage des Sept Saints de Bretagne, des reliques de cet évêque, consistant en une portion du chef et deux os longs (*Enquête de 1400*).

Les reliques de S. Patern, gardées à Issoudun, furent retirées de son église en 1793 et déposées dans celle de S.-Cyr de la

même ville, où elles devinrent la proie des révolutionnaires. M. Tresvaux a dit que des personnes pieuses avaient sauvé quelque débris du chef et le bras. Nous avons demandé des renseignements précis à ce sujet, et l'on nous a écrit d'Issoudun en 1808 : « Les vieillards du pays, interrogés par M. le curé, n'en ont conservé aucun souvenir. Le fait est qu'aujourd'hui il n'existe plus rien des reliques de S. Patern. »



Calice de S. Gozlin (922-962).

Les ossements conservés à Vannes ont, depuis plusieurs siècles, perdu leurs étiquettes, et se trouvent confondus avec les reliques anonymes appelées *Corpora Sanctorum*. On ne possède plus, d'une manière certaine et distincte, qu'un os du pouce, cédé à Mgr. Bécet, cinq osselets des doigts, gardés par le Chapitre, et une parcelle du crâne, conservée dans l'église paroissiale de S. Patern et exposée à la vénération des fidèles dans un buste en bois peint.

Outre les ossements de S. Patern et de S. Gildas, les moines de Rhuys avaient emporté encore d'autres reliques de saints. Ce vague renseignement, fourni par l'auteur anonyme de la vie de S. Gildas au XI<sup>e</sup> siècle, des historiens postérieurs ont cherché à le préciser; ils ont nommé parmi ces reliques le calice de la Cène de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les corps de S. Patrice, apôtre de l'Irlande, de S<sup>te</sup> Brigide, religieuse d'Irlande, et de S. Alban, martyr. Or en tout cela il y a exagération. Le calice de la Cène n'a laissé aucune trace de son passage dans le diocèse de Vannes ni dans celui de Bourges; le corps de S. Patrice et celui de S<sup>te</sup> Brigide étaient cachés, au X<sup>e</sup> siècle, à Down en Irlande, d'où ils furent retirés en 1485; le corps de S. Alban était honoré en Angleterre en 793 et en 1429. Les moines de S. Gildas n'avaient donc pas les corps de ces trois saints, mais ils pouvaient très bien en avoir quelques ossements, et c'est l'explication la plus naturelle des prétentions exagérées qu'on leur a prêtées.

Ainsi réduite à de modestes proportions, la translation est réelle. Les reliques de S. Patrice et de S<sup>te</sup> Brigide étaient encore honorées à Issoudun au siècle dernier, d'après le témoignage de D. Martène et de D. Beaunier. Aujourd'hui une chapelle de l'église paroissiale est encore dédiée à S<sup>te</sup> Brigide, et une église du voisinage porte le nom de S. Alban: derniers vestiges du culte des saints dont quelques ossements y furent portés au X<sup>e</sup> siècle.

Au lieu de transporter les reliques à l'étranger, on se contentait parfois de les enfouir dans le pays. Ainsi les religieux d'Anaurot, monastère qui a précédé celui de Quimperlé, emportèrent les nombreuses et précieuses reliques qu'ils possédaient et les cachèrent dans l'île de Groix. La tourmente ayant duré longtemps, les moines moururent sans avoir relevé leur couvent ni retiré les reliques enfouies dans l'île. Ce ne fut que longtemps après, vers 1070 seulement, que les religieux du nouveau monastère de S<sup>te</sup>-Croix de Quimperlé, y firent des recherches sur les indications du moine Oédrius, et y découvrirent « les reliques de S. Gunthiern, avec sa vie écrite sur un cahier fort gasté de vieillesse, une partie du chef de S. Guénolé, des reliques des saints Paulennan, Symphorien, Ténennan, Guédian, Guénel, Idunet et autres saints. »

S. Gunthiern nous est déjà connu; nous avons donné précédemment sa biographie. S. Guénolé ou Guengaloé a été le fondateur de l'abbaye de Landevenec, au fond de la rade de Brest. S. Paulennan n'a légué que son nom à l'histoire. S. Symphorien est le célèbre martyr d'Autun, honoré le 22 août. S. Ténennan a été évêque de Léon vers l'an 600. S. Guédian est dans le même cas que S. Paulennan. S. Guénel ou Guénael est le second abbé de Landevenec, honoré le 3 novembre. S. Idunet, disciple de S. Guengaloé, a vécu solitaire à Châteaulin et en est devenu le patron.

#### 10. — GUERRES

Cependant les Normands occupaient toujours la Bretagne. Dès 921, Robert comte de France, frère du feu roi Eudes, était venu assiéger ceux qui s'étaient établis sur la Loire. Après les avoir attaqués et pressés durant cinq mois sans succès, il résolut de traiter avec eux. Il leur abandonna le comté de Nantes et le reste de la Bretagne qu'ils venaient de ravager. — De quel droit cédait-il un pays qui ne lui appartenait pas? Est-ce un procédé licite, pour se débarrasser d'un voleur, que de lui céder la maison de son voisin, pendant son absence? Mais à cette époque si troublée, on n'y regardait pas de si près. Aussi, six ans plus tard, en 927, le comte Hugues, fils du susdit Robert, étant venu, avec Héribert comte de Vermandois, assiéger les Normands de la Loire, et n'ayant pu les forcer au bout de cinq semaines, traita enfin avec eux et leur abandonna de nouveau le comté de Nantes.

Libres désormais, les barbares continuèrent de porter le fer et le feu dans tous les environs de la Loire, jusqu'à ce que le roi Raoul mit fin à leurs ravages, en 931, dans un furieux combat, au pays de Limoges, où il passa tous ces brigands au fil de l'épée.

Le bruit de cette victoire se répandit rapidement en Bretagne et montra aux débris de la nation bretonne que les Normands n'étaient pas invincibles. Les opprimés s'entendirent entre eux, et partout, le même jour, c'est-à-dire le 20 septembre 931, ils se ruèrent sur leurs oppresseurs et les exterminèrent sans pitié, à commencer par leur chef Félécan.



Les instigateurs de ce soulèvement étaient Alain II, comte de Poher, et Bérenger, comte de Rennes.

A la nouvelle de ce désastre, Guillaume, duc de Normandie, envahit la Bretagne, pour venger ses compatriotes, s'empara de plusieurs places, reçut en grâce le comte de Rennes, mais força le comte de Poher de repasser en Angleterre. Pendant ce temps Incon, chef d'une nouvelle bande de Normands de la Loire, se jeta sur le sud de la province, qu'il mit à feu et à sang, et rendit son sort encore plus triste qu'auparavant.

#### 11. — ALAIN II

Cependant les indomptables Bretons ne pouvaient se façonner au joug. En 937, Alain II de Poher, surnommé Barbetorte, fit une nouvelle tentative d'affranchissement, qui cette fois eut un plein succès. Suivi de ceux de ses compatriotes, qui avaient cherché un refuge en Angleterre, il vint débarquer près de Dol, où il massacra une troupe de Normands, passa ensuite à St-Brieuc où il en extermina une autre, et prit aussitôt le chemin de Nantes. Après y avoir écrasé l'ennemi, il entra dans la ville. Hélas ! elle était si ruinée que les ronces et les épines remplissaient les rues, et qu'il fallut tirer l'épée pour se frayer un chemin jusqu'à l'emplacement de la cathédrale.

A la nouvelle de ces succès, les comtes, les vicomtes, les maecterns et les fugitifs, qui avaient cherché un refuge en France et ailleurs, rentrèrent en Bretagne, et acceptèrent l'autorité souveraine d'Alain Barbetorte. Les évêques, les prêtres et les moines rentrèrent aussi, et s'appliquèrent à réparer les maux causés par la longue invasion normande. Bientôt les campagnes désertes se repeuplèrent, les maisons furent rebâties, les terres ensemençées, les vignes et les arbres fruitiers replantés. Toutefois la population de race bretonne fut moins dense qu'auparavant ; et pour ne parler ici que du diocèse de Vannes, la langue bretonne qui, avant l'invasion normande, était parlée jusqu'à la Vilaine, recula un peu vers l'occident, suivant une ligne allant de Billiers à Gueltas.

Qu'était devenu le siège de Vannes, depuis la mort de

S. Bili et pendant les ravages des Normands ? — Il est probable qu'il resta quelque temps sans être occupé. Le Cartulaire de Redon n'offre à cet égard aucun renseignement ; il présente même à cette époque une lacune considérable. Le Cartulaire de Quimperlé, qui donne une liste assez incohérente des évêques de Vannes, nomme, après Bili, les évêques Cunadan et Blinlivet. Quoique le premier ne paraisse dans aucun des rares actes du temps, on peut admettre son existence à cette époque, au moins jusqu'à preuve du contraire.

Quant à Blinlivet, son existence est authentique et son temps certain, puisqu'il souscrivit, vers 950, à une charte par laquelle le duc Alain II Barbetorte donna le prieuré de S. Médard aux moines de Landevenec. Il mourut en odeur de sainteté, on ne sait en quelle année, et son corps fut transporté à St-Julien de Tours pendant les dernières guerres des pirates du Nord.

Il eut pour successeur Alvi ou Alyéus, qui a été oublié dans plusieurs catalogues, mais qui est formellement nommé dans le Cartulaire de Quimperlé et dans une ancienne liste copiée par Baluze.



Abbé bénédictin du X<sup>e</sup> siècle.

#### 12. — ÉGLISE

L'église avait grandement souffert des invasions normandes. Les biens des monastères avaient été presque partout accaparés par des guerriers avides ; les églises paroissiales elles-mêmes avec leurs dépendances n'avaient pas échappé

au pillage. En ce temps-là, dit le Cartulaire de S. Florent, *presque toutes* les églises du diocèse de Rennes appartenaient à des gens de guerre. Les autres diocèses de Bretagne n'étaient pas probablement plus heureux. En attendant la restitution de ces biens, sous forme de donations, les détenteurs des églises confièrent le soin des âmes à de pauvres prêtres, auxquels ils assignèrent le revenu le plus modeste possible. Ailleurs, pour affermir leur usurpation, ils firent entrer leurs enfants dans les ordres, sans se demander s'ils rempliraient dignement les fonctions du sacerdoce. Le saint ministère, entre les mains de tels hommes, eut à subir d'inévitables souillures ; et plusieurs de ces indignes pasteurs finirent par se marier. Quelques-uns d'entre eux, grâce à l'influence de leurs familles, parvinrent à l'épiscopat, et transmirent les évéchés à leurs enfants, absolument comme un bien de famille. La décadence des études et l'oubli des saints canons, qui en était la suite, augmentaient les calamités ; et, pour comble de maux, la papauté, livrée alors comme un jouet aux caprices de quelques tyrans italiens, n'avait pas assez de stabilité ni d'influence, pour remédier à ce triste état de choses. Il faudra languir près d'un siècle et attendre l'avènement de S. Grégoire VII, pour voir reflourir la discipline ecclésiastique.

Le duc Alain II Barbetorte mourut en 952 et l'unité de la Bretagne fut encore brisée. Il s'ensuivit de longues rivalités entre les comtes de Rennes et ceux de Nantes. Les Normands en profitèrent et en 960, ils attaquèrent Nantes et emmenèrent l'évêque captif. Ce brusque retour des pirates jeta l'effroi dans le reste de la Bretagne ; les reliques furent de nouveau cachées, quelques-unes même emportées hors du pays. C'est ainsi que vers 963, Salvator évêque d'Aléth s'enfuit jusqu'à Paris avec les corps de S. Malo, de S. Samson et de S. Magloire. Vers le même temps, le corps de S. Paul de Léon fut transporté à Fleury-sur-Loire, celui de S. Guénael à Paris et celui de S. Corentin à Marmoutier. Il ne paraît pas toutefois que les incursions des barbares se soient renouvelées d'une manière désastreuse comme en 919.

## 13. — AURISCAND

Un nouvel évêque, nommé Orscand ou Auriscand, venait d'occuper le siège de S. Patern, quand le pape Jean XIII écrivit en 970 une lettre en faveur de l'archevêque de Tours. Le métropolitain s'était plaint, comme ses prédécesseurs, de l'indépendance des évêques bretons à son égard, et en rejetait la faute sur la violence et sur les ravages des Normands. Le Pape convoqua à Rome l'archevêque de Dol ou l'un de ses partisans et l'archevêque de Tours ou l'un de ses suffragants, pour juger contradictoirement et définitivement cette affaire ; et en attendant il ordonna aux évêques bretons d'obéir à l'archevêque de Tours, sous peine d'excommunication, et enjoignit, sous la même peine, aux comtes Béranger et Conan de Rennes, Hoel et Guérech de Nantes, ainsi qu'aux autres seigneurs de la province, de reconnaître le susdit métropolitain (*Pr. I., 347*). Cette lettre resta sans résultat : les circonstances étaient encore défavorables.

Dans le courant de l'année suivante, l'évêque de Vannes fit le voyage d'Angers, pour y conférer de plusieurs affaires avec le comte Geoffroy I, dit Grisegonelle. Il visita ensuite le tombeau de S. Aubin, dans un faubourg de la ville, et donna à l'abbé Albert, pour soulager son indigence, une saline située à Saillé, dans le diocèse de Nantes (*Pr. I., 348*).

Orscand était marié avant ou après son épiscopat, car on voit plus tard *son fils* Rudalt faire une donation au monastère de S. Cado de Belz. C'est du temps de cet évêque que fut rétablie l'unité politique de la Bretagne : Conan I, surnommé le Tort, comte de Rennes et de Domnonée, s'empara de Nantes, en 990, se fit reconnaître à Vannes, à Quimper et à Léon et prit le titre de Duc des Bretons. Ce prince, se trouvant dans le monastère de S. Samson de Dol, le jour de la fête du saint, le 28 juillet 990, fit don à l'abbaye du mont St-Michel, de quatre villas qui lui appartenaient. L'acte en fut dressé à Rennes, le 9 août suivant, et souscrit par le duc Conan et son fils Geoffroi, par les neuf évêques de Bretagne, savoir : Main, archevêque de Dol, Auriscand, évêque de

Vannes, Constantin de Tréguier (?), Oratus de Cornouaille, Roald de St-Brieuc (?), Rethwalatr d'Aleth (?), Dreleand de Léon, Théobald de Rennes, et Hugues de Nantes; à leur suite figurent trois abbés, Arufus de St-Sauveur de Redon, Arluin et Salomon, dont les monastères ne sont pas indiqués. (*Pr. I., 350*).

#### 14. — JUDICAËL

L'évêque de Vannes et l'abbé de Redon ne survécurent pas longtemps à cette donation, car dans un acte du Cartulaire de S. Sauveur, passé en 901 et au plus tard au commencement de 902, on trouve deux noms nouveaux; deux frères, Gardiern et Glast, se trouvant à Redon, donnèrent à l'abbé *Tetbald* ou Thibaud et à sa communauté la moitié de la terre de Treffingar en Caden, avec le consentement de *Conan* comte de Bretagne, *Judicaël* étant évêque de Vannes. — Or Conan fut tué à la bataille de Conquereux, le 27 juin 902, et eut pour successeur son fils Geoffroi I. — Donc la consécration de l'évêque de Vannes et la bénédiction de l'abbé de Redon sont antérieures à cette date, et en les plaçant en 901 on ne saurait être loin de la vérité. (*Cart. R. p. 309*).

Judicaël est assurément l'un des plus grands évêques qui aient occupé le siège de Vannes. Ce n'est pas seulement par la noblesse de son origine, (il était fils du duc Conan I), c'est surtout par les œuvres qu'il a faites ou soutenues pendant un épiscopat de 46 ans, qu'il mérite une place à part. C'est lui qui a le plus largement contribué, comme on le verra dans le chapitre suivant, à relever les ruines accumulées par les incursions des Normands. Mais avant d'accomplir son œuvre, il dut traverser une date qui était alors la terreur des populations.

#### 15. — L'AN MIL

D'un passage de l'Apocalypse mal expliqué, les multitudes avaient conclu que le monde finirait l'an mil; les invasions des barbares, les guerres continuelles, les éclipses du soleil, les tremblements de terre, les pestes, les famines, etc., les

confirmaient dans cette idée. Bien que l'Eglise n'autorisât point la croyance vulgaire à la fin prochaine du monde, cette croyance n'était ni moins vive, ni moins répandue, dans le peuple. Abbon, moine de Fleury, et plusieurs autres, combattirent, mais sans grand succès, cette profonde préoccupation.

A l'approche de la fête de Pâques, 31 mars de l'an mil, l'épouvante était générale, et les cœurs étaient glacés d'effroi. On se confessait, on se réconciliait avec ses ennemis, on restituait les biens mal acquis, on priaît avec ferveur. L'aurore du jour de Pâques se montra enfin radieuse, et la fin du monde, dont Dieu seul connaît l'époque, ne vint pas encore.

A l'effroi succéda l'étonnement; à l'apathie pour les grandes entreprises se substitua une activité prodigieuse, qui imprima une impulsion nouvelle aux arts et à la littérature. « A partir de cette année, dit Raoul Glaber, il arriva que dans l'univers entier, principalement en France et en Italie, on se mit à rebâtir les basiliques et les églises, même celles dont la solide construction avait résisté aux injures du temps. Chaque province visait à l'honneur d'avoir les plus belles. On eut dit que le monde, secouant sa vétusté, voulait se revêtir d'une robe blanche d'églises neuves. »

Tel est le point de départ de la renaissance des arts et de la restauration religieuse du XI<sup>e</sup> siècle.



## CHAPITRE IX

## RESTAURATION

(1000-1066)

1. DONATIONS. — 2. RHYYS. — 3. CATWALLON. — 4. JURIDICTION. — 5. S. FÉLIX. — 6. QUIMPERLÉ. — 7. CATHÉDRALE. — 8. TRÈVE DE DIEU. — 9. LOCOAL. — 10. BUDIC. — 11. S. FÉLIX. — 12. S. EHOARN. — 13. S. GINGURIEN. — 14. S. GULSTAN. — 15. MÉTROPOLE. — 16. S<sup>te</sup>-CROIX. — 17. MAENGUL.

## 1. — DONATIONS

Les monastères, déjà ruinés par les Normands, n'étaient pas à couvert de la violence de certains seigneurs. Ainsi un nommé Juthel, des environs de Guer, avait ravagé les terres et tracassé les moines de Redon; mais frappé d'une maladie cruelle, qui lui enlevait parfois l'usage de la raison, il reconnut la main de Dieu qui le châtiât; et pour réparer les dommages qu'il avait causés, il fit venir ses frères Ratfrid et Alfrid, et de leur avis, il donna à l'abbaye la terre de Liskilli, bornée d'un côté par l'Aiff et d'autre part par des fossés. L'acte en fut dressé, vers l'an 1000, sous le comte Geoffroi de Bretagne, Judicaël évêque de

Vannes, Thetbald ou Thibaut abbé de Redon, et Catwallon moine. (*Cart. R. p. 280*).

L'abbé Thibaut mourut peu de temps après, et il eut pour successeur Mainard. C'est du temps de cet abbé, et vers l'an 1004, que Belle-Ile fut donnée pour la première fois à St-Sauveur de Redon. Cette île importante, appelée alors *Guédel* et aujourd'hui *Guerveur* par les Bretons, et *Belle-Ile* par les Français, avait été ravagée par les Normands, qui en avaient même chassé les habitants. Elle dut relever, dans l'origine, des comtes de Vannes, mais au X<sup>e</sup> siècle elle parait avoir servi de gage, avec le pays de Belz, pour la dotation d'une comtesse de Cornouaille; situation ambiguë, qui donnera lieu plus tard à un retentissant procès.

Or « Geoffroi, fils de Conan-le-Tort, par la grâce de Dieu, duc et prince de toute la Bretagne, inspiré de Dieu et poussé par le moine Catwallon, qui passait pour être son frère, voulant procurer le salut de l'âme de son père tué à Conquereux par les Angevins, le salut de son âme propre, de celle de sa femme Havoise et de celles de ses fils, et la stabilité de son règne, donna à perpétuité à St-Sauveur et à ses moines toute l'île de *Guédel*, sans réserve, sans impôt et sans tribut, comme il la possédait lui-même par *droit héréditaire*. L'abbé de St-Sauveur, appelé Mainard, la reçut avec reconnaissance, et la confia immédiatement au moine Catwallon. Celui-ci, humblement soumis à l'ordre de son père, reçut sa bénédiction et partit aussitôt avec joie pour l'île. Il y rassembla plusieurs moines, pour y faire le service divin, et leur apprit à pratiquer la règle de S. Benoît. — Les témoins de cette donation furent Geoffroi le donateur, Judicaël et Hurvodius ses frères, Garin évêque de Rennes, Guethénoic vicomte de Porhoët, Hervé de Lohéac, Mainard abbé, Catwallon moine, etc... » (*Cart. R. p. 246*).

C'était un don vraiment royal : l'île offre une superficie de 8.700 hectares. Il est vrai qu'elle était alors presque dépeuplée; mais sa fertilité devait y attirer facilement de nombreux colons. Il est probable que Bénédic, comte et évêque de Cornouaille, protesta contre cette donation, mais c'est son fils Alain qui plus tard fera valoir ses droits.

## 2. — RHUYS

Pendant que le monastère de Redon recommençait une ère de prospérité, deux autres abbayes du diocèse de Vannes, attendaient encore leur restaurateur. St-Gildas-de-Rhuys et Locminé, abandonnées depuis 919, étaient depuis longtemps sans toiture; les murs laissés debout par les Normands avaient souffert des pluies et se trouvaient en grande partie renversés. Les broussailles avaient tout envahi, y compris même la maison de Dieu; des arbres déjà vieux avaient jeté leurs racines dans les fentes des murailles et fermé l'entrée de plusieurs bâtiments. Ces masures étaient désertes et ne servaient plus de refuge qu'aux animaux sauvages et aux plus dangereux reptiles.

L'évêque Judicaël déplorait ces ruines, et c'est probablement à son instigation que le duc Geoffroi I, son frère, demanda, vers l'an 1008, à l'abbé de Fleury-sur-Loire, dans les environs d'Orléans, un moine breton nommé Félix, pour rebâtir ces sanctuaires dissipés.

Félix était né, vers 908, dans la Cornouaille armoricaine, et s'était retiré dans l'île d'Ouessant, pour y mener une vie solitaire. Il y avait converti un jeune homme, appelé Gulstan, qui courait les mers avec les pirates, et en avait fait son compagnon de pénitence. Dans le but de se rapprocher des reliques de S. Paul évêque de Léon, il avait quitté, vers 904, son asile, pour aller prendre l'habit religieux à Fleury-sur-Loire. Tout entier aux exercices de la vie monastique et à la pratique des œuvres de perfection, il vivait là depuis treize ou quatorze ans, lorsqu'il fut envoyé avec six autres religieux, presque tous bretons, par Gauzlin son abbé au duc de Bretagne.

Geoffroi I reçut Félix avec la plus vive satisfaction et le chargea de relever de leurs ruines les monastères de Rhuys et de Locminé; à cet effet il lui donna toutes les dépendances possédées par ces deux abbayes avant leur destruction, et il promit de lui fournir, au retour d'un voyage qu'il allait faire à Rome, tous les secours dont il aurait besoin. En

partant, il le recommanda à la duchesse Havoise, aux seigneurs du pays et à son frère Judicaël évêque de Vannes. Le duc mourut en rentrant en Bretagne (1008), et le moine, privé de cet appui nécessaire, voulut retourner à Fleury; mais la duchesse et l'évêque lui firent de si grandes instances pour l'engager à rester, qu'il se rendit à leurs prières.

Mettant sa confiance en Dieu, Félix commença par construire quelques petites cellules provisoires dans ces lieux désolés; bientôt quelques disciples vinrent se joindre à ses compagnons.

On a conservé les noms suivants, qui sont ceux des frères venus de Fleury ou recrutés dans la Bretagne: Frère Olivier de Largoet, F. Pierre de la Chapelle, F. François des Salles, F. Alain de Locmaria, F. Foulques Conan, F. Vital de Léon, F. Richard des Portes, F. Riwallon Rocher, F. Claude Raguenel.

Avec eux Félix releva peu à peu les églises et les maisons, planta des vignes et des vergers, et ouvrit des écoles, qui lui attirèrent d'autres religieux.

## 3. — CATWALLON

Pendant ce temps, le monastère de Redon changeait d'abbé. Le duc Geoffroi étant mort, son fils Alain, homme prudent et prévoyant, recueillit sa succession et l'administra bravement. De son temps mourut l'abbé de St-Sauveur de Redon, nommé Mainard, homme d'une grande sainteté de vie. Après son décès, les frères de l'abbaye de St-Sauveur, réunis en chapitre, demandèrent humblement à Dieu d'abord, puis à Judicaël évêque de Vannes, et au susdit comte, ainsi qu'aux barons de Bretagne, leurs lumières pour le choix d'un pasteur. Tous les moines et tous les laïques, qui se réunirent à Redon, choisirent unanimement et canoniquement le moine Catwallon pour abbé de St-Sauveur.

Le comte Alain, l'ayant appris, en fut très aise, car il aimait beaucoup ledit moine, qui était un homme d'une grande sainteté, et immédiatement il lui envoya des messagers pour le faire venir de Belle-Ile. A son arrivée, il lui fit part de son vote et de celui des frères. Cette nouvelle



consterna Catwallon : d'un côté il ne voulait à aucun prix quitter les frères qu'il avait rassemblés dans l'île, et d'un autre il ne voulait pas contrister les frères de Redon. Le voyant indécis, le comte, pour le faire consentir, renouvela la donation de Belle-Ile à St-Sauveur et à ses moines à perpétuité, conformément à l'acte déjà fait par son père Geoffroi; en même temps il rendit à l'abbaye la paroisse d'Arzon que ses prédécesseurs avaient enlevée aux moines... » (*Cart. R. p. 247*).

A quelle date se rapportent les faits énoncés dans cette charte? — Ceux qui confondent Mainard abbé de Redon avec Mainard abbé du mont St-Michel, les rapportent à l'an 1009, date de la mort du second. Mais à ce moment le duc Alain III était encore enfant, et par suite incapable de remplir le rôle qu'on lui prête. — Ceux qui s'en tiennent au texte de la charte, et à la date qu'elle porte aujourd'hui, les rapportent à l'an 1026; mais une autre charte également datée prouve que Catwallon était déjà abbé en 1019 (*Ib. p. 275*). D'où il faut conclure que l'élection de l'abbé la confirmation du don de Belle-Ile, et la restitution d'Arzon, sont antérieures à l'an 1019, bien que l'acte n'en ait été dressé qu'en 1026, après la majorité du Duc.

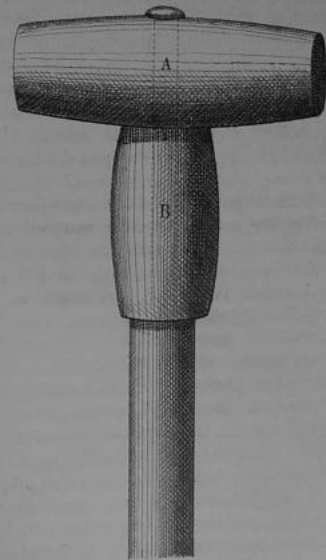
#### 4. — JURIDICTION

L'un des premiers soins du nouvel abbé de Redon fut de réclamer à l'évêque de Vannes le rétablissement de la juridiction épiscopale, que Susan et Courantgen avaient jadis donnée à l'abbaye sur les paroisses qui lui appartenaient, et dont l'exercice avait été interrompu par les guerres des Normands. La concession fut renouvelée en 1021, et fut ainsi mentionnée dans le Cartulaire de l'abbaye :

« Cette charte conserve et indique, pour l'instruction des vivants, comment l'abbé Catwallon et le couvent de St-Sauveur allèrent trouver l'évêque Judicaël et tout le clergé de Vannes, et se plaignirent de la perte de la juridiction épiscopale, qui avait été jadis accordée à St-Sauveur. Autrefois en effet les évêques Susan et Courantgen avaient donné à l'abbé de St-Sauveur la prélatrice et l'archidiaconat, mais les invasions

normandes, qui avaient dépeuplé la Bretagne, avaient ruiné l'église de Redon aussi bien que celle de Vannes, et depuis ce temps l'abbaye n'en avait pas joui. C'est pourquoi les religieux venus à Vannes demandèrent instamment qu'on voulut bien leur rendre leur antique droit.

« L'évêque, qui était un homme généreux, entendant cette



B. Partie d'un bâton pastoral du XI<sup>e</sup> siècle. Cathédrale.

requête, rassemble son chapitre et lui fait part de la demande des frères. Les prêtres, apprenant l'objet de la supplique, y consentirent volontiers, car ils aimaient particulièrement l'abbé Catwallon et son glorieux monastère. Ce don fut consenti par le seigneur évêque et par le chapitre de S. Pierre, par Alain comte de toute la Bretagne et par son frère Eudon

(de Penthièvre). Là se trouvèrent Alain Caignart comte de Cornouaille, Guéthenoc vicomte (de Porhoët) et son fils Josselin, Guyomarch vicomte de Léon, Rodald de Rieux et Alain son fils, Dérian d'Elven et Even son fils, Heslon le prévôt et Fredor fils d'Inisan. Parmi les clercs se trouvèrent Bili archidiaire, Berthuald maître de grammaire, Ritcand et Daniel enfant, Budoc, Guédéon, Morvan doyen, Hugolin doyen, Catwallon abbé, Hocouan, prieur, Pérénès, Vital, Almod, Even, Félix, Alaard, Rodere, Alvi prêtre, Redoc, Marcher prévôt et Glueu prévôt. Les susdits, tant laïques que clercs et moines ont tous été témoins de la donation.

» Et pour sanctionner cette concession et la rendre perpétuelle, les moines décidèrent qu'ils acquitteraient de redevance à l'évêque et aux chanoines; ils s'engagèrent donc à faire trois offices, en réunion générale, à la mort de chaque chanoine de S. Pierre de Vannes, et sept offices pour l'évêque, et en outre à mettre son nom dans le martyrologe et à le lire en chapitre au jour anniversaire du décès. — Fait sous le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'an 1021 après son incarnation, indiction IV. Robert gouvernant le royaume de France, Alain administrant la Bretagne avec bravoure et succès, Judicaël occupant le siège de Vannes, Bili étant archidiaire et Catwallon abbé de Redon. » (*Ib.* p. 307).

La bravoure et les succès du duc Alain, mentionnés dans cette pièce, sont une allusion aux victoires remportées sur les rebelles de ses états. Des esprits brouillons et séditieux avaient soulevé les paysans contre la noblesse et fait piller et brûler les châteaux; mais le jeune duc s'était mis à la tête des grands, et avait forcé les paysans destitués de chefs à rentrer dans la soumission. D'un autre côté, un oncle bâtard du même duc nommé Judicaël, avait levé l'étendard de la révolte et s'était renfermé à Malestroît; mais assiégé par ses ennemis, il avait bientôt perdu la liberté et la vie.

##### 5. — S. FÉLIX

Au milieu de ces agitations, Félix, après seize ans de pénible efforts, avait rétabli les monastères de Rhuys et de Locminé. Ne trouvant plus en Bretagne la paix et la tranquillité qu'il

désirait, il prit en 1025 la résolution de rentrer à Fleury. La duchesse Havoise, n'ayant pu le dissuader de son dessein, chargea un religieux qui l'accompagnait, le frère Filim, d'une lettre pour Gauzlin, son ancien abbé, récemment sacré archevêque de Bourges. Elle suppliait le prélat de ne point garder Félix, mais de lui donner la bénédiction abbatiale et de le renvoyer à ses deux monastères; elle ajoutait que les guerres civiles, en épuisant les finances, l'avaient empêchée jusqu'à de réaliser toutes les promesses de son époux, mais que ses enfants Alain et Eudon, devenus grands, étaient animés des meilleures intentions et disposés à remplir fidèlement les vœux de leur père.

Le retour de Félix à Fleury causa une grande joie à ses anciens confrères. Gauzlin, qui se trouvait parmi eux, lui fit également bon accueil; mais après avoir lu la lettre de la duchesse, il appela le moine chez lui :

— « Pourquoi, lui dit-il d'un ton sévère, êtes-vous revenu? Pourquoi avez-vous quitté le pays auquel vous étiez envoyé et la communauté dont vous étiez chargé?

— Parce que, répondit le saint, je ne pouvais servir Dieu en paix, dans un pays continuellement affligé par les guerres et les séditions.

— Espérez-vous donc en ce monde, répliqua Gauzlin, ce que Jésus-Christ lui-même n'y a pas trouvé? Si vous voulez arriver à Jésus-Christ, vous devez suivre la voie qu'il a lui-même tenue. Or, l'apôtre dit que c'est par les tribulations que nous devons parvenir au royaume de Dieu. Il faut donc, mon cher frère, supporter avec patience les adversités, quelque part que vous soyez, et nous obéir, comme vous l'avez promis dans votre profession. Venez recevoir la bénédiction abbatiale, afin que vous puissiez parvenir à la vie éternelle, avec tous ceux que nous avons confiés à vos soins. »

Félix s'excusa et pria Gauzlin, avec beaucoup d'instance, de le dispenser d'un honneur qu'il ne méritait pas; mais le prélat le prit malgré ses protestations d'indignité, le conduisit à l'autel, et lui donna la bénédiction abbatiale le 4 juillet 1025. Incontinent après, Félix revint en Bretagne, avec les bénédictions de l'abbé et des religieux de Fleury, et avec des lettres de recommandation pour les princes bretons et pour l'évêque de Vannes.

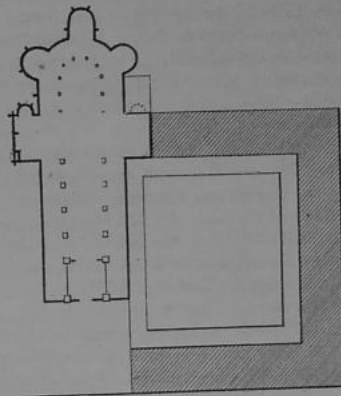
A son retour, indécis dans lequel des deux monastères, Rhuys ou Locminé, il fixerait sa demeure, il consulta l'évêque de Vannes et le duc Alain III. Ceux-ci, après en avoir délibéré avec les nobles du pays et quelques évêques, donnèrent la préférence à St-Gildas-de-Rhuys, à cause de son ancienneté, de la fertilité du sol, et de l'abondance des poissons. Félix s'établit en conséquence à Rhuys, et depuis lors ce monastère a conservé le titre d'abbaye, tandis que St-Sauveur de Locminé est descendu au rang de prieuré, dépendant de St-Gildas.

Le nouvel abbé fit bientôt de St-Gildas une communauté considérable. Alors fut construite l'église abbatiale, dont le chœur et le transept nord existent encore aujourd'hui. C'est le morceau le plus considérable de l'architecture du XI<sup>e</sup> siècle, qu'on trouve dans le diocèse de Vannes, et à ce titre il mérite d'être religieusement conservé et étudié. Cette église formait une croix latine, comme aujourd'hui; le chœur, terminé en hémicycle, était entouré d'un déambulatoire et de trois chapelles rayonnantes; les transepts avaient leurs autels, dans un réduit semi-circulaire; les murs, en petit ou moyen appareil, offraient des pierres rangées en arêtes de poisson; la nef était accompagnée de deux bas-côtés, et terminée par un porche ou narthex à deux étages, dont l'inférieur servait d'entrée à l'église, et l'autre de défense en temps de guerre.

Cette église fut consacrée solennellement, le 30 septembre 1032, par Judicaël, évêque de Vannes, au milieu d'un grand concours de fidèles; depuis lors jusqu'à la Révolution française, l'anniversaire de cette dédicace a toujours été célébré comme une des grandes fêtes de l'abbaye. Ce fut aussi en ce jour que S. Félix fit faire la translation des reliques de S. Gildas, enfouies dans son tombeau, ou rapportées de Bourg-Déols. Les ossements furent alors déposés dans une châsse, qu'on a toujours depuis portée aux processions des rogations; la tête fut mise dans un reliquaire à part; le bâton du saint a disparu depuis, sans qu'on sache ce qu'il est devenu; le livre des évangiles, donné vers ce temps à la cathédrale de Vannes, ne s'y trouve plus depuis longtemps.

L'abbé Félix, conformément à la règle de S. Benoît, établit dans son monastère une école célèbre, qui continua les

traditions de celle qui avait été jadis fondée au même lieu par S. Gildas, et Rhuys devint le rendez-vous des enfants des premières familles de la contrée. On sait qu'au moyen-âge l'instruction publique relevait uniquement de l'Eglise: les monastères correspondaient à nos collèges et à nos petits séminaires d'aujourd'hui, et les jeunes clercs venaient achever leurs études auprès du scolastique ou du théologal, établi dans chaque cathédrale.



Abbaye de S. Gildas de Rhuys.  
Chœur et transept du XI<sup>e</sup> siècle; nef et couvent du XVII<sup>e</sup>.

### 6. — QUIMPERLÉ

Pendant que l'abbaye de Rhuys se relevait d'une manière si brillante, un autre établissement monastique se fondait sur les confins des diocèses de Quimper et de Vannes. Le comte de Cornouaille, Alain Caignard, fonda en 1029 le monastère de Ste-Croix de Quimperlé, au confluent de l'Isol et de l'Ellé, sur les ruines de l'ancien couvent d'Anaurol ou de S. Gunthiern. Pour le doter, il lui donna tout le territoire environnant

et y ajouta l'île de Guédel ou Belle-Île, que le duc Alain III venait de lui restituer en reconnaissance d'un signalé service. Cette île, on s'en souvient, avait été donnée depuis environ vingt-cinq ans à l'abbaye de Redon, mais le transfert à l'abbaye de Quimperlé s'en fit sans difficulté, parce qu'on eut soin de tirer de Redon les moines destinés à peupler le nouvel établissement. Le 14 septembre de cette année, le jour même de l'Exaltation de la sainte Croix, Gurloès reçut la bénédiction abbatiale des mains d'Orscand, évêque de Cornouaille, frère du fondateur. Le prélat lui accorda, comme l'avait déjà fait l'évêque de Vannes à l'abbé de Redon, la juridiction épiscopale sur toutes les églises qu'il pourrait acquérir dans son diocèse. Cette nouvelle abbaye prit de rapides développements et acquit dans le diocèse de Vannes de nombreuses propriétés, comme on le verra plus tard.

Un autre établissement, bien moins considérable, celui de S. Cado dans la rivière d'Etel, avait réussi à se relever après les ravages des Normands. Plusieurs seigneurs l'avaient particulièrement aidé. Ainsi, dès l'an 1020 environ, Rudalt, fils d'Orscand jadis évêque de Vannes, lui avait donné, avec le consentement de sa femme et de ses enfants, une propriété située entre les villages d'Etel et de Méhionec, sur les bords du ruisseau du Prado, qui sépare Erdeven de Belz. — Ainsi encore l'un des fils du même Rudalt, nommé Orscand, comme son aïeul, lui donna, après la mort de son père, vers l'an 1040, un quart de la villa des Romains, située sur la route qui conduit d'Erdeven à la chapelle de S. Germain, et deux parts de dîmes au village du Sach. — Plus tard, le même Orscand, et trois autres personnes lui donnèrent les champs de Mérian, pour la rémission de leurs péchés ; on ignore l'emplacement de ces fonds de terre. — Plus tard encore, vers 1060, Hoel, comte de Nantes et de Cornouaille, fils d'Alain Caignard, et Havoise sa femme, donnèrent à S. Cado la villa Dargoth en Plouhinec : c'est peut-être Kercado d'aujourd'hui. — Malgré tous ces dons, la communauté de S. Cado ne faisait que végéter ; voilà pourquoi le duc Alain IV l'unit à l'abbaye de Quimperlé, en 1089, comme nous le verrons plus loin. (*Cart. Quimp.*)

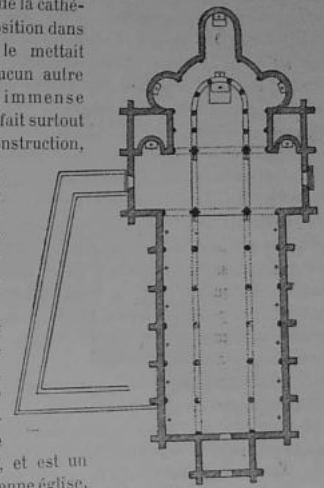
## 7. — CATHÉDRALE

L'évêque de Vannes, Judaël, tout en favorisant la renaissance des monastères, n'oubliait pas son église. C'est à lui qu'on rapporte communément la construction de la cathédrale romane, qui a précédé la cathédrale actuelle : sa position dans la famille ducale le mettait à même plus qu'aucun autre d'entreprendre cet immense travail. Ce qui lui a fait surtout attribuer cette construction,

c'est la parfaite similitude du plan de l'ancienne cathédrale et du plan de l'église de Saint-Gildas, bâtie sous son épiscopat.

Le chœur de cette église, qui a subsisté jusqu'en 1770, est ainsi décrit par l'architecte Kerleau : « il a quarante pieds de longueur, et est un reste de la très ancienne église, plus étroite que les bras de la croix, et est entouré de plusieurs piliers antiques et gothiques, qui soutiennent une voûte d'arête en cul de four, de plus de quinze pieds plus basse que la voûte de la nef et de la croix. » Les piliers antiques et gothiques, dont parle l'architecte, étaient simplement des piliers romans, et un autre texte nous apprend qu'ils étaient au nombre de huit.

Ce chœur était entouré, comme celui d'aujourd'hui, d'une allée déambulatoire, et il avait aussi, comme à St-Gildas de Rhuys, trois chapelles rayonnantes.



Vannes Cathédrale romane

Les transepts, ou les bras de la croix, occupaient la même place que ceux d'aujourd'hui, et les autels étaient placés, comme à St-Gildas, dans des enfoncements semi-circulaires.

Quatre gros piliers formaient l'inter-transept et soutenaient un clocher qui s'élevait majestueusement au-dessus du toit de l'église.

La nef romane s'étendait jusque vers le portail actuel, et était divisée en trois parties par deux rangées de colonnes qui faisaient suite aux piliers du chœur.

Cette nef était précédée d'un porche ou narthex, souvenir de l'ancien parvis ou de l'atrium : c'était encore, sauf les proportions, le même plan qu'à St-Gildas.

L'autel majeur était au fond du sanctuaire, à l'endroit où se trouvent aujourd'hui les stalles de l'évêque et des chanoines. C'est la disposition conservée jusqu'à nos jours dans le chœur roman de St-Gildas, et cette disposition permettait au clergé et au peuple à la fois de suivre tous les mouvements du prêtre à l'autel. La sainte Eucharistie y était conservée, non dans un tabernacle, qui est une invention moderne, mais dans une custode, suspendue à une sorte de crosse, au moyen d'une poulie et d'une cordelette : cet usage a subsisté chez nous jusqu'à la démolition du chœur en 1770. Au-dessus de l'autel s'élevait, conformément au cérémonial, un ciel ou dais, suspendu par des cordes.

L'espace carré, formé par les quatre gros piliers de l'inter-transept, où se trouve aujourd'hui le maître-autel, constituait le chœur proprement dit. Deux rangées de stalles hautes et basses en bordaient les côtés. Là se plaçaient, pour chanter l'office divin, l'évêque, l'archidiaque, le trésorier, le chantre, le scholastique, les quatorze chanoines, les archiprêtres, les simples chantres ou choristes, les musiciens et les enfants de chœur formant la psalette.

Les sépultures, si rares auparavant dans les églises, devinrent bientôt nombreuses. A la suite des évêques, les chanoines, puis les simples prêtres, demandèrent un lieu de repos dans le temple du Seigneur. Au XI<sup>e</sup> siècle, les laïques se contentaient encore du cloître et du parvis des églises, mais bientôt ils envahirent la nef et les chapelles.

### 8. — TRÈVE DE DIEU

Le temple matériel n'était pas la seule préoccupation de l'évêque ; Judaël avait à lutter, comme ses collègues, contre la turbulence des seigneurs, les mariages des clercs, et la simonie. Les guerres privées de seigneur à seigneur étaient alors un droit reconnu ; malheureusement elles dégénéraient trop souvent en brigandages, et dans l'impossibilité d'atteindre l'ennemi derrière les hautes tours de son château, on ravageait ses terres, on égorgait ses vassaux sur les ruines fumantes de leurs métairies. Témoins de ces violences, les évêques des Gaules avaient, dès la fin du X<sup>e</sup> siècle, lancé l'anathème, dans plusieurs conciles, contre ceux qui s'attaquaient aux gens sans défense ; mais la guerre véritable restait permise en tout temps. — En 1031, au concile de Limoges, on établit une trêve, qui fut appelée la *Trêve de Dieu*, en vertu de laquelle il fut défendu de faire la guerre depuis le samedi soir jusqu'au lundi matin ; les évêques excommunièrent les guerriers qui refusaient d'observer cette paix, et maudirent leurs associés, leurs armes et leurs chevaux. — Vers l'an 1041, la Trêve de Dieu prit de l'extension : elle commença le mercredi soir pour finir le lundi matin ; et dans cet intervalle, on interdit toute vengeance et toute hostilité, sous peine d'excommunication, d'amende, de bannissement et même de mort ; ces sanctions annoncent le concours des deux puissances. — A partir du concile de Narbonne, en 1054, la Trêve de Dieu comprit l'Avent, le Carême et les octaves des grandes fêtes de l'année. C'est ainsi que peu à peu l'Eglise supprima les guerres privées, ne laissant subsister que les guerres générales et inévitables, entreprises par les rois.

Vers le même temps, une nouvelle institution vint secourir la tendance générale à humaniser la guerre ; ce fut l'institution de la *Chevalerie*, qui commença en France sous le règne de Robert et de son fils Henri I. Le chevalier se consacrait à la défense de l'Eglise, des pauvres et des faibles. L'homme d'armes, qui voulait recevoir ce titre, se présentait



à l'évêque, qui bénissait d'abord son épée. « Recevez, lui disait le prélat, ce glaive, au nom du Père et du Fils et du St-Esprit, et servez-vous-en pour votre défense et celle de la sainte Eglise de Dieu, pour la confusion des ennemis de Jésus-Christ et de la foi chrétienne, et autant que la fragilité humaine le permettra, ne blessez personne injustement. » Puis avec l'épée nue l'évêque frappait trois fois légèrement le chevalier sur les épaules en disant : « soyez un chevalier pacifique, vaillant, fidèle et dévoué à Dieu. »

La chevalerie n'était accordée qu'aux hommes de race noble, exercés déjà dans le service militaire. On s'y préparait par un noviciat très sérieux : le jeune page ou le jeune écuyer se mettait pendant quelque temps sous les ordres d'un chevalier, afin d'acquérir la vaillance et la politesse requises. Les châteaux des seigneurs devinrent ainsi comme autant d'écoles de chevalerie et de courtoisie, qui adoucirent singulièrement les mœurs. La chevalerie habilement dirigée a rendu d'immenses services à l'Eglise et à la société civile.

#### 9. — LOCOAL

Des grands monastères du diocèse de Vannes, celui de Locoyal, n'avait pas encore été relevé. Il était devenu propriété particulière. Les moines de Redon, qui venaient de perdre Belle-Ile, jetèrent les yeux sur cet établissement ruiné. « Catwallon, abbé de St-Sauveur, dit le Cartulaire, alla en 1037, de l'avis de ses moines, trouver un homme honorable, nommé Gurki, qui demeurait dans l'île de St-Gutual, qu'il avait restaurée depuis la destruction de la Bretagne par les Normands. Sur l'ordre et d'après la volonté d'Alain, duc de toute la Bretagne et fils de Geoffroi, l'abbé demanda à Gurki, avec beaucoup de douceur et d'humilité, s'il voulait donner son île à St-Sauveur et à ses moines, en aumône éternelle, pour le salut de son âme. — A cette proposition, Gurki frémit d'abord d'indignation, car c'était un homme farouche, normand de race, et qui portait toujours des vêtements de laine blanche. Toutefois Dieu aidant, et grâce aux exhortations du pieux Catwallon, Gurki finit par octroyer de cœur ce qu'on lui demandait, c'est-à-dire la propriété perpétuelle de l'île

de saint Gutual avec toutes ses dépendances ; et cette concession fut faite avec d'autant plus de bonne grâce, que l'abbé et les moines présents admirèrent Gurki comme un des leurs dans la fraternité de leur église. Néanmoins le susdit donateur voulut conserver une partie de l'île, qu'il fit séparer de l'autre par un talus et un fossé, le terrain réservé devant revenir après sa mort aux moines de Redon.

« Alors l'abbé Catwallon et Gurki allèrent ensemble à la cour du comte Alain, qui en ce moment se trouvait dans l'île de Quiberon, où il venait très souvent, pour se livrer au plaisir de la chasse. Arrivés devant le prince, ils le saluèrent, et celui-ci leur rendit leur salut et les accueillit avec bienveillance. Ensuite l'abbé et le donateur, se dressant, notifièrent avec douceur leur demande au comte et à ses barons, et supplièrent le prince de donner, pour le salut de son âme et de ses parents et aussi pour la prospérité et le maintien de son règne, à l'abbaye de St-Sauveur et à ses moines, en aumône éternelle, l'île susdite de St-Gutual, avec toutes les terres dépendantes, savoir, toute la terre du Minihy, toute la terre de Plec, et sept villages de Plouhinec, nommés Keren-tréh, Kerguiscoiarn, Kergleuhirian, Kervigné, Le Moustoir, Kerven et Kercadec. — Le comte, ayant entendu cet exposé, tint conseil avec les siens, et aussitôt après il voulut confirmer la donation, car il aimait beaucoup l'abbé Catwallon et le monastère de St-Sauveur. Ayant donc eu le consentement de Gurki le donateur, et celui de Judicaël évêque de Vannes, qui renonça à ses droits et à ceux de l'église de S. Pierre sur cette île et ses dépendances, sauf la consécration des églises et l'ordination des clers, le comte Alain, avec l'agrément de ses barons, concéda l'île susdite à St-Sauveur et à ses moines, à perpétuité, avec tous les droits que ses prédécesseurs et lui avaient dans ces lieux....

« Fait à Quiberon, un dimanche, l'an de l'Incarnation 1037, devant les nobles, dont les noms suivent... : Alain, comte, qui donna et confirma la libéralité; Eudon (de Penthièvre), son frère; Even-Linzoel, son frère; Main, évêque de Rennes; Judicaël, évêque de Vannes, qui corrobora cette donation et ajouta ce qui a été mentionné plus haut; Robert de Vitré; Alain de Rieux; Hervé de Lohéac; Guéthenoc de Ponbelz;

Hugolin d'Hennebont; Gléhoiarn, ouvrier; Rivod, qui aida Gurki à construire l'église de S. Gutual; Vital du Minihy; David de Plouhinec; Audroin et Milon, chapelains du duc et rédacteurs de cette charte; Bili, archidiaque de S. Pierre de Vannes; Berhald, maître de grammaire; Morvan et Hugolin, doyens de la même église; Catwallon, abbé, qui reçut le don; Hogonnan, prieur; Pérénès, Almod, Even, Sausoiarn, Rodere, moines; Alvi, prêtre; Corehen, prêtre; Guinemer, prêtre; Gurki, le donateur; Leran de Rieux; Duroc, Maenki, Hoïarn, Blenlivet, laïques; et plusieurs autres.

A. Signe du duc Alain. † Signe de l'évêque Judicaël. »  
(*Cart. R. p. 326.*)

#### 10. — BUDIC

En cette même année 1037, le 13 juin, mourut Judicaël, évêque de Vannes, léguant à l'histoire un nom justement respecté. Il eut pour successeur Budic, dont la famille nous est inconnue. Le nouveau prélat parut, quelques jours après son sacre, dans un acte de donation fait à l'abbaye de Quimperlé par le seigneur d'Hennebont. Voici du reste la traduction de cette courte et importante pièce.

« Moi, Huélin, fils de Bérenger, au nom de la sainte et indivisible Trinité, en présence d'Alain, comte de Cornouaille et de Budic évêque de Vannes, pour le salut de mon âme et de ma femme Avan, de mes parents et de mes enfants, je donne et concède, avec l'agrément de mon fils Guégon et de ma femme, à l'église de Ste-Croix de Quimperlé, l'île de Tanguethen, (St-Michel, dans la rade de Lorient), libre et quitte de toute redevance, comme je la possédais moi-même. — Mais ce don me paraissant trop faible, j'y ajoute l'église de S. Gunthiern dans l'île de Groix, et celle de S. Métoir (aujourd'hui S. Tudy), avec leurs terres. En souvenir de fraternité, les moines de Ste-Croix nous ont offert spontanément et affectueusement trois chevaux et un tapis. Nous avons fait notre don en présence des grands du comte de Cornouaille, qui tenait alors sa cour à Quimperlé, et entre les mains du glorieux serviteur de Dieu, l'abbé Gurloès.

« Les témoins de cette libéralité sont : Alain Caignard,

consul; Budic, évêque de Vannes; Félix abbé de St-Gildas; Gurloès, abbé (de Quimperlé); Orscand, évêque (de Quimper); Héliée, abbé (de Landevenec); Judith, comtesse (de Cornouaille); et beaucoup d'autres du même pays; Huélin, le donateur; Guégon, son fils; Avan, sa femme, sœur du consul Alain; Bidian, Even, Karl, Dungual, Moisan, Haiarn, et plusieurs autres de Kémenet-Héboé, l'an de l'Incarnation 1037. »  
(*Cart. Q. Pr. I, 373.*)

Cet acte donne lieu à plusieurs observations. Le Kémenet-Héboé ou le Fief-Héboé, était une vaste seigneurie, démembrée du comté de Vannes, et limitée à l'ouest par l'Ellé, au sud par l'Océan, à l'est par le Blayet, et au nord par les terres du Kémenet-Guégant. Cette division féodale, détruite au XIII<sup>e</sup> siècle, fut conservée comme division ecclésiastique, et forma le doyenné des Bois ou de Kémenet-Thébo, dont le siège fut fixé à Guidel.

L'île de Tanguethen, objet de la donation, devint un prieuré sous le nom de S. Michel, et releva de Quimperlé jusqu'en 1615, époque où elle fut unie au collège des Oratoriens de Nantes. L'île de Groix forma un prieuré et une paroisse; celle-ci fut longtemps desservie par les moines, et après leur retraite elle fut confiée à un vicaire perpétuel, qui était représenté par l'abbé de Quimperlé et institué par l'évêque de Vannes.

#### 11. — S. FÉLIX

Parmi les témoins de la donation de Groix, on remarque Félix abbé de St-Gildas; c'est donc à tort que Albert de Morlaix le fait mourir en 1033, et un manuscrit de la Biblio-



Couverture du tombeau de S. Félix.

thèque Nationale en 1034; les Chroniques de Rhuys et de Quimperlé s'accordent à fixer son bienheureux trépas au 12 février 1038. L'évêque de Vannes, dit-on, et le duc Alain avec sa cour, assistèrent à ses obsèques. Il fut inhumé dans le transept nord de son église, sous une arcade, où se voit encore son tombeau; la pierre supérieure, taillée en forme de châsse, offre le dessin d'une croix pattée, et l'inscription suivante en grandes capitales romaines : † II. ID. FEBR. OBIT. FELIX. ABB. ISTIVS. LOCI; c'est-à-dire : le 12 février, mourut Félix, abbé de ce lieu.

Sa sainteté fut bientôt attestée par un grand nombre de guérisons et d'autres miracles opérés à son tombeau. Et cependant ce saint restaurateur de l'abbaye de Rhuys, qui a tant mérité de la religion, et dont la vie est parfaitement connue, ne reçoit aujourd'hui de culte public dans aucun diocèse de Bretagne! Sa statuette décore le grand reliquaire de St-Gildas; une partie de ses reliques se conserve dans la sacristie; il pourrait y en avoir encore dans son tombeau, car les religieux qui l'ouvrirent, pour la première fois, le 7 août 1655, trouvèrent une partie des ossements conservés et le reste tombé en poussière.

A la suite de S. Félix, il est juste de citer quelques-uns de ses disciples, et notamment Ehoarn, Gingurien, Rioc et Goustan.

#### 12. — S. EHOARN

S. Ehoarn, après avoir passé un certain temps dans la communauté, s'était établi, avec la permission de son abbé, dans une petite cellule, adossée au mur de l'église de St-Gildas. Il y menait la vie solitaire et cachée, qui plait tant au Seigneur. Une nuit, de cruels voleurs, tristes successeurs des féroces Normands, se jetèrent sur lui et le traînèrent hors de sa pauvre cellule. L'un d'eux, surnommé Léopard, lui déchargea un coup de hache sur la tête, et l'abattit mort à ses pieds, sur le seuil de l'église. Dieu vengea immédiatement son serviteur. Le meurtrier, possédé du démon, voulut se tuer lui-même et resta fou le reste de sa vie. Pendant une vingtaine d'années, il rôda dans la presqu'île, sans vêtement,

sans asile, montrant à tous la sévérité de la justice divine. Le pieux solitaire Ehoarn fut inhumé sans doute dans l'église du monastère, et il dut être l'objet de la vénération des fidèles de son temps; mais aujourd'hui, et depuis des siècles, son tombeau est ignoré. Le martyrologe gallican le mentionne, à la date du 11 février, comme saint, avec le double titre d'ermite et de martyr.

#### 13. — S. GINGURIEN

S. Gingurien était un frère convers de la même abbaye, chargé des nombreuses ruches d'abeilles, que possédait la maison. Il avait toujours vécu dans l'innocence et la simplicité. Ayant connu par révélation la maladie mortelle qui allait le frapper, il se rendit au chapitre, se prosterna devant l'abbé Félix et devant toute la communauté, et demanda très humblement pardon de ses fautes. « Apprenez, mes frères, dit-il, qu'à partir d'aujourd'hui, je ne pourrai plus vivre parmi vous; je vous conjure donc de me recommander à Dieu et de vous préparer à me donner le sacrement de l'Extrême-Onction. » Ces dernières paroles les étonnèrent, car ils voyaient ce frère en bonne santé. Gingurien apporta ensuite tous les instruments de son emploi, et en les déposant aux pieds de son abbé, il lui dit : « Mon père, voici les objets que vous m'avez confiés; vous pouvez maintenant les donner à un autre des frères. » Puis, comme c'était l'heure de la messe conventuelle, il y assista, s'approcha de l'autel pour la communion, et ayant reçu la sainte hostie et s'étant croisé les bras, il tomba frappé de paralysie. Les frères le transportèrent à l'infirmerie et alors, comme il l'avait prédit, on lui donna l'Extrême-Onction. A partir de ce jour, il passa une année entière sur son lit, sans pouvoir ni se retourner, ni même porter la main à la bouche. Averti par l'archange S. Michel de sa mort imminente, il pria le P. Rioul d'en faire part à la communauté et demanda qu'on voulut bien lui apporter le saint Viatique. A l'issue des vêpres, il fit prier les religieux de venir assister à ses derniers moments, et dans la soirée du 28 septembre, il rendit son âme entre les

moins de Dieu. S. Félix le fit enterrer dans une chapelle derrière le chœur ; sa tombe a été constamment vénérée, et aujourd'hui elle est signalée aux pèlerins par l'inscription suivante : S. GINGURIANUS, MONACHUS ISTIUS LOCI.

Rioc, religieux de Rhuys, fut chargé par S. Félix de défricher et de peupler l'île de Hœdic, qui appartenait à l'abbaye et qui était alors déserte et stérile. Il s'y rendit avec Gulstan, et y commença un prieuré, dont il fut le premier titulaire ; il y conduisit aussi des ouvriers, pour l'aider à cultiver cette île. Il s'y trouvait encore en 1038, à l'époque de la mort de son abbé. Il revint ensuite à Rhuys, y mourut à une date inconnue et fut inhumé dans l'église abbatiale, auprès de S. Félix. On y voit encore sa pierre tumulaire, en forme de châsse, ornée d'une croix et d'un sautoir, et portant l'inscription suivante en grandes capitales : RIOCVS ABBA. Son titre d'abbé est contestable, celui de prieur est plus juste, mais alors on n'y regardait pas de si près. Si nous avons parlé de Rioc, ce n'est pas pour le mettre au rang des saints, puisque l'Église ne lui a jamais rendu de culte ; c'est pour expliquer la présence de son tombeau dans l'église de St-Gildas, et pour détromper ceux qui prennent sa pierre tumulaire pour celle de S. Bieuzy, malgré l'inscription qui la distingue.

#### 14. — S. GULSTAN

S. Gulstan ou Goustan, né vers 974 de parents saxons dans la Cornouaille insulaire, fut à dix-huit ans enlevé par des pirates normands, qui le gardèrent à bord pendant quelque temps pour la manœuvre. Mis hors de service par un gonflement du pied, il fut jeté dans l'île d'Ouessant, où S. Félix menait alors la vie érémitique. A son école il fit de rapides progrès dans la vertu. Après le départ de son maître pour Fleury, il fit le pèlerinage des saints lieux, et ayant regagné son ermitage, il y vécut jusqu'à l'âge de 52 ans. A la nouvelle que Félix avait été nommé abbé de Rhuys, il alla l'y rejoindre (1026), et y prit l'habit de frère convers.

Il apprit par cœur tout le psautier et les oraisons ; il priaît sans cesse ; il prenait à peine trois heures de sommeil chaque

nuît ; il trouvait son bonheur à rendre service à ses frères et particulièrement au sacristain et à l'infirmier. Envoyé à Hœdic avec le P. Rioc, il y brilla par le don des miracles : tantôt des marins en danger obtenaient par lui des vents favorables, tantôt les provisions arrivaient providentiellement. C'est là qu'il apprit, en 1038, la mort de S. Félix et la nomination de Vital son successeur. Rappelé de son île par son nouvel abbé, il fut envoyé en 1040, à Beauvoir en Poitou, pour les affaires du monastère. Gulstan logea au prieuré de St-Pierre-les-Champs, dépendant de l'abbaye bénédictine de St-Pierre-de-Maillezais. Sur le point de revenir, il fut saisi d'une forte fièvre, qui le réduisit à l'extrémité. Il demanda et reçut les sacrements, puis les yeux et le cœur tournés vers le ciel, il rendit son âme à Dieu, le 27 novembre, vers minuit, âgé d'environ 66 ans.

Telle était sa réputation de sainteté, que les habitants de Beauvoir, apprenant sa mort, se rendirent en foule au couvent de St-Pierre, pour vénérer ses reliques et y faire des offrandes. Les moines de S. Filibert, témoins de ce concours et de ces offrandes, enlevèrent de force le corps du saint, le transportèrent à leur église, où ils le laissèrent exposé pendant trois jours, puis ils l'enterrèrent. L'abbé Vital de Rhuys, informé de ces faits, se rendit à Beauvoir, pour réclamer le corps de son religieux, et sur le refus des moines de le lui rendre, il eut recours à l'autorité d'Isambert, évêque de Poitiers. La sentence lui ayant été favorable, il fit transporter à Rhuys la dépouille mortelle de S. Gulstan, et l'enterra dans le transept nord de son église, sous une pierre sans inscription.

Les moines de St-Gildas n'ont jamais levé de terre le corps de S. Gulstan : un procès-verbal de 1619 prouve qu'on n'y avait pas encore touché ; en 1809 l'évêque de Vannes en a retiré une partie du chef pour l'église de S. Goustan d'Auray. Le culte de ce saint s'établit de bonne heure, car dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle, ou au commencement du XII<sup>e</sup>, les moines de Rhuys élevèrent une église en son honneur, et y transférèrent le service paroissial, qui s'était fait jusqu'alors dans leur monastère. Cette église, aujourd'hui démolie et transformée en cimetière, n'offre plus que sa vieille porte d'entrée. L'office propre de S. Gulstan a été autorisé par le Saint-Siège, en 1855

pour le diocèse de Luçon, et en 1875 pour celui de Vannes.

L'abbé Vital, dont il vient d'être question, favorisait les lettres dans son monastère. C'est de son temps qu'un de ses moines rédigea la vie de S. Gildas, qui a été insérée depuis dans le recueil des Bollandistes et dans celui de Dom Mabillon. C'est le même auteur anonyme qui a fourni les biographies des saints Ehoarn, Gingurien et Gulstan.

Sur ces entrefaites mourut le vénérable Catwallon, abbé de Redon. Le martyrologe du Roncerai assigne sa mort au 15 janvier, sans indiquer l'année, mais la chronique de Quimperlé dit positivement que ce fut en 1041. Il eut pour successeur, non pas Hogonnan, comme l'ont dit quelques auteurs, mais Pérénès, comme le prouve une charte de l'abbaye (*Cart. R. p. 253*).

Le bienfaiteur de Redon, Alain III, duc de Bretagne, était mort prématurément le 1<sup>er</sup> octobre 1040. Son fils Conan II, surnommé le Jeune, n'avait que trois mois à la mort de son père. Il passa sous la tutelle de son oncle Eudon de Penhièvre, qui le tint si resserré, que les seigneurs Bretons s'en émurent. Ceux-ci se concertèrent entre eux, et en 1048 ils le reconnurent solennellement à Rennes comme Comte ou Duc de Bretagne.

C'est à cet événement que se rattache une charte curieuse de l'abbaye de Redon. Un prêtre de Montautour avait donné cette paroisse à l'église de St-Sauveur, avec le consentement de Main évêque de Rennes. Or cette donation fut confirmée par le jeune duc Conan, le jour même de son élévation (1048), en présence de Josselin vicomte de Rennes ou de Porhoet, de Robert de Vitré, et de plusieurs autres. « L'abbé Pérénès, à la demande du vénérable Robert de Vitré, des autres barons du pays, et de l'évêque, communiqua à cette église paroissiale le privilège accordé à l'église de Redon par le Saint-Siège, savoir, la faculté pour les pèlerins, qui ne pourraient, à cause de leur âge, de leur sexe ou d'autre empêchement, faire le voyage de Rome, d'acquiescer leur vœu, en visitant trois fois dans l'année ladite église. » (p. 244).

## 15. — MÉTROPOLE

Cependant le pape S. Léon IX, affligé de voir la décadence de la discipline ecclésiastique en France, avait convoqué un concile à Reims, pour le mois d'octobre 1049. Aucun évêque breton n'y parut, excepté celui de Nantes, qui fut déposé pour cause de simonie. L'archevêque de Lyon y fit une protestation, au nom des clercs de Tours, contre l'évêque de Dol, qui de concert avec les sept autres évêques de Bretagne, ne reconnaissait pas le métropolitain de Tours et s'attribuait à lui-même le titre et les fonctions d'archevêque. Les accusés étant absents, le Pape cita, sous peine d'excommunication, l'évêque de Dol et ses partisans, ainsi que les représentants de Tours, à comparaitre au synode indiqué à Rome, pour le mois d'avril suivant.

Au temps fixé, l'archevêque de Tours se rendit à Rome; l'évêque de Dol n'eut garde d'y paraître; aucun de ses suffragants ne s'y montra non plus, sauf l'évêque de Rennes, qui renonçait ainsi au schisme.

Le pape écrivit aux comtes et seigneurs de Bretagne une lettre qui a été conservée : « Nous trouvons, dit-il, dans les écrits des anciens, que tous les évêques de votre pays doivent être soumis à l'archevêque de Tours... Nous les excommunions tous, par l'autorité de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, par l'autorité de S. Pierre et la nôtre, non-seulement pour leur révolte contre l'église de Tours, mais encore pour la *simonie*, dont ils sont souillés et dont ils souillent les ordi-

Evêque du XI<sup>e</sup> siècle.



nands... S'ils ont des moyens de justification à faire valoir, nous les accueillerons au prochain synode, que nous tiendrons, si Dieu le permet, le 1<sup>er</sup> septembre prochain à Verceil... » (*Pr. I, 395*).

Les évêques bretons ne parurent pas plus à Verceil qu'à Rome et s'obstinèrent dans leur schisme.

C'est à cette même année 1050, qu'on rapporte une prétendue bulle du pape Léon IX à Catwallon, abbé de Redon, pour confirmer les privilèges et les possessions de l'abbaye, et spécialement la propriété de Belle-Ile. Or, à cette époque, Catwallon était mort depuis neuf ans, et Redon vivait en paix avec Quimperlé. Cette pièce incohérente a été probablement fabriquée, vers 1117, à l'occasion du procès soulevé pour la propriété de Belle-Ile. (*Cart. R, p. 333*).

#### 16. — S<sup>te</sup>-CROIX

L'abbé Pérénès, de Redon, gouverna son monastère pendant 20 ans environ, et reçut plusieurs donations de terres, situées presque toutes dans le diocèse de Nantes. Il parut cependant une fois à Ste-Croix de Josselin. On sait que la rivière d'Oust séparait jadis le diocèse de St-Malo de celui de Vannes, que par suite le château et la ville de Josselin dépendaient du premier de ces diocèses, et que le faubourg de Ste-Croix, situé en deçà de la rivière, relevait du second. Or, Gosselin ou Josselin, vicomte de Porhoët, ayant prié Pérénès de venir le trouver, lui donna « le monastère de Ste-Croix et des SS. martyrs Corneille et Cyprien, avec le vieux faubourg, jusqu'au milieu de la rivière d'Oust. » Il y ajouta plusieurs villages, disséminés dans diverses paroisses de son fief; l'énumération qu'il en fait dans l'acte peut donner une idée approximative de l'étendue du Porhoët au XI<sup>e</sup> siècle. Ces villages sont : « Crannam et Tinsédio, au milieu desquels s'élève l'église de Ste-Croix, Plucgaduc en Keminet, Fossac et Criat en Lanouée, Kerkernam en Guillac, Treublen en Loyal, Corrinbuhucan en Guilliers, Kerloern en Mohon, Keridloen en Ménécac, Kermoil en Plumieux, Kermelennan en Loudéac, Tresmès en Noyal, Coïdan en Pluhuduc (?), Choïtmesun en Neulliac. »

L'abbé et les moines, voyant la générosité du vicomte, donnèrent à l'église de Ste-Croix le droit de recevoir les sépultures tel que l'église de Redon l'avait reçu du pape. Ils unirent aussi à ce prieuré toutes les autres terres qu'ils avaient dans le vicomté. Les témoins furent le vicomte donateur, Maengui son fils, évêque, Roger et Eudes ses deux autres fils, Judicaël maître de grammaire, Pérénès abbé, Almod, prieur, etc. (p. 242).

#### 17. — MAENGUI

Cette chartre, sans date, doit se placer, au plus tard, en 1060, puisque l'abbé Pérénès mourut le 21 mai suivant. Elle fut souscrite, suivant la coutume, par l'évêque diocésain, qui était alors Maengui de Porhoët, fils du vicomte Josselin. On ne sait depuis combien de temps il occupait le siège de Vannes; mais il gouvernait son diocèse, au moins dès 1060, d'après l'acte précité; c'est donc à tort que MM. de Sainte-Marthe ont prolongé l'existence de son prédécesseur Budic jusqu'en 1065.

Pérénès étant mort le 21 mai 1061, les moines de Redon lui donnèrent pour successeur le prieur Almod. Le nouvel abbé voulut contester, aux moines de Marmoutier la propriété du prieuré de Béré, fondé par les seigneurs de Châteaubriant; la cause fut plaidée devant l'évêque de Nantes le 9 février 1062 et enfin jugée contre lui le 29 juin suivant. Il fut plus heureux dans sa lutte contre les habitants de Redon. Ceux-ci s'étaient établis sur les terres et sous la protection du monastère; ils lui payaient naturellement une redevance; mais plusieurs cherchaient à s'en affranchir, et les moines s'adressèrent au duc Conan II, qui était venu visiter leur abbaye. « Or le prince, ayant rassemblé les seigneurs de sa suite, leur soumit la réclamation des religieux, et les chargea de l'examiner. Les seigneurs, ayant entendu les plaintes et les raisons des deux partis, jugèrent, en présence du duc, que les habitants de Redon devaient payer aux moines les impôts qu'on a coutume de percevoir dans les autres villes du pays... En conséquence il fut arrêté que le recaveur de l'abbaye prélèverait un droit sur le pain, la viande et toutes

les choses vénales ; que sur le vin, l'hydromel, la cervoise et le cidre, le droit serait d'une bouteille par muid ; que les drapiers offriraient à Noël une tunique avec leurs autres redevances ; les cordonniers douze sous et des chaussures à Noël et à Pâques ; les selliers une selle à Noël et une autre à Pâques... » (*Cart. R. p. 381, 383*).

En 1066, l'année même de la conquête de l'Angleterre par les Normands, l'évêque de Vannes Maengui ou Mangis est mentionné dans deux donations faites à St-Sauveur. (*Ib. p. 311, 312*). Le 11 septembre de la même année, mourut empoisonné le jeune duc Conan II, qui avait fait concevoir de lui les plus belles espérances. Il eut pour successeur Hoël, comte de Cornouaille et de Nantes, qui avait épousé sa sœur Havoise.



## CHAPITRE X

### CROISADE

(1066-1125)

1. PROCÈS. — 2. ABBÉS. — 3. MÉTROPOLE. — 4. CONFIRMATION. — 5. LOCMARIAQUER. — 6. MORVAN. — 7. CONTESTATIONS. — 8. ACCORD. — 9. CROISADE. — 10. BELLE-ILE. — 11. S. SALOMON. — 12. DIVERS. — 13. REDON. — 14. CONAN. — 15. BELLE-ILE. — 16. DONATIONS.

#### 1. — PROCÈS

ALMOD, abbé de Redon, n'avait pu se résigner à la perte définitive du prieuré de Béré, qui avait été adjugé aux moines de Marmoutier. Il en porta plainte au cardinal Etienne, légat du Saint Siège, et celui-ci convoqua les deux partis au concile de Bordeaux, indiqué pour le 1<sup>er</sup> avril 1068. L'affaire y fut entamée, puis renvoyée au pape. Alexandre II, après l'avoir sérieusement examinée, reconnut le bon droit des moines de Marmoutier, et son jugement fut promulgué à Tours, dans une nombreuse réunion d'évêques et d'abbés, parmi lesquels se trouvait Maingui évêque de Vannes.

Battu de ce côté, l'abbé de Redon se tourna d'un autre. Il gagna Téhaid, baron de Châteaubriant, et lui acheta le

prieuré en litige. Le représentant de Marmoutier protesta contre cette vente d'une terre déjà donnée, et en appela au Saint Siège. Le pape chargea les évêques de Nantes et de Vannes de se rendre à Châteaubriant et d'excommunier le seigneur s'il ne rendait pas le prieuré : et ils le firent. L'abbé de Redon fut de son côté, cité à comparaitre au concile de Rome pour rendre compte de sa désobéissance, et n'ayant pas comparu, il fut frappé d'excommunication, aussi bien que son complice.

Le seigneur et l'abbé reconnurent enfin leur tort, et rendirent à Marmoutier l'établissement contesté. Cette affaire laissa sans doute de pénibles souvenirs dans l'esprit des plaideurs, et c'est pour les effacer qu'ils firent en 1110, une transaction, dont nous parlerons plus loin.

## 2. — ABBÉS

Au milieu de ces débats, était mort Vital, abbé de St-Gildas de Rhuys (1069). Il fut inhumé dans le cloître, près de la croisée de l'église : sa pierre tumulaire, semblable à celle de S. Félix, portait cette inscription : VITALIS ABBAS. Il eut pour successeur Raoul, qui fut sans doute béni par l'évêque diocésain, et qui prolongea sa vie jusqu'au 3 avril 1085.

L'abbaye de Quimperlé avait pour chef, depuis 1066, Bénédict ou Benolt, frère du duc Hoel, et grâce à lui elle acquit un lustre considérable et reçut de nombreuses donations, jusque dans le diocèse de Vannes. Ainsi, en 1069, le duc Hoel, de concert avec la duchesse Havoise, donna au monastère de Ste-Croix la terre de Lotivy en Quiberon, pour le salut de son âme et de celles de sa famille. Les moines, par reconnaissance, lui donnèrent un beau cheval bigarré. Une chapelle fut élevée en ce lieu en l'honneur de Notre-Dame, et servit de centre à un prieuré, dépendant de Quimperlé. Ce prieuré a subsisté jusqu'à la Révolution ; sa chapelle, tombée en ruines, a été relevée vers 1840 par M. l'abbé Le Toulléc.

La même abbaye reçut aussi, vers 1070, d'un certain Daniel, fils de Harnou, et de Groégon son frère, plusieurs terres rentes et dîmes, situées dans la paroisse de Redené, qui faisait alors partie du diocèse de Vannes.

L'abbaye de Redon n'était pas moins favorisée ; une charte de cette époque nous montre un certain Helgomarc et sa femme donnant à St-Sauveur tous leurs biens meubles et



Colonne d'Heranhuen (Musée).

immeubles, en présence de l'abbé Almod, du prieur Bili, et de tous les moines ; l'acte en fut fait « en plein chapitre, au temps du comte Hoel, et de Mengis, évêque de Vannes. » (*Cart. R.*, p. 260).

Sur ces entrefaites, s'accomplit à Rome un événement, dont les conséquences se firent sentir jusque dans notre Bretagne. Le pape Alexandre II mourut le 21 avril 1073, et dès le lendemain l'archidiacre Hildebrand fut élu, malgré lui, par le clergé et le peuple de Rome, qui connaissaient sa sainteté et sa fermeté. Il prit le nom de Grégoire VII. C'est lui que la divine Providence avait choisi, pour accélérer le retour à la discipline ecclésiastique, et pour briser les volontés les plus rebelles. Dès l'année 1074, il tint à Rome un concile où furent frappés de suspense tous ceux qui étaient arrivés par simonie aux ordres et aux bénéfices ecclésiastiques; même peine contre les prêtres mariés et défense d'assister à leurs messes. L'année suivante, dans un nouveau concile de Rome les investitures laïques furent proscrites: « Si quelqu'un des empereurs, ducs, marquis, comtes, ou tout autre dépositaire du pouvoir séculier, ose à l'avenir donner l'investiture d'un évêché, ou de toute autre dignité ecclésiastique, il encourra la sentence d'anathème. »

C'est à l'un de ces conciles que le compilateur du Cartulaire de Redon rattache une pièce relative à un conflit élevé entre l'abbé de St-Sauveur et l'évêque de Nantes (p. 331). Cette charte a été fabriquée après coup, et les anachronismes qu'elle renferme suffisent pour en prouver la fausseté. (*Hauréau, Tur, p. 65*).

### 3. — MÉTROPOLE

Mais ce qui est parfaitement authentique, c'est la correspondance de Grégoire VII au sujet de la métropole de Dol. Juhel, qui occupait ce siège depuis une quarantaine d'années, ayant été chassé pour ses désordres, vers 1076, le clergé et le peuple élurent à sa place Gilduin, fils de Rivallon de Dol. Grégoire VII, devant qui se présenta l'élu, le trouva trop jeune, et à la prière de Gilduin lui-même et des personnes de sa suite, il choisit son compagnon de voyage, Even, abbé de St-Melaine de Rennes, et le consacra évêque, malgré son refus. Le pape notifia ces faits au clergé de Dol et à tous les évêques de Bretagne, par des lettres datées du 27 septembre 1077.

« ... Nous avons dit-il, ordonné évêque, Even, abbé de St-Melaine, et nous lui avons accordé l'usage du pallium, par affection pour vous et pour la province entière, mais à la condition de se présenter, au temps voulu, pour répondre à la plainte de notre frère Raoul, archevêque de Tours, touchant la soumission de Dol à son église, affaire qui est depuis longtemps pendante devant le siège apostolique... » (*Pr. I. 444*).

La concession du pallium à l'évêque de Dol causa un vif plaisir aux évêques bretons; malheureusement ce plaisir fut de courte durée. L'archevêque de Tours poursuivit son appel en cour de Rome, et sa cause fut jugée dans le concile qui s'y tint au commencement de l'année 1080.

Voici comment Grégoire VII lui-même en rendit compte dans une lettre adressée, le 8 mars « à tous les évêques de Bretagne, au clergé et au peuple de la province. Nous vous faisons savoir que la controverse, si malheureusement élevée entre l'église de Tours et celle de Dol, nous a donné beaucoup de travail pendant le concile de Rome; cependant après une longue discussion, aussi juste que possible, nous avons, grâce à Dieu, trouvé la solution suivante. L'archevêque de Tours, se plaignant d'avoir perdu sa juridiction en Bretagne, a présenté des lettres émanées des pontifes romains, qui prouvent clairement que la Bretagne doit être soumise à son église, comme à sa mère spirituelle et à sa métropole. L'évêque de Dol, au contraire, non-seulement n'a pas produit de preuves à notre audience, mais encore n'a dit que des choses sans garantie et sans fondement; cependant comme il nous a affirmé avoir laissé des preuves dans son pays, il nous a paru bon de lui accorder un délai et d'envoyer des légats apostoliques sur place, pour entendre les raisons des deux partis. S'ils trouvent que les Bretons ont une concession du siège apostolique, c'est à-dire des pontifes dont l'ordination et la vie auront été dignes et canoniques, pour s'affranchir de la soumission à l'église de Tours, qu'ils les laissent jouir tranquillement désormais de leur liberté; mais s'ils ne trouvent pas cette concession, qu'ils mettent fin pour toujours à ce procès, en faisant reconnaître l'église de Tours pour mère et métropole, et en exigeant la soumission et l'obéissance à l'archevêque. Nous réservons toutefois à l'évêque actuel de Dol l'usage du pallium,

à l'exclusion de ses successeurs ; et ceux-ci, aussi bien que les autres évêques de Bretagne, resteront soumis pour toujours à la juridiction de l'archevêque de Tours. — Donné à Rome le 8 des ides de mars, indiction III. » (*Pr. I, 450*).

Les légats du pape, Hugues, évêque de Die, et Amé, évêque d'Oléron, indiquèrent un concile à Saintes, dans la même année 1080 et y convoquèrent spécialement les évêques de Tours et de Dol avec leurs comprovinciaux. Even s'y défendit aussi mal qu'il l'avait fait à Rome, et quand un clerc de son église voulut produire une lettre du pape Adrien au roi Salomon, en 871, accordant le pallium à l'évêque de Dol, il reconnut de bonne foi que cette clause lui paraissait supposée ; aussi ne figure-t-elle pas dans le Cartulaire de Redon (p. 68). Sur cet aveu, le concile ordonna à tous les évêques bretons de reconnaître l'archevêque de Tours pour leur métropolitain. Mais quelque solennelle que fût cette décision, elle ne mit pas fin à l'affaire de la métropole. Les évêques de Nantes et de Rennes étaient déjà soumis à Tours ; ceux de Vannes et de Quimper se soumièrent en 1080 ou au plus tard en 1094 ; le diocèse d'Aleth se partagea entre deux compétiteurs, résidant l'un à Aleth et l'autre à St-Malo-de-Beignon, et relevant le premier de Dol et le second de Tours ; les évêques de Léon, de Tréguier et de St-Brieuc restèrent encore pendant quelque temps soumis à Dol. (*Pr. I, 743*).

#### 4. — CONFIRMATION

C'est à cette même année qu'on rapporte une bulle du pape Grégoire VII à l'abbé Almod, de Redon, pour confirmer les privilèges et les possessions du monastère. « Ce lieu, dit le pape, est reconnu pour relever de la sainte église romaine, et c'est pour cela qu'il lui paie un cens de trois deniers d'or par an. Nous confirmons donc ses privilèges par le présent décret, et nous défendons à tout roi, empereur, évêque, dignitaire ou personne quelconque, d'enlever ce qui a été déjà donné à ce monastère, ou qui pourrait l'être plus tard, sous quelque prétexte que ce soit, de l'amoinrir, de l'appliquer à son usage particulier, ou de le donner sous prétexte de cause

pieuse... Nous voulons qu'à la mort de l'abbé, on ne lui donne pour successeur, sous quelque prétexte que ce soit, que celui qui aura été élu par les frères du couvent, réunis en chapitre régulier, et appartenant à la maison, s'il y en a de capables. S'il ne s'en trouve pas, ils choisiront ailleurs, de l'avis du pontife romain, un père et un maître.

« Nous voulons aussi que le monastère, ses abbés et ses moines, soient à l'abri de tout service séculier et de toute oppression mondaine, qu'ils soient consacrés paisiblement aux observances religieuses, et ne soient soumis à personne, sinon au siège apostolique. Les consécrations des églises et les ordinations des moines et des clercs du monastère seront faites par les évêques diocésains, pourvu que ces évêques aient été pourvus canoniquement et confèrent les ordres gratuitement. Si l'une de ces conditions manque, l'abbé pourra s'adresser, en vertu de la permission et de l'autorisation du pontife romain, à tout évêque catholique qui lui conviendra, pour les consécrations de lieux et les ordinations de personnes... » (*Cart. R. p. 293, 384 — Pr. I, 449, 600*).

L'abbé Almod, à qui cette lettre était adressée, parut peu après au concile d'Issoudun, ouvert le 18 mai 1081, sous la présidence des légats Hugues de Die et Amé d'Oléron. Sur l'invitation de Raoul, archevêque de Tours, il fit une transaction avec les moines de St-Florent, en présence de Bénédict, abbé de Quimperlé, de Morvan, archidiaque de Vannes, et de plusieurs autres. (*Cart. R. p. 261*). L'abbé de Redon disparaît ensuite, sans qu'on puisse préciser la date de sa mort, et il a pour successeur Bili ancien prieur de la maison.

L'abbé de Quimperlé, mentionné dans cet acte était élu depuis deux ans, évêque de Nantes. Il reçut la consécration épiscopale, en 1081, au concile d'Issoudun, ou peu de jours après. On le trouve presque aussitôt, comme témoin d'une donation faite par l'évêque de Vannes, à l'abbaye de Ste-Croix, dont il gardait l'administration.

« Moi Maengi, évêque de Vannes, de l'avis de mes archidiaques et chanoines, j'ai donné tout ce qui appartient à l'évêque, en Redené, à Bénédict abbé de Ste-Croix et à ses moines présents et futurs, et j'ai accepté en retour le don spontané qu'ils m'ont fait d'un cheval et de soixante sous, toutefois je



me suis réservé le droit de dîner ou de souper une fois par an, à Quimperlé. Les témoins de cet acte furent Bénédict et Maengi évêques, Haelogon chapelain Teuthael... »

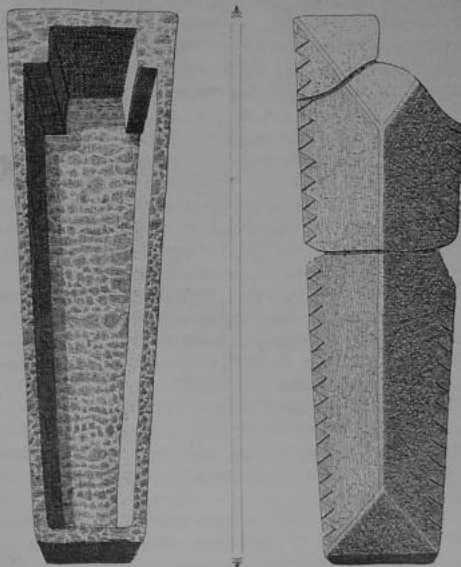
##### 5. — LOCMARIAQUER

L'évêque de Vannes intervint, en 1082, dans une importante donation. On se souvient, peut-être, que le roi Erispoé avait donné à l'abbaye de Redon, vers 854, la paroisse de Caër ou Locmaria-Kaër. Les Normands, ayant visité ces parages, n'y avaient laissé que des ruines; puis des laïques s'étaient emparés des biens de l'église. Les héritiers des usurpateurs, inquiets, non sans raison, sur l'origine de ces biens, résolurent d'en faire une restitution, sous forme de donation. Mais au lieu de s'adresser à Redon, ils songèrent à Sainte-Croix de Quimperlé. En conséquence, Harscoet et Catguallon, son frère, moine de Ste-Croix, Teuthael, Guégan et Gurserch, leurs cousins, donnèrent à ce monastère, du consentement des prêtres Dalam et Hervé, tout ce qui leur appartenait dans la paroisse de Caër, leur part des offrandes faites à l'autel, le tiers de la dîme du blé et des autres dîmes dues à l'église. Les religieux, par reconnaissance, offrirent aux donateurs des sommes d'argent que plusieurs d'entre eux refusèrent. L'acte en fut dressé dans le château d'Auray, où le comte Hoel tenait alors sa cour avec de nombreux barons, et confirmé par Maengi évêque de Vannes, avec les clercs de son église, savoir, Morvan, archidiacre, Tutgual, doyen, Kérou, maître de grammaire, Abraham et Haelgoret. (*Cart. R. Pr. I. 456.*)

Quelque temps après, de nouvelles donations vinrent augmenter la première. Even, fils de Catguallon, donna le quart du bourg de Sainte-Marie de Caër; puis Désarvoé, fils de Teuthael, Gradlon son frère et Orscand son autre frère, moine de Ste-Croix, donnèrent la moitié du village de Kerlud et la moitié de Kerpenhir: « *hanter Caër-Luet et hanter Caer an Pennhir.* » (*Ibid.*)

Dès 1082, l'abbaye de Quimperlé utilisa les biens ci-dessus, pour y fonder un prieuré, à la tête duquel elle plaça le moine Constantin. Plus tard, quand les religieux rentrèrent à Ste-Croix, l'abbé conserva le droit de présenter à l'évêque de

Vannes le vicaire perpétuel, chargé de desservir la paroisse à la place du prieur; celui-ci, comme recteur primitif, dîmait à la onzième gerbe, et le vicaire perpétuel n'en recevait qu'une portion.



Cercueil en pierre, avec son couvercle, à St-Clément.

L'église de Locmariaquer fut probablement reconstruite par les moines de Quimperlé, à la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou au commencement du XII<sup>e</sup>. On y voit encore le chœur roman, le carré du transept et de grandes arcades en plein-cintre; les chapiteaux, ornés de fleurs, d'oves, d'entrelacs et de feuillages, accusent la même époque et offrent un intéressant sujet d'études.

## 6. — MORVAN

Le duc Hoel de Cornouaille mourut le 13 avril 1084, et eut pour successeur son fils aîné Alain IV, surnommé Fergent. — L'année suivante, le 3 avril 1085, mourut Raoul, abbé de St-Gildas de Rhuys, qui eut pour successeur Fraval ou Fragal. — L'abbé de Redon mourut aussi peu après et fut remplacé par Robert. — Vers le même temps, l'évêque de Vannes, Maengi de Porhoet, mourut également, après avoir donné à son chapitre la moitié de la paroisse de S. Patern. Par suite de cette libéralité, la susdite paroisse eut deux curés, l'un nommé par le chapitre et l'autre par l'évêque : situation bizarre, qui se prolongea pendant plusieurs siècles.

Le successeur de Maengi fut Morvan, son archidiacre. C'est le second évêque de ce nom, qui se soit assis sur le siège de S. Patern; le premier avait été le prédécesseur de S. Gobrien. Ce prélat fut témoin de plusieurs donations qui intéressaient son diocèse. C'est ainsi qu'il vit le duc Alain Fergent donner à l'abbaye de Quimperlé, en 1086, les droits qu'il possédait en Plouhinec, dans les villages de Nestadio, Kenros, Kermarhic et Kermorin, pour son salut et pour l'âme de ses parents. — C'est ainsi qu'il vit encore le même prince transférer à la même abbaye, en 1089, tous ses droits sur le petit monastère de St-Cado. Le Cartulaire de Quimperlé nous a conservé cette charte de concession.

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, moi, Alain, consul des Bretons, fils du consul Hoel, à tous ceux qui veulent vivre pieusement, présents et futurs, je notifie que j'ai donné à perpétuité, par la grâce de Dieu tout-puissant, et autant qu'il m'appartient, le monastère de St-Cado, confesseur de Brouerec, avec ses oblations, ses dîmes et toutes ses dépendances, à Ste-Croix de Quimperlé, à l'abbé Bénédict et à son couvent, ainsi qu'à leurs successeurs. Pour éviter toute réclamation à l'avenir, j'ai fait concourir librement à ma concession, grâce à l'abbé Bénédict et à ses moines, Aldroen, fils de Judhael, qui est après moi le seigneur et l'héritier de ce lieu. D'un consentement unanime,

nous avons offert ce don, à la même heure, sur l'autel de Ste-Croix. Pour nous engager plus efficacement à faire cette libéralité, l'abbé nous a donné huit cent sous de la monnaie de Rennes, provenant des épargnes du monastère : j'en ai retenu cinq cents pour moi, et en ai donné trois cents à Aldroen. Témoins etc. Fait l'an de l'Incarnation 1080 »

A partir de ce moment, St-Cado ne fut plus un monastère indépendant, mais un simple prieuré relevant de Quimperlé. Le cartulaire de l'abbaye nous fournit encore un autre renseignement. Un certain Evenou avait donné à S. Cado et à ses moines, en aumône perpétuelle, une maison et un jardin et l'emplacement d'une maison dans Erdeven et les dîmes de la moitié de Kerprovost en Belz, et il avait confirmé sa donation par un serment. Plus tard, poussé par l'esprit du mal, il voulut revenir sur son serment, mais touché de la grâce et reconnaissant son erreur, il confirma avec le consentement de son fils, tout ce qu'il avait précédemment donné à St-Cado et à Ste-Croix de Quimperlé. L'acte en fut fait devant l'église d'Erdeven, en présence d'Urbain de Belz qui était alors seigneur du pays, de Judicael recteur d'Erdeven, d'Eveno prêtre, et de plusieurs autres.

## 7. — CONTESTATION

L'évêque de Vannes Morvan intervint, en 1089, dans un conflit qui s'éleva entre les chapelains du duc et les moines de Redon. Le duc Alain IV et la duchesse Constance se trouvant à Redon pour les fêtes de Noël, leurs chapelains prétendirent que c'était à eux de célébrer les trois messes de la solennité devant les souverains et leur suite, et de recueillir les offrandes. Les moines répondirent qu'ils étaient les mattres chez eux, repoussèrent les chapelains et chantèrent les messes. Les chapelains citèrent immédiatement les moines pour rendre compte de leur conduite en assemblée publique. En conséquence, Silvestre évêque de Rennes, Morvan évêque de Vannes, Gervais abbé de St-Melaine, Mainfnit sénéchal et plusieurs autres furent choisis pour juger l'affaire. Après avoir entendu les réclamations des chapelains et les réponses des moines, après avoir entendu

la lecture publique des chartes et privilèges de ceux-ci, ils reconnurent, avec les abbés présents, avec les seigneurs, les militaires, les paysans et les bourgeois, que le droit était aux moines et que les chapelains avaient tort. Parmi les témoins de ce jugement parurent Alain, comte de Bretagne et sa femme Constance, Mathias, comte de Nantes, Benedict évêque de Nantes, Eudon, vicomte de Porhoët, Raoul de Fougères, Bernard de la Roche, Josselin de Rieux, Rioc de Lohéac et son frère Gautier, Rioc fils de Bernard de Muzillac, Robert, abbé de St-Sauveur, Justin, abbé de St-Guengaloé ou Landevenec, ancien moine de Redon et défenseur de la communauté dans ce débat, Judicaël prieur, Gautier qui rédigea la charte, Guégon qui l'écrivit. Ce fut fait dans le cimetière de St-Sauveur, le dimanche 30 décembre, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1089. — « Si quelqu'un tente d'annuler cet écrit, de quelque manière que ce soit, qu'il soit frappé d'excommunication et qu'il soit privé du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » (*Cart. R.* p. 238).

L'excommunication n'était pas toujours une barrière suffisante contre la violence. Ainsi un guerrier, nommé Héloc, de la paroisse de Béganne, issu de nobles parents, mais d'un caractère féroce et cruel, avait envahi les terres appartenant à St-Sauveur et s'en était emparé. Souvent averti par le moine Morvan, son cousin, et par le moine Jarnogon, qui était chargé de l'administration des terres de l'abbaye dans le Bro-guérec, il avait refusé de les écouter et il était mort dans son endurcissement. Ses fils ne furent pas d'abord plus dociles que lui, et l'un d'eux, nommé Guéthenoc, mourut excommunié. Frédon cependant finit par se laisser toucher par la mort des siens et par les avertissements de Jarnogon. C'est pourquoi il remit entre les mains de l'abbé Robert, non-seulement les terres usurpées, mais encore l'un de ses fils nommé Simon, et la dîme entière de Trefhidic ou Try, village dont le moine Morvan avait déjà donné une partie à St-Sauveur. (*Cart. R.*, p. 309, 311, 312).

L'évêque de Vannes, qui avait assisté, en 1090, à Rennes, à l'enterrement de la duchesse Constance, célébra, en 1092, les obsèques d'Anne de Léon, femme d'Eudon, vicomte de Porhoët. Elle fut inhumée dans l'église de Ste-Croix de

Josselin, et son mari fit, pour le repos de son âme, de nouvelles libéralités aux religieux. L'évêque de Vannes, sur la demande du vicomte, permit que l'office divin serait constamment célébré dans le couvent de Ste-Croix, excepté pour les excommuniés, mais s'il arrivait que tout le diocèse fut interdit, on ne convoquerait le peuple qu'avec une petite cloche. Cette concession fut faite en présence de Benoit, évêque de St-Malo, Guillaume, évêque de St-Brieuc, assistés de leurs archidiacres et de leurs clercs, et aussi en présence de cinq abbés, savoir Justin, de St-Sauveur, Gervais, de St-Melaine, Guihomard, de St-Jagu, Brient, de St-Méen et Fraval, de St-Gildas. (*Cart. R.*, p. 251).

#### 8. — ACCORD

L'année suivante, l'évêque de Vannes régla avec l'abbé de Redon l'exercice de la juridiction épiscopale, jadis concédée à l'abbaye. Voici la traduction de cette pièce importante :

« La présente charte indique et rappelle comment Morvan, évêque de Vannes, fit sa paix avec l'abbé Justin et les moines de St-Sauveur, à l'occasion d'un mépris, dont il se disait victime ; pour obtenir sa bienveillance et son patronage, les frères du monastère lui donnèrent deux magnifiques chevaux. Il concéda et régla librement le don que ses prédécesseurs avaient fait à St-Sauveur et à ses religieux, relativement à la juridiction épiscopale de l'abbaye, concession qui avait été jusqu'alors le sujet de bien des querelles.

« Voici ce qui fut définitivement réglé :

« Quand l'évêque de Vannes réunira son synode, l'abbé de Redon, et, en cas d'empêchement, quelqu'un de ses moines, se rendra à l'assemblée avec les clercs de l'abbaye, comme cela doit être, et y écouterà ce qui sera ordonné.

« Les prêtres de l'abbaye ne se rendront pas au synode pour y être corrigés, quand même ils seraient coupables, mais pour y entendre les mandements de l'évêque et les rapporter à leurs paroissiens.

« L'abbé, en temps opportun, rendra une justice canonique aux clercs et aux autres personnes du monastère, et veillera à ce que les âmes ne se perdent pas.

» Si l'abbé néglige de rendre justice, l'évêque, s'il l'apprend, l'avertira en secret, et cela trois fois au besoin. Si l'avertissement reste sans résultat, l'évêque lui-même fera une justice canonique des coupables, afin de sauver les âmes.

» Si l'évêque excommunie quelqu'un, l'abbé et les moines, qui en auront eu connaissance, ne recevront en aucune façon l'excommunié ; l'évêque agira de même envers celui que les moines auront excommunié.

» Si quelqu'un des sujets de l'évêque fait tort aux moines, que ceux-ci le prouvent, et l'évêque appellera le coupable pour l'obliger à réparation, et si le coupable refuse de réparer, il sera excommunié jusqu'à satisfaction.

» Si, pour le bien commun de l'église, l'abbé et les frères invitent l'évêque à se rendre à Redon, le prélat sera honorablement traité aux frais du monastère ; mais s'il y va pour son utilité privée, il sera nourri, non par dette, mais par amitié, deux ou trois fois par an.

» Fait à Redon, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1093. Témoins : Morvan évêque, Hervi son frère, Justin abbé, Gautier prieur, Jarnogon, Modeste, Gautier, Etienne, Glemarhoc, moines, et toute la communauté ; Daniel, Jarnogon et Jean, prêtres ; Daniel, fils de Roger, laïque et otage des deux partis. » (*Cart. R. p. 313*).

L'année suivante, l'évêque de Vannes reçut, comme les autres évêques de la province, une lettre du pape Urbain II, datée de Rome du 11 avril, notifiant une tentative d'affranchissement faite par Rolland évêque de Dol, et confirmant la sentence de Grégoire VII et du concile de Saintes en faveur de la métropole de Tours. (*Pr. I. 483*). Cette lutte n'intéressait plus guère le diocèse de Vannes, qui avait loyalement accepté l'autorité du successeur de S. Martin.

#### 9. — CROISADE

Ce qui préoccupait surtout alors l'opinion publique, c'était la guerre sainte, prêchée en Italie et en France par Pierre l'Ermite. Les Turcs Seldjoucides, maîtres de l'Asie, menaçaient Constantinople, persécutaient les malheureux

chrétiens de la Terre Sainte, et comblaient d'avanies les pèlerins occidentaux. Le pape Urbain II réunit, le 1<sup>er</sup> mars 1095, un concile à Plaisance, où se rendirent trente mille laïques : les lettres de l'empereur grec y furent lues, et la guerre fut acceptée en principe. Le pape tint un nouveau concile à Clermont, le 18 novembre suivant : la foule y fut encore plus considérable qu'à Plaisance, la guerre sainte y fut proclamée, au cri mille fois répété de *Dieu le veut* ! Les chevaliers s'enrôlèrent à l'envi, et prirent pour signe distinctif une croix rouge cousue sur l'épaule : de là les *croisés* et les *croisades*. Le souverain pontife réunit un troisième concile à Tours, le 16 mars 1096, pour la France occidentale. Là se trouvèrent, entre autres, les évêques de Tours, du Mans, d'Angers, de Nantes, de Vannes, de Rennes, et une foule de seigneurs qui prirent la croix ; parmi les bretons enrôlés on remarquait Alain-Fergent duc de Bretagne, Raoul et Alain de Montfort, Conan de Lamballe, Hervé de Léon, Riou de Lohéac, Simon de Ludron, Geoffroi de Châteaubriant, Geoffroi Chotard d'Anceus, Mainfuit sénéchal de Bretagne, Alain sénéchal de Dol, Guillaume Boulerat, Gautier moine de Redon, et beaucoup d'autres dont l'histoire n'a pas conservé les noms.

Le rendez-vous général fut fixé à Constantinople, pour la fin de l'année 1096. Plusieurs bandes de pèlerins prirent les devants et se firent inutilement massacrer en route. Bientôt les armées véritables s'ébranlèrent : celle du Nord, conduite par Godefroi de Bouillon, passa par la Hongrie ; celle du Centre, commandée par Hugues de Vermandois, traversa l'Italie et la Macédoine ; celle du Midi, conduite par Raymond de St-Gilles, suivit le littoral de la Dalmatie ; enfin celle de l'Italie sous les ordres de Boémond et de Tanocrède passa par l'Épire.

Les Croisés, au nombre d'environ 600,000, quittèrent le Bosphore en mai 1097, s'emparèrent de Nicé, battirent les Turcs à Dorylée, et après un siège de six mois entrèrent à Antioche le 3 juin 1098. Décimés par la famine et la guerre, assiégés à leur tour dans Antioche, ils écrasèrent néanmoins l'ennemi et reprirent le chemin de Jérusalem, où ils arrivèrent le mardi 7 juin 1099. Après un siège de cinq semaines,

ils pénétrèrent dans la ville sainte, le vendredi 15 juillet, et en firent la capitale d'un royaume chrétien.

Les guerriers latins avaient accompli leur vœu : le saint sépulcre était libre, et les nations chrétiennes pouvaient désormais visiter en toute sécurité les lieux saints. Aussi la nouvelle du succès définitif de la croisade excita dans l'univers chrétien une immense allégresse. De nombreux pèlerins se hâtèrent de visiter la Terre Sainte, et beaucoup y restèrent, soit pour défendre le nouveau royaume, soit pour servir les pauvres dans les hôpitaux de St-Jean de Jérusalem.

Le duc de Bretagne et plusieurs de ses compagnons d'armes, échappés à tous les dangers, eurent le bonheur de rentrer dans leur patrie et y furent reçus en triomphe. Le titre de *croisé* ou de *pèlerin de Jérusalem* fut pour eux un titre de gloire, et un acte du Cartulaire de Redon, daté de l'an 1100, nous montre le moine Gautier ajoutant à son nom l'épithète de *jérosolimitain* (p. 267).

#### 10. — BELLE-ILE

Le désir de donner sans interruption un tableau sommaire de la première croisade, nous a fait négliger un incident relatif au diocèse de Vannes. L'évêque Morvan avait profité du concile de Tours, en 1096, pour réclamer au pape l'annexion de Guédel ou Belle-Ile à son diocèse. La position topographique de cette Ile, qui était plus rapprochée de Vannes que de Quimper, et le droit héréditaire qu'il prétendait avoir sur ce pays, furent ses principales raisons. L'abbé de Quimperlé, qui était substitué aux droits de l'évêque de Quimper, protesta énergiquement. Le pape Urbain II, qui avait bien d'autres affaires à régler, chargea Raoul archevêque de Tours, Bruno de Segni et plusieurs autres prélats d'examiner le débat et de le trancher.

Après avoir entendu les raisons de part et d'autre, la commission demanda à l'évêque de Vannes s'il avait quelque preuve écrite, ou quelques témoins à produire. Il répondit de vive voix qu'il n'en avait pas ; c'est du moins ce qu'affirmèrent ses adversaires, qui seuls nous ont transmis ce fait. L'abbé

interrogé à son tour, présenta des titres et des témoins juridiques, tant clercs que laïques, qui certifièrent qu'il avait joui de cette Ile, ainsi que ses prédécesseurs, pendant plus



Croix de Mané-er-Bley — Plomel.

de soixante ans, sans la moindre contestation. D'après ces preuves, les commissaires reconnurent le droit de l'abbé et lui adjugèrent la juridiction sur l'Ile contestée. Le pape Urbain, à qui le jugement fut soumis, l'approuva et le confirma. (t. R.)



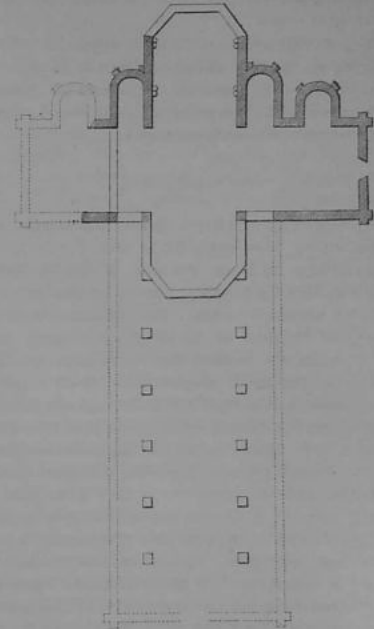
De son côté l'abbaye de Redon recevait de précieuses libéralités. Rioc de Lohéac avait pris part à la première croisade et avait reçu à Jérusalem une parcelle de la vraie Croix et un fragment du saint Sépulcre. En mourant, il avait chargé son compagnon Simon de Ludron ou de Lieuron, de rapporter ce trésor à Lohéac. Gautier, frère du défunt, fit faire la translation solennelle de ces reliques dans la chapelle du château, le 29 juin 1101, en présence de Judaël évêque de St-Malo, de Guillaume abbé de St-Méen, de Justin abbé de Redon, de Robert d'Abrissel, et d'une foule de religieux et de laïques. Puis il confirma, en les augmentant, les donations faites par sa famille à l'abbaye de Redon ; et comme plusieurs de ses dons étaient situés en St-Just et en Sixt, c'est-à-dire dans le diocèse de Vannes, il les fit ratifier, suivant l'usage, par l'évêque diocésain (*Cart. R. p. 318, 320, 321*).

#### 11. — ST-SALOMON

A défaut de date précise, nous pouvons placer ici une libéralité faite par le duc Alain-Fergent au chapitre de Vannes. Il s'agit du territoire de St-Salomon, l'un des faubourgs de la ville, limité au nord par la rue d'Auray ou de St-Yves, à l'est par les murs de la cité, au sud par la rue des Bons-Enfants, et à l'ouest par le mur actuel du Carmel. Si la donation dont l'acte primitif a été perdu, ne remonte pas plus haut que 1084, date de l'avènement du prince, elle ne peut non plus descendre plus bas que 1112, époque de sa démission. Conan III, son fils et son successeur, confirma cette libéralité, et affranchit ce territoire de toute redevance. C'est ce qu'atteste une note des fondations en 1387 : *Nota quod eadem die (5 Martii) debent fieri anniversaria Alani ducis Britannie qui territorium S. Salomonis Venetensi Ecclesie condonavit. et Conani ducis Britannie, qui dictam terram ab omni costuma et tributo liberavit.* (*Arch. dép. G*).

En recevant le territoire de St-Salomon, le chapitre devint seigneur féodal de ce faubourg, et il eut comme tel le droit de rendre la justice à ses vassaux. Il délégua ses pouvoirs à un sénéchal, à un alloué, à un procureur fiscal et autres employés judiciaires, qui en dernier lieu siégeaient dans

l'auditoire du présidial de Vannes, et dont les sentences ne pouvaient être attaquées que devant le parlement de la province. Comme conséquence, il y eut une prison auprès de l'église



St. Martin de Josselin.

Les lignes ombrées indiquent les murs romans.  
Les lignes pointillées indiquent les murs détruits.

de St-Salomon, des fourches patibulaires à la bifurcation des routes de Bernus et d'Arradon, des géoliers, des huissiers, etc. . .

Le chapitre, comme tout seigneur féodal, perçut une rente

sur les maisons de son fief, recueillit les biens tombés en deshérence, reçut les droits de lods et ventes appelés aujourd'hui droits de mutation, et obligea tous ses sujets à faire moudre à son moulin et cuire à son four : ainsi le voulait la loi.

Au point de vue spirituel, cette donation fut ratifiée par l'évêque, et le chapitre devenu patron ou seigneur de la paroisse établie sur ce territoire, eut le droit de présenter les recteurs successifs à l'Ordinaire qui les instituait, droit dont il a joui jusqu'à la Révolution française.

#### 12. — DIVERS

Le 16 janvier 1105, eut lieu à Nantes une assemblée ecclésiastique, où se trouvèrent Raoul archevêque de Tours, Hildebert évêque du Mans, Bénédicte de Nantes, Morvan de Vannes, Bénédicte de Quimper, Marbod de Rennes, Judicaël d'Aleth, et plusieurs abbés. Les évêques de Dol, de St-Brieuc, de Tréguier et de Léon n'y parurent pas : ils formaient encore une bande à part. La réunion sanctionna la restitution de l'église de Doulon faite par un laïque, et sa donation aux chanoines réguliers de St-Augustin (*Pr. I. 509*).

La même année eut lieu la fondation du prieuré de St-Martin de Josselin. « Si quelqu'un veut savoir clairement comment le vicomte Josselin, fils du très-illustre vicomte Eudon, fit une donation pour le salut de son âme et de celle de ses parents, à Dieu et à St-Martin et à nous moines de Marmoutier, agissant sous le seigneur abbé Guillaume, la première année de son ordination, c'est-à-dire l'an de l'Incarnation 1105, nous le renvoyons à la notice intitulée : *Cyrogaphum de castello Joscelini*, qui est conservée dans les archives de notre monastère, pour l'instruction de la postérité. » (*Pr. I. 511*).

C'était le second établissement monastique de la petite ville de Josselin : le premier, situé à Ste-Croix, sur le territoire de Vannes, avait été fondé avant 1060 par Josselin I en faveur des moines de Redon ; le second, situé à St-Martin, sur le territoire de St-Malo, était fondé par Josselin II en faveur des moines de Marmoutier. Ce seigneur donna au nouvel établis-

sement, en 1108, une part de l'église de Notre-Dame-du-Roncier, et lui légua ensuite tous ses biens meubles. L'abbé de Marmoutier, de son côté, gratifia le prieuré de reliques de la vraie croix, de S. Flavien, martyr, de S. Fulgence, évêque, de S. Corentin, évêque, de S. Samson, évêque et de S. Martin, abbé. Cette fondation fut approuvée en 1110, par Benedicte, évêque d'Aleth, et augmentée ensuite par le vicomte Geoffroi et d'autres bienfaiteurs. (*Ib., 515, 521, 524, 530*).

Plusieurs membres de la famille de Porhoët ont été enterrés à St-Martin, mais on ne voit plus de traces de leur sépulture. L'église, en partie démolie, offre encore le chœur et le transept avec ses absidioles, qui remontent au XII<sup>e</sup> siècle ; les arrachements de l'ancienne nef permettent d'en mesurer la largeur.

#### 13. — REDON

Le monastère de Redon continuait sa tranquille existence. L'abbé Justin mourut vers 1106 et eut pour successeur Gautier, prieur de la maison. Le nouvel abbé reçut les dîmes de Cléden et de Collorec de la main de Tanguy, vicomte de Poher et celles de St-Mayeuc de divers particuliers. Il fut assez heureux, en 1108, pour faire exempter ses vassaux d'Avessac, de Massérac et de Marsac des contributions et des corvées que le duc Alain Fergent exigeait dans le pays pour la construction du château de Blain (*Cart. R., p. 332, 288, 291*). Il mourut le 10 novembre, suivant le nécrologe de Landevenec, et probablement en 1109.

Hervé, son successeur, intervint, dès 1110, dans un accord conclu avec les moines de Marmoutier. On se souvient du procès, soulevé en 1062 et en 1068, au sujet du prieuré de Béré. Le légat de l'église romaine, Gérard, évêque d'Angoulême, étant venu à Nantes, pour y présider un concile, l'abbé de Marmoutier se présenta devant l'assemblée, avec les plus habiles de ses moines, et dans le but de conserver la paix et de jouir sans trouble du prieuré de Béré, il proposa aux moines de Redon de leur donner en toute propriété l'île d'Her dépendant du prieuré de Donges, et comme souvenir un ornement complet ou chapelle sacerdotale du prix de vingt livres. Hervé, abbé de Redon et les moines qui l'accompa-

gnaient acceptèrent ces offres et renoncèrent à toute réclamation. Aussitôt l'abbé de Marmoutier envoya trois de ses frères à Redon, pour faire accepter l'arrangement par la communauté; ce qui eut lieu en présence de Robert d'Arbrissel et de l'ermite Graphion. Le même arrangement fut confirmé par le chapitre de Marmoutier en présence de l'abbé de Redon et de ses compagnons.

Les témoins de cet accord furent le légat Gérard, évêque d'Angoulême, Judicaël évêque d'Aleth, Morvan évêque de Vannes, Guillaume abbé de Marmoutier, avec ses moines Guillaume prieur, Garin de Laurigon, Hamelin prieur de Béré, Guillaume de Pacé, Jean de Vennes, Lambert prieur de Donges, Raoul prieur de Josselin; Hervé abbé de Redon, avec ses moines Hurvod prieur, Moïse le Chauve, Gautier le Petit, Robert ancien abbé, Daniel l'ermite, Gautier Pintard, et Tanguy abbé de la Chaume; parmi les clercs et les laïques, François archidiacre de Vannes, Rivallon archidiacre d'Aleth, Rotald fils de Normand, et Guihu de Châteaubriant (*Pr. I. 421*).

#### 14. — CONAN III

Cependant le duc de Bretagne Alain Fergent, fatigué de l'administration de ses états, et resté malade à Redon dans la maison d'un certain Barbotin, se démit du pouvoir, en 1142, en faveur de son fils aîné Conan, et prit la résolution de se retirer dans un monastère, si Dieu lui rendait la santé. De pareilles résolutions étaient fréquentes chez les seigneurs de ce temps-là, lorsqu'ils étaient atteints de maladies mortelles. Guéri de son infirmité, Alain Fergent se retira au monastère de Redon, avec le consentement de sa femme Ermengarde et de ses deux fils.

Pour n'y pas entrer les mains vides, il céda pour toujours au monastère une taxe qu'il prélevait sur les sujets de l'abbaye demeurant à Guérande et à Piriac. Cette concession fut immédiatement confirmée par le nouveau duc, en présence de son père, de sa mère, de son frère, de Brice évêque de Nantes, de Hervé abbé de Redon, des seigneurs de la cour et des moines du couvent (*Cart. R. p. 323, 389.*)

De son côté l'évêque de Vannes voulut aider le prieuré

naissant de St-Martin de Josselin, et par un acte daté de 1146, dressé dans l'église cathédrale de St-Pierre de Vannes, devant l'autel de S. Hilaire, il donna à Raoul prieur de Josselin et à sa communauté, l'église de Crédin, mais en réservant les droits épiscopaux. Les témoins furent Norman chanoine, Bernard sacriste, Guyomar doyen, Guéthenoc doyen, Abraham maître, Judicaël clerc, Gonou fils de Fucon. Cette concession fut le point de départ du patronage, que les moines de St-Martin possédèrent sur Crédin; ils présentèrent désormais le vicaire perpétuel à l'agrément de l'évêque; gardèrent pour eux les deux tiers des dtmes et abandonnèrent l'autre tiers au prêtre chargé de desservir la paroisse. Plus tard ces conditions se modifièrent, et au XVI<sup>e</sup> siècle les moines perdirent leur droit de présentation, tout en conservant leur dtme.

#### 15. — BELLE-ILE

L'évêque de Vannes se trouva peu après mêlé à une affaire d'une extrême gravité. Hervé, abbé de Redon, convoitait Belle-Ile, qui, après avoir appartenu à son abbaye, avait été donnée au monastère de Quimperlé. Depuis que le duc Alain-Fergent s'était retiré dans sa communauté, il avait cru que l'occasion était favorable pour revendiquer cette Ile. Il se plaignit donc du tort fait à sa maison par la donation de cette terre, et il la réclama à Gurhand abbé de Quimperlé, avec l'assurance et la hardiesse d'un homme qui se sent appuyé par la puissance séculière.

L'affaire fut déferée au légat du Saint-Siège en France, qui était alors Gérard, évêque d'Angoulême. Les parties comparurent devant son tribunal et y plaidèrent leur cause, assistées des évêques de Nantes et de Quimper. L'abbé de Redon défendit mal la sienne, et demanda du temps pour rechercher ses titres de propriété. Le légat lui accorda successivement deux délais. Hervé, au lieu de remplir ses promesses, alla trouver le jeune duc Conan III, le mit dans ses intérêts par un présent considérable, fit chasser par ses soldats les moines de Quimperlé, et se mit en possession de Belle-Ile.

Informé de cette violence, le légat du Saint-Siège, par une

sentence de l'an 1117, adjugea la propriété de Belle-Ile à l'abbé de Quimperlé et lui en donna l'investiture ; il ordonna en même temps à l'abbé de Redon, sous peine de déposition pour sa personne et d'interdit pour son abbaye, de rappeler dans un mois les serviteurs qu'il avait à Belle-Ile, et de laisser Gurhend s'en remettre en possession. Le légat fit part de cette décision à l'évêque de Vannes (*Pr. I. 533. 534*).

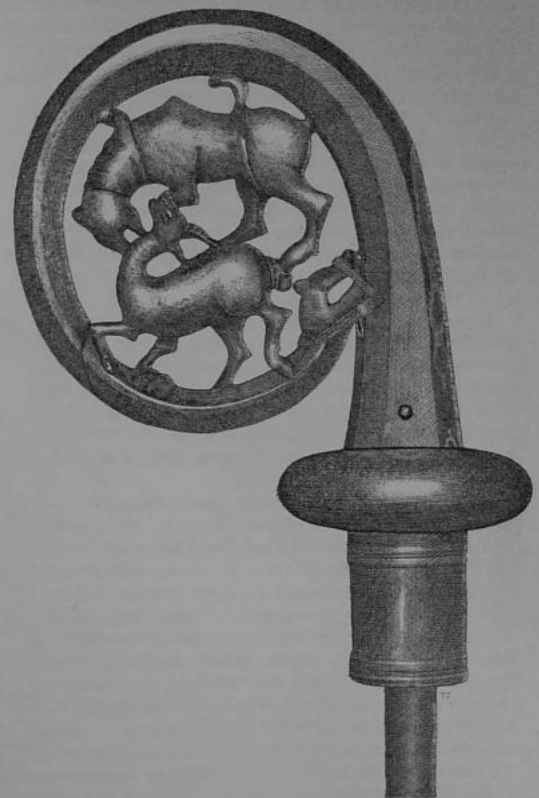
L'abbé de Redon laissa passer le mois sans obéir. Le légat, justement irrité, le déclara suspens de toute fonction et excommunié ; il notifia cette sentence à tous les évêques de Bretagne, leur enjoignit de la publier dans leurs diocèses et d'empêcher tout service divin dans les églises dépendant de l'abbaye.

Jusqu'à là le légat avait ménagé le duc ; mais ayant su qu'il empêchait les moines de Quimperlé de porter leurs plaintes au Saint-Siège, il manda à l'évêque de Quimper de mettre en interdit toutes les terres que le duc avait dans son diocèse, s'il continuait ses violences. Il écrivit aussi au duc, pour se plaindre de son procédé, pour lui représenter le profond respect de ses prédécesseurs à l'égard du Saint-Siège, et le menacer d'excommunication s'il persistait à soutenir une cause injuste.

Le pape Pascal II approuva, le 30 novembre 1117, la conduite de son légat dans toute cette affaire, et écrivit en même temps une lettre au duc Conan III, pour l'exhorter à abandonner l'abbé de Redon.

Le légat Gérard ayant convoqué un concile régional à Angoulême, pour le 10 mars 1118, écrivit à la duchesse Ermengarde pour l'inviter à agir auprès du duc son fils. L'archevêque de Tours fit aussi des démarches auprès du prince. Conan, qui avait un grand fond de piété, reconnut enfin ses torts, et en 1118, il donna la déclaration suivante :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, moi CONAN humble duc de Bretagne, avec ma sœur Havoise et ma mère Ermengarde, je donne et concède, pour le salut de mon âme et celles de mes parents, au monastère de Ste-Croix de Quimperlé, la terre de Belle-Ile, avec tous ses revenus, comme mon père Alain, mon aïeul Hoel et mon bisaïeul Alain l'avaient concédé... Cette Ile, avec toutes ses appartenances, envahie par Hervé abbé de Redon avec l'appui de ma puis-



Volute de Crosso en ivoire. (Cathédrale) XII siècle.

sance, invasion qui lui a valu avec justice pour lui et pour toute son abbaye un interdit et une excommunication de plus d'un an, je la rends pour toujours au monastère de Quimperlé et à ses moines, en la personne de l'abbé Gurhand, sans réclamation ultérieure de ma part ou de la part de mes successeurs. Le moine que l'abbé de Redon avait préposé dans l'île, je l'ai fait retourner à son cloître. Quiconque inquiétera désormais le monastère de Quimperlé pour cette affaire sera frappé par l'autorité apostolique et poursuivi par notre sévérité consulaire. — Fait à Redon, l'an 1118 de l'Incarnation du Verbe, en présence du seigneur Robert évêque de Quimper, de Marbode évêque de Rennes, de Brice évêque de Nantes et de Morvan évêque de Vannes. » (*C. Quimp. Pr. I, 538*).

Cette noble conduite ne fut pas imitée par l'abbé de Redon. Forcé d'abandonner Belle-Île, il refusa de restituer les fruits qu'il avait perçus depuis son usurpation. Le concile de Reims (1119), devant lequel ce nouveau procès fut porté, donna gain de cause à Quimperlé, et l'évêque de Vannes ainsi que celui de Nantes furent chargés par le Pape de ramener à l'obéissance, même par les censures ecclésiastiques, l'abbé si obstiné de Redon.

Le nom d'Alain Fergent ne parut point dans toute cette procédure. Il n'est point douteux qu'un prince aussi chrétien n'eût été sensiblement affligé de l'interdit mis sur l'abbaye et sur toutes ses dépendances; mais uniquement occupé de sa fin dernière, il abandonna tout à la Providence, et il finit sa vie le 13 octobre 1119. Son corps fut inhumé dans l'abbaye de Redon le 15 du même mois, en présence des évêques de Dol, de Rennes, de Nantes, de Vannes et de Léon, du duc Conan III et des seigneurs de Penthièvre, de Porhoët, de Dinan, de Léon, de Vitré, de Rais, de Malestroit et de beaucoup d'autres. Sa veuve Ermengarde d'Anjou, ne mourut qu'en 1147. Les portraits d'Alain Fergent et de sa femme ont été publiés par D. Lobineau et D. Morice, d'après deux tableaux qui se trouvaient jadis dans l'église de Redon; mais ces portraits, à en juger par le costume, ne datent que de 1450, et sont par conséquent postérieurs de trois siècles aux personnages représentés.

## 16. — DONATIONS

Malgré tous les procès, le monastère de Redon continuait de recevoir de nombreuses donations. Ainsi en 1123, le 2 juin, Rioc de Muzillac, se trouvant gravement malade, reçut l'habit religieux des mains de Hervé abbé de Redon, donna à l'église de St-Sauveur deux terres, appelées l'une Querglei et l'autre Branquasset, et renonça à ses prétentions sur une rente de cinq sous, due par l'abbaye à cause de la terre de Breulis en Noyal-Muzillac. Les témoins de cette libéralité furent sa femme Claire, ses fils Guéthenoc et Olivier, ses trois gendres, Conan de Sérent et plusieurs autres (*C. R. p. 297*).

Ainsi encore Conan de Sérent, blessé grièvement d'un coup de lance, prit l'habit religieux dans l'église de St-Sauveur de Redon, et donna au monastère la dime qu'il percevait sur sept villages du Kemenet, et même la propriété directe de deux terres, en réservant toutefois la dime du prêtre; le tout fut donné pour le salut de son âme et de celles de ses parents. (*C. R. p. 338*).

Mais la principale donation faite aux moines de St-Sauveur fut la fondation du prieuré de Castel-Noec ou Castennec, faite en leur faveur, vers 1125, par Alain I de Rohan.

« L'illustre vicomte de Castel-Noec, Alain, frère de Geoffroi vicomte de Josselin, donna au monastère de Redon et à ses religieux à perpétuité une terre située audit Castel-Noec, pour y construire une église, un couvent et un bourg : ce qui fut fait. Il voulut que tous ceux qui habiteraient ce bourg cuiraient leur pain au four des moines seulement, et moudraient leur grain à leur moulin. Il voulut en outre que tous les habitants qui demeurent entre le vieux fossé du château et le carrefour où se trouve un if, ainsi que les lépreux de l'endroit, fussent les paroissiens des moines. Il donna en outre la terre appelée la Coarde, entourée par le Blavet, avec la dime de cette terre, deux parts de la dime de Castel-Noec, la dime de la pêche des saumons dans la partie du fleuve qui touche la Coarde, deux parts du moulin situé sous la tour du



château du côté de St-Gildas, et deux parts dans la pêche faite à l'écluse du moulin.

» En Bieuzy, il donna la moitié du village où se trouve l'église, et deux parts du moulin situé sur le Houé, avec une prairie auprès de la fontaine de S. Bieuzy ; il donna, dans l'autre moitié du village, la terre du prêtre Graalend, et deux parties de la dîme sur tout le bourg. Dans la même paroisse de Bieuzy, il donna les villages de Ker-auri (?) et de Kercadoret, avec deux parts de leur dîme. Dans la paroisse de Melrand, il donna la moitié des villages de Guelledic et de Bonalo, avec deux parts de la dîme sur ces moitiés. Dans la paroisse de Guern, il donna un terrain situé devant l'église de St-Pierre, pour y faire une maison et un jardin, et concéda le quart des dîmes, des oblations, des prémices, des sépultures et de tous les autres revenus ; enfin il remit entièrement la taxe de la garde qu'il percevait à Perret sur les hommes de St-Sauveur.

» Tels sont les dons faits par le prince Alain, à la prière et d'après le conseil du vénérable Morvan évêque de Vannes, pour son salut et celui de ses parents, sans aucune réserve ni charge à l'abbaye de St-Sauveur de Redon et aux moines présents et futurs, et dont le révérend abbé Hervé reçut l'investiture. Cette largesse, digne d'un bon prince, fut approuvée et confirmée par l'évêque Morvan, en faveur des frères de Redon. L'évêque donna de plus aux moines, avec le consentement et le conseil de son archidiacre Raoul et des chanoines de l'église de Vannes, deux parts de tous les revenus et bénéfices, propres à l'église de Bieuzy, provenant des vivants ou des morts, et confirma le don fait par le vicomte Alain du quart des revenus de Guern. Pour l'une et l'autre église, il donna et concéda à l'abbé et aux moines de Redon la présentation du prêtre chargé de la desservir.

» Les témoins de la donation du prince furent : Villane sa femme, Hervé, Morvan, Eudon, Guého, Cadoret, Rivallon, Fraoul, et beaucoup d'autres. Les témoins de la donation de l'évêque furent : Raoul archidiacre, Moralt chanoine, Conan maître, Abraham, Estéphan, Maurice, Asculf et beaucoup d'autres. » (C. R. p. 349).

Le lecteur voudra bien nous pardonner la longueur de

cette charte, à cause des détails intéressants qu'elle renferme. La paroisse de Castennec, ainsi érigée en 1125, fut desservie d'abord par les moines, puis par un vicaire perpétuel, et enfin supprimée vers 1400 et réunie à Bieuzy. Quant à la présentation des desservants de Bieuzy et de Guern, l'abbaye de Redon perdit avec le temps son droit, et ces deux paroisses revinrent au droit commun, c'est-à-dire à la collation libre.

A côté de Castennec, mais en Pluméliau, se trouvait le prieuré de St-Nicolas, dépendant de St-Florent. C'est vers 1120 qu'il fut fondé et doté par un certain Hervé, fils de Jagu, avec le consentement de l'évêque Morvan, de l'archidiacre Raoul, du chapitre de Vannes et des prêtres de Pluméliau nommés Guinguen et Rialen (*Pr. I, 420*).



## CHAPITRE XI

### FONDATAIONS

(1125-1182)

1. VIOLENCES. — 2. CONCILE DE NANTES. — 3. JACQUES, ÈVÈQUE.
- 4. FONDATAIONS. — 5. RHUYS. — 6. EVEN, ÈVÈQUE. —
7. ABAILARD. — 8. ROTALD, ÈVÈQUE. — 9. II<sup>e</sup> CROISADE. —
10. CONAN IV. — 11. TEMPLIERS. — 12. HOSPITALIERS. —
13. CONCILE DE TOURS. — 14. ST-MARTIN DE JOSSELIN. —
15. GUERRES. — 16. ROTALD. — 17. GÉOFFROI, ÈVÈQUE.

#### 1. — VIOLENCES

À côté des dons faits aux établissements religieux, l'histoire cite parfois des violences commises à leur détriment. Ainsi Guillaume, seigneur d'Hennebont, fils et successeur de Tanguy, se brouilla avec les moines de Quimperlé, à propos de l'île de St-Michel, située dans la rade actuelle de Lorient. Abusant de la force, il ne craignit pas d'enlever aux religieux tous les revenus qui leur appartenaient dans l'île. Pour mettre fin au différend, on convint de s'en rapporter au témoignage de gens pris dans les deux partis. Or, les témoins, convoqués à Hennebont, certifièrent que les moines ne devaient au seigneur aucune taxe, ni aucune corvée; que les officiers de l'île devaient être nommés par l'abbé seulement, ou par le prieur de l'endroit; que le

seigneur d'Hennebont, en allant à Groix avec sa suite, pouvait dîner ou souper chez le prieur, mais sans y avoir droit; et qu'enfin, en allant à l'armée du duc, il devait recevoir du prieur la charge d'un cheval de pain, mais à la condition de la faire prendre au village de Kergroix (*Cart. Quimp.*)

À l'autre extrémité du diocèse, l'abbaye de Redon avait à souffrir de la part d'Olivier de Pontchâteau. C'était un homme d'un naturel féroce et sanguinaire, qui s'était fait le chef d'une troupe de bandits, pour rançonner tout le voisinage. Le duc Conan III, indigné des atrocités qu'on lui dénonçait, n'hésita pas à marcher contre Olivier, qui s'était barricadé avec sa bande dans l'église même de St-Sauveur. Ce sanctuaire vénérable, souillé par d'horribles profanations, fut assiégé comme une place forte et enlevé d'assaut par l'armée du duc, et Pontchâteau fut enfermé à la tour de Nantes.

Conan III écrivit aussitôt au Pape : « A Honorius, son seigneur et le seigneur de tous les chrétiens, le dernier de ses fils, Conan, duc des Bretons, salut. Très-saint Père, je prie votre Paternité de me corriger comme un tendre fils, si j'ai manqué ou si je manque à l'avenir en quelque chose, car je vous obéirai toujours en tout. L'abbaye de St-Sauveur de Redon, que le pieux empereur Louis, d'auguste mémoire, a jadis fondée dans la petite Bretagne, que je gouverne aujourd'hui, et qu'il a soumise à la juridiction de S. Pierre du temps du pape S. Léon, mes prédécesseurs et moi nous l'avons maintenue sous votre obéissance. Mais les méfaits accumulés des habitants de cette contrée m'empêchent de la garder désormais comme il convient. Je vous la rends donc libre, comme le pieux empereur Louis l'avait donnée libre; je lui concède tous ses droits, et je vous prie de faire justice de ses dévastateurs. Adieu. »

Conan fit porter cette lettre, en 1126, par Hervé, abbé de Redon et Guillaume prieur de St-Melaine. Le pape la reçut, entouré du sénat, et des évêques d'Angers, du Mans et de Poitiers. Pour répondre aux questions du pontife, l'abbé de Redon raconta tous les excès qui avaient été commis. Le pape, saisi d'horreur, écrivit au légal Gérard d'Angoulême, à Hildebert archevêque de Tours et à tous les évêques de Bretagne, de punir les malfaiteurs et de se réunir en concile à cet effet.

Puis il permit à l'abbé de Redon d'appeler l'évêque qu'il voudrait pour réconcilier son église et consacrer l'autel.

De retour de son voyage, l'abbé convoqua l'archevêque de Tours avec tous ses suffragants et les abbés de la province. La cérémonie eut lieu le 23 octobre 1127, en présence du duc Conan, de sa mère Ermengarde, des seigneurs de Bretagne, d'une multitude de clercs et de moines et d'un peuple innombrable. L'église fut purifiée de la profanation commise par les assiégés, et l'autel majeur consacré de nouveau au Sauveur du monde : c'était le jour anniversaire de la première dédicace. Brice, évêque de Nantes et ancien archidiacre de Vannes, prétendit avoir droit à une part des offrandes ; à son exemple, les chanoines de Vannes émirent une prétention semblable. Mais ces demandes furent écartées par les prélats.

Là se trouvèrent Hildebert archevêque de Tours, Hamelin évêque de Rennes, Brice de Nantes, Robert de Quimper, Galon de Léon et Donoal d'Aléth; il ne restait à part que les évêques de Vannes, de Tréguier, de St-Brieuc et de Dol. Les abbés furent : Hervé de Redon, Hervé de S. Melaine, Gautier de Machecoul, et Simon de St-Gildas-des-Bois. Les principaux seigneurs, qui accompagnaient le duc et sa mère, furent Geoffroi de Porhoet, Alain de Roban, Even d'Elven, Jarnagon, fils de Rioc, Payen de Malestroif, Guéthenoc de Rieux, Olivier de Pontchâteau, Savary de Donges, Garsire de Rais, Guéthenoc d'Ancenis, Geoffroi de Châteaubriant, Sénébrun de Bains, Haimon de la Gaerehe, Raoul de Montfort et beaucoup d'autres (*Cart. R. p. 298*).

Olivier de Pontchâteau, mis en liberté par le duc, à la prière de l'abbé de Redon, assista lui aussi à la réconciliation de l'église, et dès le lendemain de la cérémonie, il donna à l'abbaye de S. Sauveur, en réparation de ses méfaits, la terre de Ballac en Pierrie, qu'il avait déjà promise à l'abbé. (*Ib. 300, 392*).

## 2. — CONCILE

De Redon les évêques se rendirent à Nantes, pour y tenir le concile, que le pape avait ordonné d'assembler. Les actes de ce concile provincial n'ont pas été conservés; mais une

Crucifix de Gavr'iniz.



Ix en cuivre. — Christ en bronze. — XII<sup>e</sup> siècle.

lettre de l'archevêque de Tours au Souverain Pontife nous en donne le résumé. Voici ce document, qui jette un triste jour sur les mœurs de l'époque. (*Pr. I 554*).

» Très Révérend Père, nous faisons savoir à Votre Béatitude, que sur l'invitation du vénérable comte des Bretons, et sur le conseil des évêques de la province, nous sommes venus en Bretagne. Nous y avons trouvé le mariage profané par l'inceste, le sanctuaire deshonoré par l'hérédité des bénéfices et beaucoup d'autres horribles énormités. C'est pourquoi nous avons convoqué les évêques et les abbés, avec beaucoup d'hommes sages et religieux, et nous avons tenu à Nantes, pendant trois jours, un synode, dont nous attendons, grâce à Dieu, la gloire de l'Eglise et l'avantage du peuple.

» Jusqu'à cette réunion, l'usage attribuait au comte tous les biens meubles du mari ou de la femme en cas de décès; en outre tout ce qui échappait au naufrage appartenait au fisc, en sorte que les malheureux naufragés étaient plus dépouillés par la rapine du prince, que par la tempête et les gouffres de la mer. Le comte, en présence de tout le concile, a renoncé entre nos mains à ce double droit, et a demandé qu'on frappât d'excommunication ceux qui tenteraient de le maintenir.

» Quant aux mariages incestueux, toute l'assemblée a décidé que les évêques devaient s'y opposer dans leur synodes, et les prêtres dans leurs églises, et qu'il fallait excommunier tous ceux qui tenteraient désormais de violer ce point. En outre, il a été unanimement décidé, et cela pour inspirer aux autres une crainte salutaire, que les enfants issus de ces mariages seraient désormais considérés comme illégitimes et incapables de recueillir l'héritage de leurs parents.

» Pour les ordinations, nous avons recommandé de suivre avec soin et d'observer inviolablement les lois canoniques. Le synode, d'un commun accord, a défendu d'ordonner les enfants des prêtres, à moins qu'ils ne se fassent chanoines réguliers ou moines. Ceux qui ont été ordonnés jusqu'à ce jour ne pourront succéder à leurs pères dans les églises qu'ils desservent, car il a été rigoureusement interdit de rendre héréditaires les prébendes et les dignités de l'Eglise.

» Tels sont les décrets approuvés par le Concile. Nous avons voulu vous les notifier, Très Saint Père, afin que par votre autorité, vous confirmiez ce qui a été fait canoniquement, et que vous engagiez par vos lettres les évêques à les faire observer... Que le Seigneur vous conserve à l'Eglise, Très Saint Père. »

Le pape Honorius II répondit aux évêques de la province, le 20 mai 1128 et confirma de tout point les actes du concile de Nantes. (*Pr. I, 555*).

### 3 — JACQUES, ÉVÊQUE

Sur ces entrefaites, mourut l'évêque de Vannes, Morvan, après un long et glorieux pontificat. Il eut pour successeur, la même année 1128, Jacques, dont on ne connaît pas la famille.

Cet évêque fut bientôt appelé à confirmer des libéralités faites à St-Martin de Josselin. Alain de Porhoet, qui avait bâti le château de Rohan, dont ses descendants devaient porter le nom, avait donné au susdit prieuré, le 28 mars 1127 (1128) un terrain touchant son château, pour y faire une église et un cimetière; il y avait ajouté un moulin, des redevances sur les habitants du nouveau bourg, un tiers de l'église de Credin et deux parts de la dime de cette paroisse.

L'évêque Jacques, en confirmant ce don, ratifia la concession faite par son prédécesseur Morvan. « Moi, Jacques, par la grâce de Dieu, évêque de Vannes, je concède, et par l'apposition de mon sceau, je confirme le don de l'église de St-Pierre de Credin, que mon prédécesseur de bonne mémoire, Morvan évêque de Vannes, a fait aux moines de St-Martin de Josselin. Je concède et je confirme également le don que le vicomte Alain a fait aux mêmes moines de la chapelle de Rohan. Si quelqu'un contredit ces dons ou s'y oppose, qu'il soit anathème. Ainsi soit-il. Donné le vendredi, l'an du Seigneur 1129. » (*Pr. I, 554, 561.*)

La fondation du vicomte Alain à Rohan, a formé le prieuré du Clox, qui a été desservi d'abord par des moines bénédictins, puis par des prêtres séculiers, jusqu'à l'époque de la Révolution.

Relativement à la dime de Grédin, une difficulté s'étant élevée en cette même année 1129, entre les moines de St-Martin et un certain Geoffroi, l'évêque de Vannes décida que ledit Geoffroi jouirait pendant sa vie de la moitié de cette dime, et qu'après sa mort les moines l'auraient entière, les droits de l'église de Vannes réservés. Parmi les témoins on remarque Guyomard archidiacre, Abraham maître, Rainald prêtre, André, prieur.

#### 4. — FONDATIONS

Vers 1130, l'évêque de Vannes se trouvant à Molac un jour de dimanche, devant les paroissiens assemblés, confirma le don de cette paroisse aux moines de Marmoutier, comme son prédécesseur l'avait déjà fait en 1116; de plus, il donna pour son propre compte à St-Martin la chapelle de Notre-Dame de Lermen en Molac. Cette chapelle devint plus tard le siège de plusieurs chapellenies. Elle subsiste encore et elle a S. Marc pour titulaire actuel.

C'est vers le même temps, que l'évêque Jacques approuva la fondation du prieuré de la Madeleine, situé à l'extrémité de la paroisse de Missiriac, et tout auprès de la ville naissante de Malestroit. Ce prieuré, membre de l'abbaye de Marmoutier, fut fondé par Payen I de Malestroit, peut-être dans une léproserie, dont la chapelle lui aura donné le nom. L'établissement fut d'abord très modeste : un seul religieux, avec le titre de prieur, y représenta le monastère; plus tard, un compagnon lui fut adjoint; en 1204, Payen II, après avoir confirmé et augmenté les libéralités de son père et de son aïeul, se proposa d'assigner une rente de cent livres, pour avoir un troisième religieux, qui dirait, tous les jours, la messe pour lui et pour ses prédécesseurs. (*Pr. I, 799.*)

C'est aussi en faveur de Marmoutier, que le seigneur de Rochefort fonda ou du moins dota le prieuré de la Madeleine de la Montjoie, situé auprès de son château, mais sur le territoire de Malansac. On voit figurer, dans un acte de 1164, le nom de Judicael, prieur de Rochefort, à côté de celui de Guéhenoc, prieur de Malestroit. Cet établissement conserva longtemps son existence propre. Au XVI<sup>e</sup> siècle, il fut uni à

celui de la Madeleine de Malestroit, et peu après 1751, il fut annexé à la collégiale de Rochefort.

L'abbaye de Redon eut encore à souffrir, en 1131, de la turbulence d'Olivier de Pontchâteau. Ce seigneur, gagné par de faux amis, se mit à ravager les terres de Mouais, dépendantes du monastère, vendit son butin, et en dissipa le produit en débauches. Cité en justice, il se moqua des plaintes des moines; mais frappé d'excommunication par l'évêque de Nantes, il reconnut ses torts, et pour les réparer, il donna à l'abbé Hervé la terre de Brangoen, qui touchait celle de Ballac. (*Cart. R. p. 394.*)

#### 5. — RHUYS

Qu'était devenue l'abbaye de St-Gildas de Rhuis au milieu de tous ces événements? l'abbé Fraval ou Fragal, qui avait assisté en 1092 à l'enterrement de la vicomtesse de Porhoet à Josselin, était mort le 3 mars, on ne sait en quelle année, et avait été enterré dans le cloître de son monastère. Sa tombe, découverte en 1660, portait l'inscription : FRAGALVS ABBAS.

Dans le même cloître, et près de lui, on trouva deux tombes avec les inscriptions GVETHENOCVS ABBAS, JACOBVS ABBAS. Le *Monasticon benedictinum* place ces deux abbés après Fragal, mais ne donne sur eux aucun détail : on ignore l'ordre et la durée du gouvernement de chacun d'eux. Si ces abbés sont peu connus, il n'en est pas de même de leur successeur, le trop fameux Abailard.

Pierre Abailard, né en 1079, d'une famille noble au bourg du Pallet, à quatre lieues de Nantes, s'était livré de bonne heure et avec succès aux études. A l'âge de vingt-deux ans, il avait ouvert une célèbre école à Melun, et s'était ensuite établi à Corbeil, et enfin à Paris. Ses triomphes l'avaient gonflé d'orgueil, et Dieu l'avait puni par les humiliations de la chair. En 1117, à l'âge de trente-huit ans, il s'était fait moine bénédictin dans le célèbre monastère de S. Denis. Mais son esprit inquiet l'avait empêché d'y trouver la paix. Condamné au concile de Soissons en 1122, pour ses erreurs sur la Trinité, mécontent des religieux de St-Denis, qu'il accusait de relâchement, il s'était retiré auprès de Nogent-



sur-Seine, et y avait construit avec ses disciples le couvent du Paraclét.

« Tandis que j'y étais, dit-il, l'abbaye de St-Gildas de Rhuys, dans le diocèse de Vannes, perdit son chef et je fus élu pour lui succéder d'une voix unanime (vers 1126). Le comte de Bretagne donna son consentement, et on obtint sans difficulté celui de l'abbé de St-Denis, qui n'avait pas cessé d'être mon supérieur... J'allais habiter un pays barbare, dont la langue m'était inconnue. La vie des moines était affreuse et indomptable. Les portes de l'abbaye n'étaient ornées que de pieds de biche, d'ours, de sanglier. Les moines n'avaient d'autre signal pour se réveiller que le bruit des cors et des chiens de chasse.

« Les habitants, continue-t-il, étaient cruels et sans frein... Un seigneur puissant, tyran de cette contrée, avait profité de l'extrême licence des moines pour subjuguier l'abbaye. Ses vexations étaient nombreuses et accablantes ; il levait des tributs sur les moines, comme s'ils avaient été des juifs. Ces moines, n'ayant plus rien en communauté, me pressaient de les secourir dans leurs nécessités quotidiennes. Chacun d'eux employait ce qu'il avait d'argent dans sa bourse particulière, à soutenir ses concubines, à nourrir ses fils et ses filles. Ils volaient, ils emportoient de l'abbaye tout ce qu'ils pouvaient, et semblaient vouloir me forcer ou à les laisser faire, ou à me retirer. »

Voilà certes un tableau bien chargé. Mais est-il bien exact ? Abailard, qui avait beaucoup d'imagination et beaucoup d'orgueil, était excessivement porté à dénigrer les personnes et les choses qui ne lui plaisaient pas ; il allait même parfois jusqu'à la calomnie, et l'histoire sérieuse en fournit plus d'une preuve. En ce qui concerne les moines de St-Gildas de Rhuys, il peut donc y avoir exagération sur leur inconduite, et on ne peut accepter, que sous bénéfice d'inventaire, le témoignage unique qui les flétrit.

Abailard parut, dès 1128, comme abbé de St-Gildas, dans un acte de restitution de la chapelle de St-Cyr de Nantes aux religieuses du Roncerai d'Angers (*Pr. I. 558*). En 1130, ayant appris que les religieuses d'Argenteuil, dont Héloïse était supérieure, devaient quitter leur monastère, devenu la

propriété de St-Denis, il accourut du fond de la Bretagne, et leur donna le monastère du Paraclét avec toutes ses dépendances. Cette maison lui rappelait tant de souvenirs, qu'il y faisait de fréquentes visites, et qu'il se retirait comme dans un port, pour se mettre à l'abri des tempêtes de St-Gildas.

#### 6. — EVEN, ÈVEQUE

Cependant Jacques, évêque de Vannes, mourut en 1132, suivant la Chronique de Rhuys, après un épiscopat de quatre ans. Son successeur fut Even ou Yvon : on trouve son nom écrit de ces deux manières.

Le nouvel évêque assista, au mois de février 1133, à une assemblée des prélats de la province, réunis à Redon par Hildebert archevêque de Tours. Il s'agissait, dit une charte de l'abbaye, d'y traiter quelques affaires ecclésiastiques. Quelles étaient ces affaires ? — La charte n'en dit rien. — Mais un acte de l'abbaye de Paimpont nous montre l'archevêque Hildebert se rencontrant à Redon avec les évêques Hamelin de Rennes, Brice de Nantes, Yvon de Vannes, Raoul de Quimper, Hugues ou plutôt Guy du Mans, Conan comte de Bretagne et une foule de clercs et de laïques. L'archevêque, de l'avis du prince et des prélats, confirma les immunités jadis accordées à l'abbaye de St-Méen, condamna le baron Raoul de Montfort et ses complices, qui avaient ravagé ce monastère, et les frappa d'excommunication jusqu'à réparation complète. Il consacra ensuite, en présence des évêques et des barons, l'autel de la chapelle des infirmes, en l'honneur de S<sup>te</sup> Marie-Madeleine, et vit Guégon de Blain confirmer solennellement à l'abbé Hervé de Redon la donation de la terre de Ballac en Pierric (*Pr. I. 568, 570*). La charte de Redon est datée du 5 février 1133 ; celle de Paimpont n'est point datée, mais comme l'archevêque de Tours mourut le 13 juin 1133, il faut nécessairement la rapporter à la même année, et il est impossible de la reculer jusqu'à l'an 1135 ou 1136, comme l'a voulu Dom Morice.

L'abbaye de St-Méen n'était pas la seule à subir la violence des bandits. Redon en avait aussi sa part. Un certain Guillaume, fils de Justin, du village de Ros, moine défrôqué,

s'était mis à piller les propriétés du monastère et y montrait l'acharnement d'un apostat. Un jour, qu'il avait forcé la maison d'un particulier et qu'il emmenait le maître et le mobilier, il fut mortellement blessé d'un coup de flèche. En présence de la mort il se convertit, et par un acte de l'an 1136, il donna à St-Sauveur, à titre de restitution, l'emplacement de deux maisons sur le port de Néhan à Redon, sa terre de Pont-Cahas et celle de Cavarzen. Cette charte ne cite pas le nom de l'abbé de Redon. Hervé, de litigieuse mémoire, était mort ou mourant à cette époque, et sa succession fut recueillie par Guillaume, dont le nom se retrouve dans une donation faite à son monastère par Rioc d'Arzal. (*Cart. R. 300, 293*).

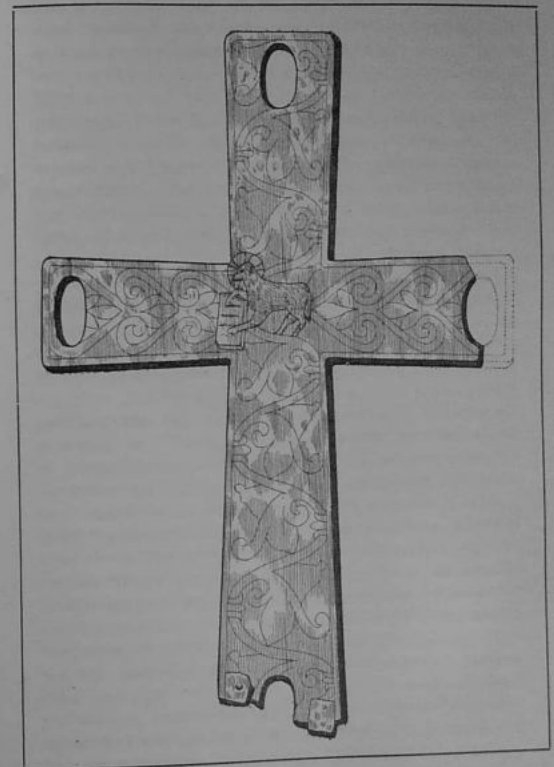
A côté des bénédictins ou moines noirs, il faut signaler les cisterciens ou moines blancs, qui gagnaient alors du terrain en Bretagne. Ainsi furent fondées pour eux, en 1136, l'abbaye de Langonnet, au diocèse de Quimper, par le duc Conan III, en 1137; l'abbaye de Boquen, au diocèse de St-Brieuc, par Olivier de Dinan; en 1137 encore, l'abbaye de la Vieuville, au diocèse de Dol, par Gilduin de Montsorel; en 1137 également l'abbaye de St-Aubin-des-Bois, au diocèse de St-Brieuc, par Geoffroi de Lamballe; et en 1138, l'abbaye de Lanvaux en Grandchamp au diocèse de Vannes, par Alain de Lanvaux.

Ce dernier établissement intéresse directement notre pays. Il ne fut jamais riche, parce que la baronnie de Lanvaux ayant été confisquée cent ans après, pour crime de rébellion, les seigneurs de cette maison ne purent soutenir leur fondation, comme ils l'eussent désiré. Le premier abbé de Lanvaux fut un saint homme, appelé Roald ou Ruaud, que ses vertus porteront bientôt sur le siège de S. Patern.

#### 7. — ABAILARD

Pendant ce temps, Pierre Abailard, abbé de Rhuys, avait fort à faire pour gouverner ses moines. Voulant les gagner par la science, il se mit à leur faire des conférences sur l'Oraison dominicale et sur le symbole de S. Athanase. (La chaire qui lui servait a été conservée jusqu'à la Révolution). Mais voyant l'inutilité de ses efforts, il cessa ses

Crucifix de Gavr'Inis (Revers).



Percé après coup pour recevoir des gemmes.

instructions. C'est alors qu'il entreprit la composition de divers ouvrages, dont plusieurs sont parvenus jusqu'à nous.

Ses moines, à l'en croire, ne lui pardonnaient pas ses tentatives de réforme. « Je devais, dit-il, veiller sans cesse à mes aliments et à ma boisson. Ils cherchèrent à m'empoisonner jusque sur l'autel, et le calice fut par eux rempli d'un breuvage mortel... Un jour que le comte de Bretagne était malade, je fus à Nantes le visiter, appelé par lui. Un frère du couvent, que j'avais amené, me servit quelques aliments, et comme je ne voulais pas encore manger, un moine qui m'avait accompagné goûta de ces mets perfides et fut frappé de mort. Le frère servant prit aussitôt la fuite, et ainsi la culpabilité des moines de St-Gildas fut publiquement manifestée. »

Après la guérison du prince, Abailard retourna à Rhuy, et pour se soustraire aux dangers, il se retira, avec les frères qui lui étaient dévoués, dans des cellules séparées du monastère. Mais alors les moines rebelles payèrent des voleurs, pour guetter ses sorties, l'attendre sur la route et l'assassiner.

« Enfin, dit-il, je fus forcé de recourir à l'excommunication pour réduire les moines révoltés. Je forçai, avec le secours des agents du duc, ceux que je devais le plus redouter, de promettre publiquement et de jurer qu'ils sortiraient du monastère dans les vingt-quatre heures, et renonceraient à troubler ma vie. Mais ils violèrent avec impudence la foi qu'ils m'avaient donnée... Après leur expulsion, je vins reprendre le gouvernement de l'abbaye; mais je trouvai les moines qui étaient restés, pires encore que ceux qui avaient été renvoyés. Ce ne fut plus par le poison, ce fut par le glaive qu'ils attentèrent à mes jours. J'eus beaucoup de peine à me sauver, protégé par un seigneur du voisinage qui me conduisit dans son manoir. »

Voyant l'inutilité de ses efforts pour ramener ses moines à la règle, et craignant d'ailleurs pour ses jours, Abailard quitta son abbaye vers 1138 et retourna au Paraclet. S'il crut y trouver la paix, dont son âme devait avoir besoin, il se trompa. Attaqué de nouveau pour ses doctrines par S. Bernard abbé de Clairvaux, et condamné au concile de Sens en 1140,

il en appela au pape. En passant à Cluny, il se laissa gagner par l'abbé Pierre-le-Vénérable, se réconcilia avec S. Bernard, et fit à l'Église la soumission la plus entière. Il vécut encore deux ans, édifiant la communauté par sa modestie, son humilité et sa piété. Il mourut le 21 avril 1142, à l'âge de 63 ans, et il eut pour successeur à Saint-Gildas-de-Rhuy, l'abbé Guillaume.

L'abbé de Redon, s'appela également Guillaume; il vivait encore en 1141, suivant une transaction passée chez le seigneur d'Armaillé (*C. R. p. 337*). Il eut pour successeur le prieur du monastère, nommé Yvon.

#### 8. — ROUAUD, ÉVÊQUE

L'évêque de Vannes, nommé aussi Yvon ou Even, mourut en 1143, suivant la Chronique de St-Gildas, et le chapitre élit pour lui succéder Rotald ou Rouaud, premier abbé de Lanvaux. Ce prélat, consacré par l'archevêque de Tours, conserva dans les honneurs les habitudes d'un simple religieux; il ne négligea rien pour faire avancer dans la vertu son clergé et son peuple. Ayant appris, peu après son élévation (1144?), qu'une dtme se payait mal, il écrivit la lettre suivante, qui montre son amour de la justice et sa préoccupation du salut des âmes.

« Rotald, par la grâce de Dieu, évêque de l'église de Vannes, au clergé et au peuple du diocèse, et à tous les fidèles qui liront ces lettres, salut en Notre-Seigneur. Notre cher prieur de St-Martin de Josselin nous a fait savoir à nous et au chapitre de Vannes que le vicomte Alain (de Rohan), avec le consentement de son fils Alain et le conseil de ses barons, avait donné à perpétuité aux moines de Marmoutier, la dtme de Credin. Or cette dtme, d'après ce qui nous a été rapporté, ne se donne plus intégralement, ce qui est une grande injustice. Pour nous, nous ne voulons pas qu'une question de dtme devienne une occasion de perte pour les âmes de nos diocésains; c'est pourquoi, après avoir approuvé le don fait par le susdit vicomte, et l'avoir confirmé par l'apposition de notre sceau, nous avons excommunié tous ceux qui s'opposent sciemment à l'objet de notre confirmation et de la libéralité du vicomte, et nous avons ordonné au chapelain de Rohan, à

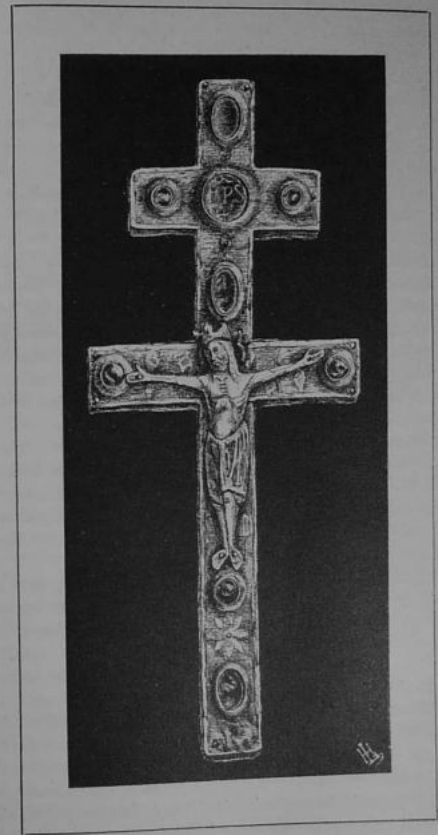
celui de Credin et aux autres prêtres voisins d'excommunier sans retard les coupables, tous les dimanches et tous les jours de fête à neuf leçons, à moins qu'ils ne viennent à récipiscence. Témoins de ce décret : D. archidiacre de Vannes, A. doyen, M. moine de l'évêque, S. doyen de Josselin, S. prieur de Josselin, Donoal moine, Jean prêtre de Credin, Robert prêtre de Saint-Goneri, Pierre chapelain de Notre-Dame de Vannes. » (*Pr. I. 595*).

Sur ces entrefaites, S. Bernard, abbé de Clairvaux, fit un voyage en Bretagne (1145), et obtint du duc la dotation promise à l'abbaye de Buzai, au diocèse de Nantes. L'évêque de Vannes, qui appartenait à l'ordre de Cîteaux, comme S. Bernard, fut heureux de lui faire une visite, et il souscrivit à la fondation du duc, avec les évêques Alain de Rennes, Itier de Nantes et Jean de St-Malo. (*Pr. I. 589.*)

#### 9. — II<sup>e</sup> CROISADE

L'abbé de Clairvaux fut chargé l'année suivante de prêcher la croisade en France et en Allemagne. L'empereur Conrad et le roi Louis VII partirent en 1147 pour l'Orient avec des troupes nombreuses et aguerries. La Bretagne ne prit qu'une faible part à cette expédition; les titres anciens ne mentionnent guère que Jean de Dol et Geoffroi de Gaiplic, parmi les croisés (*Pr. I. 597, 679.*)

Cette pénurie tient peut-être à la famille ducale, qui paraissait alors sur le point de s'éteindre. Ermengarde d'Anjou, veuve d'Alain Ferjent, et mère du duc Conan III, mourut en 1147 et fut inhumée à Redon, à côté de son mari. L'année suivante, le 17 septembre, mourut le duc Conan lui-même; soupçonnant à tort ou à raison, sa femme Mathilde d'infidélité, il désavoua en mourant son fils Hoel, qui avait passé jusqu'alors pour légitime, et reconnut pour héritière sa fille unique Berthe, veuve d'Alain comte de Richemont et de Guingamp, nouvellement remariée à Eudon II, vicomte de Porhoet; déclaration funeste, qui fut la source d'une guerre civile, et qui fit passer le duché successivement dans les maisons de Porhoet, de Penthièvre, d'Angleterre, de Thouars et de Dreux!



Croix du Temple de Carentoir.

## 10. — CONAN IV

Après la mort du duc Conan III, la Bretagne se divisa en deux partis, Hoel, fils désavoué du défunt, fut reconnu à Nantes et à Quimper, et Eudon de Porhoet fut acclamé à Rennes et à Vannes. La lutte se prolongea entre les deux rivaux, jusqu'à ce que Conan IV, issu du premier mariage de la duchesse Berthe, réussit à faire reconnaître ses droits à la couronne de Bretagne.

Le comte Eudon de Porhoet, dont il vient d'être question, n'était pas seulement un vaillant guerrier, c'était aussi un généreux bienfaiteur de communautés religieuses. C'est à lui qu'on rapporte parfois la fondation de l'abbaye de St-Jeandes-Prés, à la porte de Josselin, construite en faveur des chanoines réguliers de St-Augustin. Cette maison a subsisté jusqu'à la Révolution française, et ses bâtiments se voient encore aujourd'hui sur les bords de l'Oust.

Le même prince confirma, en 1153, avec le concours de ses frères Joscuis et Alain, une donation faite aux moines de St-Martin de Josselin par une certaine Marie fille d'Isaac; il ratifia en même temps le don qui leur avait été fait par son père Geoffroi des taxes ou coutumes appelées cens, otage, repas, mariage, vente et rachat. (*Pr. I, 616.*)

La prospérité de cette maison l'intéressait vivement, comme le prouve la lettre suivante, écrite vers 1155. « Eudon par la grâce de Dieu comte de Bretagne, à Robert, par la même grâce vénérable abbé de Marmoutier, et à tout le couvent, salut et dilection. Il est certain, et beaucoup de personnes le savent, que le vicomte Josselin, mon oncle, a commencé la construction de l'église de St-Martin, et qu'il mourut pendant les travaux, en laissant de quoi achever l'œuvre. Je vous ai souvent priés, en ce qui me concerne, d'employer ce legs à l'achèvement de l'édifice, et jusqu'à présent, vous n'avez pas exaucé ma juste demande. Mais si vous comprenez vos intérêts et si vous voulez soutenir cet établissement, je suis prêt à lui donner en dîmes et en autres revenus une dotation suffisante pour le service divin. Si vous ne le voulez pas, je m'en

lave les mains et je vous laisse la responsabilité de votre conduite. Occupez-vous donc de cette affaire, en envoyant ce que vous devez, et moi de mon côté avec Alain vicomte de Rohan, nous céderons une partie de nos droits et de nos biens. Portez-vous bien, et faites-moi savoir par vos lettres, ce que vous aurez décidé en toute justice. » (*Pr. I, 623.*) Cette réclamation eut un plein succès et l'église de St-Martin fut enfin terminée.

Quelque temps après, vers 1158, l'évêque de Vannes Rotald fut mêlé à une affaire de restitution. Voici dans quelle circonstance, Eudon de la Roche-Bernard, suivant l'exemple d'Olivier de Pontchâteau, avait vexé les moines de Redon, et leur avait enlevé trois navires avec leurs hommes et leur chargement. L'affaire fut portée de l'évêque diocésain à l'archevêque Joscuis de Tours et jusqu'au pape Adrien IV, et le coupable fut frappé d'une sentence d'excommunication. Eudon de la Roche, atterré par ce coup, s'adressa à l'évêque de Vannes et à l'évêque de Nantes, pour obtenir son pardon. Il dut commencer par la restitution des trois navires et de leur chargement, puis, pour réparer le dommage qu'il avait causé, il donna à l'abbaye une somme de cent livres à prendre sur ses revenus, et il y ajouta la franchise de tout droit dans son port pour un navire du monastère. A ces conditions il fut relevé de l'excommunication. Les témoins de cet arrangement furent Bernard évêque de Nantes, Rotald évêque de Vannes, Eudon de la Roche-Bernard, Yvon abbé de Redon, Tual abbé de St-Gildas-des-Bois, Guéhenoc moine, et Gurtiern prêtre. (*Cart. R. p. 348.*)

## 11. — TEMPLIERS

A côté de ces turbulents seigneurs, il est bon de mentionner les ordres religieux militaires du Temple et de l'Hôpital, qui commençaient alors à s'étendre dans notre pays.

L'ordre des *Templiers*, fondé à Jérusalem en 1118 sur l'emplacement du temple de Salomon, s'étendit rapidement en Europe. La Bretagne ne fut pas la dernière province à lui offrir des établissements, et le diocèse de Vannes en particulier en renfermait plusieurs. Malheureusement les chartes



et les documents écrits font complètement défaut, pour dresser la liste de ses biens dans le Broérec, et ce n'est que par l'étude des noms de lieux qu'on peut en avoir une connaissance approximative. Or le nom de *Temple* est encore porté aujourd'hui par seize localités, situées dans les paroisses d'Allaire, de Baud, de Carentoir, de Guillac, d'Inzinac, de



Templier.

Lizio, de Péaule, de Pontscorff, de Quistinic, de St-Congard, de St-Dolay, de St-Jacut, de St-Servant, de St-Tagdual, de Sulniac et de Limerzel. Les traditions locales mentionnent aussi quelques autres établissements comme ayant appartenu aux Templiers; mais ces traditions ne doivent être acceptées qu'avec réserve, parce que le peuple, dans ses souvenirs, a souvent confondu les templiers et les chevaliers de St-Jean sous le nom commun de *moines rouges*. Ce nom de moines rouges a été plus spécialement donné aux chevaliers du Temple, à cause de la croix rouge qu'ils portaient sur leurs vêtements blancs.

Tout le monde connaît les services éminents rendus par ces religieux militaires aux pèlerins de Jérusalem et aux

princes de l'Orient, et la bravoure qu'ils mirent à combattre l'islamisme. Mais personne n'ignore non plus que la richesse amena pour eux une décadence rapide, et que l'Église, d'accord avec le pouvoir civil, dut les supprimer en 1312, après une existence de deux siècles. Leurs biens passèrent presque partout aux chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem, qui avaient pour mission, comme eux, de protéger les pèlerins et de défendre les Saints Lieux.

## 12 — HOSPITALIERS

Les chevaliers de SAINT JEAN étaient à l'origine de simples frères, chargés d'un hôpital à Jérusalem; après la première croisade, ils prirent les armes pour protéger les pèlerins et formèrent un ordre à part, qui fut reconnu comme tel en 1113 par le pape Pascal II. Bientôt de nombreuses libéralités leur donnèrent un lustre considérable. Une charte de Conan IV, duc de Bretagne, confirme toutes les possessions qu'ils avaient dans le duché en 1160, et en fait une curieuse énumération. Voici la liste des biens qu'ils possédaient à cette époque dans le diocèse de Vannes : l'hôpital de Locmalo, l'hôpital de Pontivy et l'hôpital de Sulniac ou de la Vraie-Croix; de plus les aumôneries de Quasguri ou Croisty, de Beauvoir en Priziac, du Bas-Pontscorff en Cléguer, de Tremmalos ou Creunnacos, qu'on ne sait où placer, de Lannkintie ou Languidie, de Locmaria en Nostang, du Gorvello en Sulniac, de St-Jean en Quistinic, du Cours en Molac, de l'Hôpital en Malansac, de St-Jean en Questembert, du Guerno en Noyal-Muzillac, et de Villenard près Ploërmel (*Pr. I, 638*).

A ces possessions primitives de l'ordre de l'Hôpital, il faut ajouter, comme acquisitions postérieures, la commanderie de St-Jean du Faouët, dont les biens s'étendaient dans les paroisses voisines, et plusieurs autres établissements, qui ont gardé jusqu'à nos jours le nom significatif de St-Jean-Baptiste ou de St-Jean tout court.

Les chevaliers de l'Hôpital prirent d'abord le nom de St-Jean de Jérusalem, en souvenir de leur berceau, puis en 1310 celui de chevaliers de Rhodes, et enfin en 1530 celui de chevaliers de Malte, du lieu de leur principale résidence. Ils portaient un vêtement noir, marqué d'une croix blanche.

C'est aussi vers 1160, que l'abbé de Redon nommé Yvon dut se retirer à St-Aubin d'Angers, exilé de son monastère, sans que l'histoire nous en dise la cause. Il eut pour successeur le moine Sylvestre, dont le nom se retrouve dans quelques chartes contemporaines.

L'abbaye de St-Gildas de Rhuys passa, vers le même temps

aussi, du gouvernement de l'abbé Guillaume sous celui de l'abbé Guéthenoc. Ce dernier fut l'un des arbitres choisis pour terminer, en 1161, le différend qui existait entre le chapitre de Nantes et l'abbaye de Quimperlé, au sujet de l'église de Notre-Dame de Nantes.

La Chronique de Rhuys mentionne, à l'année 1162, une épouvantable famine, qui désola notre pays. Le fléau sévit avec une telle intensité, que plusieurs personnes se virent réduites à manger de la terre. On rapporte même que des parents se nourrissent du corps de leurs enfants, qu'ils avaient cuits. Les villages, les places publiques et les grands chemins étaient couverts de cadavres, parce que les bras manquaient pour les enterrer. Un tiers environ de la population périt de faim. Le setier d'avoine, d'une contenance de 156 litres, s'éleva au prix de cinquante sols, tandis qu'il coûtait à peine deux sols en temps ordinaire.

#### 13. — CONCILE DE TOURS

Le 19 mai de l'année suivante, 1163, s'ouvrit à Tours un grand concile, sous la présidence du pape Alexandre III. Dix-sept cardinaux, cent vingt-quatre évêques et quatre cent quatorze abbés s'y trouvèrent réunis, avec une immense foule de clercs et de laïques. L'évêque de Vannes y assista-t-il? Nous l'ignorons, car les actes entiers de ce concile n'ont pas été conservés. On y dressa plusieurs canons, dont quelques-uns sont renouvelés des conciles antérieurs; en voici le résumé.

1° Les grands bénéfices ecclésiastiques n'étant jamais partagés, il est également défendu de partager désormais les prébendes ou bénéfices secondaires. — 2° L'usure est sévèrement prohibée, sous quelque forme qu'elle se présente, alors même qu'elle se couvrirait du masque de la charité. — 3° Nul prélat ne pourra désormais aliéner les dîmes aux laïques ou les confier à des étrangers, sous peine de privation de ses fonctions. — 4° Une abominable hérésie se répandant à Toulouse et dans les pays voisins, les évêques et les comtes de la province sont invités à la combattre sous peine d'excommunication. — 5° La coutume s'étant introduite en divers

lieux de confier aux prêtres le soin et le gouvernement d'une église, moyennant un prix déterminé ou une redevance annuelle, cet abus est condamné comme contraire à la tradition et déshonorant pour le clergé. — 6° Défense absolue d'exiger une somme quelconque pour l'entrée en religion, pour la collation des prieurés, des chapellenies et des moindres bénéfices. — 7° Défense également de préposer des doyens ou des archiprêtres aux jugements ecclésiastiques, moyennant une rétribution. — 8° Les religieux, qui se livrent à l'étude de la médecine ou des lois civiles, quitteront immédiatement les écoles et rentreront dans leurs cloîtres, pour y pratiquer les devoirs de la vie chrétienne et monastique. — 9° Les ordinations faites par l'antipape Octavien et les autres évêques schismatiques sont déclarées nulles et de nul effet. — 10° Pour mettre les biens ecclésiastiques à l'abri de la rapacité des seigneurs, le concile défend la célébration des offices divins dans les châteaux et les terres de ceux qui auraient commis de semblables violences, ou qui les auraient simplement autorisées (*Darras*, XXVII, p. 187.)

Ce dernier canon n'était pas inutile pour le diocèse de Vannes : les violences d'Olivier de Pontchâteau, d'Eudon de la Roche-Bernard et de plusieurs autres en sont la preuve. Mais si quelques seigneurs ravageaient les biens ecclésiastiques, d'autres les augmentaient, comme le prouve la chartre suivante, donnée par Eudon de Porhoët au prieuré de St-Martin de Josselin.

#### 14. — S. MARTIN

« Comme tout ce qui se fait en ce monde s'évanouit de la mémoire des mortels, si on ne le consigne pas par écrit, moi Eudon, comte de Bretagne, j'ai voulu, par cet écrit faire connaître à la postérité que, me trouvant à Marmoutier et ayant été reçu à la participation des mérites de la communauté par l'abbé Robert et tout le chapitre, j'ai pensé à mes prédécesseurs, qui avaient eu de la dévotion pour l'église de St-Martin de Josselin. Maintenant que les troubles de la Bretagne, plus graves de mon temps que par le passé, sont assoupis, voulant procurer le salut de mon âme et celui de mes

aussi, du gouvernement de l'abbé Guillaume sous celui de l'abbé Guéthenoc. Ce dernier fut l'un des arbitres choisis pour terminer, en 1161, le différend qui existait entre le chapitre de Nantes et l'abbaye de Quimperlé, au sujet de l'église de Notre-Dame de Nantes.

La Chronique de Rhuy s mentionne, à l'année 1162, une épouvantable famine, qui désola notre pays. Le fléau sévit avec une telle intensité, que plusieurs personnes se virent réduites à manger de la terre. On rapporte même que des parents se nourrissent du corps de leurs enfants, qu'ils avaient cuits. Les villages, les places publiques et les grands chemins étaient couverts de cadavres, parce que les bras manquaient pour les enterrer. Un tiers environ de la population périt de faim. Le setier d'avoine, d'une contenance de 156 litres, s'éleva au prix de cinquante sols, tandis qu'il coûtait à peine deux sols en temps ordinaire.

#### 13. — CONCILE DE TOURS

Le 19 mai de l'année suivante, 1163, s'ouvrit à Tours un grand concile, sous la présidence du pape Alexandre III. Dix-sept cardinaux, cent vingt-quatre évêques et quatre cent quatorze abbés s'y trouvèrent réunis, avec une immense foule de clercs et de laïques. L'évêque de Vannes y assista-t-il ? Nous l'ignorons, car les actes entiers de ce concile n'ont pas été conservés. On y dressa plusieurs canons, dont quelques-uns sont renouvelés des conciles antérieurs ; en voici le résumé.

1° Les grands bénéfices ecclésiastiques n'étant jamais partagés, il est également défendu de partager désormais les prébendes ou bénéfices secondaires. — 2° L'usure est sévèrement prohibée, sous quelque forme qu'elle se présente, alors même qu'elle se couvrirait du masque de la charité. — 3° Nul prélat ne pourra désormais aliéner les dîmes aux laïques ou les confier à des étrangers, sous peine de privation de ses fonctions. — 4° Une abominable hérésie se répandant à Toulouse et dans les pays voisins, les évêques et les comtes de la province sont invités à la combattre sous peine d'excommunication. — 5° La coutume s'étant introduite en divers

lieux de confier aux prêtres le soin et le gouvernement d'une église, moyennant un prix déterminé ou une redevance annuelle, cet abus est condamné comme contraire à la tradition et déshonorant pour le clergé. — 6° Défense absolue d'exiger une somme quelconque pour l'entrée en religion, pour la collation des prieurés, des chapellenies et des moindres bénéfices. — 7° Défense également de préposer des doyens ou des archiprêtres aux jugements ecclésiastiques, moyennant une rétribution. — 8° Les religieux, qui se livrent à l'étude de la médecine ou des lois civiles, quitteront immédiatement les écoles et rentreront dans leurs cloîtres, pour y pratiquer les devoirs de la vie chrétienne et monastique. — 9° Les ordinations faites par l'antipape Octavien et les autres évêques schismatiques sont déclarées nulles et de nul effet. — 10° Pour mettre les biens ecclésiastiques à l'abri de la rapacité des seigneurs, le concile défend la célébration des offices divins dans les châteaux et les terres de ceux qui auraient commis de semblables violences, ou qui les auraient simplement autorisées (*Darras*, XXVII, p. 187.)

Ce dernier canon n'était pas inutile pour le diocèse de Vannes : les violences d'Olivier de Pontchâteau, d'Eudon de la Roche-Bernard et de plusieurs autres en sont la preuve. Mais si quelques seigneurs ravageaient les biens ecclésiastiques, d'autres les augmentaient, comme le prouve la charte suivante, donnée par Eudon de Porhoët au prieuré de St-Martin de Josselin.

#### 14. — S. MARTIN

« Comme tout ce qui se fait en ce monde s'évanouit de la mémoire des mortels, si on ne le consigne pas par écrit, moi Eudon, comte de Bretagne, j'ai voulu, par cet écrit faire connaître à la postérité que, me trouvant à Marmoufier et ayant été reçu à la participation des mérites de la communauté par l'abbé Robert et tout le chapitre, j'ai pensé à mes prédécesseurs, qui avaient eu de la dévotion pour l'église de St-Martin de Josselin. Maintenant que les troubles de la Bretagne, plus graves de mon temps que par le passé, sont assoupis, voulant procurer le salut de mon âme et celui de mes

parents, je prends sur les biens que la providence m'a octroyés, et je donne à Dieu, à St-Martin et à ses moines de Josselin, pour leur entretien, cent quarts de blé, à prendre sur mes dîmes héréditaires. Je donne aussi la moitié du droit de passage du Ninian, excepté la dime, qui appartient aux chanoines de St-Sauveur, (St-Jean-des-Prés), j'y ajoute le tiers du droit,



Calice dit de S. Rémi, à Paris.

perçu à Vannes sur le vin ; mais comme ce tiers appartient aux enfants de mon frère Joscius, je m'arrangerai avec mes neveux pour les dédommager, sinon je donnerai aux moines l'équivalent de ce droit.

« Fait au chapitre de Marmoutier et donné en aumône perpétuelle, paisible et franche, en présence de mes compagnons de voyage, savoir : Roald, vicomte de Donges, Henri d'Arundell, Guyomarh de Léon, fils de Guyomarch, Geoffroi de Mont-

fort, Raoul, fils de Robert de Merdrignac, Alain de Tintinniac, etc...

» Mais comme l'abbé Robert de Marmoutier ne connaissait pas l'établissement de Josselin, ne l'ayant pas encore visité, je le priai de venir le voir, d'examiner la beauté du lieu, et de vérifier si la communauté pouvait y vivre suivant la règle de Marmoutier, avec les donations de mon oncle Josselin qui avait fondé l'église, et avec la présente libéralité. Cet abbé y étant venu et se trouvant au chapitre de St-Martin de Josselin, avec Bernard, évêque de Quimper et les abbés Silvestre de Redon, Hervé de Villeloin, Guéhenoc de St-Gildas-de-Rhuys, Guy de St-Sauveur (ou St-Jean-des-Prés), et plusieurs autres notables, mentionnés plus loin, je renouvelai ma donation, et pour fournir les cent quarts de blé, je donnai toute la dime de Guilliers, qui était attribuée aux chanoines de St-Sauveur, libre et exempte de toute charge ; si elle ne donne pas les cent quarts convenus, je fournirai le reste sur mes autres dîmes ou revenus ; si elle dépasse ce chiffre ce sera au profit du monastère.

« Le même jour, Alain de Rohan, mon cousin, approuva ce don, et, à ma prière, il donna aux moines, avec mon consentement, un autre tiers du droit perçu à Vannes sur le vin ; il fit ce don par la main de Geoffroi, archidiacre du diocèse, qui en donna l'investiture à l'abbé Robert et à ses moines ; puis je posai sur l'autel, avec le texte de l'Évangile, la donation faite par moi, pour le salut de mon âme, pour mes parents et mes successeurs.

« Et comme le susdit abbé et ses frères prétendaient que ces revenus ne suffiraient pas, si je n'affranchissais pas de toute redevance la donation primitive faite par mon oncle Josselin, conformément à son acte de fondation, je leur accordai cette exemption à perpétuité. Fait l'an de l'Incarnation du Seigneur 1164, en présence de Geoffroi, archidiacre, Judicael de Credin, Alain de Rohan, Roald vicomte de Donges, Etienne mon frère, Judicael de Malestroit, Barthélémy de Questembert, Guyomarh de Léon, fils d'autre Guyomarch, Guillaume de Coédro, Pierre, prieur de Josselin, Guéhenoc, prieur de Malestroit, Judicael, prieur de Rochefort et beaucoup d'autres.»  
(Pr. I, 65 l.)

## 15. — GUERRES

L'auteur de cette donation, Eudon de Porhoet, était alors le principal champion de la Bretagne, en face de Henri II, roi d'Angleterre, qui convoitait le duché. Malgré l'infériorité de ses forces, il tenait tête au puissant Plantagenet; mais en 1108, le monarque anglais mit à feu et à sang le pays de Porhoet, assiégea le château de Josselin, qu'il renversa de fond en comble, et prit les villes de Vannes et d'Auray, qu'il fit fortifier. Eudon dut céder devant l'orage, et Henri II fit couronner à Rennes, en 1109, comme duc de Bretagne, son jeune fils Geoffroi, qu'il avait fiancé à Constance, fille de Conan IV et héritière du duché.

Pendant que les grands faisaient la guerre, les moines faisaient la paix. On se souvient peut-être du retentissant procès fait à l'abbé de Quimperlé par celui de Redon, pour la propriété de Belle-Ile. La sentence avait été portée en faveur de Quimperlé, et Redon en avait conservé un pénible souvenir. Après un demi-siècle de sommeil, la question avait été réveillée, puis portée au tribunal d'Albéric et de Théodore, légats du Saint-Siège en France. Mais ayant le jugement, en 1172, les parties en vinrent à un accommodement. Les moines de Quimperlé offrirent à ceux de Redon l'église de Notre Dame de Nantes, qui leur appartenait. Les religieux de St-Sauveur l'acceptèrent s'engagèrent, à payer au chapitre de la cathédrale une rente annuelle de vingt sols due par cette église, et renoncèrent à toutes leurs prétentions sur Belle-Ile (*Pr. I, 667*).

Le nouveau duc de Bretagne, Geoffroi Plantagenet, secondé par Rolland de Dinan, que le roi son père avait établi grand justicier de Bretagne, résolut d'abattre les ennemis de sa famille, et notamment Eudon de Porhoet. Il reprit donc sur lui en 1175 Ploërmel, Vannes, Auray, et la moitié de la Cornouaille. Eudon, réduit à son ancien patrimoine, ne pensa plus qu'à terminer dans le repos une vie si longtemps agitée.

## 16. — ROTALD

Avant lui mourut le pieux et saint évêque de Vannes, Rotald ou Rouaud. Son bienheureux décès arriva le 26 juin 1177. Les chanoines voulurent l'enterrer dans leur cathédrale; mais les moines de Lanvaux s'y opposèrent vivement et réclamèrent le corps de leur premier abbé. Ceux-ci gagnèrent leur cause et l'inhumèrent dans leur église. Sur son tombeau ils firent graver l'inscription suivante :

HAC SUNT IN FOSSA ROZAUDI PROESULIS OSSA  
DUM VIXIT GENTIS CURAM VENETENSIS HABENTIS,  
FRATRIBUS IN PARTE VIXIT; HIC ILLIUS ARTE,  
QUANDO CHRITUM LAUDAT, COELICA CONCIO LAUDAT,

« Dans cette fosse sont les ossements de Rouaud, qui fut de son vivant évêque de Vannes; il vécut en partie pour ses frères; grâce à lui, quand ici on loue le Christ, c'est le ciel qui chante ses louanges. »

Ce tombeau fut, en 1749, couvert d'une nouvelle dalle, sur laquelle on mit cette inscription :

*Hic jacet*  
*Beatus in Christo pater,*  
*Domnus Rotaldus, vir summæ sanctitatis*  
*Et rigidæ justitiæ,*  
*Hujus cœnobii primus abbas et rector*  
*Episcopus tum Venetensis,*  
*Qui post multa virtutum monumenta*  
*Laudabiliter edita,*  
*Anno Domini 1177, die vero 26 junii*  
*Obdormivit in Domino,*  
*Et in hæc quam condiderat ecclesiâ*  
*Sepeliri voluit.*

« Ci-gît le bienheureux père en Dieu, le seigneur Rotald, homme d'une grande sainteté et d'une rigide justice, premier abbé de ce monastère et aussi évêque de Vannes, qui après avoir laissé des preuves éclatantes de ses vertus, s'endormit dans le seigneur l'an 1177, le 26 juin, et voulut être enterré dans cette église qu'il avait bâtie. »



On ignore s'il avait gardé le gouvernement de son abbaye jusqu'à sa mort. Après lui Raoul fut chargé de la conduite du monastère.

Les chanoines de la cathédrale gardèrent de lui le meilleur souvenir. Il leur avait donné la moitié de l'église ou de la paroisse de St-Patern, et comme l'évêque Maengui leur avait précédemment donné l'autre moitié, ils se trouvèrent ainsi investis du droit de présenter les deux vicaires de cette paroisse. Par reconnaissance, ils décidèrent de célébrer le même jour l'anniversaire des deux évêques.

#### 17. — GÉOFFROI

Le chapitre choisit, pour succéder à Rotald, un certain Geoffroi, sur lequel les renseignements font complètement défaut. D. Morice, s'appuyant sur la Chronique de Rhuys, dit qu'il mourut en la même année 1177, et qu'ensuite le siège vaqua cinq ans, jusqu'à la nomination de Guéthénoc en 1182. — Cette vacance de cinq ans est un fait assez grave, et qui mériterait au moins un commencement de preuve. Il est vrai que la Chronique de Rhuys porte : « MCLXXVII, obitus Gaufrredi Venetensis episcopi. » Mais ne serait-il pas glissé une erreur dans la copie du chiffre? Et ne faudrait-il pas lire, au lieu de MCLXXVII (1177), MCLXXXII (1182)? Un X a pu être pris pour un V. Dans ce cas, tout s'expliquerait : l'évêque Geoffroi, élu en 1177, ne serait pas mort la même année, mais seulement en 1182, date de l'élection de son successeur.

Avec Guéthénoc commence une nouvelle période historique pour le diocèse de Vannes.



## CHAPITRE XII

### GUERRES

(1182-1262)

1. GUÉTHÉNOC, ÉVÊQUE. — 2. III<sup>e</sup> CROISADE. — 3. CONSTANCE.
- 4. MÉTROPOLÉ. — 5. DUCHÉ. — 6. RELIQUES. — 7. VARIA. —
8. CHAPITRE. — 9. ROBERT, ÉVÊQUE. — 10. CADIOC, ÉVÊQUE.
- 11. N.-D. DE PRIÈRES. — 12. SA DOTATION. — 13. REDON. —
14. G. DE QUÉLEN, ÉVÊQUE. — 15. ALAIN, ÉVÊQUE. — 16. PAIX.
- 17. N.-D. DE LA JOIE.

#### 1. — GUÉTHÉNOC

C'est en 1182 que Guéthénoc, archidiacre de Rennes, fut élu évêque de Vannes, suivant une note de la Chronique du Mont-St-Michel : « Anno MCLXXXII, Guihenoc archidiaconus Redonensis, electus est ad episcopatum Venetensem. » Il fut consacré la même année, suivant la Chronique de Rhuys : « MCLXXXII, Ordinatio, Guezencoci, Episcopi Venetensis. » (Pr. I, 135, 151). C'était un prélat ferme et dévoué au bien de son diocèse. Il parut en 1183, à la consécration de l'église de Melleriaie; en 1184, à un accord concernant les moines de Saint-Cyr de Rennes; et en 1185, à

l'Assise du duc Geoffroi II, relative au partage des biens nobles (*Ib.*, 696, 699, 706).

Le duc Geoffroi étant mort à Paris le 19 août 1186, la duchesse Constance prit en mains le gouvernement du pays et eut souvent recours aux conseils de l'évêque de Vannes. Le nom de ce prélat se retrouve encore en 1187, avec celui de Vivien abbé de Redon, et de plusieurs autres dignitaires, dans un accord passé à Tours entre l'évêque de St-Malo et l'abbé de Marmoutier (*Ib.*, 709).

## 2. — III<sup>e</sup> CROISADE

C'est le 3 octobre de cette même année 1187, que la ville de Jérusalem fut prise par Saladin. La nouvelle de ce désastre plongea l'Europe dans la consternation; le pape Grégoire VIII en mourut de chagrin; les rois et les guerriers s'arrêtèrent stupéfaits. Inconsolable de cette perte, le nouveau pape Clément III envoya dans toute la chrétienté des lettres brûlantes de foi. Le cardinal Henri, jadis abbé de Clairvaux, et Guillaume archevêque de Tyr, prêchèrent la croisade en Europe et réveillèrent partout l'enthousiasme sacré. Les rois de France et d'Angleterre, l'empereur d'Allemagne lui-même prirent la croix, et furent imités par un nombre incalculable de guerriers. Le souffle de la croisade était désormais déchaîné sur tout l'Occident. Malheureusement il n'y eut pas d'unité dans l'expédition; on n'avait jamais vu pareil éparpillement. L'archevêque de Pise, que le Pape avait nommé chef de la croisade, en lui remettant l'étendard de S. Pierre, arriva le premier devant St-Jean d'Acre; puis vinrent douze mille Danois; ensuite des Flamands. Le gros de l'armée allemande étant arrivé à St-Jean d'Acre, on pressa le siège, mais sans succès; ce ne fut qu'après l'arrivée des Français et des Anglais que les musulmans capitulèrent. Les chrétiens firent leur entrée dans la ville le 13 juillet 1191, et aussitôt Philippe-Auguste rentra en France. Là se borna le principal résultat de la croisade; l'armée chrétienne descendit ensuite à Joppé, dont elle releva les fortifications, et finit par se disperser, sans avoir délivré Jérusalem.

Parmi les Bretons, qui prirent part à cette guerre sainte,

l'histoire cite Raoul de Fougères, André de Vitré, Juhel de Mayenne, Adam de Léon, Guy de Chobar, Guéthénoc de Bruc, Alain de Pontbriant, Juhel de Frémigon et Raoul de Langlé.

## 3. — CONSTANCE

Pendant ce temps, Constance, duchesse de Bretagne, s'occupait de bonnes œuvres. En ce qui concerne spécialement le diocèse de Vannes, elle visita en 1189, au mois de mai, le monastère de St-Gildas-de-Rhuys. L'abbé se nommait, paraît-il, Tanguy. Elle assista à l'office divin et fut grandement édifiée de la piété et de l'ordre avec lesquels s'y faisaient les cérémonies. C'est pourquoi elle demanda et obtint des moines une affiliation, qui lui vaudrait à sa mort des prières et des services comme pour un religieux de la maison. En retour, elle donna à l'abbaye une partie d'un pré situé à Auray, et lui confirma la moitié de ses coutumes, de ses fourrages, de ses impôts ou péages, ses dîmes, ses tenues, ses possessions, et tout ce qui lui appartenait à Auray et dans le reste de la Bretagne; elle confirma également son droit de prendre du bois dans la forêt ducale de Rhuys.

Cette princesse ne semblait vivre que pour son fils Arthur; elle ne cessait de l'instruire et de lui faire connaître ses véritables intérêts, et elle était secondée dans cette tâche par Guéthénoc évêque de Vannes et Alain de Dinan sénéchal de Bretagne, gouverneur du jeune prince. Son beau-frère Richard Cœur-de-Lion, redoutant son influence et son activité, la fit arrêter à Pontorson (1196). A cette nouvelle, les seigneurs bretons s'assemblèrent à St-Malo-de-Beignon, où se trouvait alors le jeune duc et envoyèrent réclamer la mise en liberté de sa mère. Le roi d'Angleterre, pour toute réponse, envahit la Bretagne, qu'il mit à feu et à sang, et s'avança jusqu'à Carhaix, où il fut complètement battu. Le jeune Arthur, que l'évêque de Vannes et les barons avaient conduit au château de Brest, fut alors confié au roi de France Philippe II. Quelque temps après, les Bretons se réconcilièrent avec le roi d'Angleterre, et leur duchesse fut remise en liberté.

Le roi Richard étant mort le 6 avril 1199, le jeune Arthur,

son neveu, devenait son héritier universel ; il fut reconnu comme tel en Anjou, en Touraine et dans le Maine : mais Jean-sans-Terre le supplanta en Angleterre, en Normandie et ailleurs.

#### 4. — MÉTROPOLE

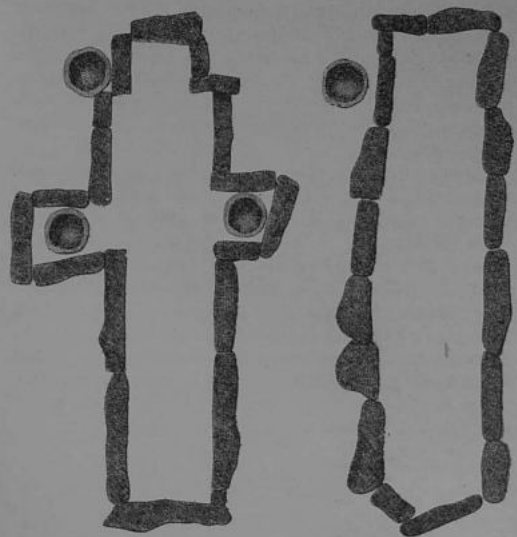
C'est alors que fut réglée d'une manière définitive la question de la métropole de Dol. Les titulaires de cette église avaient perdu graduellement tous leurs suffragants, mais ils tenaient encore à recevoir le pallium du pape et à porter le titre d'archevêque. Jean de la Mouche, élu de Dol, s'étant rendu à Rome, pour y recevoir la consécration épiscopale, le pape Innocent III voulut connaître son affaire à fond, et après avoir examiné les décisions de ses prédécesseurs, il ordonna, le 1<sup>er</sup> juin 1199, que l'église de Dol serait toujours soumise à celle de Tours, ainsi que toutes les autres de la Bretagne et que les évêques de Dol ne pourraient jamais prétendre au pallium.

Ce jugement fut notifié par le pape au roi de France, à la duchesse Constance et à son fils Arthur, aux archevêques de Tours et de Rouen, au clergé et au peuple de Dol. Le roi l'accepta avec plaisir, les évêques et le clergé de Bretagne y étaient déjà soumis ; mais il parut que le duc et la duchesse en furent très mécontents : toujours est-il que le malheureux évêque de Dol et ses clercs furent dépouillés de leurs biens. Informé de ces violences, le pape Innocent III lança un interdit sur toute la Bretagne.

Comme les habitants de ce pays n'étaient qu'indirectement mêlés au débat, et que l'interdit était alors d'une grande sévérité, les prélats demandèrent au souverain pontife une règle de conduite pour quelques cas particuliers. Le pape leur répondit par la bulle suivante, dont l'original se trouve aux Archives du Morbihan, fonds du chapitre de Vannes.

« Innocent, Evêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos vénérables frères les Evêques de Bretagne, salut et bénédiction apostolique. Nous avons appris qu'il y avait des doutes sur la question de savoir si, pendant l'interdit jeté sur la

Bretagne de la part du Saint-Siège, on pouvait donner aux clercs et aux laïques le Viatique, l'Extrême-Onction et la sépulture ecclésiastique ; si dans les églises conventuelles on pouvait célébrer les offices divins, à voix basse, les portes closes, et les interdits exclus ; si enfin il fallait donner la pénitence aux croisés et aux pèlerins.



Sépultures à Gavrinis.

« Pour trancher ces doutes, nous décidons que, puisque la Pénitence ne se refuse pas aux mourants, il ne faut pas non plus leur refuser le Viatique, qui se donne aux véritables pénitents. Quoique l'Extrême-Onction et la sépulture ecclésiastique ne se donnent pas pendant un interdit général, nous permettons cependant, par faveur, que les clercs qui ont

observé l'interdit soient, à leur mort, enterrés dans le cimetière de l'église, mais sans sonnerie, sans solennité, et en silence. Dans les églises conventuelles, nous permettons que deux ou trois personnes à la fois puissent lire, plutôt que chanter les heures canoniales, mais les portes closes, les interdits exclus, et à voix si basse qu'on ne puisse les entendre de l'extérieur; c'est du reste un privilège accordé par le Saint-Siège aux réguliers, de pouvoir célébrer les offices divins, pendant un interdit général, aux conditions ci-dessus. Quant aux croisés, nous ne leur refusons pas la Pénitence, par respect pour la croix, s'ils la demandent; on peut aussi la donner par miséricorde aux autres pèlerins. Donné à Latran le IV des ides de mai, la III<sup>e</sup> année de notre pontificat, (12 mai 1200).

Cet interdit général, bien que mitigé, produisit son effet. Un acte du 17 décembre 1201 nous montre Robert de Vitré et Robert d'Apigné, procureurs du duc Arthur, acceptant à Tours, en son nom, et d'après le conseil des évêques de Rennes, de Nantes, de Vannes, de Quimper, de St-Malo, et des barons présents, le jugement du pape Innocent, au sujet de la soumission de l'église de Dol à celle de Tours; ils promirent que le duc rétablirait l'évêque de Dol et ses clercs dans leurs bénéfices, réparerait les dommages qui leur avaient été causés, et les traiterait comme les membres du clergé des autres diocèses de la province (*Pr. I, 794*). Ainsi finit le procès de la métropole, qui durait depuis 354 ans.

##### 5. — DUCHÉ

La duchesse Constance ne parut pas à la conclusion de cette affaire: elle était morte le 3 septembre 1201, et avait été inhumée à l'abbaye de Villeneuve, qu'elle venait de fonder. Son fils Arthur ne lui survécut pas longtemps: fait prisonnier au siège de Mirebeau, et transféré à Rouen, il y fut odieusement assassiné par son oncle Jean-sans-Terre, le 3 avril 1203.

Les prélats et les barons de Bretagne, ayant appris cette triste nouvelle, se réunirent à Vannes. L'assemblée déféra

d'abord le gouvernement du duché à Guy de Thouars, veuf de Constance, père et tuteur de la jeune Alix sa fille, puis elle envoya des députés au roi de France, pour le prier de venger la mort de l'infortuné Arthur.

Philippe Auguste ne demandait pas mieux: il réunit la cour des pairs, qui condamna Jean-sans-Terre à la perte de ses fiefs de France, et se mit immédiatement en mesure d'exécuter la sentence. Aidé des Bretons, il s'empara de la Normandie, de la Touraine, de l'Anjou et du Poitou, qui depuis sont restés unis à la couronne. Bientôt, dépassant son mandat, il intervint dans les affaires intérieures de la Bretagne et prépara le mariage de l'héritière du duché avec son cousin Pierre de Dreux.

##### 6. — RELIQUES

En attendant, l'évêque de Vannes enrichissait son église de nombreuses reliques. En voici l'énumération, telle que la donne Albert-le-Grand dans son Catalogue des Evêques de Vannes, p. 143. « Guéhénoc enrichit son église de grand nombre de reliques de saints, lesquelles il mit dans un coffre d'argent doré, qu'il donna à sa cathédrale, dans lequel il mit :

- 1<sup>o</sup> De la frange de l'habit de Nostre-Seigneur Jésus-Christ;
- 2<sup>o</sup> Des habits de Nostre-Dame;
- 3<sup>o</sup> Une dent de saint Pierre;
- 4<sup>o</sup> Des cheveux de la Magdeleine;
- 5<sup>o</sup> Des ossements des saints Maurice, Candide, Exupère et Innocent, martyrs, que le roy de France avait autrefois donnés à S. Patern;
- 6<sup>o</sup> De plus, une partie du bras de S. André, apostre, et des cendres de son corps;
- 7<sup>o</sup> Des reliques de S. Gildas et le livre qui fut trouvé sous son chef dans le fonds de la mer, trois jours après son décez;
- 8<sup>o</sup> De l'huile en laquelle S. Jean l'Evangeliste fut jetté;
- 9<sup>o</sup> La pluspart des ossements de S. Patern, qu'un moine par commandement dudit saint apporta à Vennes de son temps;
- 10<sup>o</sup> Outre lesquelles, il obtint des chanoines de S. Jean

d'Angers, du sang de S. Jean-Baptiste, un jour de S. Jean qu'il y célébra la messe pontificalement ;

11° Et des moines de S. Germain-des-Prés à Paris, un bras de S. Thuriau, jadis archevêque de Dol, lequel Pierre archidiacre et G. chanoine de Vennes furent quérir à Paris, et apportèrent à Vennes avec les verbaux et assurances requises ;

12° Il obtint aussi de Geoffroy, évêque de Nantes et de son chapitre un bras de S. Félix, évêque de Nantes ;

13° Une portion du chef de saint Donatien ;

14° Des cheveux de sainte Seciline, recluse nantaise, à qui le Seigneur, dit-on, a daigné souvent se montrer d'une manière visible. »

Telle est la liste publiée par Albert-le-Grand. On peut l'accepter, dans son ensemble, avec d'autant plus de confiance que plusieurs de ces reliques existent encore aujourd'hui avec leurs étiquettes en parchemin, dont l'écriture accuse la fin du XII<sup>e</sup> siècle et le commencement du XIII<sup>e</sup>. (Voir ci-contre le fac-similé de l'étiquette du XII<sup>e</sup> siècle).

On peut même ajouter à cette liste, grâce aux mêmes étiquettes, des reliques de S. Victor martyr, de S. Eloi évêque et confesseur, de S. Guengaloé abbé, de S. Hermolaüs martyr, de S. Julien évêque et de S. Trémour martyr.

D'autres reliques vinrent, aux siècles suivants, grossir ce trésor, comme le prouvent d'autres étiquettes d'une écriture postérieure.

Le coffret, qui renfermait toutes ces richesses et qui était garni d'argent doré, a été exposé jusqu'en 1771 derrière le maître-autel de la cathédrale. Il fut alors dépouillé de son enveloppe et les peintures qui l'ornaient apparurent aux yeux de tous. Il existe encore dans le trésor du chapitre. C'est un coffret en bois de chêne, ayant 0,51 de longueur, 0,24 de largeur, et 0,21 de hauteur. Ses surfaces extérieures sont couvertes de peintures représentant des chevaliers, des dames, et d'autres personnages, dont le costume accuse nettement la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Ce curieux petit meuble a fait l'objet d'une étude spéciale, que M. l'abbé Chauffier a publiée dans le *Bulletin* de la Société polymathique de 1874, p. 95, avec les dessins à l'appui.

## 7. — VARIA

En 1205, l'évêque Guéthenoc assista, avec plusieurs prélats et barons de Bretagne, à la translation du monastère de Villeneuve, faite par Guy de Thomas, dans un lieu plus

Hic abentur reliquie scōz  
Mauricii. Exsuperii. Candi-  
di. Innocentii, victorif

He sunt reliquie scē marie  
& scōz confessorū bel dafir  
Martini. & scī patni. atq; jo-  
hannis. & scī elogri confessorif  
& parte capiti scī vvenuna loei  
confessorif atq; abatis

Etiquette du XII<sup>e</sup> siècle. (Cathédrale).

convenable. C'est en la même année, que le vicomte Alain IV de Rohan confirma aux moines de St-Martin de Josselin les dens qui leur avaient été faits par ses prédécesseurs, à savoir l'église de Credin avec les dîmes, la chapelle et le bourg de Rohan, l'église de Kergrist, le passage de Pontivy et divers droits à Vannes (*Pr. I. 800, 801*).



L'évêque voulut aussi faire quelque chose pour ses chanoines. Témoin de l'insuffisance de leurs revenus, il leur donna les paroisses d'Erdeven, de Treffléan et de Guégon. En ce qui concerne Erdeven, les dîmes furent annexées au chapitre et la présentation du vicaire perpétuel fut réservée à un canonicat en particulier. Plus tard la dime fut fixée à 72 perrées, qui à cinq sols par perrée donnaient 48 livres monnaie ou 21 livres tournois et 12 sols : cette redevance a été régulièrement payée en argent jusqu'en 1790; mais à cette dernière époque la somme ne valait plus les 72 perrées, par suite de la dépréciation du numéraire. — Quant à Treffléan, les dîmes furent réduites et enfin perdues pour le chapitre; mais en 1459, une bulle de Pie II annexa les revenus de cette paroisse à la psallete de la cathédrale : le paiement se fit en nature et valait 80 perrées de seigle en 1790. — Guégon eut le même sort qu'Erdeven : les dîmes, évaluées à 100 perrées furent remplacées par une rente fixe de 25 livres parisis ou 30 livres tournois : somme qui se payait encore en 1790 sous le titre de pension.

Géoffroi, abbé de Redon, étant mort en 1208, la communauté s'assembla pour lui choisir un successeur, comme c'était son droit et son devoir. L'élu vint trouver l'évêque diocésain, pour lui demander la bénédiction abbatiale : mais Guéhenoc ne voulut point la lui donner, à moins qu'il ne lui fit serment de fidélité et d'obéissance. L'élu refusa de faire ce serment et se démit de son droit. La communauté, assemblée une seconde fois, élut un autre moine, nommé Jean, qui n'ayant pu gagner l'évêque se pourvut à Rome. Le pape Innocent III, sans annuler ni approuver l'élection, ordonna que les parties mettraient leurs raisons par écrit et produiraient leurs titres. Cette mesure préliminaire était juste, mais elle ne pouvait s'exécuter sans des dépenses considérables. Afin de les éviter, les parties choisirent pour arbitres de leur différend Géoffroi évêque de Nantes, et Pierre évêque de St-Brieuc. Les arbitres, après avoir examiné les raisons alléguées de part et d'autre, reconnurent que l'abbaye était soumise directement au Saint Siège et par conséquent exempte de la juridiction de l'Ordinaire, mais que les paroisses qui dépendaient du monastère, savoir, Redon, Bains, Brain et Langon, devaient être sous la juridiction de l'évêque. Cette sentence fut confirmée par le pape Innocent III, en 1210.

La paix qu'elle produisit ne fut pas de longue durée. Guéhenoc suscita un nouveau procès au monastère, au sujet des amendes qui appartenaient au for ecclésiastique. Cette affaire ayant été portée à Rome, le pape Honorius III commit, vers 1217 l'évêque de St-Brieuc et l'archidiacre de Rennes pour la terminer. La sentence rendue par ces deux commissaires adjugea au monastère le tiers des amendes, dont il avait joui jusqu'alors.

#### S. — CHAPITRE

L'évêque Guéhenoc, si sévère pour l'abbaye de Redon, était plus large pour le chapitre de l'église cathédrale. Il régla, en 1218, que les chanoines jouiraient de leurs prébendes pendant toute l'année qui suivrait leur décès, pour exécuter leur testament et payer leurs dettes; pendant ce temps, le successeur du défunt n'avait que les distributions manuelles pour son assistance au chœur. Ce règlement, quelque opposé qu'il soit à nos usages modernes, ne saurait être révoqué en doute : l'original de la concession existe encore aux archives du chapitre conservées à la Préfecture; il est écrit sur parchemin, et muni de deux lacs en soie, qui portaient jadis les sceaux de l'évêque et du chapitre. En voici la traduction.

« A tous les fidèles qui verront la présente page, Guedhenoc, par la miséricorde divine humble ministre de l'église de Vannes, salut dans le Seigneur. Sachez tous que, en voyant et en considérant les revenus trop restreints des chanoines de l'église de Vannes, nous avons, sur leur demande et avec leur consentement, statué et charitablement concédé, que chacun d'eux et de leurs successeurs percevrait intégralement, pendant un an après sa mort, les fruits de sa prébende, pour faire des aumônes et payer ses dettes. Et pour que cet acte soit valable et ferme à perpétuité, nous y avons fait apposer notre sceau et celui du susdit chapitre. — Fait à Vannes, en chapitre, l'an de l'Incarnation du Seigneur M. CC. XVIII. »

Nous ignorons les noms des chanoines de 1218; toutefois un document de l'année suivante nous donne les initiales de trois noms, savoir J. archidiacre, D. chantre et P. scolastique

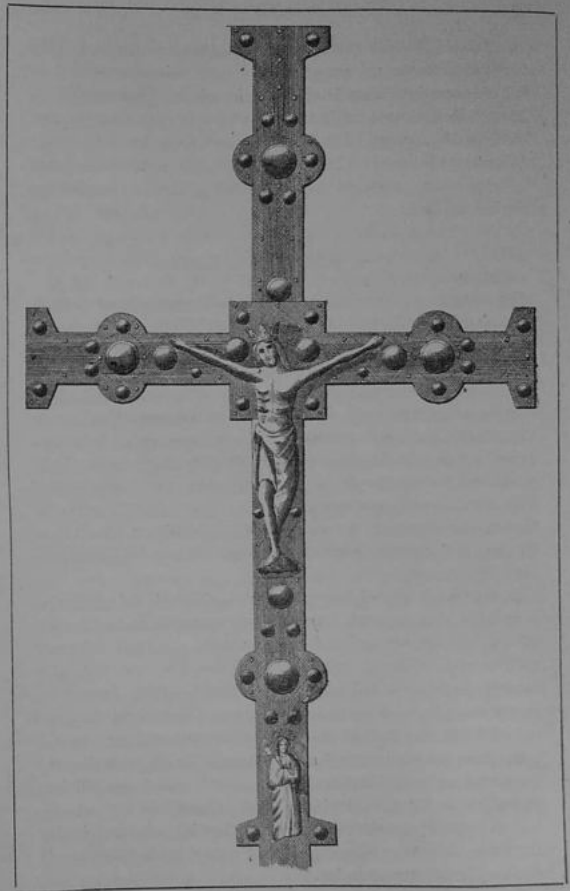
ou maître des écoles de Vannes. Ce dernier paraît être le même que Paumier ou Palmier, en latin Palmarius, chanoine et maître des écoles, dont l'anniversaire a été longtemps célébré le 28 janvier.

C'est en cette même année 1218, que Hervé, abbé de St-Gildas-de-Rhuys, reçut de Guillaume Cohur la sixième partie du moulin de Manville, qu'il céda peu après à l'abbé de St-Mélaine de Rennes, pour éteindre une rente de dix sols, due à ce monastère. Le même abbé fut aussi député à Quimper par ses religieux, pour traiter de l'église de St-Tudy avec l'évêque Rainaud.

De son côté, l'abbé de Redon faisait alors le voyage de Rome, comme procureur de Pierre de Dreux, duc de Bretagne. Ce prince ambitieux, et jaloux de son autorité, s'était promis d'abaisser le pouvoir des barons et des évêques dans ses états. Il avait commencé par l'évêque de Nantes, dont il avait usurpé les terres et les droits. Excommunié pour ce fait, il en avait appelé au Pape. Devant le père commun des fidèles, les parties en vinrent à un accommodement, qui porte en substance que le Duc restituera à l'évêque et au chapitre les terres et les revenus usurpés, qu'il abolira les assises, les bans et les maltotes imposés, qu'il fera serment de protéger l'église comme il y est obligé, qu'il rebâtera les maisons brûlées et réparera les dommages suivant le serment des parties lésées, et qu'après cela il sera relevé de l'excommunication. Cet arrangement fut sanctionné par le Pape, à Viterbe, le 28 janvier 1220 (*Pr. I. 840*).

L'évêque Guéthenoc mourut le 18 avril, laissant au chapitre une rente de vingt sols, à prendre sur ses moulins ou ses terres de Theix, pour célébrer son anniversaire. Cette rente fut plus tard confirmée par l'un de ses successeurs, Jean Le Parisi, parce qu'elle était assise sur les dépendances du fief épiscopal. On sait en effet que le fief temporel des évêques de Vannes, ou la juridiction des Régaires, embrassait les territoires et les habitants de Plescop, de Meucon, de N.-D. du Mené, de St-Patern en grande partie, de Theix, de Surzur et d'Ilur.

Quant à l'année de la mort de Guéthenoc, il y a une petite difficulté chronologique. La Chronique de Rhuys la fixe à 1222 :



Croix du Musée (Face). — XIII<sup>e</sup> siècle.

« M. CC. XXII. Obiit Guezenocus Episcopus Venetensis. » D'un autre côté, un accord passé entre Payen seigneur de Males-troit et les moines du prieuré de la Madeleine, fut confirmé en 1220 par Robert évêque de Vannes. Cet acte existe encore aux Archives départementales. D'où il faut conclure que Guéthenoc mourut au plus tard en 1220, et que, si l'on veut absolument prolonger son existence jusqu'en 1222, il faut le reconnaître démissionnaire.

### 9. — ROBERT, ÉVÊQUE

Le nouvel évêque de Vannes, Robert, dont on ne connaît ni la famille ni la patrie, eut pour archidiacre D. Encore un nom, dont on ne connaît que la lettre initiale, grâce à l'usage généralement suivi à cette époque.

Ce prélat assista, le 24 novembre 1224, avec beaucoup d'autres évêques, à la consécration de l'église abbatiale de Villeneuve, au diocèse de Nantes. Le même jour, on transféra dans la nouvelle église les corps de Guy de Thouars, de la duchesse Constance et de leur fille Alix, en présence des évêques, des abbés et des barons du pays. Deux ans après, il confirma plusieurs donations faites par Olivier, vicomte de Rohan, qui partait pour la croisade contre les Albigeois (*Pr. I, 108, 856*).

Cependant le duc Pierre de Dreux, après avoir battu et ruiné plusieurs barons, avait recommencé la guerre contre l'Eglise, pillé ses biens et maltraité ses ministres : ce qui lui avait valu le surnom de Mauclerc ou Mauvais-clerc, que l'histoire lui a conservé. Par haine contre l'Eglise, il admit d'abord les excommuniés dans sa compagnie, leur permettant de poursuivre leurs droits dans sa cour, ce qui obligeait les autres à communiquer avec eux ; il refusa ensuite de les contraindre à se réconcilier avec l'Eglise et il ne permit pas à ses officiers de justice de les y contraindre. Les évêques de Dol, de St-Malo, de St-Brieuc et de Tréguier lui firent plusieurs fois des remontrances. Au lieu d'en tenir compte, il chercha de nouveaux moyens de nuire.

Il convoqua donc une assemblée générale de la noblesse à Redon et se plaignit amèrement de la prétendue tyrannie de

l'Eglise et de ses empiétements sur le domaine temporel. Puis il jura, et les assistants jurèrent après lui, qu'ils se maintiendraient dans la possession de leurs biens, de quelque nature qu'ils fussent, sans se laisser séduire par les sophismes des clercs, qu'ils n'évitieraient point les excommuniés, qu'ils ne les forceraient point à satisfaire à l'Eglise, et qu'ils ne payeraient plus aux églises paroissiales le droit casuel appelé le jugement des morts. Les baillis et les sénéchaux du duc furent chargés d'exiger le même serment des juges et des seigneurs, qui n'avaient pas assisté à l'assemblée de Redon.

C'était une véritable déclaration de guerre au clergé ; alors, comme aujourd'hui, on disait que le *cléricalisme était l'ennemi* de la société, et qu'il fallait le renverser : les hommes changent, mais les passions restent les mêmes. Les évêques de Rennes, de Dol, de St-Malo, de St-Brieuc et de Tréguier, plus particulièrement mêlés à la lutte, déclarèrent le serment de Redon illicite, et frappèrent d'excommunication ceux qui l'avaient prêté ou qui le prêteraient à l'avenir. C'était assurément leur droit. Mauclerc, à défaut de raisons, eut recours à la violence, chassa de leurs sièges les évêques de Rennes, de St-Brieuc et de Tréguier et saisit leur temporel (1227). Les trois prélats aggravèrent l'excommunication et mirent leurs diocèses en interdit. Le duc, au lieu de rentrer en lui-même, continua la persécution contre le clergé, empêcha qu'on ne retirât les dîmes des mains des laïques et qu'on ne les appelât en jugement pour ce sujet devant les juges ecclésiastiques, cherchant ainsi à ruiner le pouvoir extérieur de l'Eglise.

Informé de ces faits, le pape Grégoire IX, par une bulle du 29 mai 1228, ordonna à Maurice, évêque du Mans, et à deux chanoines de la même église, de faire publier dans tout le pays les sentences d'excommunication et d'interdit qui avaient été portées par les évêques de Bretagne et d'en renouveler la publication tous les dimanches et jours de fête, jusqu'à ce que le duc eut fait une entière satisfaction ; d'étendre l'interdit sur toutes les terres du duc et sur tous les lieux où il se transporterait ; de déclarer nul le serment fait à Redon et d'exhorter ceux qui l'avaient prêté à ne le pas observer ; de contraindre par les censures et par la privation de leurs béné-

fices les clercs de la maison du duc à quitter sa compagnie ; d'excommunier tous ses fauteurs et complices, et enfin d'absoudre du serment de fidélité et de confédération tous les sujets et alliés du duc, si dans quatre mois après la notification de cette ordonnance il ne réparait pas ses torts. Durant cet interdit on ne devait ni célébrer l'office divin, ni administrer les sacrements, excepté le baptême aux enfants et la pénitence aux mourants (*Pr. I. 861*).

Au lieu de se soumettre, le duc entra dans une ligue contre le roi de France, renonça à l'hommage qu'il lui avait fait et appela le roi d'Angleterre à son secours. Cette fois la mesure était comble, et Mauclerc, abandonné de ses vassaux et menacé par le roi S. Louis, qui s'était avancé jusqu'à Ancenis, fit sa paix avec l'Eglise et avec le Roi.

Qu'était devenu, pendant ces troubles, Roberi évêque de Vannes ? On le trouve en 1230 parmi les évêques bretons qui avaient excommunié Pierre de Dreux (*Pr. I. 909*). Cet acte de vigueur paraît lui avoir mérité une expulsion, car en 1232, il vivait retiré au monastère de Landais, du diocèse de Bourges, suivant une charte de cette abbaye : *Actum presente Roberto Episcopo Venetensi, qui tunc in monasterio commorabatur*. Il devait être démissionnaire, puisque la Chronique de Rhuy mentionne dès l'année 1231 la consécration de son successeur : *M. CC. XXXI. Ordinatio Cadioci Episcopi Venetensis* (*Pr. I. 152*).

#### 10. — CADIOC, ÉVÊQUE

Cadioc ayant été élu et consacré en 1231, c'est à tort que D. Morice mentionne un Guillaume évêque de Vannes en 1232 avec l'archidiacre de Penthièvre : il s'agit de S. Guillaume évêque de St-Brieuc. C'est également à tort qu'un autre écrivain nomme un certain Eudon comme évêque de Vannes en 1233, puisque Cadioc occupait certainement ce siège à la même époque. D'ailleurs le cartulaire de Quimperlé, qui arrête la liste des évêques de Vannes à Cadioc, mentionne immédiatement avant lui Robert, et ne place entre ces deux évêques aucun intermédiaire.

Cadioc approuva, le 14 juillet 1235, la chapellenie de Notre-

Dame de Bonne-Nouvelle ou de Dédreiz, fondée par Eudon d'Hennebont, dans une chapelle située au village du Bas-Pontscorff, en Cléguer (*Pr. I. 895*).

Il intervint, l'année suivante, comme arbitre, avec Robert, évêque de Nantes, et Alain chanoine trésorier de Vannes, dans un arrangement fait à Nantes entre Rainaud, évêque de Quimper et Rivallon de Broérech, abbé de Landevenec (*Pr. I. 900*).

Sur ces entrefaites le Pape Grégoire IX fit prêcher la croisade contre les infidèles, et un nombre considérable de seigneurs s'enrôlèrent pour l'expédition. En attendant le départ, plusieurs croisés, prévenus contre les Juifs, firent main basse sur eux en Bretagne, en Anjou et en Poitou.

Cependant Pierre de Dreux, voyant son fils Jean I, dit Le Roux, arrivé à sa majorité, lui remit le gouvernement de la Bretagne, vers la fête de la Toussaint, l'an 1237. Le jeune duc, après avoir fait hommage au roi S. Louis, vint à Rennes pour prendre possession du pouvoir. Les évêques de Rennes, de Nantes, de Vannes, de Quimper, de Léon, de St-Brieuc, de St-Malo et de Dol s'y trouvèrent avec les seigneurs de Léon, de Rohan, d'Avangour, de Vitré et autres. Jean promit de maintenir les droits et les libertés de ses barons, mais il refusa obstinément de faire la même promesse vis-à-vis de l'Eglise. De tels commencements firent connaître immédiatement ses dispositions. Plus modéré que son père, il était tout aussi jaloux de son autorité, et il le prouva sans tarder.

Olivier, baron de Lanvaux, s'étant révolté contre lui, fut battu, dépossédé de ses terres et enfermé au château de Sucinio (1238). L'abbaye de Lanvaux, fondée depuis un siècle, éprouva le contre-coup de cette confiscation, parce que les seigneurs de cette maison ne purent augmenter leur fondation, et cet établissement resta toujours depuis très médiocre.

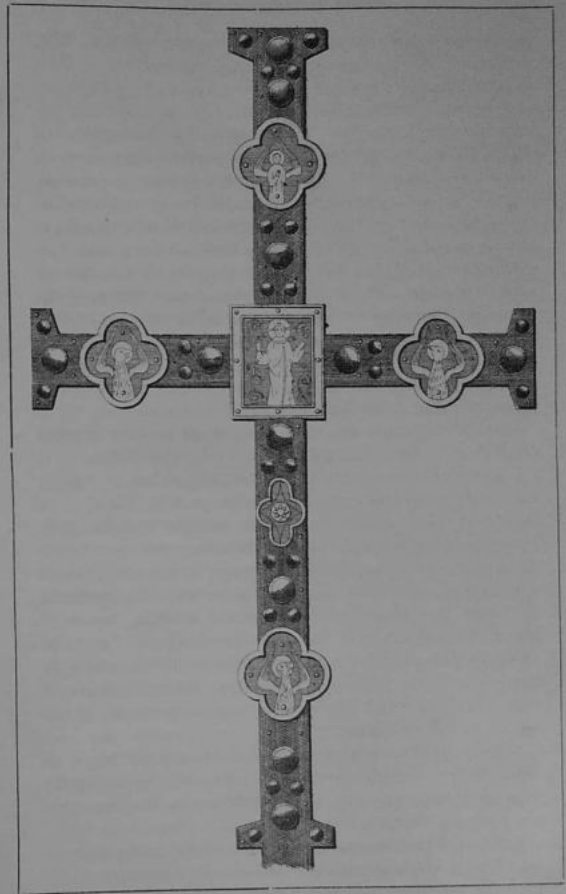
L'abbaye de Redon défendait généreusement ses privilèges contre l'évêque de Vannes ; en 1237, une trêve de quinze ans fut conclue entre les deux parties. Nous verrons bientôt le duc mettre la paix entre elles, en les dépouillant l'une et l'autre.

Quant à l'abbaye de St-Gildas-de-Rhuy, elle vivait en bonne intelligence avec le duc et l'évêque. Jean I affection-

naît le séjour de la presqu'île de Rhuys. Le château de Sucinio, dont on lui attribue faussement la fondation, puisqu'il existait déjà en 1218 du temps de son père et de sa mère (*Pr. I, 839*), reçut néanmoins de lui plusieurs embellissements. Le duc fit clôturer, pour en faire son parc, une grande partie de la forêt de Rhuys, et détruisit un petit monastère, voisin de son château et dédié à Saint-Pabu. C'est pour indemniser l'église de cette perte, qu'il résolut de bâtir le monastère de prières, comme nous le verrons plus loin.

Cependant Jean I Le Roux avait pris la croix en 1245, avec Pierre Mauclerc son père; mais il n'eut garde de le suivre à la Terre Sainte, il trouva plus commode d'agrandir ses domaines, de communiquer avec les excommuniés et de vexer l'Église. Sourd à la voix des évêques et du pape, dont il avait encouru les censures, il continua de persécuter le clergé, et le 7 août 1249 il confisqua le fief temporel où les régaires de Cadioc évêque de Vannes : système commode, à l'usage de tous les despotes, et soigneusement renouvelé par les révolutionnaires modernes. Cadioc eut recours à l'excommunication, et la sentence fut confirmée par le souverain pontife Innocent IV. L'official de Paris, avertit le clergé de la capitale de cette sentence, et défendit sévèrement de célébrer aucun office en présence de l'excommunié, s'il se présentait dans le diocèse (*Pr. I, 951*).

Pendant ce temps, Raoul de Camors, chevalier, vint en aide à l'abbaye de Lanvaux. Par un acte du 1<sup>er</sup> août 1250, il ratifia les dons faits à cet établissement par Merchan et sa femme dans les villages de Kermerhan, de Kerstéphan et de Kergo; il confirma également ce que son oncle Jagu de Camors avait donné à l'abbaye dans ces mêmes localités et en abandonna l'hommage à l'abbé. En outre il donna, avec l'assentiment de son fils Guillaume, la dîme qu'il percevait à Tervisiat, et la permission de prendre dans ses forêts du bois vert ou sec, et d'y mener paître les animaux et même les pores. Il concéda la même faveur, sauf le pasnage, aux sujets de l'abbaye demeurant à Lanvaux et à Grénit (*Pr. I, 945*).



Croix du Musée (Revers). — XIII<sup>e</sup> siècle.



## 11. — PRIÈRES

De son côté, le duc Jean I, pour réparer le tort qu'il avait fait à Rhuys, voulut fonder un monastère d'hommes, en faveur des Cisterciens, à Billiers dans le diocèse de Vannes. Il garda dans cet établissement toutes les formalités prescrites par le droit commun, et il ne voulut rien faire sans le consentement de l'évêque diocésain. Mais comme il avait fort maltraité ce prélat, et qu'il était à craindre que Cadioc ne suscît quelque difficulté, il lui fit demander son agrément par la duchesse Blanche de Champagne ou de Navarre son épouse. Cadioc, plus attaché à la gloire de Dieu qu'à la vengeance de ses injures personnelles, agréa la nouvelle fondation, à condition que l'évêque diocésain et le prêtre de Billiers ne perdraient rien de leurs anciens droits.

Voici la lettre qu'il écrivit à ce sujet au chapitre général de Cîteaux, le 6 janvier 1250 (V. S.), c'est-à-dire 1251 :

« Aux vénérables et bien aimés en Jésus-Christ l'abbé de Cîteaux et les autres abbés du chapitre général, Cadioc, par la grâce de Dieu, évêque de Vannes quoique indigne, salut éternel dans le Seigneur. Madame Blanche, illustre duchesse de Bretagne et comtesse de Richemont, ayant envoyé vers nous maître Daniel son chapelain, pour nous faire connaître son projet de fonder dans la paroisse de Beler, auprès de Muzillae, au diocèse de Vannes, une abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui serait la fille du monastère de Buzay, nous vous signifiions, par la teneur des présentes, que la fondation de cette église nous plait et que nous approuverons ses acquisitions justes et légitimes.

« Nous voulons aussi et nous concédons que les frères de votre ordre, qui serviront Dieu en ce lieu, jouissent des libertés, privilèges, immunités et indulgences de votre ordre, ainsi que des coutumes approuvées.

« Nous donnons notre consentement à la condition expresse que l'église de Beler, où doit s'élever le monastère, continuera de percevoir la dîme des terres acquises et à acquérir, conformément aux statuts du concile général, et dans la

même quantité que précédemment, à moins que votre ordre n'ait un privilège particulier à cet égard.

« Nous voulons en outre qu'on donne à l'église paroissiale une compensation équitable pour les oblations et les revenus qu'elle percevait de ces terres, afin que cette paroisse ne soit pas privée de son prêtre particulier.

« Nous voulons aussi que tous les colons séculiers de ces terres, ainsi que les laïques du monastère, les clercs séculiers et les serviteurs de la maison restent soumis à notre juridiction et à celle de nos successeurs, à l'église de Vannes et à la loi diocésaine, sans déroger toutefois aux privilèges et aux libertés de l'ordre de Cîteaux.

« Donné à *Conteau*, le jour de l'Épiphanie, l'an de grâce MCCL (N.-S. 1251). » (Pr. I. 947).

Le 1<sup>er</sup> avril suivant, le pape Innocent IV écrivit de Lyon à Cadioc, pour l'autoriser à introduire les moines cisterciens dans la nouvelle abbaye de Prières, pourvu toutefois que le duc eut fourni une dotation suffisante. Cadioc apprit, en recevant cette commission, que la bulle pontificale avait été contestée par quelques canonistes rigoureux, qui ne croyaient pas

qu'on dût admettre les fondations faites par des excommuniés, comme l'était le duc de Bretagne ; mais il sut en même temps que le pape, de sa pleine autorité, avait voulu passer par-dessus cette considération et avait décidé l'exécution de ses lettres.



Tombau de Nicolas de Bretagne, à S-Gildas.

Les travaux du monastère furent poussés avec une grande activité, et quand les abbés de Moreuil et du Châtellier visitèrent les lieux, par ordre du chapitre général de Cîteaux, le 1<sup>er</sup> juillet 1252, ils trouvèrent « un couvent convenablement bâti, et suffisamment pourvu de livres et d'objets que le duc se proposait de donner. » En conséquence ils ordonnèrent à l'abbé de Buzay d'y envoyer des religieux. Celui-ci exécuta avec joie les ordres dont il était chargé, et il envoya une partie de ses religieux à Prières, sous la conduite de Geoffroi, qu'il leur avait donné pour abbé. L'évêque de Vannes, conformément à sa commission, les introduisit dans le monastère la veille de la fête de tous les Saints. (*Pr. I, 952*).

Le diocèse de Vannes eut ainsi quatre abbayes : St-Gildas et Redon, occupés par les Bénédictins ou moines noirs; Lanvaux et Prières, habités par les Cisterciens ou moines blancs.

#### 12. — SA DOTATION

Le duc octroya, quelques jours après, les lettres suivantes :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Jean duc de Bretagne, comte de Richemont, salut éternel dans le Seigneur. Nous faisons savoir à tous que nous avons construit, en l'honneur du Dieu tout-puissant, de la glorieuse Vierge Marie et de tous les Saints, une abbaye de l'ordre de Cîteaux, du nom de Prières, dans le diocèse de Vannes, auprès du bourg de Beler, et non loin de la mer. Nous avons donné pour la dotation du monastère et pour la subsistance des frères, qui y serviront Dieu et la Vierge, les terres et possessions mentionnées ci-dessous, savoir :

» 1<sup>o</sup> Le village de Bagan, où est située ladite abbaye, avec ses terres et ses dépendances, que nous avons acquis par échange de Pierre de Muzillac, chevalier, de Eudon de Malstroit et d'Agathe sa femme ;

» 2<sup>o</sup> Le village de Duen, avec ses terres et ses dépendances, que nous avons acquis des susdits Eudon et Agathe ;

» 3<sup>o</sup> Le village de Bréhaudun, avec ses terres et ses dépendances, que nous avons acheté de Guillaume Bignan, chevalier ;

» 4<sup>o</sup> Le village de Louch, avec ses terres et ses dépendances, que nous avons acheté de Josselin de Penmur ;

» 5<sup>o</sup> Le passage de la Roche-Bernard, que nous avons acheté, avec tous ses droits, de Guillaume de la Roche, chevalier ;

» 6<sup>o</sup> Les vignes et le pressoir, avec les dépendances, situées auprès du Port-Thibaud en Anjou, que nous avons acheté d'Etienne Le Normand ;

» 7<sup>o</sup> Toutes nos salines créées dans le marais de Guérande, sauf la saline qui touche notre maison de Riniac ;

» 8<sup>o</sup> Les moulins au-dessous de Beler.

» Nous avons donné tous les biens susdits, en toute liberté et sans aucune réserve à ladite abbaye de Prières et aux frères qui y serviront Dieu, pour les posséder en paix et à perpétuité. En foi de quoi nous avons donné auxdits frères nos présentes lettres munies de notre sceau. Donné l'an du Seigneur M. CC. LII, au mois de Novembre. » (*Pr. I, 952*).

A cette dotation primitive vinrent s'ajouter promptement de nombreuses libéralités. Ainsi, dès 1252, le duc donna les dimes de Billiers au monastère, en assignant une rente de treize livres au recteur, comme compensation ; la même année Pierre de Chemillé lui assura une rente de dix livres sur ses revenus de Mortagne ; l'année suivante, Barthélemy de Questemberl lui donna toutes ses dimes d'Elven, avec le consentement de l'évêque et du chapitre, etc. De son côté le pape Innocent IV octroya de nombreux privilèges spirituels à la jeune abbaye et notamment l'exemption à peu près complète de la juridiction de l'évêque diocésain.

#### 13. — REDON

Pendant que le duc de Bretagne fondait l'abbaye de Prières, il laissait dévaster le monastère de Redon. Ses officiers pillèrent cette abbaye, s'emparèrent d'une partie de ses revenus, enlevèrent même jusqu'aux ornements de l'église, et obligèrent les religieux d'abandonner leur maison. » Il y en a qui prétendent, dit la Chronique manuscrite, qu'ils fouillèrent dans la terre avec tant d'adresse, qu'ils trouvèrent les trésors que les religieux y avaient cachés, laissant ce pauvre

lieu en une désolation extrême, l'ayant entièrement détruit, en ayant chassé l'abbé, et contraint les moines à prendre la fuite. Le monastère demeura à la discrétion de ces pillards un assez long temps, pendant lequel plusieurs barons et seigneurs du pays s'emparèrent des plus belles terres et possessions du couvent, qu'ils annexèrent à leurs propriétés. » — On voit que le système des annexions ne date pas du XIX<sup>e</sup> siècle.

On ne sait en quel lieu se retirèrent les moines de Redon, mais ils étaient encore fugitifs en 1253. Le pape Innocent IV leur écrivit, cette même année, une lettre dans laquelle il déclare qu'on ne peut les forcer, pendant leur exil, à pourvoir aux églises ou aux bénéfices qui dépendaient de leur abbaye. Ce n'est qu'en 1256 qu'ils purent rentrer dans leur monastère, comme on le verra plus loin.

Sur ces entrefaites, c'est-à-dire le 14 mai 1254, mourut Cadioc, évêque de Vannes. Il avait donné à son chapitre les dîmes de la paroisse de St-Majol, appelée aujourd'hui St-Nolff. Ces dîmes, rapportant environ 56 perrées, charges déduites, furent taxées peu après à 14 livres monnaie ou 16 livres et 16 sous tournois par an ; cette somme fut régulièrement payée, à titre de pension, jusqu'en 1790. L'évêque donna aussi à son chapitre une rente de quinze sous, équivalant à trois perrées, pour célébrer son anniversaire. Ces renseignements sont tirés de l'ancien Martyrologe, ou Nécrologe de l'église de Vannes, et d'un Registre rentier de 1387 : *Pridie idus Maii M CC LIII. — Obiit Cadiocus, bonæ memoriæ Episcopus Venetensis, qui dedit nobis ecclesiam Sancti Maioli, et quindecim solidos annuatim pro anniversario.*

#### 14. — G. DU QUÉLEN

Il eut pour successeur Guillaume de Quélen, diacre de l'église de Vannes. Ce prélat fut élu le 22 juin 1254, et confirmé peu après par le métropolitain de Tours. A cette époque l'élection des évêques regardait exclusivement les chapitres des églises cathédrales. Les chanoines nommaient directement celui qu'ils trouvaient digne de gouverner l'église vacante, ou bien ils désignaient un certain nombre de commissaires, dont ils acceptaient la décision. Le sujet choisi

devait alors s'adresser au métropolitain, qui ratifiait ordinairement le choix du chapitre, et confirmait l'élu en lui accordant la juridiction sur l'église veuve : ce droit de confirmation est aujourd'hui réservé au Souverain Pontife et s'appelle préconisation. Enfin le sujet nommé et confirmé était consacré par le métropolitain, en présence des évêques comprovinciaux : on trouve fréquemment, dans les Actes de Bretagne, des lettres des évêques de la province à l'archevêque de Tours, pour lui annoncer leur présence à un sacre ou pour s'excuser de ne pouvoir s'y rendre.

Guillaume de Quélen mourut deux mois après son élection, savoir, le 26 août 1254, sans avoir été consacré. C'est ce qu'atteste le Martyrologe de l'église de Vannes : *Septimo calendis Septembris obiit magister Guillelmus de Quelen Diaconus, electus Venetensis, confirmatus anno Domini M. CC. LIII; fuit autem electus eodem anno, die lune ante Nativitatem Joannis Baptistæ.* Puisque l'Obituaire de l'église de Vannes, qui était un registre officiel, nomme cet évêque Guillaume de Quélen, on ne voit pas pourquoi Albert-le-Grand l'a nommé Guillaume de Queleneq et lui a donné les armes de cette famille.



Evêque du  
XIII<sup>e</sup> siècle.

#### 15. — ALAIN, ÉVÊQUE

Alain, dont le nom de famille est inconnu, fut élu au siège de Vannes sur la fin de 1254 ; mais il ne fut consacré à Tours que l'année suivante, comme le constate une lettre de l'évêque de St-Brieuc au métropolitain (*Pr. I. 900*). Ce prélat vit la duchesse de Bretagne, Blanche de Champagne ou de Navarre, fonder, en 1255, un couvent de Dominicains ou de Jacobins, à l'extrémité de son diocèse, sur le territoire de Redon et à la porte de Quimperlé. Ce couvent fut appelé l'*Abbaye-Blanche*,

soit à cause du nom de la fondatrice, soit plutôt par opposition à la dénomination d'Abbaye-Noire donnée à Ste-Croix de Quimperlé : on sait que les Dominicains sont vêtus de blanc et les Bénédictins de noir. Pour conserver le souvenir de la fondatrice, on avait placé dans le chœur de la chapelle l'inscription suivante :

*Sumptibus ista suis posuit Navarra Blanca  
Claustra, uxor Joannis principis Aremoricæ.*

C'est dans le chœur de cette chapelle que fut inhumé, en 1345, Jean de Montfort, compétiteur de Charles de Blois au duché de Bretagne. C'est dans ce couvent que mourut, en 1631, le P. Augustin du Paz, auteur de travaux estimés sur notre pays. Plus tard la Révolution dispersa les religieux et ravagea le couvent. Les dames de la Retraite occupent aujourd'hui son emplacement.

#### 16. — PAIX

L'évêque de Vannes, comme les autres évêques de la province, eut, en 1256, la consolation de voir le duc Jean I cesser ses violences et ses exactions contre le clergé, et faire le voyage de Rome, pour recevoir l'absolution de l'excommunication, sous laquelle il était depuis plusieurs années. Les cardinaux de Ste-Sabine et de St-Ange, délégués du Pape, le rétablirent dans la communion de l'Eglise, après lui avoir fait jurer sur les saints Evangiles qu'il observerait et ferait observer par ses sujets tout ce qui avait été réglé par les papes précédents, au sujet de ses différends et de ceux de Pierre Mauclerc avec le clergé de Bretagne.

Ses promesses, confirmées par des lettres patentes portent en substance : 1° que dans toute la Bretagne on évitera les excommuniés et qu'on les exclura des actions publiques et juridiques ; 2° que le droit de tierçage sur les meubles des défunts sera payé suivant la coutume ; 3° que les dernières volontés des mourants seront exécutées sans aucune opposition ; 4° que le duc et ses baillis protégeront les églises et les personnes ecclésiastiques ; 5° que les causes concernant l'usure, le parjure et autres matières semblables,

ne pourront être agitées que devant les tribunaux ecclésiastiques ; 6° que le duc n'empêchera plus les laïques de donner ou de restituer des dîmes à l'Eglise ; 7° que l'on observera exactement l'ordonnance du pape Grégoire IX, qui porte que les excommuniés seront contraints par le pouvoir civil de se réconcilier avec l'Eglise ; 8° que l'on ne formera aucune opposition aux legs pieux, qu'il s'agisse de terres nobles ou de terres serviles ; 9° que le duc réparera tous les dommages qu'il a causés à l'Eglise et pour lesquels il a été excommunié.

Ce fut grâce à cette paix de 1256 que les moines de Redon purent rentrer dans leur monastère. Ils n'y trouvèrent que des ruines ! La rapacité des Normands du IX<sup>e</sup> siècle avait été égalée par la rapacité des officiers du duc au XIII<sup>e</sup> siècle. La piété des fidèles vint heureusement en aide, avec une ardeur admirable, à la détresse des moines. Parmi les bienfaiteurs de l'abbaye, la Chronique cite en première ligne une comtesse Agnès, dont la charité se montra inépuisable. Mais quelle était cette comtesse Agnès ? « Je regrette fort, dit l'auteur de la notice, que dans les chartiers du monastère il ne soit fait mention que du nom de cette dame, sans lui donner d'autre qualité que celle de comtesse, ni dire d'où elle était. » Quelques-uns ont pensé que c'était la comtesse de Champagne, belle-mère du duc de Bretagne ; d'autres que c'était la femme d'un vicomte de Beaumont.

L'abbaye de Redon ne fut pas la seule à jouir des avantages de la paix. En 1257, les religieux de St-Gildas-de-Rhuys cédèrent au duc leurs moulins de Ploërmel et reçurent en échange ses droits et ses coutumes de la Clarté, dans la paroisse actuelle de Lauzach. Ils cédèrent aussi à l'abbaye de Prières leur terre de Guédas, près de la Roche-Bernard, et quelques dîmes en Mazillac, pour une rente annuelle de quatre livres et dix sous. Ils obtinrent également du duc en échange d'autres propriétés, une rente de douze livres sur la coutume de la foire de Ste-Claire. Leur abbé ayant résigné ses fonctions le 16 novembre 1259, ils élurent Eudon pour lui succéder.

La jeune abbaye de Prières était, pendant ce temps, comblée de faveurs. Le pape Alexandre IV la prit, en 1257, sous la protection spéciale du St-Siège, et confirma toutes ses immu-

nilés. Divers particuliers lui donnèrent plusieurs terres situées à Ambon, à Caden, à Elven et à Pénerf. Le duc y ajouta, en 1260, toutes les dîmes qu'il possédait en Sarzeau, et il le fit avec le consentement de l'évêque et du chapitre de Vannes.

#### 17. — N.-D. DE LA JOIE

La duchesse Blanche de Champagne ou de Navarre secondaît les vues religieuses de son époux. Elle établit à la porte d'Hennebont une abbaye pour les religieuses de l'ordre de Cîteaux, et l'appela *Notre-Dame de la Joie*. Quelques auteurs meltent la fondation de ce monastère en 1252, aussitôt après celle de Notre-Dame de Prières; mais c'est une erreur manifeste: elle date de 1290. La preuve en est fournie par l'építaphe de la fondatrice. « *Cy gist haulte et puissante dame, Blanche de Navarre, femme de Jehan premier, duc de Bretagne, qui fonda cette abbâie en l'an M. CC. LX, et y fut inhumée dans l'habit de l'ordre.* » (Pr. I, 979). La première abbesse de ce monastère fut Sibylle de Boisgency, nièce de la fondatrice. Cet établissement prospéra rapidement; détruit en 1510 par un incendie il se releva bientôt de ses cendres, et subsista jusqu'à la Révolution française.

C'est également en 1260, que les disciples de S. François, appelés alors Frères-Mineurs, et plus tard Cordeliers, vinrent à Vannes: c'était leur premier établissement dans le diocèse. Le duc Jean I leur fondateur leur donna un terrain et une maison, entre le mur de la ville et la rue actuelle de Léhellec. Leur église, aujourd'hui démolie, fut consacrée par l'évêque de Vannes le 31 mai 1265. Le duc Arthur II, mort en 1312, Jean de Malestroît mort en 1417 et Yolande d'Anjou morte en 1440, y eurent leurs tombeaux. Les ducs Jean IV et Jean V furent successivement les protecteurs du couvent, qui a subsisté jusqu'à la Révolution française.

Alain, évêque de Vannes, vit avec joie toutes ces fondations. Il confirma, le 13 juillet 1261, les donations faites à l'abbaye de Bonrepos par Josselin de Rohan, seigneur de Noyal et de Montfort (Pr. I, 982). Au commencement de

l'année suivante, il se trouvait à Viterbé, quand il fut arrêté par la maladie; il y mourut le 18 février, laissant pour son anniversaire une rente de quarante sous à prendre sur le four de Calmont, qui appartenait à l'évêque, savoir vingt sous pour les chanoines et vingt sous pour les chapelains du chœur. Voici le texte du Martyrologe: *Duodecimo calendas Martii, obiit Alanus Episcopus Venetensis, anno Domini M. CC. LXI (1262 N. S.), qui legavit pro anniversario super furno apud Calmont quadraginta solidos, viginti canonicis et viginti capellanis clericis.*





## CHAPITRE XIII

# TRANQUILLITÉ

(1262-1335)

1. GUYOMAR DE CONLEU, ÉVÊQUE. — 2. ARCHIDIACRE. —
3. VACANCE. — 4. HERVÉ BLOC, ÉVÊQUE. — 5. HENRI TORS,
- ÉVÊQUE. — 6. MANOIR ÉPISCOPAL. — 7. DIVERS. — 8. BONI-
- FACE VIII. — 9. LANGUIDIC. — 10. TEMPLIERS. — 11. JEAN
- LE PARISY, ÉVÊQUE. — 12. CLERGÉ. — 13. SAINT-SACREMENT.
- 14. S. AVÉ.

### 1. — GUYOMAR DE CONLEU

GUY ou Guyomar de Conleu fut élu et consacré évêque de Vannes en 1262. Dès l'année suivante, il vit l'abbaye de Prières acquérir diverses propriétés à Bavalan, à Pénerf et à Landresac près de Damgan.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1264, eut lieu à Nantes un concile provincial. Les souscriptions des évêques ont été perdues; mais tout porte à croire que l'évêque de Vannes prit part à l'assemblée; dans tous les cas il dut surveiller dans son diocèse l'exécution de ses décrets. Ce concile dressa neuf canons, qui nous sont parvenus, et qui servent à faire connaître quelques points de la discipline du temps.

I. « Nous défendons d'abord à tout prélat et patron de s'obliger par lettre à la collation ou à la présentation d'un bénéfice non vacant; toute promesse pareille sera nulle, et celui qui aura ainsi promis sera frappé par son supérieur d'une peine canonique.

II. « Le culte de Dieu devant plutôt croître que diminuer, nous défendons de réduire le nombre ancien des moines dans les prieurés; et si ce nombre a été réduit quelque part qu'il soit rétabli, à moins qu'il n'y ait à cette réduction un motif suffisant et approuvé par l'évêque.

III. « Comme on ne trouve pas de saint parmi les chasseurs, nous ordonnons aux prélats d'être très attentifs à punir les clercs chasseurs, et particulièrement les prêtres et les religieux, dont l'exemple est plus scandaleux.

IV. « Nous défendons d'établir désormais d'autres vicariats, en dehors des cas prévus par le droit; nous déclarons frapper de nullité tout acte contraire.

V. « Par raison d'économie, nous voulons qu'on ne serve aux prélats, en cours de visite, que deux plats à moins de dispense; autrement le surplus sera distribué aux pauvres, et le délinquant puni au gré de son supérieur.

VI. « Nous voulons et nous ordonnons que ceux qui ont charge d'âmes résident dans leurs bénéfices, conformément au droit et au devoir, et sauf en tout le pouvoir de l'évêque diocésain. Il en est de même des chapelains tenus à une résidence personnelle ou chargés du soin des âmes.

VII. « La loi accordant la franchise du passage aux meubles des ecclésiastiques, nous défendons d'exiger aucun droit pour les choses ou les personnes ecclésiastiques, soit sur terre soit sur eau, pourvu toutefois que le transport ne soit pas en vue du commerce.

VIII. « Nous défendons à tous les abbés, archidiares, doyens, et autres personnes ecclésiastiques, de citer personne à comparaitre devant eux ou à plaider, dans les petites localités où il n'y a pas suffisamment d'hommes de loi, à moins que les parties n'y consentent; le contrevenant sera canoniquement puni au gré du supérieur.

IX. « Si les biens des ecclésiastiques sont saisis par un laïque ou par la puissance séculière, nous voulons que les

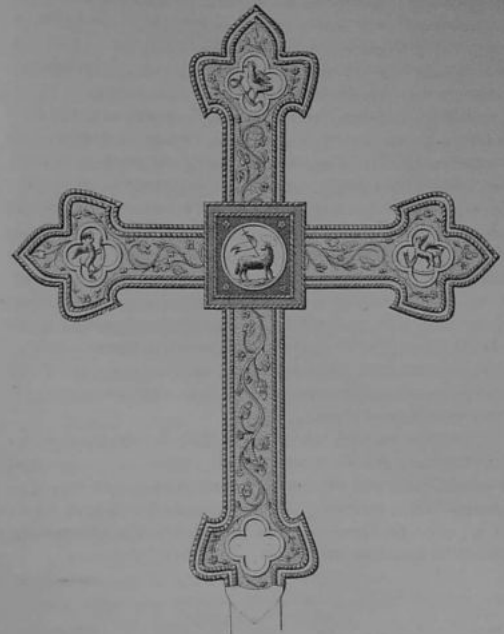
détenteurs soient contraints par les censures ecclésiastiques à en faire la restitution, à moins qu'ils ne prouvent leurs droits sur ces biens... » (*Labbe*, XI, 830).

## 2. — ARCHIDIACRE

Guy ou Guyomar de Conleu fit, en 1266 et 1268, un accord avec Yves de Crozon, archidiacre de Vannes, pour la connaissance de plusieurs matières ecclésiastiques, qu'il lui disputait. Pour comprendre ce conflit, il faut se rappeler que l'archidiacre était le suppléant de l'évêque pour l'exercice de la juridiction contentieuse; comme l'évêque, il avait un tribunal pour juger les ecclésiastiques de son ressort, et même les causes matrimoniales; comme lui, il visitait le diocèse, et percevait dans les paroisses un droit pour sa visite; son pouvoir, révocable à l'origine, était devenu ordinaire, comme celui de l'évêque; par suite il déléguait de temps en temps un official ou un doyen, pour le suppléer dans des cas particuliers, et il ne pouvait être lui-même dépouillé de son titre que dans les cas prévus par le droit.

Ce pouvoir, pour ainsi dire exorbitant, était souvent une gêne pour les évêques, et ceux-ci commencèrent à le ruiner, surtout à partir du concile général de Latran en 1215. Le premier moyen qu'ils employèrent, pour abaisser les archidiacres, fut la nomination de *vicaires généraux*, à qui ils communiquèrent des pouvoirs plus ou moins étendus, mais essentiellement révocables. Le second moyen fut l'emploi de restrictions nombreuses au pouvoir des archidiacres; ainsi le concile de Laval, en 1242, défendit absolument aux archidiacres de connaître des causes de mariage, de simonie et autres qui vont à la dégradation; le concile de Saumur, en 1253, confirma ce décret dans les mêmes termes. L'accord de l'évêque de Vannes avec son archidiacre, en 1266, n'était probablement qu'une conséquence des règles posées par les conciles. C'est ainsi que les archidiacres ont commencé à décliner au XIII<sup>e</sup> siècle; le concile de Trente les mentionne encore avec honneur de son temps et parle de leurs pouvoirs; aujourd'hui, en France du moins, les archidiacres n'existent plus réellement; les vicaires généraux en prennent

quelquefois le titre, comme un glorieux souvenir, bien que leur commission essentiellement révocable les distingue des anciens archidiacres (*Thomassin. Discipline*, IV<sup>e</sup> livr. I. ch. 25.). L'évêque Guyomar de Conleu avait deux frères dans le



Croix processionnelle de Bréhardec, en Questembert.

clergé : l'un nommé Nicolas, chanoine de la cathédrale, l'autre appelé Taric ou Terric, également chanoine et plus tard archidiacre. L'official de Vannes était alors Hervé de Sainte-Opportune, qui était en même temps chanoine.

Sur ces entrefaites, c'est-à-dire en 1268, le duc de Bretagne,

Jean I, prit la croix, à l'exemple du roi de France, St-Louis, et il fut imité par la duchesse Blanche, son épouse, par Jean, comte de Richemont, son fils, Béatrix d'Angleterre sa bru, Rolland vicomte de Tonquédec, Prigent de Coëtmen, Pierre de Kergorlay, Geoffroi de Rostrenen, Guillaume de Loyans et plusieurs autres. Il partit le jeudi de Pâques, 17 avril 1270, et débarqua le 15 juillet sur la côte de Carthage, près Tunis. On sait comment la maladie se mit dans le camp des croisés, emporta le roi de France, et fit avorter l'expédition.

Avant le retour du duc, l'évêque de Vannes rendit son âme à Dieu; il mourut le 21 octobre 1270, léguant au chapitre une rente annuelle de soixante sous, savoir quarante sous pour les chanoines et vingt sous pour les chapelains du chœur. Voici le texte du Martyrologe ou Nécrologe : *Duodecimo calendis Novembris obiit magister Guydomarus Conleu anno M.CC.LXX, qui dedit sexaginta solidos annui redditus, pro anniversario suo faciendò Ecclesie Venetensi, videlicet quadraginta canonicis et viginti clericis capellanis de choro.* La note ajoute que les exécuteurs testamentaires ayant payé au chapitre le capital de la rente, c'est-à-dire soixante livres de monnaie courante, les chanoines assignèrent les frais de cet anniversaire sur le produit de leur four, situé à l'entrée de la rue actuelle des Tribunaux.

Quant aux monastères, celui de Prières venait de perdre Geoffroi son premier abbé et vivait alors sous le gouvernement de Salomon; celui de Redon avait vu mourir Pierre en cour de Rome et avait élu pour lui succéder Robert Bibel; Rhuys était gouverné par Eudon, La Joie par Sibylle de Boisgency, et Lanvaux par X.

### 3. — VACANCE

Après Guy ou Guyomar de Conleu, le siège de Vannes vaqua huit ans. Une vacance si prolongée est un fait anormal, et suppose nécessairement des difficultés, dont la source nous est malheureusement inconnue.

A cette vacance extraordinaire on a tenté d'opposer la lettre suivante d'un évêque de St-Brieuc : « Au révérend père et

seigneur Jean, par la grâce de Dieu archevêque de Tours, S. humble ministre de l'église de St-Brieuc, salut et obéissance dévouée et due à un père. Nous faisons connaître à votre Paternité que, retenu par la maladie, nous ne pourrions pas assister à la présente consécration du vénérable et discret élu de Vannes; c'est pourquoi nous prions votre Paternité de nous excuser; nous donnons bien volontiers à cette consécration le consentement demandé aux évêques comprovinciaux. Bonne et longue santé à Votre Paternité. » (Pr. I, 1023).

A quelle date se rapporte cette lettre? C'est ce qu'il faut examiner avant tout. Deux archevêques de Tours ont porté le nom de Jean au XIII<sup>e</sup> siècle : le premier, Jean de Faye, a gouverné de 1209 à 1228; le second, Jean de Montsoreau, élu en janvier 1271 (N. S.) est mort en janvier 1285. Dans cet intervalle on trouve aussi deux évêques de St-Brieuc, dont le nom commence par la lettre S : Silvestre mort en 1220 et Simon mort au commencement de 1271. La lettre est donc de 1220, ou du commencement de 1271 (N. S.).

Si maintenant on examine le texte même de la lettre, on voit qu'il s'agit de la consécration d'un évêque de Vannes; or la consécration d'un évêque suffragant était alors réservée au métropolitain. Comment Jean de Montsoreau aurait-il pu consacrer un évêque de Vannes au commencement de 1271, lui qui venait d'être élu et qui ne fut consacré que l'année suivante? (Pr. I, 1024). Cette lettre n'est donc pas de Simon mais de Silvestre de St-Brieuc, et elle concerne Robert de Vannes, qui fut effectivement consacré au commencement de 1220 par Jean de Faye.

Un acte de l'abbaye de Prières, du 22 octobre 1275, prouve que la vacance durait toujours, puisqu'il fut passé devant Henri, officier de Vannes, le siège épiscopal vacant, *sede vacante*.

Une charte de l'abbaye de Marmoutier, datée de 1276, mentionne Pierre comme évêque de Vannes. Si ce personnage est réel, il est à croire qu'il n'avait pas été reconnu du pape, car les Archives du Chapitre mentionnent la bulle d'institution canonique, donnée à Hervé Bloec, évêque de Vannes, après le décès de Guy son prédécesseur, par le souverain Pontife Nicolas III, la veille des ides de décembre, la

seconde année de son pontificat : ce qui correspond au 12 décembre 1278.

C'est la première fois, qu'un pape institue directement un évêque de Vannes, en passant par-dessus la tête du métropolitain de Tours. Celui-ci avait-il momentanément perdu son droit de confirmation ? Nous l'ignorons. On remarquera aussi que Hervé Bloc succède immédiatement à Guy ou Guyomar de Conleu et que le pape ne reconnaît aucun intermédiaire entre eux. La bulle de Nicolas III n'existe plus aux Archives, mais elle est mentionnée dans les vieux inventaires de titres, et elle a été mise à profit, vers 1640, par Claude Gouault, chanoine et archidiacre, dans un Catalogue des Evêques de Vannes, ouvrage publié en 1864 dans l'*Annuaire du Morbihan*.

#### 4 — HERVÉ BLOC

Hervé Bloc, avant son élévation, était chanoine de Vannes, et il est mentionné comme tel dès 1261. A peine consacré, il fut convoqué au concile provincial d'Angers, qui s'ouvrit le 22 octobre 1279. On y fit quatre canons, dont l'un fait voir que l'excommunication n'inspirait plus la même crainte, parce qu'on en usait trop facilement.

C'est vers cette époque qu'on place l'établissement des Carmes à Ploërmel. C'est la première maison de l'ordre établie en Bretagne et elle eut pour fondateur Jean, comte de Richemont, fils aîné du duc. On voyait jadis à la porte de l'église des Carmes de Ploërmel une ancienne statue du prophète Elie, revêtue d'une robe barrée de blanc et de brun, qui est l'habit que les premiers Carmes de France portèrent, et qui les fit appeler les Frères Barrés. Le pape Honorius IV (1285-1287) leur ordonna de changer cet habit; et pour ne rien perdre de leurs couleurs, ils prirent la robe brune et le manteau blanc.

L'église des Carmes de Ploërmel reçut, en 1305, la dépouille mortelle de Jean II son fondateur, en 1312 celle d'Arthur II, et en 1341 celle de Jean III. Le couvent et l'église, ruinés pendant la Ligue, furent rebâti à partir de 1601. Confisqués et vendus pendant la Révolution française, l'église a été

démolie, et le couvent transformé récemment en petit séminaire du diocèse de Vannes.

Le 23 février 1281 (N. S.) Yves, fils de Doenerz de Crozon, trésorier et chanoine de Vannes, céda au chapitre de la cathédrale, avec l'agrément de l'évêque, ses moulins à eau de Rohan, situés auprès de la ville, sur le ruisseau de Frotmer, et en outre l'emplacement nécessaire pour faire un moulin à vent. Le chapitre de son côté s'obligea à lui payer, à lui et à ses héritiers, une rente annuelle de dix livres, et à donner trente sous par an pour célébrer son anniversaire. Le chapitre se composait alors de quatorze membres, dont dix sont nommés dans le contrat, savoir : Yves de Crozon trésorier, Philippe Disannon chantre, Derian scolastique, Terric de Conleu professeur de droit civil, Henri Torz chantre de St-Brieuc, Silvestre de Coellagat, Hervé de Léon, Eudes de Cadoudal, Henri de la Bretonnerie, et Nicolas de Redenê. (*Arch. dép. G.*)

Le chapitre fut peu après augmenté de deux canonicats; mais plus tard ces deux prébendes furent supprimées, ou plutôt appliquées à d'autres emplois, et le nombre antique de quatorze chanoines ainsi rétabli se maintint jusqu'à la Révolution.

L'évêque Hervé Bloc intervint encore en 1281 dans un acte de l'abbaye de la Joie, concernant une rente annuelle de dix livres, qui avait été donnée à ce monastère par Hervé de Léon, seigneur de Châteauneuf, sur ses coutumes du port d'Hennebont. Il vit aussi Bonabes de Derval amortir la terre de Morfoas, en Ploërmel, qui avait été donnée par le clerc Guillaume Le Roy à la même abbaye. (*Pr. I. 1059, 1065*).

C'est également en 1281, que Payen de Malestroît, seigneur de Largoet, fit un échange de terrain avec l'abbé et les moines de Prières. Ceux-ci n'étaient pas sans épreuves, et on voit par une bulle de Martin IV, adressée au Trésorier de Vannes, qu'ils avaient à se plaindre de Guy de Chemillé, de Geoffroi d'Ancenis et de quelques autres, qui avaient, paraît-il, empiété sur leurs droits. L'évêque diocésain leur était favorable, et en 1282 il confirma toutes les dîmes qu'ils avaient acquises sur son territoire, et même celles qu'ils pourraient acquérir à l'avenir.

Un concile provincial se réunit à Tours du 2 au 5 août 1282. On y fit treize canons, concernant les vexations faites au clergé, les excitations aux procès, la fréquentation des tavernes, le vol des livres et des ornements ecclésiastiques, les processions religieuses, la punition des usuriers, le paiement des dîmes, etc. Les souscriptions malheureusement n'ont pas été conservées. (*Labbe. Conc.*)

L'année suivante mourut la duchesse Blanche de Champagne ou de Navarre; elle fut inhumée le jeudi 12 août à l'abbaye de la Joie, qu'elle avait fondée. Son épitaphe la représente comme la mère des pauvres, le refuge des affligés, la providence des malheureux et la règle vivante des mœurs. Sa statue tumulaire, en bois plaqué de bronze, est actuellement au Musée de Cluny.

Le duc Jean I ne lui survécut que trois ans. Il mourut le 8 octobre 1286, et fut inhumé dans l'abbaye de Prières qu'il avait fondée. La passion qu'il avait eu toute sa vie, pour l'extension de ses droits et de ses domaines, lui avait attiré de grands différends avec les évêques et les barons. Il s'était si bien réconcilié avec l'église, qu'il choisit pour ses exécuteurs testamentaires les évêques de Rennes, de Vannes et de St-Brieuc, avec le scolastique de Nantes et le doyen de St-Brieuc. Il leur commanda d'écouter les plaintes de tous ceux à qui il avait fait tort, et de les satisfaire entièrement.

Entre autres fondations, ce prince donna au chapitre de Vannes une rente de quarante sous pour célébrer son anniversaire; cette rente était assise sur les moulins et revenus du duc à Vannes, et était payée par son receveur.

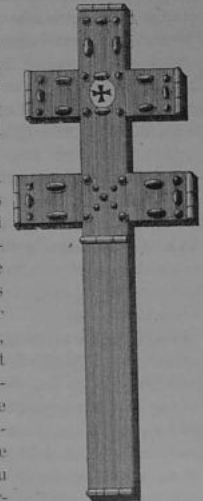
Cinq mois plus tard, savoir le 22 mars 1287 (N. S.), mourut Hervé Bloc, évêque de Vannes, homme d'une admirable simplicité; il donna aux chanoines, pour son anniversaire, une rente de trente sous sur la terre de Kaer. Ce sont les termes mêmes du Martyrologe ou de l'Obituaire de l'église cathédrale: *Undecimo kalendas Aprilis, anno M. CC. LXXXVI. (N. S.), obiit Herveus Bloch, Episcopus Venetensis, homo mirae simplicitatis, qui dedit canonicis, pro anniversario suo, triginta solidos super terra de Kaer.*

## 5. — HENRI TORS

Il eut pour successeur Henri Tors, Torz ou Tore, de Grand-Champ, fils de Guillaume et d'Adelice. Il était prieur de Notre-Dame d'Hennebont et chantre de St-Brieuc en 1278, chanoine de Vannes en 1281, lors de l'acquisition des moulins de Rohan, et trésorier de Vannes, lorsqu'il fut élu en juin 1287, pour occuper le siège de St. Patern. Il fut substitué presque aussitôt à son prédécesseur, pour l'exécution des dernières volontés du duc Jean-Le-Roux.

Le nouveau prélat, considérant que les prébendes canonicales et les distributions quotidiennes étaient si réduites, que les chanoines ne pouvaient plus vivre à Vannes, et se faisaient conférer d'autres bénéfices où ils se retiraient, voulut prévenir l'abandon du culte divin. A cet effet, ayant pris l'avis et le consentement du chapitre, il unit à la mense capitulaire, par un décret du 23 octobre 1287, les dîmes de Plomeur, en laissant au titulaire du bénéfice une partie des fruits pour lui tenir lieu de portion congrue. Le vicaire perpétuel resta chargé de la *procuracion*, ou fourniture de vivres pour la visite de l'évêque, de l'archidiacre et du doyen; du droit *cathédralique* ou impôt que chaque titulaire devait à l'évêque lors du synode; des *censaux* ou contributions dues par chaque recteur au chapitre de la cathédrale.

Tous ces arrangements furent acceptés par Nicolas de Redené, chanoine et recteur de Plomeur. La charte originale, qui existe encore aux Archives départementales, fut



Vraie-Croix de Béganne.



scellée des sceaux de l'évêque, du chapitre et du susdit Nicolas. Il n'y reste plus que le sceau du chapitre, représentant S. Pierre tenant deux clefs de la main droite. Aujourd'hui et depuis plusieurs siècles, le sceau du chapitre ne représente que la main droite et les clefs.

Le partage des dîmes de Plœmeur entre le chapitre et le vicaire perpétuel subit diverses modifications, dans le cours des âges, mais il se maintint fidèlement jusqu'en 1790. A cette époque, le chapitre recevait pour sa part 488 minots, mesure d'Hennebont, c'est-à-dire 257 hectolitres.

En la même année 1287, le 30 décembre, l'évêque Henri Tors ratifia la pension de cinquante livres, assignée par son prédécesseur Hervé Bloch, sur la paroisse de Noyal-Muzillac, au profit du chapitre de son église cathédrale. Cette pension disparut plus tard pour des motifs qu'on ne connaît pas. Mais le cardinal Laurent Cibo, évêque de Vannes, la rétablit par une ordonnance du 16 mars 1502, et la fixa à 70 livres monnaie, ou 84 livres tournois, pour servir à la dotation d'une nouvelle archiprêtrise dans l'église de S. Pierre : ce qui fut ratifié par une bulle du pape Jules II, le 26 juillet 1505. Depuis cette époque jusqu'en 1790, la dite pension a été religieusement payée.

De son côté, le nouveau duc de Bretagne, Jean II, sachant que son père avait promis aux religieux de Prières une rente de cent livres par an, donna le 7 mai 1288 une charte pour assigner provisoirement cette rente sur ses moulins, sa cohue et ses autres revenus de Muzillac. De plus comme son père avait promis de fournir au monastère sa provision de vin, sur le pied de trente religieux, et qu'il n'avait pas encore complètement rempli sa promesse, les exécuteurs testamentaires jugèrent qu'une rente annuelle de soixante livres dégagerait la promesse du défunt ; en conséquence il assigna au dit monastère une rente de cinquante livres, à prendre par moitié sur ses revenus de Muzillac et de Vannes. C'est avec la même bienveillance qu'il accueillit une requête des mêmes exécuteurs testamentaires, le priant de rendre au monastère de St-Gildas, son droit d'usage dans la forêt de Rhuy et plusieurs terres dont il avait été injustement dépouillé à l'époque de la clôture du parc ducal.

Si Jean II cédait à des réclamations équitables, il savait aussi résister à des prétentions exagérées. Dans le parlement qu'il tint à Nantes, en 1288, il supprima le droit de Tierçage perçu sur le mobilier des défunts, et celui du past nuptial perçu sur les mariages. Les ecclésiastiques, qui jouissaient de ces droits impopulaires, firent des assemblées et envoyèrent des députés à Rome. La cause y fut sérieusement étudiée, les représentants de chaque parti y furent successivement entendus, et enfin en 1300 un règlement du Pape réduisit le tierçage au neuve, c'est-à-dire à la neuvième partie du mobilier, et taxa le Past nuptial suivant la fortune des époux.

##### 5. — MANOIR ÉPISCOPAL

C'est aussi en 1288, s'il faut s'en rapporter au catalogue de Claude Gouault, que l'évêque Henri Tors « fit édifier la maison épiscopale de la Motte. » Ici se présente, à cette occasion, une question qui n'est pas dépourvue d'intérêt local : quelle a été dans les différents siècles la demeure des évêques de Vannes ?

Si l'on tient compte de la pratique générale du Moyen-Age de placer les palais épiscopaux auprès des églises cathédrales, on admettra que la demeure des premiers évêques de Vannes a pu être contiguë à l'église St-Pierre. Si l'on désire connaître l'emplacement probable de ce palais, il faut le chercher au nord de la cathédrale, entre le clocher et la rue des Chanoines, entre le cloître et la place Henri IV ; des rues antiques longent la cathédrale au sud et à l'ouest, et ne laissent libre que le terrain dont il s'agit.

La Chronique de St-Brieuc nous dit qu'en 1286, avant la mort de Jean I, la terre trembla dans toute la Bretagne pendant quarante jours, et plusieurs fois par jour, surtout à Vannes, où le tremblement fut continu, causa de grands dommages et renversa de nombreux édifices ; après la mort du duc, le tremblement se fit sentir encore près d'un an, particulièrement à Vannes, mais avec des intervalles (*Pr. I, 14*).

Le château ducal de la Motte, déjà négligé par suite de la

préférence que Jean I donnait au château de Sucinio, endommagé peut-être par ce tremblement ou par une cause antérieure, a pu être cédé à cette époque à l'évêque de Vannes, dont le palais avait pu souffrir du bouleversement général. Henri Tors a donc pu en 1288, « édifier la maison épiscopale de la Motte » sur l'emplacement du vieux château ducal de ce nom. En 1372, on trouve un acte concernant Prières, passé au « manoir épiscopal de la Motte » : ce qui prouve que les évêques y demeuraient déjà, et qu'on a tort de descendre jusque vers 1420, pour les y introduire. C'est dans « la grande salle du manoir épiscopal de Vannes, » que se réunirent en 1532 les Etats de Bretagne, qui votèrent l'union de la province à la France (*Pr. III*, 907).

Le palais épiscopal de la Motte fut rebâti par l'évêque Louis Casset de Vautorte, dans l'intervalle de 1671 à 1683, comme le prouve un aveu rendu au Roi. Confisqué en 1791, et transformé ensuite en préfecture, il a été démoli en 1867, pour y faire passer la rue Billault. L'hôtel de France, qui lui fut accolé peu avant sa démolition, reproduit exactement son genre d'architecture.

Après le Concordat, en 1802, le couvent des Carmes déchaussés, situé sur le port, fut assigné pour demeure à M<sup>re</sup> Maynaud de Pancemont, et c'est là que ses successeurs ont toujours habité depuis.

#### 6. — DIVERS

L'abbaye de Redon avait depuis longtemps à soutenir contre le duc un procès pour sa juridiction séculière. Pour en finir, le duc Jean II et l'abbé Jean de Guipry firent une transaction, le 17 septembre 1289. Le duc laissa aux moines le droit de juger leurs vassaux de Redon, de Bains, de Brain, de Langon, de St-Coko en Béganne, de Ressaac ou St-Perreux, de Breulis en Noyal, etc., et se réserva le droit de juger les appels ; pour prévenir toutes les difficultés, il fut réglé que si les sentences rendues par les juges de l'abbaye étaient déclarées injustes, elles seraient simplement cassées, sans condamner les juges à aucune amende, et que les moines ne pourraient être contraints de répondre à la cour du duc pour

des actions purement personnelles, mais seulement pour des causes réelles (*Pr. I*, 1087.)

Le 9 mars 1294 fut célébré à Saumur un concile provincial. On y fit cinq canons : le premier, contre les vêtements

luxueux des moines ; le second, pour l'absolution de l'excommunication à l'article de la mort ; le troisième, contre ceux qui veulent racheter leurs péchés avec de l'argent ; le quatrième, de la confession de ceux qui contractent mariage ; le cinquième, contre les seigneurs qui retiennent les dîmes des clercs. (*Conc. Labbe*). Comme les signatures des Evêques n'ont pas été conservées, il est impossible de nommer les prélats qui y prirent part.

Comme la nature humaine est toujours la même, ces assemblées conciliaires donnaient parfois lieu à des rivalités de préséance. Ainsi, au concile réuni à Châteaugontier le 16 18 février 1299, l'évêque de Nantes, Henri de Calestrie, prétendit que la troisième place, à la droite de l'archevêque, et à la suite de l'évêque d'Angers, lui était due. Robert, évêque de St-Malo l'avait occupée et ne paraissait pas disposé à la céder. Henri cependant ne voulant pas, pour une question



Tombe de Chanoine. — Vannes.

personnelle, retarder le concile, se contenta de faire ses protestations devant Judicael, notaire du diocèse de Vannes, qui lui délivra un acte authentique de ses réclamations. (*Pr. I. 1128*).

L'évêque de Vannes, Henri Tors, continuait à favoriser le développement du culte divin. Le 14 juin 1302, le lendemain du synode de la Pentecôte, il fonda trois chapellenies : la première en l'honneur de Ste-Marie-Madeleine, dans la chapelle de ce nom, à l'embranchement des routes d'Auray et de Ste-Anne ; la seconde en l'honneur de Ste-Catherine, à l'autel qui lui était dédié dans l'église cathédrale ; la troisième en l'honneur de St-Nicolas, à l'autel du même nom et dans la même église. Il les dota de terres situées à Kerbellec en Theix et à Ilur dans le Morbihan, et donna de plus un capital de cinquante livres à chacune, pour acheter des dîmes. Il imposa à chacun des chapelains trois messes par semaine et l'obligation d'assister tous les jours à l'office canonial, où ils recevaient encore des distributions, pour leur présence (*Arch. dép. G.*)

#### 7 — BONIFACE VIII

Pendant ce temps le roi Philippe IV, surnommé le Bel, s'était permis d'altérer la monnaie et de jeter par là le trouble dans toutes les fortunes ; il avait imposé des taxes arbitraires sur les biens du clergé et saisi les revenus ecclésiastiques de Reims, de Chalons, de Laon et de Poitiers ; il avait arrêté arbitrairement l'évêque de Pamiers, et prétendu nommer directement des sujets aux sièges épiscopaux, en vertu de son titre de roi et sans indult. Le pape Boniface VIII protesta contre tous ces envahissements et adressa au roi la bulle *Ausculta fili*, où il rappelait au monarque que tous les fidèles, rois ou sujets, relevaient de sa juridiction spirituelle.

Rien de plus incontestable. Mais Philippe-le-Bel, qui ne voulait aucun maître, convoqua les Etats-Généraux du royaume à Paris pour le 10 avril 1302, et y fit lire une bulle fabriquée, où l'on faisait dire au pape que le roi était son vassal. L'assemblée, ainsi trompée, se joignit au roi pour proclamer l'indépendance de la monarchie.

De son côté, Boniface VIII convoqua pour le 30 octobre 1302

un nombreux concile à Rome, où se rendirent, malgré le roi, l'archevêque de Tours, celui de Bordeaux et plusieurs autres prélats français. Tout en proclamant la distinction du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, on y reconnut que toute créature humaine était soumise au pontife romain, et cela de nécessité de salut. Il s'agissait uniquement de la soumission religieuse et non de la vassalité féodale, comme affectaient de le dire les ennemis du Saint-Siège.

Philippe-le-Bel, trop orgueilleux pour reconnaître ses torts, convoqua une seconde assemblée des Etats-Généraux au Louvre, le 12 mars 1303, y fit déclarer Boniface VIII simoniaque, intrus, hérétique, et réclama la réunion d'un concile œcuménique pour déposer le faux pape. Les commissaires royaux, envoyés dans les diverses provinces, rapportèrent en quelques mois plus de sept cents actes d'adhésion à la déclaration des Etats-Généraux ; l'emprisonnement des abbés de Cluny, de Cîteaux, de Prémontré et de plusieurs religieux nous apprend à quoi s'exposaient ceux qui osaient résister aux ordres du roi. L'évêque de Vannes eut la faiblesse de suivre le torrent, et d'adhérer à la condamnation du pape.

Bientôt Guillaume de Nogaret, chancelier de France, suivi de trois cents soldats, se rendit à Anagni, envahit le palais pontifical, et insulta lâchement le pape, un vieillard de 86 ans. Boniface VIII ne survécut qu'un mois à cet attentat et mourut le 11 octobre 1303. Son corps a été retrouvé trois siècles plus tard, en 1605, sans la moindre corruption.

Son successeur Benoît XI ne fit que passer sur le trône pontifical, et Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, recueillit son héritage le 5 juin 1305, sous le nom de Clément V. Le nouveau pontife se fit couronner à Lyon le 14 novembre de la même année. Le duc de Bretagne, Jean II voulut assister à cette cérémonie ; mais il y fut écrasé par la chute d'un mur ; son corps rapporté à Ploërmel fut inhumé dans l'église des Carmes, comme il l'avait demandé. Son testament, rédigé trois ans auparavant, renferme de nombreux legs, et entre autres :

« Pour envoyer des croisés en Terre sainte, trente mille livres :

As pources mesnagiers de Bretagne, six mille livres ;  
 As pources damoiselles à aider à marier, deux mille livres ;  
 As pources églises et chapelles, trente calices d'argent ;  
 A l'abbaye de Prières cinquante-cinq livres ;  
 A l'abbaye de St-Guidas de Reuiz, cinquante livres ;  
 A l'abbaye de la Joye Nostre-Dame, cent livres ;  
 A l'abbaye de Lanvaux, trente-cinq livres ;  
 A l'abbaye de Redon, trente-cinq livres ;  
 As frères Prescheurs de Kemperlé, soixante livres ;  
 As frères Meneurs de Vennes, soixante livres ;  
 As frères de N.-D. dou Carme de Ploarmel, deux cents livres. »

Arthur II de Bretagne, après avoir rendu les derniers devoirs à son père, prit possession du duché dans une assemblée convoquée exprès à Rennes. Il fit confirmer par Philippe-Bel la défense faite aux Bretons de décliner la juridiction ducale, par des appels arbitraires au roi.

#### 8. — LANGUIDIC

De son côté l'évêque de Vannes cherchait à améliorer la situation de son chapitre, comme le prouve la lettre suivante : « A tous ceux qui verront et entendront les présentes lettres, Henri par la permission divine évêque de Vannes, salut. — Sachez que, considérant et examinant la pauvreté et la modicité des biens du chapitre de Vannes, la diminution de ses revenus et de ses ressources, par suite des méfaits des adversaires et des ennemis de l'église ; considérant en outre les exactions, les extorsions, et les charges qui lui incombent, et spécialement celles qui lui ont été récemment imposées ; sachant que l'église de Languidic dans notre diocèse est déjà chargée d'une pension annuelle en faveur du dit chapitre, nous conférons à ce chapitre la dite église intégralement avec tous ses droits et appartenances, en réservant une portion convenable ou congrue, que nous fixerons nous-même, et qui sera conférée au vicaire qui y sera institué, sauf aussi le droit de maître Geoffroi Mayec actuellement vicaire de cette église. Nous voulons qu'après lui, le dit chapitre ait et

perçoive les fruits et revenus de la dite église, en réservant la portion du vicaire. — Donné au mois de novembre, sous notre sceau, l'an du Seigneur 1307. » (*Arch. dép. G.*)

Cette lettre, malgré sa concision, laisse entrevoir bien des choses. Que d'injustices et de violences cachées sous ces « méfaits des adversaires et des ennemis de l'Eglise ! » Que de vols compris sous ces mots d'exactions et d'extorsions ! Et d'où venaient ces exactions et ces extorsions ? Evidemment des laïques : peut-être même du roi, qui avait bouleversé les fortunes en alléant les monnaies. Quant aux nouvelles charges imposées au chapitre, l'évêque fait probablement allusion à l'érection de deux nouveaux canonicats, dont l'un avait été créé par son prédécesseur et l'autre par lui. Son successeur sur le siège de Vannes dit en effet dans un document de 1315 que « le chapitre se composant de quatorze chanoines seulement *ab antiquo*, avait été augmenté de deux chanoines et de deux prébendes par les évêques Hervé et Henri ses prédécesseurs. »

Toutefois l'union de Languidic à la mense capitulaire n'eut pas de suite, par des motifs qui nous sont restés inconnus : des actes de 1313 et 1315 prouvent que le recteur de la paroisse jouissait alors de tous les revenus de son bénéfice, sauf une pension annuelle de quarante livres monnaie due au chapitre. En 1370, nouvelle tentative pour l'union des fruits ; le recteur se défendit si bien qu'il sauva ses dimes



La Vraie-Croix.

et fut quitte pour la pension de 40 livres. A la fin du siècle suivant, cette pension même n'était plus payée, malgré les réclamations du chapitre, et il fut impossible de la rétablir plus tard.

#### 9. — TEMPLIERS

C'est aussi à l'an 1307 que se rapporte un événement qui a laissé des traces profondes dans la mémoire du peuple : il s'agit de l'arrestation des Templiers. Depuis quelque temps des bruits sinistres couraient sur cet ordre religieux et militaire : on les accusait de renier Jésus-Christ, d'adorer une tête humaine et de se livrer aux désordres les plus honteux. Emu de ces bruits, poussé par un motif que l'histoire n'a jamais clairement connu, Philippe-le-Bel donna un ordre secret à tous ses baillis de s'assurer de tous les Templiers de leur ressort. Les mesures furent si bien prises, que dans la nuit du 12 au 13 octobre 1307, tous les Templiers qui étaient dans le royaume furent arrêtés.

A la nouvelle de cet attentat, commis sur la juridiction ecclésiastique, puisque les Templiers étaient un ordre religieux relevant immédiatement du siège apostolique, le pape Clément V écrivit au roi une lettre où éclataient la surprise et l'indignation, suspendit les pouvoirs de tous les juges ecclésiastiques ordinaires et évoqua toute l'affaire à son tribunal.

Cet acte d'autorité déconcerta Philippe-le-Bel ; il fut obligé de se soumettre et il envoya au Pape à Poitiers tous les procès-verbaux d'interrogatoires commencés par ses ordres et 72 chevaliers déjà examinés à Paris. Le Pape interrogea lui-même ces chevaliers, et recueillit les aveux les plus compromettants et les plus spontanés. Mais l'affaire ne pouvait rester circonscrite en France, et Clément V ordonna aux évêques de toute la chrétienté d'instruire, suivant les règles canoniques le procès des Templiers qui se trouvaient dans leurs diocèses.

Alors commença cette enquête fameuse, qui dura quatre ans consécutifs, et qui changea l'Europe en un vaste tribunal d'instruction. Plus de six cents chevaliers, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Espagne, furent

interrogés. Beaucoup répétèrent et confirmèrent les premiers aveux ; beaucoup aussi ne purent donner aucun renseignement et furent renvoyés absous : ce qui montre que l'Ordre n'était pas encore entièrement gangrené, mais néanmoins largement entamé.

Ce fut pour terminer cette immense procédure, qui tenait en suspens le monde entier, que le Pape indiqua un concile général à Vienne. L'assemblée s'ouvrit le 16 octobre 1311, plus de trois cents évêques s'y trouvèrent réunis. Tous les procès-verbaux furent soumis aux Pères : leur examen dura près de six mois. Enfin, le 3 avril 1312, après la seconde session du concile, où assistèrent Philippe-le-Bel et sa famille, le pape Clément V publia une bulle, où sans proclamer la culpabilité juridique des accusés, il abolit l'ordre des Templiers, par voie de provision et par mesure d'ordre.

Quant aux personnes, le pape se réserva le jugement des principaux dignitaires, et laissa aux conciles provinciaux le soin de juger les autres. Mais Philippe-le-Bel, qui avait déjà brûlé cinquante-neuf chevaliers à Paris, prit encore sur lui de faire brûler le grand-maître Jacques de Molay et son compagnon Guy d'Auvergne. Les biens de l'Ordre furent attribués en France aux Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem, en Espagne aux chevaliers de Calatrava, et en Portugal à l'ordre du Christ.

Durant ce procès, les événements avaient suivi leur cours en Bretagne. L'évêque de Vannes, Henri Tors, avait approuvé en 1310 une chapellenie, fondée à l'autel de Notre-Dame ou de St-Jean, par Jean du Boishélio ou Le Bosec, archidiacre et chanoine de Vannes, moyennant le capital de cent livres pour acquérir des dîmes. Le chapelain fut astreint à dire la messe tous les jours et à participer à l'office canonial, sous peine de destitution après un mois d'absence. L'évêque mourut le 10 décembre suivant, en laissant au chapitre une rente de soixante sous, pour célébrer son anniversaire, et de cinquante sous, pour distribuer aux pauvres. *Item sexaginta solidi pro anniversario Domini Henrici Torz, Episcopi Vennensis, prout quarto idus Decembris in libro (Martyrologii continetur); Item quinquaginta solidi ad erogandum pauperibus.* (Rentier 1387.)



## 10. — JEAN LE PARISY

Il eut pour successeur, en 1311, Jean Le Parisy, chanoine de Vannes, dont la famille a possédé le manoir de Kerivalan dans la paroisse de Brech. Le nouveau prélat se donne, dans un acte émané de lui, comme le successeur *immédiat* de Henri Tors : c'est donc par erreur que D. Morice place entre les deux un certain Yves, et que d'autres intercalent Geoffroi de Rochefort.

Jean Le Parisy vit mourir dans son diocèse, au château de l'Île, près de la Roche-Bernard, le 27 août 1312, le duc de Bretagne Arthur II. Le corps de ce prince fut transporté aux Carmes de Plœrmel, et ses entrailles furent enterrées aux Cordeliers de Vannes ; c'est dans ce dernier lieu que fut érigé son tombeau, dont il ne reste que quelques fragments. Son successeur fut son fils aîné Jean III, qui se trouva immédiatement en rapport avec l'évêque de Vannes, l'un des exécuteurs testamentaires du feu duc.

Il paraît qu'à cette époque, des pirates anglais infestaient nos côtes, comme le prouve la lettre suivante :

« Philippe (IV), par la grâce de Dieu roy de France, au prince magnifique nostre très cher fils Edouard, par la mesme grâce roy d'Angleterre, duc de Guyenne, nostre fidèle, salut et heureux succès selon ses désirs. — Estant arrivé, ainsi que nous avons appris par la plainte qui nous a esté portée de la part de nos bien aimés l'abbé et couvent de Sainte-Croix de Quimperlé, du diocèse de Cornouaille, qui sont en nostre garde spéciale (?), que quelques malfaitteurs de vostre royaume ont abordé depuis peu à une certaine isle des dits religieux, nommée vulgairement Belle-Isle, et qu'ils ont enlevé des biens qui estoient dans la dite isle, et qui appartenoient aux mesmes religieux et aux habitants de la dite isle, et qu'ils ont prins quelques-uns des religieux de la dite abbaye et des habitants de la dite isle, et les ont emmenés par force avec eux, l'on ne sçait où, et font souffrir sans cesse aux mesmes habitants et aux moines qui servent Dieu dans la dite isle, des violences et des pertes, nous requérons

votre Grandeur royale, et la prions de faire dire par un cry public, dans tous les ports de vostre royaume et autres lieux remarquables de vostre royaume, que nul, sous peine de punition corporelle et confiscation de biens, ne fasse aucune peine et dommage dans la dite isle, aux habitants et aux religieux qui y sont, et que vous renvoyez sous fidelle et seure garde ceux que vous connoistrez avoir commis les violences susdites, pour estre punis selon qu'ils le méritent.

Donné le XX<sup>e</sup> jour d'Octobre, l'an du Seigneur M. CCC. XIII. »

On a pu voir dans cette lettre que l'abbaye de Quimperlé se portait comme étant sous la sauvegarde spéciale du roi de France. A quoi servait dès lors le duc de Bretagne ? Chaque monastère, chaque chapitre, chaque évêque pouvait se mettre ainsi sous la sauvegarde spéciale du roi et échapper, par ce moyen, au pouvoir du duc. Pour prévenir cet abus, Jean III profita des Etats-Généraux du duché réunis à Rennes, pour obtenir une reconnaissance écrite de ses droits. Les évêques de Rennes, de Dol, de St-Malo, de St-Brieuc, de Tréguier, de Léon, de Quimper, de Vannes et de Nantes, et les procureurs des chapitres de ces diverses églises reconnurent, le 10 avril 1315, que le duc de Bretagne était leur seigneur souverain, que la garde des églises cathédrales lui appartenait exclusivement à tout autre, que la régale, ou revenu des évêchés vacants, lui était dûe jusqu'au serment de fidélité des nouveaux titulaires, et que les appels des juridictions temporelles des évêques et des chapitres relevaient au parlement de Bretagne et de là directement au Pape (*Hist. I* 232. — *Pr. I.* 1252).

## 11. — CLERGÉ

Cette affaire réglée, Jean Le Parisy se remit à l'administration de son diocèse. Le clergé se réunissait en synode deux fois par an, à la Pentecôte et à la Saint-Luc : on y traitait des affaires spirituelles et temporelles du diocèse, et on y promulguait les constitutions pontificales et les décrets des conciles, que chaque recteur publiait ensuite dans sa paroisse. L'office canonial était chanté tous les jours et en entier dans

l'église cathédrale et dans les églises abbatiales; dans les églises paroissiales on ne chantait que les matines, la messe, les vêpres et les complies, et encore le dimanche seulement et les jours de fêtes d'obligation.

A cette époque, il n'y avait pas de confessionnaux comme aujourd'hui : un simple banc ou une chaise en tenait lieu, et tout le monde pouvait voir le prêtre et le pénitent. Quant au baptême, on admettait deux parrains et une marraine pour

un garçon, deux marraines et un parrain pour une fille. La communion avec le calice venait d'être supprimée mais on distribuait encore, au moins à Pâques, du vin aux fidèles qui venaient de recevoir le corps du Sauveur.

Le costume ecclésiastique se composait alors d'une *tunique*, ou robe longue à manches étroites, et d'une *chape* fermée en forme de cloche, ouverte sur les côtés pour passer les bras. Au chœur on portait un surplis à larges manches, presque aussi long que l'aube; les chanoines y ajoutaient l'aumusse, sorte de grande coiffure qui descendait sur les épaules. A l'autel, le célébrant avait les mêmes ornements qu'aujourd'hui; seulement la chasuble



Chanoine du XIV<sup>e</sup> siècle, coiffé de l'aumusse.

était plus ample et plus flexible et se relevait sur les bras.

Les sépultures dans les églises étaient encore prohibées par le droit canonique, il n'y avait d'exception que pour les évêques, les abbés, les patrons et les prêtres d'un grand mérite. Peu à peu l'exception devint la règle générale, et il faudra le concours de la loi civile pour rétablir la loi canonique.

C'est à la suite du concile de Vienne (1312), que se généralisa en France la célébration de la fête du T. S. Sacrement, et c'est alors que se répandirent les ostensoirs ou monstrances, dont il reste des traces curieuses dans les anciens inventaires des

églises cathédrales. C'est aussi vers le même temps que s'établit l'usage de sonner l'*Angelus* ou l'*Ave Maria*, le soir avant le couvre-feu.

## 12. — S. SACREMENT

L'évêque de Vannes fonda, dès 1323, une confrérie en l'honneur du T. S. Sacrement, et y reçut indistinctement des chanoines et des laïques, des hommes et des femmes. Plus de cent membres s'y firent inscrire dès le commencement. La fête principale de l'association fut fixée au jour du Sacre. Chaque associé dut payer en entrant une somme de dix sous. Grâce à ces souscriptions, l'évêque et les confrères fondèrent, le 31 mai 1323, une première chapellenie en l'honneur du T. S. Sacrement, à l'autel qui venait d'être érigé sous ce titre. Le chapelain, à la présentation des associés et à la nomination de l'évêque, fut astreint à célébrer quatre messes par semaine. Six ans plus tard, le 19 juin 1329, le même évêque et les mêmes confrères fondèrent une seconde chapellenie du T. S. Sacrement au même autel, à la charge également de quatre messes par semaine.

A cette époque, on aimait bien, quand on le pouvait, fonder une chapellenie; c'était un moyen de contribuer à l'entretien d'un clerc, et de s'assurer des messes à perpétuité. C'est ainsi que Raoul Guérin, chanoine de Vannes, fonda en 1322, une chapellenie à l'autel de S. Thuriau dans l'église cathédrale. C'est ainsi que Jean de Ligny, chapelain de l'évêque et recteur de Carnac, en fonda une autre, en 1326, à l'autel de S. Jean l'Évangéliste. C'est de même encore que Benoît Le Fauchoux et sa femme en fondèrent, en 1328, une autre à l'autel de la Trinité. L'énumération en deviendrait fastidieuse, s'il fallait seulement mentionner toutes les chapellenies, dont la connaissance est venue jusqu'à nous. Leur nombre considérable prouve la vivacité de la foi, et aussi le souci que les fondateurs prenaient de leur âme. Toutes ces fondations avaient besoin de l'approbation de l'évêque diocésain, pour passer au rang de bénéfices simples, sans charge d'âmes.

Sur ces entrefaites, c'est-à-dire le 24 juillet 1328, mourut la duchesse de Bretagne, Isabeau de Castille. Elle fut enterrée

dans le chœur de l'abbaye de Prières, au-dessous de Jean-le-Roux, fondateur du monastère. Nul doute que l'évêque de Vannes n'ait assisté à ses obsèques, puisqu'elles avaient lieu dans son diocèse. L'abbé, qui gouvernait alors la maison, s'appelait Guyomar.

L'abbé de Redon, Olivier de Berno, successeur de Jean de Guipry, fit en 1330 un accord avec Jean Le Parisy, évêque de Vannes : il fut réglé que les prieurés, avec leurs religieux et leurs domestiques, seraient exempts de la juridiction épiscopale, mais que les églises paroissiales, dépendantes des prieurés seraient soumises au prélat. Cet arrangement fut approuvé en 1332 par Etienne, archevêque de Tours. Cet accord, rapproché du pillage de Belle-Ile en 1313, prouve que les prieurés étaient encore, à cette époque, habités par les religieux.

### 13. — S'-AVÉ

Cependant le chapitre de Vannes, malgré l'union de Plœmeur, ne subsistait qu'avec peine, et de concert avec l'évêque il s'adressa au pape. Jean XXII, par une bulle datée d'Avignon le 3 décembre 1332, permit d'unir à la mense capitulaire un bénéfice dont le revenu annuel ne dépasserait pas deux cents livres tournois. La paroisse de Saint-Avé ayant vaqué sur ces entrefaites, le chapitre la choisit et en prit possession le 27 novembre 1333. Le recteur, devenu par là vicaire perpétuel et réduit à la portion congrue, fut autorisé en 1333 à garder les dîmes de la paroisse à la condition de payer chaque année soixante perrées de seigle au chapitre. Un siècle plus tard, cette redevance fut convertie en argent et fixée à 15 livres monnaie ou 18 livres tournois, qui ont été payées jusqu'en 1790.

En 1333, l'évêque acheta au bas Pontcorff, en Cléguer, des biens, dont ses successeurs ont joui pendant longtemps; ils y avaient haute, moyenne et basse justice; c'était une annexe des régaires. Ces biens et ces droits furent aliénés avant 1683, car dans un aveu, en date de cette année, l'évêque les mentionne « comme anciennes dépendances de son évêché. »

C'est vers le même temps qu'on place l'établissement des Augustins à Malestroit. Leur couvent fut fondé, suivant les uns en 1334, et suivant d'autres en 1633. Cette maison a subsisté jusqu'à la Révolution française, et elle possédait alors une église, un couvent, deux jardins, le terrain dit de l'île, le grand pré des moines et une terre auprès de la Madeleine.

L'évêque de Vannes, Jean Le Parisy, qui gouvernait son diocèse depuis vingt-quatre ans environ, mourut le 20 janvier 1335, suivant notre méthode actuelle de compter. Il laissa au chapitre pour célébrer son anniversaire, une rente annuelle de quarante sous, et son frère Silvestre Le Parisy, archidiacre de Vannes, les hypothéqua sur le manoir de Roger, situé sur la place du Marché et dans le fief du chapitre. Ces renseignements sont extraits mot-à-mot du Martyrologe de Vannes, dont voici le texte : *Die XX Januarii, anno Domini M. CCC. XXXIV. (N. S. 1335), obiit Johannes Parisy, Episcopus Venetensis, qui dedit pro anniversario suo faciendo quadraginta solidos annui redditus, assignatos per Silvestrum Parisy ejus fratrem super manerio Rogerii, quondam sito in feudo capituli super marcherio.*



Jean de Guipry, abbé de Redon, mort en 1307.

C'est la dernière notice fournie par le Martyrologe de Vannes sur la mort des évêques. Ce précieux manuscrit a été mis à contribution vers 1640 par Claude Gouault, dans son catalogue des évêques de Vannes, et c'est dans ce travail que nous avons puisé les extraits que nous en avons donnés. Le Martyrologe a disparu depuis, et on ne trouve aux Archives départementales qu'un abrégé de ce manuscrit, dressé en 1387, en forme de Rentier ou de Livre de fondations.

## CHAPITRE XIV

### SUCCESSION

(1335-1387)

1. GÉOFFROI DE ST-MERWEN, ÉVÊQUE. — 2. GUERRE DE SUCCESSION. — 3. DÉVASTATION. — 4. RIEUX. — 5. GAUTIER DE ST-PERN, ÉVÊQUE. — 6. GÉOFFROI DE ROHAN, ÉVÊQUE. — 7. SEPT-SAINTS. — 8. VARIA. — 9. FONDATIONS. — 10. JEAN DE MONTRÉLAIS, ÉVÊQUE. — 11. SIMON, ÉVÊQUE. — 12. HENRI LE BARBU, ÉVÊQUE. — 13. CENS.

#### 1. — GÉOFFROI DE ST-MERWEN

Géoffroi de Saint-Merwen, ou de Saint-Merguen, ou de Saint-Guen, succéda immédiatement à Jean Le Parisy. Il fut élu et confirmé en 1335, d'après les registres du Vatican, c'est-à-dire que Benoît XII lui donna l'institution canonique : les papes français, qui siégeaient à Avignon, se réservaient ainsi par degrés la collation des principaux bénéfices.

Le nouveau prélat conféra, en 1335, la chapellenie de Notre-Dame de Marzan, qui lui avait été présentée par Jean de Montfort, frère du duc de Bretagne. Il ratifia en 1336 la fondation d'une chapellenie du St-Sacrement faite par Dordet

de Salveignic, et en 1337 celle d'une autre chapellenie du même nom faite par Olivier de Bois-Moraud. Il approuva plusieurs autres chapellenies, et notamment celle de Notre-Dame et Saint-Julien et celle de Saint-Silvestre, fondées en 1340 par Silvestre le Parisy, archidiacre et chanoine.

L'année suivante, il agréa la fondation d'un couvent de Trinitaires à Sarzeau. Ces religieux, établis dans le diocèse de Meaux en 1198, par St-Jean de Matha et par St-Félix de Valois, avaient pour but de racheter les chrétiens captifs chez les infidèles. La Bretagne, ayant un grand développement de côtes maritimes et de nombreux ports de mer, fournissait un contingent considérable à la navigation, et parfois ses enfants tombaient entre les mains des pirates musulmans, qui couraient alors les mers. Une fondation de Trinitaires était donc un bienfait pour cette époque.



Geoffroy de St-Merven.

Voici en quels termes le duc Jean III dota la maison de Sarzeau. « Nous Jehan, duc de Bretagne, comte de Richemont, vicomte de Limoges, faisons scavoir à tous que comme nous avons pieça (déjà), pour le salut de l'âme de nous et des noz, fondé un hospital pour povres en nostre ville de Sarzeau, et y avons ordonné quatre frères de l'ordre de la Trinité, à y demeurer perpétuellement, pour le divin office faire en la chapelle que fondée y avons, et pour le soutènement des dits povres et des dits quatre frères, avons ordonné qu'ils auront, par chacun an, deux cent livres de annuelle et perpétuelle rente, à lever et estre assise en nostre isle de Ruis, ainsi que les dits deux cent livres de rente seront levées et distribuées par les dits frères : c'est-à-scavoir, que pour leur soutenance ils en retiendront et auront les deux parts par chacun an, et le tiers ils distribueront bien et loyaument en la soutenance des povres, et n'en compleront de cestes o (avec) le chastelain de Sucinio, qui pour le temps sera... Et donnons aux dits povres et frères toutes nos dixmes, que nous avons en la paroisse de Sarzeau et St-Guédas, aux terres quartifiées et censives et vignes o le herbergement, et autres rentes, héritages et lieux, que nous reteismes de nostra très cher frère le comte de Montfort.... Donné à Sucinio, le mardy après Qua-

simodo (17 avril) l'an de grace m. ccc. xxxxi. » (Pr. I, 1411).

Cette maison des Trinitaires a subsisté jusqu'en 1790 et comptait encore à cette époque quatre religieux. Le couvent, l'enclos et les dépendances furent vendus nationalement dès 1790 ; ils ont été rachetés, en majeure partie, en 1848, par les PP. des Sacrés-Cœurs, connus sous le nom de Piepus, qui s'y livrent à l'enseignement secondaire.

## 2. — SUCCESSION

Treize jours après cette donation, le duc Jean III mourut à Caen, et son corps fut inhumé chez les Carmes de Ploërmel. Comme il ne laissait pas d'enfant, son frère cadet Jean de Bretagne, comte de Montfort, se porta pour son héritier, et courut à Nantes, où il fut reconnu par sept évêques sur neuf et par plusieurs seigneurs. Avec les trésors du feu duc, il gagna de nouveaux partisans, et se rendit maître de Châteauceaux, de Brest, de Rennes, de Vannes, d'Auray, d'Hennebont, etc... Mais sa nièce, Jeanne de Penthièvre, femme de Charles de Blois, lui disputa la couronne comme héritière de Guy de Bretagne frère aîné du prétendant. Le roi de France Philippe VI de Valois prit fait et cause pour Charles de Blois, et naturellement le roi d'Angleterre Edouard III se prononça en faveur de Jean de Montfort. Le débat s'élargissait, et la malheureuse Bretagne devint le théâtre d'une guerre sanglante qui dura vingt-trois ans.

Jean de Montfort ayant été pris à Nantes en 1341 et conduit prisonnier dans la tour du Louvre à Paris, son parti paraissait perdu dès la première année, quand sa femme Jeanne de Flandre le releva et le soutint héroïquement.

La ville de Vannes, on l'a vu, s'était prononcée pour Jean de Montfort, qui lui semblait avoir le meilleur droit. Charles de Blois vint donc l'assiéger dès le commencement de 1342 ; il donna un assaut à la ville, et livra un rude combat auprès d'une des portes, où les deux partis perdirent beaucoup de monde. Les assiégés demandèrent une trêve pour le lendemain, et le conseil des bourgeois résolut de se rendre. Geoffroi de Malestroif, qui commandait la garnison, n'ayant pu



les détourner de ce dessein, sortit par une porte pendant qu'on traitait à une autre, et se retira à Hennebont. Charles de Blois entra dans la ville, pourvut à la sûreté de la place, et au bout de cinq jours partit pour Carhaix.

Quelque temps après, Robert d'Artois, que la comtesse de Montfort avait envoyé chercher des renforts en Angleterre, débarqua ses troupes près de Vannes et résolut de reprendre cette place. Hervé de Léon et Olivier de Clisson y commandaient alors pour Charles de Blois. L'armée anglaise comprenait 4.000 hommes d'armes et 6.000 archers; elle livra aux barrières plusieurs combats, que les assiégés soutinrent avec gloire. La nuit sépara les combattants. Les assiégeants, après avoir pris quelque nourriture, allumèrent des feux devant les deux principales portes de la ville et les attaquèrent furieusement, pour y attirer toute la garnison. Pendant ce temps Gautier de Mauny et le comte de Quenfort s'approchèrent d'un quartier abandonné, escaladèrent la muraille avec leurs troupes, et prirent à dos les assiégés. La lutte devint alors impossible; une partie de la garnison réussit à s'échapper, le reste tomba entre les maisons du vainqueur, et Vannes entra sous l'obéissance du comte de Montfort.

Cependant Hervé de Léon et Olivier de Clisson, irrités d'avoir été surpris et chassés de Vannes, résolurent de réparer leur honneur en rentrant dans la place. Ils prirent si bien leurs mesures qu'ils réunirent douze mille hommes, et se présentèrent inopinément devant la ville. Robert d'Artois n'eut pas le temps de solliciter du secours; il se défendit néanmoins avec une bravoure qu'on ne peut exprimer; mais il ne put empêcher que les barrières et les portes ne fussent forcées. La ville fut reprise et Robert d'Artois y reçut une blessure, dont il mourut en s'en retournant en Angleterre.

Le roi Édouard III, sensiblement affligé de la mort de son lieutenant, jura qu'il la vengerait. Il débarqua une armée à Brest, et pendant que le comte de Northampton s'emparait de Pontivy, pillait et brûlait Rohan, il se rendit maître du Faouët, de la Roche-Périou, de Ploërmel et de Malestroit. Sur le bruit de sa marche, Hervé de Léon et Olivier de Clisson, qui commandaient à Vannes, firent entrer dans cette ville tout ce qui était nécessaire pour soutenir un long siège.



Eglise de Merlevenez.

C'était le quatrième que cette ville subissait dans l'année. Edouard, en arrivant, livra un terrible assaut, qui fut vaillamment soutenu pendant six heures. Le roi d'Angleterre, après avoir menacé Rennes et bloqué Nantes, revint continuer le siège de Vannes, et chaque jour il se livrait quelque combat. Le roi de France arriva en même temps en Bretagne et s'avança jusqu'à Ploërmel. Une lutte décisive allait peut-être avoir lieu, quand deux légats du pape Clément VI intervinrent entre les belligérants, et obtinrent une trêve de trois ans, qui fut signée à Malestroit, le 19 janvier 1343.

### 3. — DÉVASTATIONS

Pour comprendre combien toutes ces guerres étaient funestes à l'Église elle-même, il suffit de rappeler que l'église de Saint-Patern fut transformée en citadelle par un chevalier anglais, nommé de St-Alban, et par un breton du pays, nommé Pierre de Kaër; ils la gardèrent ainsi longtemps, et empêchèrent les fidèles de pénétrer dans la partie fortifiée.

Qu'on lise aussi le passage suivant d'un chroniqueur : « Jean de Tréal, abbé de Redon, et ses religieux furent les premiers qui se ressentirent de ces temps malheureux; car s'étant déclarés pour Charles, le droit duquel sembloit le plus apparent, les soldats s'approchèrent de Redon, s'en rendirent les maîtres, entrèrent de force en l'église, pillèrent tout ce qui peurent y rencontrer, emportèrent l'argenterie de la sacristie, et commirent mille autres sacrilèges, profanant de rechef ce lieu sacré, prétendant le fortifier comme une place desja acquise au comte leur maître. De plus ils s'emparèrent des terres et possessions de l'abbaye, chassèrent les fermiers des métairies, ravirent tout ce qu'ils y rencontrèrent, abbatirent les boys de haulte futaie, et commirent toutes les insolences qu'on se peut imaginer. Ils retournèrent par après en l'abbaye, enlevèrent les meubles du monastère, chassèrent les religieux, desquels ils en maltraitèrent quelques-uns, se saisirent de la personne de l'abbé, qu'ils constituèrent prisonnier avec quelques siens religieux, comme rebelles à l'État, après avoir commis mille excès sur leurs

personnes, et ne les voulurent rendre sans une grosse rançon, qu'ils imposèrent sur le dit abbé, lequel estant fort connu à cause de sa famille, fut élargi sous la caution de plusieurs seigneurs qui le plégèrent o ses religieux. »

Quand plus tard il revint à son monastère, il le « trouva presque réduit au mesme estat que du temps de l'abbé Daniel. » Afin de prévenir le retour de semblables dévastations « l'abbé Jean o l'assentement des habitans de la dite ville de Redon, ordonna qu'elle fust close et douvée, et pour ce faire fut ordonné un subside, savoir est d'ouyt deniers par livre de chacune denrée qui seroit vendue en la dite ville et port d'icelle. » Dès lors Redon eut une garnison et un capitaine qui lui servirent de protection, sous l'autorité de Charles de Blois (*Pr. I. 1384*).

Cependant Philippe de Valois, ayant fait arrêter et exécuter, à Paris, Olivier de Clisson, Geoffroi et Jean de Malestroit, Jean de Montauban, Denis de Callac et plusieurs autres bretons, qui s'étaient ralliés à Jean de Montfort, provoquèrent pour ce fait la rupture de la trêve. Le prétendant réussit à s'évader du Louvre en 1345, passa en Angleterre, où il fit hommage au roi Edouard, et revint assiéger Quimper, qui s'était soumis à son rival. Il mourut à Hennebont, le 20 septembre de la même année et fut inhumé chez les Dominicains de Quimperlé, laissant au roi d'Angleterre la tutelle de son fils Jean de Bretagne.

### 4. — RIEUX

En dépit de la guerre, Jean I seigneur de Rieux s'occupait de l'achèvement d'un couvent de Trinitaires. Ces religieux habitaient depuis plus d'un siècle le château de Rieux, et y célébraient les saints offices; mais cette cohabitation avait ses inconvénients, et c'est pour y obvier que Jean I fit construire un couvent auprès de son manoir. Quand tout fut prêt, il y introduisit solennellement les religieux, et leur octroya, le 16 janvier 1346, l'acte suivant de donation :

« Jehan, seigneur de Rieux, chevalier en Bretagne, au diocèse de Vannes, salut en nostre seigneur; faisons scavoir que nous, en l'honneur de Dieu et la benoïste Vierge Marie,

sa très chère mère, pour le salut et le remède des âmes de nous et de notre très chère compaignie, que Dieu absolve, avons fondé en nostre ville de Rieux une maison de religieux de l'ordre de la Sainte Trinité, au lieu où nous avons fait commencer l'emprise de l'église, maison et habitation pour les dits religieux frères. Lequel lieu, maison et appartenances, si comme il se poursuit en fait et en fond, nous avons donné et donnons à Dieu et à la benoïste Vierge Marie et au dit ordre de la Trinité, pour lieu et habitation perpétuelle pour les dits frères, qui perpétuellement seront et demeureront audit lieu, pour faire service à Dieu et à sa Mère par le nombre des frères, en la manière, point et devis qui ensuivent.

« Et premier doivent demeurer et demeureront en la dite maison perpétuellement à toujours-mès sept frères religieux du dit ordre, en outre les deux frères de la maison de Cadoudal (en Plumelec) qui ne seront mis en compte; des quels sept frères sera l'un ministre des autres frères, selon l'établissement de la règle du dit ordre. Et est a savoir que des dits sept frères en avons fondez cinq, et nostre chère compaignie (Isabeau de Clisson) deux, pour y faire prières et oraisons et célébrer la messe, et pour dire sur nostre tombe après nostre mort une oraison et recommandation de nos âmes.

« Et pour la sustentation et pourvéance des dits sept frères, nous avons donné cinquante-cinq livres de rente et nostre compaignie vingt-cinq; ainsi sont quatre-vingt livres de rente, qui ont esté reçues par frère Guillaume André, gouverneur de la dite maison de Rieux, et à ce procureur d'honorable religieux et honneste frère Thomas Marie, ministre de tout l'ordre; pour les quelles quatre-vingt livres de rente avons fait assiette sur plusieurs pièces de prez et terres labourables, et leur avons donné cinquante charretiez de bois à prendre dans nos forêts, tant que quatre bœufs, trois chevaux ou jumens pourront amener, en quel temps il plaira aux dits ministre et frères, et un cent de petites anguilles sur nos pescheries de Saint-Perreux, et la quinte arche de nostre pont de Rieux, avec tous droits et émolumens.

« Et ne voulons qu'il soit eslu de ministre qui ne soit absolument profès de la dite maison, et ne soit vêtu de

religieux que de nostre consentement et volonté. Fait à Rieux le 10<sup>e</sup> jour de janvier 1345 (N. S. 1346); fait apposer le scel de nostre cour, et celui du duc de Bretagne, dont on se sert aux environs de Redon. » (*Pr. I. 1456*).

Cet établissement fut approuvé par le pape Innocent VI. Sa dotation fut considérablement augmentée par le fils du fondateur, Jean II, seigneur de Rieux et de Rochefort, et le nombre des religieux porté à treize. Cette maison a subsisté jusqu'en 1700, et est aujourd'hui en ruines.

##### 5. — GAUTIER DE ST-PERN, ÉVÊQUE

Géoffroi de Saint-Merwen, évêque de Vannes, mourut en 1347, et sa mort passa presque inaperçue au milieu des discordes civiles. Le chapitre lui donna pour successeur Gautier de Saint-Pern, chanoine de Rennes, qui fut pourvu le 27 septembre 1347, d'après les registres du Vatican. Le nom de ce prélat a été parfois écrit Saint-Père, mais c'est à tort, car tous les documents contemporains portent *Galterius a Sancto Paterno*, et par abréviation *Saint-Pern*. C'est le nom d'une illustre famille du diocèse de Saint-Malo, qui a pour armes : d'azur à dix billettes percées d'argent, 4, 3, 2, 1. Son sceau le représente, avec ses armes, à genoux devant la Sainte Vierge.



Gautier de Saint-Pern.

En arrivant à Vannes, le nouvel évêque y trouva le malheureux Charles de Blois, qui venait d'être fait prisonnier au combat de la Roche-Derrien (18 juin 1347). Une trêve ayant été conclue à Calais, sur la fin de cette année, entre les rois de France et d'Angleterre la comtesse de Montfort en profita pour envoyer en sûreté son prisonnier à Londres. Cette trêve, qui fut renouvelée et prolongée plusieurs fois, ne défendait pas les luttes particulières en Bretagne. C'est ainsi que Thomas d'Aggewort, lieutenant du roi d'Angleterre en notre pays, alla se faire tuer, en 1350, auprès d'Auray, par un certain Coquart. C'est de même qu'une rencontre eut lieu, le 27 mars 1351, à Mi-voie, entre trente bretons et trente anglais, choisis dans les garnisons de Josselin et de Ploërmel.

Ce combat célèbre, mais stérile, est longuement raconté dans les fastes militaires de la province, et il reste naturellement en dehors de son histoire religieuse. Il en est de même du combat de Mauron, ou Bentelé, lieutenant du roi Edouard, défit en 1352, les partisans de Charles de Blois.

L'évêque de Vannes paraît avoir été favorable à la cause de Jeanne de Penthièvre, puisqu'elle l'envoya, en 1352, avec plusieurs seigneurs de Bretagne, traiter à Londres de la délivrance de Charles de Blois (*Pr. I, 1486*). Le pape intervint dans cette négociation, et le roi d'Angleterre, par égard pour le Souverain pontife, rendit la liberté à son prisonnier, moyennant une rançon considérable. Charles revint en Bretagne en 1353, mais n'ayant pu réussir à solder sa rançon, il retourna noblement à Londres reprendre ses chaînes.

On comprend sans peine combien les maisons religieuses avaient à souffrir au milieu de ces guerres continuelles. On a vu comment l'abbaye de Redon avait été traitée. Le monastère de Rhuys perdit, à deux reprises différentes, les copies authentiques de ses titres, et eut beaucoup de peine à percevoir ses rentes sur la presqu'île et sur Auray. Le couvent de Prières fut plus heureux, et ses revenus furent régulièrement payés soit par Montfort, soit par ses adversaires. L'abbé Guillaume Elén était du reste un homme de valeur, et il reçut au chapitre général de Cîteaux, en 1353, la commission de visiter et de réformer les monastères de son ordre en Bretagne.

A l'expiration de la trêve en 1355, la guerre recommença entre la France et l'Angleterre. L'année suivante, Charles de Blois recouvra définitivement la liberté, et le roi de France Jean-le-Bon, pris à la bataille de Poitiers, fut conduit à Londres, et enfermé dans la tour qu'il venait de quitter.

Gautier de Saint-Pern, évêque de Vannes, figura, en 1357, dans un acte concernant le prieuré de Montrenil, dépendant de l'abbaye de Saint-Méen. La même année, il vit transférer Jean Le Bard de l'abbaye de Rhuys à celle de St-Melaine de Rennes, et sa succession passer à Laurent Blondel, prieur de la maison. Il vit aussi, en 1358, faire à l'abbaye de Prières une donation, qui renferme quelques indications topographiques intéressantes.

Un certain Jean Coupegeorge, prêtre, originaire de Nantes et demeurant à Vannes, donna à la dite abbaye une maison, un jardin et leurs accessoires, situés à Vannes, entre le mur de la ville au nord, la rue de l'Ané à l'ouest, la maison du curé de Saint-Pierre et la rue Saint-Jean au sud, tels que les avait possédés feu Geoffroi du Pont, prieur de l'Hôtel-Dieu de Vannes. L'acte fut passé en présence de Guillaume Pentin, chanoine, Geoffroi Tallevas, sous-chantre, Olivier Bruyant, curé de Saint-Pierre, Guillaume de Bois-Moraud et plusieurs autres. Le monastère s'obligea, entre autres choses, à dire trois messes par semaine à perpétuité pour le donateur.

La maison, qui donne sur la rue actuelle du Nord, et qui est reconnaissable à son perron, est restée pendant des siècles la propriété de l'abbaye de Prières, et a été vendue nationalement le 1<sup>er</sup> septembre 1792, pour le prix de sept mille livres.

Quant à l'évêque de Vannes, on a vu ce qu'il avait fait pour Charles de Blois. Ses services l'auraient-ils rendu suspect au roi d'Angleterre et l'auraient-ils obligé de s'éloigner de son siège? On l'ignore. Toujours est-il qu'on le trouve à Rennes, vers 1358, conférant la tonsure ecclésiastique à l'un de ses diocésains, et quand il mourut en 1359, c'est le nécrologe de l'église de Rennes qui nous apprend cet événement. Et encore ne sait-on pas au juste le jour de sa mort, car il est mentionné, dans le dit nécrologe, au 21 mai et au 8 octobre.



Geoffroy de Rohan.

#### 6. — GÉOFFROI DE ROHAN, ÉVÊQUE

Après lui, Jean de Loëminé, archidiaque de Vannes, fut élu par le chapitre, et mis en possession des revenus de l'évêché par le roi d'Angleterre (*Pr. I, 1546*). Mais le pape Innocent VI refusa de le préconiser, et lui substitua, le 22 avril 1360, Geoffroi de Rohan, chanoine de St-Malo, et frère d'Alain VII, vicomte de Rohan. Comme la famille de Rohan avait embrassé la cause de Charles de Blois, le choix de Geoffroi pour le

siège de Vannes et le rejet de Jean de Loëminé pourraient bien être le résultat des influences politiques de la cour de France auprès du pape résidant à Avignon. Aussi le nouveau prélat, après avoir payé les droits de la Chambre Apostolique, le 3 novembre 1361, fut-il assez mal accueilli par le prétendant Jean de Montfort. La paix néanmoins se fit entre eux, et le 11 janvier 1363 (N. S.), l'évêque donna quittance au duc et à ses officiers pour tous les dommages et usurpations qu'ils avaient faits sur les biens et les sujets de son église, et les releva des censures qu'ils auraient pu encourir.

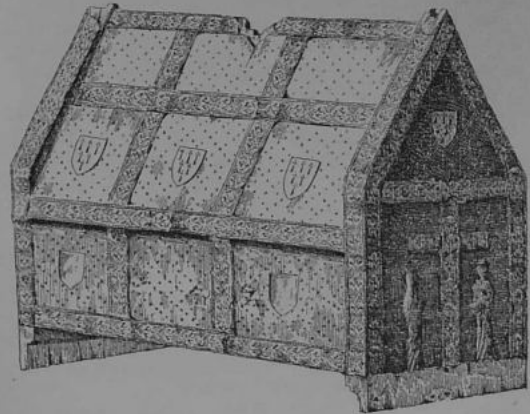
Du reste on arrivait au terme de la fameuse guerre de succession, qui durait depuis tant d'années. Les deux armées ennemies se rencontrèrent près d'Auray, le dimanche 29 septembre 1364, fête de l'archange S. Michel. Tous, chefs et soldats, combattirent toute la journée avec la plus grande vaillance; Clisson y perdit son œil, du Guesclin y fut fait prisonnier, et Charles de Blois, obligé de se rendre après une résistance désespérée, fut tué par un soldat anglais, qui lui plongea son épée dans la gorge.

Resté maître du champ de bataille et du duché, Jean de Montfort ou Jean IV le Conquérant se rendit d'Auray à Vannes, où il reçut l'hommage du sire de Malestroit. Arrivé à Redon, le 8 octobre, il traita avec l'abbé et les habitants de cette ville, qui le reconurent pour leur duc et souverain seigneur. De son côté, le duc confirma les privilèges, droits et franchises de l'abbé et des bourgeois, leur donna pour capitaine Jean de Limur, et se chargea de payer la rançon que l'abbé devait à Hue de Caverlé. Enfin la paix fut signée à Guérande, le 12 avril 1365, entre Jean IV et la veuve de Charles de Blois, et le duc fit hommage de ses états au roi Charles V, le 13 décembre suivant.

#### 7. — SEPT SAINTS

La guerre de succession n'avait pas interrompu les pèlerinages en Bretagne. Le principal voyage de ce genre, usité depuis des siècles, consistait à visiter les tombeaux ou les reliques de S. Patern à Vannes, de S. Corentin à Quimper, de S. Paul à Léon, de S. Tugdual à Tréguier, de S. Brieuc, de

S. Malo, et de S. Samson à Dol. C'est ce qu'on appelait le pèlerinage des *Sept Saints*, ou en français *Le tour de Bretagne* et en breton *Trô Breiz*. Ce pèlerinage était si fameux et si usité, qu'il y avait un chemin fait exprès pour les pèlerins, qu'on appelait pour cela le *chemin des sept saints*; on en voyait encore des vestiges auprès de Dinan en 1707. Ce pieux voyage pouvait se renouveler quatre fois par an, savoir à Pâques, à la Pentecôte, à la St-Michel et à Noël, quinze jours



Reliquaire de St-Gildas.

avant ces fêtes et quinze jours après : c'est ce qu'on appelait les quatre *temporaux*.

A Vannes, la station du pèlerinage avait lieu dans l'église de S. Patern, où avait reposé jadis le corps de ce saint. Le chapitre, qui était recteur primitif de cette paroisse, et qui la desservait par deux vicaires, y faisait alors exposer les reliques du saint évêque, et percevait à son profit les oblations des pèlerins. Ces reliques étaient au XIV<sup>e</sup> siècle : une partie de la tête de S. Patern, dans un chef en argent; et un os long et parfois deux os, dans un bras en argent; on



y ajoutait ordinairement un grand fragment de la tête de S. Guénael, dans un cercle en argent, et quelquefois deux cornes pleines de reliques.

Ces reliques étaient exposées sur l'autel du Crucifix, contigu à la balustrade du chœur; mais pendant la guerre, alors que l'église de S. Patern avait été fermée et transformée en forteresse, l'exposition s'en faisait tantôt dans le cimetière, sur la tombe des sieurs de Boismoraud, ou sur celle des sieurs de Camsquel, tantôt dans le cloître voisin de l'église, parfois même à S. Symphorien et à S. Guen; car à cette époque néfaste, les pèlerins arrivaient souvent pendant la nuit, pour éviter la rencontre des Anglais. Après la guerre, l'exposition reprit sa place habituelle.

Chaque pèlerin, qui en avait le moyen, offrait un denier: c'était la taxe habituelle. Or le produit des oblations, d'après divers témoins, était d'environ trente livres, quelquefois de soixante, rarement de cent: c'était donc un total de 8000 quelquefois de 16000 et même de 24000 pèlerins. Qu'on ajoute à ces chiffres celui des pauvres, qui ne faisaient aucune offrande et qui n'étaient pas sans doute alors moins nombreux qu'aujourd'hui, et on arrivera au total de 30 à 40000 personnes! Qu'on se représente ces pèlerins, faisant à pied le tour de la Bretagne, en dépit de la guerre et de la rigueur des saisons, et qu'on leur compare nos pèlerinages modernes! On aura ainsi la mesure de la foi pratiquée à deux époques différentes. (*Enquête de 1400*).

#### 8. — VARIA

L'évêque Geoffroi de Rohan ratifia le 23 février 1360 (N. S.) la fondation d'une chapellenie faite par feu Silvestre Le Parisy, archidiacre de Vannes, qui avait été enterré dans l'église cathédrale, en face de l'autel, appelé alors le Crucifix, et aujourd'hui S. Pierre.

Le 6 avril suivant, sur la demande de Jean II, seigneur de Rieux, il donna aux Trinitaires de ce lieu la chapellenie des saints Donatien et Rogatien, moyennant une rente annuelle de 20 sous, payable au palais épiscopal en deux termes à la Pentecôte et à la St-Luc.

Le 4 juillet de la même année, le duc Jean IV, pour aider Guillaume de Latimer à fonder une chapellenie à Notre Dame de Prières, où son frère Robert de Latimer avait été inhumé, permit à l'abbaye d'acquiescer des rentes dans ses fiefs et arrière-fiefs jusqu'à la somme de cent livres. Peu de temps après, il prit l'abbaye elle-même sous sa sauvegarde spéciale, à l'exemple de ses prédécesseurs.

Le même duc se montra également favorable aux moines de St-Gildas de Rhuys. Par une chartre du 8 mars 1367, il confirma au monastère la possession de son domaine à Prorizat ou St-Armel et du passage maritime pour venir à Vannes; il reconnut que ces biens avaient été cédés en échange du petit monastère de Coet-Lahen, ou prieuré de S. Pabu, qui avait été enclavé dans le parc de Suscinio.

Par un mandement du 20 mai de la même année, le duc exempta les dépendances de la même abbaye du guet, des fouages, des impôts et autres subsides, auxquels il avait droit; et peu après, sur le recours des religieux, il ordonna à son trésorier de leur payer leurs rentes sur Auray et sur Rhuys. Il y ajouta bientôt l'exemption des gabelles pour les blés, les vins et autres provisions.

De son côté, l'évêque de Vannes parut en 1370 dans un arrangement fait avec son neveu Jean I, vicomte de Rohan, relativement à quelques biens de famille, et notamment à la jouissance du manoir de Tréfaven et de ses dépendances en Ploëmeur. On voit figurer dans le même acte son frère Josse-lin de Rohan, qui était alors chanoine de St-Malo, et qui en devint évêque en 1375. (*Pr. I. 1640*).

Héritier de l'affection de ses ancêtres pour l'abbaye de Prières, le duc Jean IV confirma, en 1371, la dotation de 600 livres qui lui avait été faite, par ses prédécesseurs, savoir 175 livres sur les recettes de Muzillac, 175 livres sur celles de Vannes, 100 sur celles d'Auray, 50 sur celles de Ploërmel, 85 sur sa bourse et 15 sur des terres déjà données. Il confirma de plus l'exemption de fouage en faveur de leurs métayers et la franchise pour leurs maisons et leurs granges. Enfin il reconnut la juridiction haute, moyenne et basse de l'abbaye sur les hommes de sa dépendance, et défendit à ses sénéchaux de Broérec et de Guérande de les citer devant eux.

## 9. — FONDATION DUCALE

Jean IV n'oublia pas son père, mort en défendant son héritage. En 1371 il voulut fonder à la cathédrale de Vannes deux anniversaires, le premier pour son père et le second pour lui, et il donna à cet effet au chapitre la place St-Pierre, qui se trouve devant le portail de l'église. L'évêque et le chapitre acceptèrent cette fondation le 29 avril 1371, mais la charte ducale ne fut signée que le 6 octobre suivant. En voici le texte :

« Jehan duc de Bretagne, comte de Montfort, savoir faisons à touz que nous désiranz croistre le divin service en l'église cathédrale de Vannes, et d'ailleurs de nostre grace especial et de nostre franche libéralité, et pour la dévotion que nous avons et devons avoir à la dicte église, et pour le salut des ames de nous et de noz prédécesseurs et successeurs, avons donné et par ces lettres donnons à Dieu et au chappistre de la dite église pour elle, et par ces présentes lettres cessons, quittons, livrons, délessons et transportons en pur et perpétuel don et aumone et par titre de donnoison perpétuelle non revocable, et leur amortissons entièrement toute la place sisse entre le grant clocher de la dite église d'une part, et la maison ou demeure Guillaume Theis d'autre part, et comme elle se comporte, entre la rue qui va de la Pierre-aux-Chièvres (en breton Main-guévr, par altération Main-lièvre, place Henri IV) au grand huis d'icelle église d'une part, et le courtil au Druic jadis chanoine de la dite église de Vannes d'autre part, en nostre ville de Vannes, ensemble o toutes les appartenances d'icelle place, à en faire leur volonté, et à tenir et possider par eulx et aultres pour eulx.

« Ainsins que pour ce le chapitre et les chanoines de la dite église sont tenuz et feront célébrer solempnellement d'ores en avant à jamais perpétuellement, chaineun an, sans deffailir, en la dicte église, l'anniversaire de nostre seigneur et père, monseigneur Jehan, jadis duc de Bretagne, comte de Montfort, le dixième jour du mois de septembre, qu'il tré, passa de vie à mort, et l'onzième jour du dit mois, par chacun

an, tant comme nous vivrons, une messe solemnelle à l'onour du Saint Esprit, et après nostre décès nostre anniversaire solempnel perpétuel, l'unzième jour dessus dit, par chaineun an à jamais, et faire par les prestres, qui les messes des dizanniversaires ainsy célébreront, la prière publiquement après l'offertorium, pour le salut des ames de nostre dit seigneur et père, et de nous et de noz ancestres ducs en Bretagne, et de tous féaulx crestiens trespassez, en chacune des dites messes, et en exposant la cause de la dite donnoison et en perpétuelle mémoire d'icelle, et pour estre participanz en leurs oraisons, prières et biensfaiz spirituels ; et que ainsy le facent registrer en leur Martiloge, pour en avoir mémoire touz temps à venir.

« Et mandons et commandons à noz sénéchal, alloué et procureur et à touz noz autres officiers de Broérec, présenz et à venir et à chacun d'eulx, comme à chacun appartendra, que les diz chappistre et église de Vannes, et ceulx qui auront cause d'eulx, laissent et facent joir paisiblement de la dite place et ses appartenances par nous données, admorties, comme dessus est devisé, et sans aucun débat, empeschement, ou destourbier à cause de nous ne des noz. Et en tesmoing de ce, avons fait mettre nostre seel à ces lettres.

« Donné à Vannes, le sixième jour du mois d'octobre, l'an mil trois cens soixante et onze. — Par le Duc en son conseil, présenz le Déan de Nantes, Mons. Jehan de St-Gilles, Mons. Guillaume Levesque, Jehan Le Barbu, Maître Allain Raoullin, et Pierre Hatte. Signé : Gioffroy. » (*Arch. dép. G.*)

En vertu de cette cession, le chapitre permit de construire des deux côtés du portail de l'église des maisons, dont la rente foncière servit à payer la fondation. Cette fondation a été acquittée jusqu'à la Révolution, et les maisons n'ont été démolies qu'en 1863.

On a dit que Geoffroi de Rohan, évêque de Vannes, fut transféré à St-Brieuc en 1372. Mais c'est une erreur. Hugues de Montrelais, qui occupait ce siège, le tenait encore en 1375, quand il fut créé cardinal et évêque de Sabine. Qu'il ait été néanmoins question de l'évêque de Vannes pour St-Brieuc, la chose est rigoureusement possible; mais les troubles qui survinrent alors en Bretagne ne permirent pas d'y donner suite.

Le duc Jean IV était très attaché aux Anglais, qui l'avaient aidé à conquérir son héritage, et il en gardait un certain nombre autour de sa personne et dans le pays. Sollicité par le roi Edouard, il conclut avec lui, en 1372, un traité d'alliance offensive et défensive. Le roi de France l'ayant su, en fut extrêmement irrité, et donna ordre à son connétable Bertrand du Guesclin d'envahir la Bretagne. Les seigneurs bretons ne voulant pas faire la guerre au roi de France, le duc se retira en Angleterre. Dans le courant de 1373, l'armée française occupa Rennes, Fougères, Vannes, s'empara de Sucinio, d'Hennebont, de Quimperlé, et mit le siège devant Brest. Auray, assiégé en 1378 par Olivier de Clisson, fut réduit à capituler; Brest seul tenait encore pour le duc. Le roi de France Charles V profita de cette situation pour confisquer la Bretagne et l'unir à la couronne.

C'était une faute. Tous les Bretons, amis ou ennemis du duc, se soulevèrent (1379); Jean IV, rappelé par ses sujets, fut partout reçu en triomphe, et les Français durent évacuer la Bretagne, qu'ils avaient occupée durant six ans.

Dans cet intervalle était mort l'évêque de Vannes. Son décès avait eu lieu en 1377, mais on en ignore le jour.

#### 10. — JEAN DE MONTRELAIS, ÉVÊQUE

Il eut pour successeur Jean de Montrelais, doyen du chapitre de Tours, et frère du cardinal Hugues de Montrelais, l'ancien évêque de St-Brieuc. Avant son institution, ou au moins avant sa prise de possession, on trouve dans les Archives du chapitre, sous la date du 21 mai 1378, une collation de bénéfice qui fait connaître un droit ou plutôt un usage local. Les recteurs d'Erdeven et de Lantillac, désirant permuter, s'entendirent avec les deux chanoines à qui appartenait la présentation de ces paroisses; les deux chanoines présentèrent les deux candidats au chapitre, qui les accepta et qui les présenta à son tour à l'archidiacre, à défaut de l'évêque, *le siège épiscopal étant vacant*, afin d'en obtenir l'institution canonique. En donnant son consentement à la permutation, le chapitre eut soin de rappeler aux titulaires que la paroisse

d'Erdeven lui devait une pension annuelle de 18 livres et celle de Lantillac une de vingt sous seulement. (*Arch. dép. G.*)

En cette même année 1378 éclata le schisme d'Avignon, qui devait durer 40 ans, troubler la juridiction ecclésiastique et amener de profondes modifications dans la discipline. A la mort de Grégoire XI, les seize cardinaux présents à Rome se réunirent en conclave au Vatican, et élurent pour pape, le 9 avril, Barthélémy Prignano, archevêque de Bari, qui prit le nom d'Urbain VI. Les seize cardinaux de Rome notifièrent l'élection à leurs six collègues restés à Avignon, ainsi qu'à tous les princes chrétiens de l'Europe.

Tous, princes et cardinaux reconnurent l'élection comme valide et Urbain VI comme vrai pape.

Quatre mois plus tard, les cardinaux, mécontents du pape, se retirèrent à Anagni, publièrent que l'élection d'Urbain n'avait pas été libre, se réunirent en conclave à Fondi le 20 septembre 1378, et proclamèrent pape Robert de Genève, sous le nom de Clément VII. Le schisme était consommé, et le nouveau pontife alla se fixer à Avignon.

La plus grande partie de la chrétienté continua de reconnaître Urbain VI pour pape légitime : l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, la Suède, le Danemarck, l'Angleterre, une partie de l'Espagne, l'Italie septentrionale et l'empereur de Constantinople restèrent fidèles à son obédience. Au contraire la France qui tenait à avoir le pape à Avignon, reconnut Clément VII, et elle entraîna dans son schisme les rois d'Ecosse, de Castille, d'Aragon, de Sicile et de Chypre.

Jean de Montrelais, préconisé évêque de Vannes, obtint le 16 mars 1379 (N.-S.), du receveur du duc, la jouissance du temporel de son évêché. Le 14 août de la même année, il ratifia la fondation de la chapellenie de Saint-Jean, faite dans la chapelle de ce saint, près de l'église cathédrale, par Jean Le Taillandier, chanoine de Vannes, de Tréguier et de Guérande, et recteur de Sérént.

Un mois après, on trouve le duc Jean IV à Vannes, faisant dresser dans le manoir de la Motte, un acte daté du pontifical



Jean de Montrelais.

de Clément VII : preuve que la Bretagne avait, comme la France, reconnu le pape d'Avignon. Une autre preuve est fournie par une lettre de ce pontife au duc, du 28 novembre 1379, pour accréditer près de lui Jean Moysan chanoine de Vannes (*Pr. II. 231. Arch. Nant. E. 43. 17.*)

Le 29 août 1380, Henri Le Barbu, abbé de Prières, fut créé Nonce du Saint-Siège, par le même pape, pour tout le duché de Bretagne, afin d'y prêcher la vérité et de détourner les populations de l'obédience de Barthélémy Prignano archevêque de Bari : c'est ainsi qu'on appelait Urbain VI.

En cette même année 1380, le duc fit un échange avec l'abbaye de Rhuys. Comme il pensait déjà à construire le château de l'Hermine entre le ruisseau de la Garenne et la place du Poids-Public, et que les religieux y possédaient un moulin dont l'emplacement lui était nécessaire pour s'étendre convenablement, il le leur demanda, et leur céda en retour son moulin de Pencastel en Arzon, avec son droit d'obliger les Arzonnais d'y faire moudre leurs grains.

Peu après l'évêque de Vannes intervint dans le traité de paix, conclu entre le duc de Bretagne et le nouveau roi de France Charles VI. Le duc qui s'était rendu coupable de félonie, en s'unissant aux Anglais et en faisant la guerre à son souverain, s'obligea à demander pardon au roi et à faire avec lui une alliance offensive et défensive. Jean IV jura d'observer les conditions du traité, dans une grande assemblée réunie à Guérande, le 4 avril 1381, et fit jurer la même chose aux évêques de Rennes et de Vannes, aux abbés et aux seigneurs présents. Tous les évêques et seigneurs de Bretagne y adhérèrent ensuite, et le duc renouvela son hommage au roi, le 27 septembre suivant.

L'année 1382, eut lieu la fondation de la chapellenie de St-Michel, dans la chapelle du Martray en Sérent, dotée par Guillaume de Sérent, écuyer, et autorisée le 3 août par Jean de Quilozoch, Pierre de Cancot et Jean Taillandier, vicaires généraux. Cette chapelle, située au haut du bourg de Sérent, n'a été démolie qu'en 1810.

L'évêque Jean de Montrelais ne parut pas dans cette fondation : il allait quitter le siège de Vannes, par suite d'une permutation avec Simon évêque de Nantes.

#### 11. — SIMON DE LANGRES, ÉVÊQUE

Simon, dit de Langres, parcequ'il était originaire de ce diocèse, avait été nommé général des Dominicains en 1352, et évêque de Nantes en 1366. C'était un prédicateur éloquent, un négociateur habile et un administrateur éclairé, comme le prouvent ses statuts diocésains, les actes de ses négociations et ses nombreux sermons. Il était déjà vieux et infirme quand il consentit, en 1382, à permuter pour Vannes. Préconisé par Clément VII, il ne paraît pas avoir occupé personnellement son nouveau siège, car aucun des témoins entendus dans une enquête en 1400 ne le mentionne, et le pape lui-même, dans une lettre du 23 janvier 1383, donne pouvoir à son nonce Thomas, archevêque de Naples, de recevoir la démission de Simon évêque de Vannes, et de lui substituer Henri Le Barbu, abbé de Prières, dont le dévouement lui était connu.

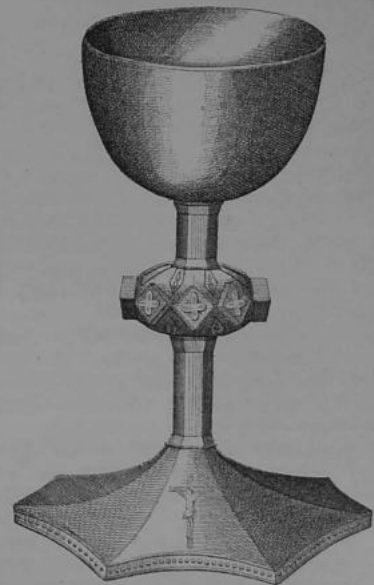
En attendant l'exécution de cet arrangement, le duc Jean IV fixa, le 16 février 1383 (N. S.), la dotation des chapelains de Saint-Michel-du-Camp. Ce prince avait, depuis plusieurs années, fait bâtir une chapelle sur le champ de bataille, où il avait triomphé de Charles de Blois. Il y avait mis huit chapelains, pour faire le service divin et y prier Dieu pour ceux qui avaient perdu la vie dans cette journée. Il avait promis 600 livres de rente à ces chapelains pour leur subsistance, et c'est en 1383 qu'il désigna les terres sur les quelles seraient provisoirement assises ces rentes. Voici la lettre qu'il donna à cette occasion.

« Jehan, duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemont, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme nous avons fait édifier et construire une église collégiale, nommée l'église de Saint Michel près Auray à l'honneur et à la louange de Dieu et de Monsieur Saint Michel, et y avons ordonné huit prêtres, pour continuellement faire le service divin au dict lieu, et prier Dieu pour nous et nos prédécesseurs et successeurs, et pour les âmes de ceux qui le jour de la bataille décédèrent au champ auquel la dite église est située; et pour la dotation et fondation du

dict lieu avons donné et octroyé six centz livres de rente annuelle et perpétuelle, tant pour la despense des dictz gens que pour la soustenance et réparation du dict lieu; scavoir faisons que, en attendant l'assiepte des dictes six cents livres de rente estre faicte par nous ou nos successeurs, ds lieux et en la manière que verrons estre affaire, Nous, de nostre certaine science et propre mouvement et par l'avisement de nostre conseil, avons donné et octroyé, et par cestes présentes donnons et octroyons à la dicte église et aux chapellains et autres gents qui sont et seront demeurans en icelle, pour l'office divin faire, selon l'ordonnance sur ce faicte, deux centz livres monnoye de rente annuelle et perpétuelle sur les revenus, profillz et esmoluments quelconques à nous appartenans ou qui appartiendront en la chastelenie et forest de Lanvaux; deux centz livres sur les revenus profillz et esmoluments quelconques à nous appartenans et qui appartiendront en la chastelenie d'Auray; et deux centz livres sur tous les revenus, profillz et esmoluments quelconques à nous appartenans et qui appartiendront en la ville et chastelenie de Vennes; à estre prins et levez par chacun an par les mains des receveurs des dils lieux, en deux termes, scavoir est à Noël et à la saint Jehan-Baptiste, par moitié, jusque à tant que assiepte en soit faicte, comme dict est... Laquelle assiepte voulons tourner à descharge de notre chastelenie de Vennes de la somme assignée sur icelle, et ensuivant à décharger la dicte chastelenie d'Auray d'autant des sommes comme monte la dicte assiepte.

» Et pour que ce soit ferme chose et estable à tous jourmais, nous avons fait mettre nostre grand sél à cestes présentes, o le signet secret de noz chevances et le passément de nostre main. Donné en nostre diete ville de Vennes, le seizième jour de février, l'an de grâce mil troys cents quatre vingt-et-deux (N. S. 1383). Passé par nostre main, le Duc, à maire fermé. Par monseigneur le duc en son grand conseil, présentz Henri abbé de Prières, Messire Guy de Rochefort sire d'Acerac, Messire Silvestre de la Feillée, Messire Geoffroy de Kerimel mareschal de Bretagne, Messire Geoffroy Ruffier, Messire Brient de Lannyon, Messire Guillaume Levesque président en parlement et sénéchal de Broérech

et de Ploërmel, Guillaume de Kermoisan sénéchal de Léon et de Cornouaille, Pierre Hattes sénéchal de Rennes et de Nantes, Michel Buon sénéchal de Tréguier, Macé Ragueneil, Guillaume Eder, Jehan de Valence et plusieurs autres. Jacob. » (Pr. II. 445).



Calice de Larré, sauf la coupe (XIII<sup>e</sup> siècle.)

Peu après, le duc, pour décharger son domaine, céda à la collégiale de St-Michel-du-Camp la propriété même de Lanvaux, excepté le parc et la pêche de l'étang qu'il se réserva, et y ajouta quelques autres fonds, dont il fit faire l'estimation par des experts (Pr. II, 400, 660). L'église collégiale de



St-Michel fut destinée à la tenue des assemblées de l'ordre de l'*Hermine*, et on y envoyait les colliers des chevaliers décédés, pour être employés à acheter des ornements et des vases sacrés. Ce n'est qu'un siècle plus tard que les chapelains furent remplacés par des Chartreux.

## 12. — HENRI LE BARBU, ÉVÊQUE

Henri le Barbu, abbé de Prières, fut, en conséquence de l'abdication de Simon de Langres, institué évêque de Vannes, le 3 août 1383, par Thomas, archevêque de Naples et légat du pape d'Avignon en Bretagne. Il appartenait à la famille de Quiliou, en Cornouaille, et portait pour armes : *d'or au sautoir fleuroné d'azur*. Il fut, dès l'année 1384, nommé chancelier de Bretagne par le duc Jean IV, qui l'avait en singulière estime, et il se trouva dès lors mêlé à tous les événements contemporains.

Henri eut pour successeur à Prières Jean Raoul, dont le gouvernement se prolongea jusqu'à la fin du siècle.

A Redon, l'abbé Matthieu Le Bar étant mort, le duc proposa Guillaume de Trébiguet, abbé de Quimperlé, aux suffrages des religieux. Ceux-ci répondirent, le 9 mai 1384, qu'ils acceptaient le sujet proposé, et le 20 du même mois Clément VII donna l'institution canonique.

A Hennebont, l'abbesse de Notre Dame de la Joie était alors Jeanne de Chasteaugal, qui fut remplacée plus tard par Adélice Le Barbu, de la même famille que l'évêque de Vannes.

En 1384 le duc fit deux pertes, qui le touchèrent bien différemment. Sa cousine germaine, Jeanne de Bretagne, comtesse de Penthièvre, veuve de Charles de Blois, mourut le 10 septembre, et fut inhumée chez les Cordeliers de Guingamp. Seize jours après, la duchesse Jeanne de Hollande, sa femme, mourut à Nantes, après avoir fait son testament et avoir choisi sa sépulture dans le monastère de Prières. (*Pr. II, 478*).

A l'exemple de sa compagne, Jean IV fit aussi son testament ; en voici les principaux passages : « En nom du Père et du Fils et du St-Esprit, Nous Jehan, duc de Bretagne,

comte de Montfort et de Richemont... recommandons nostre ame à Dieu... et nostre corps à la sépulture de sainte Eglise, laquelle sépulture nous avons autrefoi esleue et encore eslisons au moustier de N. D. de Prières, au cas que l'abbé et le couvent du dit lieu soient à un, et facent le divin office comme ils le doivent faire, et aussi au cas que ce sembleroit bon à nos exécuteurs ; mais au cas qu'ils verront que nous serions miex aillours, nous voulons estre mis en sépulture en nostre chapelle de St-Michel d'Auray, ou en l'église cathédrale de Nantes au milieu du cueur, selon le bon advisement de nos dits exécuteurs...

» Item voulons et ordonnons que les ossements de nostre très chère et très amée compaigne la duchesse soient ostez de la dite abbaye de Prières, ou cas que nous n'y soions enterrez et que ils soient portez et mis avec nous là ou nous serons enterrez.

» Item voulons que CC. livres de rente soient baillées à l'église où nostre corps sera ensevely, pour prier Dieu pour le salut de nostre ame...



Henri le Barbu.

» Item voulons que toutes les terres, maisons et autres pièces qui ont été prises, tant de la terre de l'Eglise que d'autres personnes, pour l'œuvre et réparation de nostre chastel de l'Hermine, soient prisées justement et païées à ceux à qui il appartient...

» Donné et fait en nostre Tour neuve de Nantes, souz nostre sèel et signé avec le passement de nostre main, le 21<sup>e</sup> jour d'octobre l'an M. CCC. LXXXV. » (*Pr. II, 496*).

Jean IV ne mourut que quatorze ans plus tard, et fut inhumé dans l'église cathédrale de Nantes. En attendant, comme il n'avait pas d'enfants, il se remaria, le 11 septembre 1386, avec Jeanne de Navarre, fille de Charles le Mauvais et de Jeanne de France, et plusieurs enfants vinrent le rassurer sur l'avenir de sa dynastie.

## 13. — CENS

On sait qu'un certain nombre de paroisses payaient, tous les ans, au chapitre de la cathédrale une pension, exigible en quatre termes, et que toutes les paroisses payaient, au synode de la Pentecôte, des droits censaux ou questaux, comme un hommage des églises secondaires à l'église mère. Or plusieurs recteurs oublièrent de payer ces pensions et ces droits. C'est pourquoi le chapitre profita du synode de la St-Luc, en 1387, pour réclamer juridiquement, c'est-à-dire par l'intermédiaire de l'official, et sous peine d'excommunication, ce qui lui était dû. L'official énumère toutes les paroisses tenues à fournir une pension, et toutes celles qui étaient soumises au cens. C'est un curieux tableau du diocèse, et une liste complète des paroisses qui existaient alors. Nous la donnons avec son orthographe.

Les paroisses qui devaient payer une pension étaient : Languidic 40 livres, Plouhinec 20 livres, Riantec 10, Trévalsur ou Merlevenez 15, St-Patern 40, St-Maiol ou St-Nolff 14, Plaudren 40, Erdeven 18, Guégon 25; il faut ajouter Noyal-Muzillac 50, Brech 20, Lantillac 1, St-Salomon 1.10 et St-Avé 15.

Les paroisses soumises aux droits censaux et questaux étaient : I *Territoire de Vannes* : St-Pierre de Vannes 12 sous, St-Patern 40, St-Salomon 6, N.-D. du Mené 3, Arradon 15, Plœren 10, Baden 15, Plœgomelen 12, St-Gulstan 9, Plœneret 16, Plœmergat 20, Landaul 10, Landévant 12, Languidic 30, St-Gilles 10, Plœvigner 40, Grandchamp 45, Plœscob 8, Moncon 5, Sentevé 10, Plaudren 30, Elven 30, St-Maiol 10, Sulnyac 21, Trevlejan 10, Theis 30, Surzur 25, Arzon 6, Arz 8, Séné 12.

II. *Doyenné de Poubelz*. Auray 24 sous, Crach 16, Kaër 16, Carnac 25, Plœarnel 10, Quiberon?, Erdeven 20, Bels 12, Plœmel 16, Brech 25, Mendon 20, Locoal 12, Laustenc 10, Kaervinyac 20, Trévalsur 11, Plœzinec 25, Riantec 11.

III. *Doyenné de Kemenet-Héboé*. Guidel 35 sous, Jestel 3, Bévoy 7, Quetguen 10, Plœmur 35, Groy 8, Caudan 25, St-

Caradec 5, Eisinsac 16, Cazlan 2, Lanvaudan 7, Quistinic 7, Beubri 10, Yguiniel 12, Trégoumel 7, Berrené 6, Mezlan 6, Guélegomarch 2, Arznou 10, Redené 10, Lébén 10, Cléguer 12, Plouzay 25.

IV. *Doyenné de Guéméné-Guégant*. Locmalo 18 sous, Perzquen 8, Lignoll 10, Ploiredut 20, Croesti 10, Prisiac 10, Plouray 7, Meillonec 7, Lescoel 6, Langoelan 4, Merzer 4, Siliphac 7, Penret 2, Ploilau 10, Cléguerec 18, Maligneac 20, Stival 5, Ségliac 12, Guern 23, Castel-Noyec 6, Beuzi 12, Melrand 16.

V. *Doyenné de Porhoët*. St-Servan 12 sous, Coetbugat 6, Guégon 25, Ste-Croix 3, Lantillac 2, Radenac 8, Plorec 16, Réguéni 13, Querzin 13, Rohan 6, St-Gobriec 2, St-Gonéri 2, Croshavec 2, Noyalguen et ses trèves 50, Pontivi 16, Neizin 10, Remungöll 15, Plœmeliau 25, Guinin 10, Baud 20, Camorz 8, La Chapelle 4, Plœmelin 12, Moustoër-Radennac 10, Locmené 10, Moréac 22, Bignan 18, St-Jean 20, St-Arnouff 10, Moustoër-Guêhenou 12, Moustoër-Biliou 2, Creuguel 6, Plœmelec 22, St-Aubin 2, Sérent et ses trèves 50, St-Marcel 5.

VI. *Doyenné de Carentoir*. Micériaic 7, Ruffiac 25, Tréal 10, Karantoër 45, Le Temple 5, Cornon 3, Siz 10, St-Just 10, Rennac 10.

VII. *Doyenné de Rioux*. Malestroît 7, Bohal 4 et 1/2, Mouillac 10, Ploigodec 10, St-Conguar 8, St-Martin 10, Forgeray 5, Glannac 5, St-Gravé 5, Peillac 10, St-Vincent 10, St-Jacul 10, Aler 24, Reux 20, Béganne 18.

VIII. *Doyenné de Péaule*. Larré 12, Questelberz 35, Plœherlin 10, Malenczac 10, Limerzel 13, Caden 20, Plœaule 22, Marsen 20, Arzal 10, Beler 3, Musuillac 25, Noyal-Musuillac 25, Ambon 31, Lauza 5, Berric 10.

IX. *Territoire de Redon*. Redon 45, Bains 15, Braïn 7, Langon 10.

Pour se rendre compte d'une manière approximative, de la valeur de ces contributions, il faut se souvenir que la perrée de grains valait alors 5 sous et qu'elle vaut aujourd'hui 25 francs; par conséquent un sou correspondait à cinq francs de notre monnaie actuelle.

## CHAPITRE XV

## S. VINCENT FERRIER

(1387-1419)

1. ÉVÈNEMENTS. — 2. BENOIT XIII. — 3. PROGÈS. —  
 4. S. VINCENT. — 5. JEAN V. — 6. H. LE STOQUER,  
 ÈVÈQUE. — 7. APPEL. — 8. A. DE LA MOTTE, ÈVÈQUE. —  
 9. CONCILE DE CONSTANCE. — 10. S. VINCENT FERRIER. —  
 11. A VANNES. — 12. SON DÉPART. — 13. SON RETOUR. —  
 14. SA MALADIE. — 15. SA MORT.

## 1. — ÉVÈNEMENTS

**H**ENRI LE BARBU, évêque de Vannes et chancelier de Bretagne, assista en 1387 aux Etats, tenus dans sa ville épiscopale, et fut témoin de l'arrestation déloyale du connétable de Clisson. Tout le monde sait comment Jean IV, qui depuis longtemps avait à se plaindre de Clisson, lui dressa un piège dans le château de l'Hermine et l'enferma dans une tour, qui s'appelle encore la tour du Connétable. Sauvé par le dévouement de Bavalan d'une mort certaine, remis en liberté au prix d'un traité désavantageux, Clisson porta ses plaintes au roi de France. Des négociations s'en

suivirent, et l'évêque de Vannes, en qualité de chancelier de Bretagne, accompagna le duc à Tours en 1392, et y fut témoin de l'accord fait par ce prince avec le roi et le connétable.

La même année, une tentative d'assassinat faite sur Olivier de Clisson par Pierre de Craon et suivie de la retraite du meurtrier auprès du duc de Bretagne, obligea l'évêque de Vannes d'aller en ambassade à la cour de France. Il ne put arrêter le roi. Charles VI marchait déjà contre la Bretagne et arrivait à Sablé, quand un événement étrange détermina en lui une attaque de folie, et fut la source de malheurs incalculables pour le royaume.

Le chancelier de Bretagne, on le pense bien, était fort mal vu du connétable. Celui-ci sur des soupçons mal fondés, ou sur de faux rapports, accusa l'évêque de Vannes, dans une nombreuse assemblée de seigneurs, d'en vouloir à sa vie, et d'avoir apposté sur le chemin de Notre-Dame de la Fontaine des gens armés pour l'assassiner; puis se laissant aller à son ressentiment, il protesta qu'il ferait mourir cet évêque, quelque part qu'il le rencontrerait, et il supplia les seigneurs présents de l'aider à poursuivre sa vengeance. Le duc informé de ces faits, envoya chercher le prélat, et lui demanda s'il avait eu réellement dessein d'attenter à la vie du connétable. Le chancelier répondit qu'il n'y avait jamais pensé, et il offrit de répondre à ses accusateurs devant tels juges qu'on voudrait lui nommer, soit en Bretagne soit en France. L'affaire en resta là.

Vers le même temps les Carmes s'établirent à Hennebont : c'était la première maison de leur ordre dans le diocèse de Vannes, car le couvent de Ploërmel était du diocèse de St-Malo. L'établissement d'Hennebont a subsisté jusqu'à la Révolution française; il a été alors vendu nationalement, et aujourd'hui il est converti en maison d'éducation.

## 2. — BENOIT XIII

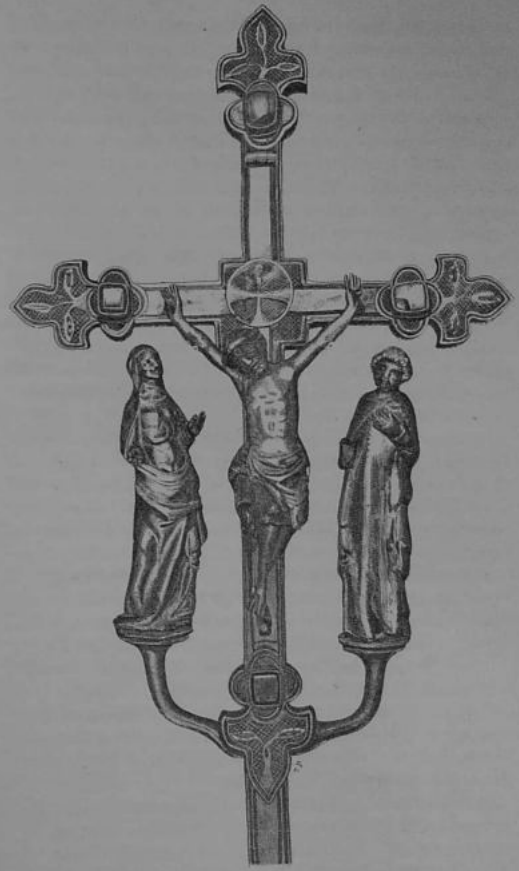
Sur ces entrefaites, Clément VII mourut à Avignon le 16 septembre 1394. L'occasion était belle pour mettre fin au schisme, soit en reconnaissant le pape légitime Boniface IX,

soit au moins en différant l'élection d'un nouveau pontife. Mais les cardinaux, ne voulant pas se condamner eux-mêmes, élurent, dès le 28 septembre, Pierre de Lune, qui prit le nom de Benoît XIII; sans le savoir, ils venaient de choisir l'homme le plus opposé à l'union. Il fut reconnu, comme son prédécesseur, par la France et les petits états qui subissaient son influence.

L'évêque de Vannes assista avec l'abbé de Prières aux états de Bretagne qui se tinrent à Rennes en 1395. L'année suivante, il confirma le fils aîné du duc de Bretagne et changea son nom de Pierre en celui de Jean; il assista ensuite, à Paris, aux fiançailles du jeune prince avec Jeanne de France, fille du roi Charles VI. Il vit aussi Raoul de Pontbriant succéder à Guillaume de Trébiguet dans le gouvernement de l'abbaye de Redon et faire serment de fidélité au duc le 15 juillet 1396.

### 3. — PROCÈS

On a vu ci-dessus que certaines paroisses avaient été astreintes par les évêques à fournir au chapitre de la cathédrale une taxe annuelle sous le titre de pension. Or, il arrivait parfois qu'un recteur nouveau, en arrivant dans sa paroisse, ignorait ces charges et négligeait de les payer. Le chapitre alors était obligé de les lui rappeler, et, s'il faisait le récalcitrant, de le citer devant l'official ou juge ecclésiastique; la cause allait même quelquefois jusqu'au Saint Siège. Ainsi Olivier de Marlay, ayant obtenu la paroisse de Brech, négligea de payer 1<sup>o</sup> une pension annuelle de 20 livres due au chapitre, 2<sup>o</sup> un cens annuel de 25 sous dû au même, et 3<sup>o</sup> une somme de 40 livres à la fabrique de la cathédrale pour l'annate, c'est-à-dire pour la moitié du revenu de son bénéfice durant la première année de sa jouissance. L'affaire fut portée de Vannes à Avignon dans les dernières années de Clément VII; elle fut jugée, par plusieurs auditeurs du palais apostolique, en faveur du chapitre. Sous Benoît XIII, elle fut reprise sur appel interjeté par le recteur, et jugée dans le même sens



Croix de la Retraite (XIII<sup>e</sup> siècle.)

qu'aparavant. Enfin le 8 juin 1397, une sentence définitive condamna le recteur à payer au chapitre 238 livres et 15 sous, pour la pension et les droits arriérés, 40 livres pour l'annate, et 165 florins pour les frais du procès (*Arch. dép. G.*).

Un autre procès bien plus important fut alors suscité au chapitre par les paroissiens de St-Patern. On sait que cette église était l'une des stations du pèlerinage des *Sept Saints* ou du *Tour de Bretagne*, et que le chapitre y faisait exposer les reliques du saint évêque de Vannes. Or les paroissiens et notamment les membres de la fabrique jetaient un regard d'envie sur les oblations des pèlerins, dont la majeure partie revenait à la cathédrale. A la fête de la Pentecôte 1395, les deux vicaires de St-Patern s'étaient permis d'exposer d'autres reliques à côté de celles du chapitre, et de détourner ainsi une partie des oblations. Cette usurpation avait été portée au tribunal de l'official et réglée enfin par une sentence arbitrale de Bernard Omnès, trésorier de la cathédrale, du 19 septembre 1397.

L'année suivante, nouvelles tentatives. Au temporal de Pâques, « les paroissiens de St-Pater se efforcèrent, par plusieurs voyes et malices pourpensées, de perturber et empêcher le dit chapitre sur les dites oblations, et de fait le firent, en disant aux pèlerins qui aloient comme ils avoient acoustumé honorer les dites reliques, et donner leurs offrandes acoustumées sur l'autier du Crucifi, qu'ils n'eussent point offert devant les reliques du chapitre estanz sur le dit autier, ainz au tronq, auprès de la porte, là où ils devoient offrir au profit des diz paroissiens de Saint Pater pour la dite fabrique. »

Le chapitre cita, par devant l'official, Colin Rouxeau procureur de la fabrique, et Allain Perrodo paroissien de St-Patern, qui ne pouvant alléguer aucune raison en leur faveur, furent sommés de cesser leurs vexations. Le duc Jean IV lui-même, à la prière des chanoines, reconnut leur droit et leur donna une sauvegarde spéciale.

Au temporal de la Pentecôte de la même année 1398, les paroissiens de St-Patern recommencèrent leur manège, et « apposèrent sur le dit tronq, qui est comme à l'entrée de l'église, un ymage (de la Vierge), disanz aux pèlerins qui voulaient passer tout leur droit cours, pour faire leur dévo-

cion et offrir aux dites reliques, qu'ils offreissent illèques à leur ymage et n'alassent point offrir aux reliques du dit chapitre... Le jour de la feste du S. Sacrement, la communauté des paroissiens de St-Pater estant en la dite église en grant multitudine à oir la messe parochiale, quelle célébroit D. Pierre Hervou vicaire du dit lieu, D. Olivier Robin, presbtre chanoine de Vannes, entra en la dite église, pour notifier aux diz Rouxeau procureur et Perrodo et aux paroissiens la sauvegarde du duc et la dite inhibition de l'official, adfin qu'ils n'eussent meffait aux diz reliques qui estoient sur l'autier du Crucifi, ne à Nicholas Nizou clerc, qui là estoit garde d'iceux reliques et député quant à lever les offrandes offerles devant elles, de part le dit chappitre. Iceux procureur de la fabrique, Perrodo et plusieurs des paroissiens, comme tout le commun de la dite paroisse, appréhèdèrent de fait le dit D. Olivier presbtre, malicieusement le ferrèrent et li donnèrent des poussées et collées en la présence du serjant du duc et en eust été plus grandement maumenté, si ne feust maistre Hervé Lourgueilloux l'autre vicaire du dit lieu de St-Patern, qui le recouvra de leurs mains. La dicte messe finie, quant la communauté fut alée hors d'icelle église, le dit Rouxeau procureur et Guillaume le Rouxeau paroissien du dit lieu, inflammez du mal esprit, cloirent et o la clef fermèrent l'église sur le dit Nicholas clerc, garde des reliques, et ycelles reliques prindrent furlivement, et aveques eulx portèrent et délindrent longuement, senz et contre la volonté du dit chapitre en encourant sacrilège. Et fut le dit clerc, détenu par eux maugré sien enfermé en la dite église comme en charte l'espace de cinq hores ou environ. »

Ces violences inqualifiables ne pouvaient que gêner la cause des paroissiens de St-Patern. La force ne donne pas le droit. Aussi le chapitre fit-il remarquer que « selon les Statuts synodalx de l'éveschié de Vannes, le lieu ouquel un clerc est détenu indeuement et contre sa volenté et sans cause en charte, est de foit en entredit de sainte Eglise, et pour ce la dite église de St-Pater a encouru la dite censure d'entredit. »

Au temporal de la St-Michel, qui commençait le 14 septembre 1398, les paroissiens comblèrent la mesure, en



fermant les portes de l'église devant Yves Le Bastard, chanoine et procureur du chapitre, qui apportait les reliques suivant la coutume et qui était accompagné d'un sergent du duc et d'un tabellion. Les jours suivants, avertis par des gens apostés de l'approche du chanoine et de ses compagnons, ils fermaient solidement leurs portes et ne les ouvraient qu'après leur départ.

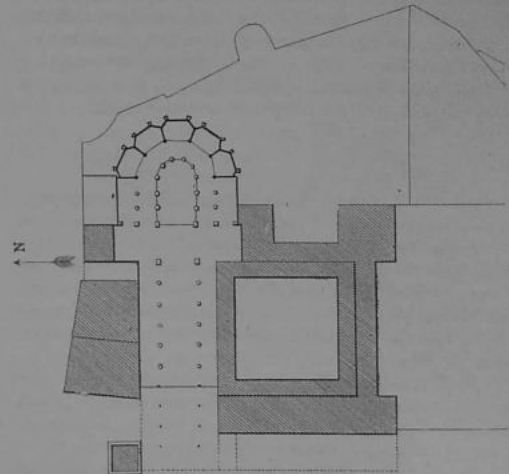
L'official, saisi de la réclamation du chapitre contre ce nouvel attentat, ordonna aux rebelles, le 30 septembre, de tenir les portes de l'église ouvertes sous peine de censure. N'ayant pas été obéi, il lança, le 3 octobre, une sentence d'interdiction contre l'église de St-Patern, et excommunia Colin Rouxeau, Alain Perrodo et leurs complices. Plutôt que d'ouvrir les portes de leur église au chapitre, les paroissiens se retirèrent dans la chapelle de Saint-Yves, pour y célébrer l'office divin.

#### 4. — S. VINCENT

Pendant que ces scènes regrettables se passaient à Vannes, un humble moine recevait à Avignon une mission spéciale de Jésus-Christ. Vincent Ferrier, né à Valence, en Espagne, le 23 janvier 1350, avait pris à dix-huit ans l'habit de S. Dominique. Ordonné prêtre à 31 ans et reçu docteur à 38, il avait exercé le ministère de la parole et celui de la confession avec un zèle et un succès remarquables. Appelé à la cour pontificale par Benoît XIII, qui le choisit pour son confesseur en 1396, il voulut persuader à son redoutable pénitent d'abdiquer généreusement la papauté pour le bien général de l'Eglise. Mais voyant l'inutilité de ses efforts, il tomba dangereusement malade ; on le croyait perdu quand, le 3 octobre 1397, Jésus-Christ lui apparut, accompagné de S. Dominique, de S. François et d'une multitude d'anges, et lui dit : « Prends courage, mon fils Vincent, et cesse de » l'affliger ; le schisme finira bientôt. Lève-toi, quitte cette » cour où tu vis inutile, et va prêcher mon Evangile dans les » provinces de France, d'Espagne et d'ailleurs. Tu parleras » surtout de mon jugement qu'on oublie ; tu diras aux » pécheurs que ce jour, qui doit décider du sort de l'univers,

» ne saurait tarder désormais. Cependant tu mourras avant » l'arrivée de ce jour terrible, et c'est aux extrémités de la » terre que tu finiras ta course. »

Ces dernières paroles sont une allusion à la ville de Vannes, où S. Vincent devait mourir 21 ans plus tard. Le malade, guéri instantanément, se rendit auprès du pape, pour lui demander la permission de quitter son couvent, et d'aller librement prêcher l'Evangile de contrée en contrée. Benoît,



Plan de l'église de Redon.

qui l'aimait et l'estimait, ne voulut point d'abord s'en séparer ; il lui offrit même le chapeau de cardinal, comme il lui avait offert précédemment l'évêché de Valence, sa ville natale. Vincent, détaché des honneurs et désireux de suivre la voix de Dieu, pria le Seigneur de toucher le cœur du pontife, et il entendit son crucifix lui dire : « Va, je l'attendrai encore. » Le saint patienta quelques mois, et en 1398, Benoît touché de

son humilité et persuadé enfin que Dieu l'appelait à la vie apostolique, lui permit de prêcher partout où sa charité le pousserait et lui donna les pouvoirs et le titre de légat spécial du St-Siège, titre et pouvoirs que confirmèrent plus tard le concile de Constance et le pape Martin V.

Avec S. Vincent disparut, au moins pour quelque temps, la fortune de Benoît XIII. Le roi Charles VI, qui désirait sincèrement l'union de l'Église sous un seul pasteur, n'ayant pu obtenir de lui la cession qu'il sollicitait, expédia des lettres patentes, le 28 juillet 1398, pour soustraire la France à son obédience : il n'eut pas le courage d'aller jusqu'au bout, en reconnaissant le pape de Rome. Avignon fut occupé par des troupes françaises, et Benoît réfugié dans le château y vécut comme prisonnier pendant près de cinq ans.

#### 5. — JEAN V

Dans cet intervalle, le duc de Bretagne Jean IV, surnommé le Conquérant, mourut à Nantes le 1<sup>er</sup> novembre 1399 et fut enterré le lendemain dans l'église cathédrale du lieu. Il avait désigné parmi ses exécuteurs testamentaires les évêques de Nantes et de Vannes. Son fils aîné Jean V, âgé de dix ans, lui succéda sous la tutelle de sa mère Jeanne de Navarre, puis sous celle de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, oncle du roi de France.

L'an 1400, Boniface IX ouvrit le Jubilé séculaire à Rome. Parmi les nombreux pèlerins, qui prirent la route de la ville éternelle, il faut citer, du diocèse de Vannes, Jean Raoul, abbé de Prières. Ce religieux mourut pendant le voyage, et son corps, ramené en Bretagne fut enseveli dans l'église de son monastère. Il eut pour successeur un autre Jean Raoul, que nous retrouverons plus loin.

Cependant l'affaire de St-Patern demandait une solution. Pour y parvenir, l'évêque Henri Le Barbu ordonna de faire une enquête sur les droits des deux parties. En conséquence on recueillit en 1400 les dépositions d'Olivier Patern, prêtre, âgé de 50 ans ; de Jean d'Espagne, prêtre âgé de 70 ans ; de Jean Daniélou, âgé de 70 ans ; et d'Olichon Bardoul, clerc, âgé de 60 ans. Après une interruption d'un an, on recueillit en

1401, les témoignages d'Olivier Lorigou, recteur de St-Salomon, d'Alain Prigent, prêtre de Vannes, de Guillaume Jacob, prêtre de Vannes, de Jean Monnaie, chapelain à la cathédrale, de François de Laspare, prêtre de Vannes, de Jean Labbé chapelain à la cathédrale, d'Olivier Bocher, archiprêtre à St Pierre, de Thomas Chevalier, ex-sacristain et recteur de Baden, de Jean Yslandre archiprêtre à St-Pierre, de Thomelin Maydo, citoyen de Vannes, d'Eudes Botlan, tabellion ou notaire, d'Eudes Sivry, greffier de l'officialité, d'Eonnet Richard, sellier, et d'Olivier Vitré, recteur de St-Avé. Enfin en 1402, on entendit Geoffroi Craban, prêtre, Guillaume Moner prêtre, Jean Derian, chanoine et recteur de Séné, Baudet Benoît, recteur de Plescop, Olichon Tudgual, prêtre, Jean Loppin, avocat à la cour de l'officialité, et Guillot Le Prévôt, prieur de l'abbaye de Rhuys. Tous furent unanimes pour constater le droit du chapitre d'exposer des reliques, dans l'église de St-Patern, depuis un temps immémorial, à l'occasion du pèlerinage des Sept Saints et d'y percevoir les offrandes des fidèles.

Pendant ce temps Benoît XIII se défendait toujours dans son château d'Avignon contre les troupes françaises. Le 12 mars 1403, il en sortit déguisé et se retira à Marseille, au couvent de St-Victor, sous la protection de Louis d'Anjou, roi titulaire de Naples et comte de Provence. Le roi de France Charles VI qui ne pouvait pas avoir d'évêques sans le pape, et qui ne voulait pas recourir au pontife romain, fit sa paix avec Benoît XIII et reconnut de nouveau son autorité.

#### 6. — HUGUES LE STOQUER

Immédiatement les sièges épiscopaux vacants furent pourvus de titulaires. L'évêque de Vannes, Henri Le Barbu, ayant été transféré à Nantes par bulles du 2 mai 1404, Hugues Le Stoquer lui fut donné pour successeur. Hugues était natif du Minihy près de Tréguier, et avait pris l'habit de dominicain à Morlaix. Docteur en théologie de l'université de Paris et confesseur des ducs Jean IV et Jean V, il avait été présenté par ce dernier au chapitre de Tréguier qui l'avait élu évêque en 1403. Préconisé par Benoît XIII le 20 août de la même

année, il n'eut pas le temps de recevoir la consécration épiscopale, et il fut transféré à Vannes par bulles du 25 août 1404.

Le nouveau prélat fit son entrée solennelle à Vannes le 1<sup>er</sup> janvier 1405 (N. S.) Voici le cérémonial qui fut observé dans cette circonstance, comme il l'avait été à l'égard de ses prédécesseurs. L'évêque fut *porté* dans un fauteuil muni de brancards, de l'église de St-Patern jusqu'à la porte de la ville appelée Avam. Cette porte était suivant toutes les apparences la porte nommée plus tard St-Patern et aujourd'hui Porte-Prison. Là le vénérable Guillaume de Lagaingollic, licencié en droit canon et archidiacre de Vannes, qui l'attendait à la tête des chanoines et des chapelains de la cathédrale, lui adressa en son nom et au nom du chapitre les questions suivantes, auxquelles l'évêque répondit :

« — Votre entrée est-elle canonique et pacifique ?

— Oui, canonique et pacifique.

— Voulez-vous et promettez-vous de rétablir et de ramener à l'état régulier, suivant votre pouvoir, les biens et les droits de l'église de Vannes, si quelques-uns ont été indûment aliénés ?

— Je le veux et je le promets.

— Voulez-vous et promettez-vous de défendre et de protéger, suivant votre pouvoir, les droits et l'état légitime de la dite église de Vannes ?

— Je le veux et je le promets.

— Promettez-vous et jurez-vous sur les saints Évangiles de garder, d'observer et d'accomplir tout cela, suivant votre pouvoir ?

— Je le promets et je le jure sur les saints Évangiles. »

Alors la procession se mit en marche, et l'évêque suivit, porté sur son fauteuil à brancards. A la grande porte de l'église, le cortège s'arrêta, et l'archidiacre posa les mêmes questions, auxquelles l'évêque fit les mêmes réponses. A l'entrée du chœur nouvelle station, mêmes questions et mêmes réponses. Alors l'évêque *descendit* de son siège, pour aller s'agenouiller au pied du maître-autel et prendre ensuite possession de sa chaire épiscopale.

Ce cérémonial, usité depuis longtemps à Vannes, était

également suivi à Quimper, à Léon, à Nantes, etc. etc. Après l'installation, l'archidiacre Guillaume de Lagaingollic et Hervé Lorgueilloux chanoine et procureur du chapitre, en demandèrent une relation authentique aux notaires Alain Textoris, Jean Fuzuche et Jean Lathomé. L'acte fut dressé le même jour, en présence de nobles hommes, Jean seigneur de Malestroët et de L'argoët, Jean seigneur de Kaer, Pères de la Forêt, Henri Le Parisy, Jean Yslandre prêtre, et plusieurs autres. Ce titre, bien que détérioré, existe encore aux archives du chapitre.

Hugues Le Stoquer reçut de Benoît XIII une bulle datée du 21 mars 1405, l'invitant à recevoir de ses mains la consécration épiscopale, le dimanche 14 juin, dans la ville de Gênes, où il se proposait de se rendre, ou au moins dans le voisinage. On ne sait pas si l'évêque se rendit à cette invitation.

Le 15 octobre de la même année 1405, l'abbé de Prières, Jean Raoul II, obtint de Benoît XIII, qui était alors à Savone, une bulle qui lui donnait à lui et à ses successeurs l'usage des ornements pontificaux, et la faculté de bénir solennellement le peuple, après les offices, dans les églises dépendantes du monastère.

#### 7. — APPEL

L'affaire de St-Patern n'était pas encore jugée. Hugues Le Stoquer, en arrivant à Vannes, en confia l'instruction, du consentement des deux parties, à Jean abbé de St-Mathieu de Fine-terre. En qualité d'étranger au diocèse de Vannes, le nouveau commissaire ne pouvait être suspect de partialité pour un parti ou pour l'autre. Le représentant ou le procureur du chapitre était Jean Avaleuc, chanoine et celui des paroissiens de St-Patern Perrot de Pluharlin. Peu après Jean Rioc, vicaire général de l'évêque, défendit au susdit abbé et aux chanoines de poursuivre le procès commencé, sous peine d'excommunication, et d'une grosse amende à partager entre lui et les paroissiens de St-Patern. Cette subite et singulière intervention fit comprendre aux chanoines qu'ils n'avaient plus de justice à attendre dans la diocèse, et le 21 octobre 1407, ils firent rédiger un acte d'appel au Siège.

Quelle fut la suite de cette procédure? On l'ignore. Le résultat le plus clair, c'est que le pèlerinage des *Sept Saints* de Bretagne qui avait résisté à la longue guerre de succession, commença dès lors à décliner, pour faire place à d'autres pérégrinations.

Les appels au Saint Siège étaient alors bien plus fréquents qu'aujourd'hui, et ils avaient lieu souvent pour des affaires de mince importance. Ainsi, en 1408, le chapitre de Vannes ayant voulu réparer ou reconstruire son moulin à vent de Rohan, qui tombait en ruines, l'évêque y mit opposition. Les chanoines ne purent faire autrement que de s'adresser au pape, et celui-ci délégua l'official d'Angers pour juger l'affaire. Mais bientôt l'évêque reconnut qu'il avait été mal informé, et le 29 septembre, il s'empressa de lever son opposition et celle de sa cour séculière.

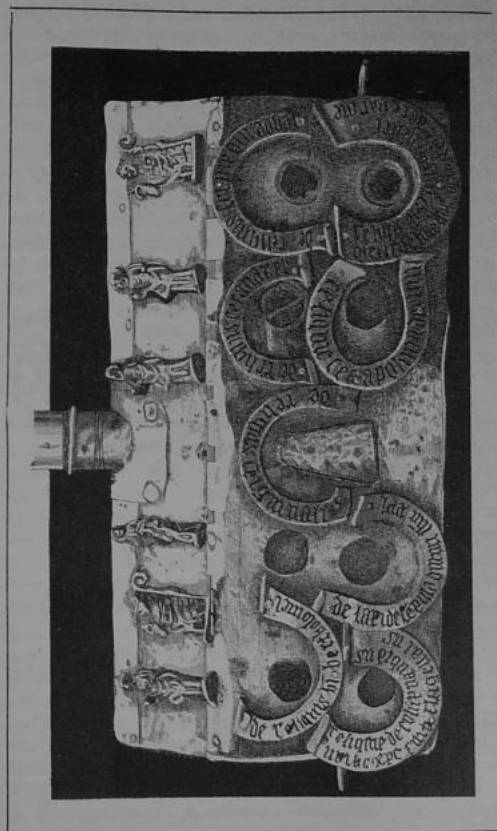
Hugues Le Stoquer était chancelier du duc de Bretagne, et comme tel mêlé à bien des affaires. Benoît XIII avait pour lui une considération toute spéciale, et il l'avait invité à un concile qu'il avait indiqué, à Perpignan, pour le 1<sup>er</sup> novembre 1408. Mais il mourut le 10 octobre de cette année, et ne put par conséquent prendre aucune part à l'assemblée.

Du reste ce concile de Perpignan n'était qu'une machine de guerre, pour retenir sous le joug les évêques de France et d'Espagne, comme celui d'Udine, convoqué par Grégoire XII, avait pour but de retenir les prélats d'Italie et d'Allemagne, et de les empêcher d'assister au concile indiqué à Pise, pour le 25 mars 1409, par les cardinaux des deux obédiences.

Les nations chrétiennes étaient fatiguées du schisme, et mécontentes des tergiversations des deux papes rivaux; voilà pourquoi elles adoptèrent presque toutes le pape Alexandre V, qui fut élu à Pise, le 26 juin 1409, par les cardinaux des deux obédiences.

#### 8. — AMAURY DE LA MOTTE

Le nouveau pontife donna l'institution canonique à Amaury de la Motte, doyen de St-Malo, élu à l'évêché de Vannes, et le recommanda au duc Jean V par une bulle du 18 décem-



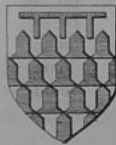
Reliquaire de Guer.

bre 1409. Cette pièce existe encore aux archives de Nantes, (E. 51. 19). Amaury reçut la consécration épiscopale des mains d'Hamelin du Breuil archevêque de Tours. Le nom de La Motte est porté par une quinzaine de familles en Bretagne ; le nouvel évêque de Vannes, ayant pour armes : de vair au lambel de gueules, appartenait aux La Motte, qui ont été pendant quelque temps seigneurs de Blossac, en Goven. Il ne faut pas les confondre avec les sieurs de La Motte de Bröons et et de Vauvert, qui portent : d'argent fretté d'azur.

Le pape Alexandre V étant mort à Bologne, le 3 mai 1410, eut pour successeur Jean XXIII, dont le nom se trouve dans un acte de fondation faite au chapitre de Vannes. Henri Le Barbu, successivement évêque de Vannes et de Nantes, voulant s'assurer des prières après sa mort, fonda, par acte notarié du 30 décembre 1411, six anniversaires à célébrer les 2 janvier, 1<sup>er</sup> mars, 2 mai, 1<sup>er</sup> juillet, 2 septembre, et 3 novembre, avec matines, grand'messe et sonnerie. Pour soutenir cette fondation, il donna une rente annuelle et perpétuelle de dix-huit livres sur ses propriétés, savoir dix livres sur son manoir de Kerbiguet en St-Patern, et huit livres sur ses métairies de Bourne, de Bagarn, de Gouellou et de Menéguen en Surzur. Il fixa lui-même le tarif de chaque anniversaire à trois livres ou 60 sous, et en fit la répartition suivante : aux chanoines, présents depuis le commencement jusqu'à la fin, 20 sous à partager entre eux, aux chapelains ou employés du chœur 20 sous à partager, au chapitre pour la sonnerie des cloches 5 sous, au trésorier pour le luminaire 5 sous, au chapelain qui chante la messe, 2 sous et 6 deniers, au diacre 6 deniers, au sous-diacre 6 deniers, au sous-chantre 6 deniers ; total, 60 sous.

Ces détails minutieux montrent avec quel soin les fondateurs réglaient eux-mêmes l'emploi de leurs libéralités, et il est intéressant de rapprocher cette répartition des tarifs modernes.

Le chapitre, mêlé à cette fondation, avait alors sur les bras un procès, qui touchait à sa juridiction temporelle. On sait qu'il était seigneur féodal de la paroisse de St-Salomon de Vannes, et qu'il avait comme tel un tribunal, dont il nommait



Amaury de la Motte.

les membres ; comme conséquence il avait une prison auprès de l'église de St-Salomon, et des poteaux ou fourches patibulaires à la bifurcation des routes de Bernus et du Vincin. Ces fourches, plantées avec l'autorisation du duc et marquées de ses armes, furent coupées et abattues une certaine nuit. Le chapitre, ne connaissant pas le coupable, obtint un monitoire de l'évêque et même du pape, pour obliger tous ceux qui avaient connaissance du fait, de venir à révélation, sous peine d'excommunication. Les soupçons se portèrent principalement sur un certain Jean Le Jeune et sa femme. La cause fut déferée au duc Jean V et à son conseil, et elle pouvait aboutir à une amende de dix mille livres, à partager entre le souverain et le chapitre. Les accusés niant leur participation aux excès commis, on convint des deux côtés, le 25 octobre 1414, de s'en rapporter au jugement arbitral d'Eon de Kerouzéré. On ignore la solution du procès, parceque les documents font défaut.

En cette même année 1414, la confrérie des prêtres, qui existait depuis très longtemps dans l'église cathédrale de Vannes, et qui comprenait surtout les chanoines, les chapelains, les recteurs et les prêtres des environs de la cité, rédigea de nouveaux statuts. En voici les principales dispositions. — Pour entrer dans l'association, il faut être reçu par tous les confrères réunis, et payer une livre de cire et vingt sous de monnaie courante. La confrérie se réunit à la cathédrale, une fois par an, le mardi après le 22 août et chaque prêtre est obligé d'y célébrer la messe pour ses confrères vivants et défunts, et d'assister à la procession qui se fait à l'une des églises de la ville. Les membres doivent se soutenir mutuellement, s'aider dans leurs besoins spirituels et temporels, et prier à la messe les uns pour les autres. A la mort d'un confrère demeurant à Vannes, les autres associés sont tenus d'assister à ses obsèques et de célébrer une messe pour lui. Tout membre, qui veut sortir de la confrérie, doit payer un écu d'or et une livre de cire ; et si quelqu'un scandalise les autres, sans vouloir se corriger, il sera renvoyé après trois avertissements infructueux. Le président ou l'abbé de la confrérie est en même temps le trésorier ; il est élu pour un an et il rend ses comptes à



son successeur, en présence de deux confrères délégués par la société.

Telle était l'organisation de cette confrérie, qui vécut parallèlement à celle du St-Sacrement, et qui comptait encore au siècle suivant des membres nombreux.

#### 9. — CONCILE DE CONSTANCE

Cependant le concile de Pise n'avait pas réussi à éteindre le schisme ; au lieu de deux papes, il y en avait trois. Pour y remédier, le pape Jean XXIII, qui était le plus généralement reconnu, se concerta avec l'empereur Sigismond, et convoqua un concile œcuménique à Constance, pour le 1<sup>er</sup> novembre 1414. Quatre patriarches, trois cents évêques, un grand nombre d'abbés, et l'empereur lui-même y assistèrent. Après avoir mûrement étudié la question, le concile jugea que le meilleur moyen pour en finir était de supprimer les trois prétendants, le salut de la société chrétienne devant passer avant l'intérêt des personnes. Jean XXIII, déposé le 29 mai 1415, finit par se soumettre ; Grégoire XII abdiqua le 4 juillet suivant ; Benoît XIII, retranché à Péniscola en Aragon, demeura opicitaire jusqu'au bout, et fut déposé et excommunié le 26 juillet 1417. Le 11 novembre suivant, le cardinal Othon Colonna fut élu pape et prit le nom de Martin V. C'est ainsi qu'après quarante ans d'incertitude, l'Église universelle retrouva un pasteur unique et incontesté. Le concile de Constance avait atteint son but principal, et il fut clos le 22 avril 1418, après une durée de trois ans et demi.

L'évêque de Vannes ne paraît pas avoir assisté au concile de Constance. Le diocèse néanmoins y fut représenté par Jean Raoul, abbé de Prières, qui y fut envoyé par le chapitre général de Clteaux. Il obtint du concile la confirmation des immunités, des libertés et des privilèges accordés à son monastère. Le pape Martin V lui-même lui confirma tous les droits accordés par ses prédécesseurs et chargea l'évêque de Dol, l'abbé de St-Aubin d'Angers et l'archidiaque de Vannes de veiller à leur maintien.

#### 10. — S. VINCENT FERRIER

C'est pendant le concile de Constance, que le grand missionnaire St-Vincent Ferrier vint évangéliser la France. Après avoir inutilement travaillé, au congrès de Perpignan en 1415, à obtenir la démission de Benoît XIII, il conseilla au roi d'Aragon de se soustraire à son obéissance : ce qui fut exécuté. Libre de ce côté, Vincent parcourut en 1416 les provinces du Midi, et prêcha notamment à Carcassonne, à Montpellier, à Toulouse, à Alby, à Villefranche, etc. etc. . . Puis visitant l'est, il évangélisa Dijon, Clairvaux, Langres, Nancy, etc. etc. . . Consulté une première fois, sur une question épineuse, par les délégués du concile de Constance, pressé ensuite de s'y rendre par une lettre de Gerson et du cardinal de Cambrai, du 9 juin 1417, il finit par y aller, et y fut témoin, le 11 novembre, de l'exaltation de Martin V, qui confirma tous ses pouvoirs.

Rentré en France, il prêcha à Bourges, puis à Tours, et ensuite à Angers. Sollicité à trois reprises différentes par le duc de Bretagne de venir évangéliser ses états, il arriva à Nantes le 8 février 1418 (N.-S.) et y prêcha pendant dix jours. De là il prit la route de Vannes, où résidaient le duc et la duchesse. Arrivé à Redon, le 23 février, il y passa huit jours, logeant au couvent, et prêchant quotidiennement à un auditoire de religieux, d'ecclésiastiques et de séculiers en grand nombre, dont plusieurs reformèrent leur conduite ; il imposa les mains sur de nombreux malades, fit sur eux le signe de la croix et les renvoya presque tous guéris.

A Questembert, Vincent célébra la messe et annonça la parole de Dieu sous une tente élevée, qui lui avait été préparée par le peuple ; le texte de son sermon fut : « Celui qui boira de l'eau que je lui donnerai n'aura jamais soif. » Le lendemain il célébra et prêcha à Theix, sur une haute estrade façonnée en forme de maisonnette ; c'est là que l'entendit un jeune homme du Plessis, nommé Toussaint de Rosmadec, qui prit le parti d'entrer dans sa compagnie.

Le samedi 5 mars 1418 (N.-S.), Vincent se dirigea de Theix

sur Vannes. Aussitôt qu'on le sut dans la ville, l'évêque Amaury de La Motte, les chanoines, les chapelains, le clergé, le duc Jean V, la duchesse Jeanne de France, les gens de la cour et le peuple se rendirent processionnellement au devant de lui, jusqu'à la chapelle de St-Laurent, qui est à une demi-lieue de la ville.

« On y était à peine arrivé, qu'on aperçut au loin sur la route une foule nombreuse de personnes, qui cheminaient lentement vers Vannes. Au milieu de cette foule, un groupe composé de six à sept personnes attirait surtout les regards, à cause de leurs vêtements blancs, recouverts en partie d'un manteau noir. Au milieu de ce groupe, on apercevait l'un de ces religieux monté sur une ânesse : c'était Vincent, qui depuis quelques années, ayant mal à une jambe et ne pouvant marcher qu'avec peine, se servait de ce modeste équipage pour se faire transporter de ville en ville.

« Quand les voyageurs se furent approchés et que l'on pût considérer de près M. Vincent, on jugea d'après son extérieur et l'épuisement de ses forces, qu'il devait avoir 70 ans environ. On remarqua qu'il était tellement exténué, qu'il ne pouvait marcher sans un appui ou le secours de quelqu'un. Aussi conserva-t-il son ânesse jusqu'à la ville et même jusqu'à son logement. » (*Mouillard. Vie de S. Vincent, p. 27*).

#### 11. — A VANNES

En entrant en ville au milieu de son cortège, Vincent voyant un homme paralysé depuis 18 ans, lui dit : « Je n'ai ni or, ni argent, mais je prie Notre Seigneur Jésus-Christ de vous accorder, dans son immense bonté, la santé que vous demandez. » Puis il fit le signe de la croix sur plusieurs parties de son corps, et aussitôt le paralytique se sentit radicalement guéri. Un autre malade, Rivald Madec, tourmenté d'un violent mal de tête, reçut aussi la bénédiction du thaumaturge, parmi d'autres infirmes, et fut guéri sur le champ.

Le premier soin du missionnaire fut d'aller à la cathédrale pour s'humilier devant Dieu, après tous les honneurs qu'il venait de recevoir, et lui recommander le succès de sa prédication. Puis, déclinant par humilité l'hospitalité que lui

offraient à l'envi le duc et l'évêque, il se retira chez un nommé Robin Le Scarb, dans la rue des Orfèvres. Il y trouva une petite chambre, rappelant la cellule d'un religieux, et s'y établit pour les 24 jours qu'il allait passer à Vannes. Cette chambre a été convertie depuis en chapelle; malheureusement, sous prétexte de la décorer, on a fait disparaître sous le plâtre ses murs vénérables.

Le lendemain matin, qui était le IV<sup>e</sup> dimanche de Carême, 6 mars 1418, Vincent s'achemina vers la place des Lices, où l'on avait préparé une estrade, avec une tente ornée de draperies de diverses couleurs. L'affluence était si considérable, que la place, les rues circonvoisines et jusqu'aux « fenestres, crénaux, tours et guérites du chateau de l'Hermine étoient remplis de peuple. » Vincent marchait appuyé sur un bâton surmonté d'une croix, qu'il regardait de temps à autre.

Arrivé sur l'estrade, il se revêtit des ornements sacrés et chanta la messe, comme il le faisait tous les jours. Après le saint sacrifice, ayant repris sa cape, il commença son sermon, en prenant pour texte ces paroles de l'évangile du jour : *Colligite quæ superaverunt fragmenta* : Recueillez les débris qui restent. Il exhorta vivement les pécheurs à profiter du temps qui leur restait et à se convertir. Il semblait leur dire aussi par son texte : Recueillez les derniers fragments du pain de la parole divine, que je distribue depuis si longtemps à tant de peuples. — L'évêque, le duc et la duchesse assistèrent à cette prédication, qui avec la messe dura près de trois heures.

Ce qui paraît singulier, et ce que plusieurs regardaient comme un miracle, c'est que ce vieillard qui paraissait exténué et brisé, se redressait sur l'estrade, chantait d'une voix sonore et prêchait avec tant de force qu'on l'entendait jusqu'aux extrémités de l'assistance. Chose plus extraordinaire et vraiment merveilleuse, c'est que tous les auditeurs, soit français, soit bretons, soit anglais, soit italiens, comprenaient ses sermons, bien qu'il prêchât dans l'idiôme de Valence, sa langue maternelle.

Les jours suivants, le zélé missionnaire continua ses prédications, matin et soir, au milieu d'un concours prodigieux de fidèles, que n'arrêtaient ni le froid, ni le vent, ni la pluie, ni

la neige. Les tribunaux vaquèrent et les magasins furent fermés tant que dura la mission ; on ne s'occupait qu'à s'instruire, à se confesser, à faire pénitence, à réparer ses injustices, et à se réconcilier avec ses ennemis. Les prêtres de la compagnie du saint étaient occupés jour et nuit à instruire les ignorants des mystères de la religion et des devoirs de leur état, à recevoir les confessions et à purifier les consciences.

A certaines heures, Vincent réunissait les petits enfants et leur apprenait à faire le signe de la croix, à réciter l'Oraison Dominicale, la Salutation Angélique, le Symbole, le *Benedicite*, et à honorer leurs parents. En cas de besoin, il se faisait remplacer par un jeune clerc de sa compagnie. Les grandes personnes étaient parfois aussi ignorantes que les enfants, et avaient en outre à se corriger des blasphèmes, des parjures et des mauvaises habitudes.

Tout en instruisant, le saint missionnaire signalait les abus du pays. Ainsi la coutume permettait alors de tenir des foires aux jours de dimanches et de fêtes, et même quelquefois dans les lieux saints : il fit cesser ces malheureux abus. Ainsi encore les hommes et les femmes assistaient pêle-mêle aux offices de l'église : il s'attacha à combattre ce mélange, et la séparation qu'il introduisit à Vannes fut spontanément adoptée dans un grand nombre de localités.

De nombreux miracles confirmèrent, à Vannes comme ailleurs, la mission de S. Vincent. La cour de la maison de Robin Le Scarb, dans la rue des Orfèvres, se remplissait souvent de malades et d'infirmes, qui venaient demander leur guérison. Vincent les bénissait, faisait sur eux le signe de la croix, et les renvoyait presque toujours guéris. L'enquête, faite plus tard pour sa canonisation, rappelle plusieurs de ces miracles. Ainsi furent guéris instantanément : Jean Le Métayer, de Calmont, qui avait une côte rompue depuis la guerre contre les Anglais ; Pierre Josso, écuyer et alloué de la cour séculière de Vannes, qui éprouvait depuis près d'un an une vive douleur à la tête ; Olive, femme d'Alain Aufrédic, qui était paralysée du bras gauche depuis deux ans ; une autre Olive, femme de Lespagnol, qui souffrait d'un violent mal de tête depuis vingt ans ; etc... Vincent dit aussi à la

duchesse, en la bénissant et en faisant sur elle le signe de la croix, que Dieu bénirait le *fils* qu'elle portait : cet enfant naquit le 7 juillet 1418, et devint plus tard duc de Bretagne sous le nom de Pierre II.

Le Vendredi-Saint, l'apôtre s'abstint de célébrer la messe, mais il prêcha comme les autres jours. Le mardi de Pâques, 29 mars 1418, jour de son départ, il prêcha encore ; mais cette fois il le fit plus longuement qu'à l'ordinaire, et il prit pour sujet de son dernier sermon la venue de l'Antechrist.

#### 12 — SON DÉPART

Vincent prit congé du duc, de l'évêque, du clergé et du peuple et partit par la route de Theix.

Le vicomte de Rohan, Alain VIII, gendre et héritier de Clisson, l'avait supplié de venir à Josselin pour y donner une mission. Le saint, toujours prêt à travailler pour la gloire de Dieu et le bien des âmes, se rendit à cette invitation et arriva à Josselin vers le 1<sup>er</sup> avril. Comme à Vannes, il refusa de loger dans le château du vicomte, et choisit une humble cellule chez les Bénédictins du prieuré de St-Martin, où le seigneur de Rohan lui fit porter tout ce qui était nécessaire pour son entretien. Les religieux furent si heureux de le posséder que, non contents de le contempler pendant le jour, ils allèrent plusieurs fois pendant la nuit l'entrevoir dans sa cellule par les fissures de la porte. Ils le virent comme cela avait été déjà constaté ailleurs, dormant sur le plancher, n'ayant d'autre oreiller que sa Bible, et le visage rayonnant d'une splendeur qui illuminait la cellule. Emervillés de ce prodige, les religieux en firent part au vicomte de Rohan, et lui permirent d'en être témoin : cette vue fit sur son cœur une impression si profonde, qu'il donna dès ce moment l'exemple de la plus sincère piété.

La mission de Josselin dura huit jours : S. Vincent prêchait sur la place publique, à cause de l'affluence du peuple. Comme partout, beaucoup de pécheurs publics et scandaleux se convertirent. Quand le missionnaire quitta Josselin, il fut accompagné processionnellement jusqu'à la distance d'une lieue ; et au moment de se séparer de ce bon peuple, il lui

donna quelques avis, pour l'aider à conserver les fruits de piété qu'il venait d'acquérir.

A Ploërmel, où il passa aussi huit jours, il logea au prieuré de St-Nicolas, et y renouvela ses prédications et ses miracles. De Ploërmel il se rendit à Rennes, où il arriva le 20 avril 1418. Pendant qu'il y prêchait, il reçut une missive du roi d'Angleterre Henri V, qui l'attendait à Caen. A son retour en Bretagne, au mois de mai, il évangélisa Montfort et les environs; puis en juin, Dinan, Jugon, Lamballe, Moncontour et Saint-Brieuc.

On croit qu'il visita ensuite l'ouest du duché, et notamment Pontivy, Guémené, Rostrenen, Carhaix, Auray, Hennebont, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Châteaulin et Lesneven. On le retrouve ensuite évangélisant Morlaix, Lannion, Tréguier, Guingamp, Châtelaudren et St-Brieuc. Il passa par La Chèze, La Trinité, Josselin, Ploërmel et Redon, pour revoir Nantes, où il prêcha pendant l'Avent.

C'est à Nantes que les compagnons de S. Vincent, voyant approcher la fin de ses jours, insistèrent pour le reconduire dans son pays. Le saint, pour leur plaire, monta sur son ânesse, voyagea toute la nuit, et à l'aurore il se retrouva avec ses compagnons sous les murs de la ville. Alors il leur dit, que la Bretagne était évidemment pour lui l'extrémité de la terre où il devait terminer ses jours.

En attendant, il se remit à l'œuvre malgré sa faiblesse croissante. Au commencement de 1419 (N. S.), il visita Guérande et les environs, et arriva en février à Muzillac, où il prêcha comme à l'ordinaire. Il se rendit ensuite à l'abbaye de Prières, où les moines de Cîteaux le reçurent avec affection. Il paraissait exténué, et néanmoins il chanta la messe et il prêcha, comme s'il n'eût eu que quarante ans. Il prit pour texte de son instruction ces paroles : « Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » A Prières il imposa les mains et il fit le signe de la croix sur plusieurs malades, et notamment sur Perronnelle, dame de Bazvalan et ses filles qu'il renvoya guéries. Dans le monastère, on lui avait préparé un lit de plumes avec des draps; mais le lendemain on trouva l'intérieur du lit à terre avec le linge: S. Vincent s'était couché sur un matelas assez dur qu'il portait habituellement avec lui.

#### 18. — SON RETOUR

En sortant de Prières, il prit la route de Vannes, sur les instances réitérées de la duchesse. C'était à la fin de février 1419 (N. S.) Comme la première fois, le clergé et le peuple s'évangélèrent processionnellement au devant de lui, mais ils n'allèrent cette fois que jusqu'à la chapelle Ste Catherine située entre la place Cabello et l'église de St-Patern. La duchesse lui avait envoyé sa litière, à cause de sa faiblesse, et il avait été obligé de s'y laisser porter.

Vincent n'alla point loger cette fois chez Robin Le Scarb, son premier hôte, dans la rue des Orfèvres. La duchesse obtint de lui qu'il prit un logement plus spacieux, où il trouverait plus facilement les soins rendus nécessaires par le mauvais état de sa santé. La maison choisie fut celle d'un seigneur nommé Dreulin, dont la femme était très liée avec la duchesse. Elle était située entre le château de l'Hermine et le couvent des frères Mineurs, et probablement sur la place du Poids-Public; elle a été sans doute démolie depuis, car il n'en existe plus de vestige connu.

Bientôt les religieux de sa compagnie, voyant ses forces décliner de jour en jour, renouvelèrent la tentative qu'ils avaient faite à Nantes, quelque temps auparavant. Dans le courant du mois de mars, ils pressèrent le vénérable vieillard de retourner en Espagne, où il trouverait un ciel plus doux et un repos plus assuré que sur une terre étrangère. Vincent résista longtemps, parce qu'il se souvenait des paroles que Jésus-Christ lui avait dites à Avignon, qu'il mourrait aux extrémités de la terre. Cependant, vaincu par les instances de ses religieux, il consentit à s'embarquer pour l'Espagne. On avait choisi les ténèbres de la nuit, pour éviter les empressements de la foule. Mais à peine eut-on fait quelques lieues sur mer, que la maladie s'aggrava d'une manière sensible et l'on se vit obligé de revenir au port. Vincent se retournant vers ses compagnons leur dit : « Mes frères, ne me parlez plus de retourner en Espagne, car vous voyez clairement que la volonté de Dieu est que je meure à Vannes. » Il débarqua

près de la place actuelle du Féty, où une chapelle fut plus tard érigée en son honneur, et franchissant le seuil de la porte par où il était sorti la veille, il s'écria : « *Hæc requies mea in sæculum sæculi*, lire : C'est ici le lieu de mon repos pour toujours. »

On ne tarda pas à savoir dans la ville ce qui venait de se passer; on accourut au devant de l'apôtre, qu'on avait été sur le point de perdre, et toutes les cloches furent mises en branle en signe de joie. Le saint dit au peuple, qui le saluait par ses cris d'allégresse, qu'il n'était pas revenu pour prêcher, mais pour mourir. Au lieu d'exhorter, selon sa coutume, la foule à faire pénitence, il lui demanda seulement de prier Dieu pour lui. Ces paroles plongèrent la ville dans la désolation, et bientôt dans toutes les églises on fit des prières pour demander à Dieu de prolonger les jours du Saint.

#### 14. — SA MALADIE

Dès le lendemain de son retour, Vincent fut si malade que son confesseur lui ordonna de se mettre au lit. Il obéit, malgré la répugnance qu'il avait de coucher ailleurs que sur une paille ou sur des planches nues. C'était la première fois que les compagnons de l'apôtre le voyaient dans un lit; ce fut pour eux un triste signe, et ils comprirent que le moment de la séparation approchait. Vincent fut bientôt tourmenté par une fièvre dévorante, accompagnée de douleurs aiguës : il souffrait dans tout son corps et semblait prêt à rendre le dernier soupir.

La duchesse Jeanne de France se rendit fréquemment à la maison de Dreulin, accompagnée de sa belle-sœur Marguerite, comtesse de Porhoët, de Jeanne, dame de Malestroil, de Perrine de Bazvalan et de plusieurs autres. Elle voulut être son infirmière et l'assister en personne pour tous les soins qui étaient en son pouvoir; elle lui donna ses médecins, en leur recommandant instamment le malade, mais Vincent ne voulut point accepter leurs remèdes, parce qu'il savait sa mort prochaine, et qu'il soupirait après ce moment désiré.

On obtint cependant de lui quelques dérogations à ses habitudes : après bien des résistances, il quitta le cilice de

crin qu'il portait sur sa chair depuis un grand nombre d'années, et prit de l'étamine; mais ce fut en vain qu'on le pria de se dépouiller pareillement de sa tunique de laine, il protesta qu'il la garderait jusqu'à son dernier soupir. Quand on lui proposa des aliments gras, comme plus fortifiants, il résista vivement, et pour le vaincre sur ce point, on fut obligé de surprendre sa bonne foi, en lui disant que la préparation qu'on lui présentait était faite avec de la chair de poisson.

Ceux qui obtenaient la faveur de pénétrer dans sa chambre, ne pouvaient le contempler sans verser des larmes. Lui seul était joyeux et l'allégresse de son cœur se reflétait jusque sur son visage. On ne l'entendit jamais se plaindre : plus ses douleurs étaient vives, plus il était heureux de ressembler à son Sauveur crucifié.

Ses compagnons ne pouvaient se faire à l'idée d'une séparation prochaine. Vincent, après les avoir remerciés du concours qu'ils lui avaient prêté, les exhorta à rester fidèles à leur vocation et à pratiquer les vertus de leur état. « Lorsque je ne serai plus, conclut-il, vous prierez pour moi, et si, comme j'ose l'espérer de la bonté de mon Sauveur, Dieu m'admet auprès de lui, je prierai pour vous, que j'ai aimés d'un amour véritable.

Le 25 mars, l'évêque de Vannes, la noblesse et les magistrats de la ville vinrent à leur tour lui faire une visite, aussitôt qu'ils eurent appris que sa maladie inspirait de graves inquiétudes. Vincent les accueillit avec bonté et le sourire sur les lèvres. « O mes seigneurs, leur dit-il, que bénie soit cette heure! Le moment est venu où mon Sauveur J.-C. veut me conduire par sa miséricorde dans son paradis. Vous le voyez, je suis vieux, il est bien temps que je paie la dette de la nature humaine. Gardez et observez ce que j'ai prêché jusqu'à ce jour. Vous n'ignorez pas à quels vices j'ai trouvé que votre province était sujette; de mon côté je n'ai rien épargné pour vous ramener dans le bon chemin. Remerciez Dieu de ce qu'il a rendu vos cœurs capables d'être touchés et portés au bien. Il ne vous reste plus qu'à persévérer dans la pratique des vertus, et à ne pas oublier ce que vous avez appris de moi. Quand je serai mort, mon corps restera avec vous, et mon esprit



» sera votre intercesseur là où Dieu le placera, et il ne cessera  
 » jamais de vous faire tout le bien qui sera en son pouvoir ;  
 » je vous le promets, pourvu que vous ne vous écartiez pas  
 » de ce que je vous ai enseigné. Adieu ! je m'en irai dans dix  
 » jours devant le Seigneur. »

Vincent invoquait fréquemment le divin Sauveur : « Jésus, secourez-moi ! Jésus, venez à mon aide ! » Il se recommandait aussi aux prières de ceux qui venaient le voir ; il tremblait lui-même aux approches de ce jugement, dont il s'était servi tant de fois pour faire trembler les autres. Il se confessait chaque jour à l'un des religieux de sa suite, et il s'excitait à la contrition comme s'il eut été un grand pécheur.

Cependant les religieux de sa compagnie se préoccupaient de sa sépulture, parce qu'ils désiraient ardemment rester maîtres de son corps. Le P. Yves Nulbien, l'un de ses compagnons, lui ayant demandé où il désirait être enseveli, en reçut cette réponse : « S'il y avait eu à Vannes un couvent de Dominicains, j'aurais voulu être enterré aux pieds de mes frères ; mais puisqu'il n'y en a point, je me remets entièrement au bon plaisir de l'évêque de Vannes et du duc de Bretagne. »

Jean Collet vicaire, c'est-à-dire curé de St-Pierre, faisait de fréquentes visites au malade, qui demeurait sur sa paroisse. Le lundi de la Passion, 3 avril 1419 (N.-S.), avant-veille de sa mort, il entendit la confession du saint missionnaire, lui appliqua l'indulgence plénière, et lui porta le St-Viatique. Après avoir reçu son divin Sauveur, Vincent fit fermer la porte de sa chambre, pour n'être dérangé par personne pendant son action de grâces. Mais après s'être longtemps entretenu avec son Dieu, il laissa de nouveau la foule remplir l'appartement.

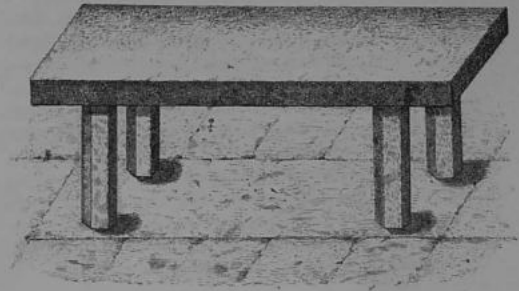
Le mardi, 4 avril, son mal s'aggrava ; il pouvait à peine parler. Jean Collet, vicaire de St-Pierre, crut que le moment était venu de lui donner l'Extrême-Onction, et il l'administra, en présence d'Olivier Le Bourdiac son neveu et de plusieurs autres personnes. Le soir il y eut un redoublement de fièvre.

Le lendemain mercredi, Vincent perdit complètement l'usage de la parole. Quelques-uns de ses religieux lui dirent d'avoir confiance en Dieu, dont il avait prêché tant de fois les

miséricordes ; mais pensant que leurs paroles n'étaient pas comprises du malade, ils hésitaient à continuer ; alors Vincent, levant la main, ouvrit les yeux et regarda le ciel avec une grande dévotion, montrant qu'il comprenait ce qu'on lui disait.

## 15. — SA MORT

Le vicaire de St-Pierre, jugeant que la mort approchait, lui au malade la Passion de N.-S. J.-C., d'après les quatre Évangélistes, et récita ensuite les sept psaumes de la pénitence.



Tombeau primitif de S. Vincent Ferrer, à la Cathédrale.

avec les Litanies des Saints. Vers la fin des Litanies, le visage de Vincent sembla transfiguré ; ses yeux tournés vers le ciel brillèrent d'une lueur céleste. Il leva les mains, les unit comme pour prier, imprima sur son crucifix un dernier baiser, puis murmurant ces paroles : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*, il rendit sa belle âme à Dieu. C'était le mercredi de la Passion, 5 avril 1419 (N.-S.), vers 4 heures du soir.

Des papillons plus blancs que la neige, entrés un instant auparavant par la fenêtre, voltigèrent en rond autour de Vincent, jusqu'au moment de la mort, puis disparurent laissant la chambre embaumée de parfums délicieux.

Aussitôt après le départ de l'âme, le visage devint si beau, si serin, si radieux, qu'on y voyait resplendir un reflet de la gloire céleste ; la chair, si longtemps fatiguée par les jeûnes et la discipline, devint blanche et souple, comme si elle eût été animée.

Là se trouvaient présentes Jeanne, duchesse de Bretagne, Marguerite, dame de Porhoët, Jeanne, dame de Malestroît, Marguerite du Juch, Perrine de Bazvalan, et d'autres personnes de la cour ; là se trouvaient aussi les compagnons du saint, Yves Nulbien, M<sup>e</sup> Philippe, Raphaël Cardona, M<sup>e</sup> Blaise, Jean de Beaupré, etc... ; là se trouvaient également Jean Collet vicaire de St-Pierre, Olivier le Bourdieu choriste ou chantre de la cathédrale, Yves Gluidic autre choriste, Yves Simon recteur de N. D. du Mené, Pierre Hélyas prêtre, Hervé Maydo, sieur de Tréduday, Prigent Plevigner de Vannes, Pierre Le Floch et plusieurs autres.

La pieuse duchesse voulut rendre elle-même les derniers devoirs au saint missionnaire : elle lui lava les jambes et les pieds et conserva comme un trésor l'eau qui lui avait servi dans cette circonstance ; elle prit ensuite pour elle la cape de S. Vincent et la remplaça par celle d'un frère prêcheur à qui elle se confessait. Bientôt la foule vint vénérer le corps de l'apôtre : on lui baisait les mains et les pieds, on faisait toucher à son front des objets de piété, et son éloge était sur toutes les lèvres.

L'évêque Amaury de La Motte, sachant que les Dominicains et les Franciscains avaient la pensée d'enlever le corps de S. Vincent, fit garder la maison de Dreulin par des hommes armés, et résolut de le transporter le jour même à la cathédrale. Ayant donc fait faire un cercueil découvert, par le charpentier Jean Lavaz, et y ayant fait déposer les restes de S. Vincent avec l'habit de son ordre, il sortit de l'église, accompagné de son frère aîné, Robert évêque de St-Malo, et précédé du chapitre et du clergé. Mais quand il voulut faire la levée du corps, les frères Mineurs et les frères Prêcheurs s'y opposèrent formellement. L'évêque, fort de la volonté clairement manifestée par le défunt à Yves Nulbien, fit avancer ses hommes armés. Les religieux résistèrent ; des coups furent portés et le sang coula. Cette lutte regrettable

montre le prix qu'on attachait aux reliques du saint missionnaire.

L'évêque, reste maître du corps, le fit porter à la cathédrale par Jean Collet, Yves Gluidic et d'autres ecclésiastiques ; une grande multitude suivit le convoi. Le corps fut déposé dans le chœur, où une foule d'hommes et de femmes se pressèrent pour toucher son visage, ses mains ou ses vêtements, puis transporté dans la trésorerie de l'église, où il fut gardé jusqu'au vendredi matin, tant pour satisfaire la dévotion des fidèles, que pour attendre les ordres du duc Jean V, qui était alors à Nantes.

Le vendredi 7 avril, la messe des obsèques fut chantée par Yves Dano, choriste ou chapelain de la cathédrale, en présence des évêques de Vannes et de St-Malo, du clergé et du peuple ; puis vers quatre heures du soir, le corps, porté par des ecclésiastiques, fut descendu dans une tombe creusée entre le chœur et l'autel, du côté du nord, et en face du siège de l'évêque. Pour le mettre à l'abri d'un coup de main, on recouvrit la fosse de lourdes pierres fortement liées entre elles par de grosses barres de fer. Sur la pierre tombale, posée au niveau du pavé du chœur on plaça quatre petites colonnes en pierres, surmontées d'une grande table également en pierre. Tel fut le premier tombeau du saint ; il ne devait être ouvert qu'après sa canonisation.



## CHAPITRE XVI

# MIRACLES

(1419-1451)

1. MIRACLES. — 2. TRAHISON. — 3. M. VINCENT. — 4. KERNAS-CLÉDEN. — 5. FONDATIONS. — 6. JEAN VALIDIRE, EVÊQUE. — 7. CHAPELLES. — 8. FRANÇOIS I. — 9. RÉSURRECTION. — 10. YVES DE PONTSAL, EVÊQUE. — 11. GILLES DE BRETAGNE. — 12. PIERRE II. — 13. CÉRÉMONIAL. — 14. MENSE CAPITULAIRE.

### 1. — MIRACLES

AUSSITÔT après la mort de S. Vincent Ferrier, Dieu se plut à manifester la gloire de son serviteur par de nombreux miracles. L'église cathédrale de Vannes devint bientôt un lieu de pèlerinage très fréquenté, et vit accourir dans son enceinte de nombreux fidèles, venus non seulement de la Bretagne, mais encore des provinces éloignées. Les pèlerins s'agenouillaient pieusement autour du tombeau et y priaient pendant de longues heures. Quelquefois même les infirmes se couchaient entre les deux tables de pierres qui formaient le sépulchre et ne se relevaient qu'après avoir obtenu ce qu'ils demandaient. Les fidèles, par reconnaissance des grâces

obtenues, se plurent à suspendre des figures de cire auprès du tombeau du bienheureux et à y déposer de nombreuses offrandes.

L'évêque de Vannes et le chapitre, voyant l'abondance des oblations qui leur arrivaient de tous côtés, et considérant que l'église cathédrale menaçait ruine, firent, le 30 octobre 1419, un règlement pour le partage et l'emploi de ces offrandes. Il fut établi que la cire serait toute entière à la fabrique, pour entretenir le luminaire de l'église, et que les oblations en argent seraient divisées en trois parts : la première à la disposition de l'évêque pour l'augmentation du culte divin, la seconde à la fabrique pour l'entretien de l'église, la troisième au chapitre pour son avantage particulier. Cet arrangement, conclu d'abord pour trois ans, fut renouvelé dans la suite.

Tout en recueillant les offrandes, on prenait note des guérisons obtenues. Aussitôt qu'un malade se trouvait guéri, le clergé recevait immédiatement sa déposition et celle des témoins oculaires ; on sonnait les cloches de la cathédrale, et lorsque le peuple était assemblé, un chanoine publiait le miracle et entonnait un chant d'action de grâce. Le dimanche on faisait au prône la récapitulation des faveurs obtenues pendant la semaine, et le prêtre Henri Le Médec en tenait registre.

Parmi les miracles opérés, dès 1419, au tombeau du bienheureux, qu'il suffise de mentionner les suivants. Olive de Coetsal, femme de Silvestre Lorveloux écuyer, ayant perdu son fils Guillaume, âgé d'un an, au manoir de Kerlevenan en Plescop, le fit porter à Vannes, et le déposa elle-même sur le sépulchre, en s'écriant : « O maître Vincent, faites que mon petit enfant revienne à la vie ! » Aussitôt l'enfant ouvrit les yeux, sourit à sa mère et lui tendit ses petits bras. Ce prodige fut immédiatement annoncé par le son des cloches et amena un grand concours à l'église.

A peine ce miracle était-il opéré, qu'on apporta, au tombeau un autre enfant, âgé d'un an et demi, qui avait été coupé en deux, et qui portait encore au cou des marques de cette division. Les parents ayant voué cet enfant à M<sup>r</sup> Vincent et ayant prié près de son sépulchre, l'enfant fut aussitôt guéri.

Ceux qui le portaient parlaient le français et non le breton. (73<sup>e</sup> témoin).

Une femme, qui paraissait possédée du démon, fut amenée de force par ses parents à l'église, et placée sur le tombeau du saint vers midi; elle y resta jusqu'après le chant des vêpres, et alors elle se leva parfaitement calme et guérie. (155<sup>e</sup> témoin).

Etienne Le Métayer, de Noyal-Pontivy, âgé de sept ans, tomba tellement malade, que son oncle vint pour faire sa châsse. Mais comme on venait d'apprendre la mort de M<sup>r</sup> Vincent, on le youa au saint, et le petit malade recouvra la santé. (117<sup>e</sup> témoin).

## 2. -- TRAHISON

Pendant que ces prodiges s'accomplissaient, les petits-fils de Charles de Blois tramaient de noirs complots. Le 12 février 1420, ils s'emparèrent par trahison du duc Jean V et le gardèrent cinq mois captif. A la première nouvelle de l'attentat, la duchesse réunit les Etats de la province à Vannes, et envoya l'armée bretonne assiéger successivement Lamballe, Guimpamp, Châtelaudren, la Roche-Derrien et Châteauceaux, qui appartenaient aux rebelles. Le duc, remis en liberté, confisqua toutes les terres des Penthièvre en Bretagne, en garda une partie et distribua le reste. Quant aux engagements extorqués pendant sa captivité et aux vœux excessifs qu'il avait faits, il fit annuler les premiers et réduire les seconds par le pape Martin V.

En cette même année 1420, l'évêque de Vannes se trouva en désaccord avec l'abbé de Prières. Le prélat, se conformant à la règle générale de l'Eglise, ne voulait pas conférer les ordres sacrés aux moines, sans leur faire subir un examen préalable. Mais les cisterciens avaient un privilège particulier, qui les en exemptait; ils en appelèrent donc à Rome, et l'évêque de Vannes fut cité à comparaître, en personne ou par procureur, devant l'évêque de Spolète, à qui le pape avait confié le jugement de l'affaire. Nous ignorons la solution du débat, mais il est probable que le privilège des religieux fut maintenu. Ces exceptions étaient généralement assez mal

vues des évêques; aussi le concile général de Trente les a-t-il supprimées, dans sa session XXIII ch. 12: « Que les réguliers ne soient point ordonnés sans un examen sérieux de l'évêque, tous les privilèges accordés jusqu'à ce jour sont complètement supprimés. »

Le chapitre de la cathédrale eut aussi, vers le même temps, un différend avec l'abbaye de Prières. L'affaire fut portée devant le sénéchal de Ploërmel. Un vieux compte de l'an 1422 en fait mention, et fournit en même temps de curieux détails. « Le derrain jour de mars l'an 1421 (N. S. 1422), s'en partit le procureur aler à Ploermel, pour la cause qui estoit entre mes sieurs du chapitre et l'abbé et couvent de Prières, sur le fait de la terre de Goulpo, qui est au sieur du Juch. — Et premier, compte pour son disner à Serent, pour ce qu'il estoit karesme, 4 sous; item pour la re-peue de son cheval, 6 deniers. — A Ploermel bailla le dit recepveur à mestre Guillaume Maillart, pour advocacer la cause de mes dits sieurs, contre le dit abbé et couvent, 5 sous; item en vin pour les advocaz, 20 deniers. — Item au soir, pour colacion, 20 deniers; item pour le cheval, pour nuyt et jour, 2 sous. »



Evêque en petite tenue.

Le même compte mentionne un autre procès qui rappelle un singulier droit féodal. « Le tiers jour de mars (1422), fut délivré la cause de mes sieurs (du chapitre) et de la dame du Chasteaubrient, sur la demande d'une maille, quelle dame disoit, li estoit due, à cause du sire de Perrier, en disant que le dit sire du Perrier povet aler boté et esperonné, l'espée au costé, l'espruvier sur le poing, jucques au grant aultier; et fut baillé pour la dite cause, 3 sous 4 deniers... Le septiesme jour de may, pour acquiter le proceiz de Madame de Chasteaubrient et la sentence diffinitive, 15 sous. » (Arch. dép. G).

En 1423, mourut Raoul de Pontbriant, abbé de Redon, qui fut enterré dans la chapelle de la Compassion, derrière le chœur de son église. Son tombeau existe encore, et porte l'inscription suivante en lettres gothiques : « *Cy gist frère Raoul de Pontbriant, humble abbé de Redon, qui décéda le le XVIII<sup>e</sup> jour de décembre, l'an mil III<sup>es</sup> XXIII. Dieu lui pardoint. Amen.* » Guillaume Bodart recueillit sa succession.

L'abbaye de Prières était toujours gouvernée par Jean Raoul II. Cet abbé obtint du duc Jean V la confirmation de divers privilèges et notamment la franchise du sel, le monopole du passage de l'île, l'exemption de fouages, et une sauvegarde spéciale de son monastère. Il reçut aussi du même prince, le 14 juillet 1423, en échange d'une rente annuelle de vingt livres, le domaine du Bois-de-Roz, en Limerzel. Cette propriété, agrandie et embellie par les moines, est restée entre leurs mains jusqu'à la Révolution française.

Le duc Jean V, voulant établir des carmes à Vannes, leur offrit, en 1424, une maison de plaisance qu'il avait, à peu de distance de la ville. En rentrant au château de l'Hermine il dit à la duchesse ce qu'il venait de faire ; à quoi la duchesse répondit : « Monseigneur, c'est un *bon don*. » Et ce nom fut donné au couvent et par suite au village voisin. L'acte de fondation fut dressé le 31 janvier 1425 (N. S.) Le duc donna aux religieux, non seulement la maison et le terrain environnant, mais encore la chapelle de Notre-Dame et tout son mobilier. Et pour indemniser le recteur de St-Patern de la perte de cette chapelle et de sa part des oblations, il lui accorda une rente annuelle de cinq tonneaux de froment à prendre sur son moulin de Vannes, appelé le moulin du Duc.

### 3. — M. VINCENT

De son côté, l'église de Vannes voyait croître de jour en jour le culte de S. Vincent les souverains ; pontifes n'avaient pas encore défendu de prévenir ainsi leur jugement. Afin de pouvoir dire la messe le plus près possible de ses restes mortels, on éleva un autel devant son tombeau. Le duc Jean V s'empressa d'y faire célébrer le saint sacrifice ; dans un compte du trésorier de Bretagne, en 1423, on trouve parmi les

offrandes et les messes commandées par le duc, les indications suivantes : « A Maître Vincent un escu d'or et dix blancs ; quinze messes, 37 sous 6 deniers. » et peu après : « Au dit Maître Vincent un escu d'or ; une messe, deux sous six deniers. » (Pr. II, 419A).

Quelque temps après, vers 1425, eut lieu une guérison qui fit grand bruit. Perrin Hervé, dit Grosset, né à Guillac et domicilié à Vannes, ayant été saisi d'une maladie subite, se mit à parcourir les rues comme un furieux. Arrêté par ses amis et ramené chez lui, il fut garrotté avec des cordes et des chaînes. Il proférait des blasphèmes contre Dieu et les saints et invoquait le démon. On le conduisit à la chapelle des carmes, qui venaient de s'établir au Bondon. Le frère Thomas, qui jouissait d'une grande réputation de sainteté, fit sur lui les prières des exorcismes ; mais Perrin plus furieux que jamais ne cessait de blasphémer. A cette vue, le frère conseilla de le vouer à Vincent Ferrier. On l'amena donc à l'église cathédrale ; une grande foule était accourue, car c'était un dimanche, et l'heure des vêpres approchait. On le coucha entre les deux pierres du tombeau et on glissa sous sa tête la cape du bienheureux. Le pauvre possédé s'endormit profondément, et pendant son sommeil, il vit Maître Vincent, qui lui dit : « Mon fils, tu seras tantost en bon point. » A son réveil, au bout d'une demi-heure, il se sentit guéri, pria les assistants de lui retirer ses liens, qu'il suspendit au tombeau en signe de reconnaissance, et depuis il ne ressentit aucune attaque de cette nature. Il était encore plein de vie et de santé lors de l'enquête de 1453.

Tous ces miracles poussaient à demander au saint Siège la canonisation du thaumaturge. Jean V prit à cœur cette affaire, envoya son procureur Salomon Périou à Rome, et lui confia pour le Souverain Pontife le livre où Henri Le Médec avait consigné les miracles obtenus par l'intercession de Vincent. Les rois d'Aragon et de Castille, l'ordre des frères précheurs, la plupart des princes, des prélats, des villes et des universités, qui avaient eu le bonheur de le connaître, firent de pareilles démarches. Martin V, qui avait su apprécier les hautes vertus du serviteur de Dieu, fit commencer les préparatifs du procès ; mais d'autres affaires plus graves absor-



bèrent bientôt son attention, et l'enquête ne put se faire. Dès lors le zèle des poursuivants se refroidit, et les miracles eux-mêmes diminuèrent. Pendant les cinq ou six années qui suivirent la mort de Vincent, dit un témoin, un grand nombre de miracles se firent à son tombeau, et l'affluence du peuple fut considérable; puis les miracles diminuèrent, bien qu'il s'en fit toujours quelques-uns, et la foule des visiteurs fut aussi moins grande (8<sup>e</sup> témoin). Nous verrons plus tard comment les miracles et les procédures recommencèrent.

A la vérité, les guerres et les troubles politiques captivaient alors l'attention. Le duc de Bretagne, menacé par les Anglais, dut accepter en 1427, le funeste traité de Troyes, qui excluait du trône de France, le fils légitime de Charles VI et reconnaissait le roi d'Angleterre pour roi de France. Sous la pression des événements, les États de Bretagne réunis à Rennes ratifièrent le même traité; néanmoins pour l'honneur du pays, on est heureux de rencontrer les protestations formelles du vicomte de Rohan et de son fils le comte de Porhoët, et les abstentions des évêques de Rennes et de Léon, ainsi que des chapitres de Rennes, de St-Malo et de Vannes. (Pr. II, 1201). Bientôt les affaires du faible Charles VII devinrent si désespérées, qu'il fallut l'intervention miraculeuse de Jeanne d'Arc, pour faire lever le siège d'Orléans et faire sacrer le monarque à Reims.

Sur ces entrefaites (1428), mourut Guillaume Bodart, abbé de Redon. Son successeur Guillaume Chesnel fut institué par le pape Martin V, le 16 septembre 1429.

L'abbaye de Rhuys perdit en 1429, son abbé Guillaume de Montecour, qui fut inhumé dans le transept nord de son église. Sa pierre sépulcrale existe encore: elle porte une croix avec une crosse et l'inscription suivante: † *Hic Jacet Guillelmus de Moncontor, quondam abbas istius loci. Aia ejus requiescat in pace, Amen.* Son successeur Pierre fut recommandé au duc de Bretagne par le pape Martin V, le 20 novembre 1429.

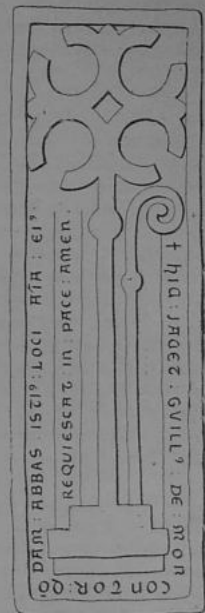
#### 4. — KERNASCLÉDEN

L'année suivante l'évêque Amaury de la Motte intervint dans une fondation faite à Kernascléden, dans la paroisse de St-Caradec Trégomel. Cette chapelle avait été bâtie par Alain

VIII vicomte de Rohan, avec le concours de son frère Charles seigneur de Guéméné. Elle venait d'être terminée, quand Alain IX en succédant à son père (1429), y voulut établir deux aumôniers, pour y célébrer le culte divin et y recevoir les pauvres passants. Il demanda donc au pape de confirmer cette fondation, et de lui réserver à lui et à ses successeurs le droit de présenter les deux chapelains. Martin V, par une bulle du 10 mai 1430, délégua l'évêque de Vannes pour régler le détail de la dotation, et confirmer le tout en son nom (Pr. II, 1227).

« Ce gracieux édifice de Kernascléden, dit M. Cayot-Delandre, (*Morbihan*, p. 440), jeté au milieu d'un désert, est peut-être la plus coquette expression de l'art ogival dans notre contrée; les nombreux clochetons empanachés qui hérissent son chevet, la belle rose rayonnante percée dans son transept du sud, la flèche élégante et hardie de son clocher, font de son aspect extérieur une chose curieuse à voir. L'intérieur n'est pas moins remarquable. Cette chapelle a la forme d'une croix latine, la nef n'a qu'un bas côté (nord), formé de trois arcades ogivales, reposant sur des piliers carrés, dont l'épaisseur est déguisée par les fines colonnettes qui les entourent et qui se prolongent en nervures jusqu'aux clefs de voûte. Puis vient l'arc triomphal qui unit la nef aux transepts; puis un autre arc qui ouvre le chœur et qui est d'une grande élégance.

« Le chœur a deux bas-côtés, dont chacun est composé de



Tombeau de Rhuys, en 1423.

trois arcades. La fenêtre du fond, très élégante de forme, était autrefois ornée de peintures, dont il reste aujourd'hui à peine quelques débris. La voûte est tapissée de nombreuses fresques, bien exécutées, représentant l'histoire de la Vierge; ces peintures ont beaucoup souffert... Une inscription tracée à l'intérieur, sur le mur du transept nord, nous apprend qu'elle fut consacrée en 1453 et voûtée en 1464. »

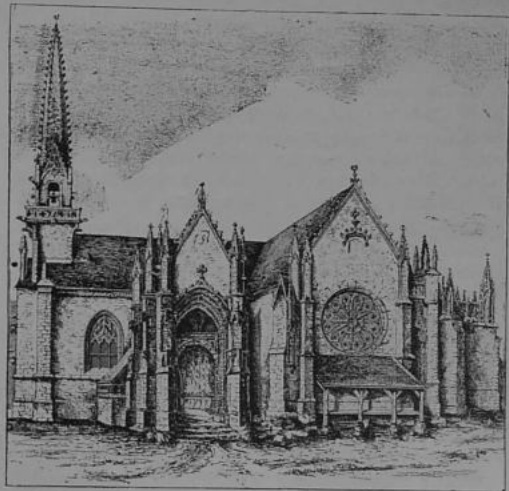
#### 5. — FONDATIONS

Le duc Jean V avait aussi bâti une chapelle, en face de son château de l'Hermine, à l'un des angles de la place des Lices et l'avait dédiée à Notre-Dame de Chartres. Elle s'appela plus tard Notre-Dame du Rosaire et Notre-Dame des Lices. Elle était en magnifiques pierres de taille, et avait la forme d'une croix latine; un clocher la surmontait. Elle fut unie à la fabrique de St-Pierre en 1739, vendue nationalement en 1794 et démolie peu après. Il n'en reste plus que deux contreforts et un pan de mur. C'est là que le duc, par acte du 15 janvier 1428 (N. S.), fonda une chapellenie de trois messes par semaine, qu'il dota d'une rente annuelle de 25 livres sur divers immeubles, en se réservant à lui et à ses successeurs la présentation du chapelain. L'évêque agréa cette fondation et l'érigea en bénéfice ecclésiastique, par lettres du 3 juillet suivant, données au manoir de Kerengoff en Plescop (*Arch. dép. G.*)

Le même Jean V, « désirant augmenter le service de l'église cathédrale, et que les messes et autres suffrages que on a encommanché faire à l'autier de Maistre Vincent puissent estre ou temps à venir de bien en mieulx continuéz, » donna, par acte du 18 avril 1430, au chapitre de Vannes, le moulin de Pontper en Baden, avec sa chaussée et son étang. Il en évalua le revenu annuel à cinquante livres, et il s'engagea, dans le cas où ce chiffre ne serait pas atteint, à le compléter sur ses recettes de Vannes (*Ibid.*)

C'est encore le même prince qui fonda, le 3 mars 1431 (N. S.), dans l'abbaye de Prières, l'office complet et la messe solennelle de la Présentation de la T. S. Vierge, avec une octave de messes à dire pour lui, pour la duchesse, pour ses

enfants et pour ses parents. Afin de soutenir cette fondation, il donna à l'abbaye l'exemption des droits de passage pour cent muids de sel à la mesure de Guérande. Il fixa lui-même le tarif des honoraires : au prêtre qui aura chanté la messe 5 sous, au diacre 4, au sous diacre 3, à chaque chantre 2, pour chaque messe basse 2 sous et 6 deniers. Pour le temps et vu



Eglise de Kernasclédon.

la rareté de l'argent c'étaient de gracieux honoraires (*Cart. Prières*).

L'abbé Jean Raoul, qui accepta cette fondation, fut envoyé sur les entrefaites, par le chapitre général de son ordre, au concile œcuménique de Bâle. Ce concile avait été convoqué par Martin V et maintenu par Eugène IV son successeur; l'ouverture s'en fit le 23 juillet 1431, et la première session se tint le 14 décembre suivant. Bientôt l'assemblée se brouilla avec le pape, montra des tendances schismatiques

et finit par élire un antipape : mais déjà la plupart des évêques étaient partis.

Pendant ce temps, le chapitre de Vannes voyait se terminer un procès, qui durait depuis quelques années. On se souvient peut-être que la paroisse de St-Avé avait été unie à la mense capitulaire en 1333, et que le vicaire perpétuel ou le recteur devait pour cette cause payer chaque année au chapitre soixante perrées de seigle. Or Guillaume Moréac, titulaire de St-Avé, ayant cessé de payer cette rente en 1426, le chapitre s'en plaignit à l'évêque, qui ordonna au recteur de s'exécuter. Celui-ci ne l'ayant pas fait se vit frappé d'excommunication. Il en appela aussitôt au Saint-Siège, mais il négligea de poursuivre son appel ; en sorte que les chanoines obtinrent contre lui une sentence par défaut. Alors l'évêque, pour réduire le rebelle, aggrava la sentence d'excommunication et ordonna de la publier à l'église. Enfin le 17 juillet 1432 Guillaume Moréac vint à composition, et le chapitre voulut bien réduire la rente à quinze livres par an, pour une durée de quinze ans. Il va sans dire que cette concession fut renouvelée aux successeurs, et finit par être un abonnement fixe.

Les moines de St-Gildas avaient aussi leurs revenus à défendre. Tourmentés sans cesse par les officiers de la juridiction ducale de Rhuys, qui les citaient à leurs audiences, et refusaient de leur payer leurs rentes sur la presqu'île, rebutés par les maîtres des forêts, qui leur contestaient leur droit d'usage et les empêchaient d'en jouir, ils s'adressèrent au duc Jean V, par un mandement du 5 août 1432, signé à Rhuys même, prescrivit à ses officiers de payer les rentes réclamées et de laisser jouir du droit d'usage dans sa forêt.

Cependant Amaury de la Motte, qui gouvernait le diocèse de Vannes depuis 23 ans, se vit tout à coup transféré à St-Malo par Eugène IV en octobre 1432. Il y vécut à peine deux ans, et mourut le 6 août 1434.

#### 6. — JEAN VALIDIRE

Jean Validire ou de Saint-Léon fut transféré de Léon à Vannes par le même pape, suivant bulles du 24 octobre 1432. Jean Validire était né à Merléac, et probablement au village

de St-Léon, dont il reçut parfois le nom. Il prit l'habit de St-Dominique à Morlaix et le grade de docteur en théologie à l'Université de Paris. Confesseur du duc Jean V, il fut élu évêque de Léon le 30 juillet 1427. C'est probablement alors qu'il bâtit la remarquable chapelle de St-Léon dans son villagenatal. Il portait pour armes : d'argent auchef de gueules chargé de trois quintefeilles d'argent.

En arrivant dans son nouveau diocèse, il trouva dans la famille ducale une enfant de bénédiction : c'était la jeune Françoise d'Amboise, âgée de cinq ans, fiancée au second fils du duc. La duchesse Jeanne de France s'était spécialement chargée d'elle et lui enseignait « ses créances et catéchisme, et même à faire oraison mentale selon la méthode que S. Vincent lui avait apprise. » L'enfant montrait les plus admirables dispositions pour la vertu et la vie intérieure. Un jour qu'elle avait assisté avec la duchesse au service divin dans la cathédrale de Vannes, elle avait bien remarqué la statue de son patron St-François d'Assise : aussi de retour au château de l'Hermine, elle ne put s'empêcher de dire à la domestique qui la déchaussait : « Ma bonne, n'avez-vous pas remarqué que mon père et patron S. François persévère nu-pieds en continuelle oraison ? Je vous prie, portez-lui mes souliers, afin qu'il n'ait pas si grand froid. »

Mais, c'est surtout le mystère de l'Eucharistie qui captivait sa jeune âme. « Hélas, Madame, dit-elle un jour à la duchesse en sanglotant, Monseigneur et vous et toute votre cour avez aujourd'hui reçu le corps de Notre-Sauveur, et moi seule, faute d'âge, je suis privée de ce bien ! Jugez, s'il vous plaît, si je n'ai pas sujet de pleurer ! » — La duchesse attendrie jusqu'aux larmes, embrassa la petite Françoise, et lui promit de faire en sorte qu'elle communierait à la prochaine fête de tous les Saints 1<sup>er</sup> novembre 1432. Elle alla immédiatement trouver son confesseur le R. P. Yves de Pontsal, religieux de l'ordre des Frères-Prêcheurs, qui devint plus tard évêque de Vannes. Ce père, remarquant dans cette enfant une discrétion au-dessus de son âge, crut qu'on



Jean Validire  
ou de St-Léon.

pouvait faire une exception en sa faveur, et l'admit à communier quoiqu'elle n'eût encore que cinq ans.

La duchesse était digne de posséder le trésor que le ciel lui avait confié. Pour imiter S. Vincent, elle avait fait vœu d'une abstinence perpétuelle, et elle avait courageusement rempli sa promesse. Néanmoins depuis un an, elle avait obtenu dispense de son vœu, à cause de son âge, de sa faiblesse et de l'humidité du climat (*Pr. II*, 1237). L'année suivante (1433), elle tomba malade à Vannes, et voyant que son état s'aggravait elle reçut pieusement les sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-Onction. Après avoir fait ses recommandations suprêmes à ses enfants, elle fit approcher la petite Françoise près de son lit, lui donna ses derniers avis, la bénit et lui fit présent d'un chapelet de bois qu'elle tenait de S. Vincent-Ferrier; elle lui recommanda très spécialement d'engager le duc et les princes ses enfants à poursuivre la canonisation de ce serviteur de Dieu : ce que l'enfant promit généreusement.

La duchesse mourut le 20 septembre 1433, et fut inhumée dans l'église cathédrale de Vannes auprès du tombeau de S. Vincent-Ferrier. Cinq ans plus tard, le duc donna au chapitre la terre de Plouvara, diocèse de St-Brieuc, et une rente de cent livres sur son domaine, à la charge de chanter *tous les jours* une messe de *Requiem* pour la duchesse et de dire une messe basse par semaine pour lui. Cette fondation a été religieusement accomplie jusqu'à la Révolution française, qui en a confisqué la dotation.

#### 7. — CHAPELLES

Au XV<sup>e</sup> siècle on ne fondait pas seulement des services religieux, on fondait encore des chapelles et des églises. Nous avons déjà cité Kernascléden et Notre-Dame des Lices; nous en mentionnerons d'autres, quand l'occasion s'en présentera. C'est en 1435, suivant une inscription gravée dans le chœur, que fut commencée la chapelle de Notre Dame de la Houssaye, auprès de Pontivy. Elle a la forme d'une croix latine; le haut de la nef a deux bas côtés, mais le bas de

l'église en est dépourvu. La tour, placée sur le portail occidental, et bâtie ou rebâtie en 1750, domine au loin la campagne.

Une autre chapelle un peu postérieure à la précédente, mais qui s'en rapproche beaucoup par le plan général de sa nef et de ses transepts, est celle de N.-D. de Quelven; une partie de la nef est ornée de bas côtés et le reste en est dépourvu. La tour, écroulée en 1837, a été rebâtie depuis; et sa flèche un peu trop courte se voit néanmoins de fort loin. La statue de la Vierge, vénérée dans cette chapelle, offre cette particularité curieuse de s'ouvrir comme une armoire, et de présenter aux regards plusieurs scènes de la Bible sculptées dans le bois.

Le 13 janvier 1438 (N. S.) le chapitre voyant que la chapelle de S. Jean Baptiste, qui était située entre la cathédrale et la rue du Nord, et qui servait de baptistère à la paroisse, était tombée en ruines, autorisa avec le consentement de l'évêque, Pierre Le Fauchour vicaire de St-Pierre, à la relever dans les mêmes dimensions. Pour indemniser et récompenser le vicaire, le chapitre lui fit l'abandon, sa vie durant, de toutes les oblations qui se feraient dans ladite chapelle, et lui permit même d'y choisir sa sépulture. Il fut aussi formellement stipulé que la chapelle ne servirait que pour administrer le baptême et non les autres sacrements.

De son côté, l'abbé de Redon Guillaume Chesnel autorisa, le 5 mars 1438, la construction d'une chapelle pour l'hôpital de sa ville, et régla qu'une grande partie des oblations serait appliquée aux pauvres de la maison : ce qui fut confirmé, l'année suivante, par Louis, évêque de Viseu en Portugal, et légat du concile de Bâle en Bretagne. Ce même abbé étant mort en 1439, les moines élurent pour lui succéder Yves Le Sénéchal de Kercado, qui fut confirmé par le concile de Bâle. Le pape Eugène IV, ignorant cette promotion, nomma un autre titulaire, mais pour ne pas désobliger le duc, il finit par accepter Yves Le Sénéchal, à condition néanmoins qu'il renoncerait à l'obéissance du concile de Bâle.

En cette même année 1439, le 28 juillet, mourut Jean Raoul, abbé de Prières. Il fut enseveli dans le chapitre, et sur son tombeau l'on grava l'inscription suivante.

*Dignus praelatus Johannes Radulphi vocatus,*

*Sacra Scripturæ doctor, claræ genitura ;  
Vir custos morum, miserun: spes, lux monachorum,  
Abbas de Precibus, vermibus ecce cibus ;  
Cui benedicendi populo, mitramque gerendi  
Gratia primo datur : huic cœlica pax tribuatur.*

« Le digne prélat Jean Raoul du nom, docteur en Ecriture sainte, d'une naissance illustre, gardien des mœurs, consolation des pauvres, lumière des moines, abbé de Prières, est ici la pâture des vers ; il reçut le premier la faveur de bénir le peuple et de porter la mitre : que son âme jouisse de la paix des cieux. »

Il eut pour successeur Guillaume de la Landelle, qui reçut ses bulles du pape Eugène IV, et qui gouverna son monastère pendant quatorze ans environ.

Sur ces entrefaites, la famille ducale fit une nouvelle perte. Yolande d'Anjou, femme de François, comte de Montfort, fils aîné du duc Jean V, mourut au château de Plaisance, près Vannes, le 17 juillet 1440. Deux jours auparavant elle avait dicté son testament, par lequel elle fondait une messe quotidienne à perpétuité dans la chapelle des Cordeliers de Vannes et donnait tous ses habits d'or et de soie aux églises. Suivant la volonté de son beau-père et de son mari, elle fut inhumée chez les susdits Cordeliers. Son tombeau fut décoré de sa statue en marbre ; il en reste encore un fragment considérable au Musée archéologique.

Deux ans après, savoir le 28 août 1442, le duc Jean V lui-même mourut au château de la Touche près Nantes. Son corps fut inhumé dans la cathédrale, en attendant qu'on put le porter à Tréguier où il avait choisi sa sépulture. C'était un prince pieux, qui a laissé de nombreuses fondations. Il s'était fait aimer de ses sujets, et leur avait constamment ménagé la paix, au milieu des guerres allumées entre la France et l'Angleterre.

#### 8. — FRANÇOIS I

François I, son fils et son successeur, continua sa politique. Le 30 octobre 1442, il épousa à Auray Isabelle Stuart, sœur de Jacques II roi d'Ecosse, et le 8 décembre suivant, il alla se



Chapelle de Quelven.



faire couronner à Rennes. Il s'offrit ensuite comme médiateur entre la France et l'Angleterre, et chargea son frère Gilles d'aller porter des propositions de paix au roi Henri VI. Dès le commencement de son règne, il confirma diverses libéralités faites par son père aux établissements religieux, et notamment à l'abbaye de Prières.

L'évêque de Vannes, après avoir refait le vestiaire et la salle capitulaire de sa cathédrale, ainsi que la voûte de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, derrière le chœur, songea à s'assurer des prières après sa mort. En conséquence le 2 février 1443 (N. S. 1444), il fonda, suivant l'exemple de Henri Le Barbu, l'un de ses prédécesseurs, six anniversaires avec neuf leçons, messe chantée et absoute, au second jour des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre. La dotation, consistant en dix-huit livres de rente sur diverses maisons, fut acceptée par les chanoines Yves de Pontsal, Jean Jégot, Yves L'Hermitte, Guillaume Gouziou, Hamon Le Maguerez, Jean Ynizan, Jean du Bot, Guillaume Le Bodic, Jean Baud et Alain de Vennes. Le fondateur est appelé dans l'acte : « Monseigneur Jehan de Saint Léon. »

Le 14 février 1445 (N. S. 1446) le même évêque ratifia la fondation de la chapellenie des Saints-Anges faite à la cathédrale de Vannes, par feu Gilles Brunel, l'un des chapelains du duc, moyennant une rente de cinq livres par an, et à la charge d'une messe tous les lundis.

Le 7 avril de l'année suivante (N. S. 1447), l'évêque et le chapitre firent un arrangement, pour terminer quelques contestations d'intérêt. Le chapitre avait, on s'en souvient, un moulin à vent, non loin de son moulin à eau de Rohan ; or ce moulin à vent était construit sur le fief ou le régairé de l'évêque, et cette circonstance avait donné lieu à des difficultés de la part de Hugues Le Stoquer et d'Amaury de La Motte. D'un autre côté l'évêque Amaury s'était fait céder irrégulièrement, moyennant une rente de quarante sous, un courtil et un emplacement de maison, entre la maison de l'archidiacre et celle d'Eon Guillorel (N<sup>os</sup> 1618 et 1619 du cadastre) ; et l'évêque Jean de St-Léon avait relevé la maison à ses frais, et y avait ménagé une allée pour se rendre du manoir de la Motte à la cathédrale et pour en revenir. Pour terminer cette

affaire, le chapitre céda régulièrement à l'évêque et à ses successeurs le courtil et la place de la maison, ainsi que les 40 sous de rente sur ce terrain, et de plus 40 sous sur les villages de Kerbellec et Lavrandonic en Theix. En retour l'évêque donna au chapitre le parc, où était bâti le moulin à vent de Rohan, et ne se réserva que la juridiction féodale et une rente de quatre deniers par an (*Arch. dép. G.*)

L'évêque de Vannes prit part, au mois de juillet 1448, au concile de la province de Tours à Angers. Comme le plus âgé des prélats, il célébra la messe d'ouverture et fit le sermon. Cette assemblée fit dix-sept canons pour réformer les abus : ordre à tous les prêtres de dire l'office des morts, du moins à trois leçons, dans les jours qui ne seront point solennels ; défense de donner des rétributions à ceux qui n'assisteront point à l'office, de parler dans le chœur sans nécessité, de dire ses heures en particulier au chœur ; le concile défend aussi les mariages clandestins, et les charivaris qui se font lorsque quelqu'un se remarie.

#### 9. — RÉSURRECTION

Quelques jours après ce concile, un miracle se fit à Vannes par l'intercession de Vincent Ferrier. Au commencement du mois d'août 1448, Jean Guerre, archer du duc, originaire du diocèse de Tréguier, se rendit chez Jean de Vennes, commandant des archers de Bretagne, pour réclamer sa solde et payer ses nombreux créanciers. Le capitaine le reçut fort mal, l'accabla de coups et le précipita du haut de l'escalier. Jean Guerre se releva, ayant une profonde blessure à la tête et de nombreuses contusions par tout le corps. Il se retira chez Catherine, femme de Jean Guerreuë, qui demeurait sur le marché.

Là, pendant huit jours, son état ne fit qu'empirer, malgré les soins de son domestique et d'Yves Goubaut, un de ses compagnons d'armes. Enfin, un vendredi soir, veille de St. Laurent, (9 août) apparurent les signes précurseurs de la mort. Son hôtesse, émue par les reproches de ses voisines, qui s'étonnaient de voir qu'on le laissât mourir sans confession, envoya chercher un prêtre. Olivier Bourrie, ténor à la cathédrale et recteur de Meucon, s'empessa d'accourir. Mais

lorsqu'il arriva, Jean Guerre avait déjà perdu l'usage de la parole, et bientôt après il ne donna plus signe de vie. Ses membres devinrent froids et raides et ses traits livides; toutes les personnes présentes, après l'avoir examiné ou touché, reconnurent qu'il avait rendu le dernier soupir. Une femme, originaire de Lamballe, lui fit même une croix de cire sur le front avec un cierge béni, suivant l'usage de son pays.

Il y avait une heure que Jean Guerre ne donnait aucun signe de vie, lorsqu'il vint à la pensée d'Olivier Bourric et des autres personnes présentes, de le recommander à Maître Vincent, afin d'obtenir de Dieu, par son intercession, qu'il put recouvrer la vie et confesser ses péchés. Tous se mirent à genoux et récitèrent avec beaucoup de ferveur l'oraison dominicale. Alors Jean Guerre poussa un gémissement et dit qu'il venait de voir Maître Vincent vêtu de blanc, et qu'il serait guéri par lui, comme il avait été arraché par lui des griffes des démons.

Le jour même il commença sa confession, qu'il continua les jours suivants, et changea complètement de vie. Quelques semaines après, se trouvant remis de ses blessures, il vint à la cathédrale, pieds nus et vêtu de blanc, accompagné des personnes présentes à sa résurrection, fit dire par Olivier Bourric une messe à l'autel du tombeau, et y déposa un ex-voto en cire. Le dimanche suivant, messire Pierre Lhermite, chanoine de la cathédrale, publia ce miracle à la grand-messe. Cette guérison eut dans le diocèse un grand retentissement, et ranima la confiance en S. Vincent, à la veille de l'invasion d'une peste épouvantable, dont nous parlerons bientôt.

#### DÉCÈS.

Jean Validire ou de St-Léon, après le concile d'Angers, prolongea encore pendant quelque temps son existence. Mais bientôt usé par l'âge, il tomba malade et mourut le mercredi de Pâques, 16 avril 1449. Il fut enterré dans la chapelle de Notre-Dame, derrière le chœur, « où il gist, dit Albert-le-Grand, en un tombeau élevé, pratiqué dans le mur du côté de l'évangile, où son effigie se voit, présenté par S. Pierre martyr de son ordre, et les vitres de la dite chapelle sont armoyées de ses armes. » Cette chapelle ayant été démolie

en 1770, pour être relevée dans la forme qu'elle a aujourd'hui, il n'y reste ni tombeau, ni écusson.

Cet évêque avait choisi pour exécuteurs testamentaires : Yves de Pontsal, chanoine et trésorier de la cathédrale, Jehan Rolland seigneur de Kerdelar, Jehan du Bot chanoine, Yves Le Borgne, chanoine, et Jehan Le Bonner prêtre. Ceux-ci, après avoir liquidé la succession, donnèrent au chapitre, le 8 février 1454 [N. S.], trois titres de sommes prêtées par le prélat défunt, et deux ornements dont la description est assez curieuse, savoir : « deux orfrays de chappes d'église de saye, l'un en champ rouge, o estoilles et ymages d'angelines, o psallérions et autres instrumentz de musique ès longières, et ou chapperon Jhésus tenant une croix en la main, et la Magdaleine à genoils au-devant, et ung arbre au mélieu entre eulz deux; et l'autre orfrays d'or, o saize ymages des apostres et des prophètes, et ou chapperon l'ymage de Marie et Joseph et Jhésus en la craiche, et le beuff et l'asne, et deux pastours et une petite angeline dessus; que disoient les diz exécuteurs avoir cousté la somme de seiz vingtz dix livres monnaye... et en reconnoissance de ce et de plusieurs autres biens et dons, le dit chapitre a promis et s'est obligé faire dire ung anniversaire double, ainsi que sont les autres anniversaires du dit deffunct, pour lui, en la dite église de St-Père de Vannes, chacun an, ou temps futur, au saizeiesme jour d'avril, ou quel jour disoient les diz exécuteurs le dit deffunct évesque estre décebdé. » (*Arch. dép. G. Fondat.*)

#### 10. — YVES DE PONTSAL

Le successeur de Jean de S. Léon fut Yves de Pontsal, originaire de la paroisse de Plougoumen. Il avait pris l'habit de S. Dominique dans le couvent de Quimperlé et avait conquis le grade de docteur à l'université de Paris. Confesseur de la duchesse Jeanne de France, chanoine et trésorier de la cathédrale de Vannes, il fut élu évêque par les suffrages de ses collègues et préconisé par le pape Nicolas V, en 1449. Son écusson était d'argent, à la fasce de gueules chargée de trois besants d'or, et accompagnée de six hermines de sable : ses armes se voient encore dans la chapelle de Lezurgan en

Plescop, dans celle des Saints à Grand-Champ et sur un acte des archives du chapitre.

Le nouveau prélat était à peine installé, quand il reçut communication d'une bulle de Nicolas V, donnée à Spolète le 10 juin 1449, érigeant Redon en évêché. Le duc François I, qui portait beaucoup d'affection à ce monastère, où il avait choisi sa sépulture, avait sollicité cette érection auprès du Saint-Siège. Le pape, pour lui être agréable, avait accueilli sa demande. En vertu de la bulle susdite, la ville de Redon était érigée en cité épiscopale, l'église abbatiale en cathédrale, et le couvent en chapitre.

L'abbé Yves Le Sénéchal devenait évêque; le prieur ou prévôt, le sacristain et le chantre devenaient les dignitaires du chapitre, et les moines chanoines réguliers. Le diocèse devait comprendre 14 paroisses, relevant déjà en partie de l'abbaye, savoir: dans le diocèse de Vannes, Redon, Bains, Brain et Langon; dans le diocèse de Nantes, Fégréac, Avessac, Masserac et Pierrie; dans le diocèse de St-Malo, Pipriac, Guipry, Lohéac et Baulon; dans le diocèse de Rennes, Bourges-Comtes et Pléchâtel. Les évêques et les archidiaques, qui perdaient ainsi des paroisses, devaient recevoir un dédommagement pour leurs droits de visite (*Pr. II. 1446*).

L'exécution de cette bulle fut confiée à Jean L'Espervier, évêque de St-Brienc. Mais sur les remontrances et les oppositions des évêques intéressés, le pape suspendit sa commission par un bref du 20 décembre 1449. Les événements qui suivirent, et particulièrement la mort du duc, firent négliger ce projet, et bientôt l'on perdit de vue l'établissement d'un dixième évêché en Bretagne.

#### 11. — GILLES DE BRETAGNE.

Le duc était alors fort occupé d'une affaire, qui a laissé une tache sur sa mémoire. Prévenu contre son jeune frère Gilles par quelques ambitieux, qui avaient conjuré sa perte, trompé



Yves de Pontsal.

par des lettres falsifiées à dessein, il l'avait fait arrêter et retenir captif pendant quatre ans. Sollicité par le roi de France et par plusieurs membres de sa famille, il permit enfin de remettre en liberté le malheureux prisonnier. Mais une lettre fautive du roi d'Angleterre, qu'on lui remit sur les entrefaites, arrêta tout, et François manifesta le désir d'être délivré de son frère. Il n'en fallut pas davantage.

Gilles était alors enfermé à la Hardouinaye, dans un cachot qui donnait sur les douves du château. Ses geôliers ou ses bourreaux voulurent d'abord le faire mourir de faim, mais une femme du voisinage réussit pendant quelque temps à lui porter du pain; alors on essaya le poison et l'infortuné en fut quitte pour un dérangement d'estomac. Mais comprenant que ses jours étaient comptés, il pria la femme qui l'assistait de lui amener un prêtre; un cordelier vint donc pendant la nuit à la fenêtre de sa prison et lui apporta de la part de Dieu un pardon que les hommes lui refusaient. Quelques jours après, dans la nuit du 24 au 25 avril 1450, le malheureux Gilles fut étranglé ou étouffé dans son lit.

Cette catastrophe avait été prédite par S. Vincent Ferrier, si l'on en croit Alain Bouchard et Albert-Le-Grand. Le saint missionnaire avait dit, quelque temps avant sa mort, à la duchesse Jeanne qui lui demandait de prier pour l'enfant qu'elle attendait, afin qu'il parvint à la grâce du baptême: « Sachez, ma fille, que cet enfant recevra le baptême, et que de plus il sera martyr. »

Le duc François apprit la mort de son frère au siège d'Avranches, et eut à essayer les murmures de l'armée et les reproches de son oncle Arthur de Richemont, connétable de France, il rencontra sur la grève du mont St-Michel un religieux cordelier qui lui dit: « Monseigneur, j'ai oui la confession de Mgr Gilles de Bretagne votre frère, quelques jours avant sa mort, lequel m'a chargé de vous aller trouver, quelque part que vous fussiez, et de vous signifier de sa part que, comme appelant de vous du défaut de droit et de la cruelle mort dont vous l'avez laissé mourir faute de justice, j'eusse à vous citer à comparaître en propre personne, d'aujourd'hui en quarante jours, devant le tribunal de Dieu, le juste juge, pour réparer en justice les torts et griefs dessus

dits. Pensez sérieusement à cette affaire et priez Dieu qu'il lui plaise avoir pitié de vous. »

Le duc, vivement frappé de ces paroles, resta triste et pensif. Après avoir pris Tombelaine, il se hâta de retourner à Vannes. Déjà frappé de la maladie qui devait le conduire au tombeau, il se confina dans son manoir de Plaisance. Cette demeure, acquise du sire de Quintin en 1433, avait déjà vu mourir en 1410 Yolande d'Anjou, première femme du duc. François ayant mandé son frère Pierre de Bretagne, lui déclara ses dernières volontés, en présence des prélats et des seigneurs de sa cour. Il s'entretint ensuite avec son confesseur et se prépara chrétiennement à mourir. Quand on lui apporta le Viatique, il voulut le recevoir à genoux ; il demanda pardon à ses officiers et serviteurs et leur dit d'une voix émue : « Que l'état où je suis vous serve d'exemple : j'ai été votre prince, et maintenant je ne suis plus rien. » On le mit ensuite dans son lit, où il reçut l'Extrême-Onction. Après une assez longue agonie, il mourut dans de grands sentiments de piété, le 18 juillet 1450.

Conformément à son testament du 22 janvier précédent, il fut inhumé dans le chœur de l'église abbatiale de Redon, auprès des degrés du maître-autel. Il avait fondé dans cette église une messe quotidienne et solennelle pour le repos de son âme, et de plus un anniversaire avec office et messe au jour de sa mort : le tout à perpétuité. Pareil anniversaire fut fondé en l'église cathédrale de Vannes et dans les couvents des Cordeliers de Vannes, des Carmes du Bondon et de Ploërmel, etc (*Pr. II*, 1517). Dans un codicille du 17 juillet, il ordonna de faire une fondation solennelle, pour son frère Gilles, dans l'abbaye de Boquien, où il avait été enterré. N'y a-t-il pas là une pensée d'expiation, pénétrant dans l'âme du prince mourant ?

#### 12. — PIERRE II

François n'ayant laissé que des filles, la couronne ducale passa à son frère Pierre, l'époux de Françoise d'Amboise. Le nouveau duc, après avoir rendu les derniers devoirs à son prédécesseur, se rendit à Rennes pour être couronné,

puis à Montbazou pour faire hommage au roi Charles VII, son oncle. L'un de ses premiers soins fut de faire arrêter les meurtriers de son frère Gilles et d'instruire leur procès : ils eurent la tête tranchée à Vannes, le 8 juin 1451, et leurs corps, coupés en quartiers, furent exposés sur le grand chemin. Le plus coupable de tous, Arthur de Montauban, se réfugia en France et prit l'habit religieux chez les Célestins de Marcoussi.

#### 13. — CÉRÉMONIAL

De son côté l'évêque de Vannes, Yves de Pontsal, s'occupait activement du bien de son diocèse. Il commença naturellement par la cathédrale, et il publia en 1451 un Cérémonial pour cette église. A côté de nombreuses prescriptions, qui se retrouvent encore aujourd'hui dans les cérémoniaux, on y remarque quelques particularités intéressantes. Ainsi il est défendu de venir au chœur avec une tunique trop courte, ou des chaussures de couleur, ou même pieds nus, et sans surplis... Le chœur doit être debout pendant l'Introït, le *Kyrie*, le *Gloria*, les Oraisons, l'Evangile, le *Credo*, la Préface, le *Sanctus* et l'*Agnus Dei*... On ne doit pas dire de messe basse au maître-autel : il est réservé pour les messes pontificales et capitulaires... Défense de dire au chœur son office en particulier ou avec son voisin, et obligation de suivre l'office chanté en commun... Ceux qui ont été désignés par le scholastique pour lire les leçons des matines, doivent aller successivement prendre une chape à la sacristie et l'y reporter ensuite... Aux dimanches et fêtes à neuf leçons, il y aura quatre chapiers, deux à chaque lutrin ; et aux services à trois leçons, deux choristes en aube, un à chaque lutrin. — Il faut se souvenir que le maître-autel était au chevet de l'église, et le chœur entre les quatre grands piliers de l'intertransept.

Les sonneries et les heures sont réglées dans ce Cérémonial avec un soin minutieux. La sonnerie de matines commence une heure avant l'office, c'est-à-dire, en été, une heure avant le lever du soleil, et en hiver à deux heures, à trois heures à quatre heures et à cinq heures et demie, suivant le degré

et la longueur de l'office. Après Matines, il y a un intervalle de deux heures au moins, pour dire les messes privées. Le son de Prime commence également une heure avant l'office, c'est-à-dire, en été à sept heures, et en hiver à huit heures. Le son de Tierce, de la Messe et de Sexte, se fait comme par le passé. Le son de None, Vêpres et Complies ne commence qu'une demi-heure avant l'office, c'est-à-dire à trois heures en été, et à deux heures et demie en hiver. Le couvre-feu se sonne de huit à neuf heures en été, et à huit heures en hiver.

#### 14. — MENSE CAPITULAIRE

Cependant la situation financière du chapitre laissait beaucoup à désirer. Ses revenus nets n'atteignaient pas 800 livres par an, et chacun des seize chanoines ne recevait pas plus de 65 livres tournois par an, en y comprenant le casuel des anniversaires. Le pape Nicolas V, instruit de cette situation par une supplique du chapitre, donna, le 23 septembre 1451, une bulle, par laquelle il délégua l'évêque de Vannes pour vérifier les faits allégués et pour unir six paroisses du diocèse à la mense capitulaire.

Yves de Pontsal, après s'être fait représenter les comptes du chapitre et avoir recueilli les renseignements nécessaires, émit, le 22 janvier 1453 (N. S.), un décret unissant à la mense capitulaire les fruits des paroisses de Brech, Plaudren, Crach, Séné, Pluherlin et Béganne. Sans rien innover au sujet de la collation, il régla que les deux tiers de tous les revenus de ces paroisses seraient perçus par le chapitre, à partir de la première vacance de chacune d'elles, et que l'autre tiers appartiendrait aux recteurs ou vicaires perpétuels, pour leur tenir lieu de portion congrue. Les charges, et spécialement les droits de visite dus à l'évêque et à l'archidiacre, devaient être supportés dans ces mêmes proportions par les chanoines et les recteurs; mais à ces derniers seuls était réservée la jouissance des presbytères et de leurs dépendances (*Arch. dép. G., Dimes*).

Ces détails réglés, l'évêque put se livrer tout entier aux deux entreprises qui ont illustré son pontificat : la reconstruction de la cathédrale et la canonisation de Vincent Ferrier.

## CHAPITRE XVII

### CANONISATION

(1451-1475)

1. CATHÉDRALE. — 2. COMMISSION. — 3. EXÉCUTION. — 4. ENQUÊTE. — 5. FRAIS. — 6. CANONISATION. — 7. EXHUMATION. — 8. PROCÈS. — 9. CATHÉDRALE. — 10. PONTIVY. — 11. FRANÇOISE D'AMBOISE. — 12. COUVENT. — 13. CARMÉLITES. — 14. ÉVÈNEMENTS. — 15. DOTATION. — 16. PROFESSION. — 17. CATHÉDRALE.

#### 1. — CATHÉDRALE

LA vieille cathédrale romane, qui déjà menaçait ruine en 1419, demandait une reconstruction complète. L'évêque et le chapitre, après avoir longuement étudié la question, résolurent de commencer par la nef : il fut arrêté que le nouveau bâtiment serait plus large et plus haut que l'ancien, que cinq chapelles séparées par des murs se partageraient chacun des bas-côtés, et que la façade s'harmoniserait avec les tours que l'on voulait conserver.

Pour augmenter les ressources locales, l'évêque et le chapitre obtinrent du pape Nicolas V, le 20 septembre 1451, une bulle accordant, pendant dix années, une indulgence plénière à ceux qui visiteraient la cathédrale, le jour de



la fête de S. Pierre et de S. Paul, et y feraient une aumône pour les travaux de l'église. On sait combien les indulgences plénières étaient rares alors, et avec quel empressement les foules se rendaient aux lieux désignés pour les gagner. Aussi le pape avait-il chargé le chapitre de choisir douze prêtres

séculiers ou réguliers, pour entendre les confessions des pèlerins, et pour les absoudre des cas réservés aux pénitenciers ordinaires du souverain pontife.

En même temps l'évêque raviva la dévotion des fidèles envers M<sup>r</sup> Vincent ; les miracles deviennent plus nombreux, et un prêtre nommé Yves Noël, reçoit et transcrit, comme autrefois Henri Le Médec, les dépositions de ceux qui ont éprouvé les faveurs célestes. La duchesse de Bretagne, Françoise d'Amboise, qui n'avait pas oublié la promesse faite jadis à Jeanne de France à son lit de mort, prête son concours à l'évêque, et pousse le duc son époux à écrire au pape, pour solliciter la canonisation du thaumaturge.



Chanoine, au XV<sup>e</sup> siècle.

De leur côté, les princes espagnols, Jean roi de Castille et de Léon, et Alphonse roi d'Aragon ; les universités et les prélats qui avaient connu Vincent ; l'ordre des Frères Prêcheurs qui avait trop longtemps négligé cette affaire, renouvelèrent leurs instances près du souverain Pontife. Nicolas V promit de s'en occuper immédiatement.

Dès le 9 octobre 1451, il déclara, sur les instances du duc de Bretagne, que le corps de Vincent ne pourrait être réclamé par les Dominicains, mais qu'il demeurerait toujours la propriété de l'église de Vannes, comme il l'avait été jusqu'à ce jour.

## 2. — COMMISSION

Neuf jours après, le 18 octobre, Nicolas V, après avoir entendu le rapport de l'avocat consistorial, nomma une commission composée de trois cardinaux, pour informer de la vie et des miracles de Maître Vincent Ferrier, savoir : Georges évêque de Préneste, dit le cardinal d'Aragon, Alphonse Borgia, cardinal prêtre du titre des Quatre-Couronnes, et Jean cardinal diacre du titre de Saint-Ange.

Ceux-ci ne pouvant se transporter dans tous les pays parcourus par l'illustre missionnaire, subdéléguèrent leurs pouvoirs à quatre sous-commissions, par acte du 5 janvier 1452. La première sous-commission fut composée du patriarche d'Alexandrie, archevêque de Naples et de l'évêque de Majorque, et siégea à Naples ; la seconde des évêques de Vaison et d'Uzès, de l'official et du doyen d'Avignon et siégea à Avignon ; la troisième de l'archevêque de Toulouse, de l'évêque de Mirepoix et de leurs officiaux, et siégea à Toulouse ; enfin la quatrième des évêques de Dol et de St-Malo, des abbés de St-Jacut et de Buzay et des officiaux de Nantes et de Vannes.

Cette quatrième commission est celle qui nous intéresse le plus ; ses travaux sont parfaitement connus, parce que un exemplaire de l'enquête faite par elle existe encore aux archives du chapitre de Vannes. Elle ne reçut toutefois notification officielle de ses pouvoirs qu'en octobre 1453, et c'est alors que commença l'enquête.

En attendant, la peste d'Orient, ou peste à bubons, après avoir ravagé l'Italie et la Germanie, envahissait la France. Elle fit à Paris plus de cinquante mille victimes en six semaines. C'est en 1452, un an avant la prise de Constantinople par les Turcs, que le fléau s'abattit sur le diocèse de Vannes ; la cité épiscopale subit cette peste depuis le 29 juin jusqu'au 4 novembre 1453, c'est-à-dire durant seize mois. Les paroisses de Redon, Marzan, Péaule, Arzal, Ambon, Noyal-Muzillac, Limerzel, Questembert, Elven, Sulniac, Trefléan, Theix, Séné, St-Avé, Plaudren, Grand-Champ, Plescop, Plougoumelen, Plumergat, Pluvigner, Languidic, Hennebont,

Locminé, Guégon, Missiriac etc... payèrent un large tribut au fléau. Des familles perdirent six, huit, dix de leurs membres.

En présence de cette terrible épidémie, les fidèles accoururent en foule au tombeau du bienheureux Vincent, et d'innombrables guérisons vinrent récompenser leur foi. Bientôt des paroisses entières vinrent en procession à la cathédrale, surtout à partir de la fin de septembre, et peu après, la peste avait presque disparu de la contrée.

C'est pendant l'épidémie, que mourut Guillaume de La Landelle, abbé de Prières. N. de Villeblanche lui fut donné pour successeur; mais il ne parut pas avoir été agrée par le Saint Siège, puisque le pape donna, le 20 mai 1454, à Olivier Blanchart l'abbaye susdite « vacante par le décès de Guillaume. »

Le monastère de Redon était alors gouverné par Yves Le Sénéchal, celui de St-Gildas de Rhuys par Henri, dont le nom de famille est inconnu, celui de Lanvaux par Yves du Manheis, et celui de la Joie par Jeanne de Coëtviv.

### 3. — EXÉCUTION

C'est au mois d'octobre 1453, que l'évêque et le chapitre de Vannes reçurent les lettres du pape et des cardinaux, concernant l'enquête à faire en Bretagne sur la vie et les miracles de maître Vincent Ferrier. Le chapitre, s'étant réuni le jeudi 25 de ce mois, donna sa procuration à Guillaume Coëtmour, chanoine, pour presser le procès de canonisation; celui-ci chargé de la même commission par l'évêque et par le duc, se mit aussitôt à l'œuvre.

Il s'agissait d'abord de réunir la sous-commission de Bretagne. Arrivé à Dol le mercredi 31 octobre, il communiqua ses lettres à l'évêque Raoul de la Moussaye, en le réquérant avec instance de procéder à l'enquête; le prélat, après quelques hésitations, accepta la charge et fixa au 15 novembre suivant la réunion de la sous-commission à Malestroit. De Dol, le procureur du chapitre se rendit le 2 novembre au manoir de Brondineuf, où il trouva Guillaume Millon, abbé de St-Jacut, et lui présenta les lettres apostoliques, dont il était porteur; l'abbé promit de se rendre à

Malestroit au jour fixé. Le lendemain, 3 novembre, Guillaume Coëtmour présenta les mêmes lettres à Jean Lespervier, évêque de St-Malo, qui promit également de se trouver au rendez-vous. L'official de Vannes, Jean du Bot, chanoine, licencié en droit civil et archidiacre de La Mée au diocèse de Nantes, était acquis d'avance à l'enquête. L'official de Nantes et l'abbé de Buzay, délégués aussi pour l'enquête, ne prirent aucune part aux travaux.

Au jour fixé, le jeudi 15 novembre 1453, les quatre commissaires se rendirent à Malestroit. Le lendemain matin, suivis d'une foule considérable, ils se présentèrent à la porte de l'église paroissiale, où ils furent reçus par l'évêque de Vannes, le recteur de Malestroit, les prêtres et les notables de la ville. Après le *Veni Creator* et la messe du St-Esprit, les commissaires allèrent s'asseoir dans la chapelle de la Sainte Vierge, et l'évêque de Vannes leur ayant fait un résumé de la vie et des miracles de Vincent Ferrier, les pria de travailler immédiatement à la glorification du vénérable serviteur de Dieu. La réponse fut remise au jour suivant. Le samedi, l'évêque de Dol dit, au nom de ses collègues, qu'ils acceptaient leur tâche, et ils firent le serment de l'accomplir fidèlement; puis, comme la peste avait cessé à Vannes, ils promirent de s'y rendre pour le mercredi suivant, 20 novembre.

Au jour marqué, les commissaires furent reçus à la porte de la cathédrale par l'évêque diocésain, l'archidiacre, le chapitre, le clergé, les religieux, les nobles et le peuple de la



Official en cape. (XV<sup>e</sup> siècle).

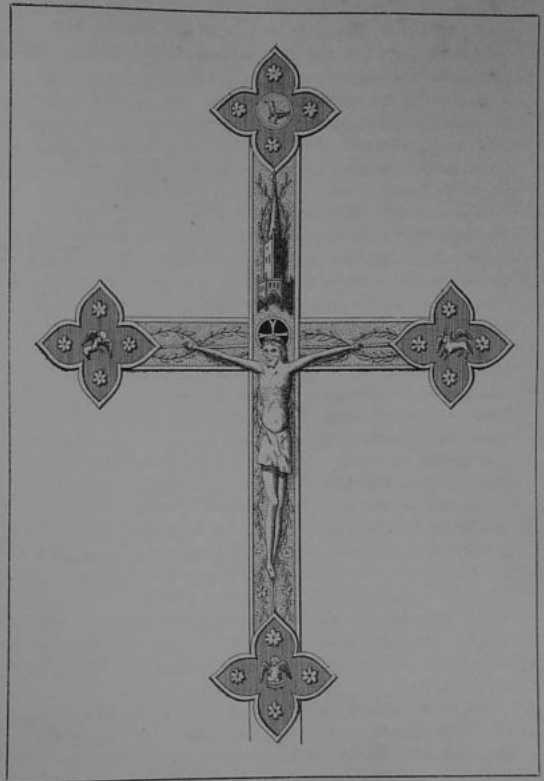
ville, au chant du *Veni Creator*, mêlé aux accords de l'orgue et au son des cloches. La messe du St-Esprit fut chantée par l'évêque de Vannes et suivie d'un sermon fait par le F. Jean Maucaze, prieur des Carmes du Bondon. Yves de Pontsal fit alors de nouvelles instances auprès des subdélégués apostoliques, et en présence du peuple, il leur montra le tombeau, dans lequel reposait le corps de Maître Vincent, et leur fit remarquer les images de cire, les béquilles, les croix, les chaînes de fer des captifs délivrés, les cercueils et les suaires des ressuscités. Les assistants, au nombre de plus de mille personnes, confirmèrent à haute voix les paroles de l'évêque, et levant les mains vers le ciel ils jurèrent que c'était bien là le tombeau de l'illustre missionnaire et que des miracles sans nombre s'y étaient accomplis. Les commissaires, après avoir tout examiné, en rendirent grâce à Dieu, et annoncèrent que dès le lendemain ils se rendraient au prieuré de Saint Guen, au nord de la ville, et y recevraient les dépositions des témoins sur la vie et les miracles de Vincent Ferrier.

#### 4. — ENQUÊTE

En conséquence, le mercredi 21 novembre et les jours suivants, l'évêque de Vannes et le procureur du chapitre produisirent devant la commission 239 témoins de la vie et des miracles du saint missionnaire. Toutes les dépositions, reçues sous la foi du serment, furent enregistrées, sans dates, par trois notaires : Guillaume de la Houle, recteur de Bréhan-Loudéac, Raoul de La Rochechaude, recteur de Landebia et Jean Langlais, maître ès-arts. L'évêque de St-Malo dut partir pour son diocèse dès le 23 novembre, après la déposition du cinquième témoin ; mais les trois autres commissaires continuèrent leur enquête jusqu'au 8 décembre.

Alors considérant la brièveté des jours, la rigueur de l'hiver et l'approche de la fête de Noël, ils convinrent de suspendre leurs travaux, pour les reprendre le 2 février 1454, puis ils déclarèrent que chacun d'eux pourrait, en attendant la réunion, se transporter où il voudrait et recevoir la déposition des témoins qui se présenteraient.

En conséquence, l'évêque de Dol recueillit à Plumaugat



Croix de S. Gobrien à St-Servant. (XV<sup>e</sup> siècle).

trois témoignages le 15 décembre 1453. L'official de Vannes Jean du Bot en recueillit, pendant les mois de janvier et de février 1454 (N.S.) cinquante deux, en divers endroits. L'abbé de St-Jacut étant resté malade, l'évêque de Dol reçut dix-neuf autres dépositions à Dinan, du 11 au 15 mars.

Quelques jours après cette dernière date, le dit évêque retourna à Vannes, pour y clore son enquête, avec l'official Jean du Bot. D'autres témoins se présentaient encore, mais il y en avait assez déjà. L'évêque de Dol fixa la clôture du procès au Dimanche de la Passion, 7 avril 1454 (N. S.).

En ce jour il y eut foule à la cathédrale. Après la célébration de la messe, Yves de Pontsal remercia les membres de la commission du zèle qu'ils avaient montré, et les assura que depuis le commencement de l'enquête les miracles s'étaient renouvelés presque journellement au tombeau de Maître Vincent et que tout le monde sollicitait sa prompte canonisation. L'assistance confirma par ses serments l'exactitude de ces faits. Les commissaires promirent alors d'expédier sans retard les pièces du procès, et laissèrent entrevoir la confiance qu'ils avaient dans un succès prochain.

Le procès verbal de cette clôture d'enquête fut rédigé le jour même par les trois notaires, en présence de Guillaume Chauvin, président de la Chambre des Comptes de Bretagne, Olivier du Quirisec, sénéchal d'Hennebont, Guillaume Doursez, recteur de Grandchamp, et plusieurs autres témoins.

» Les procès verbaux de la sous-commission et les dépositions des 313 témoins entendus, formant un dossier considérable, furent envoyés à Rome aux trois cardinaux commissaires par des personnes sûres. Un exemplaire de cette enquête existe encore aux archives du chapitre; il forme un volume in-quarto de 419 pages en y comprenant les copies des bulles.

Les autres sous-commissions adressèrent également les résultats de leurs enquêtes aux cardinaux. L'archevêque de Naples avait entendu vingt-huit témoins. L'archevêque de Toulouse quarante-huit, et les évêques de Vaison et d'Uzès dix-huit.

## 5. — FRAIS

Désormais la décision de l'affaire regardait uniquement le St-Siège. Cette longue procédure n'avait pu se faire sans des frais considérables, occasionnés soit par la comparution des témoins, soit par les voyages des commissaires. Le duc Pierre II, qui tenait à couvrir les frais de l'enquête, avait, dès 1453, imposé une taxe publique : « Nous avons, dit-il, pour aider à supporter les charges, qui convenables et nécessaires sont à fère en la matière, voulu et ordonné par chacune escuelle de chacune parroisse, généralement par tout nostre pais, soit levé cinq deniers, une foiz et pour ung an seulement poier, à en estre la levée et receipt fète par les commis et depputez des evesque et cappitre de Vannes... »

L'histoire nous dit que le bon peuple de Bretagne, par amour pour Maître Vincent, s'empressa d'obéir aux ordres du prince, et que peut-être jamais impôt ne fut payé avec autant d'exactitude. Cependant, comme il arrive toujours en pareille matière, il y eut quelques récalcitrants, et le duc donna de nouvelles lettres, datées de Châteaubriant du 2 janvier 1454 (N. S.).

La question des reliques du vénérable serviteur de Dieu préoccupait toujours le duc Pierre II; voilà pourquoi, le 30 novembre 1454, il donna les lettres suivantes : « ... Comme en contemplacion de nous, nostre saint Père aist ordonné que le corps du dit maistre Vincent, amprès qu'il sera canonizé, desmeure en perpétuel en la dicte église de Vennes, comme appiert par les bulles de VII idus de octobre l'an mil III<sup>es</sup> cinquante et un; scavoir faisons que pour les causes davant dictes et mesmes que ma très redoublée dame et mère la duchesse, pour la parfaite dévotion que elle avoit au dit mestre Vincent, se fist ensevelir et est ensépulturée en la dite église près de la tombe du dit mestre Vincent, et que avons fait jurer nos bien amés et féaulx conseillers l'évesque et chanoines de Vannes que jamès ne consentent que le dit corps soit translatté de la dicte église, mais l'empescheront à tout leur pouer, sans sur ce user de relaxacion ou dispensacion de serment, et pour aultres causes à ce nous mouvans,

Nostre entencion et volonté est que jouxte et sellon l'ordrenance de nostre dit saint Père, le dit corps du dit mestre Vincent desmeure en icelle église de Vennes en perpétuel, sellon la dicte ordonnance de nostre saint Père, à laquelle en parole de prince nous promettons fère et ferons garder estat, nonobstant quelxconques lettres que par importunité de requestes ou aultrement en pourroit de nous obtenir, quelles ne voulons avoir aucun effect. »

Pierre II avait envoyé à Rome, pour suivre l'affaire de la canonisation, Jean Ynisan, docteur en droit, Rolland Le Cozie, frère prêcheur, et Gilles Garin, licencié en droit. Les trois cardinaux commissaires, après avoir pris connaissance du dossier de Maître Vincent, se préparaient à le soumettre au pape Nicolas V, quand celui-ci mourut le 24 mars 1455. Alphonse Borgia, évêque de Valence, cardinal prêtre des Quatre-Couronnes, et l'un des trois commissaires pontificaux, lui fut donné pour successeur, le 8 avril suivant, et prit le nom de Callixte III. Vincent Ferrier, son compatriote, lui avait annoncé plusieurs fois qu'il serait pape un jour et qu'il le canoniserait. En voyant accomplie la première partie de la prophétie, il se mit en mesure de remplir la seconde.

D'abord il se substitua, dans la commission pontificale, Alain de Coetivy, évêque d'Avignon, cardinal prêtre de Sainte Praxède, et originaire de Bretagne. Puis il tint quatre consistoires secrets, pour discuter les rapports des cardinaux commissaires et avoir l'avis de chacun des membres du Sacré-Collège. Ensuite deux consistoires publics eurent lieu pour entendre, de la bouche d'un avocat consistorial, le récit des miracles opérés par l'intervention de Vincent. Enfin dans un dernier consistoire, tenu le 3 juin 1455, le pape, de l'avis unanime des cardinaux, décida que le bienheureux devait être canonisé, et il fixa la cérémonie de la canonisation au 20 juin suivant, fête des saints apôtres Pierre et Paul.

#### 6. — CANONISATION

Au jour marqué, Callixte III se rendit à l'église Saint Pierre, pour y célébrer le saint sacrifice. Avant l'offertoire, le saint Père étant à son trône au milieu de ses assistants, le cardinal

Grégoire, postulateur de la cause, se met à genoux devant lui, avec les avocats consistoriaux, et lui dit : « Très saint Père, le cardinal Grégoire ici présent demande instamment que Vincent Ferrier soit inscrit par Votre Sainteté au catalogue des saints de Notre Seigneur Jésus-Christ et que son vénérable nom puisse être prononcé comme celui d'un saint par tous les fidèles chrétiens. » Le prélat, secrétaire des brefs aux princes, répond au nom du pape, que les vertus et les mérites de Maître Vincent Ferrier sont bien notoires, mais qu'il faut encore invoquer Dieu par l'intercession des saints. Alors le pape s'étant mis à genoux, les chœurs entonnent les litanies des saints et les poursuivent jusqu'à *L'Agnus Dei*.

Le Pape s'étant assis de nouveau sur son trône, la seconde instance lui est faite, selon le même cérémonial. Alors le Souverain Pontife se levant et tenant un cerge à la main, entonne le *Veni Creator*. Après l'hymne, le cardinal Grégoire renouvelle son instance pour la troisième fois. Le prélat, secrétaire des brefs, répond que Sa Sainteté étant bien persuadée que la canonisation de Vincent Ferrier est agréable à Dieu, va prononcer la sentence.

Alors Callixte III, assis sur son trône et couvert de la mitre, la prononce en ces termes, au milieu d'un silence solennel : « A l'honneur de la sainte et indivisible Trinité, pour l'exaltation de la foi catholique et l'augmentation de la religion chrétienne, par l'autorité de Notre Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul et la Nôtre, après une mûre délibération, et après avoir imploré la protection divine et pris l'avis de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, des patriarches, archevêques et évêques qui se trouvent dans la ville, Nous définissons et déclarons que le bienheureux Vincent Ferrier est saint, et nous l'inscrivons au catalogue des saints. Nous statuons que sa mémoire doit être honorée avec dévotion par l'Église universelle le jour de sa naissance aux nones d'avril, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, Ainsi soit-il. »

Sur la demande qui lui en est faite, le pape promet d'expédier la bulle de canonisation, dépose la mitre et entonne le *Te Deum*, que poursuit la musique pontificale, au son des cloches et au milieu de la joie de l'assemblée. Le cantique



terminé, le cardinal premier diacre chante le verset : « Priez pour nous, saint Vincent Ferrier ! » Et l'assistance répond : « Afin que nous soyons rendus dignes des promesses de Jésus-Christ : » Le pape chante l'oraison et continue la messe.

Ce cérémonial est encore suivi aujourd'hui, quand le cas se présente. Quelques jours après, c'est-à-dire le 14 juillet 1455, Callixte III, connaissant les sacrifices que le duc de Bretagne avait faits pour obtenir la canonisation de saint Vincent, lui envoya une bulle, pour lui faire part de cette heureuse nouvelle. Quelle joie pour la Bretagne, et en particulier pour le diocèse et la ville de Vannes, quand on eut connaissance du décret solennel qui décernait à Vincent les honneurs réservés aux saints !

#### 7. — EXHUMATION

Il ne restait plus qu'à retirer du tombeau les reliques de S. Vincent Ferrier, pour les exposer à la vénération des fidèles. Le cardinal Alain de Coëty fut nommé légat *a latere* et chargé par le pape de se rendre à Vannes, pour procéder à l'exhumation. Le cardinal arriva le 2 avril 1456 à Vannes, et il logea au manoir épiscopal de la Motte. Il eut la consolation de voir autour de lui quinze évêques, savoir : Raoul Roussel, de Rouen ; Laurent de Faye, d'Avranches ; Martin Berruyer, du Mans ; Jean de Beauveau, d'Angers ; Léon Guérinet de Poitiers ; André de la Roche, de Luçon ; Philippe Renault de la Rouxière, de Maillezais ; Guillaume de Malestroit, de Nantes ; Jacques d'Espinaye, de Rennes ; Raoul de la Moussaye, de Dol ; Jean de L'Espervier, de St-Malo ; Jean Prégent, de St-Brieuc ; Jean de Coelquis, de Tréguier ; Guillaume Ferron, de Léon ; Jean de Lesprevez, de Cornouaille ; et Yves de Pontsal, de Vannes. Là se trouvèrent aussi tous les abbés de Bretagne avec de nombreux religieux, le général des Dominicains Martial Auribelli ou Orbeau, avec une centaine de ses frères, le duc Pierre II, la duchesse Françoise d'Amboise, avec une suite nombreuse de barons et de nobles, et des étrangers en nombre incalculable.

La cérémonie avait été fixée au lundi 5 avril, jour anniversaire de la mort de S. Vincent. Dès la veille on chanta les

premières vêpres en l'honneur du saint ; la foule était si compacte, et l'église si réduite par les travaux de la nef, que le duc lui-même, malgré sa garde, eut toutes les peines du monde pour passer. Au dessus du maître-autel on voyait l'image du saint, avec l'inscription : « *Time Deum et date illi honorem, quia venit hora judicii ejus.* Craignez Dieu et rendez-lui gloire, parce que l'heure de son jugement approche. »

Vers minuit on se réunit de nouveau à l'église, pour chanter les matines. A la fin de l'office, le cardinal légat fit ouvrir le tombeau, où depuis 37 ans reposait le corps de S. Vincent, et retira ses reliques de la terre. Il laissa cependant, à dessein, dans le tombeau, qui fut réparé peu après, une vertèbre, avec des restes de chair, de vêtements et du cercueil ; il mit à part la mandibule inférieure, et renferma les autres ossements dans une châsse, qui fut portée solennellement autour de l'église, puis déposée provisoirement près du grand autel.

Dans la matinée, le légat chanta la grand'messe, et à l'offertoire il fit publier le décret de canonisation en trois langues : en latin, en breton et en français. Le reste du jour se passa en dévotions et en visites de la châsse du saint, et Dieu daigna manifester par de nouveaux miracles la gloire de son serviteur.

#### 8. — PROCÈS

Le général des Dominicains, qui avait été chargé par le Pape de composer l'office de S. Vincent Ferrier, profita de son séjour à Vannes, pour réclamer à l'évêque et au chapitre le corps d'un membre de son ordre. Sur le refus formel et motivé qui lui fut fait, il protesta qu'il se pourvoirait devant le Souverain Pontife.

Le cardinal légat, afin de sauvegarder les droits des deux parties, ordonna que le corps du saint resterait à Vannes, en attendant la décision du pape, et défendit jusque là d'en rien extraire, sous peine d'excommunication. Dans le même but, il fit mettre trois serrures sur la châsse, prit une des clés et donna la seconde au duc et la troisième à l'évêque. Quelques

jours après, il permit au duc de prendre quelques petits ossements, sans encourir l'excommunication, mais à la condition formelle d'avoir le consentement des deux parties, c'est-à-dire de l'évêque et du chapitre, et du général des Dominicains.

En attendant la solution du débat, le pape Callixte III accorda à perpétuité, par une bulle datée de Rome le 27 mai 1458, une indulgence de quarante ans et d'autant de quarantaines, à tous ceux qui contrits et confessés visiteraient l'église cathédrale de Vannes, le jour de la fête de S. Vincent Ferrier. Le même pape se proposait de publier la bulle de canonisation du bienheureux quelques jours après ; il en surveillait lui-même la rédaction avec un grand soin, quand la mort vint le frapper le 6 août 1458.

Le cardinal Enéas-Silvius Piccolomini lui succéda sous le nom de Pie II. Dès le 1<sup>er</sup> octobre 1458, il publia la bulle de canonisation de S. Vincent, ou plutôt le récit des opérations de son prédécesseur dans cette cause et son jugement définitif. Sollicité par les Dominicains, qui réclamaient toujours le corps de leur ancien confrère, Pie II chargea les cardinaux des Ursins et de Zamora d'examiner et de juger cette affaire. Mais ayant appris que Nicolas V avait déjà tranché cette question en 1451, il donna le 9 février 1460 (N. S.) une bulle, dont voici le passage essentiel :

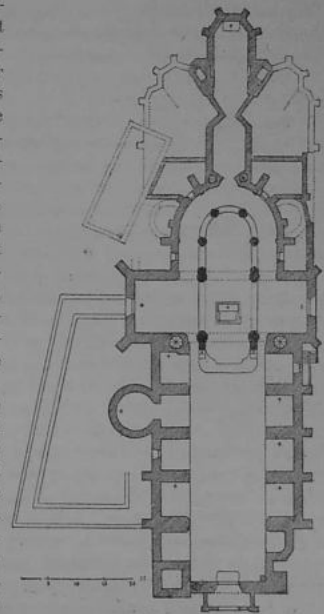
« ... Regardant comme indigne de nous de remettre en question ce que notre prédécesseur Nicolas avait réglé et décidé au sujet du corps de S. Vincent, qui doit rester dans l'église de Vannes ; certifiant que si le général, les prieurs, les frères prêcheurs ou leur procureur eussent fait mention expresse des lettres de notre prédécesseur, au temps où nous nommâmes cette commission, nous ne l'aurions point nommée ; voulant d'ailleurs mettre fin à la discussion soulevée et condescendre aux prières qui nous sont adressées à ce sujet, nous déclarons, par l'autorité apostolique, par la teneur des présentes, de l'avis et du consentement de nos vénérables frères, de notre science certaine, imposer au général, aux prieurs, aux frères, au procureur, à l'ordre susdit, et à tous autres, un silence perpétuel au sujet du dit corps, et leur défendons formellement, sous peine d'excommunication, qu'ils encourront par le fait, de troubler l'évêque,

l'archidiacre et le chapitre, ou l'église de Vannes, au sujet du dit corps ou à son occasion, publiquement ou en secret, directement ou indirectement, par eux-mêmes ou par d'autres, sous quelque prétexte que ce soit... »

Ce décret solennel et définitif fut notifié aux Dominicains, le 18 février 1460, par les soins de Bertrand de Coelanezre, ambassadeur du duc François II et procureur de l'église de Vannes, et il mit fin à des débats, dont la longueur et l'insistance montraient le prix que l'on attachait de part et d'autre aux reliques de S. Vincent.

Restée pasible propriétaire de son trésor, l'église de Vannes l'enferma dans « un coffre ferré de toutes parts et fermé de trois claveures. » On y glissa deux pièces de monnaie, qui furent retrouvées en 1637, savoir une

de Jean V, sous le règne duquel mourut le bienheureux, et une de François II, sous lequel les reliques furent garanties à Vannes. Les pèlerins continuèrent de visiter en grand nombre le tombeau et les reliques du saint, et les offrandes qu'ils y déposèrent servirent en grande partie à reconstruire l'église cathédrale.



Vannes. cathédrale actuelle.

## 9. — CATHÉDRALE

Déjà, comme on l'a vu, Nicolas V avait accordé en 1451 pour une durée de dix ans, une indulgence plénière à ceux qui visiteraient cette église, le jour de la fête de S. Pierre et de S. Paul, et y feraient une aumône pour les travaux de l'édifice.

Trois ans plus tard, le 17 juillet 1455, Callixte III s'exprimait ainsi : « Ayant appris que notre vénérable frère Yves, évêque de Vannes et le chapitre de la dite église avaient, depuis les lettres d'indulgences de notre prédécesseur Nicolas, avancé leur œuvre et fait élever une partie des piliers, et se proposaient de bâtir le cloître auprès de la dite église avec quelques augmentations; et que pour la réparation et la construction de l'église, du cloître et de la nef entièrement découverte, vingt années de travaux pour le moins seront nécessaires; qu'enfin leurs ressources épuisées ne pouvant y suffire, le secours des fidèles leur sera de la plus grande opportunité... Nous accordons dix autres années d'indulgences après l'expiration des dix premières... » Comme il n'y avait encore que trois années d'utilisées, c'était une réserve de dix-sept ans pour l'avenir.

Sur ces entrefaites, le même Pape suspendit toutes les indulgences particulières, en faveur de la croisade contre les Turcs, qui venaient de s'emparer de Constantinople et qui menaçaient l'Europe entière. Le 6 mars 1460 (N. S.) Pie II leva la suspense imposée par la croisade, et permit à l'église de Vannes de jouir de ses privilèges, mais à la condition de réserver un tiers des offrandes pour la guerre contre les Turcs. Les travaux, qui n'avaient pas été interrompus, reçurent dès lors une nouvelle impulsion.

## 10. — PONTIVY

Pendant qu'on travaillait à Vannes à la reconstruction de l'église, le vicomte de Rohan fonda à Pontivy un couvent de Cordeliers ou frères mineurs observantins. Pour indem-

niser le recteur de Pontivy du préjudice que pouvait lui causer le nouvel établissement, il lui donna, par acte du 17 octobre 1456, la chapelle de la Madeleine sur la route de Vannes, avec un terrain triangulaire y attenant et un pré nommé le pré du receveur, et de plus le droit de présentation à la chapellenie qui se desservait dans ladite chapelle. Le 9 novembre suivant, il donna sa charte de fondation du couvent :

« ... Nous donnons, dit-il, et transportons ausdits frères religieux de l'observance le lieu et emplacement où autrefois fut le chastel de Pontivy, près et adjacent de notre ville dudit lieu, lequel emplacement est nommé et notoirement appelé les Salles, et avec ce deux pièces de terres en parcs et courtilz, scis jouxte les dites Salles, pour y faire construire ledit collège et habitation avecque les jardins d'iceluy. Et outre ce leur avons donné et donnons l'usufruit de nos pescheries estans situées en la rivière de Blasvet en l'endroit desdites Salles, pour iceux religieux y prendre des anguilles et autres poissons, ainsi que faire le pourront, et du nombre des anguilles qu'ils y prendront nous en rendront chacun an et à nos héritiers un cent d'anguilles... » (*Pr. II*, 1696, 1698).

Ce couvent de Cordeliers passa aux Récollets, qui en prirent possession en 1632, en vertu d'un arrêt du parlement de Bretagne, et qui l'ont gardé jusqu'en 1791.

Cependant le duc de Bretagne Pierre II mourut au château de Nantes le 22 septembre 1457, à l'âge de 39 ans, et fut enterré le lendemain dans l'église collégiale de Notre-Dame. Comme il n'avait pas d'enfants, son oncle Arthur III, comte de Richemont, seigneur de Parthenay et connétable de France, recueillit sa succession. Ce prince ne fit que passer sur le trône, puisqu'il mourut le 26 décembre 1458; il fut inhumé chez les Chartreux de Nantes qu'il avait fondés.

François II, comte d'Elampes et de Vertus, neveu d'Arthur et cousin germain de Pierre, ceignit alors la couronne ducalo, pour la garder durant une trentaine d'années. Il voulut avoir près de lui la duchesse douairière Françoise d'Amboise, et il se plut à réparer les torts de son prédécesseur vis-à-vis d'elle.

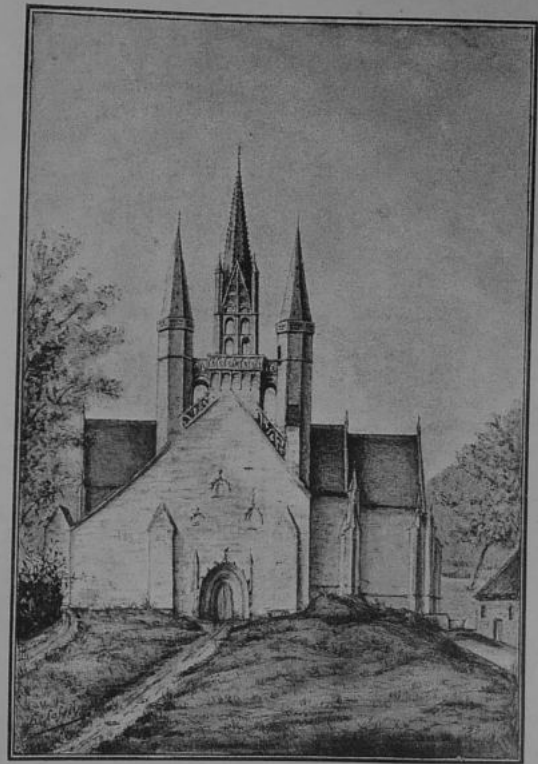
## 11. — FRANÇOISE D'AMBOISE

Cette princesse, se trouvant veuve à 30 ans, résolut de se donner à Dieu dans un monastère. Elle jeta d'abord les yeux sur le couvent des Clarisses de Nantes, qu'elle avait fondé, et elle y entra en 1450. Au bout de quelque temps elle tomba gravement malade, et elle dut rentrer au château ducal.

Ayant recouvré la santé, elle examinait s'il n'y avait pas un ordre un peu moins austère que celui des Clarisses, quand elle fit la rencontre du R. P. Jean Soreth, général des Carmes. Instruite par lui de la vie sainte et de la règle des Carmélites de Liège, elle se sentit portée à embrasser leur institut, et à fonder une maison de leur ordre en Bretagne. Et pour être plus à portée des secours spirituels, elle songea à fonder ce monastère auprès d'un couvent de Carmes.

Il y avait alors à une demi-lieue de Vannes un couvent de Carmes appelé le Bondon, fondé au commencement de 1425 (N. S.) par le duc Jean V. Assis sur un petit tertre entouré de prairies et de bocages, il était particulièrement propre au recueillement et à la contemplation, qui forment l'un des caractères distinctifs du Carmel. Là vivait le P. Jean de la Nuce, provincial de Touraine, homme de science et de vertu, qui avait établi la réforme dans les couvents de son ordre. C'est là que Françoise d'Amboise résolut de fonder son monastère de Carmélites.

Après en avoir parlé au duc, elle en écrivit au pape. Pie II, par une bulle du 16 février 1460 (N. S.), adressée à Yves de Pontsal, évêque de Vannes, autorisa le projet de fondation, et donna au prélat le pouvoir d'accepter la donation de la duchesse, de faire construire un monastère de Carmélites près de l'église du Bondon, avec ses dortoirs, chambres et officines, et de pratiquer dans le mur de la dite église, en l'endroit qu'il jugerait le plus propre, une grande ouverture où serait disposée une fenêtre garnie de fortes grilles de fer en dehors, et d'une courtine ou rideau en dedans. Derrière la grille se trouverait le chœur, d'où les religieuses entendraient



Chapelle de S. Flacour du Faouët.

la messe, et où elles chanteraient leur office, après que les religieux auraient achevé le leur.

La communauté devait comprendre une prieure, dix-sept professes, quatre novices et trois sœurs converses. Elles devaient faire les trois vœux essentiels de religion, et vivre selon les constitutions des Carmes, modifiées et mitigées par Eugène IV. Elles devaient en outre garder la clôture perpétuelle, et ne permettre l'entrée du monastère à aucun homme, sous quelque prétexte que ce fut, sauf le cas d'extrême nécessité. La dotation se composerait d'une rente de mille livres, que la duchesse offrait sur ses propres biens.

#### 12. — COUVENT

Après avoir reçu cette bulle, Françoise fit travailler activement à son monastère. Pendant qu'on le bâtissait, elle se faisait instruire, par le P. Jean de la Nuce, des pratiques de Carmel, du chant et des cérémonies, avec sa nièce de la Trémouille, ses deux cousines de la Floxellière, et quelques autres jeunes filles. Pour s'accoutumer aux austérités de l'ordre, elle jeûnait trois jours par semaine, portait une grosse haire, et prenait deux fois par jour une cruelle discipline.

Quand son monastère fut assez avancé, elle y mit ses filles et pour les former à la vie de communauté, en attendant la venue des religieuses de Liège, elle plaça auprès d'elles deux religieuses de l'abbaye de la Joie, sœur Amette de Kergrois et sœur Jeanne de Coelgrenon, qu'elle avait obtenues de leur abbesse (1461). Dès lors toutes ces personnes commencèrent à vivre en religieuses : elles mangeaient ensemble au réfectoire, couchaient dans un dortoir commun, récitaient l'office divin, observaient les jeûnes et le silence, fréquentaient les sacrements, faisaient leur couppe, et ne sortaient que rarement, toujours deux à deux.

Sur ces entrefaites une maladie contagieuse se répandit à Vannes et dans les environs, et obligea la pieuse fondatrice de disperser sa communauté naissante. Françoise, accompagnée de sa mère, du père provincial et de quelques autres personnes, se retira au château de Rochefort. C'est pendant



son séjour en ce lieu, qu'elle fit un pas décisif vers la vie religieuse : afin de couper court à tous les projets de mariage qu'on formait pour elle, elle se rendit un jour à l'église paroissiale de Pluherlin, et avec l'agrément de son confesseur, elle fit à haute voix, au moment de communier, le vœu à Dieu et à la Vierge Marie du Mont-Carmel de garder la chasteté, sans jamais se marier.

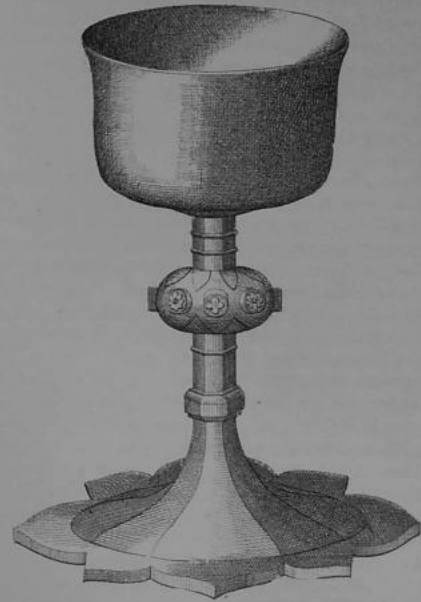
Ce vœu souleva contre elle sa famille. Son grand'oncle Jean de Montauban, son père Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, firent de violents et inutiles efforts pour la faire changer. Louis XI, lui-même, qui vint en pèlerinage à Redon au mois de mai 1462, et qu'elle dut suivre jusqu'à Nantes, ne fut pas plus heureux. Une tentative d'enlèvement ne réussit pas mieux, grâce à l'amour du peuple et à la protection de Dieu. Après ces épreuves, elles reçut les lettres du duc François II, données à Lestrenic près Vannes, le 19 juin 1462, qui autorisaient la fondation du monastère du Bondon et amortissaient des rentes jusqu'à 600 livres seulement, au lieu de mille.

#### 13. — CARMÉLITES

La pieuse duchesse perdit sa mère, Marie de Rieux, le 24 janvier 1463 (N. S.), et quelques mois après, son confesseur le P. Jean de la Nuce. En compensation, elle reçut à Vannes, la veille de la Toussaint, les religieuses Carmélites, qu'elle attendait depuis si longtemps. Elles étaient au nombre de neuf, dont sept religieuses de chœur et deux converses. Françoise, qui était allée au-devant d'elles en nombreuse compagnie, les conduisit dans sa propre demeure, qui était située sur la place des Lices, auprès du château de l'Hermine. Elle leur avait préparé une collation, et elle voulait les servir elle-même à table ; mais les sœurs s'y opposèrent, et tout ce qu'elle put obtenir ce fut de faire la lecture pendant le repas. Après leur sortie, elle s'assit à la même table et collationna avec leurs restes.

Le lendemain, jour de la Toussaint, la duchesse mena les Carmélites au château de l'Hermine, où elle avait fait préparer, dans les chambres hautes, un oratoire, un dortoir et

les autres appartements nécessaires, en attendant qu'on eût mis la dernière main au monastère du Bondon. Elle voulut occuper une petite cellule à côté d'elles, les éveiller elle-même pour l'office de la nuit, balayer la chapelle et les chambres, et leur rendre tous les services en son pouvoir. Les religieuses



Calice de S. Gobrien en St-Fervan (XV<sup>e</sup> siècle).

demeurèrent au château ducal jusqu'au 21 décembre : elles n'en sortirent que deux fois durant cet intervalle, la première pour aller à la cathédrale prier au tombeau de S. Vincent Ferrier, et la seconde pour visiter les bâtiments du monastère qu'on achevait.

Quand les travaux furent terminés, le R. P. Jean Soreth, général des Carmes, et le grand vicaire de l'évêque de Vannes, accompagnés d'un grand nombre de personnes de la noblesse, de la bourgeoisie et du peuple, vinrent chercher les Carmélites au château de l'Hermine, le 21 décembre 1463, et les conduisirent au Bondon. Le nouveau couvent fut dédié sous le nom des Trois-Maries. La duchesse fondatrice remit les clefs à la mère prieure, lui présenta la corde des cloches et l'aïda à les sonner, pour la mettre en possession du monastère.

#### 14. — ÉVÈNEMENTS

La pieuse Françoise eut bien voulu dès lors prendre l'habit religieux, mais plusieurs affaires la retenaient encore dans le monde. Le duc, qui avait en elle une grande confiance, se trouvait alors aux prises avec de nombreuses difficultés. Les religieux de Redon, mécontents de l'administration de Yves Le Sénéchal leur abbé, avaient porté leurs plaintes au duc, qui en 1462, avait réduit l'abbé à une pension de six cents livres et avait chargé l'abbé de St-Mathieu d'administrer le temporel du monastère. Blessé par ces arrangements, Yves Le Sénéchal avait résigné son abbaye en faveur d'Arthur de Montauban, qui de l'ordre des Céliestins était passé dans celui des Bénédictins. Le duc fut naturellement froissé de voir préconiser le principal auteur de la mort de Gilles de Bretagne, et dès le commencement de 1463, il fit présenter ses observations au pape. Pie II, qui ignorait ces faits, fit citer Arthur à Rome, et chargea l'évêque de Vannes de réparer les torts de l'accusé. Par suite de ces complications, Yves le Sénéchal reprit le gouvernement de son monastère, qu'il garda jusqu'à sa mort, arrivée le 3 janvier 1467 (N. S. 1468). Il fut inhumé dans la chapelle de Bonne-Nouvelle ou de l'Annonciation, qu'il avait fait construire, et où l'on a vu longtemps son tombeau avec une épitaphe.

Une autre affaire bien plus importante préoccupait en même temps le duc : c'était la question de la *régale*, soulevée par l'évêque de Nantes. Le duc, comme souverain de la Bretagne, prétendait avoir le droit de saisir le temporel des

évêchés à chaque vacance, et d'en accorder ensuite la mainlevée aux élus, suivant son bon plaisir. Le roi Louis XI lui contestait ce droit, et le 26 octobre 1463, il nomma une commission pour examiner la question. Cette commission, présidée par le comte du Maine, déclara, le 8 septembre 1464, que le duc de Bretagne n'avait pas le droit de jouir de la *régale* pendant la vacance des évêchés de son pays.

Irrité de ces chicanes, François II entra en relations avec le comte de Charolais, le duc de Berry, et plusieurs autres grands feudataires, et forma avec eux la ligue du *Bien public*. En 1465, les conjurés marchèrent sur Paris ; après la bataille indécise de Montléry, Louis XI se hâta de traiter avec les seigneurs ligués. A l'égard du duc de Bretagne, il cassa la sentence du comte du Maine, et déclara que la *régale* des évêchés vacants, la garde des églises, le serment de fidélité des évêques, et le ressort de leurs juridictions appartenaient au duc. Ces lettres furent enregistrées au parlement le 30 octobre 1465, et confirmées de nouveau le 22 décembre suivant.

Le duc était vainqueur ; heureux s'il eut su se vaincre lui-même ! Il s'était complètement livré à Antoinette de Magnelais, veuve du seigneur de Villequier ; et après la guerre du Bien public, il eut l'impudence de la loger au château de Nantes, à côté de la duchesse Marguerite. C'était un scandale public. Françoise d'Amboise, profondément attristée de l'offense faite à Dieu, et des malheurs qui pouvaient en résulter pour la Bretagne, écrivit par trois fois au prince et le conjura de changer de vie. Ses lettres restèrent sans réponse. Alors elle fit le voyage de Nantes au mois de septembre 1466. Pendant son séjour il y eut une amélioration, mais après son départ la passion reprit son empire. La malheureuse duchesse Marguerite, abreuvée de chagrin, mourut trois ans après, à l'âge de 26 ans.

#### 15. — DOTATION

De retour à Vannes, Françoise d'Amboise donna, par acte authentique du 24 mars 1467 (N. S. 1468), une série de rentes, dîmes et devoirs, montant à 534 livres, acquis par elle, pour la fondation et la dotation du couvent des Trois-Maries du

Bondon. La libéralité fut acceptée par le R. P. Jean Soreth, supérieur général de l'ordre, et par les sœurs Jeanne d'Avaigne prieure, Marie de Senne, Catherine de Teigné, Marguerite d'Arras, Marie Rôty, Jeanne Cardinal, Catherine Le Digoédec, Jeanne d'Estable, Anne d'Orbec, Françoise Marquies et Jeanne Marquies, toutes professes du couvent. (*Pr. III. 161*).

La duchesse, ayant terminé toutes les affaires qui pouvaient la distraire, alla se jeter aux pieds du P. Soreth, et lui demanda la grâce d'être admise dans la compagnie des religieuses. Le père lui accorda sa demande, et le jour de l'Annonciation de la Vierge, 25 mars 1468 (N. S.), fut marqué pour la prise d'habit. L'évêque de Vannes, Yves de Pontsal, voulut y assister avec ses chanoines, et il fut suivi d'un grand nombre de ses diocésains. La duchesse parut dans l'église du Bondon, avec un cierge blanc à la main, dans ses habits de deuil qu'elle n'avait point quittés depuis la mort de son mari, et suivie de quatre de ses filles. Le père général prêcha sur la vanité du monde, puis il donna l'habit religieux à la duchesse et aux quatre filles qui l'accompagnaient, et après la messe la communauté vint les recevoir à la porte du monastère.

Françoise était au comble de ses vœux dans cette paisible retraite. Ses compagnes, tenant compte de son rang dans le monde et de son titre de fondatrice, voulaient la placer immédiatement après la prieure ; mais l'humble novice refusa cette distinction, et il fallut un ordre du P. Soreth pour la lui faire accepter.

Elle obtint ensuite la permission de soigner les malades à l'infirmerie, et ce ne fut pas une sinécure, car cette année-là même, la dysenterie, suivie de la peste, ravagea les environs de Vannes et atteignit le monastère lui-même ; en sorte qu'elle fut chargée de tout ce qu'il y avait de pénible et de dégoûtant dans la maison.

#### 16. — PROFESSION

Lorsque l'année du noviciat fut révolue, elle alla se prosterner aux pieds de toutes les religieuses, pour les supplier de la recevoir dans leur sainte société, comme sœur converse.



La bienheureuse Françoise d'Amboise.

Elle fut admise à faire ses vœux, non comme converse, mais comme religieuse de chœur, et la cérémonie de sa profession fut fixée au 25 mars 1469, (N. S.). Suivant le cérémonial des anciennes Carmélites, Françoise sortit du monastère, pour entrer dans l'église du Bondou, avec un cierge allumé à la main. Après avoir entendu une exhortation du P. Soreth, et avoir répondu à ses questions, elle prononça ses vœux « d'obéissance, de perpétuelle continence et d'abdication de propriété, avec perpétuelle clôture. » Elle signa la formule de sa profession et la remit au R. P. général, qui la déclara professe de l'ordre. L'évêque de Vannes, qui était présent, ayant béni les habits, le voile et la ceinture de cuir, le général les lui donna, et après le chant du *Te Deum* l'heureuse professe rentra dans la clôture.

Elle se soumit à la règle commune comme la dernière des religieuses, logeant dans une petite cellule sans cheminée, et n'ayant pour tous meubles qu'un lit fort pauvre, une table et un escabeau. Elle mangeait au réfectoire, comme ses compagnes, et quand les autres allaient prendre un peu de récréation au jardin, elle allait à l'infirmerie visiter et soigner les malades. Son vêtement était d'un gros drap roux, sous le quel elle portait ordinairement la haire; elle continuait à prendre une rude discipline qui allait parfois jusqu'au sang, Elle aimait à rester au chœur après les autres, pour y adorer plus intimement Jésus-Christ; et s'il se disait plusieurs messes, elle les entendait toutes à genoux, sans s'appuyer, de telle sorte qu'il se forma de douloureux callus à ses genoux, comme le constatèrent plus tard les religieuses chargées de l'ensevelir.

Dans le but d'arracher le duc aux désordres de sa vie privée, elle lui fit proposer un second mariage avec Marguerite de Foix; l'affaire réussit, la cérémonie nuptiale eut lieu à Nantes le 26 juin 1471, et la favorite fut définitivement renvoyée.

Pendant ce temps d'autres événements se passaient dans le diocèse de Vannes. Olivier Blanchart, abbé de Prières, était mort le 9 octobre 1467, et avait eu pour successeur Vincent de Kerleau abbé de Bégar, et président de la Chambre des Comptes de Bretagne. Cet abbé, ayant été chargé par

ses supérieurs de travailler à la réformation de son ordre dans la province de Tours, fit prévenir l'abbé Raoul de Lanvaux qu'il visiterait son monastère, le 28 décembre 1470, et qu'il lui demanderait compte de son administration; en même temps il fit signifier à l'abbé de Langonnet d'avoir à se rendre au même lieu, afin de répondre à l'accusation de négligence à visiter l'abbaye de Lanvaux dont il était le père.

Vincent de Kerleau, qui jouissait de la confiance du duc, fut peu après nommé évêque de Léon, préconisé par Sixte IV, le 4 mai 1472, et autorisé en même temps à garder en commende les abbayes de Prières et de Bégar. Ce système des commendes, qui tendait alors à se généraliser, a été la ruine des maisons religieuses et le malheur de l'Eglise à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au commencement du XVI<sup>e</sup>. La pluralité des bénéfices pouvait enrichir certains titulaires, mais c'était presque toujours au détriment des églises et des fidèles. C'est ainsi que l'abbaye de Redon fut donnée en commende à Alain de Coetivy, cardinal d'Avignon, déjà pourvu d'autres bénéfices. Bientôt nous verrons les évêchés eux-mêmes tenus en commende par des titulaires qui ne les visiteront jamais.

#### 17. — CATHÉDRALE

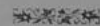
L'évêque de Vannes, Yves de Pontsal, de concert avec le chapitre, travaillait toujours à la reconstruction de la nef de son église. Comme il avait été nécessaire, pour élargir l'église, d'acquérir quelques maisons qui touchaient à l'ancien bâtiment de côté du sud, le duc François II, pour contribuer à la bonne œuvre et pour compter parmi les bienfaiteurs de l'église, fit gracieusement, le 25 mars 1473 (N. S. 1474), la remise des droits de lods et ventes qui lui étaient dus.

Un compte de fabrique de 1475 fournit quelques détails intéressants : « Et est à savoir que Jehan Guével, maistre du dit euvre, doit avoir par chacun jour qu'il fait besoigne 5 sols, et chacun des autres tailleurs doit avoir 3 sols 4 deniers jusques à la feste de Touz Saintz; ensuite est rabattu

à chacun d'eux dix deniers par jour. » La dépense monte encore pour l'année à 308 livres, 10 s., 10 d.; et pour les servants des maçons à 54 livres, 10 s., 5 d.

A St-Avé on construisait en même temps l'église du bourg d'en bas, comme le prouve l'inscription suivante, gravée en lettres gothiques sur les sablières du chœur : *Mestre O. de Peillac chanoine de Guérande et rect. de St-Avé fist f. ceste ouvre l'an mil CCCC. LXXV.* Une autre inscription, gravée sur les sablières de la nef, porte ce qui suit : *Ou temps de maistre Ollivier de Peillac chanoine (de) Guérande et maistre André de Coetlagat rect. de Saint-Avé, fit achever ceste chapelle en l'an mil CCCC. III<sup>es</sup>. et XIII.* C'est le même André de Coetlagat qui fit faire, six ans après, le curieux calvaire, surmonté d'un clocheton à jour, qui sépare la nef des transepts.

« Le septiesme jour de janvier 1475 (N. S. 1476), avant jour, décebdra feu de bon mémoire Messire Yves de Pontsal, évesque de Vannes, ou menoir de Kerengoff, et fut enterré le lundi 8<sup>e</sup> jour du dit mois en la chapelle de Saint-André, et depuis translaté en la chapelle saint Pater ou la dite église de Saint-Père. » La chapelle de S. André était au nord du chœur; elle n'existe plus; la chapelle de S. Pater ou S. Patern est maintenant occupée par la porte qui conduit à la rue de S. Guénael. Le pavé moderne a fait disparaître le tombeau du fondateur de la cathédrale, et les fidèles, en entrant ou en sortant par cette porte, foulent aux pieds ses cendres, sans le savoir ou sans y penser.





## CHAPITRE XVIII

# FRANÇOISE D'AMBOISE

(1476-1502)

1. PIERRE DE FOIX, ÉVÊQUE. — 2. FRANÇOISE D'AMBOISE. —
3. INDULGENCES. — 4. CHARTREUX. — 5. TRAVAUX. —
6. MORT DE FRANÇOISE D'AMBOISE. — 7. ABBAYES. —
8. INVENTAIRE. — 9. ANNE DE BRETAGNE. — 10. LAURENT CIBO, ÉVÊQUE. — 11. CATHÉDRALE. — 12. STATUTS. —
13. PLOUGOUMELÉN. — 14. ROCHEFORT. — 15. GUÉRENNO.

### 1. — PIERRE DE FOIX, ÉVÊQUE

Le successeur de Yves de Pontsal sur le siège de Vannes fut Pierre de Foix, troisième fils de Gaston IV de Foix et d'Aliénor de Navarre, frère de Marguerite de Foix, duchesse de Bretagne. Né en 1449, il n'avait encore que 27 ans; mais la candeur de ses mœurs et les connaissances étendues qu'il possédait dans les sciences divines et humaines, le rendaient digne des plus grands honneurs. Il avait fait ses études à Padoue, pris le bonnet de docteur à Ferrare, et embrassé l'ordre de Saint François. Il venait d'être pourvu du siège d'Aire, quand, sous l'inspiration du duc de Bretagne, le chapitre de Vannes l'élut le 16 janvier 1476 (N. S.).

Le pape Sixte IV lui donna l'institution canonique, en lui laissant l'administration de l'évêché d'Aire, et le recommanda au duc par une bulle du 15 mars 1476. Le nouveau prélat fit serment de fidélité à François II, le 13 mai de la même année, et s'intitula dans cet acte : « Pierre de Foix, enfant de Navarre, évêque par permission divine et du Saint Siège apostolique de l'évêché de Vennes et commandataire de l'évêché d'Aire. » Ses armes étaient un écartelé de Navarre, de Foix, de Béarn et d'Evreux, et sur le tout de Bigorre, et en outre un écartelé en sautoir d'Aragon.



Pierre de Foix.

A son arrivée à Vannes, il fut reçu, comme ses prédécesseurs, par l'archidiacre, qui était alors Prigent de Moussy, et par les chanoines, et il leur fit les serments accoutumés. Il avait amené avec lui, comme vicaire général, Humbert de Gembenis, à qui il associa ou substitua, suivant le temps, Odet de la Rivière, abbé de Redon et de Buzay, Charles de Hautbois, doyen de Kemenet-Héboé, et Olivier de Kerrie, chanoine.

### 2. — FRANÇOISE D'AMBOISE

Pierre de Foix avait beaucoup entendu parler de Françoise d'Amboise par la duchesse Marguerite sa sœur. La bienheureuse avait été élue prieure du Bondon en 1475, par le consentement unanime de ses sœurs, et il avait fallu l'intervention du R. P. Soreth pour la faire acquiescer à son élection. Elle se pénétra dès lors de cette pensée, que, si jusque là elle avait travaillé à se sanctifier elle-même, elle devait désormais travailler à la sanctification des autres.

Le soin qu'elle avait de maintenir la règle et de prévenir tous les abus, parut surtout dans l'exactitude avec laquelle elle fit toujours respecter la clôture. Quand l'évêque de Vannes vint, avec sa sœur, lui faire sa première visite, elle les reçut au parloir et ne voulut pas leur permettre l'entrée du monastère : ce qui les édifia grandement. Lorsque le

père général faisait la visite canonique de la maison, elle ne laissait entrer avec lui que le père vicaire. Néanmoins, par respect pour le Saint-Siège, elle permit l'entrée du monastère des Trois-Maries au cardinal d'Angers, légat du pape en Bretagne, et à deux personnes de sa suite, ainsi qu'à l'évêque de Vannes qui l'accompagnait, et au moment où ils entrèrent, elle se tint à la porte, pour empêcher qu'aucune autre personne n'essayât d'y pénétrer.

La bienheureuse, en construisant son monastère auprès de celui des religieux, s'était proposé surtout d'avoir à proximité les secours spirituels; mais bientôt elle s'aperçut que l'usage d'une seule et même chapelle créait des embarras pour les frères et les sœurs, obligés de venir successivement réciter l'office devant le même autel. Elle cherchait un moyen de résoudre cette difficulté, quand le duc François II, qui avait toujours pour elle une sincère affection, et qui désirait la rapprocher de sa personne, lui proposa de s'établir au prieuré des Coets, à six ou huit kilomètres au sud de Nantes. Ce projet lui sourit immédiatement. En conséquence, le duc fit représenter au souverain Pontife que le prieuré des Coets, dépendant de S. Sulpice, n'avait plus qu'une prieure et six religieuses, qui vivaient sans clôture et sans ferveur, et que l'introduction des Carmélites du Bondon sous la conduite de Françoise d'Amboise relèverait la maison, Sixte IV, par une bulle de l'an 1476, autorisa le changement demandé. Les anciennes religieuses y mirent opposition, mais elles finirent par se soumettre.

La bienheureuse quitta Vannes au mois de décembre 1477, avec neuf de ses religieuses, pour se rendre aux Coets. Il serait difficile d'exprimer toute la douleur que son départ causa, non seulement à la communauté du Bondon, mais encore à toute la ville de Vannes, et surtout aux pauvres. C'était une désolation générale. Les gens du peuple murmuraient hautement, et disaient qu'il ne fallait pas souffrir que la sainte leur fut enlevée. Elle comprenait leur peine, mais elle voulait obéir aux ordres du souverain pontife. Les sœurs qui restaient aux Trois-Maries pleuraient à chaudes larmes, en la voyant partir. Elles ne purent s'accoutumer à l'idée de vivre loin d'elles, et peu après elles sollicitèrent du pape l'union de

leur couvent à celui des Coets et leur fusion en une seule communauté. Sixte IV le leur accorda par une lettre du 13 décembre 1479. Les Carmélites avaient occupé le Bondon durant seize ans.

### 3 — INDULGENCES

Quant à l'évêque de Vannes, il avait à continuer les travaux de son église cathédrale. La nef avec ses chapelles avait été consacrée le 17 mars 1476, par l'évêque de Synope *in partibus*; mais la façade était à refaire, ainsi que les transepts. Pour se procurer des ressources, Pierre de Foix, qui venait d'être nommé cardinal diacre, s'entendit avec le duc et recourut, comme son prédécesseur, au pontife romain et au trésor des indulgences. Le pape Sixte IV, dans une bulle du 1<sup>er</sup> avril 1478, « considérant que les travaux sont encore imparfaits et ne peuvent être achevés avec les revenus de la dite église, qui sont loin de suffire convenablement à cette entreprise et aux autres charges; voulant que ces travaux puissent être menés à bonne fin, suivant la prière adressée à ce sujet par Pierre, cardinal diacre du titre des Saints Cosme et Damien, qui par concession apostolique gouverne cette église, par noble homme François, duc de Bretagne, qui porte à cette même église une dévotion toute spéciale, et par le chapitre... » accorde une nouvelle indulgence plénière, pendant quatre ans, aux fidèles qui, contrits, confessés et communés, visiteront la cathédrale à la fête des saints apôtres Pierre et Paul, et y feront une aumône pour l'achèvement des travaux. Un tiers des offrandes sera réservé pour la croisade contre les Turcs et le chapitre députera le nombre de confesseurs nécessaires pour entendre les pèlerins.

Les fidèles vinrent en foule visiter l'église Saint Pierre et le tombeau de S. Vincent, et grâce à leurs aumônes on put continuer les travaux.

Le XV<sup>e</sup> siècle a été pour le diocèse de Vannes la période la plus riche en constructions d'églises et de chapelles. Il nous reste même des boiseries remarquables de cette époque. Ainsi le jubé de la chapelle de St-Fiacre près du Faouët date de 1480. Il est monté sur un chancel, qui sépare la nef de

l'inter-trausept; du côté de la nef on voit au milieu du jubé le Christ en croix entre les deux larrons, et un peu plus bas la Vierge et S. Jean; au dessous, cinq arcs en ogive sont terminés par des anges à leur partie inférieure; les panneaux sont fouillés avec une délicatesse incroyable et entourés de sujets divers. On lit aux arcs inférieurs ces deux inscriptions en lettres gothiques; à gauche : *Lan mil III<sup>o</sup> III<sup>xx</sup> fut fait cest ouovre par Olivier Le Loergan*; à droite : *Tous ceulz qui céans antrez aïés mémoire des trépassés.*

#### 4. — CHARTREUX

C'est en la même année 1480, que le pape Sixte IV autorisa la fondation de la Chartreuse d'Auray. Une collégiale, composée d'un doyen et de huit chapelains, avait été établie en 1382 par le duc Jean IV, sur le champ de bataille, témoin de sa victoire sur Charles de Blois. Un siècle après, le duc François II, petit-fils du vainqueur, voulut retirer les chapelains, pour les remplacer par des Chartreux, et il obtint du pape une bulle, dont voici le passage principal :

» Accédant aux prières du duc François, nous supprimons, par autorité apostolique et par la teneur des présentes, le doyenné et les huit chapellenies d'Auray; nous érigeons l'église, la maison et les habitations en un couvent de Chartreux, pour un prieur et douze frères, et nous leur assignons à perpétuité tous les revenus et tous les fruits des dits doyenné et chapellenies. Le prieur et les frères seront désignés, la première fois, par le prieur des saints Donatien et Rogatien de Nantes, et ils seront ensuite remplacés comme dans les autres maisons de l'ordre... Les doyen et chapelains actuels auront la jouissance viagère de leurs bénéfices, et ils en acquitteront les charges dans l'église paroissiale de Brech... Au fur et à mesure des extinctions, les fruits reviendront aux Chartreux... Donné à Rome, auprès de S. Pierre, l'an 1480, le 12 des calendes de Novembre. » (*Pr. III. 379.*)

Vingt-et-un mois plus tard, le 22 juillet 1482, les Chartreux en prirent solennellement possession, sous la conduite de Pierre Le Lyénier, prieur de la maison de Nantes, Jean Le Lyénier, son frère, procureur de la même maison, Jean Picard,

prieur du nouvel établissement, François de Goulaine vicaire, et Guillaume Touzel.

On sait que les couvents de chartreux se composent d'une série de maisonnettes, rangées sur les quatre faces d'un cloître, et séparées les unes des autres par un jardinet. Chaque religieux vit solitaire dans sa cellule, cultive son jardin, s'occupe d'un travail manuel, ou se livre à l'étude. On se rencontre à la chapelle pour les offices, au chapitre pour certains exercices de piété, et de temps en temps à une promenade ou à une récréation commune.

La chartreuse d'Auray, grâce au travail de ses moines, décupla peu-à-peu sa dotation et répandit bientôt d'abondantes aumônes dans le pays. Elle fit reproduire dans son cloître la copie des fameux tableaux de Le Sueur, figurant la vie de S. Bruno, et bâtit au XVIII<sup>e</sup> siècle la chapelle qu'on y voit encore aujourd'hui. Vendu nationalement, à la Révolution française, cet établissement a été racheté par les filles de la Sagesse, qui en ont fait une maison de retraite pour les sœurs et une institution pour les sourdes-muettes.

#### 5. — TRAVAUX

Les travaux de la cathédrale suivaient leur cours, sous le direction d'Eonet Kervélien « mestre du dit eupvre » et avec l'aide de six ouvriers tailleurs de pierres. Ce nombre restreint d'ouvriers dépendait du chiffre des ressources : on travaillait lentement, mais on travaillait continuellement. Les comptes de fabrique de l'époque nous fournissent quelques détails intéressants.

Ainsi en 1483 : « Pour rompre et lever et auxi emporter la terre et curailles estantes au cymetière (cloître) de la dite église, jueques près les murs de la ville, près du château de l'Ermine, vers la porte de Calmont, à 4 deniers par charretée, 24 livres et 12 sous... Pour avoir fouy la terre, rompu les vieilles murailles, et auxi aidé à charger les dites charettes, 5 livres, 18 sous, 4 deniers. »

En 1484, « le 17<sup>e</sup> jour du mois de mars, à M<sup>e</sup> Jehan Ezeilison, sénéchal de Vennes, lequel vint pour voir l'antiquité du pignonel (porche) de l'église avant le desmolier : pour vin et

dragée, 5 sous, 4 deniers... Item le 18<sup>e</sup> jour du dit mois, à Jehan du Colledo, lieutenant de Vennes, Eonnet Kervélien, et plusieurs autres, qui furent visiter le dit pignonel et l'antiquité : pour dragée et vin, 3 sous, 5 deniers... Item, le 20<sup>e</sup> jour de may, pour avoir emporté de la terre, qui estoit choële en abatant le pignonel, scavoir pour 44 charrettes, à 4 deniers chacune, 14 sous, 8 deniers.

En 1485, « le chappitre et la fabrique vouloint et s'efforcoient de nouvel rediffier le portal et le hausser plus hault de moult que l'estat ancien d'icelui : » et le 12 aout, ils accordaient une indemnité de 60 livres au propriétaire d'une maison attenant au portail, parce qu'elle avait souffert des travaux de reconstruction.

Les comptes de ces trois années nous font connaitre aussi plusieurs particularités curieuses. « Le jeudi absolu, payé deux quartes de vin, pour laver les aulliers, 3 sous 4 deniers... Le jour de Pasques, payé pour 17 quartes de vin, pour ceulx qui communierent à la table, davant l'aullier du vicayre, 28 sous, 4 deniers... Le 13<sup>e</sup> jour de Juign 1483, payé à D. Pierres Alief, pour avoir escript en parchemin, en lettre fourmée, les légendes des saintz et saintes qui ensuyvent, savoir S<sup>t</sup> Eulrope, S<sup>t</sup> Clair, S<sup>t</sup> Vincent, S<sup>t</sup> Fiacre, S<sup>te</sup> Appolline, et les onze mille vierges : quelles légendes sont cousues en la fin de ce grand Légendayre, 35 sous.

« Item, pour avoir relié *Pastorale Gregorū*, estant davant la chaere de l'évesque dedaas le cueur, et pour avoir garny le dit livre de deux fermouez; item pour avoir mis à ung missel couvert de neuf deux fermouez, 9 sous 2 deniers.

« Item pour avoir abillé (réparé) deux chainnes des livres estans au cueur...

« Item, le 24<sup>e</sup> jour d'apvril (1484), à M. Guillaume Le Botterff de l'ordre des Prescheurs, qui avait presché tout le caresme, 55 soulz de la fabrique, en oultre ce que luy fust baillé du chapitre, scavoir 100 soulz.

« Item du 28<sup>e</sup> jour de may, au mésager qui avoit aporté ung beau calice, que avoit donné Henry du Val, grant eschanson du duc notre souverain seigneur, à la fabrique de St-Pierre, 20 soulz, 10 deniers.

« Item le derroin jour d'octobre (1485), pour avoir abillé le

pyé du pelpitre et l'eigle de boays, où es dit l'évangile, un sol, 3 deniers. »

« Le 29<sup>e</sup> jours d'apvril (1485) fut faicte une proceesion générale, du commendement du duc, pour recevoir les sermans sur *Corpus Domini* d'un chacun, tant gentilhomme que d'autre, d'estre loyal au duc, à la duchesse et à mesdames leurs filles : quelle proceesion faicte entour de l'église par dehors, et au retour d'icelle une messe fut chantée à l'aullier du vicayre. »

Le 2 août de la même année, le cardinal évêque de Vannes fut présent aux lettres d'abolition, que le duc donna aux barons de Bretagne, qui avaient procuré la mort de son ministre Landais.

Le 27 septembre suivant, le pape Innocent VIII confirma, comme l'avait fait son prédécesseur Sixte IV, le droit du chapitre de présenter à l'agrément de l'évêque, le vicayre de St-Pierre, les deux archipêtres, le sous-chantre, le diacre, le sous-diacre, les chapelains, le sacriste et les membres de la psallete, et aussi de les révoquer en cas de besoin.

#### 6. — MORT DE FRANÇOISE D'AMBOISE

Au moment où cette bulle arrivait en Bretagne, Françoise d'Amboise se préparait à quitter la terre. « Au mois d'octobre 1485, elle servait les malades dans l'infirmerie du monastère des Coets. Il y en avait une en particulier qui était atteinte d'un mal contagieux; elle fut l'objet de la prédilection de Françoise, et elle mourut entre ses bras. Cet acte de charité devait probablement dans les desseins de Dieu mettre le comble aux mérites de sa servante.

« Peu de jours après, Françoise sentit les premières atteintes de la maladie, qui allait mettre un terme à sa vie mortelle. C'était le 29 octobre, le samedi avant la Toussaint. Une douleur générale la saisit et l'obligea à se retirer à l'infirmerie. Le lendemain dimanche, elle se confessa, entendit la messe, reçut la sainte communion et assista à la prédication. Vers midi, elle sentit que le mal faisait de nouveaux progrès, et se retira à l'infirmerie, d'où elle ne devait plus sortir.

« Le jour de la Toussaint fut marqué par de grandes dou-

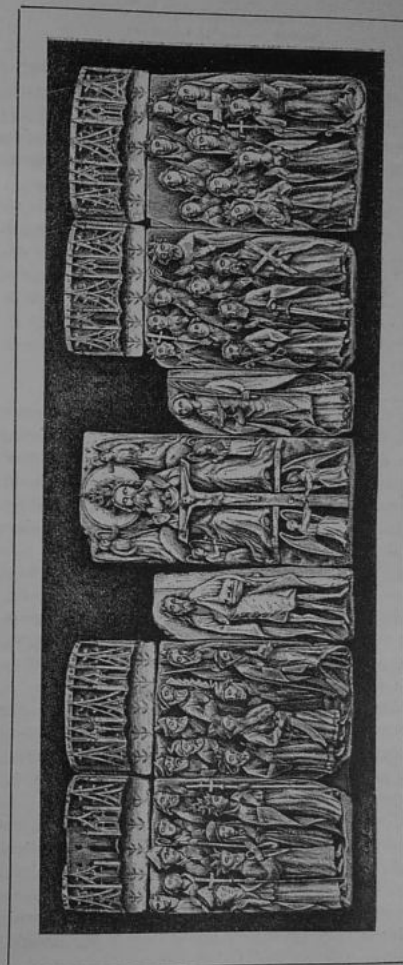
leurs, que la sainte malade endura sans donner aucun signe d'impatience. Le jeudi 3 novembre, par le conseil du P. Mathieu de la Croix, elle se confessa de nouveau et reçut le saint Viatique. Vers minuit, elle fit appeler toutes les religieuses dans sa chambre, et en leur présence, elle voulut une dernière fois faire sa coulpe, s'accusant avec beaucoup de larmes d'avoir mal édifié les sœurs et leur demandant humblement pardon. Toutes ses filles fondaient en pleurs autour de son lit.

» Après leur avoir donné ses derniers avis, elle pria le R. P. Vicaire de lui donner l'Extrême-Onction. Elle reçut ce sacrement avec une grande dévotion, répondant elle-même aux prières que l'on récitait pour elle. Le vendredi matin, 4 novembre, elle fit venir le R. P. Vicaire, et lui recommanda ses religieuses, le conjurant de veiller à la conservation de la réforme. Elle dit aussi aux sœurs qui entouraient son lit : « Si vous voulez que je vous avoue pour mes filles, soyez sages et discrètes, fermes en votre vocation ; je vous prie, faites que Dieu soit surtout le mieux aimé. »

» Elle perdit ensuite la parole, tout en conservant sa connaissance. Son agonie se prolongea jusqu'à trois heures. A ce moment, elle recouvra la parole ; elle regarda le ciel, et joignant les mains, elle dit à haute voix : « Vous, soyez les très-bien venues, mes bonnes dames. » — On lui demanda ce qu'elle voulait dire : « Ce sont, répondit-elle, les dames que j'ai toujours honorées et vénérées. Oh ! qu'il y a longtemps que j'ai désiré être avec elles ! Je vous prie qu'on fasse place pour les recevoir. » On crut pieusement alors que le Seigneur avait voulu consoler sa servante par une vision céleste, et que ces dames étaient Sainte Ursule et ses compagnes, vierges et martyres, qui avaient toujours été honorées par elle d'un culte particulier.

» Quelques instants après, Françoise rendit son âme à Dieu, dans la paix des saints, le vendredi 4 novembre, à l'heure où Jésus-Christ mourut sur la croix. » (*Vie de la B. Françoise par Mgr Richard.*)

Le corps de la bienheureuse fut inhumé à l'entrée du chapitre des Coets, suivant le désir qu'elle en avait exprimé. En 1492, il fut trouvé sans corruption, et mis dans un



Retable de St-Avé. (Doug d'Es-Bis).



tombeau élevé au-dessus du sol, entre le chœur des religieuses et l'église extérieure. En 1568, il en fut momentanément retiré par la crainte des Huguenots, mais en 1592 il y fut replacé, et y resta jusqu'en 1793. Le crâne et la plupart des ossements furent alors sauvés, et ils sont aujourd'hui conservés au couvent de la Providence à Nantes.

Françoise, sans avoir été canonisée, a été cependant honorée d'un culte particulier par ses filles; les écrivains et les populations l'ont constamment qualifiée *bienheureuse*; le Saint Siège lui a confirmé ce titre le 16 juillet 1863, et a autorisé l'année suivante un office particulier en l'honneur de la bienheureuse duchesse.

#### 7. — ABBAYES

Le cardinal Pierre de Foix s'était retiré depuis quelque temps à Rome. Ayant appris la mort de Jean Le Lionnais, abbé de St-Melaine de Rennes, arrivé le 10 avril 1486, il obtint sans peine du pape Innocent VIII la commende de ce monastère, et soutenu par le duc, son beau-frère, il déboufa Olivier de Broons, abbé régulier de St-Aubin-des-Bois, qui prétendait au même bénéfice.

Le duc François II, voulant décharger son domaine de cent livres de rentes dues à l'abbaye de Prières, par suite des fondations pieuses de ses ancêtres, savoir : 55 livres sur la recette de Muzillac et 45 livres sur celle de Vannes, donna, le 1<sup>er</sup> juin 1486, au monastère, le château de Plaisance auprès de Vannes : ce qui fut accepté par le chapitre de l'ordre.

L'année suivante, le 26 octobre, le duc céda à la même abbaye le château de l'Isle, situé sur les bords de la Vilaine, pour se libérer d'une rente de 50 livres sur sa recette de Vannes, de 50 livres sur celle de Ploërmel, et d'un emprunt de 2,400 livres fait au monastère et hypothéqué sur la terre de l'Isle.

Le malheureux duc de Bretagne se trouvait alors à court de ressources, pour soutenir la guerre que lui faisaient la France et un parti de seigneurs rebelles (1487). L'armée française s'empara d'abord de Ploërmel, et vint mettre le siège devant Vannes, qui se rendit, faute d'une garnison suffisante; elle attaqua ensuite Auray, dont le gouverneur fut

aussi forcé de capituler. Les patriotes bretons enlevèrent de leur côté la ville de Redon aux seigneurs ligués. Le maréchal de Rieux s'étant réconcilié avec le duc, reprit Vannes aux Français en 1488, et ramena plusieurs seigneurs à son parti. Mais la funeste bataille de St-Aubin du Cormier, livrée le 28 juillet, réduisit le duc à demander la paix, qui fut conclue au château du Verger le 21 août suivant.

François II ne survécut pas longtemps à ce traité. Accablé de vieillesse et d'infirmités, il mourut le 9 septembre 1488, avec le chagrin de laisser ses états en confusion, et le sort de ses filles Anne et Isabeau fort incertain. Il fut inhumé chez les Carmes de Nantes, et plus tard sa fille Anne lui fit ériger un magnifique tombeau, qui se voit aujourd'hui dans l'église cathédrale de cette ville.

#### 8. — INVENTAIRE

En cette même année 1488, les Archives nous fournissent un curieux inventaire du mobilier de la cathédrale de Vannes. On y voit figurer 44 chapes, 23 chasubles, 14 dalmatiques, 14 tuniques, 78 aubes, 106 amicts, 144 nappes, 56 serviettes et 13 missels. Les bourses ou *corporatiers* sont au nombre de 16 et portent les écussons des donateurs et donatrices.

Parmi les 18 calices, il y en a un en or pur, pesant deux marcs moins trois gros, six en argent doré, et onze en argent : leur poids varie entre un marc et trois marcs sept onces, c'est-à-dire entre 245 et 944 grammes.

On y trouve ensuite : une croix de procession en argent; deux petites croix dorées; trois encensoirs en argent; un bénitier en argent avec son goupillon; une *custode* en argent doré pour suspendre au-dessus du maître autel; un petit *porte-sacre* en argent surmonté d'un crucifix et orné de bétils; un autre porte-sacre en or, orné de bétils et de pierres précieuses; un autre porte-sacre en argent doré et très beau, avec deux anges, surmonté d'un crucifix, et muni d'un cristal au milieu; un sacraire en argent; deux chandeliers en argent, deux burettes en argent, une navette et un instrument de paix en argent.

Les objets pontificaux sont : deux plats en argent pour

recevoir les oblations et donner à laver à l'évêque; un anneau pontifical, orné d'une pierre précieuse, que les évêques donnent à baiser aux hommes, les jours de grande fête; un saphir enchassé dans l'or et muni d'une longue chaînette de même; une mitre très-belle, garnie de pierres précieuses; une autre mitre ordinaire; une crosse épiscopale en argent doré, ornée de pierres précieuses; une autre crosse épiscopale; huit carreaux ou coussins de diverses couleurs.

En fait de reliquaires, on y rencontre: une croix en argent doré, renfermant une parcelle de la vraie croix; une petite boîte en argent, contenant une épine de la couronne de Jésus-Christ; une petite chapelle en argent, pleine de reliques; une autre chapelle en argent, renfermant plusieurs reliques; une petite boîte en ivoire, garnie d'argent et contenant des reliques, une petite boîte, renfermant les reliques qui furent trouvées dans un crucifix de cette église, c'est-à-dire cinq osselets des doigts de S. Patern; deux reliquaires plats en argent doré, remplis de reliques.

Cet inventaire passe sous silence les reliques de S. Vincent-Ferrier, qui étaient conservées à part; celles de S. Guénael et de S. Patern, qui étaient jadis exposées pour le pèlerinage des Sept-Saints; et celles qui avaient été recueillies par l'évêque Guéhenoc et qui étaient connues sous le titre de *Corpora sanctorum*.

Quant aux tentures, on en trouve une en brocard d'or, pour mettre sur le tombeau de la duchesse Jeanne; deux tentures de soie, pour orner le chœur en face de l'évêque; dix-sept tentures, dont huit rouges et neuf vertes, données par l'évêque Jean de St-Léon, et placées aux jours de fête des deux côtés de l'église; deux courtines en serge rouge, pour mettre autour du crucifix aux jours de fête; et enfin une tenture *peinte*, pour mettre au devant du crucifix, au temps du carême et de la passion, et où se trouve l'image de S. Grégoire pape. (*Arch. dép. G.*).

#### 9. — ANNE DE BRETAGNE

Cependant la jeune duchesse Anne de Bretagne se maintenait avec peine contre les troupes françaises, et elle demandait secours à l'Angleterre, à l'Espagne et à l'Alle-

magne. Les vrais Bretons n'épargnaient rien pour lui venir en aide, et c'est avec une vive satisfaction qu'on voit l'abbaye de Prières lui prêter 3,500 livres, pour payer ses troupes auxiliaires. En reconnaissance de ce service, elle abandonna, le 20 juillet 1489, d'une manière définitive au monastère, le château de l'Isle, qui avait été endommagé par les Français, et peu après, elle permit d'y construire une maison, qu'elle déclara noble et exempte de tout impôt; elle y ajouta le don du bois de la Cour auprès de Guérande, et le droit d'y acquérir des rentes pour 50 ou 60 livres.

Malgré la difficulté des temps, on ne se privait point du mérite de faire des fondations religieuses. Ainsi Jean de Toulbodou acquit, le 6 juillet 1489, de Jehan de Bouteville, seigneur du Faouet et de Barrégan, vicomte de Coetquenau, une portion de terrain, sur le flanc d'une montagne, au bord de l'Ellé, à 1500 mètres au nord-est du Faouet, pour y bâtir une chapelle en l'honneur de Ste-Barbe. Les travaux commencèrent immédiatement, comme l'atteste cette inscription en lettres gothiques: *Le commencement de ceste chapelle fut le VI jour de juillet l'an mil CCCIII<sup>es</sup> neuff*. Cette chapelle, comme l'a dit Cayot-Delandre, est certainement dans la position la plus extraordinaire qu'on puisse imaginer; elle est accrochée au flanc de la montagne du côté le plus abrupte, et comme suspendue au-dessus du vallon de l'Ellé. L'emplacement est si étroit, que la chapelle s'allonge du nord au sud; néanmoins l'autel est orienté à l'est, dans une saillie polyédrale, et le portail situé à l'ouest touche presque l'autel, par suite de l'absence de la nef. On y accède aujourd'hui à l'aide de larges escaliers en pierres à balustres, d'une époque relativement moderne.

Le maréchal de Rieux, qui s'était brouillé avec la duchesse Anne, à l'occasion de son projet de mariage, finit par se réconcilier avec elle, grâce à des amis communs. La paix fut conclue à Redon le 14 mars 1490, et causa une joie générale; on en trouve la trace dans un compte de la fabrique de la cathédrale: « Le 20<sup>e</sup> jour de may, poyé es sonneurs, pour fere la sonnerie de la paix faicte entre M<sup>sr</sup> le prince d'Orange et M<sup>sr</sup> le maréchal, 10 souls. »

La duchesse fut très large à l'égard de son tuteur, le sire de

Rieux. Dans un mandement du 9 août 1490, elle ratifia sa conduite passée et approuva toutes les dépenses qu'il avait faites pour la défense du territoire; puis en considération de ses services et en compensation des pertes qu'il avait éprouvées de la part des Français, qui avaient « brûlé et razé ses places et châteaux d'Ancenis, Rieux, Rochefort, Elven et autres maisons, » elle lui accorda la somme de cent mille écus d'or sur ses revenus de Nantes, payables à dix mille écus par an. (*Pr. III, 674*). C'est grâce à cette indemnité qu'il répara ses châteaux et qu'il construisit la grosse tour d'Elven.

Au moment de cette concession, le 8 ou le 10 août, mourut à Rome, à l'âge de 41 ans, Pierre de Foix, cardinal du titre des SS. Cosme et Damien, évêque de Vannes et abbé de S. Melaine de Rennes. Il fut inhumé dans l'église de Ste-Marie-du-peuple.

#### 10. — LAURENT CIBO, ÉVÊQUE

Le chapitre de Vannes, ayant appris sa mort, se réunit et choisit pour lui succéder Guillaume Le Borgne, fils de Robert et de Tiphaine de Keranrais, chanoine et chantre de Notre-Dame de Nantes, et président de la Chambre des Comptes. Mais le pape Innocent VIII nomma directement au siège de Vannes son neveu Laurent Cibo, de Gênes, déjà archevêque de Bénévent et cardinal prêtre du titre de Sainte Suzanne, et conféra l'abbaye de St-Melaine à son autre neveu Antoinot, cardinal du titre de sainte Anastasie.

Le pape, en agissant ainsi, usait d'un droit incontestable, puisqu'il avait reçu de Dieu la charge de gouverner l'Église universelle. En se réservant, comme ses prédécesseurs, la nomination des bénéfices vacants en cour de Rome, il ne faisait aucune innovation. Mais en nommant ses neveux, ne s'exposait-il pas au reproche de favoriser le népotisme? Et en multipliant les bénéfices des cardinaux, ne consacrait-il pas un abus, dont souffraient les églises particulières? Le cardinal Laurent Cibo avait à gouverner deux églises, Bénévent et Vannes, et il résidait à Rome!

Les lettres, que le pape écrivit pour lui à la duchesse Anne de Bretagne, sont du 18 octobre 1490. La jeune princesse

croquant ses droits lésés par cette nomination, défendit de livrer le temporel de l'évêché et de l'abbaye aux deux nouveaux titulaires. « Notre Saint Père, dit-elle, paravant que peussions avoir connoissance du décès de nostre oncle, ni eu temps ni espace de lui nommer ne présenter à futur évesque et abbé... a promu à l'evesché de Vennes, ainsi que nous avons entendu, le cardinal de Bénévent et à l'abbaye de St-Melaine le cardinal de Ste-Anastasie, ses nepveux et serveurs, qui sont estrangers... faisons prohibition et défense à gens de chapitre et autres de l'église de Vennes, et au prieur et religieux de St-Melaine, sur peine de saisie de leur temporel et forbanissement de leurs personnes hors nostre pays et duché, de les y admettre et recevoir... Donné en nostre ville de Rennes, le 23<sup>e</sup> jour d'octobre 1490. Signé : Anne. » (*Pr. III, 679*).



Laurent Cibo.

Bientôt cependant la duchesse, préoccupée de plusieurs autres affaires et notamment de son mariage, se désista de ses prétentions sur Vannes, en maintenant ses droits à l'égard de St-Melaine. Le cardinal Laurent Cibo prit possession de son siège, le 3 juin 1491, par Louis des Allemans, son secrétaire, puis son vicaire général. Il donna aussi les pouvoirs de grand vicaire à Olivier de Kerrec, à Guy du Quirisec, à Jean de Gallis, et à Benoit Justilien.

Le mariage de la duchesse était une grosse affaire, puisqu'elle apportait la Bretagne en dot. Le sire d'Albret, malgré son âge et ses douze enfants, cherchait à s'imposer, mais la princesse n'en voulait pas. Maximilien d'Autriche, roi des Romains, se présentait ensuite, et la jeune duchesse penchait pour lui. Leur mariage par procureur fut conclu au mois de décembre 1490 (*Pr. III, 682*), et à partir de cette date, les actes publics portèrent les noms des deux époux. Mais Charles VIII, roi de France, voyant que la Bretagne allait lui échapper ainsi, fit mettre le siège devant Rennes, et Anne, pour sauver son pays, consentit enfin à lui donner sa main. Elle suivit librement le roi au château de Langeais

en Touraine, et le 6 décembre 1491 son mariage y fut célébré, en présence de toute la cour. Cette union, contractée entre deux personnes, parentes au quatrième degré et fiancées légitimement à d'autres, fut validé par une dispense du pape du 14 du même mois.

Cependant l'abbaye de Notre-Dame de la Joie auprès d'Hennebont voyait sa paix troublée. L'abbesse Amette de Kergroëzès, qui gouvernait depuis longtemps cette maison, voulant se faire remplacer par sa nièce Guillemette Rivallen, avait résigné en sa faveur en 1490. Cet acte était contraire aux usages de l'ordre de Cîteaux; aussi une commission, composée des abbés de Prières, de Villeneuve et de Mellerai, fut chargée par le chapitre général et par l'abbé de Cîteaux d'y porter remède. La commission arriva à Hennebont le 2 mars 1491, et fut fort mal reçue par l'ancienne abbesse. Néanmoins elle réunit la communauté et fit procéder à une élection régulière. Les suffrages se portèrent sur la sœur Henriette du Val, qui fut aussitôt confirmée et mise en possession. Il faut croire que cette nouvelle abbesse se démit ou mourut bientôt, car Guillemette Rivallen reprit le gouvernement de la maison, qu'elle garda jusque vers 1512.

L'abbé de Redon, Odet de la Rivière, fit confirmer, par le roi, en 1491, tous les privilèges de son monastère. Il mourut le 7 octobre de l'année suivante et fut inhumé dans la chapelle de Notre Dame du Puy. Il eut pour successeur Guillaume Guéguen, archidiaire et chanoine de Nantes et premier président de la Chambre des Comptes de Bretagne.

« Le mercredi dixiesme jour d'octobre (1492), environ quatre heures amprez minuyt naquît M<sup>r</sup> le Dalfin, au Plexis près Tours, et le sabmedi treizesme jour du dit moys, fut batisé le dit seigneur Daufin et nommé Charles, et fuerent compères messeigneurs d'Orléans et de Bourbon, et commère la royne de Cécille, et le baptisa ung Cordelier de l'observance.

» Le 16<sup>e</sup> jour du dit mois d'octobre, poyé aux sonneux des grosses cloches, quieulx sonnèrent à la procession faite pour la nativité du Daulphin, 2 soulds 6 deniers. »

Deux autres fils et une fille naquirent après le Dauphin, et moururent presque au berceau comme lui.

## 11 — CATHÉDRALE

L'évêque de Vannes Laurent Cibo ne vint jamais dans son diocèse; la juridiction était exercée par les vicaires généraux, et les fonctions épiscopales étaient faites par des évêques *in partibus*.

Les comptes de 1493 font précisément mention d'un évêque auxiliaire. « Le 25<sup>e</sup> jour du mois de juingn, poié pour ung digne, quel fut fait à M<sup>r</sup> de Cêtre (?) et à ses asistens, lequel bénesquit l'aulier Saint Jacques, 15 soulds. »

En cette même année, les chanoines adressèrent une supplique au roi Charles VIII, pour lui faire part de la diminution considérable de leurs revenus et le prier d'y porter remède. Le roi, considérant que « le revenu des dits orateurs estoit, suivant eux, et est diminué et descheu, tant en fyé, juridicion, aboissance, rentes à deniers, fermes des four et moullius, que autrement, à l'estimacion de seix à sept vigns livres, par chacun an, ou environ, et que aux dits orateurs incumbe le feix et charge de sustanter et entretenir les chappellains coristes, et supporter plusieurs autres charges nécessaires au divin service, et que les dits orateurs ne pourroint convenablement fournir, par raison des dits diminucions et desché de leur revenu, s'il n'y estoit pourveu de remède convenable, » chargea ses gens de justice de faire une enquête à cet égard, et de lui en communiquer le résultat. Nous ignorons la suite donnée à cette affaire devant l'autorité royale; nous la verrons bientôt reparaitre devant l'autorité religieuse.

Un mandat de paiement, donné en cette même année 1493 au receveur du chapitre, montre que chacun des chanoines recevait par trimestre ou par quartier, pour son assistance au chœur, la somme de 12 livres 10 sous: ce qui faisait 50 livres par an; les absences entamaient naturellement cette somme. Les chanoines à cette époque étaient: Guillaume de Quistinic, Silvestre de Kerrimel, Germain du Leslé, Jean Avalleuc, Thibaud Le Godec, Jean de Kerguiziau, Jean de la Grandville, Guy du Quirissac, Olivier d'Arradon, Pierre de Trévegal,

Guillaume de Lentivy et Pierre de Kerrouaud. La psalette touchait le revenu d'un canonicat, depuis 1459, et jouissait en outre des dîmes de Treffléan et de Noyal.

C'est en 1494, que le cloître de la cathédrale, qui avait été transformé en chantier pendant les travaux de l'église, redevint cimetière. « Le 18<sup>e</sup> jour de juin, pour le portaige de cinq charrettées de pierres de taille, pour faire la croix du cymetière de l'église de Vannes, 16 souldz, 8 deniers. — Item le 15<sup>e</sup> jour de septembre, que fut benoïsqi par révérend père Henry d'Aradon, évesque do Cèdre (?) le surdit cymittère, pour le disgner du dit évesque et des chapelains et assistans à la dite bénédiction, et pour la messe de celui qui célébra, 19 souldz 6 deniers. — Item au dit évesque, pour ses salaires et paine, 2 livres. — Item pour quatre croys de boays à mepre ès quatre cornières du cymittère, le jour qu'il fut benoïsqi, 14 deniers. »

En cette même année, la duchesse Ysabeau d'Ecosse, veuve du duc François I, ayant choisi sa sépulture dans l'église de St-Pierre de Vannes, y fonda pour elle, son mari et ses parents « une messe quotidienne à note, à diaire et soubz diaire, les ornemens, veistemens et luminaire à ce requis et pertinens, à être celle messe chantée par les chappellains et coristes du cœur, sur l'autier M<sup>r</sup> S<sup>t</sup> Vincent, du costé devers le chappitre et lieu cappitulaire de la dite église, amprès une autre messe à note, que l'on a accoustumé dire et célébrer pour feu princesse de bon mémoire la duchesse Jehanne, que Dieu absolle, sur l'autre autier de M<sup>r</sup> S<sup>t</sup> Vincent, de l'autre costé devers la chappelle S<sup>t</sup> Jehan... avec prières sur sa tombe, à l'issue de chacune messe.

« Et pour porter la charge de l'entretènement et continuation d'icelle messe, o les autres suffrages, services et charges surdites, ait celle princesse délibéré doter la dite église, et à celle cause donner au chappitre d'icelle la somme de deux mille écus d'or, du coin royal de France à la couronne, bons et de poix, pour estre par les chanoennes d'iceluy chappitre mys, employéz et convertiz en acquest de héritage ou aultrement... Pour paiement et solucion de la quelle somme de deux mil escus d'or, a celle princesse disposé bailler plusieurs especes de marcs d'or, et d'argent, oupvrez en coup-

pes, esguerres, pots, bassins, lavouers, colliers, anneaux, ferreures, garnitures de tissus, et autres bagues et joyaux avecques pierreries et pierres précieuses, à la valeur d'icelle somme de deux mille escus d'or. »

Le 13 octobre suivant le vicomte de Rohan reçut du chapitre tous ces objets, en s'engageant à payer une rente annuelle de 165 livres. Le 8 février 1498, il remboursa le capital, et le chapitre dut le placer ailleurs (*Pr. III, 770*).

Cette fondation fut ratifiée, le 30 juillet 1494, par le Vicaire général de Laurent Cibo, archevêque de Bénévent et évêque de Vannes, dont le titre cardinalice était alors Sainte-Cécile.

## 12 — STATUTS CAPITULAIRES

Cette fondation obligea les chanoines à modifier leurs tarifs anciens, pour les distributions manuelles; ils profitèrent de cette occasion pour retoucher leurs anciens statuts et les mettre en rapport avec les circonstances. Ces statuts capitulaires, arrêtés par le chapitre le 23 février 1498 (N. S.), et approuvés par le vicaire général de l'évêque, ont été observés, sauf quelques légères modifications, jusqu'à la Révolution française. En voici les principaux articles :

Chaque nouveau chanoine, avant d'être installé, jurera d'observer les statuts et les coutumes de l'église de Vannes.

Il paiera, en entrant, dix livres pour la réparation des moulins et du four du chapitre, et cinq livres pour acheter une chape. Il sera prêtre, et s'il ne l'est pas il n'aura que la moitié de ses fruits, et n'aura ni place au chapitre, ni stalle haute au chœur.

Les distributions quotidiennes, étant jusqu'alors de deux sous par jour, savoir 12 deniers pour matines, 6 deniers pour la messe et les petites heures, et 6 deniers pour vêpres et complies, sont augmentées de 3 deniers.

Pour gagner ces distributions, il faut être au chœur avant la fin du premier psaume de l'office; il en est de même du grain ou pain du chapitre, qui se distribue trois fois par semaine.

Ces distributions étant très faibles, les chanoines en joui-



ront même pendant leurs vacances, mais à la condition de ne prendre que deux mois, l'un en été et l'autre en hiver.

Les jeunes chanoines, absents pour leurs études, recevront, chaque année, la somme fixe de dix livres.

Il y aura chapitre général quatre fois par an, et chapitre ordinaire le vendredi de chaque semaine ; la réunion sera annoncée par le son de la cloche.

Un pointeur nommé par le chapitre notera soigneusement les absences et les présences des chanoines et en donnera la liste chaque semaine.

Les maisons prébendales, n'étant pas assez nombreuses, les chanoines n'en jouiront que par rang d'ancienneté.

Le receveur du chapitre et tous les officiers de l'église jureront en chapitre, avant leur institution, de bien remplir leurs fonctions.

Parmi les chapelains ou choristes, huit seront spécialement chargés de chanter à tour de rôle les messes des duchesses.

Ils auront chacun deux sous, pour chanter la messe, ou 45 sous et 9 deniers par quartier ; et pour assister à l'office et aux messes 74 sous et 8 deniers par quartier.

Les autres choristes auront, pour leur assistance aux offices du chœur et aux messes chantées, 7 deniers par jour ou 50 sous par quartier ou trimestre.

Les deux archiprêtres, au lieu de 25 sous par quartier, en auront désormais 35 chacun. Le diacre et le sous-diacre, au lieu de 22 sous 10 den. en recevront désormais 45 chacun.

Le sacristain, qui touchait 45 sous et 7 deniers par quartier, aura désormais 70 sous et 7 deniers.

La fabrique, qui recevait précédemment 45 sous et 7 deniers pour le luminaire de la messe de la duchesse Jeanne, recevra désormais 70 sous et 7 deniers par trimestre.

Comme on le voit, les premiers articles seuls se rapportent à l'organisation du chapitre et sont proprement des statuts ; les autres, pour la plupart, sont des tarifs pour l'assistance au chœur, et ces tarifs, dépendant des ressources du chapitre, furent souvent modifiés dans la suite. Ces tarifs de 1406 sont assurément bien faibles ; les employés de l'église devaient avoir de la peine à vivre, et ce n'était pas sans raison que le chapitre cherchait à améliorer sa situation temporelle.

## 13. — PLOUGOUMELLEN

Quatre jours après l'adoption de ces statuts, le 27 février 1496 (N. S.), Louis des Allemans, docteur en droit, protonotaire et vicaire général de Laurent Cibo, cardinal du titre de Ste-Cécile, profita de la vacance de la paroisse de Plougoumelen, pour l'unir à la mense capitulaire. Le décret d'union établit que le chapitre aurait toutes les dîmes de la paroisse, à la charge de payer au vicaire perpétuel cinq tonneaux de blé et un tonneau d'avoine par an ; le vicaire aurait la jouissance exclusive du presbytère et de ses dépendances, sauf du grenier ; les charges et notamment les taxes de visite épiscopale, et une rente de cent sous due au scolastique de Vannes, seraient partagées par moitié entre le chapitre et le vicaire. Le 12 juin suivant, Guy du Quirissec prit possession des dîmes de la paroisse au nom du chapitre.

Cette union est aussi mentionnée dans une lettre écrite de Rome au chapitre de Vannes par Yves du Quirissec, chanoine. « Très honnourrez seigneurs et frères, à votre bonne grace, tant que faire le puyt, humblement me recommande. Dimanche derrain receu voltz gracieuses lettres contenant que missire Louys de Almanis, vicaire de Monsieur notre Cardinal, avait uni la parroisse de Ploëgomelen au chapitre... Monsieur le cardinal à bon vouloir de aider à l'glise et au chapitre, et par ce il est bon de l'entretenir et de lui rescripre bien souvent. Au regard de moy, je lui recommande le faict de l'glise et du chapitre plus souvent que les dimanches, et croys que, o l'ayde de notre sieur, vous en oairez quelque jour et de brief, si Dieu plait, des nouvelles... Je croys que avez pourveu à homme digne et suffisant pour exercer la souchantrerie, laquelle est l'un des principaux offices du cueur... Escript à haste à Rome, le 25<sup>e</sup> jour d'avril 1496, par votre frère, Y. du Quirissec. »

Notons, en 1497, les indications suivantes, dans les comptes de la cathédrale : « Le 29 jour de janvier, pour 15 aulnes et demye de grosse toile, pour mepre à la tapicerie neuve du

cueur, 24 sous 4 deniers. — Item pour fil, bordaige et deux centz de crochetz pour *tendre* la dite tapicerie du cueur, 17 sous. — Le 26<sup>e</sup> jour de mars, que fust le jour de Pasques, poyé pour 25 quartes de vin, pour communier les paroisiens, 20 sous 10 deniers. — Item, le 19<sup>e</sup> jour de julet, poyé à Pierre Tropbel, pour paindre le tableau de S<sup>t</sup> Vincent, 9 livres. — Item, poyé à Jehan Pocart, pour l'escripture de 56 cayers de vellin du Légendaire, 49 livres. — Receu, le 8<sup>e</sup> jour de novembre, pour l'offerte de Mgr le prince et madame la princesse sa fame, faicte es reliques à l'autier Notre-Dame, deux escuz au soleil, vallant 3 livres 5 deniers. — Item, le 27<sup>e</sup> jour de décembre, pour l'oblation faicte au cheff de S<sup>t</sup> Vincent, par Mgr le Mareschal (de Rieux) et ses gens, 27 sous et 7 deniers. »

L'année suivante, le 7 avril, le roi Charles VIII mourut à Amboise, et eut pour successeur le duc d'Orléans sous le nom de Louis XII. La reine Anne de Bretagne, veuve à l'âge de 21 ans, revint dans son pays, convoqua les Etats, publia des édits et frappa monnaie.

Sur ces entrefaites, c'est-à-dire le 24 mai 1498, mourut l'abbé de Prières Jean Le Verrier. Les religieux de la maison lui donnèrent pour successeur Raymond Le Verrier, profès du même couvent, qui fut institué par l'abbé de Villeneuve et confirmé par l'abbé de Clairvaux. Mais, hélas ! Charles de Hangest, archidiacre de Volgas au diocèse de Rouen, puis évêque de Noyon, obtint du pape Alexandre VI, l'abbaye de Prières en commende et débouta son concurrent. N'est-il pas regrettable de voir le pontife suprême favoriser ainsi l'abus des commendes, et refuser à des religieux un supérieur de leur ordre ? C'était alors chose si fréquente, qu'on n'y faisait pas grande attention.

De son côté Louis XII, craignant de perdre la Bretagne, que son prédécesseur avait eu tant de peine à conquérir, forma le projet d'épouser la duchesse. Il fit donc un procès scandaleux à sa femme Jeanne de Valois, et ayant obtenu du pape et de ses commissaires la dissolution de son mariage, il vint à Nantes le 8 janvier 1499, contracter cette seconde union.

## 14 - ROCHEFORT

Trois mois plus tard, le maréchal de Rieux fonda la collégiale de Rochefort. « Jean sire de Rieux, de Rochefort et d'Ancenis, comte de Harcour, Vicomte de Donges, Seigneur de Largouet, mareschal de Bretagne, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. — Scavoir faisons que pour le désir singulier et affection que avons d'augmenter le service divin, pour le salut de nostre ame et de nos progéniteurs, avons aujourd'hui par meure délibération ordonné que, au temps advenir, *durant nostre vie*, il sera dit et célébré en l'église de la Tronchaie, sise en cette nostre ville de Rochefort, par chacun jour de la semaine, Matines, Prime, Tierce, Sexte, None, Vespres et Complies, du temps quicourra, ainsi qu'il est accoustumé de faire aux églises cathédrales ou collégiales, avec une messe o notes, diacre et sousdiacre, à commencer au 7<sup>e</sup> jour d'avril prochain venant (1499), scavoir : la messe au dimanche du temps qui courra, au lundy de S. Sébastien, au mardy de S. Julien, au mercredi des Morts, au jedy de S. Christophe et une collecte de Ste-Barbé, au vendredy de la Passion, et au samedi de Nostre-Dame... A l'issue de complies, par chacun jour sera dit à notes, devant l'autier Notre-Dame, le *Salve Regina*, ou autre antienne de Notre-Dame, avec un verset et oraison, selon le cours du temps, et après sera sonné l'une des cloches par trois fois, ainsi qu'il est accoustumé faire au couvre-feu... »

« Et pour faire le dit service, voulons qu'il y ait six chapelains et un doyen, lesquels auront, scavoir : chacun des dits chapelains 30 livres monnoye, le dit doyen 40 livres, et pour l'entretienement des lampes et luminaires 15 livres monnoye, quelles parties de finances montent à 235 livres, le tout monnoye de Bretagne.... Voulons et entendons que les dits doyen et chapelains fassent résidence en chœur durant les dites heures, vèpres, complies et messes en surplis, et s'ils y défailent ils perdront pour chacun défaut, celui qui défaudra sans excuse de maladie, scavoir : à Matines 4 deniers, à Prime, Tierce, Sexte et None 4 deniers, à la grande Messe 4 deniers,

et à Vespres et Complies 4 deniers. Lesquels deniers des dits défauts seront employés et convertis à l'augmentation du dit luminaire et autres choses nécessaires pour le dit service, à l'ordonnance du dit doyen. Et afin que ce soit chose stable, *durant nostre vie*, comme dit est, avons signé ces présentes et fait sceller du scel de nos armes, le 30 mars l'an 1498 finissant (N. S. 1499). Signé : JEHAN DE RIEUX. » (Pr. III. 813).

Cette fondation provisoire fut complétée et rendue perpétuelle le 1<sup>er</sup> juin 1527, comme nous le verrons plus loin.

#### 15. -- GUÉHENNO

Au commencement de 1501, Jean de Gallis, vicaire général de Laurent Cibo, cardinal évêque d'Albano, unit à la mense capitulaire toutes les dîmes de la paroisse de Guéhenno, à la charge de payer au vicaire perpétuel trente mines de blé, trois de froment et deux d'avoine, mesure de Porhoët; le vicaire jouira seul du presbytère et de ses dépendances, sauf du grenier, et paiera tous les droits épiscopaux et autres, dûs par les recteurs. Cette union, à la demande du cardinal, fut confirmée par le pape Alexandre VI, le 16 octobre 1501.

L'année suivante, le 16 mars, le même cardinal, après s'être fait autoriser par le pape, érigea dans la cathédrale de Vannes deux archiprêtrises nouvelles, sur le même pied que les deux anciennes, et leur assigna à chacune une rente de 70 livres de bonne et forte monnaie de Bretagne à prendre, l'une sur Guidel et l'autre sur Noyal-Muzillac. Les archiprêtres étaient en partie les présidents du bas chœur, ils entonnaient les offices et chantaient les messes du jour et des défunts. Cette érection fut confirmée par une bulle de Jules II du 26 juillet 1505, et a subsisté jusqu'à la Révolution.

En 1502, il se tint à Vannes une assemblée des évêques de Bretagne ou de leurs délégués, pour faire la répartition de 25 000 livres de décimes, pour la croisade contre les Turcs.

« En aougst, receu trois livres des recepveurs du pardon de la croessiadé, pour sonneries, etc... — Item, en septembre, poyé à M<sup>r</sup> Jehan de Beauce chanoine, pour envoyer à M<sup>r</sup> Olivier Baud, chanoine (à Rome), pour retirer acte des taxes des

hénéfices-cures en l'évesché de Vennes, 9 livres, 6 sous, 10 deniers. »

Le 22 décembre 1502, mourut à Rome, dans sa 53<sup>e</sup> année, Laurent Cibo, cardinal de Bénévent, du titre de S<sup>t</sup>-Susanne, puis de S<sup>t</sup>-Cécile et de S<sup>t</sup>-Marc, évêque d'Albano, puis de Préneste ou Palestrine, commendataire de Vannes, etc... Il fut inhumé dans l'église de S<sup>t</sup>-Marie-du-Peuple, où l'on érigea en 1503 un tombeau magnifique, avec des statues allégoriques. On y lisait l'inscription suivante :

*Laurentius Cibo, Genuensis, Episcopus Praenestinus, S. Marci cardinalis Beneventanus, Innocentii VIII Pont. Max. nepos, religionis cultor, ita se inter vivos constantissime gessit, ut amplissimae dignitatis memor à justitia, fide et pietate nunquam desciverit, qui tertium et quinquagesimum agens annum, sanctissimè ut vixit moritur.*

*Reverendissimi executores G. Portuen. A. Praenestin, episcopi et N. de Flisco presbyter cardinales pientiss. poss. anno salutis. Ch. M. D. III.*

Au XVII<sup>e</sup> siècle ce tombeau fut transporté à San-Cosimato, où il a été transformé en autel. On n'y trouve plus l'inscription, mais on y voit toujours l'écusson du cardinal : *de gueules à la bande échiquetée d'argent et de sable; au chef d'argent chargé d'une croix de gueules.*

## CHAPITRE XIX

### COMMENDES

(1503-1544)

1. JACQUES DE BEAUNE, EVÊQUE. — 2. FONDATIONS. —
3. ROBERT GUIBÉ, EVÊQUE. — 4. LAURENT PUGGI, EVÊQUE.
- 5. INDULGENCE. — 6. TAXES. — 7. CONCORDAT. —
8. FONDATIONS. — 9. COMMENDE. — 10. COLLÉGIALES.
- 11. NAZARETH. — 12. MISSEL. — 13. ANTOINE PUGGI,
- EVÊQUE. — 14. TRAVAUX. — 15. CHAPELLES.

#### 1. — JACQUES DE BEAUNE, ÉVÊQUE

Le chapitre de Vannes, ayant appris, au commencement de janvier 1503, la mort du cardinal Laurent Gibo, nomma comme vicaires capitulaires Guy du Quirisséc et Jean de Kermeur, dit de la Grandville ou de Magnavilla; puis le 1<sup>er</sup> février, à la recommandation d'Anne de Bretagne, il élut pour évêque Jacques de Beaune, trésorier de Vannes, archidiacre de Porhoët, protonotaire apostolique, fils de Jacques de Beaune, trésorier du Languedoc, Seigneur de semblançai, et de Jeanne de Ruzé. Bien qu'il n'eût que 19 ans, il accepta la charge.

D'un autre côté, comme le cardinal de Bénévent était mort

en cour de Rome, le pape Alexandre VI donna l'évêché de Vannes à Amené d'Albret, cardinal diacre de S<sup>t</sup>-Nicolas. La reine Anne refusa nettement de l'accepter. Le pape Jules II, qui venait de monter sur le Siège apostolique, informé de ce refus, conseilla au cardinal d'Albret de renoncer à ses droits sur l'évêché de Vannes : ce qu'il fit le 11 septembre 1504. Jacques de Beaune, préconisé le 30 du même mois, fit serment de fidélité le 30 novembre suivant, et prit possession le 18 décembre. Il eut pour vicaire général Olivier Baud, chanoine, docteur en l'un et l'autre droit, qui se qualifiait : « Vicaire général au spirituel et au temporel du révérendissime père en Jésus-Christ, monseigneur Jacques, par la grâce de Dieu et du Siège apostolique, élu, administrateur, et futur évêque de Vannes. »



Jacques de Beaune.

C'est en cette même année 1504, qu'on entreprit la reconstruction du transept sud de la cathédrale. Guillaume Yvon était « maître de l'euivre », et il avait sous ses ordres vingt tailleurs de pierres et maçons. — « Poyé en avril pour abattre le pignon devers mydi, 22 livres, 15 sous. — Le 1<sup>er</sup> jour de juign, baillé aux oupvriers qui estoient à maczonner les fondements, 5 sous. — Le 7<sup>e</sup> jour de septembre, à celui qui apporta le mandement de 400 livres, que ordonna la Royne, 3 sous, 4 den. — Le 21<sup>e</sup> jour de novembre, pour abatre la muraille devers le chapltre, 10 livres, 2 sous. »

L'année suivante, 1505, les travaux suivirent leur cours. — « Le 8<sup>e</sup> jour de janvier fut mis l'entrefiche du portal. — Le 15<sup>e</sup> jour de janvier, pour la ferreure des portes, 9 livres, 3 sous, 9 deniers et au menuisier pour les portes de St-Guannaël, 10 livres. — En juign à Pierre Bodinaye, pour avoir imprimé le portal, les deux gargouilles et armoiries de Bretagne et l'escuczon de l'évesque, 10 livres, 12 sous, 3 deniers. » Il va sans dire que ces armes ont été mutilées pendant la révolution, mais on en voit encore la trace dans l'accolade qui surmonte la porte. L'écusson de Jacques de Beaune était : de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles ou besants

d'or. Le portrait de l'évêque fut mis aussi plus tard dans la verrière, mais il a disparu depuis longtemps.

A cette époque, la reine Anne de Bretagne visitait son duché, et elle était reçue, partout avec enthousiasme. Les comptes de la fabrique de 1505 ont conservé la trace de son passage à Vannes : « Le 11<sup>e</sup> jour de juillet, pour la sonnerie de la venue de la Royne, et pour le dimanche à la procession générale, et pour la sonnerie des orgues, 6 sous, 8 deniers. »

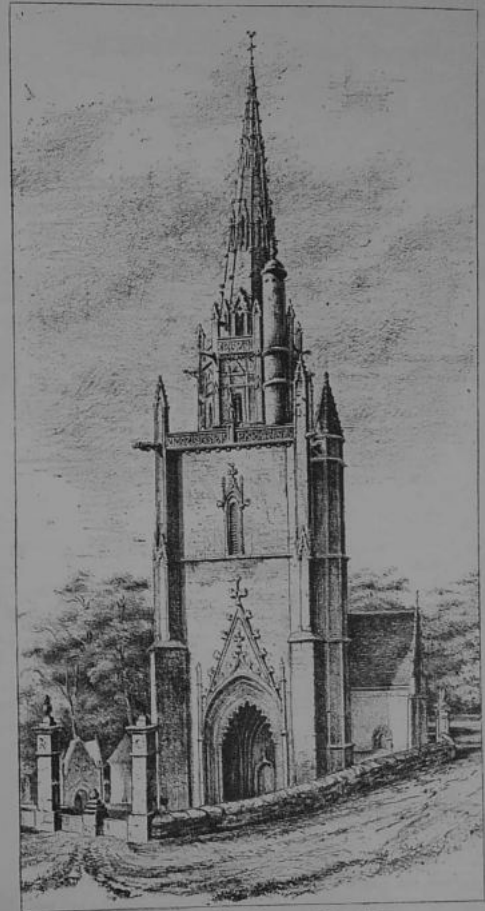
Sur ces entrefaites, l'abbaye de Redon étant devenue vacante par la démission ou la mort de Guillaume Guéguen, Pierre de Brignac, abbé de St-Gildas de Rhuy et ancien religieux de St-Sauveur, en fut pourvu en 1506. Redon gagnait ainsi un abbé régulier : ce devait être, hélas ! le dernier. L'abbaye était sans doute trop riche pour être abandonnée à des moines, et les rois trouvaient leur compte à la donner comme récompense à leurs courtisans.

L'abbaye de St-Gildas, après le départ de Pierre de Brignac, eut le malheur de tomber en commende et fut donné à Robert Guibé, cardinal prêtre de Ste-Anastasia, évêque de Rennes et déjà abbé commendataire de St-Mélaine.

## 2. — FONDATIONS

Si la pluralité des bénéfices était une calamité, elle était rachetée en partie par les fondations que faisaient les riches bénéficiaires. Ainsi, pour ne citer ici que l'église cathédrale, il n'y a peut-être pas d'époque où les ecclésiastiques aient fondé plus d'anniversaires et de chapellenies, qu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et commencement du XVI<sup>e</sup> : il n'y a presque pas d'année, où le chapitre ne reçoive une ou plusieurs fondations de ce genre.

La construction des églises et des chapelles allait paix avec les fondations. Ainsi la chapelle de Notre-Dame de Larmor, au Plœmeur, date de 1506, d'après cette inscription gothique : *En l'an mil V<sup>e</sup> VI fut fayct cest ouvre*. On y voit les armes des Chef-du-Bois, des Penhoët et de plusieurs autres familles. C'est à l'an 1510, que se rapporte la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Encontre, près Rohan, comme l'indique cette curieuse inscription :



Chapelle de St-Nicodème en Pluméliau.



*L'an que dit fust mill cinq centz x,  
Jehan de Rohan me fist batiz  
Et redifitez à honneur.  
Hucheloup en fust le miseur.  
Et affin que mon non ne celle  
De Bonne Rencontre l'on m'apelle.*

La chapelle de Notre-Dame-de-Grace, à Plouhinec, est de 1511, comme le prouve cette inscription gothique; *Ceste chapelle fut commencée le premier jour de mais l'an mill V<sup>e</sup> XI lors M. P. de Talhoet recteur.*

Toutes ces constructions religieuses souriaient à l'évêque de Vannes. Jacques de Beaune, qui en portait le titre, est qualifié d'évêque  *élu*  jusqu'au commencement de 1510, et à partir de la fin de cette même année il est nommé simplement évêque : d'où l'on infère qu'il reçut la consécration épiscopale dans le cours de cette année; il avait alors 26 ans.

C'est aussi en 1510, que le roi Louis XII, mécontent du pape Jules II, réunit à Tours les prélats et les docteurs de son royaume, pour savoir s'il pouvait faire la guerre au pape et mépriser les censures dont il était menacé. Les évêques et les théologiens français lui dirent qu'il pouvait aller de l'avant, sans aucune crainte; mais les députés du clergé de Bretagne firent leurs réserves, et déclarèrent, le 26 septembre, que si l'on décidait quelque chose contre l'honneur de l'Église romaine, ils en appelleraient en temps et lieu. Cette protestation n'arrêta rien, mais elle dégagait la responsabilité des Bretons.

Quelques mois après, c'est-à-dire en janvier 1511, mourut Jacques de Beaune, d'évêque de Vannes.

### 3. — ROBERT GUIBÉ

Robert Guibé, neveu du ministre Pierre Landais, cardinal prêtre du titre de Sainte-Anastasie, évêque successif de Tréguier, de Rennes et de Nantes, abbé commendataire de Saint-Mélaine, de St-Gildas, et légat du pape à Avignon, fut nommé par Jules II, le 26 février 1511, administrateur de l'évêché de Vannes. Mais il n'en prit pas possession, et le siège resta vacant en fait, au moins en 1511.

Le roi Louis XII, ayant fait convoquer un prétendu concile à Pise, pour le 1<sup>er</sup> septembre 1511, demanda au clergé du royaume les subsides nécessaires pour y entretenir les prélats et les députés. Les États de Bretagne s'étant réunis à Redon, la répartition des charges se fit entre les divers diocèses, et Vannes fut taxé à 140 écus au soleil; notification en fut faite au chapitre, le 20 septembre 1511, le *siège épiscopal vacant*. Le chapitre de Vannes, qui n'avait qu'une confiance limitée dans le concile, n'y députa aucun de ses membres et s'y fit représenter par les évêques de Langres et d'Autun.

De son côté, le pape Jules II convoqua un véritable concile œcuménique, qui s'ouvrit à Rome dans l'église du Latran le 3 mai 1512. Là furent condamnés les cardinaux rebelles, le conciliabule de Pise, et la Pragmatique-Sanction, dont se servaient les rois de France contre le Saint-Siège. Le cardinal Robert Guibé, pour avoir pris part à ce concile, vit saisir les revenus de tous ses bénéfices en France, mais le sacré Collège se cotisa pour lui venir en aide. Il mourut à Rome le 13 novembre 1513 et fut inhumé à St-Yves-des-Bretons, d'où son corps fut rapporté à Rennes.



Robert Guibé.

La chapelle de la cathédrale de Rennes, où il fut inhumé, avait été bâtie par son frère Michel Guibé, son prédécesseur sur les sièges de Rennes et de Nantes, et portait l'écusson du fondateur : d'argent à trois jumelles de gueules, accompagnées de six coquilles d'azur, 3, 2, 1, au chef d'or. Le cardinal Robert portait : fascé d'argent et d'azur de six pièces, l'azur chargé de six roses d'or, 3, 2, 1.

Pendant que Robert Guibé mourait à Rome, la duchesse Anne de Bretagne donnait en novembre 1513, aux religieuses Carmélites des Côtes des lettres patentes pour l'érection d'un nouveau couvent de leur ordre à Vannes. Louis XII, en confirmant ces lettres, ordonna de remettre aux religieuses la somme de cinq mille sous d'or, que les ducs de Bretagne devaient à la B. Françoise d'Amboise. La construction du Nazareth se fit lentement et ce ne fut que quinze ans plus tard que les religieuses purent s'y établir.

## 4. — LAURENT PUCCI

Huit jours après la mort du cardinal Guibé, c'est-à-dire le 21 novembre 1513, le pape Léon X donna l'évêché de Vannes à Laurent Pucci, originaire de Florence, protonotaire apostolique et dataire sous Jules II, et son légat près des Florentins. Il fut créé cardinal prêtre du titre des Quatre-Couronnés, devint grand pénitencier, évêque d'Amalfi, de Préneste, etc...

Le chapitre de Vannes, ignorant cette promotion, élu, sur la présentation de la reine Anne, André Hamon, fils de Guillaume et de Guillemette Guibé, chanoine de Vannes et de Rennes. L'abbaye de St-Gildas de Rhuy fut donnée sur les entrefaites au candidat. Mais ce n'était là qu'une demi-satisfaction. La reine Anne de Bretagne étant morte le 9 janvier 1514, sa fille la princesse Claude et le roi Louis XII

firèrent des instances auprès du pape pour obtenir l'institution canonique d'André-Hamon comme évêque de Vannes. Il y eut aussitôt un arrangement entre les deux compétiteurs. Le cardinal Laurent Pucci céda quelques revenus, en gardant le titre d'évêque de Vannes et la faculté de nommer les grands vicaires et de conférer les bénéfices : c'était la part du lion. Il prit possession le 30 juillet 1514, et nomma vicaires généraux Jean Daniélo, protonotaire du St-Siège, abrégiateur des lettres apostoliques, chanoine et archidiacre de Vannes, Bertrand de Quilistre, licencié en l'un et l'autre droit, chanoine de Nantes et de Vannes, et plus tard François Le Champion, chanoine de Vannes et recteur de Bourg-Paul-Muzillac.

André Hamon, préconisé le 12 décembre 1514, n'eut que l'ombre d'une grande dignité ; aussi n'est-il nommé ordinairement qu'André, élu de Vannes. Encore n'exerça-t-il pas seul les fonctions épiscopales dans le diocèse, puisque Geoffroi Le



Laurent Pucci.

Borgue, prieur du Bondon et évêque de Tibériade, suppléait le cardinal, en qualité de suffragant ou de vice-président du diocèse.

## 5. — CATHÉDRALE

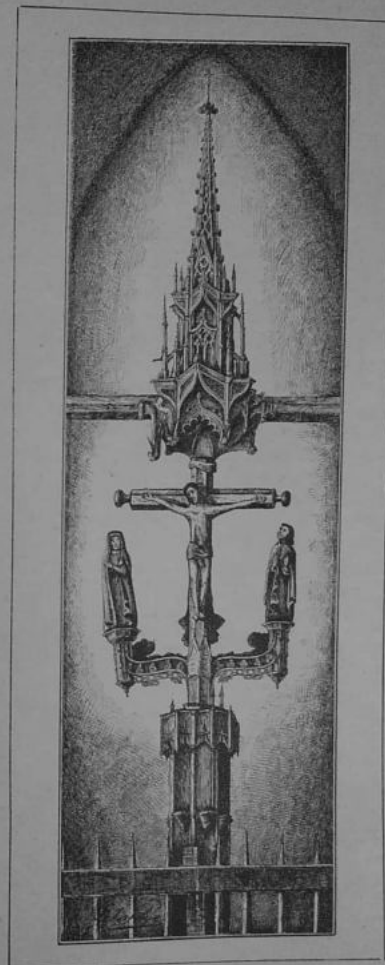
Cependant l'église cathédrale n'était pas terminée : Yves de Pontsal avait fait la nef, Pierre de Foix la façade occidentale et Jacques de Beaune le transept sud. Tout le reste menaçait ruine. Nous lisons en effet dans une bulle du pape Léon X, du 13 novembre 1514, le passage suivant :

« Considérant que l'église de Vannes, à laquelle préside par concession et dispense apostolique notre cher fils Laurent, cardinal prêtre du titre des Quatre-Couronnés, église qui a été commencée depuis plusieurs années d'une façon assez somptueuse, et qui dans la partie ancienne, où se trouvent le chœur et le maître-autel, menace tellement ruine, que les chanoines et les autres ecclésiastiques, qui chaque jour y chantent l'office ou y célèbrent la messe, ne peuvent y rester avec tranquillité d'esprit pour y remplir leur ministère et sont forcés de l'abandonner ; désirant qu'elle soit réparée et continuée dans ses constructions et ses édifices, ce qui ne peut se faire sans les aumônes des fidèles, et qu'elle soit pourvue et enrichie des ornements ecclésiastiques nécessaires au culte divin.... Nous accordons une indulgence *plénière*, à la prochaine fête des saints apôtres Philippe et Jacques, le 1<sup>er</sup> mai et les deux jours suivants, à tous ceux qui, contrits et confessés, visiteront la dite église et y feront une aumône pour son achèvement... Les infirmes et ceux qui ne pourront faire la visite gagneront l'indulgence, en envoyant les frais de leur voyage... Le chapitre désignera des confesseurs séculiers ou réguliers, qui pourront absoudre des cas réservés, excepté de ceux de la bulle *In cœna*, et commuer les vœux du voyage de Jérusalem, de Rome et de Compostelle, pourvu que ceux qui les ont promis et qui ne peuvent les accomplir envoient, suivant leurs moyens, à la fabrique de la dite cathédrale les sommes qu'ils auraient employées à faire leur pèlerinage. »

Le processeur de la fabrique, M<sup>r</sup> Robert Rio, chanoine, pour publier ce « grand pardon général, » paya en 1515, « à Jehan d'Allanczon imprimeur, pour avoir imprimé six rames de papier des articles du dit pardon contenus en la bulle, 9 livres ; et pour neuf transumptz (copies) de la bulle du pardon et lettres missives, 2 livres, 2 sous, 4 deniers » ; puis il envoya des prêtres en porter des exemplaires et les publier à Quimper, Léon, Tréguier, St-Brieuc, St-Malo, Dol, Rennes, Avranches, Coutances, Angers, Poitiers, Maillezais, Luçon et Nantes : ce qui lui couta 53 livres, 15 sous, 4 deniers. « Item à quinze hommes en armes, quieuls furent tant aux portes de l'église, pour garde de la presse des gens, que par l'église, le lundi (30 avril), à vespres et toute la nuynet, le mardi (1<sup>er</sup> mai) et toute la nuynet, 5 livres, 12 sous, 6 deniers. — Item pour chandelles pour les troys nuycz, 11 sous. — Item pour tendre et deslendre la tapisserie tout autour de la nef de l'église, et pour avoir gardé durant le dit pardon les reliques tant de jour que de nuynet, 4 livres 7 sous. — Item pour avoir fait et fourny des bastons (ou verges de pénitenciers) pour les confesseurs, 2 sous. »

Les offrandes du pardon dépassèrent 400 livres, et montèrent même par la suite à 6 ou 7 mille livres. L'évêque commendataire fut taxé par le Parlement, en 1516, à une contribution annuelle de 200 livres pour sa cathédrale, et la fabrique y employa tous ses fonds disponibles et notamment le produit des annates.

Les travaux commencèrent aussitôt, comme on le voit dans les comptes de la fabrique. « Aux tailleurs et maçons de l'euvre de l'église, depuis le 9<sup>e</sup> jour de juin l'an 1516, auquel jour ils commencèrent à tailler la pierre ; et est à savoir que Pierre Cadio, maistre du dit euvre guaigne chacun jour 4 sous 2 deniers, et chacun des dix compaignons 3 sous 4 deniers jucques au 1<sup>er</sup> de novembre, et 2 sous 6 deniers jucques au 1<sup>er</sup> jour de mars. — Le 18<sup>e</sup> jour de juillet fut fait marché et feur pour démollir et abattre les troys piliers et la voulte estant au dessus du cheur, à 42 livres. — Pour l'abateis du vieill clochier et estouper la couverture de l'église et auxi la charpenterie, 46 livres. — Le 10<sup>e</sup> jour de septembre, fut commencé et myps la première pierre du pil-



Calvaire de Saint-Avé.

lier devers St-Guennel, et pour ce poyé au maistre et compaignons pour le disner, 12 sous, 6 deniers. »

On plaça, la même, année, des orgues neuves dans la chapelle, où se trouve aujourd'hui l'escalier de la chaire. « Poyé à Maistre Barnabé de Lanoë, pour la façon des orgues, tant du corps des dites orgues, que des grosses trompes, et pour toutes choses, la somme de 500 livres, et dix livres que Messieurs ordonnèrent à sa femme et à sa fille pour leurs espilles. »

#### 6. — TAXES

Outre ces dépenses locales, il y avait encore à pourvoir aux taxes, qui étaient mises sur les bénéfices ecclésiastiques, et dont le XVI<sup>e</sup> siècle fut très prodigue. Voici un rôle des décimes imposés en 1516 au diocèse de Vannes, contenant la liste des bénéfices imposés et la taxe de chacun. C'est un tableau complet du diocèse à cette époque, et on peut le comparer à celui que nous avons déjà donné en 1387. Nous le traduisons en français, en respectant l'orthographe des noms propres.

##### § I. — TERRITOIRE DE VANNES

« L'évêque de Vannes, 400 livres. — L'archidiacre 70<sup>l</sup>. — Le trésorier 40<sup>l</sup>. — Le chantre 2<sup>l</sup>. — Le scolastique 2<sup>l</sup>. — Le chapitre 100<sup>l</sup>. — Les quatre archiprêtres 14<sup>l</sup>. — Le diacre 1<sup>l</sup>. — Le sous-diacre 1<sup>l</sup>. — Le sous-chantre 2<sup>l</sup>. — Le vicaire de St-Pierre 1<sup>l</sup> 10. — Les 34 chapellenies 34<sup>l</sup> 15.

St-Patern 35<sup>l</sup>. — Les chapellenies de St-Thomas, du recteur, et de St-Julien 4<sup>l</sup> 10. — L'hôpital de St-Nicolas 15<sup>l</sup>. — Le prieuré de St-Guen 10<sup>l</sup>. — Le prieuré de St-Symphorien 5<sup>l</sup>. — La chapelle de St-Michel 4<sup>l</sup> 10. — Notre-Dame du Mené. — Deux chapellenies 4<sup>l</sup>. — St-Salomon 1<sup>l</sup> 10. — La chapellenie de la Chandeleur 18 sous.

L'abbé de Rhuys 80<sup>l</sup>. — Le chambrier 4<sup>l</sup>. — L'ouvrier 2<sup>l</sup>. — L'aumônier 2<sup>l</sup>. — L'infirmier 1<sup>l</sup>. — Le vicaire de S. Goustan de Rhuys 2<sup>l</sup> 10. — Le prieur d'Arzon 10<sup>l</sup>. — Le vicaire d'Arzon 2<sup>l</sup>. — Illur 1<sup>l</sup>. — Le prieur d'Ars 14<sup>l</sup>. — La prieure d'Ars 40<sup>l</sup>. —

Le vicaire d'Ars 1<sup>l</sup> 10. — La chapellenie de Notre-Dame 1<sup>l</sup> 10. — Sarzau 24<sup>l</sup>. — La chapellenie de la Magdeleine 1<sup>l</sup>. — Le ministre de la Trinité de Sarzau 10<sup>l</sup>. — Le prieur de Langlenc. 4<sup>l</sup>. — Le chapelain de Sussényau 1<sup>l</sup> 10. — Surzur 12<sup>l</sup>. — Le prieuré du Heuzou 10<sup>l</sup>. — Noyalo 6<sup>l</sup>. — Le vicaire de Séné 4<sup>l</sup>. — Theis 8<sup>l</sup>. — La chapellenie de Notre-Dame 15 sous. — La chapellenie de St-Léonard 15 sous. — Sulniac 8<sup>l</sup>. — Trefflan 10<sup>l</sup>. — St-Maiol 12<sup>l</sup>. — Elven 40<sup>l</sup>. — Sa sacristie 1<sup>l</sup> 10. — Le prieur de Trédion 10<sup>l</sup>. — Le vicaire de Plaudren 8<sup>l</sup>. — St-Billy 2<sup>l</sup>. — Sentevé 15<sup>l</sup>. — Mautcon 5<sup>l</sup>. — Grandchamp 2<sup>l</sup> 10. — Le monastère de Lanvaux 20<sup>l</sup>. — La chapellenie de la Chesnaye 2<sup>l</sup>. — Le prieur des Saints 2<sup>l</sup> 10. — Ploescob 8<sup>l</sup>. — Ploerin 12<sup>l</sup>. — Le prieur du Vincen 1<sup>l</sup>. — Aradon 4<sup>l</sup>. — Baden 12<sup>l</sup>. — La chapellenie de Quélen 1<sup>l</sup>. — Plégomelen 5<sup>l</sup>. — Ploineret 10<sup>l</sup>. — St-Goustan d'Auray 1<sup>l</sup> 5. — Ploemergat 15<sup>l</sup>. — Sa sacristie. 1<sup>l</sup>. — Landaul 8<sup>l</sup>. — Ploevigner 10<sup>l</sup>. — Sa sacristie 1<sup>l</sup>. — Landevant 10<sup>l</sup>. — Branderion 4<sup>l</sup>. — Languidic 40<sup>l</sup>. — Sa sacristie 1<sup>l</sup>, 12 sous, 6 den. — La chapellenie de St-Sébastien 1<sup>l</sup>. — St-Gilles de Henbont 3<sup>l</sup>.

##### § II. — DOYENNÉ DE PLOMBELLES.

Mendon et sa sacristie 18<sup>l</sup>. — Le prieuré de St-Gudual 30<sup>l</sup>. — Le vicaire de St-Gudual 3<sup>l</sup>. — Belles 10<sup>l</sup>. — Le prieuré de St-Cado 8<sup>l</sup>. — Brech 22<sup>l</sup>. — Sa sacristie 16 sous 8 den. — Le collège du Champ ou la Chartreuse 50<sup>l</sup>. — La prieure de Kerléanou 1<sup>l</sup> 5. — Le prieuré d'Auray 6<sup>l</sup>. — Le vicariat d'Auray 2<sup>l</sup>. — La chapellenie de St-Julien 0<sup>l</sup> 10. — Le prieuré de l'hôpital d'Auray 1<sup>l</sup> 10. — Le St-Esprit d'Auray 40<sup>l</sup>. — Plonemel 15<sup>l</sup>. — La chapellenie de Locmaria 1<sup>l</sup>. — Crach 15<sup>l</sup>. — Le prieuré de Kaer 12<sup>l</sup>. — Le vicaire de Kaer 4<sup>l</sup>. — Carnac 20<sup>l</sup>. — Sa sacristie 10 sous. — Ploeharnel 6<sup>l</sup>. — Le prieuré de Quiberon 10<sup>l</sup>. — Le vicaire de Quiberon 2<sup>l</sup> 10. — Le prieuré de Locquidic 2<sup>l</sup> 8. — Erdeven 15<sup>l</sup>. — La sacristie 1<sup>l</sup>. — La chapellenie de Talhoet 1<sup>l</sup> 10. — Naustane 8<sup>l</sup>. — Quirviniac 30<sup>l</sup>. — Ploehinec 24<sup>l</sup>. — Le prieuré de Gâvre 12<sup>l</sup>. — Riantec 7<sup>l</sup>. — Brelevenez 10<sup>l</sup>. — L'abbaye d'Henbont et le prieuré de Loerist 50<sup>l</sup>.

## § III. — DOYENNÉ DE GUÉMENET-BÉBOY.

Guidel 50'. — La chapellenie de Haut-Bois 5'. — Le vicaire de Groye 5' 10'. — Le prieur de Groye 3' 10'. — Plouemur 20'. — La sacristie 1'. — La chapellenie du Terre 2'. — Le prieur de Lanninech 12'. — Le prieur de St-Michel 1' 15'. — La chapellenie de Tresfaven ou St-Juzel 2'. — Questguen et Bozoay 20'. — Lébén 16'. — La sacristie 1'. — Redéné 12'. — La sacristie 0' 10'. — Arzenou et Guelgomarch 20'. — La sacristie 0' 10'. — Mezlen 10'. — La sacristie 0' 15'. — Bercenné 12'. — La sacristie 0' 15'. — St-Caradec de Trégnemel 10'. — Plouay 15'. — La sacristie et la chapellenie du Garou 1' 5'. — Le prieur de Herberz 1'. — Inguiniel 20'. — Beubry 30'. — Quistinie 12'. — Lanvaudan, Locmelec et Cazlan 12'. — Cléguer 12'. — La sacristie 0' 10'. — La chapellenie de Pontscorff 1' 10'. — Caudan 6'. — La sacristie 0' 12, 6. — La chapellenie de St-Séverin 2'. — Le prieur de St-Guenaël 3'. — Iziac 22'. — St-Caradec-Henbont 4'. — La sacristie 0' 12, 6. — La chapellenie de Bruenczac 1'. — Le prieur de Kerguelen 5'. — Le prieur du Reclus 2' 10'.

## § IV. — DOYENNÉ DE GUÉMENÉ-GUINGANT.

Loemalo 20'. — Chapellenie de S<sup>te</sup>-Christine 8'. — Lignol 14'. — Persquen 40'. — Plouerdut 20'. — Priziac 15'. — St-Tugdual 15'. — Le temple du Croesti 0'. — Plouray 9'. — Mellonrec 8'. — Plouélauff 7'. — Langouélan et Merser 10'. — Silliac 7'. — Séguelien 16'. — Cléguerec 10'. — Malignac et Estival 20'. — Guern 8'. — Melrant 22'. — Beuzy 6'. — Le prieur de St-Gildas du Blavel 4'. — Le prieur de la Couarde 5'. — La chapellenie de Guégan 1'.

## § V. — DOYENNÉ DE PORBOUET.

St-Servan 16'. — Sérent 40'. — La chapellenie du Martrai 2'. — St-Marcel et Bohal... Plouémellec 8'. — La prieur de Loemaria 15'. — Le prieur de Cadoudal 4'. — Billio et

Cruguel, 10'. — Guégon 18'. — Le prieur de Coetbugat 5'. — Guéchemo 4'. — S<sup>te</sup>-Croix de Josselin 5'. — Le prieur de S<sup>te</sup>-Croix 10' 13, 4. — St-Jean 20'. — La sacristie 1'. — Le prieur de Kerdroguen 2' 10'. — Bignan 22'. — La chapellenie de Notre-Dame 0' 15. — La chapellenie de St-Pierre 0' 15. — St-Arnoult et Buléon 8'. — Radennac 18'. — Landillac 3'. — Ploegaffec 4'. — Crezin 6'. — Régénény 5'. — Moréac 12'. — La chapellenie du bourg 4'. — Le prieur de Lochminé 15' ou P. — Moustoir-Lochminé 10'. — La chapellenie de St-Colomban 2'. — Ploémelin 11'. — Remungol 12'. — Les chapellenies de Kergroais 6'. — Nizin 8'. — Rohan 0' 15. — St-Gouvry 3'. — St-Gonery 6'. — Croissauvec 1' 10. — Noyal-Pontivy 40'. — La sacristie 2' 10. — La chapellenie du Bodie 1' 5. — La chapellenie de Coethuan 6'. — Pontivy 10'. — Trois chapellenies 2' 13. — Plouémeliau 32'. — Le prieur de St-Nicolas 6'. — Guémin 7'. — Baud 8'. — La sacristie 0' 10. — Le prieur de Baud 20'. — Camor 6'. — Quili 2'.

## § VI. — DOYENNÉ DE PÉAULE.

Péaule 21'. — Berrie 10'. — Lauza 4'. — Ambon 8'. — Prieur d'Ambon 14'. — La sacristie 1' 10. — Musillac 11'. — Hôpital de St-Yves 2'. — Beller 2'. — Monastère de Prières 100'. — Arenal 10'. — Marsan 15'. — La sacristie 1'. — La chapellenie de l'Isle 2'. — Noyal-Musillac 20'. — Le prieur de Bourgerel 5'. — Le Guerno 6'. — Caden 15'. — La chapellenie de Bléheban 1'. — Ilismerzel 10'. — Questembert 20'. — La sacristie 1'. — Laré 8'. — Malanezac 10'. — Plouherlin 4'. — La sacristie... — La chapellenie de St-Georges 0' 10. — La chapellenie des chiens 3'. — La chapellenie de Bromeren 1'. — Le prieur de la Grêle 8'. — Le prieur de la Bande 1' 10. — Le prieur de la Barre 3' 10.

## § VII. — DOYENNÉ DE KERENTOÉR.

Kerentoér 18'. — La chapellenie du Boschel 1'. — La chapellenie de la Basse-Boëxière 0' 17. — La chapellenie de la Haute-Boëxière 1' 10. — L'hôpital de la Gateyly 2' 10. — La chapellenie de Crassalen 4'. — Siszt 10'. — La chapellenie de



St-Julien 0'10. — Saint Just 6'. — Regnac 12'. — Tréal 5'. — Ruffiac 14'. — Le prieuré de Ruffiac 12'. — La chapellenie de Queleneq 0'15. — La chapellenie de St-Marcel en Kerentoér 0'16. — Missiriac... — S. Laurent de Grieneuc 3'.

§. VIII. — TERRITOIRE DE RIEUX

Rieux 20'. — Le prieur de Rieux 22'. — La Trinité de Rieux 10'. — La chapellenie de S. Antoine 0'15. — La chapellenie de Rieux 0'15. — La chapellenie de Reizal 0'16. — Bégann 15'. — Allair 20'. — St-Jacut 7'. — La chapellenie de Caléon 0'16. — Peillac 10'. — St-Vincent 6'10. — Glénac et Cornon 7'10. — Les Fougerez 6'10. — La chapellenie de Sourdéac 2'10. — St-Martin 10'. — St-Gravé 5'. — La chapellenie de l'hospital 1'. — La chapellenie de la Haye 0'12. — La chapellenie de S<sup>te</sup>-Catherine 0'15. — La chapellenie du Brossay 1'. — St-Congar 6'. — La chapellenie de la Pommeraye 0'10. — Plouécadec 10'. — La chapellenie des quatre Evangélistes 2'. — Malestroil 16'. — La chapellenie de St-Yves 5'. — La chapellenie de St-André 3'. — Le prieuré de la Magdeleine 12'. — Moullac 15'. — La chapellenie de Lermen 4'. — La prieure de Prisiac 0'10.

§ IX. — TERRITOIRE DE REDON

L'abbé de Redon 250'. — Le prieur claustral 2'. — Le sacriste 10'. — L'aumônier 4'. — Les 14 chapellenies 18'15. — Le vicaire de Redon 8'10. — Les chapellenies de Toussaints, de St Georges et de Bourdonne 1'15. — Baugn 5'. — Brin 3'10. — Langon 5'.

Toutes les quelles taxes font et montent ensemble à la somme de 3.774 livres 13 sous 6 deniers, monnoye de Bretagne, vallant monnoye de France la somme de 4.529 livres 12 sous 2 deniers. (Arch. G.)

7. — CONCORDAT

C'est aussi en 1516, au mois de décembre, que fut conclu le fameux concordat de Léon X et de François I. En voici l'analyse. 1<sup>o</sup> Les élections par les chapitres sont abolies dans les églises cathédrales et métropolitaines. En cas de vacances,

le roi nommera au pape un docteur ou un licencié en théologie ou en droit, âgé de 27 ans au moins, et ayant d'ailleurs toutes les qualités requises; cette nomination se fera dans les six mois de la vacance du siège. Si le sujet n'est pas tel qu'on vient de le dire, le roi aura encore trois mois pour en nommer un autre; et si la seconde nomination n'est pas mieux faite que la première, le pape sera en droit de pourvoir à cette église. Il appartiendra aussi au pape seul de donner des successeurs aux prélats qui viendraient à mourir en cour de Rome. 2<sup>o</sup> Pour les abbayes et les prieurés conventuels, le roi en usera comme à l'égard des évêchés, excepté qu'il sera obligé de nommer des religieux du même ordre, mais il suffira que ces religieux aient 23 ans, et il n'est point dit qu'ils doivent être gradués dans les universités. 3<sup>o</sup> Quant aux bénéfices paroissiaux, le droit commun servira de règle, c'est-à-dire que le pape y nommera pendant les huit mois qui lui sont réservés et l'évêque pendant les quatre autres mois, les droits des patrons réservés. Les autres articles règlent les détails des études et des collations.

Ce concordat était fait entre le pape et le roi de France. Or la France, à cette époque, ne comprenait pas encore légalement la Bretagne, ni la Provence; la Bretagne ne fut unie en droit à la couronne qu'en 1532. Aussi François I eut-il soin de se faire donner par le pape un indult particulier, pour nommer dans ce pays aux évêchés, abbayes et prieurés; et il fut imité en cela par ses successeurs.

D'un autre côté, les travaux de l'église cathédrale suivaient leur cours, comme on le voit par les comptes de la fabrique de 1517. « Le second jour de may, poié à Pierre Bodynaye, peintre, pour avoir imprimé deux lions estans au pillier, 4'15. — Le quart jour du dit may, pour la facon de deux cintres, pour faire tenir la voutte, 6 sous 8 den. — Le 21<sup>e</sup> jour de juillet 1517, fut commanzé à descouvrir devers la chapelle, pour abaptré les pilliers et vieille muraille du dit costé. — Le 22<sup>e</sup> jour de septembre, payé pour avoir abattu les pilliers de Toussains, et porté les pierres et la curaille hors de l'église, et prins les fondementz des pilliers nouveaux, 17'11.8. — Le dit jour fut mise la première pierre du dit pillier, et payé pour le vin et desjeuner, 17 sous 10 den. »

Les comptes de 1518 donnent aussi quelques renseignements. « Le 12<sup>e</sup> jour de juin, à Pierre Bodynaye, pour avoir imprimé et peint deux personnages, quels sont sur le pillier devers S. Yves, 3' 10. — Le 18<sup>e</sup> jour de septembre, pour deux



Portail de St-Léry.

pièces de boys, pour faire l'échafaudage et les cyntres pour la grante arche d'entre les deux pilliers, 50 sous. — En décembre, aux charpentiers et coupvreaux, pour la couverture sur la chapelle de Toussaints 75' 17.6. »

Comme on le voit les travaux avaient été conduits assez rondement, puisqu'en trois ans on était arrivé à la couverture. Les comptes des années suivantes nous manquent malheureusement, et empêchent de fixer d'une manière précise la fin des travaux accessoires du transept nord et de l'inter-transept. Le transept du nord est semblable à celui du midi, avec cette différence qu'il a un peu plus de profondeur, et que les contreforts des angles sont plus développés, le terrain n'étant pas limité par une rue comme au sud. La porte, aujourd'hui bouchée, est plus ornée que celle du sud : elle est à double baie, à anse de panier et accolade, renfermée dans une grande ogive et accostée de plusieurs niches. On l'appelait la *porte des Chanoines*, et celle du sud la *porte des Ducs*.

Quant à l'inter-transept, il est limité par quatre gros piliers octogones sans caractère. Mais ce qui doit attirer l'attention, c'est l'addition faite aux deux piliers du côté de la nef : cette construction, chargée de moulures, ornée de personnages et d'animaux, et couronnée d'un vase de fantaisie, est le premier épanouissement du style de la Renaissance dans la cathédrale de Vannes.

#### S. — FONDATIONS

Sur ces entrefaites, le chapitre s'adressa au Saint-Siège, pour obtenir une réduction de ses charges. Il fit exposer à Léon X, par Jean Daniélo, chanoine, archidiacre et prêtre romain, que les anniversaires fondés s'étaient multipliés au point qu'il y en avait presque tous les jours de l'année, et qu'il était impossible de satisfaire aux désirs des nouveaux fondateurs. Le Saint-Père, voulant faire une place convenable aux fondations futures, autorisa le chapitre, non à supprimer les anciennes fondations, mais à réduire à certains jours et d'une manière collective, celles dont la dotation était trop faible. La bulle est du 17 juillet 1517. Dès le mois suivant, Yves du Quirissac, chanoine et scolastique de Vannes, dans le but d'améliorer la position des employés du bas-chœur, fonda en leur faveur la récitation des *Heures de Notre-Dame*. A cet effet il donna au chapitre une somme de douze cents

livres, pour acheter une rente annuelle et perpétuelle de soixante livres, dont cinquante cinq seraient partagées entre les choristes, et cinq seraient attribuées à la mense capitulaire.

Quelque temps après, vers 1510, Cosme d'Arayo, chanoine, fonda les doubles de la Visitation et de la Présentation de la T. S. Vierge et dota le chant de l'*Alma* à ses fêtes. En 1524, Bertrand de Quifistre, chanoine et scolastique, donna au chapitre un capital de mille livres, dont la rente serait attribuée au prédicateur du carême et remplacerait la quête faite pour lui dans l'auditoire. Le prédicateur devait être docteur et choisi par le chapitre, il était invité à dire à la fin de chaque sermon un *Pater* et un *Ave* pour le fondateur.

En même temps, Jean Daniélo, chanoine, archidiacre et recteur de plusieurs paroisses, résigna entre les mains du pape la cure de St-Allouestre-Buléon, dont il était titulaire, à la condition qu'elle serait annexée à la mense capitulaire, « pour les fruitz en estre convertiz en la distribution du pain de chappitre, avecque pouvoir ausditz du chappitre de faire servir *in divinis* la dite cure par un presbtre capable qu'ilz mepront à leur vollonté, sans licence de l'Ordinaire du lieu. »

En outre, le même Jean Daniélo dota une messe solennelle quotidienne, fondée par Jean Le Texier chanoine, en faveur des chapelains du chœur; cette messe devait se chanter à l'autel de St-Gaudence et de St-Livry, situé à l'entrée de la chapelle actuelle du St-Sacrement. Outre le diacre et le sous-diacre, il y aura « sept chappellains, qui se nommeront *chanoynes de S. Gaudans*, les quelz seront tenuz de porter autmuces, comme les quatre archiprestres, tant au chœur de la dite église et chappelle de St-Gaudens, que hors même la dicte église, aux processions et autres actes... » Le fondateur versa au chapitre la somme de 2.100 livres, pour avoir une rente annuelle de 108 livres, ce qui, partagé entre les neuf titulaires donnait à chacun douze livres par an.

Tous ces arrangements, concernant St-Allouestre-Buléon et St-Gaudence, furent approuvés par le cardinal Laurent Pucci, le 22 mai 1524, et confirmés par une bulle du pape Clément VII du 23 mai de la même année.

### 9. — COMMENDE

C'est aussi en 1524, que le cardinal Jean Salviati ayant résigné l'abbaye de Redon, le *valet de chambre ordinaire* du roi François I, nommé Clément Champion, obtint du pape Clément VII, les bulles de ce monastère, et du roi l'autorisation d'en prendre possession. Quelle chute pour l'illustre abbaye de Redon de tomber ainsi entre les mains d'un valet de chambre! Comme ce fait montre bien l'inconvénient des commendes, et la triste ingérence des laïques dans les affaires ecclésiastiques.

L'abbaye de Prières n'était pas beaucoup plus heureuse. Elle venait d'être donnée, en 1522, à Jean de Rieux, jeune seigneur de quinze ans, troisième fils du fameux maréchal de Bretagne. Ce favori de la fortune fut nommé trois ans après à l'évêché de St-Brieuc, mais sans résigner son abbaye. Tel était alors le relâchement de la discipline qu'il garda l'administration et les revenus de son évêché pendant dix-neuf ans, sans entrer dans les ordres sacrés. Il eut toutefois le mérite de résigner son abbaye en 1533 en faveur d'un religieux du monastère, nommé Guillaume Car, et de rétablir pour un instant la série des abbés réguliers. Jean de Rieux, après avoir quitté son évêché, finit par se marier et commença la branche des Rieux de Châteauneuf.

L'abbaye de St-Gildas de Rhuys était aussi en commende, mais l'abbé commendataire s'en occupait: c'était André Hamon, évêque, élu de Vannes. De son temps, les Vannetais avaient l'habitude d'aller en pèlerinage à l'église de St-Gildas de Houat et à celle de St-Goustan de Hœdic. Mais la tempête ayant une fois submergé cinq chaloupes chargées de monde, le prélat, pour prévenir le retour de pareil malheur, supprima le pèlerinage, et lui substitua la grande fête du Creizo, qui se célébra dans la presqu'île, le dimanche avant la St-Jean-Baptiste. — Le même évêque établit, en 1526, le frère Julien Sorel, qui était prieur claustral, son vicaire général pour le temporel et le spirituel de l'abbaye. André Hamon vivait encore le 12 avril 1527; mais il dut mourir à la fin de cette année, ou au commencement de la suivante, puisque le

14 janvier 1529, Jean de la Motte était déjà abbé de Rhuys. L'abbaye de Notre-Dame de la Joie était alors gouvernée par Marie Omès, qui occupait le siège abbatial depuis 1512 environ, et qui devait prolonger son existence au delà de 1540.

#### 10. — COLLÉGIALES

La collégiale de Rochefort, ébauchée le 30 mars 1500 (N. S.) par le maréchal de Rieux, fut fondée régulièrement et établie à perpétuité par Claude de Rieux son fils, suivant lettres du 1<sup>er</sup> juin 1527. — Il devait y avoir sept chanoines, dont un doyen et un chantre, et de plus quatre chapelains et deux choristes. Le service divin devait se faire comme dans l'église cathédrale de Vannes. Le fondateur dota cet établissement d'une rente de 610 livres, rachetable pour la somme de 12.200 livres, se réserva la présentation du doyen et laissa la collation des autres prebendes au chapitre. (*Pr. III. 819.*) L'église collégiale était dédiée à Notre-Dame de la Tronehaye; elle reçut bientôt la dépouille mortelle de Claude de Rieux et de Catherine de Laval sa femme, qui furent enterrés au milieu du chœur des chanoines. On prétend que leurs statues tumulaires, renversées pendant la révolution, ont été retouchées depuis et transformées en un St-Joseph et une Ste Vierge.

Deux ans plus tard, fut fondée une autre collégiale à Guémené. La fondation fut faite par Marie de Rohan, dame douairière de Guémené, et par son fils Louis V de Rohan, sire de Guémené, de Montauban, de Montbazou, de la Roche-Moysan, baron de Lanvaux, etc... Cet établissement qui était pour un doyen, six chanoines, quatre chapelains et six manuels, fut ratifié, le 24 décembre 1529, par François de Salvagnes, docteur en droit et vicaire général de Laurent Pucci, cardinal du titre des Quatre-Couronnés, évêque de Préneste et de Vannes. L'église collégiale, dédiée à Notre-Dame de la Fosse, était située auprès du château de Guémené, dans la paroisse de Locmalo; le rectorat de la paroisse lui fut annexé, de sorte que le doyen de la collégiale fut également et par le fait recteur de Locmalo et doyen du Kemenet-Guégant. Les fondateurs furent, comme à Rochefort, inhumés à Notre-Dame de la Fosse, mais leurs tombeaux ont disparu depuis.

#### 11. — NAZARETH

En cette même année 1529, se terminait la construction du monastère des carmélites de Nazareth à Vannes. Par une délibération prise le 6 avril 1529 (N. S. 1530), la communauté des Coëts abandonna au nouveau couvent tous les biens qu'elle possédait à Vannes, à Rhuys, à Redon et en Goëlo; ces biens devaient servir à la dotation de treize religieuses cloîtrées, et à l'entretien de quatre personnes pour le service de la communauté. Il fut stipulé que les carmélites de Nazareth feraient l'office divin, comme on le pratiquait aux Coëts; qu'elles éliraient leur prieure tous les trois ans, sans pouvoir dépasser ce terme; que les deux maisons n'auraient qu'un même vicaire ou supérieur, élu à la majorité des voix par les professes de chœur des deux monastères. Ce dernier article, d'une exécution difficile, devait être modifié quelques années plus tard.

La communauté des Coëts comptait en ce moment trente-six religieuses de chœur et dix converses. Quinze religieuses et deux converses, désignées par le Père Vicaire pour aller faire la nouvelle fondation, s'embarquèrent sur la Loire à la porte même du couvent, le 8 avril 1530 (N. S.), et le 13 du même mois, qui était le mercredi saint, elles prirent possession de la maison de Nazareth.

La communauté de Nazareth a subsisté jusqu'en 1701; elle comptait alors vingt-six religieuses de chœur et neuf sœurs converses. Ses biens furent vendus nationalement; le couvent a été transformé en manutention militaire, et la chapelle a été en partie démolie, pour faire place à une prison départementale.

#### 12. — MISSEL VANNETAIS

En 1530, fut imprimé à Paris un missel à l'usage de l'église de Vannes. On en trouve encore un exemplaire complet et parfaitement conservé au presbytère d'Auray. C'est un volume in-4°, imprimé en caractères gothiques. On lit au commencement: *MISSALE ad usum Ecclesie Vannensis jam*

*recens impressum, et tam in cantu quam in litera recognitum; Additis quotationibus ad marginem, indicantibus unde unumquodque desumptum sit.*

ANNO M. CCCC. XXX.

A la dernière page on lit : *Impressum Parisiis per Franciscum Regnault, bibliopolam juratum solertemque typographum, impensis honestorum virorum Johannis Massé, librarii Redonensis, et Michaelis Angier, librarii Cadomensis. Anno Domini M. CCCC. XXX, die ultima mensis Aprilis.*

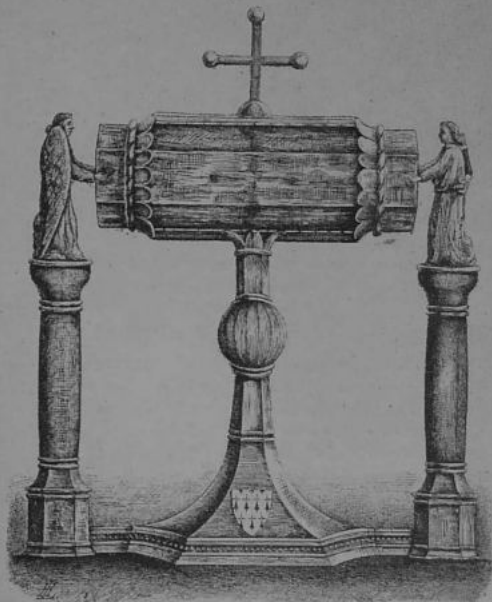
Ce missel fut réimprimé à Paris en 1535, presque sans modification, comme on peut le voir dans un exemplaire, qui se trouve aujourd'hui à l'évêché de Vannes. En tête de cette seconde édition on lit : *MISSALE secundum usum insignis Ecclesie Veneten. accuratissima diligentia noviter emendatum, summo que studio cum multiplicibus divinis officiis superadditis elaboratum.*

A la fin on lit : *Impressum Parisiis per Yolandam Bonhomme, viduam spectabilis viri Thielmanni Kerver, in vico Divi Jacobi ad signum Unicornis demorantem. Pro Antonio et Michaeli Les Papolins, mercatoribus et librariis juratis insignis Universitatis Nannetensis, et pro Guillermo Brunel etiam librario, demorante in diocesi Venetensi : et apud eosdem venundatur. ANNO M. D. XXXV. die x mensis Decembris.*

L'un et l'autre missel est partagé, comme le Romain, en deux parties. Le *Temporale* renferme les messes de l'Avent, du Carême, du Temps pascal, et du Temps qui suit la Trinité. Le *Sanctorale* contient les messes de tous les saints, honorés à Vannes à cette époque. Il y a, chaque jour, une fête ou pour le moins un mémoire d'un saint.

Entre les deux parties du missel se trouve l'ordinaire de la messe : c'est le même fond qu'aujourd'hui, avec quelques invocations ou prières insérées çà et là. Il faut toutefois remarquer que le prêtre, à l'offertoire, n'offre pas le pain et le vin séparément, mais qu'après avoir mis le vin et l'eau dans le calice et y avoir superposé la patène et l'hostie, il fait l'offrande collective. Le canon de la messe est le même qu'au romain. Aux trois oraisons qui précèdent la communion, on en ajoute trois autres. Après la communion, le prêtre se purifie les doigts avec la première ablution, il n'en prend pas

une seconde, mais il va se laver les mains à la piscine du côté de l'épître. Cette cérémonie nous explique la présence d'une petite niche ou d'une piscine auprès de tous les autels de l'époque et même des temps antérieurs.



Reliquaire de St-Laurent.

Voici la liste des saints, appartenant spécialement au diocèse de Vannes, et honorés en 1530.

- 29 janvier. — Mort de S. Gildas, abbé; 9 leçons.  
 1<sup>er</sup> mars. — S. Aubin, évêque d'Angers, 9 leçons.  
 5 avril. — S. Vincent Ferrier; double.



- 16 avril. — Mort de S. Patern, évêque de Vannes, 3 leçons; double.  
 11 mai. — Translation de S. Gildas, abbé; 3 leçons.  
 21 mai. — Translation de S. Patern, év.; semi-double.  
 6 juin. — S. Gudual, évêque d'Aleth.  
 7 juin. — S. Mériadec, évêque de Vannes; 9 leçons.  
 23 juin. — S. Bili, évêque de Vannes, martyr; 3 leçons.  
 25 juin. — S. Salomon, martyr; 3 leçons.  
 26 juin. — S. Meldéoc, évêque de Vannes; mémoire.  
 6 juillet. — Ste Noyale, vierge; mémoire.  
 19 juillet. — S. Guénéri, ermite; 9 leçons.  
 19 août. — S. Guénin, évêque de Vannes; mémoire.  
 13 septembre. — S. Amant, évêque de Vannes.  
 11 octobre. — S. Clair, évêque; mémoire.  
 3 novembre. — S. Guénael, abbé; 9 leçons.  
 5 novembre. — S. Gobrien, évêque de Vannes; 9 leçons.  
 6 novembre. — S. Melainé, évêque de Rennes; 9 leçons.  
 9 décembre. — S. Budoc, évêque de Vannes; mémoire.  
 14 décembre. — S. Guigner, martyr; 9 leçons.

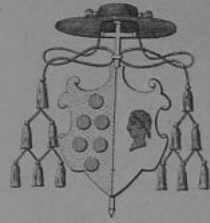
Cependant le cardinal Laurent Pucci avait 73 ans; il tomba malade à Rome et y mourut en 1511, le 19 septembre, suivant les documents du Vatican, le 25 septembre, suivant quelques historiens. Il fut d'abord inhumé dans la basilique vaticane, puis transféré à Ste-Marie-sur-Minerve, pour être suivant son désir, déposé auprès de Léon X, son bienfaiteur. Son frère Robert lui fit ériger un monument, sur lequel on grava l'inscription suivante: D. O. M. — *Laurentio Puccio Epô. Praen. Card. SS. III.* — *Maj. Poenit. — Singularis probitatis ac amabilitatis, — et in apost. negotiis experto — Qui viz. an. LXXIII. m. i. d. VIII. — Juxta Leon. pp. x. ut mandaverat sepul. — Robertus Puccius card. SS. III. — Maj. Poenit. — fratri opt. et benemerenti f. c. — Mortem obiit an. M. D. XXXI.*

Le monument n'existe plus, mais l'inscription a été renouvelée « dans le pavé du chœur, » et l'écusson du cardinal y a été reproduit: d'argent à la tête de maure de sable.

## 13. — ANTOINE PUCCI

Laurent Pucci eut pour successeur à Vannes son neveu Antoine Pucci, qui avait été nommé son coadjuteur par Clément VII, le 23 juillet 1529, avec l'agrément du roi François I. Antoine était théologien, poète et orateur: on cite de lui quatre homélies sur l'Eucharistie. Il fut créé cardinal du titre des Quatre-Couronnés en 1531 et devint ensuite évêque de Sabine et grand pénitencier. Par reconnaissance pour Clément VII, il joignit les armes des Médicis à celles des Pucci.

Il ne vint jamais à Vannes, mais il y entretenait un receveur pour percevoir les revenus de l'évêché, et des vicaires généraux pour exercer sa juridiction. Ceux-ci furent François Salvagnes, chanoine; Jean Daniélo, chanoine et archidiacre, puis Loillicart, également chanoine. Geoffroi Le



Armes d'Antoine Pucci.

Borgne, carme du Bondon et évêque de Tibériade, continua sous le nouveau prélat les fonctions épiscopales, qu'il avait exercées sous son prédécesseur.

Antoine Pucci venait de prendre possession de son évêché, quand un événement considérable s'accomplit à Vannes. Le roi François I songeait depuis longtemps à unir légalement et définitivement la Bretagne à la France. A cet effet, il convoqua les Etats de la province à Vannes pour le mois d'août 1532. Aux députés du clergé, de la noblesse et du tiers réunis « dans la grande salle du manoir épiscopal, » les commissaires du roi firent si bien valoir les avantages politiques de l'union projetée, que l'assemblée finit par l'accepter à l'unanimité, dans sa séance du 4 août, et pria le roi de la sanctionner, en confirmant les coutumes et les privilèges du pays.

François I, qui était venu en Bretagne, pour suivre cette

affaire de plus près, confirma immédiatement, par lettres données à Vannes, au mois d'août 1532, les privilèges de la province; et par autres lettres données à Nantes, dans le même mois, il incorpora la Bretagne à la France et permit de couronner à Rennes, comme duc de Bretagne, son fils aîné le dauphin, héritier présomptif du royaume de France. Le couronnement se fit le 14 août, avec une grande solennité, en présence d'une foule innombrable.

#### 14. — TRAVAUX

Pendant ce temps les travaux de la cathédrale suivaient leur cours : on s'occupait alors du cloître. La colonnade intérieure existe encore en grande partie; les chapiteaux sont ornés de choux frisés et les arcs sont en forme d'anse de panier. En 1533, on travaillait au mur extérieur, on plaçait la charpente et on commençait la toiture.

C'est aussi en 1533 que l'on commença la tour de l'église de Pontivy, comme le rappelle une inscription gothique en relief : *Le penultième jour d'apvril, l'an mil cinq centz xxxiii, fut commencè ceste tour par les parroessiens de Pontivi. J. Pedron. O. Roscoet mise et le Bret mestr.* Cette tour de forme carrée, bordée d'une galerie flamboyante et de clochetons, est surmontée d'une tourelle polygonale en pierre, et terminée par une flèche en ardoises. L'église, dédiée à Notre-Dame-de-la-Joie, mesure environ 45 mètres de longueur sur 18 environ de largeur; elle a la forme d'une croix latine, et la nef est ornée de bas-côtés. L'autel majeur est au fond, comme dans presque toutes les églises et chapelles ogivales, et le chœur en avant, c'est-à-dire entre l'autel et la nef. Les anciens auraient considéré comme une faute liturgique de cacher le clergé derrière l'autel et de lui soustraire la vue du célébrant.

Peu après, on réparait à Theix la chapelle de Notre-Dame-Blanche, qui avait été fondée dès 1239 par Silvestre de Salarun, comme l'atteste l'inscription suivante : *Missire Sevestre de Sallarun fist ceste fondation l'an mil deux cent trante et ix. L'an 1536 à la mi aust, ce m'est advis, fust à l'entour*

*de ceste église la prime pièce de bois assize. Rolland S de Sallarun... fist la réparation à l'entour d'elle pendant le mariage entre il et Mar<sup>se</sup> de Lohan... La ditte chapelle dempuis a esté réédifié par M<sup>r</sup> Dominique de Sallarun...*

On travaillait aussi avec ardeur à la construction du nouveau chœur de la cathédrale, resté malheureusement inachevé. Il devait être entouré de neuf chapelles rayonnantes. La chapelle du fond, la seule qui ait été achevée, eut sa première pierre posée et bénite, le 2 février 1535, par l'archidiacre Jean Daniélo. Elle fut dédiée à Notre-Dame, mais on lui donne aujourd'hui le nom de St-Vincent. Sa construction dura dix ans. Elle offre un curieux sujet d'étude pour l'architecture de transition : son plan général est celui des chapelles ogivales, avec contreforts aux angles et pinacles ornés; mais les détails de l'œuvre, tels que les cintres des fenêtres, les crochets des clochetons et les moulures des contreforts, appartiennent à la Renaissance.

Une autre chapelle de la cathédrale, contemporaine de la précédente, celle du St-Sacrement, offre le type pur de la Renaissance. Elle fut bâtie aux frais de l'archidiacre Jean Daniélo, qui avait passé plusieurs années à Rome, où il avait admiré les chefs-d'œuvre de l'art grec. Cet édifice est de forme circulaire, pour figurer l'hostie eucharistique. A l'intérieur les murs sont nus, et la voûte est hémisphérique. A l'extérieur, des colonnes ioniques à moitié saillantes séparent des niches, surmontées de frontons alternativement triangulaires et cintrés; au-dessus règnent des pilastres ioniques, séparant des fenêtres à plein cintre. Dans l'origine et jusqu'en 1829, l'édifice était couronné d'une balustrade à fuseaux et d'un dôme. On peut encore lire l'inscription suivante en capitales romaines : *Templum hoc ad honorem et gloriam Corporis omnipotentis Dei vivi Christi Iesu domini nostri. — R. P. D. Io. Danielo cano. et archidiaconus Veneten. ac trar. aplicar. de majori praes. abreviator suis struxit impensis. M. D. XXXVII.*

En cette même année 1537, Jean Daniélo fut nommé abbé commendataire de Saint-Gildas de Rhuys, vacant par la mort de Jean de La Motte. L'année précédente, Guy Drouillard, prévôt de l'église collégiale de Saint-Aubin de Guérande,

avait remplacé Guillaume Car, abbé régulier de Prières. L'abbaye de Redon était depuis dix ans entre les mains du cardinal Florentin Jean Salviati. Celle de Lanvaux était gouvernée depuis 1535 par Bertrand de Broel.

Si l'archidiacre Jean Daniélo était titulaire de nombreux bénéfices ecclésiastiques, il faut aussi convenir qu'il faisait un noble usage de ses revenus. Outre la construction de la chapelle du St-Sacrement, la réparation du presbytère de Péaule, et plusieurs autres travaux, il avait doté précédemment la messe quotidienne de St-Gaudence. De plus, par acte du 29 janvier 1537 (N. S.), il fonda le double de la purification de la T. S. Vierge, et versa pour cet effet au chapitre la somme de 500 livres monnaie. Le 2 février suivant, il fonda douze anniversaires à célébrer le second dimanche de chaque mois, à l'autel du St-Sacrement, et assigna pour cette fondation la somme de 3.000 livres monnaie. (*Arch. dép. G. — Comptes*).

L'évêque commendataire, Antoine Pucci, appliquait également au bien du diocèse une partie de ses revenus. Il avait fait de grandes réparations au manoir épiscopal de la Motte, aux maisons de campagne de Kerango et de Kerbiguet, et aux moulins qui en dépendaient, et à partir de 1536, il avait repris l'obligation de payer 200 livres par an, pour les travaux de la cathédrale.



Croix reliquaire du Guerno.

## 15. — CHAPELLES

Vers le même temps, on achevait la construction de la chapelle de Notre-Dame de Burgo, en Grand-Champ : une inscription gothique, gravée sur une sablière du chœur, donne en effet comme dernière date, l'an M. V. XXX. VIII. Cette chapelle est remarquable par son isolement et par sa position sur le flanc oriental d'une colline; il en résulte que le niveau du pavé va toujours en montant depuis le chœur jusqu'à la grande porte de la nef. Elle a la forme d'une croix latine, et mesure environ 31 mètres de longueur sur 7 de largeur; elle est construite en belles pierres de taille, et la verrière du chœur porte l'écusson de Rohan-Pouldu.

Une autre chapelle, de la même époque, est celle de St-Nicodème en Pluméliau. Elle a été bâtie, non sur une colline, mais dans une sorte de fondrière. Son plan est une croix latine, avec un bas côté au nord; elle mesure environ 26 mètres de long sur 9 mètres de large. Dans le bas-côté, sur une banderole, se lit l'inscription suivante, en lettres gothiques : *Ceste chapelle fut achevé en l'an M. V<sup>o</sup> XXXIX, par J. Le Layec, de Moriac, et estoit por le temps maistre Loys de Kerveno, recteur de ceste paroisse, et dom Jehan Le Ficher, curé*. Le plus bel ornement de l'œuvre est assurément la tour, placée à l'entrée de la nef et surmontée d'une élégante flèche percée à jour. Ce bijou d'architecture mesure 46 mètres de hauteur.

Le 21 mai 1540, l'archidiacre Jean Daniélo voulut encore fonder le double du dimanche du Sacre, et donna à cet effet la somme de 500 livres au chapitre. Il mourut le 40 juin suivant, et fut inhumé, suivant son désir, dans la chapelle du St-Sacrement; son tombeau est aujourd'hui caché par le parquet de l'autel. Il fut remplacé à St-Gildas par Philippe de Monti, cardinal de Bologne, à l'archidiaconat par Pierre Daniélo, son frère, et dans ses paroisses par divers recteurs.

Quant au cardinal Antoine Pucci, il obtint, le 10 juin 1541, que son neveu Laurent Pucci, fut désigné comme son coadjuteur à l'évêché de Vannes, bien qu'il n'eût que 48 ans. Il

mourut en 1544, à l'âge de 60 ans, et fut inhumé dans l'église de la Minerve, auprès du pape Clément VII, qui lui avait donné la pourpre. C'est ce qu'indique son épitaphe : *D. O. M. — Antonio Puccio. — Epo Sabîn. card. SS. IIII. maj. pæn. — moribus et religione ac in omnes probos — liberalitate singulariss. — qui vixit an. LX. dies IV. — Robertus Puccius card. SS. IIII. M. pæn. — fratris filio juxta Clem. pp VII. — A quo purpuram acceperat — sepulchrum fieri cur. — Mortem obiit an. M. D. XLIIII.* Son écusson était : « parti au premier, d'or à 6 tourteaux de gueules, 1, 2, 2, 1, qui est Médicis, au second d'argent à la tête de maure de sable, tortillée, qui est Pucci. »

FIN DU PREMIER VOLUME.

Vannes. — Imprimerie Eugène LAFOLYÉ, place des Lices.

## TABLE DES MATIÈRES

I. — ORIGINES. — 1. Notions préliminaires. — 2. Druidisme. — 3. Polythéisme. — 4. Christianisme. — 5. S. Clair. — 6. Son époque. — 7. Son tombeau. — 8. Darioigum. — 9. Fiscalité. — 10. Liberté. — 11. Lyonnaise. ....	1
II. — SAINT PATERN. — 1. Maxime. — 2. Conan Mériadec. — 3. S. Patern 1 <sup>er</sup> . — 4. Examen. — 5. Conclusion. — 6. Confédération Armoricaïne. — 7. S. Guigner. — 8. S. Patern II. — 9. Concile de Vannes. — 10. Actes. — 11. Organisation. — 12. Travaux. — 13. Bretons. — 14. Persécutions. — 15. Mort de S. Patern. — 16. Reliques. ....	29
III. — LES SAINTS. — 1. Evêques. — 2. Browérech. — 3. S. Gunthiern. — 4. Ste Ninnoc. — 5. S. Aubin. — 6. S. Melaine. — 7. Patens. — 8. Concile de 511. — 9. S. Gildas. — 10. Rhuys. — 11. Blavet. — 12. Berits. — 13. S. Cado. — 14. Son départ. ....	57
IV. — VIOLENCES. — 1. S. Patern III. — 2. Ste Triphine. — 3. Sa résurrection. — 4. S. Trémour. — 5. Macliau. — 6. S. Bieuzy. — 7. S. Gonery. — 8. Ste Noyale. — 9. Rhuys. — 10. S. Guénael. — 11. Houat. — 12. Mort de S. Gildas. — 13. Invention de son corps. — 14. Concile de Tours. — 15. Eunius. — 16. Regalis. ....	84
V. — OBSCURITÉS. — 1. S. Guénin. — 2. S. Ignoroc. — 3. S. Gu'fual. — 4. S. Budoc. — 5. S. Hinguétheu. — 6. Concile de Nantes. — 7. S. Mériadec. — 8. S. Meldoc. — 9. Morvan. — 10. S. Gohrien. — 11. S. Justoc. — 12. Guerres. ....	113
VI. — CAROLINGIENS. — 1. Liturgie romaine. — 2. Révoltes. — 3. Chapitres. — 4. Evêques. — 5. S. Convoion. — 6. Redon. — 7. Râgle. — 8. Epeuves. — 9. Confirmation. — 10. Susan. — 11. S. Apothème. — 12. Normands. — 13. Affranchissement. — 14. Diocèse. ....	140
VII. — SCHISME. — 1. Simonie. — 2. Rome. — 3. Léon IV. — 4. Déposition. — 5. Schisme. — 6. Suite. — 7. Erispoé. — 8. Com-munitorium. — 9. Normands. — 10. Moines. — 11. Salomon. — 12. Evêques. — 13. Morts. — 14. Dilés. — 15. Présents. — 16. Meurtre. ....	164

VIII. — BOULEVERSEMENTS. — 1. Paschuétien. — 2. Alain I. — 3. Evêques. — 4. Questembert. — 5. S. Bili. — 6. Rudalt. — 7. Destruction. — 8. Reliques dispersés. — 9. S. Patern. — 10. Guerras. — 11. Alain II. — 12. Eglise. — 13. Auriscand. — 14. Judaël. — 15. L'an Mil.....	192
IX. — RESTAURATION. — 1. Donations. — 2. Rhuys. — 3. Gatwalon. — 4. Juridiction. — 5. S. Félix. — 6. Quimperlé. — 7. Cathédrale. — 8. Trêve de Dieu. — 9. Local. — 10. Badic. — 11. S. Félix. — 12. S. Ehoarn. — 13. S. Gingurion. — 14. S. Guls'an. — 15. Métropole. — 16. Ste Croix. — 17. Maengui.....	214
X. — CROISADE. — 1. Procès. — 2. Abbés. — 3. Métropole. — 4. Confirmation. — 5. Locmariaquer. — 6. Morvan. — 7. Contestations. — 8. Accord. — 9. 1 <sup>re</sup> Croisade. — 10. Belle-Ile — 11. S. Salomon. — 12. Divers. — 13. Redon. — 14. Conan. — 15. Belle-Ile. — 16. Donations.....	241
XI. — FONDATIONS. — 1. Violences. — 2. Concile de Nantes. — 3. Jacques, Evêque. — 4. Fondations. — 5. Rhuys. — 6. Even, Evêque. — 7. Absilard. — 8. Rotald, Evêque. — 9. II <sup>e</sup> Croisade. — 10. Conan IV. — 11. Templiers. — 12. Hospitaliers. — 13. Concile de Tours. — 14. St. Martin de Josselin. — 15. Guerres. — 16. Rotald. — 17. Geoffroi, Evêque.....	270
XII. — GUERRES. — 1. Guéthenoc, Evêque. — 2. III <sup>e</sup> Croisade. — 3. Constance. — 4. Métropole. — 5. Duché. — 6. Reliques. — 7. Varia. — 8. Chapitre. — 9. Robert, Evêque. — 10. Cadioec, Evêque. — 11. N.-D. de Prières. — 12. Sa dotation. — 13. Redon. — 14. J. de Quélen, Evêque. — 15. Alain, Evêque. — 16. Paix. — 17. N.-D. de la Joie.....	297
XIII. — TRANQUILLITÉ. — 1. Guyomar de Conleu, Evêque. — 2. Archidiacre. — 3. Vacance. — 4. Hervé Bloc, Evêque. — 5. Henri Tors, Evêque. — 6. Manoir épiscopal. — 7. Divers. — 8. Boniface VIII. — 9. Languidic. — 10. Templiers. — 11. Jean Le Paris, Evêque. — 12. Clergé. — 13. Saint-Sacrement. — 14. St-Avé.....	326
XIV. — SUCCESSION. — 1. Geoffroi de S. Merwen, Evêque. — 2. Guerre de Succession. — 3. Dévastation. — 4. Rieux. — 5. Gautier de St-Pera, Evêque. — 6. Geoffroi de Rohan, Evêque. — 7. Sept-Saints. — 8. Varia. — 9. Fondations. — 10. Jean de Montrelais, Evêque. — 11. Simon, Evêque. — 12. Henri Le Barbu, Evêque. — 13. Cens.....	353
XV. — SAINT VINCENT FERRIER. — 1. Evénements. — 2. Benoit XIII. — 3. Procès. — 4. S. Vincent. — 5. Jean V. — 6. H. Le Stoquer, Evêque. — 7. Appel. — 8. A. de la Motte, Evêque. — 9. Concils de Constance. — 10. S. Vincent Ferrier. — 11. A Vannes. — 12. Son départ. — 13. Son retour. — 14. Sa maladie. — 15. Sa mort.....	380

XVI. — MIRACLES. — 1. Miracles. — 2. Trahison. — 3. M. Vincent. — 4. Kernascléden. — 5. Fondations. — 6. Jean Validire, Evêque. — 7. Chapelles. — 8. François I <sup>er</sup> . — 9. Résurrection. — 10. Yves de Pontsal, Evêque. — 11. Gilles de Bretagne. — 12. Pierre II. — 13. Cérémonial. — 14. Mense Capitulaire.....	410
XVII. — CANONISATION. — 1. Cathédrale. — 2. Commission. — 3. Exécution. — 4. Enquête. — 5. Frais. — 6. Canonisation. — 7. Exhumation. — 8. Procès. — 9. Cathédrale. — 10. Pontivy. — 11. Françoise d'Amboise. — 12. Couvent. — 13. Carmélites. — 14. Evénements. — 15. Dotation. — 16. Profession. — 17. Cathédrale.....	435
XVIII. — FRANÇOISE D'AMBOISE. — 1. Pierre de Voix, Evêque. — 2. Françoise d'Amboise. — 3. Indulgences. — 4. Chartreuse. — 5. Travaux. — 6. Mort de Françoise d'Amboise. — 7. Abbayes. — 8. Inventaire. — 9. Anne de Bretagne. — 10. Laurent Gibo, Evêque. — 11. Cathédrale. — 12. Statuts. — 13. Plougoumelen. — 14. Rochefort. — 15. Guéhenno.....	466
XIX. — COMMENDES. — 1. Jacques de Beaune, Evêque. — 2. Fondations. — 3. Robert Guibé, Evêque. — 4. Laurent Pucci, Evêque. — 5. Indulgence. — 6. Taxes. — 7. Concordat. — 8. Fondations. — 9. Commende. — 10. Collégiales. — 11. Nazareth. — 12. Missel vannetais. — 13. Antoine Pucci, Evêque. — 14. Travaux. — 15. Chapelles.....	492





TABLE DES GRAVURES DU PREMIER VOLUME

1. Cromlech de l'île-aux-Moines restauré.....	4
2. Pierre gravée de Mané-ar-hroeg, en Locmariaquer.....	7
3. Temple de la Grés-Mahé, en Pluhélin.....	10
4. Tombeau de S. Clair, à Régigny.....	19
5. Enceinte galo-romaine de Vannes.....	23
6. Monnaie de Maxime.....	30
7. Plan d'une église primitive.....	47
8. Cercueil en pierre de Locmarsec, en Craeh.....	67
9. Chapelle de Langon, à Castennec.....	71
10. Rocher de S. Gildas, à Castennec.....	77
11. Plan de l'île de S. Cado.....	81
12. Lech, ou pierre levée, à Plouharnel.....	87
13. Colonne de Saint Treneur.....	93
14. Couverte du tombeau de S. Gildas.....	107
15. Costume d'évêque au VI <sup>e</sup> siècle.....	109
16. Plan de l'île de Locool.....	117
17. Tombeau de saint Léry.....	121
18. Croix de Costé-Touz, en Carnac.....	127
19. Cloche de St-Mériadec, à Sival.....	129
20. Monogramme de Charlemagne.....	141
21. Denier de Louis le Débonnaire.....	143
22. Evêque du IX <sup>e</sup> siècle.....	153
23. Monogramme de Louis-le-Débonnaire.....	157
24. Monnaie de Charles-le-Chauve.....	161
25. Chasuble du IX <sup>e</sup> siècle.....	167
26. Cercueil en pierre de Noyal-Pontivy.....	175
27. Moine bénédictin du IX <sup>e</sup> siècle.....	181
28. Croix de Hanbon, en Carnac.....	183
29. Croix de Proslon, à Locool-Mendon.....	193
30. Monnaie d'Alain I de Bretagne.....	197
31. Bras reliquaire de saint Gildas.....	202
32. Calice de S. Gozlin, du X <sup>e</sup> siècle.....	205
33. Abbé bénédictin du X <sup>e</sup> siècle.....	209
34. Baton pastoral du XI <sup>e</sup> siècle.....	219
35. Eglise et monastère de St-Gildas.....	223
36. Cathédrale romane de Vannes.....	225
37. Couverte du tombeau de S. Félix.....	231
38. Evêque du XI <sup>e</sup> siècle.....	237
39. Colonne d'Héranhuen.....	243
40. Cercueil et couvercle, à Quiberon.....	249
41. Croix de Mané-ar-blay, en Ploumel.....	257
42. Eglise de St-Martin de Josselin.....	259
43. Voluts de crosse en ivoire.....	265
44. Crucifix de Gavriniz, face.....	273
45. Crucifix de Gavriniz, revers.....	281
46. Croix du Temple de Carentoir.....	285

TABLE DES MATIÈRES

47. Costume de templier.....	288
48. Calice dit de S. Râmy, XII <sup>e</sup> siècle.....	292
49. Sépultures à Gavriniz.....	301
50. Ecriture du XII <sup>e</sup> siècle.....	305
51. Croix processionnelle du XIII <sup>e</sup> siècle.....	305
52. Même croix, revers.....	311
53. Tombeau de Nicolas de Bretagne.....	313
54. Evêque du XIII <sup>e</sup> siècle.....	321
55. Croix processionnelle de Béhardec.....	329
56. Croix reliquaire de Bégonne.....	333
57. Tombe de chanoine, à Vannes.....	339
58. Croix reliquaire de la Vraie-Croix.....	345
59. Chanoine du XIV <sup>e</sup> siècle.....	348
60. Tombeau de J. de Guipry à Redon.....	351
61. Ecuison de Geoffroy de St-Merwen, évêque.....	354
62. Eglise de Merlevenez.....	357
63. Ecuison de Gautier de St-Pern, évêque.....	361
64. Ecuison de Geoffroy de Rohan, évêque.....	363
65. Reliquaire à St-Gildas de Rhuy.....	365
66. Ecuison de Jean de Montrelais, évêque.....	371
67. Calice de Laré, du XIV <sup>e</sup> siècle.....	375
68. Ecuison d'Henri Le Barbu, évêque.....	377
69. Croix de la Retraite de Vannes.....	383
70. Eglise et monastère de Redon.....	387
71. Reliquaire de Guere.....	393
72. Ecuison d'Amaury de la Motte, évêque.....	394
73. Tombeau de St-Vincent-Ferrier.....	407
74. Evêque du XV <sup>e</sup> siècle, en petite tenue.....	413
75. Tombeau de Guillaume de Montcontour.....	417
76. Eglise de Kernascliden.....	419
77. Ecuison de Jean Validiv, on de St-Léon.....	421
78. Chapelle de Quelven, en Guern.....	425
79. Armes d'Yves de Pontsal, évêque.....	439
80. Chanoine en costume du XV <sup>e</sup> siècle.....	438
81. Official en cape, du XV <sup>e</sup> siècle.....	439
82. Croix processionnelle de St-Gobrien.....	441
83. Cathédrale actuelle de Vannes.....	449
84. Chapelle de St-Fiacre du Faouet.....	453
85. Calice de S. Gobrien, du XV <sup>e</sup> siècle.....	457
86. Bienheureux François d'Amboise.....	461
87. Armes de Pierre de Foix, cardinal.....	467
88. Rétable d'autel, à St-Avé.....	475
89. Armes de Laurent Cibo, cardinal.....	481
90. Armes de Jacques de Beanne, évêque.....	493
91. Chapelle de St-Nicodème, en Pluméliau.....	495
92. Armes de Robert Guibé, cardinal.....	497
93. Armes de Laurent Pucci, cardinal.....	498
94. Calvaire en bois de St-Avé.....	501
95. Portail de Saint Léry.....	508
96. Reliquaire de St-Laurent.....	515
97. Armes d'Antoine Pucci, cardinal.....	517
98. Croix reliquaire du Guerno.....	520

TABLE ANALYTIQUE DU PREMIER VOLUME

A

Abailard, p. 277, 378, 280.  
 Abbaye, 201.  
 Abbés, 44.  
 Accord, 253.  
 Adodat (S.), 14, 15.  
 Aignan, (S.), 89.  
 Alain I, roi, 194, 195, 196, 197, 198, 199.  
 Alain II, duc, 208, 209, 210.  
 Alain III, duc, 217, 229, 236.  
 Alain IV, duc, 250, 251, 253, 262, 266.  
 Alain, Evêque, 321, 323, 325.  
 Alain I de Rohan, 267, 272, 275.  
 Alignements, 4.  
 Allaire, 162, 194, 197, 379.  
 Allées de pierres, 4.  
 Almod, abbé, 239, 241, 243, 246, 247.  
 Alvand, 98, 99.  
 Alvi, Evêque, 209.  
 Amant (S.), Evêque, 72.  
 Ambon, 163, 324, 379.  
 Amboise (B. Françoise d'), 421, 452, 456, 460, 461, 467, 473, 474.  
 Ananrot, 61.  
 Angers (Concile d') 427.  
 Anne de Bretagne, 478, 481, 488, 494.  
 Anne (S<sup>te</sup>), 132.  
 Apothème (S.), 158, 159, 160.  
 Archipêtre, 46, 496.  
 Archidiacre, 417, 148, 169, 220, 328.  
 Armengaire, 195.  
 Arthur I, duc, 299, 300, 302.  
 Arthur II, duc, 312, 316.  
 Arthur III, duc, 431.  
 Arzal, 379.  
 Arzano, 379.  
 Arzon, 1, 197, 157, 162, 195, 318, 358.

Araddon, 378.  
 Aubin (S.), 65, 211.  
 Audufo, 138.  
 Angan, 433, 162, 195.  
 Augustins, 351.  
 Auray, 248, 294, 299, 364, 378.  
 Auriscand, Evêque, 211.

B

Baden, 4, 97, 163, 378, 389, 418.  
 Bains, 155, 156, 161, 162, 181, 182, 192, 379.  
 Ballon, 161, 162.  
 Baptistère, 423.  
 Barbe (S<sup>te</sup>), 479.  
 Barbu (Henri Le) Evêque, 373, 376, 377, 380, 381, 382, 389, 394.  
 Barbu (A. Le) abbesse, 376.  
 Bardes, 5.  
 Baton pastoral, 219.  
 Baud, 163, 379.  
 Beaune (J. de), Evêque, 492, 496.  
 Béganne, 163, 232, 335, 379.  
 Beg-ervil, 4.  
 Beker-nôz, 4.  
 Bâlen, 2, 9.  
 Belle-île, 215, 218, 224, 256, 263, 294, 346.  
 Belz, 80, 163, 215, 224, 350, 351, 378.  
 Béranger, comte, 208.  
 Béré, 239, 241, 261.  
 Bernard (S.), 281.  
 Bernard, 198.  
 Berné, 379.  
 Berrie, 379.  
 Benoît XIII, 381, 386, 388, 389.  
 Bévoy, 378.  
 Bézo (Le), 100.  
 Beppolen, 112.  
 Bibel, abbé, 330.  
 Bignan, 100, 163, 379.

TABLE DES MATIÈRES

Bienzy (S.), 76, 95-98.  
 Biery, 268, 379.  
 Bill, Evêque (S.), 198, 199-200.  
 Bill, abbé, 247.  
 Billiers, 312, 313, 315, 379.  
 Billio, 379.  
 Blanchart (Ol.) abbé, 428, 463.  
 Blanche de Champagne, 321, 334.  
 Blavet, 75.  
 Blinivet, Evêque, 209.  
 Blois (Hervé), Evêque, 321, 334.  
 Blois (Charles, de), 355, 361, 362.  
 Bodart, abbé, 416.  
 Bohal, 379.  
 Boisgency, 324.  
 Boniface VIII, pape, 316.  
 Bondon, 414, 452, 460.  
 Borderie (A. de la), 28, 32, 59, 114, 131.  
 Bourg-Dieu, 203.  
 Bourgerel, 162.  
 Bourg-Paul, 163, 379.  
 Brain, 67, 457, 162, 181, 379.  
 Brambien, 4.  
 Branderion, 378.  
 Brech, 163, 346, 378, 282.  
 Bréhardec, 329.  
 Bretons, 51.  
 Brignac (P. de) abbé, 494.  
 Bro-Werech, 59, 119...  
 Babry, 163, 379.  
 Budic, Evêque, 230, 239.  
 Budoc (S.), Evêque, 119.  
 Budwret, 133.  
 Buléon, 319.  
 Busal, 162.

C

Caden, 162, 324, 379.  
 Cadoc, Evêque, 308, 312, 316.  
 Cado (S.) 80, 81, 82, 83, 162, 224, 250.  
 Calan, 379.  
 Calgon, Evêque, 137.  
 Calices, 178, 188, 205, 292, 457.  
 Calmont, 235.  
 Calvaire de S<sup>te</sup> Avé, 101.  
 Camors, 89, 118, 163, 319, 379.  
 Campénéac, 162.  
 Camul, 2, 9.  
 Canao, comte, 93, 94.  
 Canonisation, 444, 445.  
 Carême, 145.  
 Carentoir, 153, 162, 379.  
 Carmélites, 436, 497, 513.  
 Carmes, 332, 355, 381, 414.  
 Carnac, 4, 163, 183, 378.  
 Caro, 162, 379.  
 Castel-Pinans, 89.  
 Castennec, 76, 162, 267, 269, 379.  
 Catéchumènes, 49.  
 Cathédrale, 47, 225, 431, 449, 450, 464, 469, 471, 477, 483, 484, 493, 499, 507, 509, 518, 520.  
 Cathédralique, 335.  
 Catuuant, abbé, 199.  
 Catwallon, abbé, 215, 217, 228, 236, 238.  
 Caudan, 163, 378.  
 Celtes, 5.  
 Censaux, 335, 378.  
 Cercueils, 67, 107, 175, 249.  
 Cérémonial, 433.  
 César, 6.  
 Chanoines, 144, 333, 339, 348, 436.  
 Chants populaires, 5.  
 Chapelle-neuve, 379.  
 Chapellenies, 340, 345, 349, 358, 372.  
 Chapitre, 48, 144, 185, 219, 230, 258, 303, 335, 336, 242, 426, 431.  
 Charles-Martel, 137.  
 Charlemaigne, 138, 140, 141.  
 Charles-le-Chauve, 161, 172, 173, 174, 182, 194.  
 Chartreux, 470.  
 Chasuble, 167.  
 Châteaugal (J. de) abbesse, 376.  
 Châteaugontier, 339.  
 Chesnel, abbé, 416, 423.  
 Chevalerie, 227.  
 Chevaliers du Temple, 287, 288, 344, 345.  
 Chevaliers de St-Jean, 289.  
 Christianisme, 12.  
 Chrodegang (Règle de S.) 144.  
 Cibo (Laurvent) Evêque, 480, 481, 491.  
 Cimetière romain, 23.  
 Cisterciens, 280, 324.  
 Citation, 431.  
 Clair (S.) Evêque 13-19.  
 Clarié (La) 323.  
 Cléguer, 163, 309, 359, 379.

Cléguère. 162. 189. 379.  
 Clément (S.) pape. 249.  
 Clément (S.) Evêque. 38. 71.  
 Clément VII. à Avignon. 371.  
 Clergé. 40.  
 Coarde. 76. 307.  
 Coetbugat. 379.  
 Coetlaken. 102. 182.  
 Coetlou. 163.  
 Coets (Les). 468.  
 Coffret reliquaire. 304.  
 Collégiales. 373. 489. 512.  
 Comblessac. 68. 158.  
 Commende. 511.  
 Commonitorium. 176.  
 Comorre 86-91.  
 Conan-Mériadec. 30. 23.  
 Conan I. duc. 211. 212.  
 Conan II. duc. 236. 239. 240.  
 Conan III. duc. 262. 263. 264. 271. 284.  
 Conan IV. duc. 286.  
 Conciles de Vannes. 39. 46.  
 — d'Orléans. 70.  
 — de Tours. 109. 255. 290. 331.  
 — de Nantes. 123. 274. 326.  
 — de Vienne. 315.  
 — de Constance. 396.  
 — d'Angers. 427.  
 Condéloc. 149. 151. 152. 170.  
 Confréries. 349. 395.  
 Concordat. 506.  
 Confédération. 35.  
 Congard (S). 165. 379.  
 Conhoiarn. 149. 151. 180.  
 Conleau. 313. 326.  
 Convoiton (S) abbé. 158. 159. 152. 153. 154. 158. 164. 166. 170. 173. 175. 186.  
 Constance (concile de) 396.  
 Constance, duchesse. 298. 299. 302.  
 Constantin. 25.  
 Cordeliers. 324. 450.  
 Corruption patienne. 11.  
 Costames. 150. 155. 181. 200. 237. 288. 321. 348. 413. 436. 439.  
 Courantgen. 171. 175. 178. 182. 185. 187.  
 Cournon. 162. 379.  
 Craeh. 163. 378.  
 Credin. 263. 275. 276. 285. 293. 379.  
 Crémation. 2.

Croesty (Le). 379.  
 Croissades. 254. 284. 298. 309. 310. 330.  
 Croix. 183. 193. 257. 258. 273. 281. 285. 305. 311. 329. 335. 313. 383. 441. 520.  
 Croix (S<sup>te</sup>) 238. 252. 379.  
 Croixanvec. 379.  
 Cromlech. 4.  
 Cruguel. 379.  
 Cumadan, Evêque. 209.

## D

Danielo, archidiaire. 498. 509. 519. 522.  
 Daoc, abbé. 203.  
 Darioirigum. 20.  
 Décimes. 490. 497. 502.  
 Déposition. 170.  
 Dévastations. 358.  
 Démétrius (S.). 101. 102.  
 Dieu suprême. 2.  
 Diles, Evêque. 187.  
 Dioclétien. 23. 25.  
 Diodore. 5. 6.  
 Dol, métropole. 171. 211. 237. 244. 254. 300.  
 Dolmen. 4.  
 Dolay (S.) 200.  
 Dominicains. 321.  
 Dominus, Evêque (S). 57. 58. 59.  
 Druidisme. 2. 9. 11.  
 Druides. 5. 6. 7. 8. 9.  
 Duocan (S.) 162. 189.  
 Durétie. 22.

## E

Eurachaire. 112.  
 Ecrits de S. Gildas. 79.  
 Eglises. 260. 210.  
 Ehoarn (S). 232.  
 Elen, abbé. 362.  
 Elyen. 163. 220. 272. 315. 324. 378.  
 Emilion (S.) 136.  
 Enquête de S. Vincent. 437-442.  
 Entrée épiscopale. 390.  
 Erdeven. 4. 163. 224. 231. 262. 370-378.  
 Erispoé, roi. 174. 176. 178. 181. 182.

Femengarde. 262. 266. 281.  
 Fiel. 89.  
 Etiquette. 301.  
 Fubages. 5.  
 Gudon de Porhoet. 281. 283. 291. 294.  
 Gudon, abbé. 330.  
 Eunius, Evêque. 110. 111.  
 Evêché de Vannes. 39. 337.  
 Evêques. 13. 42. 145. 171. 184. 195.  
 Eusèbe, roi. 68.  
 Ewen, Evêque. 279. 283.  
 Exhumation. 446.

## F

Famine. 290.  
 Faouet (Le). 356. 433.  
 Félix (S.) abbé. 216. 221. 231. 232.  
 Feu sacré. 433.  
 Fiacre (S.) 433. 469.  
 Fidwelen. 152. 180. 181.  
 Fiscalité. 24.  
 Foix (Pierre de), Evêque. 466. 467. 476. 480.  
 Fontaines. 8.  
 Fougerey. 193. 198.  
 Fougereys (Les). 379.  
 Fourches patibulaires. 395.  
 Fragal, abbé. 256. 253. 277.  
 Franciscains. 324.  
 François I. duc. 424. 431. 432.  
 François II. duc. 451. 459. 463. 476. 477.  
 Françoise d'Amboise. 421. 432. 456. 480. 481. 487. 473. 474.  
 Fulcheric. 197. 198.

## G

Galgal. 4.  
 Gallois (Le). 41.  
 Gautier de S. Pern, Evêque. 361.  
 Gautier, abbé. 261.  
 Gauslin, évêque. 216.  
 Gaveiniz. 4. 273. 281. 301.  
 Geoffroi I. duc. 215. 216. 217.  
 Geoffroi II. duc. 291. 298.  
 Geoffroi, Evêque. 296.  
 Geoffroi, abbé. 302. 314. 330.  
 Gerfroi. 132.

Gestel. 378.  
 Gildas (S.) abbé. 72-79. 86-91. 163. 168. 202. 203. 204. 278. 282.  
 Gilles de Bretagne. 430.  
 Gingurien (S.) 233.  
 Gislard, intrus. 173.  
 Glénac. 379.  
 Goal (S.) 116. 292.  
 Gobrien (S.) Evêque. 131. 132. 133. 134. 135.  
 Gohard (S.) 160.  
 Gohiliz. 11.  
 Goislen. 158.  
 Golgon, Evêque. 137.  
 Gomey (S.) 98. 99. 379.  
 Gouault. 352.  
 Gourhedon. 58.  
 Goustan (S.) 234. 235. 378.  
 Gozlin (S.) 205.  
 Grandchamp. 163. 335. 378. 321.  
 Grés-Mahé. 10. 28.  
 Grégoire VII (S), pape. 244. 245. 246.  
 Groix. 60. 115. 163. 266. 136. 378.  
 Grotte de S. Gildas. 76. 77.  
 Gudual (S.) 116. 292.  
 Guédas. 323.  
 Guégon. 163. 302. 379.  
 Guéguen (G.) abbé. 482. 431.  
 Guénael (S.) 103. 101. 206.  
 Guenecalon. 149. 151. 152. 179.  
 Guéméné. 379.  
 Guéhenno. 163. 379. 490.  
 Guenhadoc, Evêque. 142. 147. 148.  
 Guénin (S.) Evêque. 113. 114.  
 Guénin. 163. 379.  
 Guer. 116. 162. 186. 195. 211. 293.  
 Guern. 163. 268. 379. 423.  
 Guerno (Le). 320.  
 Guérech I. comte. 51. 65. 74. 86. 93.  
 Guérech II. comte. 110. 111. 112.  
 Guéthano, Evêque. 297. 302. 304.  
 Guernvital. 162. 193.  
 Guéthano, abbé. 217. 238. 253.  
 Gui. 8.  
 Guibé (Robert). Evêque. 193. 497.  
 Guidel. 163. 378. 499.  
 Guigner (S.). 34. 37. 38.  
 Guillaac. 162. 231.  
 Guilliers. 238.  
 Guillaume, abbé. 280. 283. 290.  
 Guillegomarch. 379. 504.

Guipry (Jean de) abbé. 338. 354.  
 Gulstan (S.). 216.  
 Gunthier (S.). 60. 206.  
 Gurki. 228.  
 Gurmation. 200.  
 Gurnal (S.). 116. 202.  
 Gurvand, comte. 190. 192.  
 Guy, comte. 138. 143. 148.  
 Guy de Thouars. 303.  
 Guyomar, abbé. 350.  
 Guyomar de Conleu, Evêque. 325.  
 328. 330.

## H

Hamon, Evêque. 131.  
 Hamon (André), Evêque. 498. 511.  
 Hélène (S<sup>ve</sup>). 118.  
 Hennebont. 230. 270. 378. 381.  
 Henri Tors, Evêque. 325.  
 Héranhuen. 243.  
 Hermine, château. 371. 380. 450.  
 Hervé, abbé. 261. 263. 266. 268. 271.  
 277. 279.  
 Hervé Bloc, Evêque. 532.  
 Hésus. 1.  
 Hingant. 458.  
 Hinguéthen (S<sup>o</sup>), Evêque. 121. 122.  
 128.  
 Hoel, duc. 240. 250.  
 Hoëdic. 234.  
 Houat. 73. 74. 105.  
 Hornaire. 433.  
 Hospitaliers. 289.  
 Huélin, agr. 230.

## I

Ignoroc (S.), Evêque. 114. 115.  
 Ile-aux-moines. 4. 170.  
 Ile-d'Arz. 378.  
 Bloc. 151. 158.  
 Itut. 72.  
 Iur. 304.  
 Immortalité. 3.  
 Imhoir. 147.  
 Incinération. 3.  
 Indulgences. 435. 450. 469. 499.  
 Inhumation. 4.  
 Inguiniel. 163. 379.  
 Interdit. 300. 307. 386.

Inventaire. 477.  
 Inziac. 379.  
 Irénée (S.). 21.  
 Isaac, Evêque. 138. 143.  
 Issoudun. 204.

## J

Jacobins. 321.  
 Jacques, Evêque. 275.  
 Jacques, abbé. 277. 279.  
 Jagu, Evêque. 137.  
 Jarnithim. 143.  
 Jean-des-près (S.). 286. 293.  
 Jean I, duc. 309. 312. 322. 330. 334.  
 Jean II, duc. 336. 341.  
 Jean III, duc. 346. 347. 354. 355.  
 Jean IV, duc. 364. 367. 368. 370. 372.  
 373. 377. 380. 388.  
 Jean V, duc. 388. 397. 414. 418. 424.  
 Jérusalem. 255. 298.  
 Joie (Notre Dame de la). 324. 333.  
 482.  
 Josselin. 238. 252. 259. 260. 285. 291.  
 294. 401.  
 Judicael, comte. 194. 196.  
 Judicael, Evêque. 212. 218. 292.  
 225. 229.  
 Juifs. 41.  
 Just (S.). 199. 379. 506.  
 Justin, abbé. 253. 258. 261.  
 Justoc (S.), Evêque. 135. 137.  
 Jurisdiction épiscopale. 137. 218.  
 224. 258.

## K

Kemenet-Guégant. 231. 379. 504.  
 Kemenet-Héboé. 231. 378. 504.  
 Kenmonoc, Evêque. 194. 198.  
 Kergrist. 301.  
 Kerleau (V. de) abbé, évêque. 473.  
 Kernascléden. 410. 419.  
 Kervignac. 61. 162. 378.

## L

Laudaul. 378.  
 Landelle (G. de la) abbé. 424. 438.  
 Landévant. 378. 503.

Langoélan. 379. 501.  
 Langon. 26. 71. 155. 156. 159. 162.  
 Languidic. 65. 163. 342. 378. 503.  
 Lan-Nenec. 65. 162.  
 Lanouée. 162. 238.  
 Lanvaudan. 379. 504.  
 Lanvaux. 37. 280. 295. 309. 310. 464.  
 Lantillac. 370. 379.  
 Lar. 26.  
 Larré. 375. 379.  
 Lauzach. 323. 379.  
 Légendaire. 472.  
 Léon IV, pape. 165. 197. 172. 176.  
 Léry (S.). 119. 120. 121. 141. 508.  
 Leshin. 379.  
 Lesboet. 379.  
 Leufémie (S<sup>ve</sup>). 162.  
 Leuhemel. 149. 150. 151. 159. 179.  
 185.  
 Libère, abbé. 194.  
 Lignol. 379. 504.  
 Limerzel. 163. 379.  
 Liosic, abbé. 189.  
 Lisfaou. 149.  
 Liste d'évêques. 58.  
 Liturgie. 140. 347. 513.  
 Livres. 177. 188.  
 Lobineau. 34. 65. 104.  
 Locmalo. 163. 379.  
 Locmarec. 67.  
 Locmariaquer. 4. 7. 162. 248. 374.  
 Loc-coiern. 61.  
 Locminé. 162. 222. 263. 379.  
 Locoal. 148. 162. 193. 202. 228. 378.  
 Lotivy. 242.  
 Louis le Débonnaire. 143. 116. 132.  
 154. 156.  
 Loyat. 238.  
 Luchenart, Evêque. 137.  
 Lucius, roi. 21.  
 Lyonnaise. 20. 27.

## M

Macliau, Evêque, comte. 91. 94. 95.  
 109.  
 Madeleine (La) 278.  
 Maimard, abbé. 215. 218.  
 Mainguy, Evêque. 239. 240. 241. 247.  
 250.  
 Malansac. 162. 276. 379.

Malestroit. 220. 266. 272. 376. 293.  
 333. 351. 356. 358. 379. 439.  
 Malguénae. 163. 379.  
 Malo de Beignon (S.). 216. 299.  
 Mal des ardents. 134.  
 Mand'er-hroeg. 257.  
 Mand'er-hroeg. 4. 7.  
 Mané Lud. 4.  
 Mannequin gaulois. 3.  
 Manoir épiscopal. 337. 338. 371.  
 Marcellin (S.). 166. 179.  
 Marches. 138. 161.  
 Martin de Tours (S.) 27.  
 Martin de Josselin (S.) 259. 260.  
 263. 275. 282. 286. 291. 301.  
 Marzan. 162. 198. 379.  
 Mathuadoi, comte. 199.  
 Matines. 48. 145. 433.  
 Matimnoc, abbé. 143.  
 Maures. 33.  
 Mauron. 502.  
 Maxent (S.). 185. 188. 191. 201.  
 Maxime. 33.  
 Mée (S.). 114.  
 Melaine (S.). 67. 68. 69.  
 Meldéoc (S.), Evêque. 130.  
 Mellionec. 379.  
 Melrand. 163. 268. 378.  
 Mendon. 118. 163. 378.  
 Menhirs. 4.  
 Moné (N. D. du). 304. 378.  
 Ménéec. 238.  
 Mériadec (S.), Evêque. 121. 122.  
 128. 129. 130.  
 Merlevenez. 357. 378.  
 Merzer (Le). 379.  
 Merwen (de S.) Evêque. 353.  
 Meslan. 379.  
 Meulon. 304. 378.  
 Métropole. 171. 211. 137. 244. 246.  
 254. 300.  
 Michel (S.). 4. 230. 270. 373.  
 Mil (L'an). 212.  
 Mineurs (Frères). 324.  
 Missel vannetais. 313.  
 Missiriac. 276. 379.  
 Mi-voie. 261.  
 Modeste, Evêque. 58. 59. 71.  
 Mohon. 238.  
 Moines. 43. 48. 74.  
 Moines rouges. 238.

Molac. 162, 276, 379.  
 Montantour. 236.  
 Montcontour (G. de) abbé. 416, 417.  
 Montrelais (Jean de) Evêque.  
 370, 371.  
 Montfort (Jean de) 355, 359.  
 Moréac. 163, 379.  
 Morvan I, Evêque. 131.  
 Morvan II, Evêque. 250, 251, 253,  
 256, 260, 268, 275.  
 Morvan de Léon. 143.  
 Motte (château de la). 327, 338.  
 Motte (Am. de la), Evêque. 392,  
 394, 405, 412, 420.  
 Moulins de Rohan. 333, 392.  
 Moustoirs. 162, 201.  
 Moustoir-ac. 379.  
 Moustoir-Remungol. 379.  
 Musée archéologique. 305, 311.  
 Murs de Vannes. 22, 23.  
 Muzillac. 252, 267, 336, 379, 402.

## N

Naimn. 163, 378.  
 Nantes (conciles de). 133, 274, 326.  
 Nazareth. 513.  
 Neulliac. 238.  
 Neume. 307.  
 Nicodème (S.). 495, 521.  
 Nicolas (S.) 269.  
 Nizan. 106.  
 Ninnoc (Ste) 62, 63, 64, 65.  
 Nolf (S.) 316, 378, 503.  
 Nominé, roi. 148, 150, 151, 154,  
 161, 164, 170, 172, 174.  
 Normands. 160, 161, 177, 185, 196,  
 200, 207, 210.  
 Nostang. 163, 378.  
 Noyale (Ste) 100.  
 Noyal-Muzillac. 163, 267, 336, 379, 490.  
 Noyal-Pontivy. 98, 100, 101, 163,  
 173, 238, 379.  
 N. D. de Prières, Voir Prières.  
 N. D. de la Joie, Voir Joie.  
 N. D. Blanche. 519.  
 N. D. de Bon-Encontre. 494.  
 N. D. du Burgo. 521.  
 N. D. de Chartres. 418.  
 N. D. de la Houssaye. 422.  
 N. D. de Larmor. 494.  
 N. D. de Grace. 496.

N. D. du Mené. 304\*, 378.  
 N. D. de Quelven. 423, 425.  
 N. D. du Roncier. 261.

## O

Office liturgique. 45, 145.  
 Onenne (Ste). 121.  
 Ordinations. 183.  
 Orféverie. 188. Voir Croix, Calices.  
 Origines. 1.  
 Orléans (Concile d') 70.  
 Orscand, évêque. 211.  
 Ovates 5.

## P

Pabu (S.). 103, 310.  
 Patens. 68.  
 Patern, fabuleux 29-31.  
 Patern (S) Evêque 38-55, 204, 296,  
 304\*, 358.  
 Patern, étranger. 84, 85, 86.  
 Pallium. 186.  
 Pardon. 500.  
 Parisy (Jean Le), Evêque. 346, 351.  
 Paroisses. 127, 162, 378, 502.  
 Paschûeten, comte. 178, 190, 192,  
 193, 194.  
 Past nuptial. 337.  
 Péaule. 163, 379.  
 Peillac. 162, 379.  
 Pénitencier. 47.  
 Pénitents. 49.  
 Pâpin le Bref. 137, 140.  
 Pérénez, abbé. 236, 238, 239.  
 Pern (S). Evêque. 361.  
 Perret. 190, 268, 379.  
 Persécution. 29, 21, 23, 25.  
 Perreux (S) 338.  
 Persquen. 379, 504.  
 Peste. 437.  
 Pierre I, duc. 304\*, 306, 308.  
 Pierre II, duc. 432, 443, 451.  
 Pierre, abbé. 330.  
 Philippe Le Bel. 340.  
 Plaudren. 163, 200, 378.  
 Pléc. 118, 229.  
 Plélan. 185, 191.  
 Plélauf. 379.  
 Plescop. 163, 304\*, 378, 389.

Plencendeuc. 162, 379.  
 Pleugriffet. 163, 379.  
 Ploemel. 163, 257, 378.  
 Ploemur. 62, 163, 339, 378.  
 Ploerdut. 163, 379.  
 Ploeren. 163, 378.  
 Ploermel. 162, 294, 323, 332, 356,  
 358, 402.  
 Plouay. 163, 379.  
 Plouray. 163, 379.  
 Plougoumelen. 163, 378, 487.  
 Plouharnel. 87, 163, 378.  
 Plouhinec. 162, 224, 229, 250, 378.  
 Pluherlin. 10, 162, 379.  
 Plamelec. 163, 360, 379.  
 Plannélian. 163, 289, 379, 495, 521.  
 Plannelin. 163, 379.  
 Plumergat. 163, 378.  
 Plunseret. 132, 163, 378.  
 Pluvigner. 97, 163, 378.  
 Psher. 89.  
 Poitiers (bataille de). 137.  
 Polythéisme. 8, 11.  
 Ponthriant (R. de), abbé. 414.  
 Pontchâteau (O. de) 271, 272, 277.  
 Pontivy. 301\*, 356, 379, 430, 518.  
 Pontsal (Y. de), Evêque. 421, 429,  
 433, 438, 448, 465.  
 Porhoet. 220, 282, 291, 267, 272,  
 284, 286, 291.  
 Poul-Bén. 61.  
 Prêcheurs (Frères). 321.  
 Prémonstratens. 332.  
 Préliminaires. 1.  
 Préséance. 339.  
 Présents. 188, 189.  
 Prêtres. 44.  
 Prières, abbaye. 312, 314, 333, 336,  
 362, 367, 402, 412, 415, 418, 476.  
 Priziac. 143, 163, 379.  
 Proston. 193.  
 Procuration. 335.  
 Pucci (Laurent) Evêque. 498, 516.  
 Pucci (Antoine) Evêque. 517, 522.

## Q

Quélen (G. du), Evêque. 316, 317.  
 Querolus. 26.  
 Questembert. 163, 196, 293, 315,  
 329, 379, 397.

Quéven. 378.  
 Quiberon. 4, 163, 229, 242, 249,  
 378.  
 Quimperlé. 61, 223, 230, 263.  
 Quimpily. 11, 78.  
 Quistinic. 163, 379, 503.

## R

Radennec. 379.  
 Raginaire, Evêque. 148, 162, 197.  
 Raoul I, abbé. 376, 388.  
 Raoul II, abbé. 388, 396, 423.  
 Raoul, abbé. 212, 250.  
 Ralfred. 182.  
 Ratuili. 149, 150, 153, 157.  
 Redon. 163, 247, 321, 379.  
 Redon. 149, 154, 162, 170, 173,  
 178, 239, 251, 271, 279, 306, 315,  
 323, 338, 358, 364, 379, 430.  
 Regnaires. 304, 310.  
 Regale. 438.  
 Régais, Evêque. 112.  
 Règle de S. Benoît. 144, 151.  
 Règle de S. Chrodegang. 144, 145.  
 Réguiny. 15, 17, 163, 379.  
 Religieuses. 48.  
 Reliquaires. 304, 365, 393, 515.  
 Reliques. 18, 55, 104, 201, 266,  
 210, 303.  
 Rennes. 157, 162, 379.  
 Résurrection. 427.  
 Rhys. 73, 74, 97, 101, 132, 162,  
 216, 222, 299, 362, 367, 420.  
 Riantec. 163, 378.  
 Rieux. 197, 198, 220, 252, 272, 359,  
 366, 379.  
 Rioc. 231.  
 Riouen. 153, 180.  
 Risveton. 158.  
 Ritwand, abbé. 186, 188, 189.  
 Ritwald, abbé. 198.  
 Rivière (O. de la) abbé. 482.  
 Rivalt, archidiacre. 199.  
 Robert, Evêque. 306, 308.  
 Robert, abbé. 250, 252.  
 Robert d'Arbrissel. 258, 262.  
 Roche (La). 252, 287, 315.  
 Rochefort. 270, 489, 515.  
 Rohan. 267, 272, 275, 293, 346,  
 379.



Rohan (G. de), Evêque. 363. 366.  
369.  
Roland. 138.  
Roncier (N. D. du). 261.  
Rorigon. 151.  
Rotald, Evêque. 283. 287. 295.  
Rouaud, voir Rotald.  
Rudalt, comte. 199. 200.  
Ruffiac. 147. 153. 162. 379.

## S

Sacrement (T. S.) 348. 349.  
Sacrifices gaulois. 3.  
S. Allouestre. 379. 510.  
S. Aubin. 379.  
S. Avé. 350. 378. 389. 420. 465.  
475. 501.  
S. Caradec. 379.  
S. Caradec-Trégomel. 379.  
S. Congard. 165. 379.  
S. Dolay. 200.  
S. Gaudens. 510.  
S. Gildas. 72. 108. 202. 278. 282. 502.  
S. Gilles Hennebont. 378. 503.  
S. Gonery. 98. 99. 379.  
S. Gouvry. 379.  
S. Gravé. 379. 506.  
S<sup>te</sup> Hélène. 118.  
S. Jacut. 379.  
S. Jean Brévelay. 163. 379.  
S. Just. 379. 506.  
S. Laurent. 379.  
S. Léry. 119. 120. 121. 141. 508.  
S. Malo-de-Beignon. 246. 299.  
S. Marcel. 379.  
S. Martin. 379.  
S. Léon (Jean de), Evêque. 420.  
426. 428.  
S. Merwen, Evêque. 353.  
S. Nolf. 316. 378. 503.  
S. Patern. 296. 304. 358. 365. 378.  
384. 391. 502.  
S. Perreux. 358.  
S. Sauveur. 157. 170. 215. 253.  
271. 272.  
S. Salomon. 182. 184. 186-191. 258.  
378.  
S. Servan. 379. 441. 457. 134. 163.  
S. Vincent. 379.  
S. Samson. 494.

S<sup>no</sup> Croix de Josselin. 238. 252. 379.  
Sadomon, abbé. 330.  
Sarzeau. 163. 324. 354. 378. 503.  
Saturnin (S.) Evêque. 58. 71.  
Schisme de Dol. 171. 184. 186. 193.  
214. 237. 244.  
Schisme d'Avignon. 371.  
Saumur. 339.  
Séglien. 379.  
Seigneurs. 220. 229. 252. 255. 266.  
272. 309.  
Séminaire. 48.  
Séné. 378. 289.  
Sénéchal (Y. Le) abbé. 433. 458.  
Sept-Saints. 384. 384. 388. 391. 392.  
Sépultures. 226. 301.  
Sérent. 162. 195. 267. 379. 504.  
Serge (S.) 162.  
Silliac. 163. 189. 379.  
Simon de Langres, Evêque. 373.  
Simonie. 164.  
Sixt. 149. 154. 162. 183. 195. 379.  
Soreth (Jean). 452. 458. 460.  
Sort des saints. 45.  
Spinefort 65.  
Statue d'or. 189.  
Statuts capitulaires. 485.  
Stival. 122. 129. 130. 379.  
Stoquer (H. Le), Evêque. 389.  
Strabon. 6.  
Succession (Guerre de). 355.  
Sucinio. 310. 338.  
Sulim. 21. 76.  
Sulniac. 163. 378. 503.  
Surzur. 163. 304. 378.  
Susan, Evêque. 157. 160. 215. 235.  
271. 272.  
Sylvestre, abbé. 289. 293.  
Symphorien (S.) 20.  
Synodes. 253. 378.

## T

Taneth, abbé. 203.  
Tanguethen, île. 230.  
Tangy, abbé. 299.  
Taxes. 102.  
Temples. 10. 11.  
Temple (Le) 285. 379.  
Templiers. 287. 288. 344. 345.  
Tethwin. 149. 151. 180.

Tentatives. 2. \*

Theix. 163. 304. 378. 397. 427. 519.  
Thibaud, abbé. 212. 215.  
Thinie. 4.  
Thovi (S.) 162. 178.  
Tierce. 337.  
Toinnan (S.) 200.  
Tombeaux. 67. 107. 175. 249. 339. 507.  
Tors (Henri), Evêque. 335. 337. 340. 345.  
Tours (Concile de). 109. 235. 290. 234.  
Tréal. 162. 379. 358.  
Trébiguet (G. de) abbé. 376.  
Tréflaven. 387.  
Tréfléan. 301. 378. 503.  
Tremblement. 337.  
Trémour (S.) 91. 92. 93.  
Trente. 63. 381.  
Trêve de Dieu. 227.  
Triffes (Ste). 86. 87. 88. 89. 90.  
Trinitaires. 354. 359. 366.  
Toisième Lyonnais. 27.  
Tudy (S.) 115.  
Tumiac. 4.  
Tumulus. 4.

## U

Urbain II, pape. 251. 253. 256.  
Ursule (Ste). 31.

## V

Vacance prolongée. 330. 331.  
Validire (Jean), Evêque. 429. 426. 428.

Vannes (Concile de). 39.  
Vannes. 88. 292. 293. 294. 302. 324.  
355. 358. 359. 398. 403. 439. 502.  
Vates. 5.  
Vénètes patens. 69.  
Verrier (J. Le) abbé. 488.  
Villemarqué (De la). 5.  
Vincent-Ferrier. 386. 397-409.  
— ses miracles. 419. 415. 427.  
— sa canonisation. 435-437.  
— ses reliques. 447. 448.  
Vienne (Concile de). 345.  
Violences. 279. 271. 280. 315.  
Virgile. 81.  
Vital, abbé. 235. 236. 242.  
Voies romaines. 21. 21.  
Volute de croix. 265.  
Vrais-croix. 343.

## W

Waroch I, comte. 59. 74. 86. 93.  
Wdroch II, comte. 110. 111. 112.  
Wennaëloc, Evêque. 143. 147. 148.  
Wénoec. 152.  
Wido, comte. 138. 143. 148.  
Wiégrial. 141.

## Y

Yvon, abbé. 283. 286. 289.  
Yves, Evêque. Voir Even.



## ERRATA

Page	48	Titre du dessin : Plan d'une église primitive.	
—	102	Ligne 5 XVI <sup>e</sup> .	Lisez : XVII <sup>e</sup>
—	151	— 23 Écriture	— Écritures
—	164	— 3 600-800	— 847-874
—	170	— 34 connaissaient	— reconnaissaient
—	231	— 33 représenté	— présenté
—	287	— 11 circonstance,	— circonstance.
—	310	— 9 prières	— Prières
—	256	— 20 maisons	— mains
—	364	— 16 son	— un
—	375	— 6 XIII <sup>e</sup> siècle	— XIV <sup>e</sup> siècle
—	391	— 37 au Siège	— au Saint-Siège
—	404	— 4 lire	— (à effacer)
—	408	— 2 serin	— serein
—	414	— 32 les souverains ;	— ; les souverains
—	420	— 27 Jean V, par	— Jean V, qui par
—	431	— 30 France, il	— France. Il
—	494	— 30 paix	— de pair



VANNES

IMPRIMERIE EUGÈNE LAFOLYE

